UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01767803 8

64

ŒUVRES

DE

JEAN LEMAIRE DE BELGES

ŒUVRES

DE

JEAN LEMAIRE DE BELGES

publiées par

J. STECHER

Membre de l'Académie Royale de Belgique

TOME QUATRIÈME

ŒUVRES DIVERSES.

La Couronne Margaritique. — L'exploration de pitié. — Le temple d'honneur et de vertus. — La pompe funéralle de Philippe de Castille. — Traité des pompes funèbres. — Les Chansons de Namur. — Poésies attribuées. — Lettres. — Chronique annale.

LOUVAIN

IMPRIMERIE LEFEVER FRÈRES ET SOEUR

30 — RUE DES ORPHELINS — 30

1891

PQ
1628
L5
1882
t.4

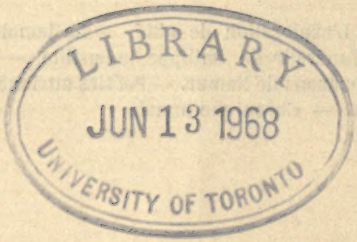

EXTRAIT DU PRIUILEGE [1],

Il est deffendu à tous Imprimeurs, Libraires et Marchands, de non imprimer ou faire imprimer, ny exposer en vente ce present liure intitulé *Illustrations de Gaule, et Singularitez de Troye*. Reueues, corrigees et augmentees, par Antoine du Moulin Masconnois, iusques à dix ans,

(1) Cet extrait est placé au verso du titre du J. Lemaire de 1549, celui de Jean de Tournes de Lyon, considéré comme la meilleure édition. « Le tout reveu et fidelement restitué par maistre Antoine du Moulin Masconnois, Valet de chambre de la Royne de Navarre. » Du Moulin, né à Macon en 1520, étudia la médecine à Toulouse, prit pour devise *rien sans peine* et la justifia puisque P. Pithou le déclare *vir doctus et diligens*. Humaniste fervent de la cour de Marguerite d'Angoulème, il se lia intimement avec Bonaventure Des Périers et fut l'éditenr et le défenseur enthousiaste de Clément Marot. Dès 1545, il commença à Lyon la publication de ses propres ouvrages par le *Panegyric des damoiselles de Paris sur les neuf muses*. Après la mort de Marguerite (21 décembre 1549) Du Moulin se fixa définitivement à Lyon où il était venu souvent, attiré surtout par Jean de Tournes, et où il fut correcteur savant, à l'instar de Michel Servet, d'Etienne Dolet et de tant d'autres hardis penseurs (*). En dédiant les œuvres de J. Lemaire à Antoine de Bourbon, il invoque le titre *Couronne Margaritique* en rappelant le nom de sa belle-mère. Antoine allait devenir roi de Navarre, à cause de son mariage avec Jeanne d'Albret, la future mère de Henri IV. Dans cette dédicace faite encore du vivant de Marguerite d'Angoulème (puisqu'elle est datée de Lyon 30 septembre) Du Moulin énumère avec complaisance tout ce qu'il a fait pour épurer et amender le texte des *Illustrations*.

(*) De Colonia, Hist. litt. de Lyon, II 597-611.

commençant du iour et date quil sera acheué dimprimer, sinon par le congé et permission de Iean de Tournes, imprimeur et libraire de Lyon, et ce, sur peine de confiscation des liuvres qui se trouueront imprimez, et damende arbitraire : ainsi que le tout est plus amplement contenu au Priuilege sur ce ottroyé, et donné à saint Germain en Laye le VI. iour de Decembre Lan de grace M. D. XLIX.

Par le Roy. Le Seigneur de Passy maistre des Requestes de lhostel, present.

Signé DEMOULINS.

Et seellé du grand seau en Cire iaulne.

A TRESILLVSTRE, TRESHAVT ET TRESVERTVEVX PRINCE,

MONSEIGNEVR ANTOINE DE BOVRBON
DVC DE VENDOSME,

Antoine du Moulin, *son treshumble et tresobeïssant seruiteur, salut et prosperité.*

L'omnipotent, tresillustre, et tresuertueux Prince, ha voulu que toutes ses creatures tant animees, que inanimees, du Monde superieur et inferieur, soient continuelle operation de sa voulenté obeïe de ses Vertus, Dominations, et Puissances par lesquelles sa gloire incessamment se manifeste : pour estre sa bonté vne si grande et infinie puissance, qu'elle ne peult non seulement demourer oisiue, mais encor ne permet que nulle chose produite d'icelle, à l'imitation de son premier Moteur, soit cessante d'aucune œuure ou pour exemple de bien, ou pour exemple de mal : et tellement, que la Terre mesmes (encores qu'elle soit la moins mouuante) ne cesse en sa solide stabilité de produire et germiner continuellement, comme ministre de sa diuine intention. Qui nous peult manifestement demonstrer, que l'homme, en qui, et pour qui tout ce grand mouuement de l'Uniuers trauaille à la louenge de l'Eternel, ne peult (comme il ne doit) estre moins participant de tout ce grand labeur, de l'vtilité duquel il est mesmement vnique iouis-

sant. Et d'autant plus l'inuite, et contraint à l'operation, que ce grand Architecteur de toute la Machine ronde ha reduit en luy, quasi comme en vn petit Modelle, toute la grande estendue de la reuolution Spherique et Terrestre : en sorte que plusieurs des antiques et premiers Philosophes asseurans estre plusieurs Mondes, approchoient grandement de la verité non amplement congnue d'eux, comme depuis par maints autres apres eux, qui ont appellé l'homme Petit monde, nous faisant par ce entendre que toute nature n'est autre, que continuel trauail des miraculeux effectz de celle incomprehensible sapience du premier Mouent. (1) Et pource en ceste petite nature de l'homme et Microcosme l'esprit bouillant ne cesse iamais de s'exerciter ou à son proufit, ou à sa gloire. Et combien que ces deux yeux de nostre vie, qui sont l'Honneur, et l'Vtilité, soient les deux buts de nostre exercitation, si trouue ie que dauantage nature nous ha baillé vne fidele Scorte pour nous guider et accompaigner à laquelle que nous voudrons paruenir des susdites fins, qui est le Plaisir, sans lequel les autres deux ne peuuent rien. Et neantmoins luy seul, et de soy, se peult exerciter à toute œuure louable, sans esperance d'en rapporter ne gain, ne louenge : et par ce plus à estimer beaucoup, que celle, qui ne s'employe, oultre la necessité, que par conuoitise de ce vil metail, mary d'Auarice, à laquelle toute l'intention du sot Vulgue tend seulement, chose abominable à l'homme né à plus honnorable affection. Ainsi le plaisir, quelque vain et transitoire qu'il soit, aura non moindre part au merite de nostre exercitation, ne fust

(1) *Movent*, c.-à-d. moteur. — Plus bas, *scorte* est une forme italienne qui, vingt ans plus tard, s'écrira *escorte*. — *Pour autant que*, se dit encore en Belgique.

ce que pour autant qu'il nous achemine à bien, et nous garde de nous perdre au sommeil de paresseux repos, ennemy de l'autre but, qui est l'honneur. Auquel nous pouuons atteindre par autres deux guides : l'vne (1) Ambition autant ignominieusement detestable, comme pernicieuse, que l'autre est eternellement louable, comme seule compaigne des Dieux, qui est Vertu. Cest honneur donques acquis par vertueux exercice est celuy seul trauail, qui ha colloqué l'homme au renc des Immortelz : et autour duquel tous ceux, qui plus participent de nature diuine, ont employé leurs louables sueurs et vertueuses exercitations pour se gaigner lieu entre les Celestes, et immortalité parmy les Terrestres bien meritez diceux par l'vtilité paruenue de leurs vertus illustrees par armes, ou par lettres, deux seulz instruments de ceste Vertu incitatoire d'honneur. Et combien que ses armes ayent en ce vertueux exercice obtenu le premier lieu, si n'ont elles peu perpetuer leur gloire que par les lettres, qui me semblent deuoir estre preferees (quelque chose que tant d'hommes doctes en ayent debatu au contraire) pource mesmement que oultre la bonne institution ou elles adressent tout l'homme, elles le font reuiure apres la mort, ce que les armes d'elles seules ne peuuent. Et pource le nombre de tous les illustres, qui sont montez par la voye des sciences à ce Ciel d'honneur, est trop plus grand, que celuy des armes, ainsi que les infinies œuures d'eux tesmoignent, mesmement de ceux, que la felicité de ce Siecle nous ha produit. Au nombre desquelz, et des premiers rencz entre autres Princes et Princesses, la tresuertueuse Royne de Nauarre, rarissime exemple des pre-

(1) *Guide*, encore féminin dans l'abbé de Chaulieu.

sents et passez, ha atteint le sommet, et le plus haut siege de tous militants à ce triomphant exercice d'honneur, comme sa Marguerite des Marguerites (1) nous restera à iamais pour eternelle preuue de son glorieux et immortel trauail. A l'imitation de laquelle, pour n'estre veu seul oisif entre tant de ses seruiteurs (au nombre desquelz luy ha pleu m'inscrire) trauaillants incessamment à la vertu, (2) me suis occupé à vouloir reillustrer celuy, qui plus ha illustré l'antiquité de nostre Gaule, qui est maistre Iean le Maire de Belges, veu mesmement que luy estant au seruice d'vne autre vertueuse Marguerite de Flandres, trauailla non seulement à la louenge de sa Maistresse, ains à celle de plusieurs, comme par ses Illustrations se void : lesquelles i'ay trouuees si deprauees ou par ignorance, erreur, ou deprauation du temps, qu'à peine ay ie trouué deux allegations siennes saines, ou pertinentes. (3) Parquoy m'ha fallu, non sans long trauail, recouuvrer tous autheurs par luy alleguez, et rendre à son entiere pureté. Et en oultre, ayant recouvert autres œuures siennes, comme la Couronne Margaritique, et quelques chants rustiques en rhythme, les ay bien voulu adiouster au comble de ses louables labeurs

(1) Recueil de ses poésies que venait de publier un autre de ses valets de chambre, Simon de la Haye (Lyon, 1547). On y retrouve souvent le style alambiqué de cette préface, bien différent de celui de l'*Heptaméron*.

(2) « Marguerite jeune, ouverte à tous les bons et beaux sentiments, à la *vertu* sous toutes les formes, s'éprit de cette cause » (la Renaissance). Ste Beuve. Causeries du lundi VII, 347.

(3) « Selon la variation continuelle qui a suivy le nostre (langage) jusques à cette heure, qui peult esperer que sa forme presente soit en usage d'icy à cinquante ans ? il escoule touts les iours de nos mains ; et depuis que ie vis, s'est alteré de moitié. » Montaigne, Essais III, 9. Mais il s'agit surtout de fautes d'impression.

pour en delecter vostre vertueuse excellence, comme celuy, que ie croy, qui plus aura à gré, non ce mien petit exercice, mais l'œuure de ce grand trauailleur : et dauantage pource qu'en y voyant les autres opuscules non encores mis en lumiere iusques à present, le nom de celle Marguerite des fleurs, que vous y trouuerez, vous refreschira la bonne affection et entiere amour de la mere de vostre tresheureuse et tresuertueuse compaigne fille vnique de celle, qui en vertu ha passé les plus vertuenx trauaillants, et auiourdhuy excelle tous ceux, qui peuuent donner fin et but au mesme Honneur et à la mesme Gloire, qui est la Royne vostre belle mere, et ma tresredoutee maistresse, à l'intention de laquelle comme de voz trois vertueuses affections en vne intention i'ay bien osé presenter ces miennes petites premices de mon premier et presque inutil seruice au respect du bon vouloir, que i'ay, et auray toute ma vie d'obeïr aux heureux commandements de sa Maiesté, et de vostre excellence, comme à ceux, ausquelz ie doy toute affectionnee obeïssance, et humble seruice en l'honneur de celuy, qui vous doint ensemble longuement prosperer et viure au contentement de tout ce Monde honoré de voz vertueuses et rarissimes presences. De Lyon cedernier iour de Septembre, M. D. XLIX.

LIMPRIMEVR AV LECTEVR

SALVT.

Le desir, que iay tousiours eu de remettre sus, tous Autheurs et œuvres utiles, que liniure du temps ou ha oubliés, ou depraués, mauoit de long temps affectionné à nostre Iean le Maire, illustrateur de nostre France : et ne le uoulois (toutesfois) ainsi nuement presenter deuant tes yeux, sans le reuestir dauantage de quelque nouueaux opuscules, comme cestuy de la Couronne Margaritique. Mais pource que ie craingnois que plusieurs cerueaux trop delicats, et qui sont de iugement si chatouilleux, quilz ne se peuuent complaire, que à choses conformes à leur fantasie, ne prinsent en mauuaise part les choses, que quelquesfois les Autheurs escriuent par commandement, ou comme affectionnés à leurs superieurs, ou comme passionnés, et ignorants autrement les importances des choses, quilz escriuent, ie me suis long temps abstenu de te mettre en auant ceste Couronne : pource que ie y uoyois Lautheur trop abandonnément parlant en faueur de sa Maistresse, et au desauantage dautruy. (1) Toutesfois quand iay considéré lobligation grandissime, que toute la France ha à luy, il mha semblé (et equitablement) que tout ainsi que nous auons aisément prins plaisir aux louenges et honneur, quil nous ha fait, nous ne deurions aussi prendre desplaisir, si

(1) V. la note 1 de page 13. Jean de Tournes fait aussi allusion aux écrits de Lemaire en faveur de la politique de Louis XII.

quelquesfois il se extrauague à parler (et fust ce bien à tort) plus contre aucuns particuliers, que generalement contre nous, descriuant les malheurs de sa Maistresse, Princesse (à la uerité, et toute affection ostee) uertueuse, sil en fut onques. Et dautant plus luy est à condonner, que loccasion de sen aigrir ainsi particulierement contre quelques uns, ne procede (à ce que ie puis coniecturer) que pour le desplaisir grand, quil auoit, que sa Princesse ne se uist couronnee du Royaume, pour lequel il sestoit tant affectionné à le illustrer. (1) Et par ainsi, congnue lintegrité de sa louable et equitable intention, ie ne me suis uoulu arrester à si peu daigreur, que tu y pourrois trouuer, pour te faire gouster apres une infinité de douceurs, que tu y trouueras, tant au discours de la uie de ladite Princesse, comme en plusieurs belles inuentions, et plaisantes histoires. Lesquelles ie te prieray prendre en aussi bonne part, comme syncerement ie y ay procedé, pour seulement te complaire, et delecter : et adieu. De Lyon ce quatrieme de septembre M. D. XLIX.

(1) Marguerite d'Autriche, dès l'âge de deux ans, était mariée à Charles, dauphin de France, fils de Louis XI.

A TRESHAUTE TRESPUISSANTE ET TRESILLUSTRE

PRINCESSE

MADAME ALIENOR D'AVTRICHE

treschrestienne Royne de France,

Claude de Saint Iulien Cheualier Seigneur de Balleurre

son treshumble et tresobeissant seruiteur

SALVT.

Chose estrange ne vous semble (tresillustre Princesse) si apres auoir employé tout le passé de mon temps à lexercice de la guerre, et belliques occupations, sur lextrémité de ma vie, et en laage, qui desormais (pour sa caducité) ne peult plus estre idoine à receuoir le travail, commune compaignie de ceux qui viuent souz les tentes et pauillons, ie viens presentement (en lieu despees et harnois) à manier plumes et liures, me dediant à la literaire discipline, et me deuouant aux Muses (1). Car certes (Madame) entre toutes les choses, auxquelles la vieillesse se peult honnestement appliquer, nulle ny ha qui luy puisse estre, ny de plus

(1) Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, née à Bruxelles le 30 novembre 1498, épousa en 1519 Emmanuel de Portugal, fut promise en 1523 par son frère au connétable de Bourbon et devint reine de France par son mariage avec François 1re en 1530. Pendant sept ans, elle réussit à maintenir la paix entre son frère et son mari. La guerre n'éclata qu'en 1536 pour se terminer par le traité de Crespy (18 sept. 1544).

grande delectation, ny de plus certain proufit que ceste cy. Et pource disoit vn Philosophe, Que lhomme vertueux doit tousiours pener et trauailler dapprendre en ieunesse pour sauoir les moyens de bien uiure, et en vieillesse pour estudier à bien et saintement mourir. Par laquelle sentence, iay esté induit et persuadé de conseiller à mon esprit, ia fort amoindry par le defaut des forces corporelles, faire de sorte, que Mars (dorasenauant à mon endroit) feit place aux saintes Muses, pour leur douceur et humanité plus traitables. Ce que en fin, combien que maugré luy, iay obtenu. Venant donques à ouuvrir les enroquillees serrures du lieu auquel estoit confusement ce peu de liures que iauois assemblé en mes ieunes ans, à la suasion de feu maistre Iean le Maire de Belges, mon bon precepteur : entre autres lœuure present cheut en mes mains, dont ne fus moins aise que fut le Prince Romain, quand il eut recouuert les volumes quil print en la librairie d'Egypte. Et apres lauoir plusieurs fois leu et releu, non en moindre diligence que faisoit le ieune Roy Macedonien l'Iliade d'Homere, ne me peuz tenir de blasmer ma negligence, nayant plustot prouueu (1) à ce que ledit œuuvre requeroit. Et accuser la malignité du temps, qui (au moyen des tumultes belliques quil engendre incessamment) lauoit priué de lhonneur à luy deu : et increper la cruelle Atropos, laquelle sans discretion, ny esgard, nous ha priué de deux excellentes, et pour diuerses raisons, tresrecommandables personnes, telles questoient la tresexcellente Princesse Madame Marguerite vostre tante, et Iean le Maire son treshumble seruiteur :

(1) = *pourvu*. Cette métathèse ne se rencontre guère que dans quelques auteurs du seizième siècle. Au moyen-âge on préfère *por*, *pur*.

lesquelz iestimois dignes de viure immortellement : Elle, pour tousiours reluire en faits vertueux deuant les yeux des hommes : luy, pour estre perpetuel preconiseur de si glorieuse vertu. Puis congnoissant que le temps passé ne souffre aucun remede, et que les fautes faites ne reçoiuent antidote, ains seulement seruent daduertissement pour les escheuer (1) à laduenir, me suis essayé reparer la faute que puis auoir commis recelant ledit œuure. Et lay presentement abandonné aux presses des imprimeurs, lesquelz en lexposant par vn mesme moyen donneront congnoissance à la posterité, de labondance des vertus iadis redondantes en la tresbienheureuse personne de feu Madame vostredite tante, et clere intelligence de la felicité qui luy ha esté concedee du Ciel, en ayant plus singuliere trompette et annonciateur de ses louenges, que Alexandre ne peult recouurer de son temps (2). Desdites vertus aucune preuue ne conuient querir, ny desirer, ains (Madame) les contempler en vous, à laquelle par droit hereditaire elles sont copieusement escheues et deuolues. Et ie suis seur que les couuoiteux de ce, congnoitront en vostre noble esprit empraintes et representees toutes les habitudes vertueuses, pour lesquelles dame Vertu ha mis l'Orfeure Merite en peine de composer ceste triomphante Couronne, laquelle (aussi) par le decedz (3) de ladite tresillustre Princesse vous appartient : et laquelle (Madame) treshumblement ie vous

(1) Au douzième siècle, cependant, on trouve *eschiver*, *eskiver*.

(2) Le brave chevalier de Balleurre n'a guère retenu de son maître que l'emphase rhétoricale alors ambiante. Quant au ton des compliments, c'était celui d'une mode qui devait durer jusqu'au siècle suivant L'*Orfèvre Mérite* est un personnage de à *Couronne Margaritique*. *Atropos*, également.

(3) Graphie spéciale de Balleurre.

presente. Suppliant vostre tresnoble excellence, aussi agreablement la receuoir, que de cœur à vostre seruice et accomplissement de voz commandements tresbien affectionné, ie la vous dedie. Et lors ie pourray estre seur, que ce present volume naura cause de craindre les langues veneneuses des hommes enuieux, et mal parlants, ains couuert de lescu de vostre protection et benigne faveur, iceux conuertira subitement en pierres, sans moyens de parler. Mais (Madame) à fin que vostre illustricité ne soit plus longuement retardee de voir lelegante diction de Lautheur principal, cy endroit mettray fin à mon langage mal poly. Suppliant celuy Reparateur du genre humain, par lequel esperons saluation, augmenter tousiours en vous sa grace, par laquelle selon sa voulenté, il en vous, et vous en luy viuiez incessamment. De Balleurre ce vingttroisieme d'Auril, mille cinq cens quarantequatre. (1)

(1) A cette date de la dédicace, il y avait dix jours que les Français avaient triomphé à Cérisoles. L'éditeur ne pouvait faire allusion à cette victoire, à cause de la position difficile d'Eléonore et parce que la *Couronne Margaritique* était d'inspiration belge et autrichienne.

PROLOGVE.

Plume infelice oustil calamiteux,
Matiere obscure, obiect poure et piteux,
Dites pourquoy mon engin peu fertile
Vous retirez de son emprise vtile (1)
Pour le tourner en ce present traueil ?
Comment peult tant vostre soudain resueil
Que ma main rude, oultre gré rappellez
A vostre obseque, et tant la compellez,
Que force m'est briser mon doux estude,
Laisser escrits de noble claritude,
Pour la plonger es profondes tenebres
De cas diuers, violents et funebres,
Pleins d'infortune, accumulez de deuil,
Lardez de pleurs, farcis de larmes d'œil ?
O grief eschange ! ô muance odieuse !
Labeur ingrat, et œuure tedieuse,
Quand laisser faut fructueuse escriture,
Pour expliquer triste mesauenture.
O dur employ, peu remply d'amytié !
Si ce n'estoit, que deuoir et pitié
Chassent de moy, tout present subterfuge,
Voulentiers quisse à refus, mon refuge :
Mais ie ne puis, et si ne doy nier,

(1) Probablement ses *Illustrations*. Delà peut-être ce mot *claritude*. — Quant à *obseque*, c'est ici *obsequium*, obéissance, service, etc.

Qu'il ne me faille en tristeur manier
Mon papier noir, et derechef (1) le teindre
De grans regretz, malaisez à esteindre,
Va donc ma plume à douleur consacree,
Va si tu peux, et point ne te recree,
Iusques auoir fourny ton dur office.
Or voulsist Dieu, qu'ainsi point ne se fisse.

FIN.

(1) *Derechef*, à cause des déplorations que Lemaire avait déjà composées sous le nom de *Temple d'Honneur*, *Plainte du désiré*, etc. On retrouve ce prologue, sans aucune variante, en tête du manuscrit 12077 (Bibliothèque nationale, fonds français) et dans les pièces anonymes du mscr. 1721 (ibid).

NARRATION.

Quand les hautains cieux orbiculaires, non errans dun seul moment en leurs cours ordinaire par les revolutions predisposees en leternité du premier Moteur, eurent amené en son tour lannee infauste, infeconde et infortunee, quon dit depuis la création du monde, six mille sept cens et trois, insigne et memorable de morts de Princes et de maints piteux accidens : Et que Saturne pesant et maliuole ioint auecques Mars, rebelle et retrograde, par vne grieue conspiration eurent louguement tenu assiegé le bon Roy Iupiter au signe de Lescreuice, et fort oppressé par leur concurrence tyrannique, sa gracieuse et desirable influence, tellement que le temps hyuernal, ne sembla et ne fut autre chose, sinon vn nouueau deluge particulier, et l'esté vne seconde inflammation Phetontale (1) : Et furent à brief dire, toutes lesdites deux portions de lan oultrageuses à desmesure par vne extreme distemperation des elements. Dont vniuersellement les animaux tant de forme humaine que brutalle eurent incomparablement à souffrir, mesmement en ce septieme climat. Apres donques que de ladite saison d'esté (2) ne restoit que la qneüe, la plus dangereuse à

(1) Phaethon, personnification mythique du soleil, lorsque ses ardeurs excessives, au lieu de féconder la nature, en brûlent tous les fruits. Dans ce passage, on remarquera un mélange de mythologie et d'astrologie, à la mode des premiers temps de la Renaissance. Lemaire fait allusisn à la peste qui désola la Savoie et le Dauphiné en 1504.

(2) *estivalle* (mscr. 12,077 fonds francais).

escorcher : Et que dedens briefz iours Phebus se preparoit deutrer en la iuste Balance, pour faire ouuerture au redoutable automne : il aduint en vne prouince de Gaule Celtique, quen nommeit anciennement Segusiane, et maintenant est appellee Bresse, vn cas de commemoration pitoyable, et dont le recit, peult causer compassion aux escoutans, et admonnester toute creature mortelle et raisonnable de la merueilleuse instabilité des choses mondaines et de limbecillité du viure humain.

En la region dessusdite, et en maintes autres, tant prochaines que lointaines amples et diffuses, iadis contenues souz le nom des Allobroges, dominoit nagueres vn Prince flourissant en ieunesse, fructifiant en force et en beauté (1), abondant en biens, reposant en souueraine tranquillité de paix, craint de ses ennemis, honnoré de ses bienuueillans, aymé et serui de tous ses bons et loyaux subietz : et à qui pour le comble de sa haute felicité les Dieux fauorisans grandement, puis trois ans en ça auoient enuoyé pour espouse et compaigne vne precieuse fleur celeste, nommee Marguerite, la plus illustre dame du monde, tant soit il grand en sa circonference, tresdigne fille a la maiesté Cesarauguste du tresinuaincu Roy Maximilian, moderateur du sceptre Imperial des Romains. Si ne restoit pour assouuir la singuliere gloire dudit ieune prince, et la bienheurté sommaire (2), tant de luy que de son païs, sinon quen brief temps (comme on esperoit) moyennant la grace diuine, icelle tresnoble et tresdelicieuse ente de Royal plantage flourissant

(1) en force et beauté (mscr.). Philibert le Beau, duc de savoie, épousa Marguerite d'Autriche (contrat signé à Bruxelles le 26 septembre 1501).

(2) Souveraine (mscr.). Il n'y eut pas d'enfant de ce mariage.

au fertile verger de Sauoye portast fruit aurain de souueraine excellence, duquel la souefue odeur, eust penetré par tous les anglets de la terre. Mais aux Dieux superieurs na point semblé, quilz deussent enrichir ce bas territoire dune si somptueuse semence. Dont à tout cœur droiturier, il en poise assez.

Or estoit ce trespuissant Duc verd en aage, gaillard de corps, et dardant courage, adonné totalement selon les saisons au voluptueux et iuuenile exercice de la chasse : attendu que par grand oisiueté de paix ne luy estoit loisible de vaquer aux armes. Si frequentoit (1) ce noble deduit, par affection plus curieuse et plus ententiue, que nulle autre chose. Et certes en ceste qualité il estoit comparable à celuy, de la posterité duquel on le disoit estre yssu au moyen des Princes de Saxone : cestasavoir du trespreux Hercules de Thebes. Lequel entre ses autres labeurs dignes de memoire, print iadis â viue course, en la grand forest Menalique,la noble Biche renommee par les Poëtes, laquelle auoit les piedz darain, et les cornes de fin or massif. Ou on peult dire que cestoit vng second Meleager, filz du Roy de Calydone, poursuiuant par grand aspresse le dangereux Sengler de la Deesse Diane, qui gastoit toute la contree. Ou certes, on nerreroit point, en disant, quil ressembloit le gentil Cephalus filz d'Eolus le Roy des Vents, lequel par don dune Fee auoit vn chien qui retenoit toutes bestes rousses et noires : et deux espieux qui iamais ne failloient à les enferrer. En ce trauail delectable passoit son temps le ieune Prince auecques sa noblesse.

Et comme vng iour entre les autres il y fust plus affec-

(1) Souvent (mscr).

tionné que iamais, au moyen parauenture des Destinees qui à ce le pressoient : et errast parmy lespesseur des bois, courust les landes ouuertes, trassast les valles ombreuses, et surmontast les cruppes des montaignes difficiles en grand perseuerance de labeur, fort eschauffé, pour recouurer la proye dont il estoit en queste. Aduint par grieue mesaduenture, que deux horribles et monstrueux personnages extraicts de nation infernalle, en trauersant païs pour donner tiltre de doleance à quelcun, vont passer par là. Desquelz lun estoit vn triste vieillard, qui se fait nommer Infortune, engendré de Malheur et de Misere. (1) Et lautre estoit sa femme de mesmes, assez et trop congnue par le monde vniuersel, appelee la Mort, lune des trois sœurs, qui nespargnent personne : laquelle les anciens appellerent Atropos, cestadire sans retour.

A cette heure là, le ieune Prince presques esseulé de ses gens qui plus ne lauoient peu suiure, descendoit en plein mydi vne longue et droite vallee à pied, à cause que ses cheuaux à force de grands courses estoient morts et recreuts : Si appuyoit sa grand corpulence sur les espaules de deux de ses gentilzhommes, haletant de chault fondant tout en sueur, lassé de grand trauail et tout euacué desprits. Laquelle chose voyant Infortune le treshideux et desnaturé monstre, sursaillit de malheureuse ioye, et à son laid et pasle visage donna couleur de resiouissement inepte, sentant auoir trouué occasion de nuire. Si sarresta soudain de

(1) *Infortune*, féminin dans Froissart, à été du masculin au seizième siècle, à cause du neutre *infortunium*. Palsgrave, p. 173, critique un passage du quadriloge d'Alain Chartier où il a lu *ceste infortune*. Toutefois il admet pour règle : *All substantyves ending in NE be of the femyne gendre.*

pied coy, et se tapit derriere vn buisson tirant aupres de luy sa femme et compaigne tresredoutable, de laquelle il engendre en ce val de misere tous les ans vn grand nombre de merueilleux accidens, et de cas pitoyables. Si larraisonna en la maniere qui sensuit :

INFORTVNE.

O tv Veneresse des hommes
Atropos, ma femme et m'amie,
I'ay au cœur de ioye grands sommes,
Quand ie treuuve au lieu ou nous sommes
Proye, qui vaut proye et demie.
Regarde sans estre endormie
Ce grand Veneur qui va sa voye,
Le trespuissant Duc de Savoye.

Voy comme il marche hautement,
Quel corps, quelz membres, quel' croisure, (1)
Quel' maiesté, quel portement.
Fay donc, à mon enhortement,
Qu'il ayt de toy quelque brisure.
Grand, bel et fort à desmesure
Est il : prest à s'esuertuer.
Si gist honneur à le tuer.

Car s'il montoit en excellence
De vertus, et de noble emprise,
Selon sa forme et corpulence,
Ne toy, ne ta grand' violence,
Desormais vn bouton ne prise :
Car quand hauteur de cœur comprise

(1) Taille (Dict. Godefroy).

Est en vn corps fort et gentil,
Malgré toy immortel est il.

Preuiens donc, ma sœur ma mignotte,
Preoccupe tel accident (1).
Entens mes dits, et bien les notte,
Et garde qu'il danse la note,
Dont ie suis sire et president.
Gloire, bruit, honneur euident,
Et crainte, par toutes contrees
Nous en seront administrees.

Qu'allons nous par le monde errans,
Si ce n'est pour tant exploiter,
Que du grand nombre des mourans,
Les plus legers, les mieux courans,
Nous fassions en terre bouter ?
Mais pour nous faire mieux douter, (2)
Il n'est que monstrer son effort,
Sur vn grand Prince ieune et fort.

Puis vn an, tu as mis souz lame
Ligny, cousin de cestuy cy,
Dont chacun dit, que Dieu ha l'ame.
Aussi Bourbon, qui bon se clame,
Son oncle, n'eut par toy mercy.
Mais quoy ? Bourbon estoit ainsi,

(1) *Praeoccupare*, saisir d'avance. Cette acception se rencontre encore dans Malherbe. Balzac emploie aussi le mot dans le sens de s'emparer d'avance de l'esprit.

(2) *Redouter*. Ces allégories ne doivent pas étonner, puisqu'en 1584 encore Dumonin publiait son *Quaresme contenant le triple amour*, tragédie allégorique dont le personnage principal est la Peste châtiant les humains. Accusée devoir dépassé ses pouvoirs, jugée par un tribunal en règle, elle est condamnée dans toutes les formes et décapitée.

Que tout oultré d'aage labile
L'autre en languissant, fait debile. (1)

Leur mort qui fut trop meure et lente,
Pour nice te feit estimer :
Mais quand ta main sanguinolente
Versa soudain le tronc et l'ente
Du bon Roy Charles sans amer,
Alors te feis tu renommer
Par tout le grand monde vniuers,
Et craindre tes faux tours peruers.

Fay donq vn cas inopiné
Sur ce Duc son cousin germain :
A fin qu'il soit acoup finé,
Apreste ton dard affiné,
Et rue vn grand coup inhumain.
Fay le plustot huy que demain :
Car fouldre sans bruit, plus estonne,
Que ne fait, quand beaucoup il tonne.

Entretiens le tien possesser
Dedens ceste maison Ducale :
Ou, puis cinquante ans, sans cesser,
Sept de leurs Ducz, as fait laisser
Ce val, par ta force inegale.
Voicy le huitième, qui cale

(1) *Labile*, Qui glisse facilement, caduc, fragile. Un mot encore aimé de Montaigne. A propos de Pierre II de Bourbon, né en novembre 1439 et mort en octobre 1503, on lit dans l'*Histoire des ducs de Bourbon* par J. M. de la Mure (éd. Chantelauze II, 459) : « L'année 1502, ce duc, appesanti par les langueurs de la vieillesse, et travaillé des chagrins que cet âge amène, tomba en de grandes douleurs de migraine pour lesquelles on lui donna le surnom de *Malateste*, et prit une fièvre quarte qui le conduisit insensiblement au tombeau. »

Sa voile, au doux port de delices.
Va luy dresser tes dures lisses. (1)

Cours (2) vn gros bois contre son pis
Nud, descouuert, large et quarré :
Lors auras, se tu ne fais pis,
Assez assouuy les despits
Dont i'ay l'estomach si serré,
Contre le cœur trop moderé
De celle dame sa compaigne,
Que i'ay suiuy, iusqu'en Espaigne.

En Espaigne, en France, et en Flandres,
Par mer, par terre, à toute instance, (3)
Luy ay ie fait trop plus desclandres,
Qu'en fin fourment n'ha de calandres
Rongeans la meilleure substance.
Mais sa vertu, sa grand constance,
Et (que tant ie hais) sa bonté
Ont tous mes exploits surmonté.

Or à ce coup hideux verráy ie
Le derrain bout de ma science :
Car s'en elle ha tant de courage,
Que pour un si cruel orage,
Elle n'entre en impatience,
Ie te promets ma conscience,

(1) Ducs de Savoie : Amédée VIII, Louis, Amédée IX, Philibert 1er dit le chasseur, Charles 1er dit le Guerrier, Charles II, et Philippe II dit sans terre.

(2) Est-ce courir avec un bois ? Lacurne Ste Palaye donne aussi *courir* comme synonyme *d'employer*.

(3) S'il enchauçoit (poursuivait) les enemis par trop grant instance. (Bercheure). Tour ingénieux de Lemaire pour louer le grand cœur de Marguerite d'Autriche.

Qu'vn grand gibet et un licol,
Feront la raison de mon col.

Si par elle encor vaincu suis,
Qui est chose impossible à croire,
Ie m'iray noyer en vn puits,
Veu que plus endurer ne puys
Son bruit, son triomphe et sa gloire :
Car il ne fut iamais memoire
Qu'vn cœur fragile, feminin,
Peust tant supporter mon venin.

Donques, pour mieux dresser l'affaire,
Soudain me vois transfigurer.
Et quand tu m'auras veu parfaire
Tout ce que i'entendray à faire,
Pour nostre entente procurer :
Lors sans bruit, et sans murmurer,
Tu te tiendras preste en ton pas,
Pour luy auancer son trespas.

Par ainsi, ô forte Atropos,
Pour nous faire admirer et craindre,
Et pour mon cœur mettre en repos,
Bende ton arc, sans interpos,
A fin de ce corps noble esteindre.
Il sera facile à atteindre
Quand ie l'auray seruy de Coupe, (1)
Dont maintes gens batront leur coulpe.

LACTEUR.

Tant prescha ce tresvenimeux basilique (2) lancien ennemy

(1) Quand je lui aurai administré une coupe.
(2) Comparé au basilic, espèce de lézard ou de serpent auquel les anciens attribuaient la faculté de tuer par son seul regard.

des humains, Infortune : Et tant persuada la Mort cruelle et cruente par ses paroles coulourees dinfection maliuole, que sans autre deliberation lexterminеresse dhumain lignage, ouurit son carquois pestifere : Si en tira promptement vne flesche des plus agues et des plus ineuitables. Et apres auoir tasté si la pointe estoit bien aceree, elle la mit en coche et la tint ainsi suspence, iusque à ce qu'il fust temps de lexploiter. Et lors Infortune tresmalicieux et tresdeceuable, (1) tout en vn instant se fut transformé en vne vieille, feingnant venir de la fontaine, et portant de leaue en vn vaisseau de terre. Et en contrefaisant la simple et bonne femme de village, se presenta au chemin du Duc. Lequel alteré de grand chaud, et querant refrigere à sa soif extreme, se resiouit assez de lofferte de sa mesauenture. Et luy sembla que les Dieux mesmes luy auoient enuoyé de leur potion nectaree. Si but par trop grand auidité de ceste liqueur aquatique infortunee, congelatiue et mortifiant, et dabondant charmee et maleficiee par le mauuais artifice de celuy qui la portoit. Et tant en mit en son estomach chaud et bouillant, que sa soif luy sembla estre estanchee. Mais tost (2) apres, pource quil se sentit aggraué de la malice apparente du bruuage par lvy prins, derechef à la suggestion latente d'Infortune, il se voulut reposer en lombrage dune borde champestre, qui ne fut autre chose, sinon mettre du venin auec des poisons.

Et sur ce poinct, Atropos qui veilloit à ses creneaux, apres que Infortune luy eut fait signe competent de besongner, elle enfonça (3) parfondement son arc Turquois iusques

(1) Ici *décevable* signifie trompeur, comme en « ces fausses et decevables paroles dudit Pierre. » (Bibl. des chartes dans Littré).

(2) Mais tout après... (mscr).

(3) *Enfoncer* un arc ; le courber. (Lacurne St Palaye). — On lit

à lamener presques en rondesse. Si feit clerement resonner la corde en la laissant eschapper, par vne merueilleuse force et roideur vers lestomach du ieune prince, tellement que le fer mortifere penetrant les viues entrailles se mussa dedens son sang iusques aux empenons. (1) Et rendit tant par sa subtilité que par sa soudaineté, la playe non apparente, et sans cicatrice quelconque. Lequel tresinhumain exploit acheué, ce tres-malin esprit Infortune qui desia auoit reprins sa premiere forme diabolique fut rempli de damnable ioye, et se print à rire hautement et à battre ses paulmes comme sil fust forcené, ou sil eust conquis vn bien riche butin.

Alors le noble Duc, fremissant du coup dont il ne voyoit point lacteur, ietta vn grand souspir, remonta à peine sur

dans Jean Marie de la Muré III, 140 (note de Chantelauze) : « Une des fontaines de saint Valbas (St Bourbaz département de l'Ain) qui a conservé dans le pays le nom de *Fontaine des rois*, est devenue tristement célèbre par la mort du duc de Savoie, Philibert le beau.

C'est Paradin qui raconte (Chronique de Savoie 377). « Auquel temps et an, au mois de septembre le beau Duc Philibert, estant allé chasser en un lieu nommé Lagnieu, avait fait apprester son disner auprès d'une fontaine, au lieu de St Bulba, qui est du mandement et jurisdiction de Loyettes, et ayant chaud, print trop grande fraischeur auprès dicelle fontaine, qui lui engendra un pleuresis dont, se sentant mal, ledit Seigneur se retira incontinent en son chasteau de Pontdains, lieu fort delectable, auquel lieu fut si pressé, qui bientost après vint à rendre l'esprit à Dieu, en l'an de son aage 25e environ, le 9e jour de septembre, en la mesme chambre où il nasquit. »

La même chronique de Savoie donne encore ce quatrain :

Philibert, de valeur, de taille et de visage,
Egal aux demi-dieux, prince de grand espoir,
Mourut, hélas ! trop tost, en l'apvril de son aage,
La Pasque ne pardonne à beauté ny pouvoir.

(1) Empennes, ailerons de plume qu'on assujétissait à une flèche pour assurer la justesse de son vol.

vn cheual qui luy fut amené : mit la main à la poictrine, puis commença à baisser le chef, et à se douloir grandement. Et tout ainsi quun grand Cerf ramé, après longues courses et grans perilz eschappez, estant à la grosse haleine, pource quil noyoit (1) plus nulz chiens glattir, ne nulz cors bondir (2) parmy la forest retentissant, se couche sur lherbe verde en lombre du boscage fueillu pour respirer à loisir sans souspeçon quelconque de peril eminent. Et néantmoins par quelque veneur estranger, errant tout coyement parmy le bois, ce gentil Cerf reposant à son grand malheur est entreueu, et tantost atteint insidieusement, dun raillon (3) bien trenchant : Adonques la noble beste nauree à mort se leue toute effrayee, à tout le vireton mortel qui luy ha percé nerfz et veines. Et ne luy souuient daller chercher la bonne herbe appellee Dictamus, appropriee à sa guerison. Mais en gemissant bien piteusement, se prend à repairier en son giste pour illec mourir en grand destresse.

Ainsi feit ce tresillustre Prince, lequel apres le tresdangereux coup receu, tout transmué de sangmeslure, (4) se mit à retirer tout bellement vers le lieu propre de sa naissance, faisant matte chere et dolente. Si le suiuoient ses gentilzhommes et ses veneurs, ignorans son mal intrinseque, et neantmoins troublez et desconfits, de voir leur seigneur moins alaigre, que sa coustume ne le portoit. Et dautre-

(1) Et tout ainsi que ung grant cerf ramé.... pour ce qu'il *n'ot* plus... (Curieux échantillon de la prose poétique inaugurée par Lemaire.)

(2) Retentir.

(3) Raillon, railhon, rallion, reillon = flèche triangulaire, trait d'arbalète. Même sens que vireton (Lacurne St P.)

(4) Sangmeslure = trouble, agitation (Cotgrave). Sangmeué = troublé. Sangmeurdy = contusion, etc. Palsgrave traduit *sang meslé* par *chafed in his bloode.*

part, se mirent à chemin apres eux ce tresabominable tyrant Infortune, faisant grand semblant de liesse, et la tresdiffamee homicide Atropos sa compaigne, pour voir la diffinitiue de leur emprise detestable.

A laborder en sa maison natale, le triste Duc, à qui laggrauation du mal estoit de plus en plus moleste, se ietta bien pesamment sur vn lit de camp. Aupres duquel vint tantost toute troublee en cœur, ainsi que desia occultement admonnestee par vn dolent presage, la tresclere Duchesse sa treschere espouse et compaigne. Laquelle voyant son seigneur et amy gisant malade, et neantmoins non se doutant encores de son grand dueil prochain, se mit à le conforter tresdoucement, et à le resiouyr de tout son pouuoir, feit venir à toute diligence, les gens et ministres du Dieu Esculapius, à fin de donner par quelque benefice de medecine hastif secours et bonne valitude à son bien aymé. Et de ce les sollicitoit par prieres tresinstantes : et mesmes estoit presente à voir broyer et mettre en pouldre le tresor de ses precieuses perles, esperant quon en feist quelque electuaire salubre, pour son seigneur. (1) Et oultre ce, faisoit extreme diligence de querir ayde au ciel par vœuz et par deuotes prieres, et par enuoyer offrandes en lointains pelerinages.

Si temporisa le Prince trespatient quelque peu de iours sans grand apparence de declination. Cestasauoir, iusques à ce que les aguillons de la pointure incurable, et la rudesse du coup plus que mortel eurent aggressé de tous poincts les membres et les arteres par vehemence trop importune.

(1) On sait l'importance des perles et des pierres précieuses dans l'ancienne médecine.

Dont laspresse des accidens se renforça grieuement, et causa telle inflammation parmy toutes les larges veines de ce tresample corps, quil ny auoit moyen desteindre la grand ebulition du sang esmu et febricitant, sinon de lesuenter par phlebotomie. A laquelle chose, à fin quelle ne se feist, la peruersité inenarrable d'Infortune auoit pouruue par telle astuce et cautelle si malicieuse, quen ces interualles de temps Phebe la maistresse de toutes humiditez ayant freschement renouuellé ses cornes, (1) sembla empescher à nature debilitee quelle peust tolerer ce violent remede. Parquoy on perdit tantost lespoir de son euasion. Et lors luy mesmes sentant sa fin prochainement future, se leua et voulut aller dire un eternel adieu, à sa tresaymee compaigne en laccollant estroitement. Dont il estoit facile à coniecturer à combien grand regret il la laissoit. Puis ne tarda gueres quon vid encommencer la fuite des esprits vitaux, et apparoir les vrays signes et approches de mortelle rigueur.

Adonques fut ce pitié trop miserable de voir la tresdesconfortee Princesse acertainee de sa crainte, entamer un dueil desesperé, et non appaisable, violer sa clere face, traire ses beaux cheueux de couleur aureine, jetter vne grand impetuosité de cris et vociferations de son tresamoureux estomach. (2) Et qui plus est, par la furieuse ardeur de vraye amour coniugale, se vouloir irreuocablement precipiter en vn cas mortifere, comme feirent iadis la noble dame Iulia, fille de Iulius Cesar, et femme de Pompee :

(1) *Ses tours* (mscr. cité). Se rappeler les superstitions banales sur le cours et le décours de la lune.

(2) Synonymie encore très populaire pour *poitrine*. Le point final qui suit *estomach* doit être considéré comme une virgule ; car comment expliquer autrement l'infinitif : *se vouloir ?* Cette ponctuation bizarre était alors générale.

et Portia fille de Caton et femme de Brutus, dont la premiere deceüe par trop legère credulité, anticipa sa mort, cuidant accompaigner, celle de son mary encores viuant. Et lautre par arrest premedité trouua exquise fin à sa vie, pour non demourer apres son espoux mort. Mais de ce motif estrange et pitoyable fut preseruee nostre tresdesolee Princesse par la prompte solicitude de ses feaux gentilzhommes et seruiteurs, et soudainement reduite (1) en sa chambre, loing de la presence à elle intolerable de son seigneur et amy trauaillant aux extremitez de la mort. O ardant et inextinguible flambeau daffection maritale, embrasé en la poitrine pudique de ceste dame tresfortunee ! Combien as tu daudace au rencontre des dangereux destroits de ton efforcement ? Certes par ton excessiuité superabondante, tu as cuidé adiouster aux autres histoires de piteuse recordation, un cas dont le rememorer eust esté trop larmoyable.

Par ainsi donques, pour reuenir au propos, la vigueur naturelle de ce noble corps, combien quil fust ieune, grand et robuste à merueilles, se voyant destituee de tout adiutoire superieur et inferieur deffaillit en petit espace de temps, en telle façon que apres auoir amplement et par integrité de foy et de deuotion rendu le deuoir à la sainte religion Chrestienne, protesté vehementement contre les cauillations de lennemy du genre humain, et fait toutes choses appartenans à Prince vray catholique, Lan vingtquatrieme de son aage, le tressublime esprit, gemissant, et comme violentement esraché de son bien aymé domicile, dressa son vol prospere vers la region beatifique des champs Elysees. Si laissa le corps materiel tout transi, et les

(1) Ramenée.

membres massifz, occupez de mortelle froidure, entremy les bras de ses loyaux seruiteurs et domestiques, desquelz le dueil et la perturbation inconsolable, seroit difficile à raconter. Sinon en disant, quilz le plouroient par egale lamentation comme iadis les enfans d'Israël plouroient le beau Ionathas filz du Roy Saul. Ou ainsi que les Romains regrettoient Titus filz de Vespasien, lequel estoit par eux nommé, Lamour et les Delices du genre humain.

Or est il à noter en cest endroit, touchant la peruersité d'Infortune : Que pour loutrageuse vehemence de la douleur inenarrable qui fut adioustee à lattente douteuse (1) de la Princesse quand elle fut surprinse de la certaineté du cas, et de la transmigration de son seigneur en meilleur lieu : Il sembla bien audit infame garnement, que sans nulle faute il pourroit cueillir en brief le fruit de son malheureux espoir : Cestadire, il cuida fermement que icelle tresexcellente dame, sans auoir regard à la dignité de sa personne, et sans estre memoratiue de ses coustumieres vertus, deust oultrepasser les limites de raison, et se laisser cheoir en quelque grande extremité dimpatience desolatoire. Mais le vilain fut trop apparentement frustré de son entente, comme nous verrons par temps.

Ne tarda gueres apres, que pour donner foy euidente de ce merueilleux inconuenient, (2) et pour en faire ostentation tresdolente à un chacun, le corps du Prince defunct fut atourne de riches aornemens de preeminence ducale, et posé sur vn grand lit de parement dedens vne salle large et spacieuse, ainsi quil est dancienne coustume. Auquel lieu estant une grand foulle de gens confits en desolation, con-

(1) Angoisseuse.
(2) Encore dans Amyot cela signifie accident tragique.

templans leur meschef, sapparut soudainement vne ieune dame de beauté nompareille, mais toutesfois atournee negligentement, comme par vne grand importance de dueil. Et pour iceluy designer, estoit vestue de noir, elle et ses Nymphes, Laquelle baissant la chere par simple maintien, apres auoir ietté son regard esplouré tout alentour delle, et finablement iceluy reposé sur le corps gisant, elle forma sa tresdure complainte comme cy apres sera recité, un chacun des assistens faisant silence taciturne, tant pour la reuerence de sa personne incongnue, comme pour desir de louyr. Si fut depuis entendu par la deduction de son propos, que cestoit dame Hebe Deesse de Ieunesse, fille de la grand Royne Iuno, et femme du trespreux Hercules, depuis quil eust acquis immortalité par ses prouesses.

IEVNESSE.

Gendre à Cesar, ô fleuron precieux,
Estoc puissant d'ombrage spacieux, (1)
Robuste tronc de hautesse spectable,
Ta noblesse notable,
Par sort iniurieux
Ha bien perdu son haut bruit glorieux.

Quel vent hideux, quel soufflis redoutable,
Quel tempestif, quel bruit espouuentable,
Quel bise froide, ou quel air turbulent
Ton bel estre excellent

(1) L'image développée en ces trois strophes dérive du mot *estoc* pris dans le sens de tronc d'arbre comme en cet alexandrin du XIIe siècle :

Bon ente en bon estoc deit bien fructifier.
(Thomas le martyr.)

Rend ainsi miserable,
Et fait tarir ta verdeur admirable ?

Ton chef hautain, ton doux flair redolent,
Sans encombrier si rude et violent,
Eust peu toucher le haut ciel stellifere :
Mais la Mort pestifere,
Qui tout à mercy rend,
Nous ha frustré de ton croitre apparent (1).

Helas, aumoins, si Dieu qui tout confere,
Nous eust permis ton ente odorifere
Apporter fruit conuenable et duisant,
Nostre mal si nuisant,
Et nostre vitupere,
Eust eu relief d'esperance prospere.

Mais las nenny : car ta clarté luisant
Gist ore obscure, et le iour refusant.
Si n'auons plus de toy ray ne lumiere,
Ains gisons en fumiere
De douleur languissant :
Car nostre bien est fort amoindrissant (2).

Pour tous ie parle, ainsi suis coustumiere :
Car d'vn chacun la grand douleur sommiere (3)
Est mon cas propre, en priuee douleur.
Autruy mal m'est malheur,
Et perte singuliere,
A moy totale, à eux particuliere.

(1) Le mscr. porte : *tout croistre* ; mais la leçon de la vulgate de 1549 paraît préférable.
(2) Amendissant (mscr). — Faute visible car *amendise* signifiait *compensation*.
(3) Totale. Amyot écrit déjà : *sommaire*.

Ieunesse suis, nagueres en valeur :
Et maintenant portant noire couleur
De dueil foulee : et de tristesse lasse.
N'est nul qui me soulasse
En ce mortel erreur,
Tout plein d'angoisse, et de terrible horreur.

Tourbe plourant, qui regretz entrelasse,
Voy ce beau corps, lequel, ou qu'il allasse,
I'accompaignoye en son aage floury,
Tant cler, tant seignoury, (1)
Tant plein de toute grace,
Qu'à peine est nul, qui tant de biens embrasse.

Or voyous nous, dont i'ay le cœur marry,
Sa couleur morte, et son sang tout tary
Comme la rose, apres sa flouriture,
Qui perd sa nourriture,
Ou le lis verd cueilli,
A qui l'humeur de sa tige est failly.

Ainsi est il de sa noble factnre,
Qui gist enuerse, et par mort immature
Ha perdu tout, force, dexterité,
Puissance, autorité :
Et dort en nuict obscure,
Sans plus auoir des plaisirs passez, cure.

Las, si la Mort pleine d'austerité,
L'eust peu souffrir tendre à maturité,
Quel grand chef d'œuure en nature on eust veu !
Car il estoit pourueu

(1) Si brillant, si magnifique.

D'amour, de loyauté,
De sens, d'honneur, et d'extreme beauté.

Mais son faux dard. non douté, non preueu,
L'ha prins d'aguet, (1) soudain, à despourueu,
Sans l'escrier, (2) et luy ha mis ses gectz.
Ce sont piteux obiectz,
Dont chacun tient pour sceu
Que c'est dommage importable receu.

Qu'en dites vous, ses vassaux, ses subietz ?
Sauriez vous bien nombrer par chiffre ou getz (3)
Vostre grand perte, enorme et indicible ?
Certes il n'est possible,
Tant eussiez les sens prestz :
Car le meschef est trop grand par expres.

Et vous helas, pleins de douleur sensible
Ses seruiteurs, qui d'amour immensible
Aymé l'auez, et seruy par deuoir,
Ie vous dy bien de voir,
Que vostre mal nuisible,
Est à chacun assez cler et visible.

Or plourez donc, et vous vueillez pouruoir
De larmes tant, comme s'il deust plouuoir.
Tordez voz poings, renforcez voz destresses :
Car angoisses, tristesses,
Et dueil horrible et noir,
Ont prins d'assault vostre propre manoir.

(1) *D'aguet*, locution adverbiale encore fréquente chez Mathurin Regnier. Palsgrave dit : *Dagayt et de nuyct comme font larrons*. *Gect* ou *giet* = lien, attache, entrave, p. ex. en fauconnerie.
(2) Sans prévenir par appel ou défi.
(3) On disait autrefois : calculer au jet (jeton) on à la plume (chiffres).

Et vous aussi rompez voz belles tresses
Dames d'honneur, de pitié les maistresses,
Desployez cy, voz hauts cris feminins :
Fendez voz cœurs benins,
Et les mettez en pressés
De grands douleurs, et complaintes expresses.

La Mort, qui mord (1) de ses dents leonins,
Qui tousiours brasse, ou poisons ou venins,
Vous ha forfait par telle mesprisance
Qu'onques n'eustes nuisance
De ses tours serpentins,
Qui tant greuast voz doux cœurs celestins.

Parquoy vueillez, par trescourtoise vsance,
Cy lamenter tant vostre desplaisance,
Que mon grief mal rengrege de despit,
Pource que sans respit
Ie seuffre deffaillance
De cil qui tant auoit ma bienueillance.

Dueil, double dueil, en mon cœur se tapit
Voyant la Mort, qui tant me racroupit : (2)
Que tant plus i'ayme vn corps plein de noblesse,
Tant plustot le me blesse,
Et contre luy brandit
Son dard pointu detestable et maudit.

Mais s'ainsi est, dames pleines d'humblesse,
Que vous et moy selon nostre foiblesse,
Plourons apart nostre propre meschef : (3)
Las, plourons derechef

(1) C'est digne de son maître Molinet.
(2) Acroupir, racroupir = abaisser humilier.
(3) Le mscr. porte : Plorons à part nostre noble meschief.

Le dueil de la Princesse
Qui de gemir vn seul moment ne cesse.

Helas mes sœurs, c'est d'honneur le vray chef,
Mouillons pour elle, et robe et cœuurechef.
Fondons en pleurs et decourons en larmes : (1)
Car ces piteux alarmes,
Là nous touldront en brief,
Si des cieux n'ha confort, et bon relief. (2)

Mort importune, et ses dards et guisarmes (3)
Luy ont tant fait de terribles vacarmes,
Que langue n'est qui le sceust exprimer.
Si crains par trop limer (4)
Qu'elle quitte les armes :
Car trop presser, fait rendre bons gensdarmes.

En sa chambre est, la belle sans amer, (5)
Plaingnant celuy qu'elle voult tant aymer.
Là la void on ses belles mains estraindre,
Là l'oyt on bien haut plaindre,

(1) Ducange donne décourement = découlement. Palsgrave : Atant les larmes *devaloyent* au long de sa face. — L'anglais *courrante* = décourrable. Palsgrave remarque l'identité de *courir* et *décourir*. — « Ce poyncon de vin decourt ou degoutte. » Dans la Plainte du Désiré, on trouve : *larmes décourans*. — On a dit aussi : fondre, se fondre en eau, en larmes.

(2) Ces douleurs nous l'enlèveront bientôt, à moins d'un secours du ciel.

(3) Demi-piques.

(4) *Limer* = *ronger*, détruire, exciter. *Lime* = tourment, peine, querelle. Guy de Cambrai a : *pensée ki lime et ret* (*rase*) *le cuer*.

(5) Sans fiel, sans amertume. — Les quatre finales : *amer*, *aymer*, *pasmer*, *mer*, correspondent pour le rime aux deux finales en *er* de la strophe précédente, par identité de prononciation sonore. Cf. Tobler, Le vers français ancien et moderne (p. 155 de la traduction française).

Et d'angoisse pasmer
Gettant des yeux de larmes vne mer.

Ha Dieu, ce dueil la pourra bien esteindre :
Car on void ia son vis pallir et teindre,
Ses yeux troubler, l'haleine luy faillir :
Tout son corps tressaillir.
Si dis, que douleur maindre
Feroit vne autre, à iamais y remaindre.

Helas, on oyt les gros souspirs saillir
De son las cœur, lequel vont assaillir
Regret appert, iuste querimonie,
Auec grand compaignie
Preste à la nous tollir
De plaings et cris, qu'on ne peult abolir. (1)

C'est le miroir de douleur infinie,
L'exemple seul de la grand tyrannie
De Mort cruelle et d'Infortune aussi
De tristeur sans mercy,
Qui l'ha toute sa vie
En toutes parts de tresdurs metz seruie. (2)

Compassion me tient en tel soucy.
I'ay tel' pitié, quand ie la sens ainsi,
Que plus n'ay cœur qui le puisse endurer.
Si ne puis plus durer,
Ne me tenir icy :
Car i'ay de dueil, le courage transy.

(1) On trouve au moyen-âge *aboliture*, *abolisseur*, mais *abolir* est ici un néologisme, tout à la façon de nos modernistes.

(2) Le mscr. évidemment par erreur de copiste donne *ferme* pour *servie*.

Or vueille Dieu par son doux inspirer,
Tous ses griefz maux si apoint moderer,
Que sa personne en soit en repos mise.
Et paix luy soit transmise
A iamais sans errer,
Pour puis après, en gloire prosperer. (1)

LACTEVR.

A peine se fut disparue la tresbelle Deesse Ieunesse, quand laspresse du dueil, la douleur des plourans, le pleur des desolez, et la desolation des poures cœurs desconfortez renforça leans par telle et si forte aigreur, que ma rude plume n'ha pas faculté de le descrire selon lexigence du cas : Sinon en disant, que cestoit vne abyme (2) de doleance, vn gouffre de pitié, vn miserable tumulte de voix inegales, et vne noise entremeslee de cris trenchans, et souspirs feminins, et de sangloux et vociferations viriles qui par leurs quereleuses plaintes et lamentations pitoyables vnanimement regrettoient le Prince defunct, et se doulousoient de leur perte et iacture, (3) tant commune que priuee.

Et comme ce bruit tenebreux et diuturne neust quelque apparence de termination prochaine, (4) vont entrer en la

(1) Ces sixains d'Hébé ont déjà le repos au troisième vers, comme Malherbe l'exigera plus tard. En outre, on remarque que la rime de ce troisième vers commande celle de quatre vers de la stance suivante. Mais pas encore d'entrecroisement de rimes, bien qu'on en trouve déjà dans Thibaut de Champagne, Laurent de Premierfait et Alain Chartier (Quicherat, Traité de versification française, p. 555.

(2) Comme dans Alain Chartier cité par Palsgrave qui veut que le mot soit masculin.

(3) De *jactura*, ce qu'on jette pardessus bord. On le trouve dans Ducange.

(4) Dans Amyot, *comme* demande encore le subjonctif. Remarquer aussi *vont entrer*.

salle de dueil aucuns de la famille d'Apollo, qui fut premier inuenteur des herbes, et des drogues medecinales et preseruatiues : lesquelz feirent populairement retirer vnchacun, Puis desployerent vn tresor de richesses Arabiques, si comme encens, myrrhe, aloës, et autres especes aromatiques et en embaumerent le corps à la maniere des Princes : puis le poserent en vn grand sarcueil de plomb, auquel ilz grauerent à perpetuelle memoire ses hauts tiltres non effaçables. Lesquelles choses deüement acheuees, certaine espace de temps apres, il fut aduisé par la singuliere prouidence et humanité du Duc Charles (1) illustre frere et successeur tresdigne du defunct, que pour non renouueller les douleurs, à la tresdesolee Princesse, on partiroit tout coyement de leans sans faire bruit quelconques, (2) et en emporteroit on le corps reposer eternellement au giron de sa grand mere Opis, Deesse de la terre, et aupres du corps de sa propre genitrice feu de bonne memoire madame Marguerite tresprecieuse fleur Bourbonnoise. (3) Laquelle chose fut deüement mise à effect, à grand pompe funeralle, et magnificence, autant solennelle comme triste.

Pendant ces choses, dame Vertu la tresbenigne Deesse, laquelle est concierge et chastelaine du haut palais crystallin du Roy honneur son frere, apperceuant de clere veüe la tresillustre Duchesse de Sauoye, fille de Roy et d'Empereur,

(1) Charles III, surnommé le Bon ; né dans le Bugey en 1486, mort à Verceil en 1553. Il flotta toute sa vie entre l'alliance de Charles-Quint et celle de son neveu François Ier. Pendant dix ans, il avait maintenu la paix la plus profonde en Savoie. Cf. *Sabaudiae respublica*, 224.

(2) Palsgrave dit que Lemaire, pour le pluriel, met *quelzconques* pour les deux genres.

(3) Marguerite de Bourbon première femme de Philippe, père de Philibert.

branlant en vn piteux accident presque sur le bort de periclitation dangereuse prochaine dun grand encombrier, destituee de ioye, et toute alienee de confort. il luy en print au cœur vne pitié incroyable, et vne merveilleuse compassion. Attendu que celle qui autrefois auoit esté vainqueresse de maints cas infortunez, par le trop grand estonnement dun nouueau malheur laissoit ainsi succomber son noble courage iadis plus que virile : et le souffroit estre vaincu par imbecilité feminine. Dont pour obuier à vn cas si ruïneux, par maternelle solicitude, elle appella promptement deux de ses filles aisnees : Cestasauoir dame Prudence, et dame Fortitude, ausquelles elle monstra à l'œil la perilleuse decadence de la Princesse sa bienuoulue : et en peu de paroles leur signifia ce qui estoit de faire. Alors ces deux nobles vertus cardinales, apres inclination reuerente vers leur dame de mere, (1) pour satisfaire à son commandement, desployerent leurs aesles angelines trenchans les airs aussi legerement comme deux colombes. Et se representerent incontinent deuant la tourterelle chaste, laquelle en son pourpris solitaire ne faisoit autre chose, fors que sans intermission ne repos, sa propre santé postposee, pleindre et deplorer la perpetuelle absence de sa bien aymee partie. (2)

Apres donques que les Nymphes tresreuerentes, et la vraye perle de souffrance se furent entresaluees par grand courtoisie, elles se retirent toutes trois en vne garderobe prochaine pour deuiser plus priueement. Alors dame Prudence bien garnie deloquence commença à entamer le pro-

(1) Même expression explétive que dans *mon bonhomme de père* de la même époque, sans aucune idée de raillerie.

(2) O moitié de ma vie ; cher époux ! (Voltaire, Orphelin de la Chine) Horace a *dimidium* et *partem animae*.

pos salutaire, et declairer la charge que leur mere Vertu leur auoit donnee. Reprint par douce increpation la fragilité de la Princesse, et loubliance de sa gloire et de sa louenge, en luy reduisant à memoire les nobles actes vertueux et victorieux, par lesquelz elle auoit maintesfois et puis nagueres vaincu tous les effors d'Infortune. Et d'autre part dame Fortitude lenhorta de reprendre sa ferme animosité accoustumee, de restaurer sa constance, et de remettre en auant sa patience treslouable. Et à brief dire, tant de belles allegations et remonstrances luy amenerent deuant les yeux ces deux habitudes spirituelles, que la tresillustre Princesse, coulourant sa face pasle et verecunde dune couleur rosaïque, confessa tacitement auoir honte de son glisser (1) : remercia par grand humblesse les nobles filles presentes et dame Vertu leur mere : chassa promptement la plus grand partie des tenebres qui tenoient son cœur triste et nebuleux : Puis esclarcit sa face, au mieux quelle peut, et luy donna serenité, selon que le cas et le temps le pouuoient souffrir.

Si profita tant en peu dheure ceste noble fleur terrestre, et tant aprint souz la discipline morale des deux vertus ses familieres dessusdites, quelle redressa le chef de son cler sens, conculqué par les piedz d'Infortune : et petit à petit se monstra telle aux regardans comme fait la Lune celeste, laquelle après auoir souffert vne tenebreuse eclipsation de tout son corps, repare entremy les nues errans, sa beauté specieuse, et rassemble ses rays argentins pour en enrichir la nuict taciturne. Si vsa finablement ceste tresprecieuse

(1) Palsgrave a *glisser*, *seglincer*, *couler*. V. aussi le proverbe, Il n'est si bien ferré qui ne glisse. — Quant à l'image du *chef conculqué*, elle est bizarre.

gemme du diuin conseil desdites cleres Vertus : si apoint que là ou parauant elle auoit mestier destre consolee, elle par operation reciproque se faisoit reallement et de fait conforteresse des autres desolez, et se presentoit refuge vnique à tous cœurs passionnez de dueil. (1)

Mais quand Infortune le tresmauuais esprit apperceut ceste mutation si contraire à son gré et à son esperance, il cuida bien forsener de despit, et de male rage. Car il nespioit autre chose, sinon que la perseuerance du dueil enorme de la Princesse, preparast à elle quelque grieue ruïne, et à luy cause de resiouissement. Donques voyant sa pretente adnullee, il se print dune voix sathanique à blasphemer et maudire toute la machine du monde, esrachant sa barbe chenue et sa hure vilaine : Et par horrible desespoir vlulant hideusement, debatit ses æsles draconiques, print son escueil (2) du haut de lune des tours du chasteau, et comme vn carreau de fouldre accompaigné de tonnoirre se plongea dedens la riuiere prochaine et parfonde, dont il feit bouillonner et troubler les cleres vndes. Et de là print son chemin aux enfers, sa compaigne Atropos estant desia partie dillec, pour aller chercher mesauenture.

Ce partement soudain et desesperé d'Infortune notifierent

(1) *Passionnez,* c'est-à-dire souffrants. Une sorte de latinisme. « Admirandae, eo mortuo, in Margareta Austriaca ejus uxore constantiae patientiaeque apparuere exempla. Amisso enim viro, et juvene admodum, et quo, ut ait author Paradinus, neque ditiorem potentioremque principem Sabaudiâ neque pulchriorem Sol eo tempore aspexit, acerbissimum eum casum tulit patientissime, iis solummodo procurandis intenta rebus, quae ad animae ejus salutem apud Deum promovendam facere posse existimabat. »
(Lamberti van der Burchii Sabaudiae respublica. Lugd. Batav. Elzev. 1634. p. 223).

(2) Son élan (de *ex-colligere*, se ramasser, se recueillir).

incontinent à la Princesse les deux tresamiables vertus Prudence et Fortitude ses compaignes, qui bien en eurent veu tout le demené. (1) Si la coniouirent et louerent beaucoup, veu que par son sens et bon portement elle auoit vaincu et rebouté à jamais vn si horrible monstre : De laquelle chose elle de tout son cœur rendit graces immortelles à Dieu. Et dautre part, Vertu la tressublime Deesse qui de son saint domicile auoit aussi clerement apperceu la honteuse fuite de ce hideux ennemy, laquelle redondoit totalement à l'honneur et victoire de la Duchesse sa chere tenue, elle en receut au cœur vne ioye indicible : et des lors arresta par deliberation ferme et inconcussible, de remunerer son action vertueuse dun precieux present : et honnorer le chef de sa bien aymee dune aureole triomphale et permanente, ponr tesmoignage perpetuel de son labeur. Pour laquelle chose mettre à effect, elle enuoya querir en la mesme heure, le bon orfeure du Roy Honneur son frere, lequel à son riche ouuroir à lun des bouts du noble palais Imperial situé sur la sainte montaigne de Laboriosité spirituelle, lequel tresexcellent ouurier se fait nommer Merite, estant de la famille de dame Iustice.

Noble penser, vn bon seruant,
Merite l'Orfeure alla querre :
Qui tant est digne, et tant sauant,
Que son pareil n'est sur la terre.
Il faisoit lors ouurer grand' erre,
Pour Honneur le Roy gracieux,
Lequel attendoit auoir guerre,
Par gens vilains et vicieux. (2)

(1) *Démener* pour mener, conduire. Au XIIIe siècle, *démener un cheval.*

(2) Quicherat croit que ce huitain ou octave avait perdu de sa

Tymbres, armets, escus et targes,
Pour armer sa cheualerie,
Bardes, chanfrains, et selles larges
Garnissoit on de pierrerie :
Cottes d'armes d'orfeurerie,
Espees de manches de Iaspre,
A fin que telle armurerie
Rende aux vaillans le cœur plus aspre. (1)

Dont par diligence trespure
Leans deux harnois on doroit,
Forgez de si riche trempure,
Que de meilleur on ne pourroit.
De gemmes on les decoroit,
Et d'autres grans biens immortelz,
Tant qu'à les voir bien on diroit,
Que ça bas, on n'en fait nulz telz.

Aussi les ha fait l'armurier
D'Honneur, qu'on dit Ardant courage,
Trop plus propre, et plus droiturier
Que n'est Vulcan qui fait l'orage,
Et les esclers, dont grand peur áy ie,
Et qui souz sa grand' cheminee
Confit iadis en rouge rage,
Les armes d'vn Grec et d'Enee. (2)

Mais l'ouurier qui ces deux forgea,
Les estoffa de haute emprise :

faveur au XVIe siècle. Il cite une stance de J. Lemaire, dans laquelle la première rime est sextuplée (p. 562).

(1) Le mscr., par erreur, sans doute, porte : *aux villains*.

(2) Vulcain qui forgea les armes d'Achille et d'Enée, ainsi que les foudres de Jupiter.

Puissance aussi dedens logea
Auec Foy pure, sans reprise.
Bonne querele y fut comprise,
Et Iustice enuers les rebelles.
Dont point n'est merueilles, s'on prise
Entierement ces armes belles.

Heureux donc, et bien destinez
Sont les deux Princes vertueux,
Qui contre vilains obstinez
Prendront ces harnois somptueux :
Et d'vn vouloir affectueux
Amolliront les cœurs trop durs
Des ennemis impetueux,
Soient mauuais Chrestiens ou Turcqz. (1)

A toy ô excelse imperant,
Tresinuaincu Cesar auguste,
Honneur va cecy preparant,
Et à ton filz clement et iuste,
A fin que vostre main robuste
S'employe en faits si triomphans,
Que nous voyons morte et combuste,
Vilenie, et tous ses enfans. (2)

En vous deux gist l'espoir du monde,
Et l'appuy des humiliez.
Honneur, pour sa querele munde,
Vous attend et voz aliez :
Car tant sont vices desliez,
Et peu craignans sa verge ou gaule,

(1) La rime n'est possible qu'en prononçant *Turs* comme au XIIIe siècle.

(2) Une digression à l'adresse de Maximilien et de son fils l'archiduc.

Qu'il perd tout, si ne raliez
Germains, Anglois, Espaigne, et Gaule. (1)

Or fait encor Honneur forger
Par Merite des couronnettes,
Des ioyaux de prys non leger,
Et maintes bagues mignonnettes,
Pour guerdonner les vertus nettes
Des hauts esprits, ses bons amis,
Qui par leurs emprinses honnestes,
Sont vainqueurs des fiers ennemis.

Si besongnoit on lors en haste,
Pour fournir vn chappeau ducal,
Duquel, Largesse non ingrate,
Et Courtoisie, au cœur egal
Veullent vn don presque Regal
Faire au feu Duc, large donneur,
Qui au palais dominical (2)
Fut auanthier receu d'Honneur.

Auquel lieu grand en sa sourceinte (3)
Il ha rencontré pour le mains
Deux esprits pleins de gloire sainte,
Tous deux ses bons cousins germains :

(1) Les vices ne craignent plus le fouet de l'Honneur. On voit ici déjà la préoccupation obsédante de Lemaire : coaliser l'Europe contre les Turcs.

(2) Au palais du Seigneur Dieu.

(3) Sourceinte, sourchain, *subcinctorium*, espèce de large ceinture. Ici dans le sens d'enceinte. — *Pour le mains* = pour le moins. Au dix-septième siècle encore quelques personnes s'obstinaient à la prononciation archaïque. — Les deux cousins germains sont le roi Charles VIII et le comte de Ligny, Louis de Luxembourg (v. *La plainte du désiré*).

Lesquelz luy ont tendu les mains,
En faisant de luy tresgrand conte :
Dont l'vn fut entre les humains
Roy trespuissant, et l'autre Conte.

Puis ha trouué son oncle bon
En ce pourpris celestinois,
Auec sa mere de Bourbon,
Qui luy font feste et esbanois.
Alors dit quelqu'vn, ie congnois
Qu'Honneur est vray maistre et mambourg
D'allier France et Bourbonnois,
Sauoye, et aussi Luxembourg.

Maints autres en ce manoir riche,
Ses alliez d'ancienneté
De Flandres, Bourgongne et d'Austriche,
Luy ont fait toute vrbanité : (1)
Et puis selon sa dignité,
Par les ministres d'Honneur Roy,
Luy fut tabernacle appresté,
Garni de triomphant arroy.

Ainsi se contient, au pourpris
D'Honneur, le bon Duc honnoré.
Attendant le chapeau de prys,
Dont son chef sera décoré.
Vous donc qui l'auez tant plouré,
Cessez vostre plainte friuole,
Quand iusques au ciel azuré
Son bruit hautain s'espand et vole.

(1) L'accueil le plus aimable. Voir plus loin un passage curieux sur ce mot alors nouveau : *urbanité*.

D'autrepart ce tresnoble ouurier (1)
Merite, l'orfeure des Dieux,
Des hauts engins le recouurier,
Et qui tant cler void de ses yeux,
Faisoit besongner, qui mieux mieux,
En deux grans chefz d'œuures exquis,
Qu'onques si beaux dessouz les cieux
Ne vid Roy, Prince ne Marquis.

C'estoient deux clers diademes,
Deux aureoles deïfiques,
Faites de fin or, et de gemmes,
Par les ouuriers scientifiques.
Tant de beaux ioyaux, tant d'affiques (2)
Apperçoit on en leur facture,
Qu'onques choses si magnifiques
Ne vid humaine creature.

Perles y sont, cleres vertus :
L'or fin massif, Prudence entiere :
Iustes faits, dyamans pointus :
Foy pure, escarboucle en frontiere :
Le propre esmail, noble matiere :
Les flourons, ce sont les hauts gestes :
La rondeur, louenge rentiere :
Le prys, triomphes manifestes. (3)

De ces deux tresors precieux
Solicitoit l'œuure gentille

(1) Encore chez Molière n'a que deux syllabes. On prononçait *ouvrer*. Le dictionnaire liégeois de Forir donne *ovreû* à côté d'*ovri*.
(2) Amyot a déjà *affiquetz*.
(3) Cette strophe est encore tout inspirée du symbolisme du Moyen-âge. Quant à *propre esmail*, il a ici l'acception assez rare (si ce n'est dans les patois) de *beau*, de riche, etc.

Par son doux parler gracieux
Dom Iean, feu, Prince de Castille,
Lequel, Honneur, selon son style
Auoit en haut throne logé :
Combien que sa mort infertile
Eust vn grand monde endommagé. (1)

Et neantmoins il s'esiouyssoit
En la gloire de ses parens :
Car le bien dont il iouyssoit (2)
Croissoit par leurs faits apparens.
Si alloit enhortant par rengs
Les bon ouuriers, de s'employer
Pour luy, et pour ses adherens,
En leur promettant bon loyer.

Pour luy, dis ie, quand pour son pere
C'estoit, et pour sa mere aussi
Regnateurs d'Espaigne prospere,
Trescatholiques sans nul si (3)
Resplendissans au monde, ainsi
Comme deux tresclers luminaires,
Desquelz Honneur ha tel soucy,
Que de ses propres ordinaires.

Et Vertu, qui les fait illustres,
Les veult par tout autoriser,
En leur baillant telz rays et lustres,
Qu'vn foible œil ne peult aduiser :

(1) Don Juan, l'infant de Castille, époux de Marguerite d'Autriche, mort le 4 octobre 1497. Marguerite était alors enceinte : elle mit au monde un enfant qui ne vécut que peu d'instants.

(2) *S'esiouyssoit* n'a que trois syllabes, comme *iouyssoit*.

(3) Ferdinand le catholique et Isabelle la catholique. — *Par ung tel si* signifie : par telle condition.

Car pour leur loz amenuiser,
N'ont suffy Mores Afriquans,
Ne ceux qui se font peu priser
Par iniure autruy prouoquans.

Pour fournir donc les œuures hautes
Dont il est touché cy dessus,
Merite, auquel n'ha nulles fautes,
Faisoit besongner ius et sus : (1)
Et prioit fort ses gens yssus
D'extraction Mercurienne,
Que ces faits cy fussent tissus
Par hauteur, plus que terrienne.

Si oyoit on bruire et fremir
Ouuriers leans, comme mouchettes,
Lingots d'or et d'argent gemir
Dedens l'eaue, entre les pincettes.
L'vn les essayoit aux touchettes,
Vn autre les applatissoit :
L'vn les pesoit aux balancettes,
Et l'autre les arrondissoit.

Fournaise, enclume, crosets, mosles, (2)
Limes, burins et martelets,
Nont nul seiour, es mains peu molles,
De ces ouuriers, qui ne sont lets :
Car tous sont maistres, non varlets, (3)
Bien aprins d'esleuer feuillure,

(1) Palsgrave donne la même locution pour *up and donne*. D'ordinaire néanmoins on trouve : *sus et jus*.

(2) *Croset*. Alain Chartier et Dumoulin (Quintessence de toutes choses 1549) a *croisel*. — *Mosle* ou *modle* vient de *module* et a produit *moule*.

(3) Le mscr. a *maistres ou varletz*. Plus loin, par une autre

Et faire maints traits nouuelets,
D'images en bosse, et neslure. (1)

Et certes bon voir faisoit il
Comment par magistrale adresse
Chacun manie son oustil,
Soulde sa piece, ou tourne, ou dresse.
Et par vne industrie expresse,
Aux gemmes scait lustre bailler,
Polir l'or, pour oster l'aspresse,
Friser, grauer, ou esmailler.

Dedens cest ouuroir autentique
Merite ha plusieurs ouuriers gents,
Lesquelz iadis par leur pratique
Furent prisez de maintes gens.
Dont s'il est bruit des diligents,
Pyrheas n'est point banny d'eux :
Car il auoit des grans regents
Vingt onces, pour en ouurer deux.

Aussi y prise on bien autant
Mentor, qui de Crassus Romain
Eut cent sextiers d'argent contant,
Pour deux hanaps, faits de sa main. (2)
Et celuy qui loz plus qu'humain
Acquist, Polycletus nommé,
Auecques son cousin germain
En l'art, Phidias tresfamé.

erreur de copiste, on trouve *ancticque* pour *autentique*, ce qui fausse le vers.

(1) Eslever feuillure = relever les moulures, donner un relief de feuillage. *Neslure* = niellure (au XIIIe siècle, neeleure). — On remarquera la précision technique de tous les détails.

(2) Mentor, ciseleur grec du Ve siècle avant J. C. — *Sextiers* = sesterces (grands).

L'auuergnois aussi Zenodore (1)
Combien qu'il ayt seruy Neron
Est leans, qui besongne et dore
Auec Lysippus et Myron.
Et celuy dont tant admire on
Le chariot fait de tel' œuure,
Que tout ce qui sert enuiron
Une petite mouche cœuure.

Et toy qui par tes longues veilles
A Rhodes feis la grand' stature
Du Soleil, l'vne des merueilles
Du monde, oultrepassant nature :
Tu ouurois leans de sculpture,
Comme Praxiteles de fonte
D'art statuaire et celature,
Dont nul ne vous feit onqnes honte.

Ceux donc, et d'autres plus de vingt
Tresrenommez en l'artifice
Quand Noblepenser y suruint,
Faisoient là chacun leur office : (2)
Mais ains que sa charge il parfisse,
Il vid tout, et bien le nota :
Si le tins à grand benefice
Depuis, quand il le me conta.

Tout veu, Noblepenser salue
Merite, occupé grandement,
Qui son salut luy reualue,
Et le festie abondamment.

(1) Zénodore, statuaire grec, appelé en Auvergne par le préfet Vibius Avitus, exécuta en bronze une statue colossale de Mercure, à laquelle il travailla dix ans. Néron la fit venir à Rome.

(2) Le mscr. porte : Faisoient chascun son office. (Le premier mot compte pour trois syllabes).

Et apres tout le fondement
Du message dit et ouy,
L'orfeure s'en va promptement
A Vertu, d'vn cœur esiouy.

Incontinent apres que Noblepenser fut parti pour aller querir le gentil ouvrier Merite, comme dessus est dit, Vertu la Deesse, auoit aussi despesché Sauoirhumain vn autre messager fort propre et habile, en le chargeant de faire venir promptement vers elle, aucuns des meilleurs et plus apparens Philosophes, estant au palais du Roy Honneur son frere, auec des Orateurs, iusques au nombre de dix, lesquelz elle luy nomma. Et ce pendant de son propre mouuement, elle choisit (1) et tria dentre le nombre total de ses Nymphes, filles, damoiselles et pedisseques, dix des plus belles et plus especiales vertus, dont les noms seront cy cy apres specifiez, toutes relucentes de forme angelique, et speciosité celeste. Et apres auoir icelles fait retirer apart, en vn sien cabinet fort somptueux et priué, elle mesmes de ses propres mains immortelles, les accoustra leans daornemens presque diuins. Et les enrichit de mille ioliuetez, dont la valeur et l'estimation se peult mieux imaginer que escrire. Et puis ouurit le tresor secret et inespuisable de sa tresriche espargne, dont elle tira dix pierres precieuses, toutes differentes lune de lautre, mises en œuure par grand magistralité. Et à tout vn petit cordon de soye noire les attacha vne pour vne aux frontz tresresplendissans desdites Vertus celestes, selon la mode Italique, qui bien leur seoit. Mais la distribution desdites gemmes, faite distinctement, ne fut pas sans grand signification premeditee, comme il sera deduit.

(1) *Choisit* = regarda, comme au XVe siècle.

Apres que les dix damoiselles furent parees selon le plaisir de dame Vertu leur mere et maistresse, elle feit marcher ceste pompeuse bende, iusques en vne grand salle clere et bien enluminee, dor et de peinture. Et au mylieu dicelle commanda quelles se plantassent à maniere dun cercle, en sentretenant par les bras entrelassez lun dedens lautre, ayans leurs cheres ioyeuses tournees deuers les gens. Ce quelles feirent par vne contenance graue et honneste à merueilles. Et lors la Deesse Vertu appella lune des filles domestiques de madame Science sa sœur, laquelle estoit nommee Martia, fille de Marcus Varro Romain, laquelle elle auoit fait venir pour ceste cause expresse. Si luy commanda promptement mettre en œuure ses bons pinceaux et ses couleurs apprestees pour ce, et luy feit faire vn pourtrait apres le vif des dix Vertus dessusdites, ainsi quelles se contenoient alors, dont il est à noter, que icelle Martia pucelle tresexcellente, iadis quand elle habitoit la terre, fut si experte en lart de peinture, quelle surpassa tous les plus renommez peintres de son temps, tant en perfection douurage, comme en promptitude nompareille de la main.

Ces choses ainsi disposees, la Princesse Vertu fut aduertie par Noblepenser et Sauoirhumain, ses huissiers et seruiteurs dessusdits, que lorfeure Merite et les autres dix personnages, lesquelz il luy auoit pleu enuoyer querre, estoient tous venus, et se pourmenoient là dehors en vne gallerie, attendans que son plaisir fust les faire entrer. Lesquelz par son commandement mis dedens, après la reuerence deüement exhibee, à la Deesse, par vne affection vnanime regardoient ce beau spectacle, et sesmerueilloient de lordre immobile dicelles dix tresnobles images et Demydeesses : Disans entre eux, que cecy sembloit estre fait

pour exprimer au vray les simulacres des neuf Muses auec leur mere Memoire. Les autres affermoient que cestoit la representation des dix Sibylles : Mais les poincts principaux de leur disputation sarrestoient touchant le nombre des dix Nymphes, et aussi touchant leur disposition en rondesse : Car en ce leur sembloit il bien auoir quelque intelligence occulte.

Et leur motif procedoit, pour ce que le nombre denaire, c'estadire de dix vnitez, veult denoter vne chose totale et vniuerselle : car cest le droit limité de tous autres denombremens ensuiuans, lesquelz sont composez de la dizaine reprinse par plusieurs fois : Si comme deux fois x. qui font vingt, et vne fois x. et 1. font onze, etc. Il semble donques que le nombre de dix, tende à quelque perfection. Et entant quil touche ce que lesdites Vertus estoient ainsi connexees ensemble par vne forme ronde, ilz affermoient concordablement que cestoit la figure la plus parfaite de toutes les autres, comme il appert par la rondeur spherique du Monde et du Soleil, et des autres corps celestes : Si designoit la concatenation desdites Vertus, que toutes habitudes vertueuses sont conjointes ensemble lune à lautre en sorte perfectiue. Et pource concluoient ilz vnanimement, que Vertu la tresprudente dame y entendoit quelque mystere latent. Alors elle qui tacitement eut escouté tous leurs propos, leur dit en souzriant.

VERTV.

Vrayement, messieurs, entant quil touche la generalité du nombre et de la figure de ces Vierges ainsi ordonnees selon ma fantasie, vostre iugement ha lieu, (1) et votre con-

(1) Il y a lieu de juger ainsi.

iecture est veritable. Mais pour venir à la specification du particulier, sans plus vous en tenir icy suspens, nous mettrons en auant vne chose que vous ferez, presupposant premierement et auant toute œuuvre, que sans nulle doute toutes ces belles Vertus noz filles vous sont congnues nommeement et distinctement. Prenez donc toutes les lettres capitales de leurs noms, en commençant par celle qui porte vne M. en chef. Et voyez si iceux dix caracteres indiuidus de lalphabet, sauroient former le nom de la plus vertueuse et plus fortunee Princesse qui soit auiourdhuy viuant sur terre. Et dabondant, (1) donnez vous garde de ces dix pierres precieuses qui sont es fronts de ces dix pucelles, et vous trouuerez, par la composition de leurs premieres lettres semblable signifiance. Et cest quant au nombre bien troussé et bien arrondi. Mais quant aux qualitez et aux alliances des Vertus et des gemmes, nous voulons que vous nous sachiez à dire, si linuention comprinse en nostre imaginatiue, est bien conduite et mise à effect selon la raison, et sil y ha point de discrepance quant à lobiect pretendu. Cestadire si les excellences de ces dix Vertus, et les proprietez des dix gemmes, ont concordance si mutuelle, que delles puist resulter, comme en vn miroir trescertain, le vif exemplaire de la dame dessus mentionnee. Dont vous ne pouuez ignorer les Infortunes, ne les actes vertueux, attendu que tout le monde les scait. Et cest la cause principale pourquoy, nous auons fait venir vous autres messieurs les Philosophes, Orateurs et Historiens.

Mais entant quil concerne la figure et le contenement de ces dix Vierges ordonnees en rotondité, (2) il nous en faut

(1) Et en outre...
(2) Rangées en cercle.

singulierement adresser à nostre bon amy Merite, lorfeure du Roy Honneur nostre frere : Car il est parfait ouurier de forger couronnes et diademes de grand value. Entens donc icy, Merite, ces dix Vertus ensemble ainsi quelles sont disposees te representent le vif patron dune belle et riche couronne : car chacune delles particulierement tient le lieu dun flouron. Si croyons que de tel deuis tu ne fus onques solicité. Et neantmoins voulons que tu nous en compasses vne semblable, voire et quelle soit de telle sorte, que celle dont les poëtes font tant de bruit, disans que le Dieu Bacchus en couronna sa dame Ariadne fille du Roy Minos de Crete, ne soit que vne chose obscure et ombrageuse (1) aupres de ceste cy, combien que Mulciber le feure des Dieux layt forgee.

Tu scais lopinion des sages estre telle, que lusage des couronnes fut anciennement trouué pour vne certaine enseigne de victoire et triomphe, ou pour la demonstration de Royal honneur. Dionysius autrement appellé Liberpater, fut le premier qui onques posa diademe sur sa teste, quand il eut vaincu et suppedité les Indes, en triomphant dicelles. (2) Apres luy Hercules institua les ieux Olympiques en lhonneur de Pelops son grand ayeul maternel, esquelz le champion mieux faisant, estoit couronné dune branche d'Oliuier, aussi Apollo apres loccision de lhorrible serpent nommé Python, ordonna les ieux Pythees en commemoration perpetuelle, desquelz la couronne estoit de mesplier. (3) Theseus establit les ieux Isthmiens en Achaïe, consacrez au Dieu

(1) Et cachée dans l'ombre.

(2) En effet, Dionusos est appelé *Thriambos*, qui devint le latin *triumphus*.

(3) Le néflier (en wallon *mespli*).

Neptune, et aux vainqueurs estoit donnee couronne de Pin. Les Atheniens depuis furent les premiers qui introduisirent la coustume de remunerer leurs capitaines et bons gensdarmes de diuerses couronnes pour vn singulier tesmoignage et auancemement dhonneur et de vertu. Et depuis les Romains les ensuiuirent, lesquelz permettoient à leurs Consulz et chefz de guerre pour victoire obtenue de leurs ennemis quilz peussent entrer dedens Romme aornez dune couronne triomphale de Laurier. Et ceux qui estoient deliurez daucun siege, donnoient au Duc qui les auoit desassiegez vne couronne nommee obsidionale faite dune herbe appellee gramen, dediee à Mars. En oultre celuy qui auoit secouru et preserué de mort son compaignon citoyen Romain, gagnoit vne couronne dite ciuique, faite de fueilles de chesne, et de plusieurs autres sortes de couronnemens y auoit il à Romme. Mais le riche Crassus fut le premier Romain qui donna publiquement couronnes fueillees et flouronnees dor et dargent, comme encores auiourdhuy se fait es païs de Haynnau et de Picardie aux meilleurs rhetoriciens. (1) Lesquelz honneurs de couronnations, iadis augmentoient merueilleusement le courage et la prouesse tant des bons conducteurs de batailles comme des souldoyers mesmes : Car vertu tant plus est prisee et guerdonnee, tant mieux sestudie de croitre.

Or auons nous vne de noz bienuoulues lune des principales conducteresses de nostre exercite, extraicte de Royale et Imperiale origine, laquelle, combien que Fortune muable, ou Infortune tresdiuers, nous ne sauons lequel, ou, peult estre tous deux ensemble ayent par succession de

(1) Un souvenir de jeunesse pour Lemaire.

temps priuée iniustement et sans demerite de deux des plus grands couronnes Royales du monde, cestasauoir lune de France et lautre d'Espaigne, neantmoins elle comme vne seconde Marpesia, Princesse des Amazones, et fille de Mars endurcie à tous hurts, inuincible, infatigable, et ferme comme vn roc ha incessamment persisté contre les molestes, iniures, torsfaits et malefices de tous accidens infortunez, en militant tousiours souz nostre baniere vainquieresse, et iceux par sa longue patience ha rendu mats et desconfits, en quoy faisant elle ha desseruy le plus exquis couronnement dont nous nous puissons aduiser. (1) Parquoy nous, en lieu de deux couronnes terrestres et caduques qui luy ont esté tollues à tort et sans cause, proposons infailliblement de restaurer sa perte, et la remunerer à iuste tiltre, non de fueilles fragiles de laurier, ne de chesne, mais dune aureole triomphale et permanente à iamais, laquelle tu Merite luy forgeras destoffe toute pure aureine et incorruptible, prinse en noz propres minieres. Et la formeras selon le pourtrait qui ten sera baillé auant que partes dicy, et de volume competant pour lasseoir sur son chef, en y adioustant les dix pierres precieuses que tu vois resplendir au front de chacune de ces dix gracieuses imagettes, lesquelles gemmes te seront pareillement deliurees. Et sont si lumineuses et de telle efficace, que à tout icelles, sans autre guide ne conducteur, le trespreux combatant Theseus filz du Roy d'Athenes, eust peu hardiment entrer au laberinthe de Crete, pour chercher le cruel Minotaure, sans craindre le lieu tenebreux ne les erreurs inextricables diceluy.

Par ainsi, ces choses premises, pour satisfaire à nostre

(1) Fontenelle a écrit un dialogue des Morts où il fait allusion à cette fermeté héroïque de la princesse. Mais sa phrase est moins longue.

desir, et clarifier nostre imagination par la dexterité de voz hauts et nobles esprits, en vous faisant iuges et arbitres de la chose par nous proposee, nous attendons den ouyr la confirmation ou improbation par l'arrest de voz sentences. Vueillez donques vous disposer à ce. Vous estes dix, faites en chacun vne brieue collation par ordre. Et tu premierement, messire Robert Gaguin natif de Douay, (1) philosophe theologien, poëte, orateur et historien, qui maintesfois as veu ceste Princesse en France et ailleurs, et mesmes as escrit en ta chronique Françoise partie de ses infortunes, desploye icy la suauité de ton eloquence, pour en dire ton sentement.

LACTEVR.

Gaguin icy de Moderation
Fait alliance auec la Margarite,
Et les concorde au nom de Marguerite
Pour commencer sa couronnation.

MESSIRE ROBERT GAGVIN.

La claritude de ceste matiere, ô tressainte Deesse, est plus exempte de reprobation que nest le Soleil de tenebrosité. Mais la ventilation dicelle est si voluptueuse et si delectable, que iasoit ce que nous sachions par certaineté, que en la perfection de ton imaginer nen ayt scrupule ne doute quelconques, et que tu ayes par la perspicacité de ton cler engin et par ta sapience diuine si naïuement et par

(1) Gaguin est né à Calonne-sur-Lys dans la première moitié du XVe siècle et mort à Paris en 1502. Lemaire renchérit ici sur la périodicité de son style. Cela fait penser à Chastelain.

si ioyeuse meslure adapté les choses celestes aux terrestres, et les spirituelles aux corporelles, quil nest nul, qui ne sen esbahisse : neantmoins il tarde à noz langues, apres ton commandement tresagreable, quelles desia ne sexercitent en un si gracieux propos : et seroit chose trop grieue aux entendemens de nous tous, sil les en failloit deporter. Or en diráy ie donques deux mots en laissant la generalité, laquelle par la tienne ample discussion, ha esté si bien elucidee, que pour suffire (1) : et mefforceray sans plus autour de la premiere lettre : Cestasauoir, M. qui vault mille en nombre, à fin de particulariser luniformité (2) que celle belle Vertu Moderation qui tant vaut, obtient auec la precieuse gemme margarite qui luy ioue au mylieu du front. Et dire comment toutes deux par appropriation conuenable appartiennent à la Princesse que tu veux couronner. Laquelle selon mon iugement infaillible, se nomme Madame Marguerite d'Austriche et de Bourgongne, Duchesse de Sauoye : Car de plus vertueuse ne de plus fortunee náy ie point ouy faire conte.

Moderation donques et Margarite ont les premieres lettres de mesmes à Marguerite. (3) Or est Moderation vne noble Vertu de la famille de dame Temperance, vertu cardinale, et lune des parties potenciales dicelle, sœur de plusieurs belles dames, cestasauoir de Verecunde, d'Honnesteté, de

(1) *Que*, superflu connu en ce wallonisme : « Il est trop bon *que* pour médire. »

(2) *Uniformité* au seizième siècle signifie parfois *conformité*.

(3) En juillet 1482, à Paris, aux fiançailles de Marguerite avec le dauphin (Charles VIII) l'abbé de St Bertin prononça une harangue où il dit que l'empire belge se glorifiait de cinq pierres précieuses appelées Marguerites (les femmes de Louis de Crécy, de Louis de Male, de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur et la fille de Maximilien).

Sobrieté, et de Chasteté. Et ha plusieurs nobles filles, cestassauoir Humilité, Clemence, Studiosité, Bonne contenance, Vrbanité, Simplicité et Suffisance. Elle est dite Moderation, pource quelle modere les cupiditez, et les passions du courage. Ou elle est ainsi diffinie : Cest vne honte honneste en faits, en dits, et en maintien, par laquelle on acquiert entre gens autorité clere et ferme. Ou autrement : Cest vne vertu moderatiue de toutes affections, et vne vraye tranquillité de cœur, contraire à orgueil et ennemie dintemperance et de superfluité. Par ainsi voyons nous, que Moderation est vne habitude tresnoble et treslouable de laquelle Euripides vn poëte Grec, dit ceste memorable sentence : *Amet autem me modestia, donum pulcherrimum deorum.* Cestadire, ie desire estre aymé de moderation, qui est le plus beau don des Dieux.

Cecy veu, regardons que cest de la margarite laquelle vulgairement est appellee perle. Et nous trouuerons que la Margarite est la premiere et la principale des gemmes blanches : et naist dedens la chair des petites mousles de Loceau Indique. Et mesmement entour lisle de Taprobane. On en treuue aussi entour lisle de la grand Bretaigne, quon dit maintenant Angleterre, et en autres lieux : mais celles d'Inde qui sont vrayes Orientales sont les meilleurs. Leur naissance est telle. Certain temps de lan lesdites mousles se tirent au riuage, et euurent (1) leur coquilles pour receuoir la rosee du ciel, de laquelle les perles sengendrent en elles, lesquelles les Romains ont appellé vnions, pource quil ne sen treuue iamais deux ne plusieurs ensemble. Et de tant plus quelles auront humé de la douce rosee, de tant sont

(1) forme très ancienne d'*ouvrir*. En Joinville : *œuvrent*.

elles plus pleines et plus grosses et forment meilleurs margarites, plus blanches et plus cleres, et de plus chere estimation. Pourueu que la liqueur dicelle rosee soit pure nette et matutine, le temps serain, et les mousles ieunes : Car au contraire la rosee du soir, lair turbulent, et la vieillesse des mousles rend les perles obscures, rousses, et de vil prys. Et sil aduient quil tonne ce pendant quelles cueillent la rosee, soudainement elles se cloent de la peur quelles ont, et se retirent au parfond de la mer. Et de ce viennent les perles imparfaites qui sont proprement auortons. Et neantmoins les plus entieres et les plus accomplies, nexcedent point le pois de demie once.

Mais leur ancienne autorité appert en ce, que comme aucuns veullent dire, Iulius Cesar trescurieux amateur des perles, fut meu de passer à main armee en la grand Bretaigne, en partie pour la couuoitise (1) dicelles, dont il y croit grand quantité. Et apres auoir rendu lisle tributaire, il offrit à maniere de triomphe vne cuirasse toute garnie desdites margarites Britanniques au temple de Venus genitrice par luy dedié à Romme. Mais parauant il auoit acheté vne seule perle, le prys de soixante sextiers dargent, valant chacun sextier deux liures et demie à dixhuit onces la liure, laquelle il donna à Seruilia mere diceluy Brutus qui depuis fut le premier qui conspira sa mort. Mais les deux plus singuliers chefz dœuure que nature feist onques touchant margarites perles ou vnions, Cleopatra, Royne d'Egypte les eut en possesse par le moyen des Roys d'Orient, dont par oultrageuse gloutonnie, lune dicelles fondue en tresfort vinaigre, fut par elle beüe et absorbee en vn sou-

(1) *Covetyse*, dans l'anglais de Palsgrave.

per, pource quelle auoit fait gageure contre le Prince Antoine Romain, de plus despendre en vn repas que luy (1) : Et lautre Vnion depuis partie en deux moitiez fut mise aux deux oreilles du simulacre de Venus au temple de Pantheon, pour vne ostentation singuliere.

Oultreplus, touchant les vertus, proprietez et efficaces des perles, à fin que nous noublions rien du principal, selon les medecins elles sont froides et seiches au second degré, qui est qualité moderee. Et les Astrologues disent, que la Lune est leur maistresse : car elles sont procreées d'humiditez. Si est la commune opinion des sages, quelles confortent le cœur, vallent contre le mal caduque, et sont aydables à toute debilité destomach, et syncopisation : cestadire, faute de cœur. Restraingnent le flux du ventre et du sang, et proufitent aux febricitans, quand elles sont mises en pouldre, et administrees auecques du sucre rosat. Et dit on, quelles procurent paix et concorde. Et à brief dire, ceste gemme est de si noble nature quelle est bonne à lame et au corps. Dont nest pas de merueilles, si nostre Seigneur en son Euangile compare le Royaume des cieux à celuy qui quiert par tout des bonnes perles ou margarites, et quand il en ha trouué vne il vent tout ce quil ha pour lacheter. (2)

Apres donques la deduction desdites choses, ne reste à fournir si non la concordance quelle ont lune auec lautre, et aussi enuers celle pour qui elles sont mises en auant. Pour laquelle chose faire, nest mestier de grand circonloquution : car la Princesse Marguerite nest pas sculement moderee

(1) Le mscr. porte : « pour ce qu'elle avait fait gageure de plus despendre en ung repas que le prince Anthoine rommain. »

(2) Voir les Lapidaires et les rêves des astrologues au moyen-age.

concretiuement, à fin que ie vse de termes de logique, mais est mesmes icelle propre moderation abstractiuement, laquelle ha esté congnue par tout le monde vniuersel, entant que nulz hauts honneurs quelle receut onques tant en France comme en Haynnau, en Picardie, en Flandres, en Espaigne, en Bourgongne et en Sauoye, nont sceu faire esleuer son courage outremesure, ne nulles aduersitez nont peu abaisser son prys.

Quantesfois pour moderer ses passions couuertes, et couurir ses merueilleuses souffrances et douleurs intrinseques, la on veüe (1) en son secret et priué, sans bruit et sans pleinte quelconque mouiller plusieurs ceuurechefz, et iceux emplir de la clere rosee partant de ses yeux ! et puis par signes exterieurs faire semblant de la meilleur chere du monde, pour non constrister les assistens, combien que les larmes tacites luy arrosassent la face. Et dautre part pour donner moderation à son courage touchant les honneurs et plaisirs indicibles que maintesfois elle auoit receu pour vn iour, et à fin que son cœur ne seslargist trop en abondance de ioye, les siennes plus priuees femmes de chambre tesmoigneroient bien quantesfois elle sest retiree apart en sa chambre, plourant et larmoyant occultement, comme celle qui par ladmonnestement de sa propre noble nature, et par auoir tant de fois experimenté la muableté de Fortune, nattendoit iamais sinon apres grand resiouissement grand doleance : si comme il luy aduint à Bourg en Bresse lan mille cinq cens et trois. Là ou elle sesiouyssant de l'Archiduc son frere retourné d'Espaigne sain et sauf à grand gloire et triomphe, et de voir auec

(1) L'a-t-on vue dans son boudoir.

luy le feu Duc son mary auironné de toute felicité, et quelle prenoit vne singuliere plaisance en regardant comment iceux deux les plus beaux ieunes Princes du monde sentrefestoient par vne nouueauté incredible : neantmoins elle tantost apres se doulut de les voir tous deux en lieu de faire bonne chere ensemble gesir au lit de maladie tresdouteuse : et ainsi de toutes ses autres fortunes tant bonnes que peruerses qui tousiours se sont eutresuiuies queue à queue. Lesquelles choses encores legerement recitees ne suffiroient à expliquer les indices de sa parfaite moderation, se ie ne disoye par affirmation veritable, que iamais dame ne se vanta plus sobrement de ses actes vertueux et propres merites, ne nouyt plus enuis (1) ses louenges bien desseruies quelle fait.

Par ainsi, icelle tresnoble gemme apres auoir prins sa croissance moderee sans enormité excessiue, comme la precieuse perle ou Margarite est touiours demouree clere en son regard, ronde en ses faits, et precieuse en son estimation : et ha prins sa naissance de rosee celeste, auguste et Imperiale, dedens le clos dune tresnoble escaille sa genitrice sur le prochain riuage de la mer Britannique quant au corps : Mais quant à l'ame, elle est vraye Orientale. Cest doncques la perle de valeur inestimable, appetee par tous les princes du monde : cest la Margarite pour qui Cesar eut bien empris de passer la mer : Cest l'vnion qui nha point de second ne de parangon, par lequel tant de bonnes paix, alliances, concordes et vnions ont esté faites entre les hvmains, qui trop seroit difficile à le raconter. Et à brief dire, cest la tresclere gemme qui remedie à maintes

(1) Ni n'écouta plus a contre-cœur les éloges même mérités.

passions, et conforte tous cœurs desolez. Parquoy il est facile à conclure, que tout ainsi que moderation est le plus beau don des Dieux, et la Margarite la premiere et la principale entre les pierres precieuses : Aussi est la Princesse Marguerite la plus noble et la plus illustre dame du monde : Et par consequent il sensuit, que dame Vertu par vne haute et parfonde aduision (1) luy veult dedier ceste couronne.

LACTEVR.

Assez plevt à Vertu, tresvenerable dame, loraison tresfructueuse de messire Robert Gaguin, et la loua modestement : (2) Mais dabondant, pour mieux enrichir son œuure, et contenter sa grand' affection, elle mit en auant la comparaison de ceste nostre Princesse, à dix Dames vertueuses et renommees au temps passé, dont les noms commencent par les dix lettres du nom delle. Et pour la premiere, elle mesmes recita les nobles gestes dune precieuse perle nommee Marguerite, fille de Voldimare Roy de Dannemarch, et femme du Roy Acquin de Noruueghe. Laquelle apres estre priuee de son pere, de son mary, et de Olaus son filz vnique par mort qui tout abat, elle par droit legitime succedant aux Royaume de Dannemarch et de Noruueghe, fut vexee et perturbee en sa iuste possession, par Albert nouueau Roy de Suede, lequel mesprisant le voisinage dune femme, enuahit hostillement de toutes pars son demaine. Mais celle dame tresmagnanime, combien quelle fust femme et vefue, print courage virile, (3) conforta les cœurs des siens

(1) Pour Palsgrave, c'est une vision qu'on a en songe. Mais déjà dans Adenet le Roi, *aviser soi* = réfléchir.

(2) L'auteur (*Lacteur*) veut dire que dame Vertu loua *sagement*. *Assez* signifie *beaucoup*, comme en vieux français et en italien.

(3) Forme italienne. Plus loin on trouve : *dueil publique*.

tous desconsolez, et au mieux quelle peut les rallia, et en feit vne armee, à tout laquelle elle vint au deuant de son ennemy en pleine campaigne. Si le vainquit par bataille rengee, en le despouillant de son propre Royaume, en lieu de ce qu'il cuidoit vsurper lautruy, et lemmena prisonnier en maniere de triomphe : combien que depuis par sa singuliere moderation elle relachast le malheureux. Et lors fut elle couronnee de triple couronne. (1)

Ainsi disoit Vertu, et comparoit ladite Princesse Marguerite à la nostre. Laquelle apres auoir perdu sa tresillustre dame de mere, et depuis son seigneur et espoux le Prince de Castille, ensemble le fruit quelle auoit conceu de luy : et tousiours sans cesser impugnee, par Infortune, qui est Roy de tout malefice, lequel luy ha voulu faire perdre deux grands couronnes Royales. Tout ce nonobstant, ceste dame tresmodeste lha si vigoreusement combatu, et suppedité, quelle en ha conquis et merité la troisieme couronne, prefigurant celle du Royaume des cieux quelle obtiendra finablement. Css choses deduites par narration succinte, dame Vertu feit signe à monsieur Albert le grand, Euesque de Ratispone en Soaue, philosophe tresrecommandé, quil tirast auant en la matière.

Par Artemise vne noble Princesse,
Par Adamas, (2) et Animosité,

(1) C'est la *Sémiramis du Nord*. Fille de Valdemar, elle épousa en 1363 Haquin, roi de Norvège, qui venait d'être couronné roi de Suède. Après la mort de son père, elle parvint à faire proclamer roi de Danemark son jeune fils Olof et à se faire donner la régence. Ce n'est qu'en 1397, après des luttes terribles, qu'elle parvint à réaliser l'*Union de Calmar*.

(2) Jacques de Marche composa pour Marguerite *La vertu du diamant et de la Margarite* (Alex. Henne, Hist. de Charles V, tom. 5).

Albert le grand à bien dire vsité (1)
Fournit icy la seconde richesse.

ALBERT LE GRAND.

Par ton commandement (ô Princesse illustre) ie messaieray de dire deux motz de ceste belle vertu Animosité bonne, et de la gemme nommee Adamas, lesquelles se commencent par la seconde lettre de Marguerite. Mais tout premierement puis qu'il te plait ainsi, ie feray mention de la Royne Artemise de Carie prochaine en comparaison à icelle nostre princesse dont il est propos. Artemise donques est nombree entre les plus cleres femmes du monde, pour deux causes principales : Lune pour sa grand prouesse en armes, par laquelle elle rendit tributaires les Rhodiens ses ennemis : et lautre pource quelle obtient entre toutes Dames la preeminence dhonneur touchant lestat de viduïté, et la recommandation de vraye amour maritale. Car oultre abondance de ses larmes respandues, et quelle mesmes voulut estre le propre repositoire (2) des cendres du corps de son trescher mary le Roy Mausolus, elle luy feit esleuer vne sepulture de si haute estoffe, que par les historiens elle est contee pour lune des sept merueilles du monde.

Par cas pareil la tresuaillante et tresamoureuse Princesse Marguerite ha vaincu tous ses ennemis inuisibles, et surmonté leurs aguetz redoutables. Et pour designer la grand

(1) Comines, peu lettré, vante son ami Angelo Catto, aumônier et astrologue de Louis XI, d' « estre bien usité en langue latine. »

(2) *Repositoire* employé concurremment avec *reposoir* (de *repositorium*, tombeau en latin du bas-empire). — Artémise II, reine d'Halicarnasse, veuve de Mausole, avait, dit-on, bu « les cendres mixtionnées de son feu seigneur. »

affluence de lamour coniugale quelle portoit au Prince defunct, en lieu de boire les cendres mixtionnees de son feu seigneur (laquelle chose nest licite à Dame de religion Chrestienne) Elle incontinent apres le trespas de son cher tenu, (1) feit couper ses beaux cheueux aureins selon que iadis les Princesses de Perse le souloient faire en vn dueil publique, et comme encores iusques auiourdhui les Dames d'Espaigne en tiennent la maniere, et autant en feit elle faire à aucunes de ses plus priuees damoiselles. Et oultreplus, pour assouuir la debonnaireté de son affection, elle ha deliberé infalliblement dhonorer le lieu, ou le corps de son feu seigneur est inhumé, et dy faire construire vn edifice grand et somptueux, là ou perpetuellement seront establis gens de religion, qui prieront Dieu pour le salut de lame du defunct. Et sera enrichie sa sepulture dune œuure memorable, à fin quen nulle maniere sa magnificece ne soit estimee moindre ou inferieure, que des Dames du temps passé.

Or venons maintenant à descrire la vertu qui cause telz effetz en ceste dame, cestasauoir Animosité bonne, laquelle des Grecz appellent Epijcia. (2) Et est toute vue, comme securité comprise souz fiance. Cest vne des filles de dame Fortitude, sœur de Magnificence, germaine de Constance, affine de Magnanimité, et parente de Patience, de Tolerance, de Perseuerance, de Fermeté et de Virilité. Et pour la mieux notifier selon sa diffinition : Cest vne vigueur, qui est appropriee à l'âme, pour parfaire ses œuures : ou,

(1) Nous avons eu plus haut : *sa chere tenue* (estimée, accueillie, *tenuta ?*)

(2) Au moyen-age, *animosité* signifie hardiesse, courage (*animositas*). En grec, εὐψυχία.

cest vne parfaite seureté de courage lointaine de crainte et de folle hardiesse : Ou autrement on peult dire, que Animosité bonne, est vne certaine confiance, et vn espoir dayde futur, procedant de ce qui est en nous mesmes, ou en autruy. Donques est ce vne vertu de grand' recommandation. Laquelle voulant persuader à Enee, Sibylle Virgilienne, dit ainsi : *Tu ne cede malis, sed contra audentior ito, Quà tua te fortuna sinet.* Et tantost apres elle dit : *Nunc animis opus, etc.* Cestadire, Garde que tu ne tourne le dos aux infortunes, mais va hardiment alencontre là ou ta fortune te menera. Maintenant est il temps dauoir bon courage.

De ceste clere vertu se monstra bien pourueue la Princesse Marguerite, non ayant encores atteint le douzieme an de son aage, quand apres les tristes nouuelles de sa repudiation, le feu Roy Charles de France huitieme de ce nom, qui deuoit estre son espoux legitime, luy vint dire adieu en la ville de Baugy en Poitou, les larmes aux yeux et plein de regret, par le remors de sa conscience. Allegant pour toute excuse, que le renuoy qui se faisoit delle, au grand desplaisir de luy qui laymoit de tout son cœur nestoit fors que pour complaire au Roy Maximilian son pere. Lequel maintesfois lauoit redemandee tant par ambassades, que par armes. A quoy elle respondit constamment et dun haut courage virile, quelle entendoit assez ce propos nestre raisonnable : attendu que plaisir aucun ne pouuoit redonder dun fait par lequel dautre costé, despit et honte se pourchassoient. Insinuant par ces paroles, que à nulle volupté ne pouuoit tourner au Roy son pere le retour delle, veu que dautrepart le Roy François prenoit à femme Anne Duchesse de Bretaigne, desia espousee par procureur audit Roy

Maximilian. Or doit estre tout plaisir franc et deliure. (1) Disant en oultre audit Roy Charles, par tresprudente audace non feminine, que le seul bien quelle congnoissoit en ce cas, estoit que pour la petitesse de son aage, tous ceux qui orroient conter sa fortune, iamais ne pourroient dire ou souspeçonner que par sa faute, ou pour luy auoir en rien despleu, cecy fust aduenu à elle. Lesquelles paroles ainsi proferees procedoient de haute Animosité et courage non estonnable.

Et derechef luy fut il bien mestier dauoir grand secours et appuy de ceste noble Vertu Animosité bonne, quand à son partement de France, ou elle auoit esté nourrie depuis le troisieme an de son aage, iusques au douzieme, elle conuoyee par plusieurs grans seigneurs et dames iusques aux limites du Royaume (2) et descendue de sa littiere pres dun molin sur vne petite riuiere qui separe le tenement Royal et Archiducal, (3) va remercier lesdits seigneurs et dames qui

(1) Résolu, *deliberatus*.

(2) Le manuscrit porte : « fut par iceulx constraincte de descendre de sa litiere et entrer en ung viel moulin tout rompu assis sur une petite riviere qui separe le tenement royal et larchiducal et illec combien que ce lui fust chose trop griefve et trop intollerable lui fut force de faire sermentz grandz et solennelz par lesquelz elle renoncoit a touz droictz actions et querelles quelle eust peu ou pourroit pretendre ou royaume de France a cause du mariaige dentre le roy et elle non consommé et ce faict prendre triste congé d'un chascun. »

Cette variante s'explique par les raisons politiques invoquées dans l'*Imprimeur au lecteur* (p. 8). « Je y voyois lautheur trop abondonnément parlant en faveur de sa maistresse et au desavantage dautruy. » Dans sa dédicace à Antoine de Bourbon (p. 6) Dumoulin semble revendiquer la paternité de ces changements de texte.

(3) Charles VIII signa au château de Langis le 6 décembre 1491 son contrat de mariage avec Anne de Bretagne : mais ce ne fut

lauoient conduite et accompaignee, les priant tous la recommander treshumblement au Roy leur maistre, nayant mal à gré la separation diceluy et delle, consideré que les mariages doiuent estre voluntaires.

A ceste vertu donques bien exercee par ladite Princesse, tant en ces actes comme en autres qui (1) seroit long à reciter, consonne bien la pierre precieuse nommee en Latin Adamas, que les Grecz interpretent en leur langue, force indomptee. Et nous lappellons vulgairement vn Diamant, si peult onfaire iuste comparaison de l'un à l'autre : Pource que comme par la dureté de la pointe du dyamant, en toutes autres pierres precieuses on graue quelque signal de forme plaisante, aussi par la force d'Animosité bonne, toutes autres vertus reçoiuent impression de noble apparence. De ces gemmes Adamantines les meilleures viennent d'Inde, et ont aucune conuenance auecques le crystal, à cause quelles ont plusieurs costez et faces. Les autres especes croissent en Arabe, en Macedone et en Cypre, et aussi es minieres metalliques. Les bonnes et franches sont essayees au marteau et à lenclume : car elles y demeurent entieres et sans fraction, là ou les bastardes y volent en pieces, pource

que le 23 mai 1493 qu'on stipula à Senlis le renvoi de l'ex-dauphine Marguerite à son père. La délivrance eut lieu à Vendhuille, sur les limites du Cambrésis dans un moulin, le 12 juin même année. Des bourgeois de Cambrai qui étaient allés au devant d'elle, se mirent, en la voyant à crier : Noël ! Marguerite, qu'importunait cette exclamation toute française, leur dit à haut voix : « Ne criez pas Noël ! mais bien *Vive Bourgogne* ! » Les dames, damoiselles, chevaliers, écuyers et serviteurs chargés par le roi de France de conduire la princesse, ne la quittèrent qu'à Valenciennes. (Godefroy et Molinet cités par Leglay, Correspondance de Maximilien et de Marguerite II, 424-26).

(1) Le manuscrit porte : « qui (ce qui) serait trop long. »

quelles nont que le nom sans les vertus. Adamas ha la couleur dacier poly : et ha si grand preeminence sur l'Aymant, lequel nous appellons Magnes en Latin, que tandis que l'Aymant est approché du Diamant, il ne peult vser de sa proprieté naturelle : cestasauoir de traire le fer à luy ainçois luy est tenue en suspens, iusques à ce qu'il soit eslongné du Diamant. Mais vne chose trop merueilleuse est ce de la force inuincible de ceste gemme Adamantine, laquelle mesprisant toute violence de fer et de feu, ne se laisse rompre ny despecer en nulle maniere, sinon apres quelle ha esté baignee au sang tout chaud dun bouc, qui est lune des plus viles bestes du monde. On estime la grandeur de ceste pierre precieuse nexceder iamais le noyau dune noisette : Mais son excellence estoit anciennement de si grand reputation, que par long espace de temps elle ne fut congnue sinon aux Princes et aux Roys seulement. Elle est subiette à la planette de Iupiter : et en tant quil touche sa nature, elle est froide et seiche, au quatrieme degré. Sa vertu resiste à toutes poisons. Et dit on, que quand aucun venin est approché delle, quon lapperçoit toute mouillee de gouttes : mesmement si ceste gemme est Indienne. Elle proufite aux lunatiques, et à ceux qui ont quelque esprit malin dedens le corps. Et qui plus est, chasse ces fantosmes nocturnes, quon appelle Incubes et Succubes. Ce sont Luittons (1) et Cauquemares, et dissipe toutes vanitez de songes. Et dabondant rend lhomme inuaincu, et luy fait surmonter ses ennemis :

(1) Lafontaine met encore *luitons* ; mais Pasquier a *lutons*, Montaigne *lutins*, le wallon *nûtons* et, d'après Gervais de Tilburys les Anglais avaient *neptuni*. — Quant à *Cauquemares*, il semble composé de *mar*, cheval (en flamand *nachtmerrie*, jument de nuit) et *cauquer*, oppresser. Palsgrave a : le coq a cauqué la poulle ». (*The cocke hath troden the henne*).

et le preserue de la fureur, et malice de toutes bestes indomptees et venimeuses.

Lesquelles choses veües et considerees, il ne faut gueres trauailler en demonstrant la concordance de ceste vertu Animosité bonne, à la gemme dessusdite : Ne il nest mestier de grand persuasion, pour donner à entendre comment elles sont bien seantes en la couronne de la Princesse Marguerite. Laquelle toute animeuse et toute Adamatine, pour la vraye approbation de sa preciosité, ha esté essayee à toute rigueur, non seulement entre marteaux et enclumes, mais entre les dures meules de Fortune rudement tournans. Ne pour cela : lintegrité (1) de son courage nen ha esté brisee ny entamee. Cest la pierre precieuse, qui hayt toutes poisons : cestadire, tous vices mortiferes, et qui tressue dangoisse, quand gens vicieux approchent delle. Cest celle, qui ne seuffre nulz mauuais Esprits au corps de sa maison, et qui par sa force vertueuse procure hardiesse et victoire contre tous ennemis de droit et de raison. En sa presence l'Aymant, qui est vne pierre subiette à Mars, ne peult traire le fer : Pour designer, que autour delle nulles gens iracundes et belliqueux nont lieu. Mais elle excede la fragilité du terrestre Adamas, pour autant que nul sang de bouq, cestadire nulle puanteur vicieuse, ne vilenie, ne peult amollir sa pensee, ne causer fracture à sa perfection. Par lesquelles choses tellement quellement deduites, mon propos prend termination conclusive, tendant aux mesmes fins de messire Robert Gaguin. Si men deporte atant (2) : car voy desia maistre Iean Robertet iadis secretaire de trois Roys

(1) Palsgrave admet en outre la forme : *entièreté*.

(2) C.-à-d. : je m'en sépare donc ici. Cf. se partir, se départir = se séparer).

de France, et de trois Ducz de Bourbon, Orateur de langue dulcifluente, qui sappreste pour la tierce collation. (1)

LACTEVR.

Iean Robertet par sa noble faconde
Au fleuron tiers met icy son estude,
En deduisant de conseil rectitude,
Et le Rubis, et dame Radegonde

MAISTRE IEAN ROBERTET.

Puis quil est escheu en mon tour de faire mention de la nature et des vertus dune pierre precieuse commençant par R. troisieme lettre du nom de la Princesse Marguerite, il me semble quelle est contee par les bons lapidaires pour vne espece d'Escarboucle moyenne entre le vray Escarboucle, qui est le souuerain, et le Balais, qui est linferieur et le moindre. Aucuns veulent dire que les Grecz lappellent Epystites : mais nous lappellons Rubith ou Rubis : en Latin Rubinus. Pource que sa couleur est vermeille, clere et rubiconde. Et se treuue en plusieurs contrees, mesmement autour de Corinthe, qui est en Grece, et en la prouince de

(1) Il existe à la Bibliothèque Nationale de Paris (nouv. supplement français) un recueil dit de Robertet. Jean Robertet qui fonda en quelque sorte la dynastie des secrétaires Robertet s'intitulait « le petit escollier » de Chastellain. Lemaire l'a dû rencontrer à Villefranche au service du duc de Bourbon. M. Georges Robertet, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, avait eu le projet de publier un livre sur les trois Florimond Robertet au XVIe siècle. C'est à *Jean* Robertet que Louis de Brezé, grand sénéchal de Normandie dédia son poème en l'honneur d'Anne de Beaujeu qui avait reçu de son père Louis XI la mission d'élever la dauphine Marguerite.

la Moree, anciennement dite Peloponnesus. Si le bon Rubis est presenté aux rays du Soleil, il semble ietter flammesches de feu, comme vne estoille estincellant : Et sil est mis dedens eaue bouillant, il fait incontinent cesser son ebullition. Ceste pierre precieuse baille seureté contre toutes bestes : augmente richesses et gloire : et appaise noises et contentions. Et plusieurs autres vertus luy attribuent ceux, qui s'y congnoissent. Les Astrologiens la mettent souz la puissance de Iupiter et de Saturne.

Ceste gemme pour sa noblesse et claritude se conforme bien à la vertu, que nous disons Rectitude de conseil : et les Grecz lappellent Eubulia. Laquelle est vne des parties potenciales de prudence, et proprement son adiointe, et se descrit ainsi : Rectitude de conseil, est vne ferme cogitation des choses, qui sont opportunes, tendans à bonne fin par voyes competentes, et en temps conuenable, cestadire ne trop tost ne trop tard. Ceste vertu est totalement ennemie de precipitation, de folle hastiueté, et de inconsideration, qui sont ses contrarietez vicieuses en extremité. Elle est parente de regnatiue prudence, politique economique et militaire, affine de memoire et de docilité, de raison d'intelligence, de circunspection discrete, et aussi d'erudition. Et à icelle vertu Menander vn poëte Grec porte ce tesmoignage : *Consilio enim recto nihil tutius.* Cestadire, il nest rien si seur que droiturier conseil.

Et dicelle fut amplement douee vne dame du temps iadis, dont le nom commence par mesme lettre , cestasauoir, Radegonde fille de Berenger Roy d'Italie. Laquelle prinse prisonniere par les François, et depuis mariee à Clotaire premier de ce nom, leur Roy, vsa tousiours de ceste vertu singuliere, tant actiuement, comme passiuement : cestadire

estant bien conseillee pour son salut, en tant que par le consentement du Roy son mary elle voua continence perpetuelle : et en renonçant aux pompes mondaines se donna du tout à Dieu : et aussi en bien conseillant autruy quand par son enhort ledit Roy feit beaucoup de biens. Et entre les autres, il fonda le monastere de saint Medard à Soissons. Par lesquelles choses elle merita finablement destre escrite au liure de vie, et incorporee au catalogue des Saintes ames couronnees au ciel. Ioint à ce, que pour la mieux comparer à la Princesse seruant à nostre propos, icelle dame Radegonde perdit son mary le Roy Clotaire par semblable moyen que la Princesse Marguerite : cestasauoir, par trop grand eschauffement quil print à la chasse, aupres de ladite cité de Soissons. (1)

Lesquelles premisses formees, mon argument veult inferer et conclure, que les trasses de la dame dessusdite ensuit totalement la Princesse Marguerite : laquelle tousiours adherant à Rectitude de conseil, dont elle est bien garnie, ne fut onques notee dauoir fait aucune chose temerairement ou inconsidereement, et sans bonne et meure deliberation preallable. Et ne sest point trouuee en lieu de consultation arcane et necessaire, que son opinion ny ayt esté louee et tenue en estime, mesmement à son retour de France, que elle ayant trouué les affaires de tout le demaine fraternel Archiducal par diuturnité de tumultes belliques gisant en ruine turbulente, et difficilement reparable : neantmoins en tousiours persuadant les moyens salubres de continuation

(1) Ste Radegonde, fondatrice de l'abbaye de Ste Croix à Poitiers. Elle était fille de Berthaire, roi de Thuringe. Venantius Fortunatus, son aumônier, lui adressa plusieurs poèmes latins. Cf. Aug. Thierry. Récits mérovingiens.

de paix, et de restitution de bon ordre en iustice, et autrement, elle ayda grandement le poure populaire à se ressoudre. (1) Et dautre part aucuns afferment, que si le feu Duc de Sauoye eust esté moins enclin à sa propre iuuenile voluntaireté (2), et plus obtemperant à la rectitude du conseil de celle, qui tant de bien luy vouloit, certainement il fust encores plein de vie, pourueu que les Destinees neussent esté totalement au contraire : car elle trescurieuse de sa bonne valitude, ne le prioit pas sans plus incessamment (3) deuiter tous forts exces, et greuable intemperance. Mais qui plus fort est, à lexemple de la tresamoureuse Nymphe Pegasis Oenone, premiere femme de Paris Troyen, ou comme vne autre Diane, ou vne seconde Atalanta, fille de Iasius Roy des Argiens, et amie de Meleager de Calydone, en habillement de noble veneresse et ses damoiselles apres elle, le cor dyuoire pendu en escharpe, montee sur vn ardant pallefroy, suiuoit communement son trescher seigneur et espoux, courant à force les cerfz ramez, par bois et par landes, par monts et par vaulx, sans craindre lardeur du Soleil ne le labeur de la chasse, cuidant que par sa presence songneuse, elle le peust preseruer de tout inconuenient.

Car certes il est experimenté, que ceste Princesse illustre, qui est conforme à la nature du precieux Rubis, ha ceste vertu miraculeuse enuers ceux et celles qui par elle sont conseillez, quelle refroide (4) les mouuemens bouillans de leur

(1) Ne faut-il pas lire : *ressourdre*, *resurgere*, se remettre en pied ?

(2) Il est assez bizare qu'en wallon *enfant volontaire* signifie *docile*. On le compare même au flamand : *gewillig*. (Bulletin de la Société liégeoise, 2e série, t. II, p. 381).

(3) Remarquer cette locution qui semble contradictoire.

(4) Cette ancienne conjugaison *refroidier* correspondait à l'italien *raffreddare*, variante de *rifrigere*. — Quand à *resplend*, c'est

ieunesse, et tempere leur sensualité pleine de chaleur immoderee. Et oultreplus, par la Rectitude de son conseil, asseure les gens contre les bestes : Cestadire, les sages contre les ignorans. Elle resplend, comme le beau Rubis, à la reuerberation du Soleil : Et semble ietter cleres estincelles de sa formosité corporelle, comme vne estoille matutine. Si donne augmentation de gloire et de richesses à ses bons et feaux seruiteurs. Par ce moyen donques void on, que le troisieme fleuron de sa couronne, est deüement fourny. Parquoy ie fais icy pause à mon dire, et laisse le quatrième à determiner, au vray sourgeon de science, tresreuerend et tressaint pere Isidore euesque de la cité de Hispale en Espaigne quon dit maintenant Ciuille.

LACTEVR.

Isidorus, benoit de corps et d'ame,
Descrit à plein, la gemme Gorgonie,
Et Grace aussi la vertu bien garnie,
Auec Gilla, tresvertueuse dame.

ISIDORE. (1)

La noble structure de ceste couronne beatifique, est par droit enrichie dune vertu sublime appellee Grace, qui se

une forme archaïque dérivée du provençal *resplandre*. Palsgrave remarque que Lemaire ne suit cette conjugaison que pour l'indicatif présent.

(1) Isidore de séville, dont les *Etymologiarum sex originum libri XX* furent une des grandes sources des bizarreries du moyen-âge. — D'après Pline (H. N. 37, 10, 57) le corail est appelé « gemme gorgonie » parce qu'il durcit au contact de l'air. On sait qu'une des Gorgones, Méduse, pétrifiait.

peult entendre en maintes manieres. Car à parler poëtiquement, elle est fille germaine de Iupiter, et de la Nymphe Autonoe, et sœur germaine d'Amour. Et est proprement vne faueur humaine procedant de celeste influence. Aucuns en mettent trois, qui sont sœurs, et les nomment Charites, dont lune est attraiant, lautre entretenant, et la tierce retenant. (1) Mais selon la doctrine des Theologues, Grace est vn don du saint Esprit, dont la diffinition est telle : Grace, nest autre chose, sinon vn commencement de gloire en nous, ou vn adiutoire duquel lhomme ha mestier, pour obtenir beatitude. Les Grecz lappellent Eucharistia, cestadire bonne grace. Mais les Philosophes moraux prennent Grace pour la vertu contraire au vice dingratitude : et disent, quelle est fille à dame Iustice, sœur de Liberalité, de Debonnaireté, de Concorde, de Verité de Sainteté, de Benignité, d'Innocence, d'Humanité et d'Affabilité. Et est vne vertu tresespeciale, laquelle se declaire ainsi : Grace est la vertu par laquelle lhomme ha souuenance de lamytié dautruy, et des seruices à luy faits, et ha voulenté de les guerdonner. Laquelle voulenté est mise à effect, par sa sœur Liberalité. Encores se prend Grace pour remission de delicts actiuement, et pour avoir receu aucun bienfait passiuement, dont pource quelle est si precieuse saint Bernard sur les Cantiques la loue ainsi : *Gratia balsamum purissimum est : et ideo purum et solidum vas requirit.* Cestadire, la vertu de Grace, est baume trespur : et pource requiert il vn vaisseau net et entier.

(1) Filles du ciel (Zeus) et de l'aurore (Eurynomé), les Charites s'appelaient, d'après Hésiode, Aglaia (la brillante). Euphrosuné (la joie du cœur) et Thalia (qui fait fleurir les plantes). Des indianistes les identifient avec les *Harits* du Rig-Veda, les brillantes cavales du char du Soleil.

Au front de ceste noble vertu est posee vne pierre precieuse taillee en forme de croix. Laquelle gemme, Pline Second au dernier liure de son histoire Naturelle appelle Gorgonia. La raison pourquoy elle est ainsi nommee, procede de la fable de Perseus filz de Iupiter et de Danae. Car apres quil eut conquis la teste de Meduse appellee Gorgone, laquelle par estre regardee ou touchee, conuertissoit toutes choses en pierre. (1) La nature du corail qui parauant estoit herbe marine, molle et tendre, pource quelle fut appliquee à ladite teste Gorgone, fut endurcie et transmuee en la qualité telle que nous voyons. Et deslors fut elle appellee Gorgonia. Et certes ceste couleur poëtique ha prins occasion de la reale verité : Car Gorgonia, ou corail, naissant au fons de la mer, est vne plante verde, (2) à maniere dun petit arbrisseau, sans fruit, sans fueilles et sans flouriture, ressemblant à la ramure dun cerf : et quand elle est peschee aux filez, ou coupee à tout vn fer trenchant, incontinent apres auoir senty lair, deuient vermeille et sendurcit en pierre. La meilleure et la plus louee, croist enuiron les Isles Orcades, qui sont au grand Ocean, pardela Angleterre. On en treuue aussi de bonne en la mer Mediterrane, entour de Sicile, et enuiron Barcelone, et aussi vers Afrique. Celle quon treuue en la mer de Naples, est fort rouge, mais elle nest point dure assez. Et celle de la Mer rouge, est approchant à noire couleur. Il en est aussi de la blanche : mais quelque part quelle naisse, la vermeille est la meilleure, pourueu quelle ayt beaucoup de branchettes, et quelle ne

(1) Ici le point n'a que la valeur d'une virgule. Cela est constant dans le Temple d'Honneur.

(2) Beaucoup de pêcheurs regardent encore le corail comme une plante, car il en a toutes les apparences. Ce n'est guère qu'au XIXe siècle qu'on l'a rangé parmi les polypiers.

soit creuse ne rongneuse, ne pierreuse. Si dit on, que sa hauteur nexcede iamais demy pied.

De ceste pierre precieuse, font autant de conte les hommes d'Inde, comme les dames de pardeça tiennent cheres les perles et margarites. Et ha telle autorité enuers les plus sages Indiens, tant pour sa beauté, comme pour sa bonté, quilz croient fermement que ceux qui la portent, sont preseruez de plusieurs perilz en mer et en terre : et mesmement dun vent fulmineux et subtil, nommé Typhon, qui esrache les arbres, et foudroye les hauts edifices. Et à ceste cause souloient les anciens laboureurs pendre du corail à leurs arbres, et le briser par menues pieces, puis semer icelle parmy leurs vignes et oliuiers, tant pour euiter les inconueniens de tempeste et de gresle, comme pource que leur opinion estoit, que par le moyen de ladite gemme leurs champs en fussent plus fertiles, et leurs fruits plus multipliez. Oultreplus, Gorgonia chasse les ombres Plutoniques, et les esprits nocturnes, et garde de mauuais songes. Aucuns estiment que ces vertus luy procedent à cause de ce que ses rainceaux ont communement forme de croix. Encores dit on, quelle baille gracieuse entree entre gens, et facile expedition et yssue de tous negoces : et garde les epileptiques de choir.

Dabondant, icelle gemme Gorgonia ou corail, est reputee souz la tutele de Iupiter et de Venus : et est de nature froide au premier degré, et seiche au second. Si est fort stiptique (1) en vsage de medecine, restraingnant et deffensiue

(1) Ambroise Paré se conformant à l'étymologie écrit déjà *styptique* ; Brunetto Latini déforme le mot à la moyen-âge et met *stitique*. Quant aux superstitions méridionales au sujet du corail, elles n'ont pas encore entièrement disparu. On le voit surtout à Rome et à Naples.

contre le flux et crachement de sang, nettoye les yeux quand elle est mise en pouldre en deseichant ses humiditez : et conforte les genciues et le cœur aussi, vault à toutes douleurs destomach, et pource la pend on au col des enfans. Elle fait reuenir la chair aux playes parfondes : et vnit les cicatrices. Et si elle est bruslee et puluerisee, et bue à tout de leaue, elle proufite à ceux qui ont la pierre en la vessie. Pareillement aux febricitans prinse auec du vin. Et oultreplus, si elle est tenue dedens le creux des mauuaises dents, elle en fait choir les racines : et plusieurs autres bonnes proprietez ha elle.

Au moyen desquelles choses on congnoit lalliance quelle ha auec la vertu de Grace, veu quelle est si gracieuse en tous ses effectz. Parquoy tant la vertu, comme la pierre, sont iustement appropriees à la Princesse, que tu dame Vertu veux couronner : Car elle est le riche vaisseau plus blanc et plus poly que allebastre, tout plein du precieux baume de grace odorifere, voire en quelque sorte que grace soit comprise. Car si vous la prenez pour vn don du saint Esprit, qui est vn principe de glorieuse beatitude, et vne apparence demonstratiue en la personne sur qui elle est estendue destre aymee de Dieu, et tenue au nombre des esluz, il nest chose qui plus en baille verisimilitude et certaines enseignes, que les frequentes tribulations, que le Toutpuissant enuoye. Par le moyen desquelles, lodeur de leur patience monte iusques au ciel, ainsi comme de lencens et autres especes aromatiques, quand elles seuffrent combustion par le feu. Et doiuent ceux et celles dont le souuerain Gubernateur essaye les valeurs, comme de lor en la fournaise, auoir certaine esperance de posseder lheritage celeste. Car par cas contraire, on void les peruers et

reprouuez communement prosperer en ce monde qui leur est vn Paradis temporel, pource quilz y ont peu ou nulles molestes d'Infortune. Or void on que si le souuerain Createur des choses monstre signe de son amour et de sa grace à aucune personne mortelle, au moyen de ce quil seuffre quelle soit tentee, vexee et persecutee de toutes pars, certes il nest auiourdhuy dame viuante sur terre qui mieux sen puist vanter, que la Princesse Marguerite.

Mais pour vn plus especial indice de ce don de Grace diuine, cest que combien que le Prince sempiternel sesbate aucunesfois par ses iugemens obscurs et incomprehensibles à donner diuerses aduersitez à aucun ou aucune de ceux ou celles qui luy sont à cœur, neantmoins ne veult il quil soit loisible à autres de nostre basse condition humaine le tourner à derision ny à truffe, (1) ainçois en prend grieue indignation et prompte vengeance. Si comme bien apparut dun grand seigneur du sang Royal de France portant tiltre de Dunois, lequel fut exemple merueilleux des choses dessusdites : car quand le feu Roy Charles huitième accompaigné de Ducz et de Duchesses, et maints grans personnages, vint prendre le triste congé de ladite ieune Royale adolescente, luy mesmes ayant les yeux chargez de larmes, et le cœur tout plein de parfond regret, pource que par leger aduis et dommageable conseil il estoit contraint de briser et annichiler les conuenances de mariage pieça faites dentre luy et elle : et comme en faisant ladite treslamentable separation et piteux diuorce, iceluy Roy qui de soy mesmes estoit tout noble de courage, et tout debonnaire demoura assez longuement auec la tresdesolee Princesse sa bien

(1) Palsgrave donne *truffant bourdant* = à moitié sérieux.

aymee, ledit seigneur de Dunois attendant le Roy hors la porte de la chambre, en lieu de ce que tous les autres Princes et Princesses, seigneurs et dames assistens, iettoient pleurs et souspirs innumerables de pitié et compassion en voyant vne si dolente departie de deux amans, luy seul par sa cruelle arrogance et damnable moquerie, importunoit le Roy de haster son partement, et accusoit sa trop longue demeure auecques ladite tresdeconfortee Princesse, disant quil se morfondoit de tant plourer auec les dames. Dont apres estre party dillec, ne tarda pas deux heures, que par la main diuine et iuste punition il receut horrible recompense de son langage derisoire : car sans benefice de confession, et sans coup ou violence exterieure, il tomba soudainement ius de son cheual tout mort, et oultre les piedz contremont encores dedens les estriefz, telle fut sur vn grand moqueur la sentence redoutable de Dieu. (1)

Vn autre cler enseignement de ce don de Dieu est, quand on void aduenir les cas ensuiuans : cestasauoir que combien que la diuine prouidence fatigue aucunesfois ses bien aymees creatures de diuers perilz douleurs et infortunes, et quil espreuue leur patience en maintes sortes, voire iusques à estre prochaines de mort et de periclitation, neantmoins dautant quon estime le peril et la iacture apparente estre plus terrible et moins eschappable, dautant fait Dieu mon-

(1) D'après Molinet, quelques-uns des seigneurs français se montrèrent fort dolents de cette séparation, mais la dame ne s'en émut. En revanche le maire et les échevins d'Amiens décidèrent à l'unanimité qu'ils n'iraient pas au devant d'elle. Le mscr. souvent cité ajoute ici au texte un mot (*tout puissant*) qui, litterairement n'est pas superflu, vu la pompe et la gravité de la phrase. Elle rappelle l'anecdote de Joinville à propos de l'enterrement de Hue de Landricourt (p. 91 de l'édition Didot ; 1859).

strer la ressourse (1) et leuasion plus merueilleuse. Comme on en vid lexperience par les naufrages presques incredibles que la Princesse Marguerite souffrit en allant de Flandres, en Espaigne vers le Prince son mary. Là ou combien que de trois cens nauires à hune que pour sa garde et conduite elle auoit bien armees et esquipees, au partir de Hollande, les vnes fussent brisees et endommagees, les autres peries et enseuelies es parfonds abymes de Locean, et le demourant par force de tourmente dispersees et vagabondes en diuers lieux, tellement, que de long temps ne se peurent rassembler : neantmoins apres auoir euadé toutes ces peurs et mesauentures, par la grace de Celuy qui tout peult, elle arriua finablement saine et sauue en la coste de Bisquaie, à tout trois ou quatre nauires seulement, elle fut receüe en grand coniouyssement et feste melodieuse.

Et derechef fut bien euidente et manifeste, la grace miraculeuse que Dieu feit à ladite Princesse, aupres de la ville de Quier en Piedmont : Là ou elle allant aux champs, auec le feu Duc Philibert de Sauoye son mary, par vn malheur inenarrable, le gros et puissant hobin (2) sur quoy elle estoit montee, irrité par vn autre, et ruant et regibant (3) impetueusement alencontre, versa ladite dame à terre par grand meschef, marcha de lun des piedz sur son atour, et feit apparoir les tresses de ses beaux cheueux dorez : et de l'autre pied bien ferré et bien cramponné pour les glaces

(1) De *resourdre*, se relever. « A la ressource et adresse dudit royaume désolé. » Monstrelet.

(2) *Hobin*, (en anglais *hobby*) nom d'une race de chevaux d'Ecosse qui va naturellement le pas qu'en appelle l'amble. On nommait hobler *(hobellarius)* le cavalier qui montait le hobin.

(3) Palsgrave a même *regibement*. On trouve aussi *regibier*, *regipper* (repedare). Montaigne a déjà *regimber*.

hyuernales qui lors estoient, luy rompit et froissa au plus pres de la face vne chaine dor grosse et espesse pendant à son col. Lors à tous ceux et celles qui virent ce cas effroyable, le sang se mortifia autour du cœur, et leur pallist le visage de crainte, non esperans iamais estre possible que la Princesse eschappast de tel horrible danger, sans vilaine affolure ou sans mort : comme autresfois il estoit aduenu par cas semblable à sa feu Dame de mere. Et neantmoins le grand Faiseur des merueilles soudainemet la releua de ceste cheute sans mal ou blessure quelconques. Declairant en ce, lamour et la grace quil ha à elle, pour la reseruer à meilleure fortune, dont elle luy rendit graces immortelles, et si feit vnchacun de grand ioye.

Enoultre, si ceste belle vertu de Grace est estimee pour vne celeste faueur, vne amour attractiue du cœur des gens, vne bienuueillance humaine que tout le monde ha à elle à cause de sa gracieuseté spectable, ie croy que onques Dame nen fut plus honnoree, ny en tant de lieux : Car pour passer en silence le Royaume François, auquel elle ha este esleuee depuis son aage puerile, iusques au commencement de son adolescence, il est certain que de la grace que le populaire auoit à elle, encores en font foy iusques auiourd'huy cent mille hommes viuans, qui iournellement la plaingnent et regrettent, tant pource quilz congnoissent par experience, que sa presence bienheureuse faisoit et eust fait flourir leurs Lis odoriferes trop mieux que au temps present, comme pour la beniuolence inueteree, et pieça enracinee en leurs cœurs, par laquelle ilz sont enclins à faire dueil, et auoir compassion de ses trop frequens infortunes non desseruis. Ie me tairay aussi des païs de son frere ou elle ha maintefois par acclamation publique esté appellee

la Paix.(1) Au moyen de ce que par fois iteratiue ilz auoient pour lamour delle obtenu cessation de guerre et persecution bellique. Et suffira de faire mention succinte d'Espaigne : là ou apres le trespas du feu Prince son mary, elle estant maintesfois contrainte dattendre la nuict obscure aux champs souz lombre des oliuiers, nosoit entrer dedens les villes et citez de iour : Et ce, à fin deuiter la presse et le tumulte tresaffectionné du peuple, qui de toutes pars venoit assieger sa littiere pour la voir au visage, crians à haute voix, que celle (2) seule ilz vouloient pour leur Dame et Princesse : Là ou à la Royne de Portugal, seule heritiere pour lors apparente d'Espaigne, combien quelle feist ses entrees sollennelles et pompeuses de plein iour, ilz ne faisoient accueil, sinon sombre et taciturne, et comme maugré eux. (3)

De raconter les autres infinies graces fauorables quelle ha receu, quant aux honneurs et triomphes mondains, mesmement audit Royaume d'Espaigne, ce seroit chose trop difficile et prolixe. Mais à fin que les lecteurs ayent occasion de faire quelque estimation du merueilleux nombre des Princes, Seigneurs et Gentilzhomes qui luy vindrent au deuant entre Burgues, (4) et le port saint Andare en Bisquaie, en la compaignie de leurs seigneurs souuerains, le Roy Ferdinand et le Prince Dom Iean : Cest assez de dire, que à ladite Princesse, estant assise sur vne haute mule,

(1) Sans doute parce que, pour avoir la paix, on promettait la main de Marguerite. Après la Paix de Cambrai, l'appellation sera plus fréquente.

(2) Celle-là seule.

(3) Isabelle de Portugal, sœur ainée de l'infant don Juan ; elle mourut peu de temps après lui. Jeanne la Folle devint alors héritière présomptive des Espagnes.

(4) Burgos, et non Bourges, comme on lit dans la *Revue Belge* de 1839. — *Saint Andare* c'est Santander, le port si connu (Leglay met Saint-André *en Galice*).

et regardant tant loin quelle pouuoit en circonference, ne fut onques possible de voir vn plein pied de terre, en la compaignie, ne de choisir vne robe autre que de drap dor ou de soye. Ie me tais de la ioyeuse et honnorable fatigue, quelle eut en souffrant quune si grand multitude de noblesse luy baisast les mains à la mode d'Espaigne, en signe de reuerence et subiection. Mais pour rememorer et insinuer à posterité la principale de toutes les nobles entrees solennelles quelle eut onques : Cestasauoir, celle haute et indicible reception, qui luy fut faite en ladite puissante cité de Burgues (1) en Espaigne par la trescatholique Royne Elizabeth sa belle mere, il est conuenable quon sache, que des personnages qui pour ce iour seruoient à pied ladite Princesse dessouz le palle, et tenoient le riche frein de sa mule, lun nauoit point moindre preeminence que de Connestable, et lautre estoit illustré de dignité Ducale. Et pour comprendre la souuerainеté de la totale magnificence, il suffit de dire que quand la Princesse Marguerite monta les degrez du palais pour aller faire humble reuerence à celle, qui nha son per en tout le monde : cestasauoir la grand triomphateresse de Grenade, ses yeux sesblouyrent de la clarté delle, et de ses Dames, qui estoient iusques au nombre de sept vingt sur les galeries, toutes, sans point en excepter, reflambloyantes de pierrerie inestimable, de pourpre et de fin or, tant en riches vestures, comme en bagues. Ét certes, pour la perfection de leur speciosité approchant de forme angeline, mieux ressembloient Demydeesses, que feminines creatures. Et le tout en general representoit vn droit Para-

(1) Isabelle la catholique. — Le dais ou poële = palle, palie, paile (pallium). Est-ce de Molinet ou de Marguerite que Lemaire tient ces détails si curieux ?

dis terrestre, retentissant de pure melodie. Par lequel argument et autres correspondans, ie vueil inferer quil est bien difficile damener en allegation aucune dame qui onques receut tant de graces en faueur humaine, en festoyemens celebres, et en vniuersalité de gloire triomphale.

Car, oultre les choses dessusdites, si on veult prendre Grace pour remission de grieues offenses, abolition de crimes enormes, et pardonnance de delicts infames, et pour eslargissement ou deliurance de poures malheureux prisonniers et miserables delinquans, laquelle chose ne se fait sinon par autorité souueraine ou par priuilege de sang Royal : combien de telles graces ha elle imparty iusques icy, et fera encores ? Combien de telles gens ha elle restitué de mort à vie, dinfameté à renommee, de seruitude à liberté, de bannissement à recouurer (1) leur païs ? Combien depuis sa naissance entre tant de grans voyages et lointaines peregrinations, quelle ha fait en tant de citez, villes et chasteaux ou elle ha passé ? Combien, ie vous prie, ha elle rendu de chartres et de prisons vuides ? Quantes grosses chaines pesantes et greuables ha elle fait descharger, et quants fers et gresillons ha elle euacuez ? En France vne fois par intitulation de Royne, et autresfois en contemplation de sa haute origine. Es païs de son frere, comme sœur du prince : es terres estrangeres, comme fille de Roy et d'Empereur : en Espaigne, comme vraye Princesse : et en Sauoye, comme Duchesse. Certainement il nest pas facile à nombrer, aincois

(1) Palsgrave donne cependant le substantif *recouverance*. Plus haut, on lit *pardonnance*. Quant à *gresillon* qui vient plus bas, il le traduit par *cricket*, *a worme*. C'est donc criquet ou grillon. Mais dans le texte de Lemaire, il s'agit de menottes (grésillons, grillons) destinées a serrer les pouces.— Pour l'insecte, Lemaire dit *crignon* (Cf. crikion wallon).

peult sembler expressement que Dieu toutpuissant la fasse ainsi voyager par tant de regions et prouinces diuerses, à fin que la Grace et misericorde diuine soit glorifiee, benie, et exaulcee par tout le monde, au moyen de la Princesse Marguerite, qui en est linstrument effectif, en donnant graces à tant de poures pecheurs criminelz iugez, ou prochains destre iugez à mort honteuse, ou exil perpetuel, ou mutilation de membres, pour leurs forfaits et demerites, et en leur baillant respit et espace damender leur vicieuses vies.

Dautre part, si Grace est prinse pour vne speciale vertu, coniointe à liberalité, et opposite au vice dingratitude, comme celle par laquelle on rend graces et guerdons à ses bienfaiteurs : quelle Dame en fut onques mieux pourueue que ceste cy ? Je laisse la gracieuseté liberale, dont elle ha tousiours vsé, tant enuers estrangers, comme domestiques : laquelle vertu nest pas de petite estime, mais encore est celle plus recommandable de ce, quelle non ingrate enuers le supernel Dominateur, qui tant de graces luy ha fait, iamais ne seuffre attribuer les louenges des dons celestielz, quelle reçoit, à sa propre felicité : ne les actes vertueux, esquelz elle sexercite, au sens delle mesmes, mais le tout retorque à la seule puissance et clemence diuine, et luy en baille gloire et benediction.

Or est donques icelle Princesse, la treslouable gemme Gorgonia : laquelle ha esté cueillie ieune et tendre au plus parfond de la coste marine de l'Ocean Flandrin, et puis amenee en lair François, et en lair d'Espaigne, et consequemment en la froide region de Sauoye, là ou elle ha esté touchee de la teste Gorgone : cestadire de fortune terrible et diuerse, qui la fait endurcir à tous hurts, comme vne

pierre. Cest celle dont la bouche coralline par sa grace vertueuse ha souuent reprimé la fureur de maintes fouldres et tempestes de guerre, et fait eslongner lorage et le gresil de tumulte bellique arriere du territoire des bons agricoles de Gaule bellique de Bourgongne, de France, d'Espaigne et dailleurs. Et qui fait fructifier tous les païs là, ou ses fragments, (cestadire ses biens) sont espars tant en aumosnes, quen autres bienfaits (dont auiourd'huy est bien ample tesmoing son païs de Bresse, et sa ville du pont d'Eins, ou elle se tient : duquel la sterilité et mendicité miserable ha esté par ses graces et vertus, contournee en plenitude fertile) cest la precieuse Gemme par laquelle les mauuais esprits diaboliques reniez du ciel, abastardis de nature angelique, et les ennemis de vertu sont dechassez et deboutez iustement de lambition par eux pretendue, et du gouuernement tyrannique vsurper en Sauoye. (1) Et à brief dire, cest la noble Gemme qui estend sa grace par tout, et donne bening recueil à vnchacun : et qui possede tant dautres vertus bien esprouuees, que ce nest de merueilles si les Indiens, par lesquelz sont entendues toutes nations Orientales, en font autant destime, comme nous faisons icy des grosses Perles de conte, et des trescheres Margarites.

Dont pour mener mon propos à fin, ie treuue vne Dame au temps passé, à laquelle ie puis de la Princesse Margue-

(1) *Usurpation* est déjà dans Amyot ; mais on sait combien le XVIe siècle aimait à substantiver les infinitifs. Quant au fond, l'auteur fait allusion aux intrigues de Charles de Savoie, frère et sucesseur de Philibert. Il fit mille difficultés pour le douaire consistant en douze mille écus d'or par an, plus les vaisselles, tapisseries, bagues, joyaux et autres meubles à son usage. V. la correpondance de Maximilien ou de Marguerite I, 45 et II, 355.

rite faire comparaison non impertinente. Cestasauoir madame Gilla, (1) fille au saint Empereur Henri premier de ce nom, et femme du premier Roy de Hongrie nommé Estienne. Laquelle oultre plusieurs graces humaines quelle possedoit, fut si bien pourueue de ce don du saint Esprit, appellé Grace diuine, que à layde de saint Albert euesque de Prague son pere spirituel, elle conuertit le Roy son mary Payen et mescreant à la sainte foy catholique, et puis consequemment tout le peuple de Hongrie. Et à lexemple de la gemme Gorgonia, chassa arriere d'eux les legions infernales qui molestoient leurs ames par idolatrie : et les feit flourir en bienfaits, dont elle tant par ce merite que par ses autres vertus innumerables desseruit pour guerdon final le diademe celestiel.

Et combien que la Princesse Marguerite nayt tourné tout vn païs infidele á la sainte religion Chrestienne, néantmoins par sa douce persuasion salutaire, elle ha fait baptiser certain nombre de Mores de la secte Mahometiste au Royaume de Grenade, et leur ha fait laisser leur damnable erreur. Et oultreplus, ha desraciné maintes opinions erronees des cœurs obtenebrez et obscurcis en obstination de guerre, et de vieil maltalent tant dun party que dautre, en les conuertissant de tout son pouuoir a paix et à concorde. Lesquelles choses si vous tenez pour persuadees, comme ie croy que ouy, ie imposeray silence à ma longue sermocination. Priant à messire George Chastelain Indiciaire et Historiographe souuerain, anciennement nourry et esleué en la maison de Bourgongne, quil fasse continuation de ce propos, selon lexcellence de son sauoir.

(1) Giselle, princesse de Bavière, épousa St Etienne, fondateur du royaume de Hongrie.

LACTEVR.

Pour enrichir ce noble diademe,
George produit icy dame Vesta,
Vrbanité, qui tresbon effect ha,
Et de Venus la gracieuse gemme.

MESSIRE GEORGE CHASTELAIN.

Dv nom tresrenommé de la Princesse Marguerite, la lettre dont iay à faire mention, est situee en lordre de sa propre valeur : Car, V. vaut cinq en denombrement. Pour adapter donques icelle cinquieme lettre selon le style encommencé par messeigneurs precedens, iay vne vertu commençant par mesme lettre : Cestasauoir Vrbanité, vne pierre precieuse appellee Veneris gemma : Et vne dame nommee Vesta. Si me mettray tout premierement à toucher de la pierre precieuse, à fin que des choses terrestres ie puisse plus facilement monter aux celestes et spirituelles.

Veneris gemma donques prend sa naissance en Inde, en Arabe, en Syrie, en Armenie la moindre, et en Egypte : mais les Indiennes sont les plus souueraines. On en treuue aussi en Tarse, et en Cypre, qui sont de peu destime. Ceste gemme est de couleur pourprine, meslee de violet, ou comme la resplendeur dune rose par dedens, et semble reflamboyer doucement contre les yeux. Dont pource quelle est si tresgracieuse et si tresagreable aux regardans, elle est dite Veneris gemma, selon Pline en son histoire Naturelle, et vaut autant à dire, comme la pierre de la tresclere planette Venus, ou de la Deesse de beauté : car aussi la rose est dediee à icelle Deesse. Toutesfois nous lappellons plus communement Amethyste, qui est terme Grec, dont

aucuns alleguent la raison, disans que cest pource que de primeface, elle semble ressembler vne goute de vin clairet meslé deaue, (1) mais auant quelle termine du tout en icelle couleur on la void tenir de la violette. Ceste gemme est bien aisee à grauer, et selon les Astrologues elle participe de la nature de Mars et de Iupiter.

Quant à ses vertus, les sages disent quelle donne bonne couleur à celuy ou à celle qui la porte, et luy rend le courage ioyeux : fait auoir sapience, et reboute les mauuais esprits : procure bonne entree, entre les Roys et les Princes. Et si les noms du Soleil et de la Lune sont sculpez dedens, et elle soit pendue au col de la personne, elle resiste à tous venins. Elle garde de senyurer. Et son la pend au nombril dun homme yure, elle luy fait perdre lyuresse. Si rend oultreplus lhomme esueillé, baille bon entendement, reboute les mauuaises cogitations, et preserue la personne de maladies contagieuses. Aucuns disent quelle vaut aux Veneurs pour prendre les bestes sauuages. Et combien que ceste pierre ne soit de trop grand prys au temps present, neantmoins ie la treuue auoir esté fort estimee des anciens, veu que entre les deux gemmes pectorales du rational, qui estoit lun des aornemens du souuerain Euesque en lancien testament, ceste cy estoit contee pour vne. (2) Et aussi entre les pierres precieuses qui sont les fondemens de la cité de Hierusalem supernelle, selon l'Apocalypse, ceste cy est mise pour la douzieme.

(1) L'étymologie, au contraire, veut que cette pierre soit ainsi nommée parce qu'on lui attribuait la vertu de prévenir l'ivresse. De telles propriétés hygiéniques sont encore admises dans la médecine superstitieuse, surtout en Orient.

(2) Le rational que le grand-prêtre portait sur la poitrine était orné de douze pierres fines sur chacune desquelles on lisait le nom de l'une des tribus.

Apres ceste gemme terrestre, qui prend sa denomination de la clere planette Venus, la raison veult, que ie parle dune gemme humaine, qui fut de grand prys, au temps passé, nommee Vesta, la seconde perpetuelle vierge, laquelle eut tant daffinité et consanguineïté au ciel et en la terre, et fut de si haute extraction, que presques tous les Dieux et Deesses superieurs et inferieurs estoient de son parentage. Et en cecy faisant nous confererons le lignage delle, à la generosite de la Princesse Marguerite. (1) Le Proayeul donques de la Demydeesse Vesta fut Ether pere du premier Iupiter, et grand pere du Soleil. Et sa proayeulle fut Dies : cestadire la clere iournee, fille de la Nuict. Son ayeul fut le Ciel mary de la premiere Vesta, qui signifie la terre, pource quelle est vestue de fleurs. Son pere fut Saturne le plus hautain de toutes les planettes, et sa mere la Deesse Opis, autrement dire la grand Pales, Deesse des pasturages. Or voyons maintenant si à vne si treshaute genealogie du temps passé celle de nostre Princesse viuant sauroit sortir comparaison.

Certainement, madame Marguerite d'Austriche et de Bourgongne ha eu pour ses progeniteurs et ancestres, entre les Demydieux (2) terrestres, du costé paternel, tout premierement feu de tresheureuse memoire, Leopold trespuissant Duc d'Austriche, et grand seigneur terrien, lequel eut de dame Viride de Milan le tresillustre Duc Hernost, qui fut pere de feu de tressacree memoire lempereur Federic, (3)

(1) Générosité = noblesse. De là les premières acceptions de *genereux* correspondant à *generosus*, de bonne provenance, comme *generosum vinum*, vin généreux.

(2) *Enfants des dieux*, dit Labruyère qui dit même *idolâtrie* comme plus tard Lacordaire.

(3) L'empereur Frédéric III le Pacifique et qu'il eût fallu appe-

troisieme de ce nom, dominateur direct de ce monde total, duquel, et de sa bienheuree compaigne madame Eleonore de Portugal, ha esté procrée le tresauguste et tresinuaincu Roy des Romains Maximilian, pere de nostre Princesse souuent nommee. Et quant au costé maternel, pource que les histoires diffuses, vrayes et non fabuleuses, font assez ample foy de la hautesse des tiltres, des alliances, et affinitez anciennes de la maison de Bourgongne, il me suffit seulement de ramenteuoir, ce qui est de recente memoire : cestasauoir la noblesse et resplendissance de la defuncte tant regrettee Princesse magnanime Madame Marie Duchesse de Bourgongne, fille vnique et seule heritiere de feu de record à tousiours memorable, le grand triomphateur des armes vn second Alexandre, Charles tresredouté Duc de Bourgongne, et de tresnoble et tresredoutee Princesse madame Ysabeau la vraye semence de generosité Bourbonnoise. Duquel Prince trescelebre le grand Duc Charles fut pere, et progeniteur le bon Duc Phelippes Auguste, tant aymé, tant heureux et tant pacifique, dont le tressaint nom reflourist de iour en iour par benedictions eternelles. Et sa mere fut madame Ysabeau de Portugal, Princesse digne dimmortelles louenges. Dont sans ce (1) quil soit besoing de proceder plus haut iusques au tresnoble sang de France, yssu de la trescelebree antiquité Troyenne, il me semble que la gloire de ceste generation nest point moindre que celle de Vesta.

Mais encores pourroit quelcun repliquer, disant, que iay obmis à reciter vne grand partie du contenu en larbre

ler indolent, laissa à son fils Maximilien le soin de réaliser sa devise A. E. I. O. V. (*Austriae est imperare orbi universo*). Il avait eu pour secrétaire le fameux Aeneas Sylvius (Pie II).

(1) Sans ce point que....

dillustrité de la Deesse Vesta. Car son oncle fut le grand Ocean, duquel les ondes circuissent (1) la terre vniuerselle : Et son Ante dame Ceres premiere de ce nom, Deesse dabondance, et grand mere de Victoire. Son frere oultreplus fut Neptune, Dieu de la mer : et sa sœur madame Iuno Deesse de richesses. Ses neueux le trespreux Hercules et le Dieu Mars, seigneur des batailles : et ses nieces Hebe Deesse de Ieunesse, et Veneration femme d'Honneur.

A cecy ie respons, que aussi par non moindre grandesse le grand oncle maternel de nostre Princesse moderne fut le tresbon Prince defunct, Pierre Duc de Bourbonnois et d'Auuergne, duquel le loz perpetuel, quant à clemence et bonté, esclarcist grandement le territoire François, et enuironne vne bonne partie du monde. Sa grand ante, fut la tresbenigne Princesse dabondant (2) en toutes vertus, Madame Marguerite de Bourbon, la propre genitrice du feu Prince tant lamenté Phelibert Duc de Sauoye. Oultreplus son frere germain, auiourdhuy (3) triomphant sur terre, est Larchiduc Phelippes d'Austriche, et de Bourgongne, Prince de Castille et d'Aragon, trespuissant en mer et en terre. Et sa belle sœur est vne seconde Iuno, quant aux richesses terriennes, et succession de Royaumes, Tresillustre Princesse madame Ieanne Archiduchesse, tresdigne fille au Roy Ferdinand d'Espaigne, et à la Royne Elizabeth. De ses neueux laisné est le ieune Duc Charles de Luxembourg, gendre futur (aumoins si conuenances et promesses ont lieu) du Roy

(1) Palsgrave donne : *je circuys*, *nous circuyons*, *fai circuit*, *que je circuye*, *circuyre*.

(2) Palsgrave a la locution adverbiale : *dabondant oultre et pardessus*. Ou faut-il lire : *habondant ?*

(3) Aujourd'hui, c.-à-d. 1504 ?

Loys de France douzieme de ce nom. Et le second est Dom Fernand d'Autriche et de Bourgongne : desquelz deux freres on espere, quilz seront deux conquereurs de prouesse Herculienne, et demprise Martiale et victorieuse. Et ses nieces sont lune, Madame Eleonore d'Austriche et de Bourgongne, la fleur de tendre ieunesse et beauté singuliere : Et lautre madame Ysabeau sa sœur, vn chef dœuure aduenir en honneur et en hautesse.

Par lesquelles choses ensemble comparees, ie tiens mon intention pour assez prouuee, et à vous persuadee, quant à ce poinct. Mais ne suffiroit auoir allegué grandeur de noblesse et illustrité de parentage en vne Dame, si elle nestoit accompaignee de vertu. Or est il facile à conjecturer icelle Vesta auoir esté autant vertueuse comme noble : attendu que iadis les Troyens, et depuis les Romains tresprudens luy edifierent maints temples, comme à tressainte Deesse : esquelz ilz consacroient vn feu perpetuel, et dedioyent en son seruice leurs nobles filles pour garder tousiours leur virginité entiere. Et par ainsi sappelloient elles, les Vierges, ou Nonnains Vestales. Dont si vous me concedez quelle fut vertueuse dame, vous ne me nierez point quelle participast de la vertu d'Vrbanité, laquelle est non seulement bien seant, mais necessaire à toutes Princesses et grands Dames. Si reste à voir que cest de ladite vertu, à fin de la connexer deüement aux choses predites.

Vrbanité selon les philosophes moraux, est de la famille de dame Temperance, vertu cardinale, et est fille de Moderation (dont cy deuant ha esté parlé tresamplement) sœur de Clemence, de Studiosité, d'Humilité, de bonne Contenance, de Simplicité et de Suffisance. Ses belles antes, sœurs germaines de sa mere, sont Honnesteté, Sobrieté, Verecunde,

et Chasteté. Et ses cousines sont, Humanité, auec Affabilité, filles de dame Iustice. Les Grecz appellent ceste vertu, Eutrapelia (1) qui vaut autant à dire comme bonne idoneïté à toutes choses. Et nous la disons Vrbanité, pource quelle est toute ciuile, compaignable et humaine, (2) scait bien son entregent, et demonstre auoir hanté bonnes gens et sages. On la pourroit aussi nommer par termes propres et communs en nostre langage, gentillesse ou courtoisie. Elle est propice à recreer le courage dunchacun, pourueu que ce soit en temps et en lieu, et la dignité de la personne obseruee. Elle donne soulas et passetemps de bonnes deuises, et de gracieux contes par bon regard : cestadire sans excessiuité, et sans blesser la renommee de personne : Car Vrbanité doit estre toute gentille, et non pas comme linsolence des Iongleurs. Les dits doiuent estre sans morsure : les ieux sans offense et deshonnesteté : le ris sans glatissement (3) : la facetie sans facherie : et la voix sans clameur. Et si dauenture il aduient que par Vrbanité on note, ou reprenne les vices, ou fautes de quelcun, ce doit estre par tel et si gracieux coulourement, que celuy, à qui il touche sen amende plustot quil le prenne à despit ou irritation, et que nul des escoutans en soit scandalisé, mais soit à tous agreable. Icelle vertu proprement doit conuerser entre les Princes et Princesses, mesmement quand ilz prennent leur repas, pour leur donner recreation.

(1) Tellamant des Réaux a créé le mot *eutrapéliser*, mais d'après l'aigretin d'une épitre d'Horace ou plutôt d'après l'*Eutrapel* des Contes de Noël Du Faïl.

(2) Pour *humaine*, le mscr. porte *utile*. Plus loin « *avoir esté et hante* » n'est qu'une faute du copiste.

(3) *Glatir*, *glatissement* (Ducange v° *glatilare*), remplacé depuis par *glapir*, *glapissement*. Dans Quintilien *urbanitas* est plutôt le parler qui sent sa ville éternelle, *gustum urbis*. Ici, dans Lemaire, c'est humain plutôt que romain.

Et pource Macrobe au premier liure des Saturnaux dit ceste belle sentence : *Oportet enim versari in conuiuio sermones vt castitate integros, ita appetibiles venustate.* Cestadire : il est de mestier que parmy les conuiues on mette en auant des propos aussi pleins de honesteté, comme desirables de gracieuseté.

La propre diffinition de ceste vertu est telle : Vrbanité, est vne elegance, vne courtoisie ou vne gaillardise de deuiser plaisamment en resiouissant les assistans, sans les facher : et est Vrbanité moyenneresse de deux extremes, cestasauoir, de dicacité et rusticité : par dicacité, on peult entendre irrision, bauerie, moquerie, ou braguerie (1) en paroles : et par rusticité, vilenie, rudesse, ineptitude et malplaisance en langage. Par lesquelles choses il appert comment ceste vertu d'Vrbanité, ou Courtoisie (2), est conuenable et bien seant tant aux Princes et Princesses, comme aux nobles gens qui sont entour eux. Et comment au contraire ces deux extremitez vicieuses affierent mal à gens de court.

Et certes, si la Deesse Vesta fut anciennement bien garnie de ceste vertu, il est certain que nostre seconde Vesta, la Princesse Marguerite, en est aussi amplement decoree : car entre toutes les Dames du monde (sauue la

(1) *Baverie*, qui est devenu bavarderie, vient de *baver* qui dans Pathelin, signifie *radoter*.— Palsgrave donne *braggart*, *braggarde*, (vantard) *brague*, *braguer* (se pavaner). Delà : *brave*, vêtu avec soin, avec recherche. Les *bragards* de nos anciennes fêtes sont des jeunes gens enrubannés, empanachés. Braguer et blaguer dérivent de la permutation banale *l*, *r*.

(2) Palsgrave dit *courtery* = urbanité, courtoisie. M. Petermans (Annuaire de l'Emulation à Liège, 1859) croyait que Lemaire avait créé le mot *urbanité*, autorisé définitivement par Balzac. Mais dès le XIVe siècle dans Oresme, le traducteur d'Aristote, on lit : « Il semble que selon chescune urbanité ou communicacion civile soit aucune espèce d'amisté. »

paix dunechacune) elle est tenue (1) pour le vray parangon de courtoisie et d'Vrbanité, comme celle, dont la bouche mellifluente est toute arrosee de pure eloquence naïue et tressouefue faconde. Laquelle chose elle ha fait maintesfois apparoir, et fait encores tous les iours, tant en receuant les nobles hommes estrangers, qui viennent souuent deuers elle de par les Roys et Princes, Roynes et Princesses, desquelz ilz ont charge de legation et ambassade, ou autrement, comme en les entretenant de gracieuses collocutions, et leur faisant response condecente à leurs belles harengues et graues (2) propositions, tellement que iamais ne partent delle sans admiration, et pareillement en ses deuises familieres et domestiques. Et combien que de ses dits remplis de toute plaisance et vrbanité, ie peusse reciter beaucoup de veritables exemples, neantmoins pour cause de brieuete il suffira de deux, dont lun fut elle estant bien ieune : cestasauoir lannee mesmes que le Roy Charles huitieme espousa dame Anne de Bretaigne : lequel an, obstant le temps qui fut fort pluuieux en France, les raisins nauoient peu paruenir à maturité, parquoy la boisson fut fort verde et debilitant lestomach. Et comme vn iour entre les autres, elle estant à table, ses maistres dhostel et gentilzhommes eussent entre eux entamé la question de ceste matiere, elle leur solut leur propos à deux mots, en disant quil ne se failloit point esbahir si les vins estoient verds celle annee, attendu que les serments nauoient rien valu. (3) Laquelle

(1) Le mscr. porte : « Elle est pour le vray parangon.... tenue. »

(2) Le mscr. : *grans*. Quant à *devises*, c'est conversations, comme le wallon *divize*.

(3) *Sarment de vigne*, trad. par Palsgrave : *Cuttyng of a vine*. Le jeu de mot de Marguerite avait déjà été fait par Louis XI (Littré, v. *Sarment*).

gracieuse astute (1) satyrique et brieue response, fut receüe en grand risee et louenge de la promptitude de son sens : car bien entendirent les assistans, que en equiuoquant des sarments de vigne qui portent la vendenge, elle denotoit les serments du Roy autresfois solennellement faits touchant le mariage dentre luy et elle : lesquelz toutesuoyes nauoient eu nulle efficace, ainçois luy auoient apporté au cœur bruuages de toute verdeur et aigreur de tristesse.

Vn autre plaisant conte fut ce pendant son nauigage d'Espaigne. Quand apres auoir passé vne nuict horrible et tempestueuse en doute de perilleux naufrage, comme le lendemain la mer fust deuenue calme et tranquille, et à ceste cause elle et ses damoïselles en passant temps par gracieuse oisiueté racontassent entre elles leurs peurs et leurs turbations passees, ainsi que cest la maniere de faire apres grans perilz eschappez, et que le propos fut mis sus, que chacune deust ditter son epitaphe, attendu quelles auoient esté si prochaines destre enseuelies es parfonds gouffres de la mer Oceane : Elle composa promptement le sien en ceste maniere :

Cy gist Margot la gentil' damoiselle,
Qu'ha deux marys, et encor est pucelle. (2)

(1) Au XIVe siècle Oresme a déjà *astus* pour astucieux. Ces néologismes, alors nécessaires, sont devenus aujourd'hui une manie de modernisme : *Multa renascentur quæ jam cecidere...*

(2) Le mscr. fausse le vers décasyllabe en mettant *qui a eu*; quant aux deux *hiatus*, ils ne comptaient pas encore. Leglay, corresp. Max. et Marg. II, 426, dit : « Ce fut pendant cette crise si périlleuse que la jeune fiancée grava sur une tablette de cire l'épitaphe si connue, et reproduite avec tant de variantes :

Cy gist Margot, la gente damoiselle,
Qu'eut deux maris et si morut pucelle.

Il est probable que Lemaire tenait le texte de Marguerite elle-même. Leglay ajoute : « Ces vers enveloppés dans un linge avec les joyaux de la princesse furent par elle jetés à la mer. »

Disant que si son corps fut venu au riuage, à tout le moins leust on honnoré de ce dittier sur vne tumbe. Lequel ioyeux epitaphe est si plein de vraye vrbanité, de propre gentillesse, et de noble facetie, que par iceluy seul on peult facilement auoir coniecture de la dexterité naïue de son entendement. Donques si pour les raisons prealleguees ie lay nommee vne seconde Vesta, ce nha pas esté inconsidereement : car encores de renfort pour corroborer ma comparation, ie dis que elle en son habit de dueil et de viduité tel quelle le porte à present, auecques sa maison et famille de mesmes, ne ressemblent autre chose sinon proprement vn temple de la Deesse Vesta, tout saint et tout venerable, hors dapparence de bruit et de mondanité : et peult estre dit vn droit cloistre et lieu de religion plein de Nonnains Vestales, lesquelles le plus du temps semploient à tistre beaux ouurages, et faire riches aornemens de drap dor, et de soye, enrichis de brodure et dorfauerie pour appliquer au diuin seruice.

Donques puis que des choses dessusdites ne resulte nulle doute, (1) ie conclus que la pierre precieuse, laquelle au commencement iay specifiee, est bien digne destre posee en la Couronne Margaritique. Car si Veneris gemma prend son intitulation de la clere planette Venus qui luit au ciel si belle et si rubiconde, aussi nostre Princesse porte le nom dune tresbelle estoille clere et purpurine, (2) cest madame sainte Marguerite vierge et martyre. Et comme ceste gracieuse gemme rosaïque par sa propre vertu garde lhomme denyurer, le preserue de venin, et de tout mal dangereux,

(1) Encore dans Malherbe : « La doute que j'ai. » *Doutance* est demeuré féminin comme *dubitatio*.

(2) Plus haut nous avons eu : *pourprine*.

aussi ladite Princesse par ses bienfaits garde les siens de tous inconueniens, et les rend prompts et esueillez à bien faire, et à fuyr tout mauuais pensement. Mais pource que iai desia esté assez long et prolixe en ma deduction, ie fais icy pause, et mappreste à escouter leloquence de messire Iean Bocace Florentin.

LACTEVR.

Icy fera Bocace mention
Par son parler, qui tresdoucement file, (1)
De l'Esmeraude, et de dame Eryphile.
Les conformant à Erudition.

BOCACE.

Puis que la haute intelligence de messire George ha imprimé en voz nobles entendemens par vne si grand industrie le mystere du cinquieme fleuron de ceste Couronne, ie te supplie ô Deesse Vertu, que ta grace me vueille inspirer si bonne comprehension, que ie me puisse (tellement quellement) acquiter du sixieme qui eschet en mon sort. Pour lexplanation duquel ie commenceray à la plus digne partie : Cestasauoir à la vertueuse habitude, qui se nomme Erudition, laquelle se peult dire vulgairement possession de savoir : et nest autre chose, sinon estre hors de rudesse dentendement, et dignorance. Et pource quelle est extraicte de doctrine, et de docilité, elle se peult ainsi diffinir : Erudition est vne acquisition de sauoir, et de bon sentement venant de l'enseignement dautruy : tout ainsi que subtilité dengin procede de la personne mesmes. Et nest point Eru-

(1) mscr : *pour son parler.*

dition sans le moyen de docilité : cestadire sans laptitude et bonne disposition d'apprendre. (1)

Si est mon opinion telle, que Erudition est vne des parties de Prudence, par laquelle lhomme scait les choses, ausquelles il ha songneusement appliqué son courage, selon la doctrine des anciens, laquelle il nha point delaissee par ignorance, ne mesprisee par orgueil. Et dicelle vertueuse habitude dit le Prince des Philosophes en vne epistre quil escrit au Roy Alexandre : *Sicut conseruamentum corporis est sanitas, ita conseruamentum animæ est eruditio.* Cestadire : Ainsi comme la santé est la conseruation du corps, aussi Erudition est lentretenement de l'ame. Ses prochaines parentes sont Memoire, Raison, Intelligence, Prouidence, Circunspection, Rectitude de conseil dont cy dessus ha esté parlé, et Regnatiue prudence, de laquelle declairera les merites par sa noble traditiue (2) messire Arnauld de Villeneuue philosophe et medecin tresexcellent, qui fera sa collation prochaine apres la mienne. Donques appert que la haute noblesse d'Erudition baille grand lustre à la personne qui en est douee.

Or en est garnie iusques à suffire la Princesse souuent nommee. Parquoy ie puis delle faire comparaison non impertinente à dame Eryphile natiue de la cité d'Erythras en

(1) Il est rare de trouver à cette époque une étymologie aussi saine. C'est bien la pensée de Cicéron : *Studiosos discendi erudiunt atque docent.* Nous sommes ici en pleine latinité ; car, à propos de prudence = science, Lemaire développe cette autre phrase de Cicéron : *Prudentiae partes sunt memoria, intelligentia, providentia.*

(2) *Traditive* semble ici analogue à *collation* (allocution, sermon). De *tradere memoriæ*, livrer à la mémoire, on est arrivé à faire de *traditive*, chose apprise par tradition, comme on lit encore dans Corneille et dans Furetière.

la prouince Ionique, qui est en Asie la mineur, quon dit maintenant Turquie : combien que aucuns la disent auoir esté Babylonienne. Laquelle dame est reputee pour la principale et la plus noble des dix Sibylles : et flourissoit au temps de Delbora Iugesse d'Israël. Ceste Sibylle Eriphyle autrement dite Erythree (1) perpetuelle vierge, fut de si grand'erudition et parfondeur de sauoir, et merita dauoir la notice de tant de choses futures, et des secretz de la prouidence diuine que pour les Princes de Grece elle escriuit en vers exametres, toutes leurs fortunes aduenir, touchant lemprise de Troye : Et oultre ce, prophetisa tresamplement de IESVS CHRIST, et de la Vierge sa mere, et de la decadence finale du Royaume des Iuifz. (2) Si predit aussi les auentures de la monarchie Romaine et de sa grandesse par si tresclere verité, que long temps apres son trespas, les Romains enuoyerent leurs ambassadeurs expres en ladite cité d'Erythras pour recueillir bien songneusement les liures par elle composez, lesquelz ilz tindrent depuis en grand reuerence.

Et combien que la Princesse Marguerite ne soit vne des Sibylles, sinon en tant que Sibylle en Grec vaut autant à dire en nostre langage, comme pleine de Dieu, ou ayant Dieu en sa pensee (3) : neantmoins il me semble quelque conference non absurde, delle à ladite dame Eriphyle, pource quelle est toute remplie d'erudition et de bon sauoir : Car oultre la notice de tous ouurages feminins en esguille et en brodure, elle sexerce louablement en musique vocale et instru-

(1) Erythres, près de Smyrne, prétendait à l'honneur d'avoir vu naître Hérophile la plus ancienne des Sibylles, d'après Pausanias. C'est Varron qui en distingue dix.

(2) Allusion au *Dies irae* (*teste David cum Sibylla*).

(3) D'après l'étymologie ordinaire Σιὸς = Διὸς βουλή, volonté de Zeus.

mentaire, en peinture, et en rhetorique, tant en langue Françoise comme Castillane (1) : et dabondant, elle ayme gens erudits, cestadire sauans et entendus. Eslieue et nourrit les bons engins, experts esdites sciences et autres : et frequente la lecture des nobles volumes, dont elle ha vn grand nombre en sa tresriche et tresample librairie, traictans de toutes manieres de choses quon peult ou doit sauoir. Et encores non contente seulement de lire, ha mis la main à la plume, et descrit treselegamment tant en prose comme en rhythme Gallicane, tout le decours de ses infortunes et de sa vie admirable. Parquoy en contemplant les vertus de dame Eriphyle, et en les conferant auecques celles de ladite Princesse dont la propre ingeniosité naïve et naturelle est toute docile et dextre, et facilement ployable à multiformes doctrines : Ie la treuue aussi clere et aussi verdoyante comme la belle Esmeraude que ie voy resplendir au front de dame Erudition la belle Nymphe, tellement que les yeux de ma pensee interieure esblouis en speculant la haute prouidence diuine, qui procree tant de beautez merueilleuses, s'y recreent et refocillent trop mieux quen regardant vn miroir de brune glace. (2)

Par ainsi fait hautement à louer la discretion de dame Vertu, laquelle en composant ceste Couronne esmerueilla-

(1) On attribue des vers flamands à Marguerite ; mais Lemaire n'y attachait peut-être pas d'importance. Leglay (II, 469) donne le catalogue des manuscrits de la *librairie*. de la princesse. V. aussi *albums poétiques de Marguerite d'Autriche*, et Comptes-rendus des séances de la commission d'hist. (3e série XII, 52).

(2) *Speculant*, c.-à-d. contemplant. — *Refocillare* = réchauffer, ranimer, beaucoup mieux qu'en regardant un miroir de glace polie. Dans Jean Marot, le collègue de Lemaire chez Anne de Bretagne, on lit : « Comme un myroir par son lustre bruny. » Bruni, en termes d'orfèvrerie, c'est le poli, par opposition au mat.

ble ha colloqué ladite noble gemme Esmeraude au sixieme lieu (1), qui est le plus parfait des nombres correspondant à la perfection de ladite precieuse pierre, laquelle surpasse en naïueté de couleur, toute autre verdure du monde, soit en herbes ou en gemmes, pourueu quelle ayt prins naissance en Scythie, cestadire en Tartarie : Car il en est onze autres especes, entre lesquelles les meilleures apres les Tartariques, sont celles qui viennent de la region Bactrienne qui est voisine de Perse, et puis consequemment les Egyptiennes. Les autres qui croissent en Cypre, en Ethiope, en Perse et en Mede, en Chalcedone et en la grand Bretaigne ne sont point si bonnes, mesmement celles qui se treuuent es minieres darain et de cuiure, lesquelles sont tachees du metal.

Celles de Tartarie sont de rare et difficile acquisition, pource que les terribles griffons les gardent en leurs nids, et de tant sont elles plus cheres. Si est leur verdeur si vehemente et si extreme, que lair circuniacent en est teint, sans ce quelles perdent ou changent leur couleur pour le temps ombrageux, ny aussi à la chandelle. (2) Les plus espesses, et les plus transparentes sont les meilleures. Les Esmeraudes Bactriennes secondes en bonté, apres celles de Tartarie, mais de trop moindre estimation, sont trouuees descouuertes sur les hauts rochers au moyen de leur resplendissance, mesmes quand la bise vente, et fait esparpiller le sablon. Celles d'Egypte, qui sont en lordre troisieme, ont couleur semblable à la mer quand elle est tranquille. Les Cypriennes sont variables : car en vne mesme piece il y ha de la verdeur, icy plus, et là moins. Les Ethiopiques

(1) La sixième lettre du nom de Marguerite.
(2) *Sans ce qu'elles perdent* = sans qu'elles perdent.

sont aigrement verdes, et nen treuue on gueres dune sorte. Celles de Perse ressemblent les yeux dun Chat ou dune Panthere. Et celles de Chalcedone, qui souloient croitre es minieres metalliques portent couleur incertaine : cestasauoir comme la queue dun Paon, ou le col dun Coulomb.

Il se treuue en escrit, que iadis vn Roy de Babylone, enuoya à vn Roy d'Egypte vne Esmeraude de quatre couldees de longueur, et de trois de largeur. Et Neron Empereur des Romains souloit regarder le combat des Gladiateurs, cestadire de ceux qui iouent despees et de haches à oultrance, en vne Esmeraude pleine. (1) Car lesdites gemmes formees en table et bien polies, rendent les images comme en vn miroir. Il en est aussi qui sont naturellement concaues, et recueillent la veue par gracieuse ioyeuseté. Et pourtant (2) ceste pierre precieuse obtient dancien priuilege entre les hommes, quon ne la doiue point entamer ne violer par graueure. Car il nest point de si agreable refection aux yeux, quand elles sont entieres, mesmement pour conseruer et recreer la veue de ceux qui sculpent ou entaillent les autres gemmes. On les entretient en beauté quand on les laue, et frotte souuent de vin et dhuile doliue. Ceste gemme, estoit au premier ordre du vestement du souuerain Euesque des Iuifz, et en l'Apocalypse elle est contee, pour le quatrieme fondement de la cité supernelle de Hierusalem.

La precieuse Esmeraude est souz la puissance de Venus

(1) C'est du sud de l'Egypte que les Romains tiraient leurs plus belles émeraudes, notamment celle que Néron employait au cirque, dit Pline, en guise de verre grossissant.

(2) *Et c'est pourquoi...* St François de Sales aime à parler de cette « réflection aux yeux » par une belle émeraude « afin que, la regardant de temps en temps, ils (les graveurs) puissent récréer en son vert et remettre en nature leurs yeux allangouris. »

et de Mercure. Elle augmente richesses et dignitez, pourueu quon la porte reueremment, cestadire chastement. Baille victoire contre ses ennemis, et garde lhomme de tristesse. Elle sert beaucoup à ceux qui cherchent de sauoir les secretz des choses futures par hydromancie. Elle rend lhomme gracieux, et luy donne eloquence et paroles persuasiues, en toutes causes et proces pour appaiser les maluueillans. Si elle est portee au col, elle preserue la personne du mal caduque : restaure la veüe debilitee, reboute la tempeste, restraint les mouuemens de luxure, aguise lentendement et conforte la memoire, et dispose la personne à receuoir erudition et science : Toutes lesquelles choses bien appliquees à la noble nature et aux vertus de la Princesse couronnable, ont vne si douce consonance ensemble, quil est impossible d'y alleguer contrarieté. Mesmement en ce que tout homme en regardant ladite Princesse, qui est la plus clere Esmeraude du monde, et en contemplant sa ioyeuse hilarité, y recree ses yeux et conforte sa veüe : Et aussi pource quelle ha tousiours esté songneusement gardee, par les Griffons : cestadire, par le Roy son père, et par Larchiduc son frere, qui sont autant Aigles, comme Lyons. Et à tant doit suffire ce que ien ay sceu dire.

LACTEVR.

Droit cy Arnauld, auquel on doit credence,
Nostre Princesse à Rachel accompare :
Et dit comment la Radiane pare
Par cas decent, Regnatiue prudence.

ARNAVLD DE VILLENEVVE. (1)

Pour dilucider le fleuron qui vient en mon tour, lequel est du nombre septième, de toute antiquité dedié à Dieu. Ie treuue que iay à faire mention de trois choses commençans par R, qui est la septieme lettre du nom de la Princesse Marguerite. (2) Cestasauoir dune vertu nommee Regnatiue prudence, dune pierre precieuse appelle Radiane, et dune dame dont les vertus soient concordables au total, pour laquelle ie prendray Rachel.

Rachel donques, à fin que ie commence par elle, fut iadis vne dame tresuertueuse, de laquelle le nom sonne bien doux en Hebrieu. Car il signifie en commun langage, vne brebis, pour denoter la douceur et simplicité qui estoit en elle. La beauté dont ceste dame fut flourissant estoit si souueraine, que pour lauoir en mariage se donna grand peine Iacob le tressaint Patriarche. Cestadire le Prince des peres, autrement nommé Israël qui fut lestoc germinant dont sortirent les douze grans Princes progeniteurs du peuple innumerable des Iuifz, et dont proceda la tribu et la lignee Royale de Iudas, qui procrea le trescelebre Roy Dauid, et le grand fleuue de sapience Salomon son filz. Lesquelz magnifierent si tresamplement ceste vertu Regnatiue prudence, quilz en sont exaulcez à iamais, et que leur mere tresprudente la belle Rachel, en est à tousiours honnoree.

(1) On venait de réunir et d'imprimer à Lyon (1504) les nombreux écrits de cet alchimiste du XIIIe siècle. On dit qu'il fut le maître de Raymond Lulle. La dissertation que lui prête Lemaire est bien digne d'un chercheur de la pierre philosophale.

(2) A propos de ces subtilités concernant les lettres du nom de Marguerite, se rappeler les rêveries du Moyen-Age au sujet de *Ave* et *Eva*.

Or puis ie nommer la Princesse à laquelle nostre intention saddresse vne seconde Rachel, tant pour sa formosité que pour sa benignité, et mesmement à cause de ses auentures equiparables : car si apres auoir perdu et lamenté inconsolablement le tresbeau Ioseph son espoux et son cher tenu, qui peult estre interpreté, accroissement, par lequel ientens son feu seigneur et espoux le Prince Dom Iean, futur Roy de Castille, d'Aragon, et de maints autres Royaumes et prouinces, ensemble le noble fruit quelle auoit conceu de luy, elle ha recouuré Beniamin, qui vaut autant à dire, comme enfant de douleur, lequel ha esteinte et mise à fin sa ioye (1) : cestadire, il luy est suruenu le trespas treslamentable, et tresinfortuné de son seigneur et espoux le Duc de Sauoye, qui presques l'a menee au pas mortel : Parquoy elle peult estre dite (selon Hieremie en ses lamentations) Rachel plourant et querant ses enfans, qui ne veult estre consolee, pource quil nen y ha nulz, dont cest grand dommage.

Pour lequel dueil designer, dame Vertu luy attribue vne pierre precieuse de noire couleur, et neantmoins translucente : cestadire telle, quon void le iour parmy : laquelle est appellee Radiane, ou selon les autres Radaym, combien que aussi aucuns la nomment Donatides. Ceste gemme est procreée en la teste dun coq, dont aucuns sont dopinion, que le coq doit estre vieil et de grand aage ainçois quon puist tirer de luy la gemme Radiane. Les autres tiennent, que au bout dun an elle est formee entierement pourueu que le coq soit né en Mars, et gardé separeement par lespace dun an, à fin quil ne touche aux gelines, ains demeure

(1) On voit ici combien le participe est encore considéré comme adjectif plutôt que comme élément invariable du verbe.

chaste et vierge. Et encores ne se peult recouurer ladite pierre, si la teste du coq nest mise en vne fourmiëre pour estre mengee par les fourmis : car alors certaine espace de temps apres que la chair sera toute consumee, on treuue ladite gemme toute nette et descouuerte. Laquelle ha ceste vertu quelle entre dedens lœil, et le purge et nettoye sans lesion quelconque. Et oultre ce, vaut à impetrer toutes choses enuers les Roys et Princes, et donne victoire en toutes quereles.

Encores assignent aucuns dautres merueilleuses vertus à la Radiane, dont ie me deporte pource quelles sont difficiles à croire, combien que ie me condescendroye assez à y adiouster foy : car le coq est vn oiseau de si tresnoble nature, qui est vraysemblable que la pierre qui dedens luy sengendre doit estre de grand preciosité, aussi bien que sont pluieurs autres naissans dedens bestes moins gentiles : Si comme est celle (1) quon dit Alectoire croissant au ventre dun chappon : Cesbites, qui est prinse dedens la teste dune limasse d'Inde : Chelidonius, au ventre dune arondelle : Sinodontides, en la teste dun poisson : Draconites, en la teste dun dragon, et ainsi des autres. Et que le coq soit lun des plus nobles animaux du monde, appert en tous ses actes, tant de liberalité que de hardiesse : et mesmement en ce que pour vn singulier indice de sa Royale nature, la fiereté du Lyon se humilie deuant le Coq, et monstre semblant de le craindre et redouter (2) : Dont la raison nest autre, selon opinion des sages naturelz, sinon que combien que la

(1) Le mscr. a seulement : « si comme est celle d'une limasse d'Inde ».

(2) C'est une des nombreuses légendes médiévales au sujet du lion.

complexion du Lyon et du Coq, soient totalement dependantes du Soleil, neantmoins en lordre de leurs preeminences, le Coq ha plus dexcellence en sa propre nature, que nha le Lyon en la sienne.

Doncques si la Radiane procreée dedens vn si Royal oiseau doit estre estimee garnie de maintes bonnes proprietez, semblablement aussi la vertu commençant par mesme lettre : cestasauoir Regnatiue prudence, fait a estimer de grand prys et haute valeur, attendu que proprement cest vne gemme engendree en la teste dun Coq : cestadire en vn chef de noblesse Royale, qui est baillé aux fourmis : par lesquelz ientens, gens sages et preudhommes, plains de grand industrie et solicitude. Laquelle gemme precieuse ha ceste vertu, quelle clarifie lœil de Iustice, rend la personne victorieuse et agreable au monde, et luy donne impetration de grace et de salut , enuers le souuerain Prince des cieux.

Or et combien quelle soit de couleur ombreuse et teinte de deuil recent, neantmoins on void, comment par vne singularité tresespeciale, il luy affiert bien destre assise en la riche couronne de la Princesse vefue : laquelle es païs de son douaire dependant de la Duché de Sauoye, cestasauoir es Contez de Villars, et de Sommeriue, et es païs, terres et seigneuries de Bresse, de Vuaud, et de Fossigni, (1) etc. Regne si tresprudemment, et par telle maturité de conseil et de Iustice, quelle en merite les benedictions de Dieu et de son peuple, et lamour et le cœur de ses subietz, ausquelz ceste vertu Regnatiue prudence, est autant agreable et autant vtile, comme le cler Soleil, est plaisant et proufitable au

(1) Faucigny en Savoie, baronnie comprise entre le Chablais et la Suisse.

monde. Car Regnatiue prudence est vne partie subiectiue, ou vne espece de prudence en general, la grand vertu cardinale laquelle ha plusieurs filles : cestasauoir Raison, Intelligence, Prouidence, Circonspection, et Erudition, desquelles deux ha esté cy dessus touché bien à plein. Aussi est de sa famille vne prudence especiale nommee Monastique, (1) par laquelle lhomme scait conduire soy mesmes : Et vne autre prudence appellee Economique, laquelle apprend à sauoir bien regir sa chose familiere : cestadire sa maison. son mesnage, sa femme, ses enfans et ses seruiteurs. Et aussi vne prudence quon dit Militaire, laquelle saddresse à bien ordonner les choses belliques, et le fait de la guerre,

Mais en ce qui touche nostre matiere directe, oultre et par dessus les dessusdites, est prudence Politique, laquelle se pratique en deux manieres et par deux respectz (2) : cestasauoir du Prince enuers ses subiets, et des subietz enuers leur prince. La premiere principalement est celle, qui sert à nostre propos, et concerne la personne du Prince et de la Princesse, lesquelz elle introduit à regner prudemment et par grand sapience ; et par icelle doiuent ilz tout premierement plaire à Dieu, en le seruant et honnorant, et faisant seruir et honnorer dignement et solennellement, et en obseruant les Institutions de Lesglise sans insolence ou mespris. Et secondement, par icelle vertu ils sont tenus satisfaire à leurs subietz, et contenter la chose publique, en baillant prouision (3) de bonne police, et de statuts proufi-

(1) Monastique, c.-à-d. seul, individuellement, de μόνος. Un peu plus haut, *subiectine* est encore plus singulièrement employé.

(2) Respectz = motifs, égards, du latin *respectus*, regard, considération.

(3) Provision = prévoyance. comme au XIVe siècle.

tables, et de loix ordonnances et constitutions droiturieres, dont ilz acquierent lamour et la dilection de leur populaire.

Lautre espece de prudence politique, consiste en ce, que par elle les subietz ont congnoissance de deuoir obeïr à leur Prince, ou Princesse : et les citoyens aussi par icelle mesmes sauent viure et communiquer ensemble par juste moyen : cestasauoir tant en communauté comme chacun priueement, en obtemperant (1) à leurs Iuges et Magistrats, sans auoir tumulte ne dissension pour petites choses : et en traitant humainement les estrangers et suruenans de toutes lesquelles choses lopposite est Imprudence. Parquoy appert icelle singuliere vertu Regnatiue prudence, estre de grand louenge et merite, et du tout contraire à tyrannie, oppression et iniustice. Dont est ce chose trop dangereuse dun Prince qui ha faute de ceste vertu, comme tesmoigne le sage Roy Salomon en ses Prouerbes, disant : *Dux indigens prudentia, multos opprimit per calumniam*. Cestadire, le Prince qui est mal pourueu de prudence, fait tort à beaucoup de gens par faulses accusations. Et à tant prend icy fin ma petite exposition de ce septieme fleuron, pour faire lieu à messire Marsille Ficin de Florence, philosophe Platonique, prestre, medecin, et orateur tresrenommé.

LACTEVR.

Marsille icy, d'Innocence fait feste,
Et les vertus du Iaspe mentionne.
Puis à ces deux tresbien proportionne
Dame Iugebergue, ayant loz manifeste.

(1) On obtempère à un ordre plutôt qu'à la personne qui ordonne.

MESSIRE MARSILLE FICIN.

Sil est ainsi que ma rude eloquence soit suffisante à la clere explication du fleuron huitieme, de ceste glorieuse Couronne, il me semble que iay matiere assez fertile : car tout premierement se presente à mon propos vne tresgracieuse vertu nommee Innocence, laquelle est lune des parties potentiales de dame Iustice, et est sœur de Debonnaireté, d'Amytié, de Concorde et d'Humanité : parente et affine de Grace, dont dessus ha esté parlé bien amplement, de Verité, de Sainteté, de Benignité et de Liberalité. La diffinition de ceste vertu est telle :

Innocence, est vne netteté et integrité de courage, qui fuit et abhorre toutes choses par lesquelles on fait tort ou iniure à autruy : Son opposite est Nuisance. Et à parler proprement, estre innocent nest autre chose fors que non estre nuisant, moleste, ou torsionnier à aucun. Et ne se prend pas pour estre sot ou insensé, comme les vulgaires le disent communement (1), ainçois le vray exploit dinnocence est, quand par bon sens, et pour lamour de vertu seulement, on decline arriere (2) de tout mal nuisible à autruy, et sadonne lon à bienfaire. Et de ceste vertu dit saint Ambroise en son Exameron : *Vitam beatam efficiunt tranquillitas conscientiæ, et securitas innocentiæ.* Cestadire, lappaisement de conscience, et la seureté dinnocence font la vie bienheureuse. Et pource, quiconques ha ceste vertu, on ne doit point estimer quil ayt vne douceur ou vne simplesse

(1) Dans les anciennes lois et coutumes ainsi que dans les croyances populaires *sot* (fou) et *innocent* étaient presque synonymes. V. plus bas . *simplesse.*

(2) On s'écarte, on s'éloigne ; c'est le sens primitif.

mesprisable, mais plustot vne bonté qui fait grandement à louer, et vne vertu droitement humaine : attendu que combien quil ne soit point ignorant des choses qui sont nuisans, greuables et dommageuses, neantmoins quand on loffense en aucune maniere il nest point pourtant enclin à rendre mal. Et pour monstrer que ceste vertu nest point estrange mais contigue de Clemence et de Mansuetude filles de dame Temperance, necessaires et appropriees à tous Princes, les philosophes disent, que entre les mouschettes industrieuses qui font le miel et la cire (que nous appellons Epz) (1) à celuy qui est Roy dentre eux, dame Nature par sa prouidence, nha point donné desguillon, à fin quil soit innocent, et ne nuise à nul autre.

A ceste vertu treslouable, est deüement connexee vne pierre precieuse commençant par mesme lettre, cestasauoir par I. huitieme lettre du nom de la Princesse Marguerite : car elle nest pas seulement non nuisible, mais fort aydable à ceux qui la portent, et se nomme Iaspis en Latin. Elle est communement verde, et souuent on en treuue des translucentes. Et combien que autresfois elle ayt esté tenue en petite estime, neantmoins elle garde tousiours le renom de sa gloire antique. Il est de plusieurs manieres de Iaspes, iusques au nombre de dixsept, comme aucuns disent. Celles d'Inde approchent la similitude desmeraude : les Cypriennes ont vne verdeur grosse : celles de Perse sont de couleur aërine. Et entour du fleuue nommé Thermodoon là ou regnerent iadis les Amazones, on en treuue de couleur sem-

(1) Epz, abeilles = *apes*. Pour les Anciens, la reine était un roi, et ce roi n'avait pas d'aiguillon. Louis XII entrant dans Gênes parut en habit blanc semé d'abeilles d'or avec ces mots : *Rex non utitur aculeo*.

blable aux ondes marines. Enuiron Phrygie et Troye, la Iaspe retire (1) à couleur de pourpre. En Cappadoce ceste gemme est purpurine et clereverde sans resplendissance. Celles de Thrace et dautour de Constantinoble ressemblent les Indiennes. En Chalcis, quon dit maintenant Nigrepont, elles sont troubles. Il est aussi vne maniere de Iaspe qui est environnee de lignes blanches, et sappelle polygrammos. Il en y ha vne autre espece qui se dit Iasponyx, pource quelle participe de l'Onyce, et comprend sa forme dune nuee et de neige ensemble, et est mouschetee de points rouges. Vne autre sorte de Iaspe est verde, et comme semee de flourettes. Lautre semble estre enfumee. Et lautre represente lescume de la mer. De tant de façons diuerses en est il, et de plaisance si variable. Mais il est plus propice de parler de leurs bontez et valeurs, que de leurs diuersitez.

Les Iaspes doncques qui sont vn peu meslez de Pourpre sont les meilleurs, et leur attribue on preeminence premiere sur toutes les autres. Les secondes apres sont celles, qui ont quelque peu de couleur de rose. Et les troisiemes celles qui participent de l'Esmeraude. On met au quatrieme lieu celles qui approchent en similitude à la couleur du ciel matutin, tel quil est en automne : et aussi celles qui ensuiuent les violettes. Mais les vicieuses et moins estimees, sont celles, qui ont couleur deaue marine ou de crystal, ou qui ont vne clarté legere, tresluisante de loing. Il sen treuue bien qui sont falsifiees et contrefaites de voirre : mais leur adulteration se congnoit quand leur resplendeur

(1) *Retire*, *tire*, dans cette acception, fait penser à l'italien *tirare a un colore*, approcher d'une couleur. On dit encore *tirer à* comme tirer sur = ressembler. Palsgrave pourrait ici refaire sa plainte contre les imprimeurs, en lisant : *jaspes meslez* et *les secondes*.

ne se contient point en elle mesmes, mais sespart (1) par dehors. Par vne commune opinion, les Iaspes sont estimees entre toutes gemmes les plus aysees à grauer et faire signetz (2) : car elles marquent mieux que nulles des autres. Il sest autresfois trouué Iaspe de tel grandeur quil pesoit onze onces dont fut formee et taillee limage de l'Empereur Neron tout armé.

Ceste Gemme fut de telle reputation enuers Galien le tresnoble medecin, que iamais il nestoit sans en porter. Et Moyse lestima tant, quil la mit au second ordre du Rational, et y feit sculper les noms des enfans d'Israël, en ordonnant que le souuerain Euesque la portast perpetuellement deuant sa poitrine. Et oultre plus, le benoist saint Iean en son Apocalypse met le Iaspe pour le premier fondement de la sainte cité de Hierusatem. Ceste gemme, quand elle est de couleur brune, elle est souzmise à la planette de Mars : et si elle est sculpee, le Soleil estant au dixseptieme ou dixhuitieme degré de Libra, regnant certaine constellation nommee Alchameth, elle guerit de toutes manieres de fieures, et estanche tout flux de sang : laquelle puissance elle obtient de par Saturne. Les Magiciens disent, que si elle est consacree, elle vaut beaucoup à ceux qui preschent et font harengues en lieu publqiue, et rend lhomme gracieux et puissant. Et quand on la scait porter chastement, elle guerit dhydropisie : et en lappliquant à vne femme qui trauaille denfant, elle layde à en deliurer. On croit aussi quelle

(1) On lit dans Palsgrave : « Quant les souldars dung capitayne sont disparsez, *or* disparez, *or* dissipez, *or* espars, que peut-il faire en temps de besoin? » — Il y avait en vieux français *espardre*, *espandre*, et *espartir* (éclairer). « Quant il pleut et vente et espart. »

(2) Au moyen-age *sinet* ou *signet*, inscription gravée sur un anneau pour former un cachet.

preserue de beaucoup de dangers celuy qui la porte sur luy : et chasse toutes manieres de fantosmes nocturnes, clarifie la veüe de lhomme, et le rend ioyeux : et oultre ce, reprime les mouuemens de luxure. Et si on treuue la figure de la croix en vne Iaspe verde, elle garde toute personne de se noyer. Aucuns treuuent (1) aussi, que si quelque venin est approché dicelle gemme, elle le declaire par sa sueur.

Or venons au surplus à dire et demonstrer, que si ceste pierre precieuse est si recommandee en multitude de vertus, aussi fut iadis beaucoup estimee vne gemme humaine, dont le nom commence par mesme lettre : Cestasauoir madame Iugebergue (2) sœur du Roy Caym de Dalmace, laquelle Phelippes Dieudonne Roy des François, apres ce quil fut vefue de madame Ysabel de Haynnau, Contesse d'Artois, enuoya solennellement demander par leuesque de Noyon. Et comme elle luy fut ottroyee et amenee dudit Royaume treslointain au territoire de France, ledit Roy Phelippes son mary, peu de iours apres le mariage consommé, la repudia, et feit diuorce auec elle, prenant son excuse final (3) sur ce, quelle estoit sa parente. Et combien que ledit Roy Caym de Dalmace eust tant fait et procuré enuers le saint siege Apostolique, que Mydas, et Cecin Cardinaux de leglise Romaine fussent enuoyez en France pour adnuller iceluy diuorce, et contraindre le Roy à reprendre sa femme, neantmoins ou par sa propre negligence, ou par

(3) Le mscr. porte : *aucuns tiennent.*

(1) Ingelburge, sœur du roi de Danemarck, Canut VI, épousa Philippe Auguste en 1193. Bientôt il lui préféra Agnès, fille du duc de Méran. Le cardinal Mélior et le protonotaire Censius furent envoyés pour l'enquête du divorce.

(2) *Final* n'avait pas encore de féminin. *Vefve* servait pour les deux genres.

orainte, ou peult estre par corruption dargent, laffaire ne se mit point à effect, ainçois demoura la tresdesolee et tres-innocente dame Iugebergue frustree de son bon droit, et priuee de la iouissance du Roy son espoux. Et qui plus est, pour accroitre son deuil, tantost apres elle vid son lieu occupé, par dame Marie fille du Duc de Boheme. Et tout ce nonobstant, la noble Dame toute vertueuse, perseuerant en son innocence : cestadire sans estre encline de (1) nuire à personne du monde, ne dauoir courage vindicatif à cause de son grief torfait, refusa de retourner en son païs, et ayma mieux viure vefue en France, que de se marier ailleurs.

Par moyen semblable ha esté fortunee la Princesse, dont il est question. Laquelle en son aage denfance, et de vraye innocence amenee en France à grand pompe et triomphe, et fiancee au Roy Charles huitieme à grand ioye et solennité, fut depuis en la fleur de son adolescence honnorablement renuoyee en Flandres, souz ombre des guerres, que le Roy son pere esmouuoit souuent contre le Royaume François, à cause que les conuenances du traicté de mariage dentre le Roy et elle auoient esté accordees par gens tumultueux et pleins doutrage, arrogance, au desceu et contre le vouloir de sondit geniteur, et au grand desauantage et circonuention de Larchiduc son frere, lors enfant et moindre daage. Parquoy au tresgrand desplaisir delle et de tout le peuple de France (a), elle se vid desnuer de

(1) *Enclin de* se rencontre aussi dans Comines. Un peu plus bas, le mscr. porte : *refusa à retourner*. Froissart construit également avec *à* et *y* : *lequel y refusoit* (on dira plus tard : *se refusait à*).

(a) Lautheur en parle comme vn affectionné seruiteur de sa maistresse, sans sauoir plus auant les importances à luy pour lors incongnues. (La note doit être de De Tournes ou plutôt de Balleure).

tiltre de Royne, dont vne autre fut incontinent saisie, voire vne autre, qui touchant hautesse dextraction ne de formosité corporelle, ne de rectitude, perfection et integrité de membres, nestoit en rien à elle comparable. Et qui plus est, se pouuoit dire sa belle mere (1) : et ce nonobstant, ladite tresinnocente Dame neut onques en pensee de maculer la blancheur et purité de son innocence, ne de pourchasser nuisance au Royaume par infraction de paix ou autrement, pour ceste occasion. Mais selon la vertu de la precieuse Iaspe, ladite Princesse tresinnocente quand elle vint en France lan mille quatre cens quatre vingts et trois, estancha le terrible flux de sang, duquel estoient piteusement affoiblis les siens qui auoient soustenu le faix de la guerre, par trop long espace (2) de temps : et derechef quand ceste tresnoble Gemme retourna au pourpris fraternel Archiducal, lan mille quatre cens quatre vingts et neuf. Par les bons lapidaires et entailleurs d'Allemaigne, de France et de Bourgogne, fut graué en elle le beau signet de la Paix tresdesiree. Si fut depuis richement mise en œuure en lor d'Espaigne, et consequemment (3) en largent de Sauoye. Par lesquelles deductions appert facilement la concordance des choses dessusdites. Et à tant ie impose silence à moy mesmes, faisant lieu à maistre Martin Franc, natif d'Arras, (4) poëte, philosophe et historien, et iadis Secretaire du premier Duc de Sauoye.

(1) Anne de Bretagne, fiancée de Max, était *belle-mère* de Marguerite.

(2) Palsgrave le fait cependant féminin d'après Lemaire lui-même.

(3) Ensuite.

(4) On a contesté cette origine artésienne. Martin Franc fut protonotaire pontifical sous Amédée VIII, 1er duc de Savoie, élu pape sous le nom de Félix V. C'est en cette qualité qu'il dédia à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, le *Champion des Dames*, réfu-

LACTEVR.

De Martin Franc, qui ce fleuron compasse (1)
Peult on sauoir, sans que rien on rescinde,
Quel loz acquist dame Theodolinde
Par Tolerance, à qui duit la Topace.

MAISTRE MARTIN FRANC.

La neuuieme lettre du nom tresillustre de la Princesse souuent rememoree, est vn T, que les Hebrieux appellent Thau : representant la figure de la croix, en laquelle nostre sauueur IESVS CHRIST exerça tresabondamment la vertu de Tolerance, de laquelle il faut entamer nostre propos : car elle fait le neuuieme fleuron de la Couronne Margaritique, et est aornee dune noble Gemme, dont le nom commence par mesme lettre, cestasauoir Topace.

Tolerance donques est vne vertu tresrecommandee, coniointe aux vertus cardinales ; fille de dame Fortitude, voisine de Fermeté, parente de Magnificence, et affine de Seureté, de Perseuerance et de Virilité, de Magnanimité et d'Animosité bonne, dont dessus ha esté parlé, mere de Constance et de Longanimité. Si est Tolerance vne vertu par laquelle vn fort courage d'homme ne se brise point ou dechet de sa grandesse, pour la difficulté des maux apparents. (2) Ou en la comprenant souz la vertu de Patience, elle

tation plus ou moins ironique du *Roman de la Rose*. Lemaire appelle cet auteur à la rescousse, car en son poème il vante les dames de Savoie et les artistes du pays d'Artois.

(4) Palsgrave : *I bringe aboute*, je compasse, je mayne en compas.

(1) Le latin *tolerantia doloris, malorum*, se reconnait ici. Palsgrave dit : *jendure = je tollere, je suporte*. Montaigne a encore : *tollerance des maux*. Quant au sens philosophique et libéral, il est essentiellement moderne.

se peult diffinir ainsi : Cest vne vertu par laquelle on porte patiemment tous les hurts daduersité, de contumelie, de torsfaits et doultrage violent. Ou en ceste maniere : Tolerance est vne longue et voluntaire souffrance de choses hautes et difficiles, pour cause dhonnesteté et d'vtilité. Et est vne habitude vertueuse passiue quant aux tribulations quelle endure, et actiue quant à glorifier lhomme : car elle est prompte à emprendre choses necessaires, et souffrir ce que raison veult et commande par dessus sensualité. Ou autrement on peult dire, que cest vne maniere de supporter egalement toutes iniures, et autres maux quon peult faire à nous mesmes, ou aux nostres sans estre esmuz à vengeance par malice de courage.

Ceste vertu est de merueilleuse recommandation : car elle refrene l'ire, modere la langue, gouuerne la pensee, conserue paix, esteint hayne, reprime la fureur des puissans, et conforte la soufferte des poures. Si conserue les vierges en leur integrité, les mariees en lamour de leur mary, et les vefues en leur laborieuse chasteté. Cest la vertu qui donna le plus ferme fondement à nostre foy, moyennant la constance des saints Martyrs. Cest celle qui est du tout contraire au vice dimpatience. Et à exercer ceste vertu, le poëte Homere enhorte Vlysses en son Odyssee, disant ainsi :

Perfer, nam multò quondam grauiora tulisti. (1)

Cestadire : Porte patiemment les choses presentes : car tu as aucunes fois enduré pis en ton cœur.

(1) Le mscr. porte *Tolera, corde enim pejus aliquando tulisti* (cf. Od. XX, 18. « Patiente encore, ô mon cœur ! N'as-tu pas supporté des maux plus cruels ? » On voit que Lemaire ne connaît guère le texte grec.

Et puis quil faut que ie nomme vne Dame du temps iadis, dont le nom commence par T. qui de ceste vertu ayt esté amplement recommandee, ie nen treuue point de plus singuliere, que la tresnoble Theodolinde fille de Garimbauld Roy de Bauiere, laquelle treschrestienne Dame, fiancee à vn Roy des Lombards nommé Artharis, (1) Payen et mescreant, mais toutesuoyes vaillant guerroyeur, et grand ennemy de Chilperic Roy de France, vid son pere et elle expulsez de leur Royaume, par ledit Roy François irrité et malcontent diceluy mariage, tellement que lesdits pere et fille, furent contraints senfuyr au refuge en Lombardie, vers ledit Roy Artharis, lequel neantmoins mourut la mesme annee quil epousa ladite Theodolinde. (2)

Ainsi demoura icelle Dame trespatiente toute belle et toute ieune, seule vefue chrestienne et exilee de son propre païs, entre les mains des trescruelz Lombards, pour lors ennemis de nostre religion, en grand doute et perplexité, lesquelz tumultuans, et mutinans entre eux pour lelection de leur futur Roy, concorderent finablement leur discord, par telle conuention que celuy que Theodolinde esliroit pour son mary seroit leur Roy sans contradiction. Lors elle comme contrainte choisit entre eux, Agilulphe Duc de Turin, homme belliqueux, prudent et beau, mais toutesuoyes adonné à la faulse culture des idoles : et le déclaira quatrieme Roy des Lombards. Si regna vingt et vn an (3)

(1) Le mscr. porte : *Artharis Flavius*.

(2) Théodelinde, reine des Lombards, morte en 625. Elle était fille de Garibald, duc de Bavière qui la fit élever dans la religion catholique et elle épousa, en 589, le roi des Lombards, Authario. Théodelinde devenue veuve se remaria avec Agilulphe, duc de Turin, qui, sur ses instances, abandonna l'arianisme pour se faire catholique.

(3) *an* ne s'accorde ici qu'avec *un*.

auec luy, mais non pas sans auoir souuent occasion dexercer la vertu de Tolerance et patience : attendu que son mary Agilulphe, estant horrible persecuteur des Chrestiens en Italie, bruleur de monasteres, et destruiseur de citez et deglises, tint Romme assiegee par lespace dun an au grand desplaisir et regret de sa femme trescatholique, dont il souffrit punition, et Theodolinde qui nen pouuoit mais, douleur et ennuy. Car lune de leurs filles, et leur gendre nommé Godestald furent prins à force dedens la cité de Parme par Gallinicus Exarque de Romme, et de la enuoyez en Constantinoble : combien que aspre vengeance en fut depuis faite par le Roy Agilulphe, qui à ceste occasion mit à feu et à lespee Cremone et Mantue : mais néantmoins toute la douleur en redondoit sur la tresinfortunee Theodolinde.

Desquelz inconueniens et malheurs si la vertueuse tolerance et patience fut depuis recompensee à icelle tresillustre dame, par la miseration diuine nul ne sen doit esbahir. Et certes hautement luy fut il reguerdonné, car ce fut celle qui eut la grace, la gloire et lhonneur primitif de faire conuertir et baptiser le Roy son mary, et tous les Lombards ses subietz, au moyen et par lexhortation vehemente dun liure intitulé les dialogues saint Gregoire : lequel iceluy saint pere pour lors Pape de Romme composa de grand zele et affection pour elle et le luy enuoya, et apres ladite conuersion de son mary fonda plusieurs belles eglises en Lombardie, qui ne fut pas vn petit chef dœuure, de reduire à creance vne nation si sauuage et barbare. (1) Et oultre

(1) Par émulation pour les beaux récits de la *Vie des Pères*, le pape Grégoire Ier composa son célèbre *Dialogue* où il oppose à toutes les merveilles des ermites égyptiens celles non moins gran-

plus, cueillit elle le fruit de sa patience, en tant que apres le trespas du Roy Agilulphe son mary, elle par grand prudence, gouuerna le Royaume de Lombardie, lespace de dix ans en toute tranquillité, et le laissa paisible à son filz Adoald gendre de Theodebert Roy de France, Et pour vne autre felicité ladite Royne Theodolinde vid sa fille tresbelle et tresprudente nommee Gundiberge, noblement mariee an Prince Rodoald, qui depuis fut Roy des Lombards. Laquelle Gundiberge pour demonstrer sa grand magnificence et deuotion fonda leglise cathedrale de saint Iean en la cité de Pauie, en ensuiuant les vertus de sa mere.

Or et combien que la tolerance et soufferte de ladite dame Theodolinde fust grande et merueillevse, neantmoins napproche elle point à la magnitude de celle de nostre Princesse Marguerite. Car si Theodolinde fut par les armes de Chilperic Roy des François priuee du Royaume paternel de Bauiere, aussi Marguerite ha esté frustree (1) de la couronne Françoise par linfraction de foy du Roy Charles huitieme. Et au lieu que le Roy Garimbauld pere de Theodolinde eut beaucoup de pertes et tribulations dedens et dehors son royaume par linimitié dudit Roy Chilperic de France, aussi ha eu beaucoup à souffrir le Roy Maximilian Auguste, geniteur de la Princesse Marguerite, tant en Flandres comme ailleurs, au pourchas et moyen des Fran-

des de la vie des saints personnages latins. Le *Dialogue* fut traduit en prose très littéralement dans la région wallonne *(Namur ?)* au commencement du XIIIe siècle (G. Pâris, Litt. franç. au moyen-âge).

(1) Nul ne se peult dire frustré de ce, ou il n'ha aucun droit. Mais il faut plus condonner à l'affection de lescriuain, que à son dire : qui possible escriuoit comme commandé de son superieur. (La supposition de De Tournes, de du Moulin ou de Balleure est assez naturelle, vu la subalternité des écrivains de cour).

çois touiours fauorisans, tant occultement comme en appert aux machinations de ses ennemis, pour obuier à ses emprises et empescher la croissance de sa hautesse, à laquelle chose toutesuoyes ils nont peu atteindre, et mesmement tenans la main à la faction seditieuse et tumultueuse mutinerie contre la maiesté de ses propres subietz rebellans, voire iusques à lenorme et execrable detention de sa personne sacree en la ville de Bruges, dont depuis aspre vengeance en fut prinse. (1)

Et encores si Theodolinde vid emmener prisonniers en region lointaine son gendre Godestald et sa fille : aussi en ce lieu là la Princesse Marguerite desia orphenine de mere, durant son enfance ha veu son frere Larchiduc Phelippes, aussi bien ieune daage, presque despouillé de tout son grand heritage et tenement par guerre iniuste et turbation populaire : tellement que de son total domaine ne luy restoit entier et sans macule de controuersie fors que deux bonnes villes, cestasauoir Anuers et Malines, auecques sa tresnoble et tresloyale Conté de Haynnau, au moyen de laquelle il recouura depuis le demourant. Oultreplus, si Theodolinde en fleur de ieunesse perdit le Roy Artharis son premier seigneur la mesme annee quelle lespousa, aussi ne garda la Princesse Marguerite que sept mois son mary le Prince Dom Iean de Castille futur Roy d'Espaigne : ains en demoura vefue aagee seulement de dixsépt ans.

Mais en ce, fut plus heureuse Theodolinde que Marguerite : pource que auec son second mary Agilulphe Roy des Lombards et Duc de Turin, elle vescut par lespace de XXI. an, là ou la Princesse Marguerite nha temporisé plus haut

(1) Allusion à l'aventure du *Kranenburg* en 1488.

de trois ans auec son second espoux Phelibert Duc de Sauoye, et seigneur de Turin : lun des plus beaux hommes du monde, qui nexcedoit point le vingtcinquieme an de son aage. Et encores ne luy en est demouré pour consolation nul accroissement de lignee. Et dabondant Theodolinde pour le guerdon de sa patience, apres le trespas de son seigneur le Roy Agilulphe regna pacifiquement auec son filz Adoald lespace de dix ans, la ou la Princesse Marguerite demouree enceinte de son premier seigneur et mary, ledit Prince Dom Iean de Castille, fut piteusement frustree de son semblable espoir, pource que son fruit et sa portee par les exploits dinfortune ne paruint point à maturité ny à diuturnité de viure.

Parquoy combien que ie me soye efforcé de faire quelque conference des auentures de Theodolinde, à celles de nostre Princesse, neantmoins ce ne semblent quun petit lac, aupres dun abyme de mer. Car il est certain que plusieurs nobles Orateurs modernes, et Historiographes du temps present dont les plumes sont iournellement fatiguees à descrire ses fortunes, tant prosperes comme aduerses, osent affermer franchement quil ne se treuue en nulles histoires antiques ne recentes, le record daucune Dame qui onques endurast tant dinfortunes excessifz par mer et par terre en diuerses regions que ceste cy : cestasauoir son honneur, et sa personne sauue. (1) Et sans que sa coulpe ou propres

(1) On attribue à Marguerite une œuvre en prose : *Discours de sa vie et infortunes*. Laserna Santander, Mémoires sur la Bibliothèque de Bourgogne, fol. 42, cite ce quatrain :

Me fauldra il tousjours ainsy languir,
Me fauldra il enfin ainsy morir ?
Nul n'aura-il de mon mal cognoissance ?
Trop a duré : car c'est dès mon enfance.

Emile Gachet (p. XVII, Préface des Albums et œuvres poétiques

demerites luy ayent causé telz accidens. Car qui en voudroit poursuiure la narration ce seroit chose trop difficile à raconter, ie ne dis pas, ne ie ne puis nyer, quil nen ayt esté assez de malheureuses en toute superlatiuité, dont les liures sont pleins : mais aussi par le demaine de leurs vies ordes et tyranniques, il appert que bien le desseruoient, là ou ceste cy ne fut onques notee doffense. Que dirons nous de ce que pour la parfaite aggrauation de son dueil, il ne fnt onques en sa puissance deuiter ou fuyr la veüe daucun de ses infortunes ? Et nha pas suffi quelle ayt par autruy main ouy reciter ses pertes et ses douleurs, mais ha tousiours esté contrainte à les voir presentialement deuant ses yeux.

Et quil soit vray, quand son feu trescher seigneur le Prince de Castille, trauailloit aux extremitez de la mort, elle non sachant le mal tel quil estoit (pource quon luy faisoit accroire le contraire) et cuidant aller en certain pelerinage pour la santé de luy, ne la mena pas sa destinee à ce, quelle toute tendre ieune et enceinte passast par deuant lhuys, qui dauenture estoit entreouuert de la chambre ou il gisoit au lict mortel ? Et lors entendant les plaingts que ses domestiques faisoient entra dedens et se alla ruer entre les bras moribundes de son trescher amy et loyal espoux, qui nauoit encores atteint le vingtdeuxieme an de son aage. (1) Et là fut il force quelle ouist le dernier et trespiteux adieu, que le Prince presques oultré sesuertua de luy dire, en rappellant par grand virilité ses esprits vitaux, desia

de Marguerite, Brux. 1849) dit : « Ce qui domine dans les pièces qui lui appartiennent, c'est une douce mélancolie, ce sont des regrets sur tous les tons. »

(1) Le mscr. porte : « le 20e an ». *Moribunde*, pour les deux genres.

comme tous expirez. Et en luy recommandant dune voix tremulente et casse (1) le fruit qvelle portoit en son ventre, là fut ce que sa bouche coralline receut presques lesprit de son amy mourant, quand elle baisa ses leures desia froides et mortifiees : dont quand elle les sentit telles, elle se pasma illecques par grand aspresse de dueil inenarrable. Et fut force de lemporter dehors comme demymorte : laquelle chose luy causa la principale perte, quant à sa portee.

Et par cas iteratif, semblablement luy print il du feu Duc de Sauoye, son second seigneur, dont elle tresinfortunee voyant son malheur plus que redoublé en continuation, se mit en peine et sefforça desespereement de se ietter dune haute fenestre à terre, sans espoir deuasion de mort, si elle leust fait : mais la grace de Dieu la preserua, moyennant la bonne diligence et solicitude des siens. Et qui bien y vise, (2) ce nestoit pas de merueilles, car quand vn haut et noble cœur est pressé de passions si extremes, sensualité suruenant, bende les yeux de lentendement de telle sorte que raison ny peult donner remede sinon à grand difficulté.

Ces choses furent de grand vehemence et importunité, et supportation difficile, voire telles, quen les rememorant à peines se tiennent mes yeux de larmoyer : mais aussi fut sa longue demeure en France durant lespace dun an et demy, en la ville de Melun sur Seine, apres ce quil falut quelle se deportast de tiltre et destat de Royne, et quune autre en iouyst à son veu et sceu. (3) Et si cela luy fut grief,

(1) Néologismes qui n'ont pas survécu.

(2) Palsgrave a : je me vise, avise, advise.

(3) Le contrat de mariage avec le dauphin avait été passé au château de Langis le 6 décembre 1491, et ce fut seulement le 23 mai 1493 qu'on stipula à Senlis le renvoi de Marguerite à son père.

certes aussi fut sa departie dudit noble Royaume, attendu quelle y auoit esté nourrie pres de neuf ans. Et pareillement en Castille apres le trespas du Prince son mary et de son fruit, là ou elle menant vn dueil tel quil est vraysemblable comme celle qui par deux fois auoit perdu le Royaume d'Espaigne. Neantmoins ne pouuoit donner obstacle que iournellement elle nouist le bruit des grands entrees et triomphes, qui se faisoient à laduenement de la Royne de Portugal, nouuelle Princesse de Castille, dont le dueil de sa perte se renouuelloit et redoubloit dheure en heure. Ie me tais de son mal denfant, duquel elle trauailla douze iours et douze nuicts entieres, sans intermission et sans pouuoir prendre refection de menger ne de dormir. Et encores, pour le comble de son infortune elle eut bien courte ioye de son enfantement et ne vsa gueres de tiltre de mere. Ie me deporte de ses naufrages de mer, et dautres perilz quelle ha eu en terre. Ie passe oultre la grieue maladie et fieure continue quelle eut en Espaigne, estant enceinte, iusques à estre abandonnee des Medecins. Ie laisse les merueilleux trauaux des grans chemins quelle ha faits, en trauersant de lun des bouts d'Europe, iusques à lautre. Et viens à dire, que au moyen de tous ces cas infortunez et plus que martyres quelle ha souffert et toleré : voire beaucoup plus de ceux qui out esté couuerts et celez en sa peusee intérieure, que de ceux qui ont esté congnuz et manifestez extrinsequement. Neantmoins elle ha tout supporté par patience incredible, dont ie soustiens quelle par grand suffisance ha merité la Couronne glorieuse et triomphale dimmortelle renommee, dont tu treshaute Princesse Vertu la veux à bon droit remunerer. Et croy fermement oultreplus estre certain, que le supernel Createur, nha souffert vne

si tresinnocente et vertueuse Dame, estre ainsi vexee et pourbondie (1) entre les vagues et tempestes dinfortune, sinon pour luy donner cy apres repos tranquille et serenité clere. Et pour luy garder quelque autre haute bienheureté, dont sa personne sera de plus en plus magnifiee et esclarcie par le monde vniuersel : et la puissance diuine tenue esmerueillable.

Et pource quen la sienne couronne dessusdite et au front de dame Tolerance resplend vne clere gemme, commençant par mesme lettre, cestasauoir vne Topace, il est besoing de specifier sa nature et ses vertus. Topace donques se prend en vne Isle de la mer rouge nommee Topazin, qui signifie Querir, (2) pour ce quelle est tousiours nebuleuse et que les nauigans la treuuent difficilement. Les autres disent quelle se trouua premierement en vne Isle d'Arabie nommee Chitis, en laquelle comme vne maniere de gens appellez Troglodytes, brigans et larrons qui mouroient de faim, esrachassent les racines des herbes pour menger, ils trouuerent la Topace. Il en est deux ou trois especes dont lune sappelle Prasoïdes, (3) qui est de couleur verdoyante, comme le ius des porreaux. Vne autre sorte se nomme Callais, qui est de palle verdeur, et se treuue au dehors d'Inde, enuers le mont Caucasus. Mais beaucoup meilleur en Carmanie (4) con-

(1) On lit dans Palsgrave : « Se vous pourbondissez vostre cheval en ce poynt sur le pavé, il ne vauldra tantost plus guayres. Je saulteray, pourbondiray oultre ce ruisseau. Il pourbondit son cheval devant les dames comme ung rustre... » Cela se rapproche du sens de *vexée* (ballotée, secouée), latinisme du contexte.

(2) En effet, le mot vient du grec *topazein*, chercher. D'autres font venir le latin *topazius* de l'île Topazos dans le mer Rouge.

(3) Prasoïde, topaze qui a la couleur vert pâle du poireau *(prasos* en grec).

(4) Le mscr. met par erreur *Germanie*.

tre les hauts Rochers et glassis inaccessibles, esleuee au dehors comme la figure dun œil, et ne tient gueres fort. Lautre maniere de Topace se nomme Chrysopteron, et est de couleur presque aureïne, meslee dazur celeste, et cest la plus precieuse : pourueu que sa couleur soit assez espesse et non trop clere. Aucuns disent quelle ressemble à voirre de couleur dor.

Ceste pierre precieuse croit en plus grand quantité que nulle des autres, dont on lit quil en fut iadis presentee vne à Berenice mere dun Roy d'Egypte, nommé Ptolomée Philadelphe. Si luy pleut moult tant pour sa grandeur que pour sa preciosité, et en fut formee la statue et semblance apres le vif d'Arsinoe femme dudit Roy, de la hauteur de quatre couldees, et consacree en vn temple qui sappelloit le Temple doré. Toutesuoyes de toutes les nobles gemmes ceste cy est la plus tendre, et qui se peult vser par long portement : car elle endure la lime, là ou les autres ne se laissent polir grauer ne figurer sinon à la pierre de queuch, (4) à la pointe de Diamant et au moulin de grès. Et pour ceste raison et autres ensuiuans est elle deüement appliquee à la vertu de Tolerance, laquelle seuffre quelle soit limee et humiliee par infortune pour puis apres estre plus belle et plus polie, et receuoir meilleur forme. Et par consequent, elle duit bien en la Couronne de la Princesse qui tant ha exercé ceste vertu, et qui peult estre dite vne vraye Topace dexcellence.

Linuention de ceste gemme est rare et se recouure à danger, et pourtant est elle bien cher tenue au tresor des

(4) Palsgrave écrit *queux* et le fait du féminin. (En wallon du Hainaut, *Keuche* = *cos*, *cotis*, la pierre à aiguiser. On dit encore *queux*.

Princes. Sa beauté est si naïue, quelle prouoque les gens en son regard plus que nulle claritude des autres pierres precieuses : et dabondant elle recueille les formes exterieures dedens soy, et rend les images comme en vn miroir. Selon les Astrologues, elle tient de la nature de la planette Iupiter, qui est pleine de grace et de beniuolence, et est mise en l'Apocalypse pour le neuuieme fondement de la cité de Hierusalem, correspondant à l'ordre du neuuieme fleuron de ceste couronne. Et au Rational du souuerain Euesque elle est posee au premier ordre. Sa puissance vertueuse est, de donner remede aux hemorrhoïdes, de faire refroidir leaue bouillant, destancher le sang dune playe, de refrener ire et luxure, de mitiguer la passion lunatique. Et sont aucuns de ceste opinion, quelle sent les influences de la Lune. Car quand le temps doit estre pluuieux, ceste gemme est lente (1) et humide, autrement elle est clere et relucente. Et à tant ie mets fin à mon dire, lequel ha vn petit excedé les termes de compendiosité, et me delibere descouter la faconde et la noble traditiue de frere Vincent de Beauuais, singulier Philosophe, historien tresapprouué, et Theologien speculatif, religieux de lordre des Predicateurs.

LACTEVR.

D'experience, et d'Escarboucle ardant,
Frere Vincent accomplit la Couronne,
Et le haut chef, pour qui on la fleuronne
A Elisa, monstre correspondant.

(1) Latinisme : plus engourdi, moins vif.

FRERE VINCENT DE BEAVVAIS. (1)

Puis que ie doy clorre le pas de ceste gracieuse collation, (2) ie suis en doute comment ie men puisse deüement acquiter : attendu que la haute eloquence et parfond sauoir de messieurs precedens, mha baillé cause destonnement : et neantmoins faut il que ma petite possibilité s'y employe. Or ay ie pour la dixieme et derniere gemme de ceste noble Couronne, vn Escarboucle (3) trescler luisant à descrire. Aussi la Chrysoprase, (4) qui est vne espece d'Escarboucle est contee en l'Apocalypse pour le dixieme fondement de la cité de Dieu. En oultre iay à decider, vne belle vertu de mesmes, cestasauoir Experience de laquelle au temps iadis vne Princesse tresrenommee, dont le nom commence par mesme lettre, cestasauoir dame Elisa, fut amplement garnie. Si declaireray premierement les proprietez de Lescarboucle, qui est lune des plus riches pierres de la Couronne Margaritique.

Entre toutes les gemmes rubicondes Lescarboucle obtient la principauté, en Latin il se nomme Carbunculus, (5) pource quil est de couleur de feu ardant comme vn charbon, ne

(1) Dont les *Illustrations* aiment à citer le *Miroir historial*. Cette encyclopédie des connaissances humaines au XIIIe siècle inspire aussi nos poètes flamands, principalement de l'école de Maerlant.

(2) *Collation* reprend ici, plus ou moins, l'ancienne acception de conférence, d'échange observations.

(3) Escarboucle est encore masculin, venant de *carbunculus*. Pline dit aussi acaustus = apyrotus = incombustible.

(4) La chrysoprase (or-vert dail), variété d'agate d'un vert clair nuancé de jaune, avait le réputation de rendre l'homme libéral et joyeux.

(5) *Amethystizontes carbunculi*, les rubis violets, dans Pline 37, 7, 25.

sa resplendeur nest point vaincue par la nuict obscure et brune. Les Escarboucles combien quilz ayent semblance de feu, toutesuoyes ne sentent ilz iamais sa chaleur ne combustion. Et pource les appellent aucuns Apyrustes. Les bons luisent si fort es tenebres, ques les flambes quilz iettent esblouissent les yeux des regardans. Mesmement silz sont masles, car ilz estincellent plus viuement que les femelles dont la lueur est plus matte et plus languissant, Et nest point leur clarté si alumee, mais plus douce, et plus attrayant. Ceste gemme especiale se treuue en Libye, quon dit Afrique, au païs des Troglodytes Ethiopiens. Il en est de douze manieres dont ien specifieraye les aucunes.

Anthracites est contee entre les Escarboucles, pource quelle ha couleur ignite : mais elle est toute enuironnee dune veine blanche. Si est telle sa proprieté, que qui la iette au feu, sa splendeur sesteint et amortist, mais si on larrose deaue elle recommence à flamboyer. Amethystizonte est vne autre espece, et est dite ainsi pource que lextremité des flammesches quelle iette, se termine en couleur de violette, comme Lamethyste. Sandastros (1) sengendre en Inde et en Arabe, de laquelle la principale recommandation est, quon void par dedens son ardant transparence des goutelettes dorees scintillans à maniere destoilles, et non par dehors : et de tant que lesdites gouttes sont en plus grand nombre, de tant est la pierre plus precieuse. Lychnites vne autre espece d'Escarboucles, est dite ainsi,

(1) *Sandaresus* dans Pline 37, 7, 28, Sandasirus dans Isidore ; toute la description, jusqu'en ses moindres bizarreries, vient de Pline. Le mscr. change un peu notre texte : « ... scintillant à manière d'estoilles et non par dehors. Et de tant est la pierre plus précieuse. »

pource quelle ha telle grace et luminosité, comme vne lampe allumee : elle naist en Carie qui est vne prouince, d'Asie la mineur, quon dit maintenant Turquie, mais celles d'Inde valent mieux. Aucuns lappellent le petit Escarboucle, et en est de deux differences, les vns ont la flambe purpurine, et les autres iettent leur feu rouge comme viue escarlatte, et tirent la paille quand elles sont eschauffees. (1)

Carchedonia approche de ceste nature mesmes, mais elle est de beaucoup moindre estime que les dessusdites, et sengendre de la rosee du ciel, sur les hautes montaignes du païs des Nasamones : et ne se treuue iamais sinon à la repercussion de la plaine Lune. (2) Dracontides se tire de la ceruelle dun dragon tout vif, ou autrement elle ne luyt point, et pour icelle auoir, les enchanteurs du païs par grand hardiesse espient les cauernes des dragons, alentour desquelles ilz sement des amorses propices à ce, et disent des charmes qui les font endormir bien fort, et lors quand iceux magiciens voyent les dragons assommez de parfond somne, ils leurs couppent les testes, et soudainement en tirent lesdites gemmes, lesquelles ont vne lumiere blanche et translucente, et sont bien cher tenues par les Roys d'Orient pource quon les estime donner victoire contre tous ennemis, et preseruer lhomme de tous venins. Chrysoprase, dont dessus est touché, est aussi vne autre espece d'Escarboucles, qui vient d'Ethiope, de iour elle est de couleur aureïne, et de nuict elle est enflambee. Encores est il dautres especes d'Escarboucles desquelles ie me passe à cause de brieueté, puis que iay nommé les principales. Lescar-

(1) *A sole excalfactas, aut digitorum adtritu paleas, et chartarum folia ad se rapere.* Pline, 37, 7, 29.

(2) *Ad repercussum Lunae, maxime plenae.* ibid. 30.

boucle en general, estoit posé au second ordre du Rational du souuerain Euesque, en lancien testament. Ceste tres-noble Gemme est totalement de la nature du Soleil, et surpasse en couleur et en vertus toutes autres gemmes rubicondes comme le cler Phebus surmonte la lumiere des autres planettes. (1)

Laquelle pierre precieuse par magistrale ordonnance, mise en œuure en la Couronne Margaritique, et adaptee au front de dame Experience donne vn merueilleux lustre à ce diademe : car tout ainsi que Lescarboucle qui represente vn petit Soleil terrestre, pour nulle tenebrosité nocturne ne laisse obscurcir sa propre beauté, ne celle des autres gemmes circoniacentes qui tiennent le lieu de belles estoilettes. Aussi dame Experience, comparable à vn Soleil intellectuel ne se laisse vaincre par la nuict ombreuse dignorance, ne par leclipse de fraude et cauillation couuerte : mais de clarté naïue enlumine soy mesmes, et fait resplendir toutes autres vertus celestes à elle connexees. Et pour mieux dilucider son estre, ie treuue dame Experience estre vne vertueuse habitude, qui par pratique et actiuité milite souz lestandart speculatif de dame Prudence vertu cardinale. Et est des appartenances de Memoire, de Docilité, de Raison, d'Entendement, de Prouidence, de Circunspection, et d'Erudition, dont dessus est touché. Experience frequente souuent le conseil de Regnatiue prudence, dont aussi ha esté fait mention cy deuant. Et se treuue voulentiers aux affaires de prudence Politique, Economique, et Militaire, elle est belle et gracieuse de iour comme Lescarboucle, mais de nuict encores est elle plus

(1) *Probitas est carbunculus*, dit Pétrone d'après Publius Syrus.

noble et plus resplendissante : cestadire, que es matieres qui sont de commune aduenue et de clere intelligence Experience fait beaucoup à priser : mais es choses obscures, ambigues et douteuses elle est encores plus louable. Car elle sert de guide et luminaire pour esclarcir le Laberinthe de toutes difficultez, et pour penetrer iusques dedens la profondité des abymes de tous negoces mondains, et se garder de tromperie et circonuention. (1)

Experience et art, different en ce, que art est vne congnoissance des choses vniuerselles, et experience des particulieres. Elle se peult ainsi diffinir : Experience est vne accumulation de plusieurs memoires : cestadire de la rememoration de plusieurs choses passees. Ou ainsi : Experience ne semble estre autre chose, sinon prendre et cueilir aucune conclusion de plusieurs particularitez, quon ha retenues en sa souuenance auec aduisement raisonnable. Ceste habitude vertueuse est singulierement duisant et necessaire aux Princes et aux Roys : car au moyen dicelle eux qui sont experts, dominent sur le populaire qui nha nulle experience, selon la sentence de Menander vn Poëte Grec, qui dit ainsi :

Experientia enim inexperientiæ imperat. (2)

Et pource disent les sages, que cest vne chose Royale et seigneurieuse que de beaucoup sauoir, pour bien iuger de tous affaires : laquelle chose ne se fait point sans Expe-

(1) Palsgrave a *circumvenir* = *suborner* ; mais il ne donne pas le substantif *circonvention* qui a été tiré, au moins depuis le quinzième siècle, du latin *circumventio*.

(2) L'expérience triomphe de l'inexpérience (nº 169 des sentences monostiches tirées de Ménandre (voir l'appendice du *Ménandre* de Guillaume Guizot.)

rience, qui est la maistresse de toutes choses. Et nest nulle personne à qui il soit plus propice de sauoir plusieurs choses et meilleurs, que à vn Prince et vne Princesse, la doctrine desquelz doit proufiter à tous leurs subietz et domestiques. (1)

En ceste vertueuse habitude fut iadis fort exercitee vne Dame de laquelle le propre nom estoit Elisa, combien que depuis fut appelee Dido, qui vaut autant en Latin comme Virago : cestadire femme ayant le cœur virile. (2) Ceste dame Elisa, tresbelle Princesse, fut fille de Belus Roy des Pheniciens en Syrie, et seigneur de Lisle de Cypre. Elle fut mariee à vn tresriche Prince nommé Sicheus ou Sicharbas, Grand Prestre du temple d'Hercules en la cité de Thyr, duquel les tresors, à luy delaissez par son pere, estoient si grans et si merueilleux, que pour la conuoitise diceux ladite dame Elisa sa treschere et treschaste compaigne experimenta lexecrable auarice et horrible cruauté de son frere charnel nommé Pygmalion Roy des Pheniciens. Lequel frauduleusement et en trahison occit ledit Sicheus, nonobstant quil fust son propre cousin germain, et mary de sa sœur. Et ce feit il souz esperance de iouyr desdites richesses desquelles neantmoins il fut à bon droit frustré. Et la Princesse Elisa eut tresample experience de la vraye amour fealle, dont son feu mary laymoit mesmes apres sa mort.

Car ladite Dame plourant desespereement (3) la perte quelle auoit faite de son bien aymé, voire iusques à estre pro-

(1) *Domestique*, dit Palsgrave, *man of housholde*.

(2) *Ellisa* ou *Elisa* signifiait virago d'après Eustathe et Servius, et *errante* d'après Phavorinus.

(3) Palsgrave rattache les adverbes en *ment* à l'adjectif féminin : *bellement discrètement* ; « *but* bien *and* mal *be more in use than* bonnement *and* mallement. »

chaine de le suiure par outrageux (1) desespoir, et maudissant en son deuil lexecrable tyrannie de son frère, fut admonnestee en songe et vision nocturne, par lesprit dudit Sicheus son feu seigneur, quelle deust euiter et fuyr hastiuement les machinations desia conspirees contre elle mesmes, par le tyrant parricide Pygmalion son frere. Parquoy la tres-dolente Princesse se saisit occultement de tous les tresors innumerables de son feu mary. Puis secretement, et par grand astuce, auec sa sœur Anne et plusieurs Princes et gentilzhommes Pheniciens, desquelz la foy et la loyauté luy estoit bien experimentee, eschappa de la cité de Thyr en Asie, qui estoit de son propre patrimoine, et se mit en mer sans le sceu du traytre Pygmalion. Print et esleua (2) certain nombre de filles qui faisoient sacrifice de leurs corps, à la Deesse Venus en Cypre, et dillec singla tant par la marine quelle aborda au riuage d'Afrique, quon dit maintenant Barbarie, là ou apres avoir acheté des habitans, autant de terre quelle en pourroit auironner (3) dun cuir de bœuf, elle donna fondation primituiue à la grand cité de Carthage, qui par elle fut premierement nommee Byrsa. Et illec constitua le chef de son Royaume quelle parcreut et augmenta depuis grandement. Et par la vertu de sa noble Experience, donna loy et forme de viure à ses gens, et les maria aux filles Cypriennes pour peupler sa cité.

(1) Dans Froissart *outrageusement* signifie encore *excessivement*, à outrance. On retrouve encore aujourd'hui les traces du sens de *outrer*.

(2) C.-à-d. enleva. Semblables corporations existaient au moyen-âge. Ducange v° *Meretricalis* cite des étrennes royales faites à Cecile Viefville, dame des filles de joye suivant la cour. Elles avaient aussi leur ghetto comme les Juifs.

(3) *Avironner*, dans Palsgrave, signifie ramer, nager, employer l'aviron. Mais dès le XIIIe siècles en confond *avironner* et environner, entourer.

Durant lesquelles choses. elle esprouua la vraye amour, foy et obsequiosité de sa sœur Anne : et au contraire la treslaide ingratitude et brisement de foy du Troyen Eneas, lequel apres auoir esté hautement secouru par elle, et luy auoir fait solennelle promesse de mariage, labandonna mauuaisement. Combien que aucuns tiennent cecy auoir esté faulsement imposé à la tresinnocente Dame par la fiction menteresse du Poëte Virgile. (1) Et disent que onques Dame ne fut plus chaste ne plus entiere en sa viduité : et certes ie le croy ainsi. Enoultre, elle eut piteuse experience de limportunité libidineuse du Roy des Musitans son voisin nommé Hiarbas : lequel esmu par la renommee de la grand beauté delle, ainsi comme par force et oultre son gré, et souz tiltre de menasses de guerre en cas de refus, la vouloit conioindre à luy par mariage. Laquelle tresuertueuse Princesse voulant perseuerer en lintegrité de son vefuage, et en la foy et amour coniugale quelle portoit à son feu seigneur, pour non estre pollue, par les luxurieux embrassemens dun Roy African trescruel More et Barbare, se donna courageusement elle mesmes la merueilleuse mort, telle quon la lit en son histoire, dont elle fut honnoree apres sa mort par les Carthaginiens, comme Deesse.

Donques ces choses veües, nest il pas leger à conclure et inferer que la Princesse pour qui le propos se deduit, est vne seconde Elisa, quant à experience, et vne autre Dido quant à virilité de courage ? Car si la Royne Elisa nauiga d'Asie la grand iusques en Afrique, par la mer Mediterrane ,aussi la Princesse Marguerite ha mesuré le grand

(1) Au moyen-âge les romans tirés de l'Enéide insistaient plus sur Lavinia que sur Didon. — Jarbas ou Hiarbas, roi des Maxitains de Numidie, causa le suicide de Didon (Justin 18, 6).

Ocean, depuis le haure de Meidelbourg en Zelande, iusques au port de saint Anderé en Bisquaie, ou on conte des lieüs enuiron CCCLXXXV. (1) Et si dame Elisa congnut et pratiqua les mœurs et les diuersitez des gens Asiatiques, Syriens, Pheniciens, Cypriens, Africans, et Troyens : Aussi madame Marguerite ha sceu et veu par experience le regime et façon de faire, et les differences des nations Françoise, Bourguignonne, Haynnuiere, Flandroise, Germanique, Angloise, Espaignole, Morisque, Sauoyenue, et Italique, et de plusieurs autres. Et oultreplus ha experimenté, et bien sont escrits en la tenacité de sa tresflorissante memoire : la foy, le seruice, la gentilesse, et la constance des vns : la fraude, la nuisance, la vilité, et la legereté des autres : la perseuerance et la muableté de diuerses affections humaines. Le comble de tous honneurs mondains en plus que Royale magnificence, et linstabilité de fortune en tous estats. Et à brief dire, elle ha plus veu, et plus experimenté en son ieune aage moderne, qui auiourdhuy nexcede point vingtcinq ans, que nulle Dame dont on fasse memoire quelque diuturnité de temps quelle ayt vescu. (2)

Or est ce donques la tresprecieuse gemme escarboucle dont la relucence, et les vertus se sont monstrees si cleres, et si estincellans, que leur radiation celeste ha vaincu lobscurté redoutable de plusieurs nuicts horribles. et tempestueuses durant son voyage quelle feit de Flandres en Espaigne : car là ou sa belle sœur madame Ieanne d'Ara-

(1) Ici comme ailleurs, le chiffre est laissé en blanc dans le manuscrit de la B. N.Ct. *Le voyaige de Madame.* (Inventaire de 1523).

(2) Si Marguerite est née en 1479, c'est en 1504 que Lemaire aurait composé la *Couronne Margaritique*, peu de temps après la mort de Philibert.

gon, Archiduchesse nauoit mis que huit iours à venir, par tranquille marine : Par contrarieté les efforts tumultueux dinfortune et des vents furibondes, (1) apres luy auoir fait vn commencement de belacueil, de courte duree, exploiterent (2) tant finablement que par lespace de six semaines en temps hyuernal, la mer se tint totalement ennemie orgueilleuse, enflee, et non nauigable. Parquoy la tresfortunee Princesse et ses gens non seulement en doute dune grosse armee de Pirates et Escumeurs de mer qui les costoyoit : mais qui pis vaut, sur le danger destre affamez, estoient hors despoir de salut, si la liberale magnificence du trespuissant Roy Henry d'Angleterre, ne leur eust donné bening secours et rafrechissement plantureux de viures.

Et ne suffit pas à Infortune, que pour vne fois à icelle Ieune Princesse et tendre adolescente fille de Roy fut besoing hastif dabandonner son grand nauire periclitant, et debrisé par le choq impetueux dun autre en la tempeste nocturne : Et que pour le sauuement de sa personne il luy fust mestier de saillir en vn petit Esquif de la longueur de six piedz, ou elle fut receüe entre les bras dun ancien marinier, accompaignee seulement de sa nourrisse, et de lune de ses damoiselles : ainçois pour le comble de son perilleux naufrage, comme sil sembloit, que la malice d'Infortune, sollicitast par grand enuie tous les elements, alencontre de ceste tresdeconfortee pucelle, par trois diuerses fois le feu se print en vn autre vaisseau, ou elle estoit : Lequel extreme danger sur tous les autres fait (3) à crain-

(1) Dans Brunetto Latini, *li hom furibondes.*

(2) De *explicitare* (*explicare*), développer, terminer. Palsgrave traduit : s'appliquer, se hâter. Plus loin, *fortuné* signifie, dit Palsgrave, mené par le Destin.

(3) Le mscr. met *fut.*

dre. Et derechef par vn hideux orage, et piteuse desconuenue tousiours suruenant de nuict, elle vid pour vn poure spectacle le mast, les voilles, les antennes, les cables, et tout le cordage, dont sa nef estoit bien equippee, fouldroyez espouuentablement, rompus et abbatus en peu dheure. Là ouyt elle les terribles vociferations nautiques, les cris desesperez des Patrons, et Capitaines, pilotz, mariniers, et matelots, et de ses gens mesmes, attendans la mort prochainement apparente, en implorant par voix tumultueuses et lamentables, et par promesses de vœux et de pelerinages, la misericorde de Dieu, et demandans confession lun à lautre. Là luy pouuoient trencher son cœur pitoyable les regrets, et les vlulations miserables de ses femmes et filles plourans prosternees et paumees (1) tout alentour de leur Dame et maistresse, qui estoit toute noyee en larmes et desolation, attendant de moment en moment son tresnoble corps estre enseueli es abymes de mer, et transglouti es ventres des Belues marines.

En ces tenebres parfondes, et en maintes autres bruïnes accidentales, le tresresplendissant Escarboucle de son experience estant en sa couronne : cestasauoir en son chef, par retention memoratiue (moyennant layde, et linfluence de souuerain Soleil, qui tout enlumine) ha surmonté lespesseur des noires ombres, de toutes ses aduersitez. Parquoy on ha tousiours clerement apperceu la riche Topace luisant au front de sa vertueuse tolerance. On ha veu la préciosité du Iaspe de son innocence. On ha congnu la belle Radiane (2)

(1) *Palmatus* signifie : qui porte l'empreinte de la main. On dit encore aujourd'hui : *paumé* de celui qui a reçu un coup de paume, de poing. Ici c'est *pâmé*, comme en dialecte berrichon. Palsgrave a *s'espaumir*.

(2) Couronne radiale, ou plutôt pierre rayonnante.

de sa Regnatiue prudence. On sest esmerueillé de la speciosité de Lesmeraude de son erudition. On ha prisé la gracieuse Gemme de Venus, autrement dite Amethyste, resplendissant au chef de son vrbanité. On sest esbahi des valeurs de Gorgonia, cestadire du beau Corail de sa noble grace. On ha loué lexcellence du Rubis de la rectitude de son conseil. On ha beaucoup estimé le parangon de la gemme Adamantine de son Animosité bonne. Et si ha on extollé iusques aux cieux la rondesse, et la perfection de la precieuse Perle, ou Margarite de sa moderation. (1)

Dont tout ainsi que le noble peintre Zeuxis Heracleotes par nul artifice de pinceau ne de couleurs, quil eust, neust sceu par assez bonne efficace, à son gré exprimer la souueraine formosité de la belle Heleine, sil neust eu cinq ieunes pucelles adolescentes des plus excellentes de Grece deuant luy toutes nues : dune chacune desquelles il prenoit les plus parfaites touches, (2) pour icelles reduire tout en vn corps : Pource que la beauté d'Heleine estoit vn chef dœuure surpassant toutes les formes feminines du monde : Certainement aussi neust on iamais sceu paratteindre par nulle couleur de Rhetorique à dignement expliquer la singularité des dix vertus, desquelles est richement composee la Couronne Margaritique, sans donner exemplification particuliere, de dix Dames renommees au temps iadis, par especiauté dune chacune desquelles les mœurs et fortunes sont aucunement comparables à celles de la Princesse Marguerite. Car au moyen dicelle narration resulte en totalité la vertueuse gloire de laquelle est circuie et auironnee la Princesse couronnable. Et par consequent est mis en auant

(1) V. Le traité du Diamant et de la Marguerite. (Inventaire de 1523).
(2) Atteintes, essais.

le prys et lestimation de toutes autres dames passees, presentes et aduenir. Dequoy redonde vn grand triomphe honnorable pour le sexe feminin, et vn grand effect consolatif en leurs aduersitez. (1) Et pource donques, si la Royne Marguerite de Dannemarch fut tresmoderee en tous ses faits : Si la Royne Artemise de Carie fut pleine d'Animosité bonne : Si la Royne Radegonde de France fut bien garnie de Rectitude de conseil : Si la Royne Gilla de Hongrie eut beaucoup de grace : Si la Deesse Vesta fut fort illustre et remplie durbanité : Si la Sibylle Eriphyle eut erudition et sauoir à grand plenitude : Si dame Rachel et les siens exercerent louablement Regnatiue prudence : Si madame Iugebergue de Dalmace fut tresinnocente : Si la Royne Theodolinde de Bauiere souffrit et tolera beaucoup dinfortunes : et si la Royne Elisa de Carthage fut fort experimentee : ie dis en concluant, que notre Princesse Marguerite ainsi que son nom seul comprend toutes les premieres lettres des noms des Dames dessusdites, aussi elle seule en tous ces cas, tant de felicité que daduersité, ha suffisamment fourny à toutes lesdites vertueuses labeurs. (2) Parquoy sa pensee doit bien estre recreée de ceste consolation, son nom esclarci de ceste haute prerogatiue, et son chef aorné de ce tresexquis diademe, qui nest proprement sinon vn miroir, que toutes Dames doiuent admirer, et vn exemple digne, que par elles soit ensuiui à toute possibilité.

(1) Cornelius Agrippa qu'elle fit professeur de son université de Dôle, lui dédia : *De nobilitate et proecellentia feminaei sexus declamatio.*

(2) *Labour*, *labeur*, est des deux genres au XIVe siècle.

LACTEVR.

Le noble Acteur, ces beaux dits allegant
Eut tout conclu, si mit fin à son dire.
Son doux langage et parler elegant
Fut par Vertu sans quelque extrauagant (1)
Si haut loué, qu'il n'y eut que redire.
Des autres neuf aussi tous d'vne tire
Elle prisa l'eloquence et sauoir :
Desquelz tel fruit en ce propos se tire,
Que grand mystere on y peult perceuoir.

Dame Vertu les mercia tous dix
Courtoisement, comme bien le sceut faire.
Lors Martia, qui pourtrayoit toudis,
Et qui neantmoins eut bien noté leurs dits,
Estoit prochaine à son œuure parfaire.
Vertu et eux vont voir le noble affaire,
Louans sa main diuine : et s'esbahissent
Comme elle ha peu si au vif contrefaire
Ces dix Vertus, qui la couronne tissent.

Quand tout fut fait, Vertu dit à Merite :
Voy ce pourtrait, ô cler Feure des Dieux :
Mets y la main, par labeur non irrite, (2)
Tant que le chef de nostre Marguerite
Soit decoré de ton œuure en tous lieux.
Et si Phebus, qui esclarcit les cieux,
Ha diademe, ou douze gemmes luisent,
Fay que ces dix resplendent encor mieux,
Et que leurs rays trop plus loing se produisent.

(1) Sans aucune exagération ?
(2) *Non inutile* : néologisme qui n'a pas fait fortune. Le mscr. porte : *non titre*. Erreur du copiste.

En ce disant, elle print les dix gemmes
Estans es fronts de ses dix Damoiselles :
Feit apporter par l'vne de ses femmes
Un beau coffret d'iuoire ouuré de mesmes,
Ou elle mit ces dix pierres tant belles :
Puis les bailla es mains tousiours nouvelles
Du noble ouurier : Lequel tout bas s'encline,
Et le pourtrait des dix nobles pucelles
Reçoit aussi, pour en faire œuure digne.

Congé prenant, Merite de Vertu,
La noble Dame vn petit se rauise.
Et dit ainsi : Merite, il faut que tu
Graues autour de ton burin pointu
Quelque beau mot par escrit, quand i'y vise :
Et qu'en forgeant la couronne indiuise
Tout le souage à ouurages menus (1)
Soit enrichi de ceste ma deuise,

VIRTVTIS HOC MARGARITAE MVNVS.

Ie vueil aussi les vestures polies
Des dix Vertus, qui ressemblent dix Fees,
Estre d'esmail richement embellies,
Et fleurs, qu'on dit Marguerites iolies,
Sur l'or masslf proprement estoffees.
Et puis que tant mes veines eschauffees
Sont en ce cas, pour garder que nul fier
Vent fulmineux n'y mette ses griffees, (2)
Couronne les de branches de Laurier.

(1) *Souage* forme, façon. (Ducange v^e *Sors*).
(2) *Griffées* n'a pas fait fortune comme tant d'autres du même suffixe.

Le Laurier digne est vn arbre notoire,
Au Dieu Phebus consacré de tous temps,
Signe de paix, enseigne de victoire,
Bruit de triomphe en honneur meritoire,
Et tousiours verd, soit hyuer, soit printemps. (1)
C'est le loyer des bons preux combatans,
L'aornement des fronts Imperiaux.
Parquoy ie vueil, que le soient portans
Ces dix Vertus dessus leurs chefz Royaux.

Et oultreplus, puis qu'il faut parfournir
Ceste couronne en magistrale adresse,
Et pour à chef hautement en venir,
I'entens, et vueil, que leur fasses tenir
Chacune es mains la Palme vainqueresse.
La Palme est noble, et de fruit porteresse,
Toute inuincible, et de ferme nature.
Plus ha grand charge, et plus croit et se dresse,
Et plus eslieue au ciel sa flouriture.

Cecy nous duit, et vient tresbien en taille (2)
Pour celle Dame, à qui donnons couronne :
Qui d'Infortune ha vaincu la bataille,
Et la fait mettre en parfond repostaille, (3)
Dont son haut bruit par le monde fleuronne.
Le Laurier verd, de gloire l'auironne.
Palme la monstre estre victorieuse.
Si verra lon que point ne m'esperonne
Amour friuole, ains toute serieuse.

(1) Le mscr. porte : soit yver ou printemps.
(2) « Forme et taille d'un lay. » Eustache Deschamps.
(3) En réserve, traduit Palsgrave. — *Repositorium* signifie auss i tombeau.

Lors dit l'ouurier : Deesse noble et haute,
Il faudra donc le pourtrait acheuer.
Selon ton vueil, qu'il n'y ayt point de faute.
Puis i'ay ouuriers, dont la main sage et caute,
Saura tresbien platteforme esleuer, (1)
Bien estamper, bien soulder, bien grauer.
Car pour ce faire, et pierres mettre en œuure,
Nouueaux engins, sans les autres greuer,
Sont fort exquis, et mieux on en recœuure.

Tu dis tresbien, dit Vertu la Princesse :
Or le parfaits auecques Martia.
Lors la pucelle, ayant bruit en possesse,
Prend ses pinceaux, et de peindre ne cesse
Iusqu'au pourtrait, parfaite grace y ha.
Du principal rien elle n'oublia.
Car le deuis tresbien eut entendu,
Selon lequel, le tout elle amplia
Tant qu'il n'y eut vn seul mot de perdu.

Aussi est elle au Roy Honneur peintresse,
En son palais tenant tresnoble eschole.
Dame Science est sa propre maistresse :
Et souz sa main plusieurs filles adresse,
Qui par peinture ont gloire non friuole.
De Timarete vn grand loz circunuolle
Pour auoir peint en Ephese Diane.
Pareillement dame Irene on extolle : (2)
Car louenge eut, plus que cotidiane.

On prise aussi beaucoup Aristarete,
Dont les clers doigts Esculape peingnirent.

(1) Platteforme = plan.
(2) L'impératrice Irène de Constantinople, ennemie des iconoclastes.

Olmypias auec elles s'arreste,
Et Lala, (1) vierge innocente et purette,
Qui toutes onc à bien ne se feingnirent : (2)
Ains à labeur, et sauoir se souzmirent.
Et font encor en peingnant les hauts gestes
Des cœurs vaillans, qui en vertu se mirent,
Comme au miroir de tous biens manifestes.

Leur ouuroir est tout fin plein de tableaux
Peints, et à peindre, et de maint noble oustil.
Là sont charbons, crayons, plumes, pinceaux,
Brousses à tas, coquilles par monceaux,
Pinçeaux d'argent, qui font maint trait subtil,
Marbres polis, aussi clers que Beryl,
Inde, Azur vert, et Azur de Poulaine,
D'Acre Azur fin, qui du feu n'ha peril,
Et Vermillon, dont mainte boite est pleine.

D'autres couleurs y ha abondamment ;
Lacque, Synope, et Pourpre de haut prys :
Fin Or molu, Or music, (3) Orpieument,
Carnation faite bien proprement :
Ocre de Ruth, Machicot, Vert de gris,
Vert de montaigne. et Rose de Paris,
Bon blanc de plomb, Flouree de garance,
Vernis de glace, en deux ou trois barilz,
Et Noir de lampe, estant noir à oultrance.

De ces couleurs, par long continuer
Ces Dames cy sauent vertus pourtraire

(1) Lala, femme peintre de Cyzique et du 1re siècle chrétien, célèbre par des portraits sur ivoire.

(2) *Se feingnirent.* Le peuple à Paris dit encore un *feignant.* Ce qui derive de *se feindre* = hésiter, reculer à. Au XIIIe siècle fain tise = fainéantise.

(3) *Or music* = or mosaïque, émaillé.

Peindre hauts faits, et les insinuer,
Hascher, vmbrer, nuer, contrenuer, (1)
Renfonser (2) vice à tout honneur contraire :
Bruit rehaulser, à fin de loz en traire :
Science ainsi leurs mains proportionne,
Qui puis trente ans gaigna par son attraire,
Et feit flourir Marie Marmionne.

Dames d'honneur, voz feminines mains
Au temps iadis, surmonterent Denis,
Et Sopylon, deux grans peintres Romains.
Dont s'Apelles passa tous les humains,
Neantmoins seront voz noms saints et benis :
Ne par oubly ne seront ia ternis,
Tant sont heureux ceux qui vous font apprendre.
Car Martia, ayant biens infinis,
Est vostre guide, ou n'y ha que reprendre.

Martia donc la pucelle tressage
Donne au pourtrait termes d'orfauerie,
Et aux fleurons fait vn double souage,
Qui regne en cercle, et sert de bon liage
A dix pilliers portans l'imagerie.
Le souage est frisé d'œuure iolie
A demy bosse, à Nymphes, et Pegases :
Les pilliers points d'esmaillure delie, (3)
Et sont les noms des dix Vertus aux bases.

Entre pilliers, et souages gentilz,
Un fons semé de lettres se dispose.

(1) *Nuer* = unir des couleurs (Dict. Oudin), nuancer (Godefroy) Au XIVe s. « broderie d'or et de soye nuée). »
(2) *Renforcer*, erreur du copiste.
(3) *Délie*, forme très ancienne pour *délié* = *délicatus*.

Ne peut fuyr, que tout ne leur desploye.
Car l'vn diceux estoit maistre Roger,
L'autre Fouquet, en qui tout loz s'employe. (1)

Hugues de Gand, (2) qui tant eut les tretz netz
Y fut aussi, et Dieric de Louuain
Auec le Roy des peintres Iohannes,
Duquel les faits parfaits et mignonnetz
Ne tomberont jamais en oubly vain :
Ne, si ie fusse vn peu bon escriuain
De Marmion, Prince d'enluminure, (3)
Dont le nom croist, comme paste en leuain,
Par les effects de sa noble tournure.

Il y suruint de Bruges maistre Hans, (4)
Et de Francfort, maistre Hugues Martin, (5)
Tous deux ouuriers tresclers et triomphans.
Puis de peinture autres nobles enfans,

(1) Roger Vander Weyden ou De le Pasture, né à Tournai en 1400, et Jean Fouquet né à Tours en 1415. « Au jubilé de 1450, Roger parcourut l'Italie en triomphateur » (Eug. Müntz, Revue des deux mondes 1886), Marguerite aimait ses tableaux. M. Ruelens et Pinchart dans leurs annexes au livre de Crone et Covalcasalle *(Les anciens peintres flamands)* ont retrouvé presque tous les noms belges cités par Lemaire.

(2) Hugo Van der Goes, né à Gand vers 1430 mort frère convers et fou à Rouge-Cloître en 1482. — Dierick Stuerbout ou plutôt Bouts le vieux né à Haerlem en 1391, devint *pourtraicteur* de la ville de Louvain où il mourut en 1479. Plus loin, il est question de Jean van Eyck.

(3) Simon Marmion de Valenciennes, mort en 1489, peintre d'histoire et de miniature de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire. Molinet lui composa une épitaphe emphatique. C'est de 1467 à 1470 que Marmion travailla au splendide bréviaire du duc Philippe.

(4) Hans Memling.

(5) Comme on disait : le beau Martin, *hübsch Martin*, Lemaire en a tiré *Hugues*. Il a pu peindre à Francfort, mais il demeurait à Colmar où il mourut en 1499.

Damyens Nicole, ayant bruit argentin,
Et de Tournay, plein d'engin celestin
Maistre Loys, dont tant discret fut l'œil (1) :
Et cil, qu'on prise au soir, et au matin,
Faisant patrons, Baudouyn de Bailleul.

Encore y fut Iaques Lombard de Mons (2)
Accompaigné du bon Lieuin d'Anuers.
Trestous lesquelz, autant nous estimons,
Que les anciens iadis par longs sermons
Firent Parrhase, et maints autres diuers.
Honneur les loge en ses palais couuers.
Vertu les prise, et les fait renommer.
Et par science, à qui tous sont conuers,
Fait leur memoire honnorer, et aymer.

A ces gens cy, tous peintres renommez,
Et tous priuez de l'Orfeure benin,
Il leur va dire : Enfans, se vous m'aymez,
Dites vn peu, combien vous estimez
Ce beau pourtrait d'ouurage feminin.
Lors vnchacun le prise de cœur fin,
En extollant sa parfaite noblesse.
Puis dit Merite : Or ça Messieurs, à fin
D'aller acoup (3) besongner, ie vous laisse.

(1) Dont l'oeil sait discerner. Peut-être Louis Le duc reçu maître à Tournai en 1453. — Quant à Nicole d'Amiens, Laborde le met au service de Louis XI.

(2) *Baudin de Bailleul* vanté par Martin Franc, habitait-Arras. En 1449, il fait des patrons pour tapis et tentures de haute lice. *Lombard*, c'est peut-être Jacques Lambert reçu maître a Tournai en 1471. A Mons, en 1431, il y a un Lombard, *orologeur* et valet de Chambre de Philippe la Bon. *Liévin d'Anvers*, c'est Liévin Van Laethem enlumineur au service de Charles le Téméraire.

(3) Palsgrave dit : acoup = tost, *à la fois*.

Ne peut fuyr, que tout ne leur desploye.
Car l'vn diceux estoit maistre Roger,
L'autre Fouquet, en qui tout loz s'employe. (1)

Hugues de Gand, (2) qui tant eut les tretz netz
Y fut aussi, et Dieric de Louuain
Auec le Roy des peintres Iohannes,
Duquel les faits parfaits et mignonnetz
Ne tomberont jamais en oubly vain :
Ne, si ie fusse vn peu bon escriuain
De Marmion, Prince d'enluminure, (3)
Dont le nom croist, comme paste en leuain,
Par les effects de sa noble tournure.

Il y suruint de Bruges maistre Hans, (4)
Et de Francfort, maistre Hugues Martin, (5)
Tous deux ouuriers tresclers et triomphans.
Puis de peinture autres nobles enfans,

(1) Roger Vander Weyden ou De le Pasture, né à Tournai en 1400, et Jean Fouquet né à Tours en 1415. « Au jubilé de 1450, Roger parcourut l'Italie en triomphateur » (Eug. Müntz, Revue des deux mondes 1886), Marguerite aimait ses tableaux. M. Ruelens et Pinchart dans leurs annexes au livre de Crone et Covalcasalle *(Les anciens peintres flamands)* ont retrouvé presque tous les noms belges cités par Lemaire.

(2) Hugo Van der Goes, né à Gand vers 1430 mort frère convers et fou à Rouge-Cloître en 1482. — Dierick Stuerbout ou plutôt Bouts le vieux né à Haerlem en 1391, devint *pourtraicteur* de la ville de Louvain où il mourut en 1479. Plus loin, il est question de Jean van Eyck.

(3) Simon Marmion de Valenciennes, mort en 1489, peintre d'histoire et de miniature de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire. Molinet lui composa une épitaphe emphatique. C'est de 1467 à 1470 que Marmion travailla au splendide bréviaire du duc Philippe.

(4) Hans Memling.

(5) Comme on disait : le beau Martin, *hübsch Martin*, Lemaire en a tiré *Hugues*. Il a pu peindre à Francfort, mais il demeurait à Colmar où il mourut en 1499.

Damyens Nicole, ayant bruit argentin,
Et de Tournay, plein d'engin celestin
Maistre Loys, dont tant discret fut l'œil (1) :
Et cil, qu'on prise au soir, et au matin,
Faisant patrons, Baudouyn de Bailleul.

Encore y fut Iaques Lombard de Mons (2)
Accompaigné du bon Lieuin d'Anuers.
Trestous lesquelz, autant nous estimons,
Que les anciens iadis par longs sermons
Firent Parrhase, et maints autres diuers.
Honneur les loge en ses palais couuers.
Vertu les prise, et les fait renommer.
Et par science, à qui tous sont conuers,
Fait leur memoire honnorer, et aymer.

A ces gens cy, tous peintres renommez,
Et tous priuez de l'Orfeure benin,
Il leur va dire : Enfans, se vous m'aymez,
Dites vn peu, combien vous estimez
Ce beau pourtrait d'ouurage feminin.
Lors vnchacun le prise de cœur fin,
En extollant sa parfaite noblesse.
Puis dit Merite : Or ça Messieurs, à fin
D'aller acoup (3) besongner, ie vous laisse.

(1) Dont l'oeil sait discerner. Peut-être Louis Le duc reçu maître à Tournai en 1453. — Quant à Nicole d'Amiens, Laborde le met au service de Louis XI.

(2) *Baudin de Bailleul* vanté par Martin Franc, habitait-Arras. En 1449, il fait des patrons pour tapis et tentures de haute lice. *Lombard*, c'est peut-être Jacques Lambert reçu maître a Tournai en 1471. A Mons, en 1431, il y a un Lombard, *orologeur* et valet de Chambre de Philippe la Bon. *Liévin d'Anvers*, c'est Liévin Van Laethem enlumineur au service de Charles le Téméraire.

(3) Palsgrave dit : acoup = tost, *à la fois*.

Disant adieu l'Orfeure se depart,
Et va entrer en sa clere boutique.
Sus sus, dit il : Enfans, Dieu y ayt part.
Il faudra voir lequel de vous apart
Pourra sufflire, à si haute pratique.
Couronne faut, dite Margaritique,
Qui vole en l'air. Lors vn Vallencenois
Gilles Steclin, ouurier fort autentique,
Luy dit ainsi : Maistre, tu me congnois.

Quand Merite (1) oyt parler Gilles Steclin,
Certes, dit il, tu t'auance à bonne heure :
Car point n'es tu loquebaut de Seclin, (2)
Ains à science et diligence enclin,
Dont c'est raison que l'œuure te demeure.
Mais il conuient, pour entente plus meure,
Prier ton pere aussi qu'il y besongne.
Car chacun scait la main fort prompte et seure
De Hans Steclin, qui fut né à Coulongne.

Hans Steclin lors, qui s'entendit louer,
Respond ainsi : Quelque vieil que ie soye,
Iayme trop mieux ouurer, qu'aller iouer,
Et me plait mieux vn fil d'archal nouer,
Qu'il ne me plait nouer vn fil de soye.
Car des le temps, que ie me congnoissoye
Auoir accueil, au haut hostel de Flandres,
A dame Oiseuse en rien ne madressoye,
Ains la fuyoie autant, que nulz Esclandres.

(1) Le mscr. met *ot*. L'orfèvre Gilles Steclin de Val. Hans était nommé parfois Stechin de l'allemand *Stecher* = graveur.)
(2) Homme qui fait l'important. « Mon beau locquebault de Seclin » Eloy d'Amerval, Grande Deablerie, 1507.

C'est verité, maistre Hans, dit adonques
Le bon Merite. Et qui plus t'esmouura,
C'est qu'entre tous tes ouurages quelconques,
En si haut lieu la main tu ne mis onques,
Ne dont le loz plus auant te suiura.
Car tout autant que le Monde à viure ha,
Et qu'on orra de Bourgongne le bruit,
Grace, et record sur ceste œuure plouura,
Et ta memoire en aura loz et fruit.

Et qu'il soit vray, vous deux, le pere, et filz,
Sur ce pourtrait iettez vn peu la veüe.
Voyez les traits, s'ilz sont point assouffis : (1)
Puis regardez les valeurs et proufits,
Dont i'ay icy la manche bien pourveue.
En ce disant sur la table estendue
Ha la splendeur des dix gemmes hautaines.
Lors les ouuriers y ont la main tendue,
Pour mieux iuger de leurs valeurs certaines.

Qu'en dites vous ? Enfans, dit lors le Maistre,
Est cecy rien, pour fournir beaux atours ?
Y ha il point assez pour ses yeux paistre ?
Sceustes vous onc, que Nature feist naistre
Rien plus parfait au monde par nulz tours ?
Que t'en semble il ? Andrieu Mangot de Tours.
Et toy Romain, Christofle, Hieremie :
Porta onc Roy tel' richesse aux estours
Sur son armet ? Ie ne le croiray mie.

Qu'en diras tu ? Donatel de Florence,
Et toy, petit Antoine de Bourdeaux ?

(1) Vieille forme pour *assouvir* = achever.

Iean de Nymeghe, (1) ouurier plein d'apparence,
Regarde vn peu la noble transparence
De ces dix corps, tant lumineux et beaux.
Et toy ! le bruit des orfeures nouueaux,
Robert le noble, illustre Bourguignon,
Viens en iuger : il n'y gist nulz appeaux
Auec le bon Margeric d'Auignon.

Approche toy, Orfeure du Duc Charles,
Gentil Gantois Corneille treshabile : (2)
Iean de Rouen, ie te pry que tu parles :
Tu as eu bruit de Paris iusq'en Arles
En l'art fusoire, et sculptoire, et fabrile :
Malleatoire (3) aussi te fut vtile.
D'architecture, et de peinture ensemble
Tu te meslas par tel vsage et style,
Que ton engin plus haut qu'humain ressemble.

Vous donques tous les recents et modernes,
Lesquelz Honneur equipare aux antiques,
Et vous fait luire aussi cler que lanternes,
En gloire ardue, et louenges eternes,

(1) Jean de Nimègue ; c'est Jan van Vlierden admis comme maître dans la Gilde de St Luc en 1483, fut graveur des ateliers monétaires d'Anvers et de Malines.

(2) Cornelis de Bont, orfèvre, modeleur, ciseleur et graveur de sceaux, né à Breda 1440, mort à Gand 1511. Il vécut surtout en cette dernière ville où il forma Gilles Steclin de Valenciennes et bien d'autres artistes. Lemaire fait une place à part à cet orfèvre en titre d'office de Charles le Téméraire et de Maximilien d'Autriche. « On voit, dit Al. Pinchart, que Lemaire était parfaitement renseigné. » J. Renouvier, notice sur Jean de Paris, (Paris 1861) et surtout MM. Ruelens et Pinchart (annotations des *Anciens peintres flamands*. Brux. 1863) ont fait retrouver la plupart des noms indiqués vaguement dans la *Couronne Margaritique*.

(3) De *malleare* qui a fait malléer, battre et étendre au marteau.

Tant que science en chante maints cantiques.
Employez cy voz hauts esprits celiques
Tant bien meslez. Et iugez, ie vous prie,
S'en nulz tresors, couronnes, ou reliques
Vous vistes onc plus riche pierrerie.

Deux couppletz seruants de conclusion au present œuure, y adioustez par Claude de saint Iulien Cheualier Seigneur de Balleure, etc. au nom de Lautheur. (1)

Certes nenny, dirent les assistans,
Tous esbahis de la richesse veüe.
Parquoy voulons employer nostre temps,
Et mettre à chef l'œuure que tu pretends
Pour la Dame de tant de biens pourueüe.
Si Fortune l'ha par fois mescongnue,
Ce fut à tort : Aussi à raison bonne,
Dame Vertu l'ha tresbien recongnue,
La couronnant d'immortelle couronne.

Or vous, Lecteurs, ne soyez otieux
A donner loz à ladite Princesse,
Prians celuy qui seul domine es cieux,
Que les ruisseaux de son sang pretieux
Lauent l'esprit de ma bonne maistresse.
Et quant à moy qui, certes, bien confesse
Que mes escrits, sont trop mal compassez
Pour illustrer si hautaine noblesse,
Pardonnez moy, car i'ay DE PEV ASSEZ.

FIN DE LA COVRONNE MARGARITIQVE.

Acheué d'imprimer le huitieme d'Octobre mille cinq cens quaranteneuf.

(1) Le mscr. n'en porte aucune trace.

EXPLORATION DE PITIÉ.

Ce poème qui se rapporte, comme la *Couronne Margaritique*, à la mort de Philibert de Savoie, fait suite à un poème également inédit, l'*Advisement de Memoire et Entendement*, contenu dans le manuscrit n° 10,984-5 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Voici le début du manuscrit.

L'ADVISEMENT DE GAUVAIN CANDIE.

L'advisement.

Icy commence ung petit livre nouvellement composé intitullé ladvisement achevé lan mil cinq cens et quatre (1) et le dernier iour de septembre.

L'homme mondain.

LE PROLOGUE.

Tres hault tres puissant tres excellent prince et mon tres redoubté seigneur monseigneur le duc de Savoye et vous ma tres redoubtée dame madame marguerite dautriche duchesse partis et yssus de maisons tres autenticques louables et vertueuses et pour plus a louer les personnes le prenne, car nature a ce faire appela pour demonstrer chose

(1) *Quatre* remplace *cinq* barré. L'*advisement* a été composé avant la mort de Philibert de Savoie. Nous avons introduit quelques points et quelques virgules afin de rendre le texte lisible.

exquise plusieurs vertus qui despuis sont a vous venues et continuellement les avez gardees en augmentation. Pour ce pry dieu que ce hault bien croisse en mieulx. Et quil vous doint grace de posseder en ce monde honneur, loz et victoire, et quen la fin puisses avoir le paradis de gloire et joye sempiternelle. Considerant quantre ycelles singulieres vertus est dame bonté comprinze, me audactie vous presenter treshumblement leffait de mon impourveu entendement, vous suppliant qui vous plaise noter et entendre la substance assez mal desclaree et le remenant laisser a la correction daulcuns voz subjectz et serviteurs a ce faire induitz, et voz bons plaisirs soient le amander. La chose principale qui ma esmeu ce petit traictée comprendre est affin qui vous plaise par grace que tel honneur et bonheur par fortune puisse en moy estre, avoir souvenance non ameritee de celuy qui est par debvoir et vouloir vostre tres humble tres obéissant subject et serviteur Gauvain Candie.

C'est *Mémoire* qui commence le dialogue en apostrophant l'*Homme Mondain*. Le refrain de sa ballade : « Pas ne seras toujours si sain » annonce qu'à la fin il sera vaincu. Il finira par donner raison à *Entendement*, à *Ramentevance*, à *Contriction* et aux autres personnages abstraits de cette moralité digne du moyen-âge en décadence. L'auteur s'attache à montrer l'instabilité des fortunes humaines ; il insiste surtout sur les malheurs des grands.

« Te cuides tu tant abille
Resister a la mort ville ».

Il invoque l'exemple des rois de France, des Ducs de Montpensier, de Vendôme, de Bourbon, de Ligny, comte de

Luxembourg etc. Une petite partie du dialogue est en prose. Dans l'*addition*, il semble désigner le pape Alexandre VI pour l'*Homme mondain* ; mais il se hâte d'ajouter :

« Lon dit qu'on doit louer gent après leur mort,
Trop en dire de luy seroit à tort.
Aussy ne veulx le blasmer ne louer... »

MÉMOIRE.

Devers toy vient homme mondain
Qui at perdu la congnoissance
Trop faisant adieu de defraing (1)
Et de sa tres haulte puissance.
Tu vouldroyes avoir ta plaisance
En le signant et de cueur vain
Dessoubz une folle esperance
Pas ne seras toujours si sain.

. . . . . .
. . . . . .

Voici la fin du poème :

L'EXCUSATION DE LACTEUR

L'auteur s'excuse sur ses défauts : c'est un gentilhomme de vingt-huit ans, qui n'a jamais fait que s'amuser, jouir de la vie « nagea en la mer de Venus » et fêter Bacchus. Il fut ruiné. Ses souffrances, il l'avoue, n'étaient que trop méritées. Cupido vint à son aide ; mais ce ne fut pas pour longtemps.

(1) Peut-être *desdaing à Dieu.*

Après est dame Minerve venue
En tenant l'espée toute nue
Et luy dist sus, car armer te fault.
Lors respont soubdain : y ne men chault :
Maintenant ma vigueur est perdue..

Minerve s'en va toute esperdue,
Lors vint Diane qui le tourmenta,
Mais Apolo le reconforta
Othea (1) et Pallas crioit : endure,
Et Carmantis sourvient daventure
Pour seullement luy voulloir dire
Qui se occupast pencer escrire.
En lobeissant fust ententif
Ce livre faire et inventif
Que l'on peult nommer ladvisement
De memoire et entendement.

Sy bien la leservist (2) jeunesse
Que par Aurora la deesse
Eschapa de lorde verdure.
Dieu doint que sa faute luy dure,
Auquel pryet quil le maine sa voye.
Natif fust de Chambery en Savoye,
Garde navez quil sen desdie
Car il sen tient pour nul candie (3).

(1) Christine de Pisan a fait « *lépistre de Othee, déesse de prudence a l'esperit chevalereux Hector.* »

(2) *Desservist* ?

(3) Jouant sur son nom, il veut dire : « quoi qu'on en dise. » — Dans l'inventaire des manuscrits de Marguerite d'Autriche, dressé en son palais de Malines, le 9 juillet 1523 (Compte-rendu des Séances de la Commission d'Histoire, 3e série t. XII), on trouve : « Aucunes petites euvres de Messire Gauvin, seigneur de Candie. »

EXPLORATION DE PITIÉ A LACTEUR

SUR LA MORT DU DUC

PHILIBERT DE SAVOIE VIIIe.

PITIÉ.

Hélas, lacteur, plains pleurs et gemissemens (1)
Peine et douleur par Infinys tourmens
Nous sont venus en ce pais de Savoie.
La mort a pris et soubdain mis en voie
Celuy pour qui estoit ton livre faict.
Or est Il pris, en peu de jours deffaict.
Dresse ton veul, sens et entendement.
Je te pry de cueur piteusement.
Bien dîgne estoit de le rememorer.
Trop a voulu aigrement labourer
La faulce mort qu'a pris de tout leslite,
De plusieurs gens elle en sera mauldite.
Riens quant a ce ne nous proffitera
Mais tous noz cueurs de deuil endurcira
Veu quelle a fait a ung chascun grevance
Tollu nous a toute nostre esperance,

(1) Copie défectueuse. Plus d'un vers est faussé. — Quant à *pais*, monosyllabe, il a produit *paisant*.

Car a l'heure de son aumentement (1)
Elle l'a pris brief et soubdainement.
Certes cestoit le plus beau des humains
Las, de bons tours il en a bien fait mains
Aux serviteurs et povres gentilz hommes,
De ces biens faitz sont infinyes sommes.
Du sens avoit naturel et acquis,
Cestoit le chois de trestous et l'exquis,
Ung des plus doulx des begnins et gracieux
Qu'aye nature fournie dessoubz les cieulx.
Jamais ne dit ne fist a nul oultrage :
Pleurons, plaignons nostre si grief dommage.

Cy est Noblesse qui a toy son cas adresse
Et le peuple que douleur tresfort presse.
Mectz par escript leur poure doleance
Qui pour vray est de bien grant apparence.
Lieve toy donc, prens encre et papier
Et te plaise à tous le notiffier.
Sy-tu as fait qui vaille oncques tieulz
Sy pence icy sus tous les faitz terriens ;
Cestoit celuy qui aultres excedoit,
Celuy qui plus de vertus possedoit.

LACTEUR.

Doulce pitié, mamye, à toy me rens,
Trop ay de cas (2) a ce faict differens.
Veulx tu pencer que cueur ce faiz porte
Car je le sens bucquer à ma porte
Et veult yssir pour dure mort prendre.
Et certes point ne len veulx reprendre

(1) *Aumentement*, de l'italien *aumentare* ? Donc, augmentation, croissance de Philibert encore jeune ?
(2) *Étas ?* — Difficile de rétablir les vers suivants.

Pareillement et si je escrivoye
Mes piteux yeulx qui tousiours lermoye
Pourroit gaster papier ou parchemin.
Aller ne puis par voye ne par chemin,
Hélas trop sont mes membres affoiblis.
Par ces lours faictz durement establys
Nen plus que je mengeroye enclume
Ne pourroit ma main soustenir plume.
Or me laissez mener mon deul a part,
Car dessus tous icy ay bien bonne part.

NOBLESSE.

Amy lacteur veulle toy efforcer,
Ou ton bon loz tu pourroye effacer.
Escriz et metz ceste fasson de mort
Qui nous sera a ung chascun remort.
Que pourroit lon plus perdre quavons fait,
Car nature oncques tel navoit fait.
Forgé lavoit en tres grande beaulté
Bien y ouvra en femme de leaulté
Par tres grant sens fist ceste œuvre parfaicte,
Et apres fust sa matiere deffaicte
Tant que refaire ja nen seroit ung tel
Si ce nestoit par le dieu eternel.
De la bonté elle est inestimable (1)
Oncques pour riens ne luy fust variable.
De tout son temps de mal soit deschargé,
Car cest ailleurs a qui en est chargé.

Liberalité jour et nuit le suivoit,
Sans le laisser justement le servoit ;

(1) Quant á sa bonté, elle est hors de prix. — *Variable* = inconstant ?

Despuis le feu mort Charles roy de France,
Fors que celuy plus navoit esperance,
Souvent avoit leur bon cousin (1) visité
Dont cy devant est dit et récité
De luxambourg loys le bon et parfaict.
La faulce mort trois cousins a deffait
Que point de tieulx ne fust forgé ne fait :
Dieu leur pardoint et pechiés et meffaict.

A, povre dame liberalité,
En ces trois lieux vous avez abité :
Les deux perdistes et lautre recouvrastes
Jusques en la fin bien le moustrates,
Jamais chicheste ne vous eust vaincu
Tant que ce duc eust regné et vescu,
Princes, sy celle dame est sans maistre,
Si veulles vostre entendement mectre
Lentretenir, or y fault regarder
Sy vous voulles voz pais (2) bien garder:
Ainsy seres aymés de tout le monde
Cest la vertu dont les aultres abonde.
Las je la plains, car cest ma bonne sœur :
Prince qui layme se peult bien tenir seur.
A ce bon duc seoit bien le harnois
Car maintes joustes a fait et de tournois.
Corps et adresse avoit pour le porter,
Le cueur aussy de tres bien lexploicter.
Mais a lheure son temps estre venu,
Nous ne savons quil nous est devenu.

(1) Allusion à la pièce qui précède ; c'est Louis de Luxembourg célébré par *la Plainte du Désiré*. V. *Couronne margaritique*, p. 22-23.

(2) Païs. Ailleurs le mot n'a qu'une syllabe, conformément à *paisant* du XIIIe siècle et à *pèzen* (prononciation encore aujourd'hui provinciale).

Helas lacteur si je ne scay bien dire,
Mon bon voulloir te debveroit souffire.
Au vray assés ne le sauroye louer,
A dieu aux sainctz le veulx doncques vouer
Humblement priant quil aye le paradis.
Icy finist mes parolles et dictz
Et prononcés dun cueur par trop debille,
Cause en est ce monde tant mobille,
Or escouste le peuple qui dira.
Il a souffert et tousiours souffrira.

LE PEUPLE.

Or as tu ouy ce que ta dit Noblesse,
Cest bien ung cas qui griefvement nous blesse,
Prince avions aux nobles familier
En tous endrois de bonté droicturier.
Oncques pour luy ne fust a nul fait tort
Et seullement le voir estoit confort
Tant fust begnin non cruel mais pitable.

A tous faire droit estoit desirable
Si aultrement est, cest le conseil daultruy
Venant dailleurs, seurement non de luy.
Ses pais tenoit d'un chascun en seurté
Tant que maulvais vent ny a jamais heurté.
Chascun vivoit en paix sans nulle doubte
Pas ny falloit guet ny aultre escoute,
Son eust parlé revenu au monde dieu
Lon eust cuidé celuy estre en son lieu,
Si les sommes des avenus malheurs
Que chascun a par force ilz sont leurs,
Ne scay au vray racompter ou bien dire,
Pour dieu veulles le pencer et escrire,

Le cueur me fault et ma joie est passee,
C'est un fait tort (1) par guise mal compassée
A tant cesse de deuil tres ploratif
En maudisant Atropos lamentif.

LACTEUR.

Pour conclusion escrire ne pourroye,
Bien confesse que faire le debvroye :
Mais deux choses sur les aultres men garde,
Cest que quand bien pense et regarde
De ses vertus a tous incomparables
Que a chascun par droit sont désiderables (2)

Dire ne puis ce loz souffisanment
Car bien doit estre lonc tres haultement.
L'autre raison, mon trop angoisseux deul,
Men a tollu le savoir et le veul,
Dormir ne puis reposer ne menger
En desirant de la mort me venger,
Quant aultrement faire ny scay ne puis,
Je me consens, presque resolu suis,
Que ne fusse non né mais a naistre.
Trop ay perdu en ce prince et maistre
Et si ne fust mon amy Reconfort
Qui m'a parlé et consolé tres fort
Oultre passés fussent tous mes bons jours
Car les termes m'estoient bien donnés cours (3),
Mais considerant ces legitimes raisons,
Si bien au vray escoutons et pensons

(1) Pour *tortfait*, = *wrongeous dede* (Palsgrave).
(2) Malgré le vers, c'est bien *désiderable* qu'il faut lire comme en d'autres passages de Gauvain. Pourtant le XIVe siècle a déjà : *désirable*.
(3) *Cours* pour *courts*, comme plus haut *lours* pour *lourds*.

Ce que nous dit nostre amy Reconfort,
En gré prendrons si nous navons bien tort.
A mon endroit de parler me veulx taire
Car a mon cas jay bien asses affaire,
Aultre chose plus de moy ne queres
Mais je requiers et aussy le requeres (1)
Que Reconfort a vous veulle parler,
Aultre qua luy ne vous fauldroit aller
Et vous sera grand consolation
Qui amendrira vostre desolation.
Adieu vous dis et en ce poinct vous laisse,
Pardonnez moi, le peuple et vous noblesse.

RECONFORT.

Me faire prier ne demander ne veulx,
Chose diray pour consoler tous deux
Et premierement je consens et confesse
A vous peuple et a vous noblesse,
Plaindre devez ceste tant griefve perte
En lamentant par affection experte
Et scay de vray que si toutes les larmes (2)
Fussent assembles recueillyes par termes
On en feroit rivière tres piteuse
Pour la somme seroit impetueuse,
Les grans soupirs estre mis ensemble
Dresseroit vent tres grant ce me semble.
Si racheté il povoit estre pour or
Au monde nest point de si grant tresor,
Pareillement et si pour porter paine
Povoit estre, cest chose bien certaine

(1) Et toi aussi, requiers...
(2) En vieux français, on a : *lermer, lermar*. Plus haut se trouve : *lermoie*. Cf. Quinsonas, Matériaux, p. l'hist. de Marg. I, 268.

Quonques martir nen souffrit plus,
Je le confesse et par raison conclus
Mourir pour nous voulut Dieu entreprendre,
Ce duc aymé (1) ainsi l'a voulu prendre
Luy donnant sens et bonne pacience
Agréable mort en belle congnoissance
Si bien mourir en dieu puissans trestous,
Il aura gloire et si prira pour nous.

LACTEUR.

Conclusion que nous fait Reconfort
Cest quant a dieu, ce je le loue tresfort
Mais le monde ne sen veult contenter
La mort nous a voulu persequuter ;
Par seul plaisir et du sien appetit
Nommer pourions ce reconfort petit.

Puis que en ce aucun remede na
Dieu qui tout fait et commandé a
Bien aberger (2) luy plaise son ame
Et conforter celle tant bonne dame
Questoit de tous la vraye advocate,
Nen souvenir seroit chose ingrate.

RECONFORT.

Puis que il avoyt tollu sus la mort dieu
Pensez pour vray quem paradis ayt lieu

(1) Ces 5 vers du fol 68 se trouvent aussi sur le fol. 70 et dernier dont le reste est blanc. Variantes :
1. Ce... ainsy... voullu — 2. Donant. — 4. Sy. — 5. Glore.
Le f. 68 a été écrit par une main postérieure : la forme des lettres, les abréviations, les initiales minuscules des vers le prouvent clairement (Note de M. Aug. Doutrepont, professeur agrégé, qui a bien voulu s'occuper de cette transcription).
(2) En berrichon, on dit encore *aberger* pour *héberger*.

Ce bon prince derrierement trespassé
Dont le grant loz nest oblié ny passé.
Dire vous veulx confortement mondain
Pour vous fere le cueur dun bien certain.
Tousiours a Dieu quant bien je le regarde
De pere et filz la noble maison tient
De frere a frere (1) et ainsi lentretient.
Puis quainsi est ce prince decedé
Qua de vertu jouy et possedé
Laisse nous et sans eschanger ferre (2)
Qui nous est bien pour grant confort fere,
Possible nest que de ses vertus n'aye,
Il le porchasse et de bon cveur essaye.
Bien jeune est il, grace a doulceur et sens,
Son droict eaige somme dix sept ans
Pour ce que dieu son bien augmenter plaise
Et quant vers (3) luy nullement ne desplaise,
Et luy doint grace regir et gouverner
Le pays en paix et en santé regner.
Son nom Charles eres (4) duc de Savoye,
Le createur luy conduye et avoye. (5)

FIN.

(1) A Philibert succèda son frère Charles III dit le Bon, né en 1486. Gauvain dit qu'il n'a que dix sept ans. V. notre tome IV, p. 95.
(2) Faut-il lire *frère ?*
(3) *Qu'envers luy ?*
(4) Sera.
(5) On a plus d'une fois attribué *l'Exploration* à Marguerite elle-même. La pièce parait bien plutôt digne de Gauvain Candie. Et la comparaison sera toute à l'avantage de J. Lemaire.

LE TEMPLE DHONNEUR ET DE VERTUS.

COMPOSE PAR

JEHAN LEMAIRE DISCIPLE DE MOLINET.

A LHONNEUR DE FEU

MONSEIGNEVR DE BOVRBON

A TRESHAULTE ET TRESNOBLE PRINCESSE

MADAME ANNE DE FRANCE

Duchesse de Bourbonnoys et dAuvergne
Contesse de Clermont, de Forestz, de Guien
et de la Marche, Dame de Beaujeu etc. (1)

(1) Dans J. M. De la Mure, *Histoire des ducs de Bourbon* (III, 221-229 éd. Chantelauze) se trouve *la Pompe funèbre* de Pierre II, duc de Bourbon. Voici le début de cette œuvre de Jacques de Bigue, escuyer et varlet de chambre de Charles VIII et de Louis XI :

« Très hault, puissant, illustrissime prince et mon très redouté seigneur, monseigneur Pierre deuxiesme de ce nom, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Clermont, de Fouretz, de Gien, de la Marche, vicomte de Carlat et de Murat, seigneur de Beaujoloys, d'Anonay et de Bourbon Lanceys, per et chambrier de France, lieutenant général et gouverneur au pais de Languedoch pour le roy nostre sire, print congié d'icelluy seigneur, à Mascon, pour se venir refraischir, sejourner et passer son yver en sa ville et chastel de Molins, où estoit en sa compaignie, très haulte, vertueuse et excellante princesse Madame Anne de France, son

Le dueil sur dueil renforcé damaritude eussent (1) pu fournir a (2) vents et oraiges assez impetueux pour troubler la marine de prudence, en laquelle vous naigiez tranquillement a plain voille, tres haulte et tres noble princesse : vostre precieuse galere de constance bien equipee de toutes aultres vertus eust pieca fait nauffraige contre la roche dimpatience. Car par la vehemence de diverses vagues mortelles vous avez perdu puis six ans ença trois glorieux patrons regentans vostre navire dont lung estoit roy et lautre duc et le tiers conte. Le premier vostre tresamé frère. Le second vostre tres chier espoux. Et le dernier vostre bien aymé cousin germain. (3) Lesquelz le souverain gubernateur de ceste mer mondaine a voulu retirer a luy pour monstrer que luy seul souffist assez pour vous guider a port de salut sans aide de nul aultre humain pilot. Si navez garde de peril soubz tel conducteur. Veu que habondant (4) vous mesmes vous aydez au thimon et dressez la poincte de vostre prore iustement vers la clere virginalle transmontaine qui lassus est, ornee dung diademe de douze estoillez, vestue des rays du soleil et a la lune soubz ses piedz. Mais de ce souffise a

espouse, fille et seur des roys Loys XIe et Charles VIIIe que Dieu asoillent; et avecques mesdits seigneur et dame estoit : Mademoiselle Susanne leur fille, et ainsi qu'il s'en retournoit, passa par Cluny, le Xe jour d'aoust l'an mil V^c et trois, où il print une griefve maladie de fievres quartes qui lui dura jusques aux derniers jours et souspirs de sa vie, qui fut le mardi X^e jour d'octobre ensuivant, entre midy et une heure, que nostre seigneur voulut avoir et prandre son âme, pour en decorer ses sieiges. »

Le *Cérémonial de France*, p. 67, 1re éd. publiée par Théod. Godefroy, donne aussi une description de cette pompe funèbre.

(1) Pluriel curieusement amené par le sens.

(2) *a*. supprimé dans l'éd. 1548.

(3) Le roi Charles VIII, le duc de Bourbon et le comte de Ligny.

(4) Dabondant (1548).

tant, et venons a nos infortunes (1) : desquelz, se ainsi les fault nommer, jay veu feu monseigneur mon bon maistre monseigneur le conte de ligny vostre dict cousin (que Dieu par sa grace absoille en son vivant faire regretz compassibles, cestadire travailler avec vous en commune peine et en semblable participacion de deuil, pour les deux pertes non recouvrables que vous et luy avez faictez. Et mesmes se douloit plus aigrement de la derniere playe comme de la plus fresche et plus recente. Laquelle voyant je, Jehan le maire natif de haynault, son tres adonné serviteur et congnoissant que celle passion mentalle ce soit aggravacion a sa maladie corporelle, pour mitiguer sa douleur me mys a bastir ung petit ediffice quant a la structure, mais grant quant au subget dont il est fondé. Lequel je luy presentay peu de jours avant son trespas a lyon. Si le receut dautant en gré comme il oyoit voulentiers les louenges de celluy qui luy souloit tenir lieu de pere et de progeniteur tellement que à ceste occasion selon la nature de sa tres recommandee humanité, nonobstant que jen fusse indigne il me retint entre ses plus privez et secretz domestiques. Or est maintenant tombé sur vous (2) tout le pesant faiz et la ruine dommaigeuse de ces trois incidens dessus mencionez. Car feu mon dit seigneur a arondy le nombre et sest adjousté aux deux premiers dont par trop je me dueil. Si sai ge bien qu'il disposoit (sil eust plus guerre demouré en vie) vous envoier ce petit traicté consolatoire : Affin que vous veïssiez voz cris dedans escriptz couleur de douleur plains de tous plaintz. Et que voz soulas qui sont las et voz rys qui sont peritz prissent quelque sourse (3) : Affin que lhonneur

(1) Voz fortunes (1548). — *Absoule* pour absoille.
(2) Maintenant despuis sur vous, ma dame (1548).
(3) De ressource (1548).

de bourbon bon resplendist en triumphant, triumphast en florissant et flourist en accroissant par la diuturnité de tous siecles advenir. (1) A ceste cause, tres haulte et tres noble princesse : pour donner effect consequutif a son intension puis que ce livre (tel quil est) mest demouré entre les mains : Apres lavoir communiqué a Michel le noir libraire et imprimeur de Paris, lequel la bien voulu mettre sur ses formes impressoires et le publier par tout, tant en contemplation des merites du tres bon prince deffunt que de vous madame. (2) Je vous en fais ung petit present : Et le dedie et intitule a vostre hautesse tres excellente, et sil est ainsi

(1) Cette prose rimée des *rethoriqueurs* de l'école de Molinet est une réminiscence du Moyen-Age. En voici un spécimen du XIIIe siècle. C'est le début d'une de ces diatribes, si fréquentes alors, contre le mariage. Elle est, non d'André le Chapelain des Cours d'Amour, mais d'un André chapelain et neveu favori du pape Innocent IV. On reconnaît le style classique et apprêté de la chancellerie romaine.

« De dissuasione uxorationis.

Incipit libellus Andree Cappellani Domini pape Innocenti quarti.

Expertus ad inexpertum loqu*or*; in amicum amicus inve*hor*; non livore torquente animum, sed apozima ferro sanaturus; vagus enim et lassus oculus venientem sagittam vix effug*it*, si venientis impetum non previd*it*. Est igitur occultum animal figensque ungulas; et que possunt accid*ere*, non que accidunt, medit*are*. Ad conflictum securus gradi*tur*, qui vite deliciis non move*tur*, nec hostis tela consider*at*, quisquis penates patrios retrogradus non affec*tat*. Utinam sermo me*us*, licet amar*us*, ad aurem tui cordis ascender*et*, et intra*ret*, ut, conversus aliquando, tua vota accognosc*eres*, et stulti voti propositum castiga*res*! Amice, vide quo laber*is*! quorsus tuam cymbam impell*is*! Non tibi petis auxil*ium*, sed desid*ium*; pernitie*m*, non salute*m*.

(Pio Rajna, Studj di filologia romanza, fasc. 14 (Roma, 1890.)

(2) Anthoine Verard (éd. 1548). Notre texte est celui de la Bibliothèque Nationale (Réserve Y 6172), livret goth. in 4° sans lieu ni date, et que M. le professeur Wilmotte de Liège a bien voulu vérifier pour nous.

que vostre benigne grace luy daigne prester faveur et ennoblissement de reception aggreable j'estimeray avoir cueilly grandement le fruict de mon labour. Et ne craindray la censure ne reprehension de nul detracteur survenant atendu que desja maistre Guillaume Cretin chantre du roy, chief et monarque de la rhetorique francoyse la bien voulu illustrer par l'apposition presente de son nom tres renommé et luy donner tiltre daprobation non contaminable par aulcun ignorant malivole.

A SON AMY LE MAIRE

CRETIN MANDE SALUTZ ASSEZ POUR COMBLER UNE MANDE. (1)

Se les escritz tant modernes que anticques
Par mots dorez et azurez cancticques
Ont merité prendre sur terre nom,
De riche loz et glorieux renom
Maire gentil, raison veult qua present
Lacte excellent dont tu as fait present
Soit honoré : exaulcé et levé
Du (2) lieu que doit chief dœuvre estre eslevé
Car le doulx miel que ta plume distille
Tant fort me plaist : que le tiens et dy stille
Plus elegant que dorateur recent
Qui soit en cours : quant or en verray cent :
Et sans mentir, ton œuvre manifeste
Le tien scavoir. Cest ce qui men infeste (3)
A cry publicque dire qu'à ton merite
Est deu loyer que scavant homme herite.

(1) Mande = manne en français, en flamand et en wallon. Un tel calembour caractérise assez celui que Rabelais appelait *Raminagrobis*.

(2) *Au* (1548).

(3) Pousser, harceler. Palsgrave dit : *persécuter*, *solliciter*.

Tu dois porter couronne de lorier
Par bruit exquis. Car ainsi que lor hier
Vi clerement esprouver en fournaise,
Par tes faits voy que ta plume en fournaise, (1)
Couche et descript fictions poeticques
Pleynes de sens, non tant soit pou ethiques
Dystoyre quoy ? Astrologie y flue.
Quon voit a lœil ce que le ciel influe
Et brief selon la matiere subgecte
Ia nest besoing que aulcun la main sus gecte
Pour y vouloir ne riens mettre ne oster,
Car mot ny a qui ne face a noter.
Damour fervent tayme fort. Tu my lyes
Et si ne vueil quenvers moy te humilies
D'ouyr laigreur et dur son de mes chantz,
Mais je qui hay le cacquet des meschans
Prie a tous bons auditeurs de ce livre
Qua le gouster œil et oreille en (2) livre.
Lors pourra len congnoistre au contenu,
Que du bon duc nas fait ung conte nu.
Dont Molinet qui tavoue a parent
Acquiert honneur , bruyt et loz apparent,
Veu que soubz luy tu as si bien appris
Que ton labeur vault estre mys a pris
Or te doint Dieu povoir et vouloir destre
Tousjours soigneux demployer ta main dextre
Pour enrichir volumes a planté
Du fruict si doulx quen toy y a planté.

MIEULX QUE PIS. (3)

(1) En fourne (*fourneau*) aise (1548).
(2) On (1548).
(3) C'était la devise rhétoricale de G. Crétin.

A tres hault et puissant prince et mon tres redoubté seigneur monseigneur Loys de Luxembourg prince dAltemore, duc d'Andre et de Venouze, conte de Ligny, de Vaulguerre, etc. (1) Jehan le Maire le plus petit de voz serviteurs felicité salutaire avec tres humble exhibition de services.

Comme ceste annee presente, mon tres redoubté seigneur, ait esté enseigne (2) et memorable pour la diversite (3) des choses advenues durant le cours dicelle jusques a present : C'est (4) decez de deux papes en petit de terme et recreation presque tumultueuse de deux autres. Et pour la mort de deux ducz Francois dont lune a este viollente et l'autre naturelle. La premiere dommaigable au royaulme. Et la seconde pou avantageuse. Cest assavoir de feux de memoire illustre monseigneur Loys dArmignac duc de Nemours, vice roy de Napples pour le roy, (5) et du tres bon prince monseigneur Pierre duc de Bourbon. Aussi pour la maladie extresme de deux aultres princes, cest assavoir de monseigneur larchedus a son retour dEspaigne pour le premier. Et de vous, monseigneur, pour le second : qui tous deux avez esté voysins de mortelle destinée, mais vous le plus prochain. (6) Au plaisir de Dieu et de sa glorieuse mere vous estes prochain du retour. Et de rechief comme ceste dicte presente annee ait este merveilleuse pour lapparence daucuns portentes de

(1) V. les notes de la *Plainte du désiré*, en notre 3e volume.

(2) *Insigne* (1548).

(3) C'est-à-dire la cruauté.

(4) *A scavoir pour le decez* (ibid). Plus bas, 1548 a *création* au lieu de recréation. Il s'agit des troubles de Rome après la mort d'Alexandre VI (Borgia).

(5) Mort à la bataille de Cérignola. Avec lui finit la maison d'Armagnac.

(6) Ligny mourut cependant le 31 décembre 1503.

maulvais presaige et signification sinistre : si comme de feu fatal et conflagration soubdaine de deux grans edifices et maisons autentiques en France. Cest assavoir de la maison du roy a dyjon jadis sumptueusement construite par les feux ducz de Bourgoigne maintenent redigee en cendre. Et de lostel triumphal de Bourbon a Paris qui a aussi evadé la desercion (1) par devourant flamme combustive. Ensemble de plusieurs aultres incidens dont je me passe. Il me semble que les nobles escrivains de laage present ont matiere asses fertille pour deplourer la triste conjecture du temps futur, voire trop fecunde pour semployer a graver en marbre, cestadire en perpetuelles croniques les merveilleux cas funebres qui adviennent de jour en jour, desquelz tres recommandez historiens modernes je tres petit et incongneu disciple et loingtain imitateur, desirant suivre les vestiges (2) de monseigneur lindiciaire archiducal maistre Jehan Moulinet mon precepteur et parent, ay prins une petite portion des adventures de ce temps turbulent a descripre et rediger en forme lisable : cest assavoir le trespas de feu mondict seigneur de Bourbon. Laquelle chose jay attemptee de propre presumptif hardement, car je congnois assez ma faculté trop basse pour satisffaire a la dignité de si haulte besogne, mais je me suis adventuré par l'impulsion exhortaire (3) de Jehan de Paris paintre du roy vostre bien voulu : qui par le benefice de sa main heureuse a merité enviers les roys et princes estre estimé ung second Appelles en paincture : lequel ma persuadé vostre humanité estre de telle estente (4) quelle excuse autant

(1) Desercion = desolation (Palsgrave).
(2) *Mesmement* (1548).
(3) *Exhortatoire* (1548).
(4) *Estendue* (1548).

une petite œuvre partant dhumble main, mais toutesfois benivolente, que ung aultre prince exaulceroit ung grant chief dœuvre pompeux yssant de riche et superbe miniere joinct a ce que lexclamation de dueil publicque ma esté ung esguillon motif a ce labeur. Plaise vous donc, mon tres redoubté seigneur, avant que entamer la principalle matiere, prester begnine oreille aux louenges non adulatoires du prince trespassé lesquelles louenges bien meritees je jadis frequentant sa maison et ses pays ouyz mettre en avant aux pastoureaux champestres en leurs termes ruraulx et couvers selon la maniere qui sen suit. (1)

CHANSON PREMIERE DE TITIRUS BERGIER.

Titire en pastorales loix,
Se prent icy pour beaujolois

Donnez repos a vos doulx firioletz (2)
Tant mignonnetz, gentilz bergiers des champs
Et vous aussi tres plaisans oyseletz
Rossignoletz, cessez ung pou vos pletz
Damours repletz, pour ouir autres chants.
Ruisseaux glissans, qui menez bruit plaisans
Soyez taisans, courez a doulce noise,
Souffrez le loz de haulteur bourbonnoise.

(2) V. les pastourelles de Froissart. On prétend que les *termes ruraulx* sont *couvers*, même parfois en Théocrite. — A Fontevrault, encore au dix-huitième siècle, les nonnes habillées en bergères, récitent un dialogue allégorique en l'honneur de leur nouvelle abesse.

(1) M. D'Héricault (Les poètes français, coll. Crepet, I, 506) met aussi *firioletz*. L'éd. 1548 donne : *flaiolez* et *mignolez*. Ronsard dit : *flageollant une eclogue*. Mignol = caressant. *Mignon* donne le diminutif archaïque *mignonnelet*.

Borreas qui bruit
Vulturnus qui rüit (1)
Circius qui cuit
Notus qui fort nuit
Par courroux ennuyeux,
Ne menez grant bruit
N'empeschez le fruit
Du soleil qui luyt
Lequel fort me duit
Pour estre joyeulx.

Assemblez vous, bergiers de tous estatz
Cy en ung tas. Vestez vos bons jupeaux,
Viens y Mopsus qui si bonne fluste as,
Et Amyntas qui lautrier bien chantas
Quant emportas de fleurs les troys houppeaux (2)
Laissez troppeaulx, venez a mes appeaulx (3)
Faisans chappeaulx Egle et galathee
Sans oublier Argus et melibee.

Sept bergiers serons
Qui nous deduirons
A veoir les fleurons
Tant beaulx et tant rontz
Du noble recet (4)
Le pan trouverons
Aurora verrons
Sept chansons dirons

(1) Ruit = bruit.

(2) *Houppel*, *hupel*, diminutif de houppe. Au XIIIe « trois houpeaus de fleur au chapeau ». En patois de Gand, *hapeel* = un gros bouquet. — Chapeau, chapelèt = bouquet.

(3) = appels.

(4) *Recet*, de *recessus*, retraite. « Selon les accès, recès et succès des affaires » dit Charron.

Tous accordz ferons
Au nombre de sept.

Se silvanus ne dort dedans ses boys,
Oyant noz voix, il viendra de grant tire.
Avril s'en va, mais May doulx et courtois
Prince des moys, fait si joyeulx exploictz
Que venir veois maint faune et maint satire,
Et je Tytire exempt de tout martire
Vers eulx me tire : Et j'oz Pan que jay chier.
Echo respond a lendroit dung rochier.

Bergiers, on verra
Qui mieulx le fera,
Qui n'esblouyra
De veoir Aurora
Quant elle resplent,
Pan qui là sera
Nous conjouyra.
Chascun luy donra
Loz tel quil pourra
Et bruyt excellent.

CHANSON SECONDE DE GALATHEE BERGIERE.

Galathee bergiere belle
Cy endroit Auvergne sappelle.

Arbres fueillez (1) revestus de verdure
Quant lyver dure, on vous voit desolez,
Mais maintenant aucun de vous nendure
Nulle laidure, ains vous donne nature
Riche paincture et flourons a tous lez,
Ne vous branlez, ne tremblez, ne crouslez

(1) *Feuilluz* (1548).

Soyez meslez de joye et flourissance :
Zephire est sus donnant aux fleurs issance.

Gentes bergerettes
Parlant damourettes
Dessoubz les couldrettes
Jeunes et tendrettes
Cueillent fleur jolie,
Framboises, meurettes
Pommes, et poirettes
Rondes et durettes,
Flourons et flourettes
Sans melencolie.

Sur les préaux de cynople avestus
Et dor batu autour des entellettez
De sept couleurs selon les sept vertuz
Serons vestuz. Et de joincts (1) non tortuz
Droictz et poinctuz ferons sept corbilletes :
Violettes, ou nombre des planetes,
Fort honnestes mettrons en rondelet
Pour faire a Pan ung joly chapellet.

La viendront dryades
Et amadriades
Faisans soubz fueillades
Rays (2) resueillades
Avec aultres feez.
La feront Nayades
Et les Oreades
Dessus les herbades
Aubades, gambades
De joye eschauffees.

(1) *joncz* (1548).
(2) *Rys et resveillades* (1548).

Quant Aurora la princesse des fleurs
Rend les couleurs aux boutonceaux barbuz,
La nuyt senfuyt avecques ses douleurs :
Aussi font pleurs, tristesses et maleurs
Et sont valeurs en vigueur sans abuz
Des pres herbuz et des nobles vergiers
Qui sont a Pan et a ses bergiers.

Chouettes s'enfuyent
Couleuvres sestuyent (1)
Cruelz loups sen fuyent,
Pastoureaulx les huyent
Et Pan les poursuyt.
Les oyseletz bruyent
Les cerfz aux boys ruyent (2)
Les champs senjolyent (3)
Tous elemens ryent
Quant Aurora luyt.

CHANSON TROISIEME DE AMINTAS BERGIER.

Amintas de paris voisin
Se dit Clermont en beauvoysin. (4)

Prestez silence a mon chant bucolique
Sans noyse oblicque
O thoreaux mugissans
Paissez en paix. Lherbette est belle et frisque,
Amour me picque a forger ung canticque

(1) Couleuvres se cachent, se mettent comme dans une gaîne, un étui.
(2) Ruir = rugir, bruire, bramer.
(3) S'égayent. *Jolicoeur*, nom favori des gais racoleurs d'autrefois.
(4) Clermont-en-Beauvaisis. On s'attendrait plutôt à Clermont-Ferrand, à cause des alliances de Forez et d'Auvergne (cf. J. M. De la Mure, Hist. des ducs de Bourbon, I, 427 et II, 89).

Fort autantique es boys retentissans.
Les dieux puissans ont gens cytharisans
Auctorisans leur loz par grans estudes,
Les demy dieux nont que leurs bergiers rudes.

Cerberus meschant
Sendormoit au chant
D'Orpheus cherchant
Comme homme saichant
Sa dame Erudice ;
Arion harpant
En mer se respant,
Ung daulphin hapant
Le feist eschappant
Sans grant prejudice.

Triton cornoit aux batailles des dieux,
Argus plain dyeulx fut trompé par Mercure,
Appollo cler sonnoit encore mieulx.
Laissons les cieulx : venons en ces bas lieux
Sur fluyans rieux, en la belle umbre obscure.
Pan qui nous cure : et qui tout bien procure
Met la sa cure : a jouer sans nul trouble
De sa musette estant par sept foys double. (1)

Sur les herbelettes,
Herbes verdelettes,
Verdoyent feuillettes
Feuillant les haiettes,
Et Pan dessoubz chante
Chant des sept planettes (2)

(1) La syrinx traditionnelle n'avait que sept tuyaux.
(2) Creuzer dit que Pan en Egypte présidait au cours des planètes.

Nettes et honnestes
Honneur les a faictes,
Faictises parfaites
Sans faulte meschante.

Pan a manteau de couleur purpurine
Fort riche et digne ainsi quun corps celeste,
Tout parsemé de mainte estoille fine
Noble et insigne. Et par grace divine
Tient en saisine une riche holette. (1)
Sur lherbelette est mainte brebisette
Qui na disette en son parc plantureux :
Pan est le dieu des bergers bien eureux.

Pan tousjours riant
Sur lherbe seant
Damours va priant
Non pas pour nyant (2)
Aurora la belle,
Celle au corps bruiant
Ne le va suivant (3)
Ains luy est traiant (4)
Espy bien criant
Pour note nouvelle. (5)

CHANSON IIIJ DU BERGIER MOPSUS.

Mopsus lung des sept bergeretz
Se presente pour Forestz (6)

(1) *Hollette* dans Palsgrave.
(2) Néant (1548).
(3) *Fuyant* (1548). — Quant à *bruiant*, il vient de *bruir* = *ardoir*.
(4) Triant (1548).
(5) *Pan* a été rapproché du sanskrit *pavana*, le vent qui purifie et qui balaie *(favonius)*. Ici, Pan c'est le duc Pierre ; Aurora, Anne de Beaujeu, sa femme.
(6) Le Forez à la limite des pays de langue d'oc et de droit écrit.

Pan le tres noble, ung demy dieu terrestre,
Pour joyeux estre accorde ses buseaulx.
Quatre en y a qui sont a la main destre (1)
Trois a senestre, et joue a la fenestre
Dung parc champestre, au respons des oyseaux.
Ses doulx roseaus arestent ses roseaux (2)
Tous arbrisseaux en flourissent de joye
Au chant de Pan toute rien se resioye.

Lors se monstre au monde
Plus nette et plus monde
Que une perle ronde
Aurora la blonde
Devant le soleil
Clere et rubicunde
En beaulte facunde (3)
En bonte fecunde
Doulce en sa facunde
Et de bel acueil.

Pan, Aurora, de perles couronnez,
Dor aorné ont ung vergier fertille ;
Les paliz sont de paix environnez
Dheur gironnez, de justice enchainez,
Tous contournez en noblesse gentille,
Maint fleuve utile ayant liqueur subtile
Par jouyeux stille (4) entend a les mouiller :
Ces fluves sont Loire, Saonne et Aillier.

(1) *Mys a la destre* (1548).
(2) *Roisseaus*, comme au XIIe siècle ? Faut il lire : « *les ruisseaux* » ?
(3) *Seconde* (1548).
(4) Du latin *stilla ?*

Aux rays matutins
Des corps celestins
Ruisseaulx argentins
Mainent doulx tintins.
Rossignolz, serins
Chardonnetz, tarins
Merles et jayz (1) fins
Tiennent les confins
Parmi les rivaiges
De beaulx jardinaiges.

De ce vergier les meilleurs esbanoys
Font Bourbonnoys tresplaisans bergeretz
Puis en suyvans, les pastours Auvergnois
Que bien congnois. Et par semblables loix
De Beaujoloys les gentilz pastouretz :
Ceux de Foretz aussi sont promps et prestz
D'aller apres sil faut qu'on danse ou marche
Avec Gyen et Clermont et la Marche.

La de leurs doulcaines (2)
Entieres et saines
Font notes haultaines
Autour des fontaines
Ces bergiers tant beaulx,
Et de leurs alaines
Nobles, non villaines
Ils enflent leurs vaines
Sans douleurs grevaines
Chantans chans nouveaux.

(1) Geais, en berrichon *jai*.
(2) *Doulcines* (1548), sorte de trompette.

CHANSON CINQUIESME DE LA BERGIERE EGLE.

Egle la bergiere chantant
La Marche est cy representant (1)

Au point du jour qu'on voit flourir Flora
Pan, Aurora se monstrent sur les rengz
En leur vergier, ou plus dune fleur a.
On les verra ensemble qui vouldra,
Riens nen touldra les regardz apparentz.
Parrains, parentz, Tous bergiers excellens,
S'il sont doulens ou maintenant discorde
Pan les resjoye. Aurora les accorde.

S'Aurora prisee
Jette sa risee
Sur fleur diapree
Croissant en (2)pree
Soubz aubespinettes
Toute la contree
Sera rencontree (3)
De freche rousee
Et toute arrousee
De liqueurs fort nettes.

Le cler Titan (4) qui sur nostre hemisphere
Lysoit (5) en sphere autenticque a toute heure
Fut d'Aurora tant illustre et tant clere
Germain et frere : Or regne il et prospere

(1) La Marche, confisquée sur le duc de Nemours, fut donnée par Louis XI à son gendre Pierre de Bourbon. (La Mure I, 506 et II, 408).
(2) *La prée ?* ou *croissant* ferait-il trois syllabes ?
(3) A la fin du XVIe siècle, le conteur Jacques Yver emploie encore *rencontrer* dans le sens *d'arranger*.
(4) Charles VIII.
(5) De même en 1548. Ne faut-il pas *luysoit* ?

Sans impropère en celeste demeure.
Sa seur en pleure et de larmes lhonneure,
Tousjours labeure ung noble œil par desir
D'object aymé, qu'il ne peut plus choisir (1).

Or plus ne pleurez (2)
Belle aux cryns dorez
Se le desirez
Veoir, vous le verrez
Dessus les neuf cieulx.
Les cieulx asurez
Painctz et coulourez
Ou vous vous mirez
En sont honnourez
Au plaisir des dieux.

La resplendenr de ses rays a mery
Que soit fleury au ciel où (3) je ymagine
Avec le tronc du duc vostre mary
Tant seigneuri, que haultesse a nourry
Vert non tary de royalle origine
Noble racine à vive medicine.
Sa mort machine aux corps celestes umbre,
Si nest durant son esclipseux encombre.

Mars par sa faveur (4)
Aux fleurs fait terreur
Saturne en horreur
Conduit bien erreur (5)

(1) = Voir.
(2) *N'en plorez* (1548).
(3) *Com* (1548).
(4) *Fureur* (1548). Les prêtres Saliens et les frères Arvales, dans leurs *ommeganks*, conjuraient les *fureurs* de Mars, au printemps.
(5) *Erreur* = trouble, peine.

Contre leur noblesse.
Luna par froideur
Leur cause roideur,
Mais Sol a vigueur
De attremper rigueur
Que riens ne les blesse.

CHANSON SIXIESME DU BERGIER ARGUS.

Argus de montargis bien pres
Pour Gyen dit ces motz expres (1).

Dragons fumans, ours, lyons ne lyepars
Ne sont es parcs de Pan tres noble duc
Se loups y a, ilz sont affolez darcs
Et de gros dartz. Les serpents y sont ars.
Les fins renardz ny trouvent point de pluc (2)
A ung seul huc larrons sont prins au juc.
Herbe ne suc ny croist portant venin
Ou vergier Pan tout est doulx et begnin.

Sil y a bruyne
Qui cause ruyne
Ou quelque vermine
Qui nuise et domine
Sur les plantelettes,
Aurora royne
Splendeur aurëine
La nyeble (3) enlumine
Et vers extermine
Loing des violettes.

(1) Le comté de Gien donné par Louis XI en 1481.
(2) *Pluye* (1548). *Pluc* = butin. *Huc* = cri pour arrêter des criminels. — *Juc* = perchoir.
(3) Nyèble, niule = bruine *(nebula)*.

Qui vouldra voir vraye amour conjugalle
Qui n'a esgalle en nulle hystoire escripte
Preste regard a semence regalle
Haulteur ducalle. En union legalle
Foy principalle, et par honneur inscripte
Pan tres inclite. Aurora preeslite
Par grant merite : obtiennent tel louenge
Que seclus (2) vierge. Ung chascun deulx est ange.

Paix irrefragable
Fragant fruit notable
Notice amyable
Amour charitable
Cherist leurs valeurs.
Vaillance honnorable
Honneur desirable
Desir piteable
Et pitié semblable
Sassemble en leurs cueurs.

Or ont ilz tant vers les dieux labouré, (3)
Prié, oré, qu'ilz ont une flourette
En leur vergier, dont le clos est doré.
Painct, azuré, richement decoré
Est estoré le lieu de sa chambrette,
Venus luy preste elegance proprette,
Juno sarreste a luy fournir richesse,
Pallas son sens de luy monstrer ne cesse.

(2) *Seclus* de *seclorre* = exclure du siècle.

(3) Suzanne de Bourbon, née le 10 mai 1491, élevée avec soin par sa mère *Madame la Grande*. *Mademoiselle* (c'etait le titre de la riche héritière) finit par épouser le fameux Connétable de Bourbon (1505) ; elle mourut en 1521. — Sa mère mourut en 1522. L'histoire ne confirme guère les compliments prodigués ici à la *flourette*.

Fleur en floriture
De noble nature
Blanche, nette et pure
Loing de corrumpure (1)
Doit estre exaulcee
Et selon droicture
Avoir geniture
Clere, non obscure,
Que dieu preigne en cure
Sans estre froissee.

CHANSON SEPTIESME DE MELIBEE BERGIER

Melibee le bon bergier
Est Bourbonnais pour abreger.

Dessoubz Pan sont les bergiers verdoyans
Bergiers bruyans, moultons moult honnorez
Formens fort meurs, fruictages fort frians,
Rosiers rians, fleurs et freses flairans,
Préaux plaisans, parcz partout bien parez,
Bois bien barrez, loupz loingtains lapidez,
Lyons lyez, larrons las, et lardz larges
Trefz tous tendus et triumphantes targes. (2)

Moutonnetz sont netz.
Bergeretz ont rez,
Flajoletz et les (3)
Boys propretz sont pretz.
Fruictz saffrez (4) sont frais

(1) *Corrompure* (1548).
(2) C'est partout une orgie de consonances, comme chez Molinet.
(3) Est-ce pour *lacs ?*
(4) Friands.

Oyseletz non lez
Non subjectz aux gectz (1)
Sur buissons font sons,
Où coulonbs sont lons.

Plusieurs bergiers sont en lacz mortelz telz
Heurtez, boutez : que pou leur deduit duyt
Et leurs moutons en maulz fortunez (2) nez
Venez, vanez, de fers mal parez rez. (3)
Leurs bledz emblés ayans sauf conduit vuyd
La nuyt leur nuit, la mort qui destruit ruit,
Leur fruit sen fuit venant aperte perte :
Mais Pan nous tient en assurance experte.

Si devons sans faincte
Par ardeur estraincte
Faire oraison mainte
Que ne soit estaincte (4)
Loudeur de tel chief,
Qui tient en soursaincte
Toute vertu saincte,
Ains ait telle emprainctc
Que jamais nayt crainte
De quelque meschief.

Dieu luy doint donc lheur d'Octavianus
De Trajanus le renom en trèsor
Le nombre beau des enfans Titanus
De Titanus les ans vielz et chenus
De Saturnus lesne (5) de fin or

(1) Entraves de fauconniers.
(2) Fatal. — *Fortunal* = ouragan. Cf. l'italien *fortunoso*.
(3) Tondus par fers mal préparés. *Venez* = *venati*. *Vanez* = *vannati*.
(4) Astraincte (1548).
(5) *L'eayge ?* Selon Palsgrave, p. 3, forme préférée par Lemaire.

Vigueur d'Ector, la santé de Nestor,
Et plus encor a sa compaigne noble
Et à la fleur de leur riche vignoble.

Pastoureaux mignons,
Gentilz compaignons,
De tiltres et noms,
Plus ne detenons
Voz chantz tant propretz.
Chanter vous laissons
Oyseaulx voz doux sons
Dessus les buissons.
Finent les chansons
Des sept bergeretz.

LACTEUR

Ainsi qualorz les cinq bergiers predictz
Avec les deulx elegantes bergieres
Souef chantans recitoient ces ditz
Et que tous cinq, leurs holettes legieres
En lair haultain gayement brandissoient
Pour resjouyr leurs deux amyes chieres,
Saturne et Mars, qui bien ailleurs (1) pensoient,
Vont machiner par tristeur coustumiere
De guerroyer tous les bons où quilz soient
Et d'offusquer la tres riche lumiere
Du cler Phebus et du bon Jupiter
Par lancombrier de leur nuysant fumière.
Dont pour a coup (2) leur emprise acquiter
Prindrent conseil de se conjoindre ensemble
A certain jour que jouyz reciter,

(1) Tout autrement.
(2) Rapidement.

Vingt cinquiesme en octobre, il me semble
Que se deust faire entreulx ce dur rencontre
Dont chacun saige a grant peur et en tremble :
Car comme on dit leur tel signe demonstre
Maulx infinis, dont dieu preserve et gard
France la noble, et pourvoye a lencontre.
Preparant donc son venimeux regard
Mars envers Sol, et Saturne linicque
Vers Jupiter qui est de bonne part,
Quinze jours ains que ce sort plutonicque
Print son effait, le ciel estoit enflé,
Les vens sifflans de fureur draconicque,
Lair trouble et noir, despit et boursouffié,
Le temps obscur. Les elemens tous tristes
Des griefz soupirs que les ventz ont soufflé :
Mesmes du ciel les neuf spheres inclites
Du futur mal horrible et pestifere
Sembloyent estre indignees, despites,
Lors des pasteurs tout l'esbat se differe
Tout deduit cesse entre bergieres gentes
Et Titirus cest oraison prophere. (1)

TITIRUS.

O Dieu du ciel, qui ce monde regentes
Que vont ensemble ainsi commurmurant
Les ellemens et les planettes gentes ?
Tout lunivers semble estre conspirant
Mesmes en soy. Le ciel a brun visaige,
Qui or estoit ses beaultez coulourant.
S'il est bergier qui par champestre usaige, (2)

(1) Profère (1548).
(2) En Flandre, un proverbe bizarre atteste cette science météorologique des bergers. — « Il faut avoir été sept ans fou des mou-

Ait congnoissance aulcune aux faictz celestes
Je tiens cecy pour ung dolent presaige
Pasteurs auront attaintes et molestes
Par quelque griefve oultraigeuse influence
Et si perdront leurs joyes et leurs festes.
O dieu puissant, ta haultaine affluence
Y peut donner obstacle et contredit :
Mais je crains fort la tant triste apparence
Le cueur me bat, et rien bon ne me dit :
Jay souspeçon d'aucuns maulváis portentes,
Nonc a mes yeulx tant d'eaue ne sourdit.
Nous avons en l'air veu flambees patentes (1)
Estoilles choir, planettez scintiller
En demonstrant les grans ires latentes,
Nous avons veu les chatz huants voler,
Autour de parcz les chiens assavagir
Et toute nuit bien fort braire et urler.
Aussi avons oui toreaux mugir
Piteusement, les coqz chanter oultre heure,
Corbeaux crier et tout mal presagir :
Et qui pis vault, veu avons la demeure
Du noble Pan en ceste annee acerbe,
Ardoir en feu qui tout riffle et deveure. (2)
— Ha que je crains qung grief serpent soubz lherbe
Mussé ne soit, pour nous mordre en aguet,
Et nos plaisirs tourner en dur proverbe.
Je voy a lueil quon ne peult faire guet
Si deligent contre les loups maulditz
Que noz moutons nempoignent au gorguet.

tons pour avoir la connaissance du temps. » *Zeven jaren schaap-zot om weêrwijs te zijn.* »

(1) *Nous avons veu* (1548) ; ce qui donne la césure.

(2) Tout au début Lemaire a rappelé l'incendie de l'Hôtel Bourbon à Paris. — Riffler = ravager, raser.

Depuis ung peu, ces faulx loups que je dis,
Sont si privés que tous nos bons mastins
Ont estrangloz en parcz et en tauldis,
Et si plus guieres en durent les hutins,
A doubter fait que nous mesme ilz nassaillent
Comme rabins et familleux luitins (1).
De tous costez monstres de terre saillent
Si tres hideux que cheveulx men herissent
Et a mon cueur frayeur et crainte baillent.

LACTEUR

Ainsi disoit Titire : Et lors fremissent
Les aultres iiij et les deux bergerettes
Et soubz ung orme ensemble se tapissent.
Eulx estant là soubz lombre des branchettes,
Galathea la douce pastourelle
Envers le ciel dressa ses mains blanchettes,
En gemissant comme une torterelle
Disoit ainsi :

GALATEE

Doulce royne des cieulx
Prenez en main des pasteurs la querelle,
Dame puissant, mere du dieu des dieux,
Ayez en cure et nous et noz tropeaux
Qui vont paissant en ces terrestres lieux,
Preservez Pan de tous mortels appeaulx
Et Aurora des choses ennuyeuses,
Si vous ferons couronnes et chapeaulx.

Lors dict Egle.

(1) *Rabiz* (1548) rabins = rabis, *(rabidus)*.

EGLE.

Trop estions nous joyeuses
Ma seur, mamye, et trop nous degoisions,
Trop avions voix de chanter envieuses, (1)
Riens que d'esbat nous ne devisions,
Mais apres joye tousjours s'en suit deuil, (2)
A quoy bien peu certainement visions.
De mon vivant je ne sentis mon œil
Si prest a pleur : ne ma bouche a souspirs
Que je faiz or : Et pleure outre mon vueil.
Ne parlons plus de soulas ou plaisirs,
Beau temps nous laisse et les ventz nous menassent,
Qui de nous nuyre ont trop aigres desirs.

L'ACTEUR.

Ainsi plorans les bergieres sembrassent
Et les bergiers vont en doubte escoutant
Les tourbillons qui les hydeux ventz brassent.
En ce temps là Automne linconstant
Avoit son regne et Vulturnus le noir (3)
Alloit partout feuillettes abbatant.
Bachus eust tainct de vin maint entonnoir, (4)
Phebus tout triste habandonnoit Libra
Qui tant est juste en son noble manoir,
Le pasteur Pan que tristesse obumbra
Sestoit retraict dedens ses riches parcs,

(1) C.-à-d. désireuses.
(2) *Il sensuyt touiours dueil* (1548).
(3) *Vulturnus ventus*, pour les Romains, vent du sud-est, soufflant du Volturne d'Apulie.
(4) Sans ces rafales.

Craignant le froit qui depuis encombra
Par cy par la ses moutonnetz espars.
Autour de luy tous rassemblez sestoyent
Et ses aigneux (1) venans de toutes pars.
Doncques ainsi que bergiers escoutoyent
Comment le temps sa fureur fineroit,
Vecy venir ce que plus ilz doubtoyent :
Vecy Phebus qui va entrer tout droit
En la maison dung des pires du ciel.
Cest Scorpius tant venimeux et froit
Scorpius donc, faignant espandre miel,
Quant il vit Sol qui les cieulx couloura,
Remplit tout l'air de poisons et de fiel.
Ce matin triste, on perceut Aurora
Prendre paleur pour blancheur rubiconde
Et si vit on que griefvement ploura.
Lors Melibee a la doulce facunde
Veilloit plus quautre en son parc bourbonnoys
Affin que riens de son œil ne s'absconde :
Si vit lever vent septemptrionnoys
Cueilllans en l'air une nuee noyre,
Dont trop piteux seront les esbanois.
Tout lentement sans fouldre et sans tonnoyre,
Venoit la triste, obscure, tenebreuse,
La nyeble (2) brune, horrible, exterminoire.
Si se posa dessus la teste umbreuse
Du noble duc prince des sept bergiers
Et y fut griefve, efficace, encombreuse.
Lors Melibee estant en ses vergiers,
D'une voix aigre aux aultres six escrie,
Qu'ilz viennent voir ces cas tant estrangiers.

(1) *Aignieu*, en picard. *Ognai* en liégeois.
(2) Signifie aussi dans Palsgrave *mildew*, rouille, nielle.

Chascun y court et en courant Dieu prie
Qu'il garde Pan de mortel encombrier,
Mais trop tard fut, car nature est flestrie,
Pan le bon prince est sans nul recouvrier
Couvert de mort : et mussé soubz la nue
Que nul ne fuyt tant soit il fin ouvrier.
A tel meschief, à tel desconvenue,
Gecta la noble emperiere des fleurs
Larmes plus dru que pluyette menue.
Tant de souspirs : tant de crys : tant de pleurs
Furent autour du bon prince gectez
Que jamais nul nen ouyt tant ailleurs.
La noire nue avoit de tous costez
Çaint (1) le pourprains et tainct de sa couleur
Brebis, aigneaulx : pasteurs desconfortez.
Tous les tropeaulx en signe de douleur
En obscur noir changerent toisons blanches
Et les bergiers prindrent dueil et pasleur.
Trop piteux fut de veoir lors les semblances
D'Aurora triste et de ses nimphes belles
Qui sans cesser faisaient leurs doleances,
Et tout ainsi qu'aux doulces coulombelles
Plaindre et gemir est leur naturel chant,
Ainsi le font ces nobles jouvencelles.
Féminins cris vont par tout l'air trenchant,
Chascune pleure et se clame dolente,
Et maint pasteur se dit las et meschant. (2)
Là eussiez veu mainte main violente
Batre son pis : derompre ses cheveulx
Et mainte face estre sanguinolente.
Aigres souspirs : sangloutz impetueux

(1) *Tainct* (1548).
(2) C.-à-d. malchanceux.

Larmes en sourse : une abysme de plaintz
Furent mys hors pour ce duc vertueulx.
Mais qui que fist regretz de dueil plus plains,
Ce fut par droit Aurora la duchesse
Avec la fleur qui croist emmy ses plains.
Sa fleur, sa fille, et toute sa richesse
Fut de tous lez de larmes arrousee
Et de gemir ung seul moment ne cesse.
Car Aurora la princesse prisee
Distilloit toute en liqueur lachrymalle
Et se fondoit en pleurs et en rousee,
Et ce voyant les haulx dieux de leur salle
Meus de pitie Appolo envoyerent
Pour adoulcir sa douleur ennormalle (1).
Appolo vint et ses gens desployerent
Mirre, Aloes, et fleurs aromatiques
Et du duc Pan le corps en embasmerent,
Puis par les siens privez et domestiques
En grant triumphe et grant pompe funebre
Le corps fut mis o ses perez antiques. (2)
L'obseque fut admirable et funebre
Plus que de nul jadis de ses ancestres
Dont la memoyre à tousjours on celebre.
Lors dame Opis, mere des dieux terrestres,
Receut son filz en son propre giron
Et luy ouvrit ses patentes fenestres,

(1) *Anormale* (1548). Cette forme se trouve déjà dans le Roman de la Rose et vient peut-être, quoi qu'on en dise, assez régulièrement de *abnormis*.

(2) En l'abbaye de Souvigny, sépulture des ducs de Bourbon. « Le 15 juillet 1830, raconte Michelet, la duchesse d'Angoulème se fit ouvrir ces caveaux. Tout était poussière, ossements desséchés. Un de ces morts avait seul résisté ; il gardait ses cheveux, de longs cheveux châtains ; c'était Anne de Beaujeu. » (*Aurora aureine*).

Puis le couvrit de maint souef flouron :
Pasteurs aussi sa houlette y poserent,
Renouvellans leurs pleurs a l'environ,
Et de rechief leur fortune accuserent
Dont mesme on veit les choses insensibles
Qui par semblant leur douleur composerent (1)
Fleuves courans en leurs rives paisibles
Par grant desdaing senflerent tout a coup,
Et les vers prez rendirent invisibles.
Arbres ayans fruictz et fueilles beaucoup
Pour ce meschief ruerent tout par terre
Et en crouslant on les ot gemir trop,
Les oyseletz s'enfouirent a grant erre (2)
Par desconfort en regions estranges
Comme s'aucun leur voulsist faire guerre.
Montz verdoyans prindrent neiges pour changes
La terre riche osta ses beaulx tapis
Et print pour fleurs les ennuyeuses fanges.
Lors eussiez veu les troppeaulx racroupiz
Et sans pasteur espars puis ca : puis la,
Craignans le froit et la fain qui vault pis.
Maint aignelet piteusement besla,
Et maint mouton qui ne trouva pasture
Par crys dolens son bon maistre appella,
Puis tost apres la nuyt feist couverture
A l'air obscur de ses grandz esles brunes,
Et feist autour (3) umbrageuse closture.
Lors tous pasteurs desplorans leurs fortunes
Las et recluz (4) vers les parcs se tirerent (5)

(1) *Leur douleur proposèrent* (1548).
(2) Delà encore en certains patois, *fouir* prononcé pour *fuir*.
(3) *Au jour* (1548).
(4) N'est-ce pas *recruz ?*
(5) *Se retirent* (1548).

Entrans dedans leurs bordes opportunes.
Somme et travail à plusieurs d'eulx couvrirent
La veue a cop. Mais d'Aurora la triste
Les yeux plourans oncques clos ne se virent,
Oncq Aurora ne se peut mettre en gyste (1)
Jusques a ce que vigueur naturelle
En elle fault : et trop se debilite :
Alors ayant ses nymphes entour elle,
Sa fille aupres : se jecta sur ung lit,
Plus pour garder sa sancté corporelle
Que pour entendre a son propre delict.

Ainsi que la tres noble princesse se fut mise a sommeiller : pour donner soulaigement a nature foulee de longue veille : son tres clere esperit non fatigable : mais tousjours prompt en vertueux aguet, ymagina une vision merveilleuxse (2) : car advis luy fut en son dormant que une voix incongneue : mais touteffois doulce et armonieuse ainsi comme on estime les organes angeliques : la vint exciter (3) avec sa tres amee fille et les bergiers et les bergieres dessus desclairez, laquelle inuisible voix profera dung son argentin telz parolles.

LA VOIX.

Au bruyt : au bruyt de la louange excelse
Du duc illustre accourez tous et toutes,
Cessez souspirs : sechez larmes et gouttes.
Pour venir veoir : son honneur hault et celse.
Son grant renom le ciel cristallin perce,
Esveillez vous par tropeaulx et par routes
Au bruyt.

(1) C.-à-d. en gite.
(2) Forme curieuse, *merveilleuxse* pour *merveilleuse*.
(3) Du latin *e somno excitare*.

Il a vaincu mortelle controverse
Par ses vertus : n'en faictes nulles doubtes.
Or vous dressez : et soyez aux escoutes :
Si scaurez bien : en quel gloire il converse,
Au bruyt.

LACTEUR.

Ceste miraculeuse resonance (1) consolatoire ainsi parvenue aux oreilles de la dicte tres haulte princesse, elle et sa fille ensemble les cinq bergiers dessus mentionnez qui sont ses feaulx subjectz serviteurs et vassaulx : Et les deux pastourelles ses subjectes et pedissecques : comme il luy sembla furent en ung momment transportez sur une montaigne haulte et spectable dont le sommet surpassoit de beaucoup les nues errans en region aerine. Si estoit icelluy mont semblable a celluy qu'on nomme Olympus en Macedone : tant floury tant verdoyant et tant revestu darbrisseaulx arromaticques et d'autres jolivetez de grant redolence : come se ce feust ung second paradis terrestre. Et en la plaine spacieuse et herbue se monstroit ung edifice sumptueux a merveilles a maniere dung temple anticque en ouvraige, mais riche oultre mesure en sa façon. Lequel donnoit de prime face esbahissement a l'œil, tant pour excellence de sa beaulté que pour la reflamboyance de lor et des pierres precieuses dont il estoit garni. A l'entree de ce temple y avoit ung portail tout estoffé de fin marbre poli et enrichi delegant ouvraige, ouquel temple estoyent posees tout de nouveau (comme il apparoit par la demonstracion de l'œuvre recente) six ymaiges exquises et precieuses taillees de main si ouvriere qu'il sembloit mieulx de prime face

(1) C'est la nouvelle orthographe de l'Académie française.

que le suppernel facteur des choses y eust mis la main, que Phidias ne Praxiteles jadis souverain maistre de sculpture. Et estoyent assises sur fermes embassemens d'albastre, en sièges de porphire et couvertes de pavillons de cristal semez destoilles : Ces six personnages avoyent habitz et visaiges plus angeliques que feminins avecques riches diademes ès leurs chiefz, leurs robes parsemees de lettres ytallicques faictes de perles bordure et orfaverie. La premiere reportoit tout plein de PP La seconde avoit des JJ. La tierce et la sixiesme des EE. Et la quatrieme et cinquiesme portoyent aussi une mesme devise. C'est assavoir des RR. Tellement que a les lire ensemble par ordre elles faisoyent PJERRE.

A ce tant beau spectacle saresta la duchesse Aurora toute esmerveillee tenant sa tres amee fille par la main. Et consideroit en soy mesmes le efficace de ce mistere. (1) Melibee, Argus, Mopsius, Amintas et Titirus les cinq bergiers dessuditz avec Egle et Galatee estoyent occupés a regarder la speciosité incredible et richesse incomparable de ce beau temple par dehors et disoyent les ungs que cestui leur bailloit intelligence et remembrance du grant temple du roy Salomon en Jerusalem ou de celluy de Dyane en pechez. (2) Les aultres doutoyent (3) ensemble de la signification des lettres, dont les habitz des dictes ymages estoient couvertes. L'ung disoit que la premiere qui avoit les PP. estoit Pales la bonne deesse des pasturages. L'autre affermoit que cestoit Pallas, la deesse de Prudence. Puis ung aultre

(1) De *ministerium*. Comme au moyen-âge, cela signifie office, spectacle.

(2) *Ephèse* (1548).

(3) *Disputoient* (1548).

soubstenoit que la seconde qui portoit des JJ estoit Juno. L'autre affermoit que cestoit la deesse Isis. Et ainsi des autres. Et comme ils perseveraient en cest estrif, lesditz (1) personnaiges de maintien virginal qui sembloient estre statues immobiles, dresserent tout doulcement sur bout que a peine appercevoit on leur mouvement. Et de leurs bouches corallines pronuncerent par ordre les dictiers cy apres escriptz, ung chacun des assistens faisant silence taciturne et sappareillant a escout comme pour ouyr le saint oracle d'Appollo en Delphos.

PRUDENCE.

Prudence suis, des vertus la princesse,
Des meurs la guyde et la haulte duchesse,
Du tout puissant la celeste semence.
En moy se tire éternelle richesse
Tresor salubre : et qui jamais ne cesse
D'enrichir l'homme, une fois s'il commence.
Jay temps passez en mon intellecture
Et des futurs certaine conjecture,
Present aussi par grant sens je dispence,
Je scay des biens et des maulx la nature,
Dont je reduiz a reigle et a droicture
L'affaire tout de cil qui en moy pense.

JUSTICE.

Fille de Dieu : de Prudence germaine
Je me reclame : et mere de Concorde
A ung chascun le sien droit je ramaine, (2)
A telz rigueur, a telz misericorde,

(1) *Six* (1548). *Dressèrent*, intransitif.
(2) *Suum cuique.*

Tous les exploitz de mon royal dommaine
Au bien commun je produitz et accorde
Dont il appert que sapience humaine
Apprent bien peu, se je ne la recorde.

ESPERANCE.

La grace a Dieu, les biens que je conserve
Sont si tres haulx que je me nomme serve
Et humble fille à celluy qui tout poise.
Jay riche habit qui de tout mal preserve
Cil qui s'en vest. J'ay ceinture en reserve,
Que qui s'en ceint, (1) jamais ne luy en poise.
J'ay œil voyant cleré beatitude
A quoy j'aspire et la gist mon estude.
Jattens les cieulx je fuiz terrestre noyse.
Par meriter, par faire rectitude
Mon espoir est de mettre en altitude,
Tous ceulx qui ont devise bourbonnoise.

RAISON.

Riche douaire en mon reconditoire (2)
Assigné m'a le facteur des planettes.
De prudence ay tiré sourse notoire
Qui ma donné si tres cleres lunettes
Que tirer (3) scay le vray du deceptoire,
Les villains fais arriere des honnestes
Et suis la sente en ce val transitoire,
Pour parataindre a toutes choses nettes.

(1) *La ceinct* (1548).

(2) *Reconditorium*, locus ubi Chartae reconduntur, Chartophylacium. (Ducange). Se disait aussi pour l'endroit où l'on cachait les reliques, en cas de danger. La fine définition de *Raison* annonce la Renaissance.

(3) *Tryer* (1548). Monstrelet préfère *déceptif* à *déceptoire*.

RELIGION.

Religion non supersticieuse
En foy precisse, humblette et gracieuse
Me fais nommer Fille a dame justice
Je honore dieu d'oroyson precieuse,
De cueur devot, dœuvre non vicieuse,
Sans ce qu'erreur en riens ne parvertisse, (1)
Une culture appelée latrie
Luy suis offrant et fuiz ydolatrie,
Car par trop est abhominable vice.
Je sers celluy qui les enfers maistrie,
Et de ma pure et simplette industrie
Luy fais present et liberal service.

EQUITE.

De justice je suis la fille aisnee
Plus reluysant que saphir ou jacinct (2)
Damour garnie et toute environnee,
Et des vertus la droicte succinte (3)
Esgalité par moy fut ordonnee
Entre les gens par droicturier instinct (4)
Doncques, qui ma, son ame est aornee
Dune vertu precieuse et distincte.

LACTEUR.

Quant la noble princesse Aurora toute esmerveillee eust sa clere ymagination remplie de la souefve armonie dont ces supernaturelles ymaiges avoient fait resoner lair cir-

(1) *Pervertisse* (1548). Ne faudrait il pas *me* au lieu de *ne* ?
(2) *Jacinthe* (1548).
(3) *Et de vertuz la dressiere succincte* (1548).
(4) *Instincte* (1548).

cunferant, il luy sembla bien que telle excellence de personnaiges nestoit point sans quelque participation de dignité (1) : Et non sans cause si flechist les genoulx bas jusques a terre et par maniere de cerimonie adoratoire honnora et reverenda les tres sainctes et venerables representacions dessusdictes. Si fist sa tres noble fille ensemble (2) les cinq bergiers et deux bergieres predictes comme gens tous estormez (3) et non accoustumez (4) de tel miracle. Lesquelz a lexemple de leurs dames et maistresses se prosternerent devotement en terre, louans la divine clemence, qui leur avoit parmis la fruiction des choses si hautaines et si archanes. Adonc apparut aupres desdictes princesses mere et fille ung personnaige de forme engelicque ayant sa cheveleure blonde et recercelee et des belles esles azurees et purpurines aux bras et aux tallons, comme se ce feust Mercure le messagier des dieux. Mais il avoit escript ung aultre nom aux orfrais (5) de son precieux habillement. Laquelle escripture estoit richement pourtraicte a or et a soye en ceste maniere ENTENDEMENT PARANIMPHE ET GARDE DES VERTUS. *Lequel parla en la sorte qui s'ensuyt* (6).

(1) *Divinité* (1548).

(2) On dirait un souvenir du triptyque de la cathédrale de Moulins. Le peintre (Benedetto Ghirlandajo ?) y a exprimé l'inflexible volonté unie au calme de la force. Près d'Anne de France, et agenouillée comme elle les mains jointes, apparaît la figure pâle et maladive de sa fille Suzanne qui semble âgée de dix ans.

(3) Du flamand *bestormen*, donner l'assaut, surprendre. *estormi* = effaré, accablé.

(4) On disait antérieurent *costumier de ouvrer*.

(5) *Orfroiz* (1548). On disait aussi *safre*.

(6) Phrase ajoutée par l'éd. de 1548.

ENTENDEMENT.

O tres noble et tres clere princesse de France duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne que les petis pastoureaulx appellent Aurora c'est à dire metaphoricquement et par similitude, splendeur aureine, deesse matutine, lespoir des pelirins et la precurseresse du soleil de justice : a cause de la refulgence de tes vertus celestes. Et aussi pour la rousee lacrimalle que tu gectes de tes beaulx yeux en grant affluence. Il fault que tu congnoisses que je suis mesmes celluy qui en ton dormant t'ay excitée et qui en ce propre lieu tay rendue : A ces fins de te demonstrer, par vives apparences, le dueil que tu maines pour ton feu seigneur et mary, estre comme vain et de nulle efficace. Auquel ton feu tres recommandé seigneur on donnoit en termes de bergerie durant son cours naturel, le tiltre de Pan dieu des pasteurs, tant pour ce que ses bergiers et subjectz le tenoient en lieu de leur demy dieu, comme pourceque Pan en langue grecque vault autant a dire comme tout. Or estoit il ung tout en parfection et ung petit monde total en accumulation de biens et de vertuz. Ainsi vous nommait on tous deux de noms emprunctés, et neantmoins appropriez a vos haultesses. Et la cause si estoit affin que plus modestement voz verecundes oreilles souffrissent la decantacion non fastidieuse de voz meritez louenges quant les propres noms estoyent teuz et supprimez. Doncques pour deduire a mon propos pretendu et te persuader que la douleance que tu fais pour le trespas : que dis je trespas ? non non : Jay failli, mais la transmigracion de ton seigneur en meilleur lieu, nest convenable ne bien seant a ta dignité ny a ton estimacion. Seiche tes

larmes et torche ta face arrousee de pleurs. Veulx tu ressembler a Rachel tousjours plourant et non consolable. Nenny, car tu trouveras tantost matiere fertille de resjouissement. Il fault plourer ceulx desquelz les corps et lez noms ensemble par leur coulpe et ignavité sont ensevelis en oblivion perpetuelle. Mais ceulx ne sont point plourables ne lamentables qui par la memoyre de leurs gestes vertueux revivent et refflourissent de jour en jour, et vollent en la bouche des meilleurs. Laisse donc tendreur feminine, et monstre cueur et constance de princesse. (1) Baniz tristesse de ton cueur et reprens ylarité, combien que ce te soit chose presentement difficille. Puis ouvre la porte de ta pensee interiore et les fenestres de ta souveraine comprehension et docilité pour ouir ce que les dieulx veulent que tu saiches, et m'ont commandé de te denoncer.

LACTEUR.

A ces motz la tressaige Princesse, non saichant proprement se ces choses quelle parcevoit par veoir et par ouir, luy estoyent demonstrees royallement ou se elles se representoyent par figure enigmaticque devant sa puissance intellectuelle : Ou se daventure elle estoit ravie en extase ou aultrement. Elle neantmoins munie de ferme espoir et tenant par la main dextre sa treschiere et tres amee fille mademoiselle Susanne de bourbon, duchesse de Bourbonnoys et dAuvergne, la tres riche fleur de son vergier serena sa chiere (2) et reassura sa contenance. Et combien que en son propos de saincte viduité ressemblant a la tourterelle, (3) elle

(1) Phrase de 1548. — Plus bas, 1548 a *realement* p. *royallement*.
(2) C.-à-dire son visage.
(3) Croyance générale au moyen-âge.

nait jamais intencion de sasseoir sur verte branche : neantmoins elle donna interpos a son gemir : et fist une partie de ce dont le noble inspirateur Entendement lavoit admonnestee, en se rendant ententive a son langaige exortatoire et a leffet de ses promesses. Et lors Entendement le noble paranimphe et conservateur des vertus reprint la parolle et dist ainsi.

ENTENDEMENT.

Tu (o tresclere princesse, fille et seur de roy) as par pitié feminine et compassion muliebre plaingt le deces de ton feu seigneur et espoux, plouré son trespas et lamenté la separation de vous deux : par une grande effusion de larmes et de regretz : partans de la sourse de ton amoureuse poictrine. En quoy selon le commun et naturel usaige tu as grandement satisffait a ton office, tu as rendu ton devoir aux sainctz lyens de mariage : et (1) tés acquitée des passions qui en tel cas surviennent : Mais aussi ne fault désormais que passes oultre. (2) Car autrement tu ferayes injure a ton bien amé : et sembleroyes estre ennuyeuse de sa gloire. Aincoys dung couraige eslevé en magnanimité : te fault à l'exemple de la royne de Carie la tres caste Arthemise femme du roy Mausolus excogiter quelque tres hault chief dœuvre miraculeux en nature et surpassant tout autre (3).

Duquel pour ung monument consolatoire tu honnoureras en tous siècles advenir la memoire illustre de ton feu seigneur et espoux. Et duquel chief dœuvre je te monstreray presentement par dehors et par dedens ung vif pourtrait

(1) *Passions* = souffrance.
(2) Ne pas exagérer. — *Ennuyeuse* = chagrine *(annoiosa)*.
(3) On dirait la suggestion de la sépulture de Brou.

et patron (1) magistral affin que tu tesjouysses en sa bienheureté : et prengnes soulas en sa beatitude sans ce que tu estimes autrement fors quil a passé le commun mortel pas des vivans pour venir vivre immortellement en ce beau manoir : en ce souverain habitacle : et en ce dist temple : duquel je te declaireray le nom et la noblesse.

Vecy le noble domicille : le final recet et la mansion esternelle des haulx hommes qui ont entre les humains merité tiltres dexcellance. Cest le temple dedié a deux habitudes (2) divines : c'est assavoir honneur et vertu. Cest ledifice construit et fabriqué par la main des corps celestes, habité et peuplé seullement des benoistes ames et frequenté des bienheurez espritz. Et se tu demandes en quelle region est situé : sens en ton respiter (3) adoratif la suavité du lieu beatificque, remire l'amenité presente et entens le tumulte armonieux qui la dedens resonne. Tu as assez ouy parler de paradis terrestre, du jardin de delices et des champs helisees, où il ne repaire que la fleur des ames felices. Juge donc sil y a lieu, en ce monde inferieur, equiparable a cestuy. Certes nenny, combien que ton vergier de Moulins en Bourbonnois en semble figurer et representer quelque petite portion. Jadis Marcus Marcellus rommain en son vice consulat : apres avoir rendu obeissant a la chose publicque la ville de Clastida en Gaule transalpine et la cité de Siracuse en Secille par devoir de veu conceu solennellement fist edifier deux temples separement a ces deux celestes habitudes, cest assavoir, lung a lhonneur et l'autre a la vertu, pour ce que par le college des evesques il ne fut

(1) C.-à-d. modèle.
(2) Par latinisme : *manières d'être.*
(3) De *respicere* = examiner.

permis les loger tous deux soubz ung mesme toict (1). Mais tel ouvraige transitoire est esvanouy et tombé en ruine quelque materiel (2) qu'il fust. Tellement que ores nen reste aucun vestige la où au contraire linstauracion de ce temple est spirituellement instituee des la creation des hommes, voire par avant, pour y recepvoir et introniser tous ceulx qui le meritent. Si n'envieillist jamais la structure de ce divin pourprix par temporelle decadence. Aincois est tousjours refreschy son noble edifice par nouvelle memoyre.

Puis doncques (tres prudente princesse) que tu es assez deuement informee du nom et de la qualite de ce merveilleux temple : Par la beninite de ta docille nature tu entens asses que ces six nobles dames, ces six precieuses virginales vertus et ymaiges celestes, de nouvel rengees en ce portail, ont esté eslevees par les dominateurs du temple, et ainsi ordonnees quelles sont, pour fournir a la conposition du propre nom de ton seigneur et espoux et a l'interpretacion et ethimologie (3) dicelluy. Mais a ce nont elles pas esté triees ne choisies des autres pour dire qu'il n'en eust que tant en possesse. Car selon loppinion des anciens philosophes, les principales vertus, tant cardinales que theologales, sont si couvertes et si joinctes ensemble quelles ne se peuent desassembler lune davecques lautre en maniere quelconque. Tellement que qui jouyst de l'une il est possesseur de toutes. Et a qui une est deffaillant toutes luy sont absentes. Par ainsi ont les dictes six vertus estés mises icy en parement (4) a cause que durant le cours naturel de ton chier seigneur

(1) C'est pour la dédicace du *Templum Virtutis*, (205 av. J.-C.). que l'on joua le *Clastidium*, tragédie nationale de Névius.

(2) Signifie *solide*, encore dans Ambroise Paré.

(3) Naïveté pédante de l'aube de la Renaissance.

(4) = *appareil* (Palsgrave).

et espoux elles lui estoient plus naturellement appropriees. Aussi l'ont elles selon le devoir de leur office benignement salué et reverendé : offert l'entree du temple comme a leur familier et domesticque. Mesmement dame Esperance, qui portoit la parolle, comme la plus digne et la plus privee de luy : luy a presenté ung riche vestement, tissu de gloire immortelle et labouré de ses propres mains, avec la saincture de mesmes. Si l'a semons au plantureux convive des esperitz bienheurez qui ne se paissent que de licqueur nectaree et de metz ambrosiens.

Et oultre plus luy sont venuz au devant jusques a lentree de ce saint temple en grant pompe seigneurieuse et en souveraine melodie six grans personnaiges leans beatiffiéz revestuz destolles triumphales et accompaignez de plusieurs sublimes esperitz. Entre lesquelz six, deux y en avoit qui portaient habit de majesté royalle, deux dauctorité ducalle et deux de dignité pontificalle.

Lung des roys estoit le bon roy Charles septiesme ton ayeul paternel intitulé tresvictorieux : bien aymé et bien servy. Et lautre estoit ton frere germain le bon roy Charles huytiesme a bon droit dit et renommé prince Magnanime : clement et debonnaire, lestoc de haulte generosité, le sourion (1) de magnificence royalle, le facteur atraiant des engins scientifiques, lexcitateur des lettres et le guerdonneur des merites. Lequel les sainctz recteurs de ce temple voulurent prendre en la plus verde fleur de son aage, pour plus tost lassumpter a ceste gloire triumphante. Lung des ducz estoit le bon don Filipes de Bourgogne, prince tres auguste et tres renommé, oncle maternel de ton seigneur et espoux

(1) On trouvait cependant déjà *surgeon*, à côté de *sorgon* et de *sourgeon*.

et portoit a son col lordre sacree de la toison dor dont il fut premier instaurateur. Et l'autre estoit le manificque (1) et couraigeux duc Jehan de Bourbon ton beau frere jadis connestable de France (2). Les deux prelatz aussi tes feaux freres, estoyent pour le premier tres reverend pere en dieu monseigneur Charles de Bourbon cardinal de la tres saincte eglise romaine archevesque de Lion et primat de Gaulle, Prince de sacreé memoire sumptueux en edifices, et replendissant en toute magnificence. Et lautre monseigneur Louys de Bourbon evesque du Liege et duc de Bouillon (3). Duquel combien que les destinees furent par main tyrannicque anticipees, aussi furent elles par juste main vengees. Ces six tres haulx princes ici suivoit une frequente (4) multitude dautres gens de grant replendissance, mais de seconde vacation. Entre lesquelz estoit ung jeune adolescent de singuliere corpulence et beaulté nommé messire Jaques de Bourbon, ton beau frere jadis ainsi que filz adoptif du bon duc Philipes de Bourgongne et portant son ordre et ses armes esquartellees de son blason en signe damour previllegee. Et aussi y estoient trois chevalereux parsonnaiges singulierement recommandez, tant en exploict de conseil et de justice, comme en vertu militaire, jadis serviteurs loyaux de ta maison. Cest assavoir Messire Jehan de Ferrieres, en son temps bailly de Beaujolois, homme de grant

(1) A Paris, le peuple dit encore : *manifique*.

(2) Jean II, surnommé le fléau des Anglais. Son frère Charles II lui succéda : mais comme il était cardinal et archevêque de Lyon, il céda bientôt le duché à son frère puiné, Pierre II.

(3) C'est le prince-évêque qui fut tué en 1482 par Guillaume de la Marck, oncle de l'évêque Erard de la Marck. Guillaume fut tué, à son tour en 1485 par le sire de Montigny, frère de l'évêque Jean de Hornes.

(4) Latinisme de *frequens*. Palsgrave met *combien que* avec l'indicatif.

foy et integrité. Le sire de Chasteauvert, chevalier magnanime et vray tesmoingnage de singuliere vertu contre les Turcz a lassault de Metelin. Et Guichart dAlbon sire de sainct Andre : chief de guerre fort regretté en France et dont le pareil a tart (1) est recouvrable. Tous lesquelz avec aultres (dont je me passe) reverenderent leur seigneur en grant joye et festivité.

Avec ceste singuliere bende en grant pompe : en recueil venerable et en souefve decantacion de hympnes et de louenges : le bienheureux duc, ton seigneur et espoux, a esté produit et representé devant les throsnes deificques d'honneur et de vertu. Autour desquelz entre plusieurs autres de memoire tant anticque comme recente, y estoit du costé dextre au bas, Charles duc de Bourbon, ton beau pere, homme tres cler et tres heureux, tant a cause de ses propres vertns, comme de la generosité de sa fecunde lignee. (2) Son pere aussi Jehan duc de Bourbon, premier de ce nom : et le duc Louys : auquel ce seul tiltre de bonté suffist assez pour louanges immortelles, et consequemment y estoient Pierre premier de ce nom et Louys son pere premier intitulé duc. Tellement que montant de degré, on voit au dessus Robert conte de Clermont et de Dreux. (3) Et par dessus luy seant en hault estage stellifere et en throsne de majesté celeste, son pere le tres glorieux roy saint Louys chief et producteur de ce noble germe bourbonnais. Du costé senestre estoient plusieurs dames honnorables et vertueuses

(1) C.-à-d. difficilement.

(2) Charles 1er, beau-frère de Philippe le Bon, mais son rival politique sous le règne de Charles VI.

(3) L'éd. 1584 ajoute « Seigneur de Bourbon. » V. tous les détails de cette généalogie dans De la Mure t. 3 (éd. Chantelauze).

entre lesquelles au plus haut et plus éminent lieu se monstroit madame Marguerite de Prouvence royne de France, compaine (1) au roy saint Loys, femme de grant et merveilleuse saincteté. Et dessous elle sa belle fille dame Beatrix fille de monseigneur Archimbault de Bourbon, et puis ensuyvant madame Marie de Haynault premierement decoree du chapeau ducal bourbonnois, madame Ysabel seur au roy Phelipes de Valois. Anne dauphine contesse de Foretz, Marie de Berry, Agnes de Bourgongne seur au bon duc Philippes, et madame Jehanne de France ton ante fille au bon roy Charles septiesme, toutes duchesses de Bourbonnois et femmes de noble recordation.

Tous lesquelz tres sacrez et tres nobles et excellens personnaiges tant dung sexe que dautre a la bien venue de ton seigneur et espoux, o bieneureuse princesse, se sont dressez sur bout (2) et luy ont exhibé honneur non pareil, avec grant faveur et applausion et gracieulx tumulte. Si a este mis et inthronisé en ung riche siege tout estoffé dor et divoire : de longtemps appareillé pour luy par dame Predestinacion aux piedz dHonneur et de Vertu, souverains dn temple. Lequel est bien aorné de noble tapisserie pardurable tissue par les vertus : en laquelle sont depainctz, coulourez et comprins ses gestes memorables, ses blasons, ses armes, ses cryz : ses devises, ses cerfz volans et ses sainctures desperance : avec tes chardons flourissans. (3) Et lors le tres glorieux roy sainct Louys tenant en ses mains

(1) Au XIVe, on a encore *compaing* d'où est venu *copain* de l'argot des collèges.

(2) Parfois au neutre : *gens qui dreçoient contremont*. — Signifie aussi : rester en arrêt.

(3) Tous ces détails héraldiques sont des plus exacts. V. Dela Mure, passim. Le cri des Beaujeu était *Flandres !* III, 45.

sacrees une couronne et aureolle de louenge immortelle : garnye de sept flourons liligeres (1) : pour ce quil estoit septiesme duc ou nombre des siens : la posa sur son chief par grant cerimonie et le nomma tres bon, tres heureux et tres pacificque. Alors par commune acclamacion d'une voix unanime et favorable noise chascun cria Vive le prince tresbon tres heureux et tres pacifique Pierre, duc de Bourbon et dAuvergne etc.

Lequel doulx tumulte appaisé, chascun se prenant a deviser avec son prochain, le roy David : Josue, Hector : Cathon : Gedeon : Scipion : Fabrice : Camille : Judas Machabeus : Octovien Auguste : Tytus fils de Vaspasien : Trajan : Anthonius Pius : Constantin le Grant : Theodose lAncien (2) : Charlemaigne : Othon le premier : Phelippes Dieudonne ayeul du roy saint Loys : le roy René de Sicille : le duc Phelippes de Millan (3) : et plusieurs autres nobles princes de heureuse memoire tant anticques que recentz, appellerent a eulx plusieurs renommez orateurs : hystoriens et poetes estans leans comme ministres et secretaires dHonneur et de Vertu si comme Josephus. Tite live : Cicero : Herodote. Homere : Virgille : Seneque. Suetone : Valere : Pline : Orose : Justin : Vincent lHystorial. Dante, Petrarque : Bocace : Froissart : Allan Charretier : Symon Grebent : George Chastelain : Meschinot : Martin Franc : Jehan Robertet : Guaguin : Messire Octovien de saint Gelais : si conseillerent ensemble en demandant que leur sembloit de

(1) « Les 4 pilliers descendus du vergier lillifère. » Molinet, Chroniq.

(2) Ou plutôt le Grand, pour le distinguer de Théodose II, dit le Jeune.

(3) René le Bon, duc d'Anjou, mort en 1480 ; Philippe-Marie Visconti, mort en 1449.

ces tiltres ainsi atribués de nouvel au duc inthronisé par le roy sainct Louys, assavoir silz estoyent condignes ou superflux selon les merites, ou non. Et ce ne faisoyent ils par murmuration sinistre ou pour les impugner, mais seulement en lieu de passetemps et pour iceulx esclargir et mettre en lumiere. Laquelle proposition cummunicquee et mise en termes, fut bien debatue et ventillee d'une part et d'autre. Et ne trouverent aulcune difficulté au premier tiltre ne au dernier. Car si jadis Octovien pour ses vertus humaines fut a bon droit decoré du nom dAuguste, cest a dire augmentateur du bien publicque et oultre ce appellé pere du pays : se Titus filz de Vaspasien pour sa clemence et begninité fut dit lamour et les delices du genre humain, se Anthonius pius seziesme empereur rommain merita par raison non indirecte le beau tiltre de debonaireté, Et en oultre se Publius Valerius ancien consul rommain a bon droit(1) obtint le nom de Publicola pour la singuliere affection et reverence quil portoit a la chose publicque : Et brief se le roy Salomon pour sa prudence et transquilite fut surnommé pacificque, il est notoire que pour ces mesmes raisons et merites le tres noble prince nouvellement exalté et mis au nombre et cathalogue des bienheureux peult estre facillement sans aucun scrupule ou repugnance intitulé le tres bon et tres pacifique.

Par ainsi resta il entre eulx seullement a voir se ce tiltre de bien eureux luy affiert autant que les deulx aultres. Attendu que a ceste dénomination legitime peu des hommes mortelz ont peu attaindre a cause des grans esbranlemens de fortune dont la vie humaine est communement fatiguee.

(1) *A bonne cause* (1548).

Mais finablement bien assailly, bien desfendu, apprez beaucoup d'exemples vieulx et recens et comparaisons hystorialles admenees en jeu, adonc ils conclurent et deciderent par leurs disputacions, que ainsi comme Quintus Metellus, noble homme romain, se trouva en son temps, digne destre reputé heureux, pour plusieurs raisons que Valere (1) assigne au chapitre de felicité entre lesquelles la principalle et la plus millitante est a cause de ce que sa bonne fortune lui donna a espouse et compaigne une dame singulierement recommandee en chasteté pudicque. Laquelle chose est l'une des plus grans felicitez mondaines qui puist jamais advenir à homme mortel. Aussi pour ce mesmes motif qui est assez suffisant de luy mesmes (quant autre matiere ny auroit) peut et doit estre dit et estimé très heureux sans discrepance quelconque le feu prince ton espoux : car affin (o tres clere princesse) que je taise ta magnanimité, circumspection, sagesse, perspicacité, devocion et tes autres innumerables vertus, le monde universel juge en ce cas la renommee de Lucrece : Penolope et autres chastes femmes du témps passé estre obscure, et umbrageuse au pris de ta gloire tres haulte et tres eminente. Par ainsi mirent fin en leurs argumens les nobles princes et personnaiges dessus dictz et fut arresté par commune approbation concordallement ratiffiee entre eulx que pour ung ample tesmoing de vertu envers les futurs posterieurs ton seigneur seroit perpetuellement honnoré de ces trois tiltres : tres bon, tres heureux, tres pacificque. Lesquelz sonnent en loreille des escoutans trop mieulx que ceulx de Neron empereur

(1) Valère-Maxime; dont *Factorum et dictorum memorabilium libri IX*, traduits de bonne heure, étaient très populaires à cause des maximes et des historiettes souvent superstitieuses. Remarquer ici une parentbèse mise entre deux points, au lieu de deux crochets, comme plus bas.

rommain, Attilla roy des Gotz et du grant Tamburlan roy des Tartres dont le premier fut surnummé flambeau (1) du genre humain. Le second se disoit flayau de dieu. Et le tiers le gastement du monde.

Affin donc que tu (O tres excellante princesse) et ta noble fille, ayez occasion dexhiber plus grant credence aux choses par moy dictes et narrees, les souverains regens de ce temple, Honneur et Vertu, permettent de singuliere grace et privilege non accoustumé que vous deux nonostant (2) que soiez encores affublees du manteau de fragilité humaine ayez, de vostre plain vivant introduccion en ce glorieux habitacle. Et a ce sont ilz meux en faveur et contemplacion de la singuliere amour et foy conjugalle que tu as toujours porté a ton seigneur et espoux. Affin que comme vous avez este uniz en dilection fervente, ainsi soyez participans de commune joie. Si aurez pour guides et conducteresses ces six gracieuses virginalles vertus qui vous monstreront tous les haulx triumphes et merveilleux secrets de ce temple. Et trouveras leans pour te festoyer oultre les personnaiges que j'ay cy devant specifiez ta dame de mere, madame Charlotte de Savoye avec ton ante madame Marie sa seur germaine, comtesse de sainct Pol et mere a mon seigneur Louys de Luxembourg conte de Ligny, ensemble et plusieurs aultres excellentes et vertueuses dames de ta congnoissance par lesquelles seras benignement recueillie. Et cependant je yray publier et prenoncer aux princes et princesses de ton appartenance tout laffaire triumphal de ton seigneur et espoux.

(1) = *torche*, à rapprocher de *flambe*, *flamboyer*.

(2) Cf. l'italien *nonostante*. Le peuple dit parfois *ostiner* p. *obstiner*. — Plain pour *plein*. Rabelais dit encore : *tout à plain*.

LACTEUR.

Atant se levá en lair le tres noble paranimphe de vertus Entendement, et debatit ses elles dorees vollant par la region aerine comme une aigle legier, tellement que en peu de temps on en perdit la veue. Lorsque les six vertus dessus specifiees descendirent de dessoubz leurs tabernacles et mirent pied a terre : Dame Prudence print la tres saige duchesse par la main, et dame Esperance (1) acointa sa tres chiere fille et toutes les aultres vertus les suivirent deux a deux. Et en ce point entrerent dedens le sainct temple. Si tost que la noble compagnie fut dedens, les portes dorees se fermerent delles mesmes come en ung instant : Car point nestoit licite aux cinq bergiers dessus mentionnez de mettre le pied en lieu tant benist et tant sacré. Laquelle chose aussi ne prindrent en desdaing come ilz ne devoient. Aincoys en attendant leurs dames et princesses se mirent a tout leurs cousteaux et greffes bien acerez a graver autour des murailles du temple chascun ung epitaphe et superscription rude, mais de bonne affection pour honnorer leur prince. Dont les teneurs sont cy de mot a mot representees.

MELIBEE.

Cy ne gyst pas comme corps pourrissant
Mais regne en gloire et (2) en florissant
Le bon pasteur, le bon prince paisible
Qui en biens faiz sa felicité mist
Et qui jamais a son vueil ne permist
Oultre vertu, riens quelconques loisible.

(1) *Espérance*, audessous d'un *cerf volant*, était la devise des ducs de Bourbon.
(2) *Vit ?*

TITYRUS.

Cy n'est pas mys soubz tumbe tenebreuse
Comme homme attaint de mort noire et umbreuse
Le noble duc tant cler et renommé
Mais vit et dure en memoire eternelle
En loz hautain et fame solennelle
Comme le prince au monde plus aymé.

AMINTAS.

Cy ne dort mye en sompne (1) turbulent
En mortel giste : en repos violent
La fleur des bons, le choix des debonnaires :
Mais veille au ciel et bien nous voit ça bas
Envelopez de guerroyeux debatz
Car prochain est aux divins luminaires.

MOPSUS.

Icy nest pas enclose et sevelye
Com dautres maintz la louenge embellye
Du meilleur duc c'oncques la terre veist,
Aincoys par tout sespandent ses merites,
Ses bons exploitz : ses labeurs non irrites,
Tant que tout lair de son loz sassouvist.

ARGUS.

Icy dedens ce pourpris sumptueux
Est prosperant le bon duc vertueux,
Le cueur du peuple : et lœil du bien publicque,
Lestime grant des princes estrangiers
Dont la constance : en nulz presens dangiers
Neust pour mourir fleschi a voye oblicque.

(1) On cite un *Sompniaris* de Maerlant (labiale intercalaire.)

EGLE.

Icy resplent hors dobscure souffrance
Le chief dhonneur : les delices de France.
Lacteur de paix : le pere du pays,
Le bien voulu des nations extremes,
Le possesseur des graces tant supresmes
Que mille cueurs sen treuvent esbahiz.

GALATÉE.

Icy triumphe en tous nobles objectz
Lappuy des siens, lamour de ses subjetz,
Qui onc a grief ne se peult condescendre,
Le regnateur populaire humain,
Dont le hault bruit sespart de (1) main en main,
Et ne gist pas en oublieuse cendre.

LACTEUR.

En dementiers que les dictz pastoureaux se occuperent a graver et entailler ces epitaphes autour des murs du temple, je fuz depuis informé que le noble paranimphe Entendement sestoit transporté devant les majestés et presences du tres crestien roy Louys, douziesme de ce nom, tres affectueux deplorateur du trespassé, et de tres haulte princesse, madame Anne royne de France et duchesse de Bretaigne sa tres amee compaigne, pour les advertir tous deux de la glorieuse intronisation et celeste exaltation du tres bon duc. Et pour leur persuader de donner fin desormais a leur regret et doleance mesmement ladicte tres illustre dame : laquelle meue d'une amour tres benivolente de longtemps

(1) De *espardre*, *espartir* (Spargere).

enracinee en cueur : le plouroit par grant effusion de larmes non aultrement que s'il eust este son propre geniteur. Ce fait, icelluy Entendement volant plus viste qune aronde se tira aussi vers tres hault et excellent prince monseigneur Philibert duc de Savoie fils de feu de memoire celebre monseigneur le duc Philibert de Savoye et de madame Marguerite de Bourbon : auquel il fist semblables remonstrances. Et pareillement a tres noble princesse madame Marguerite dAutriche sa compaigne, piteusement contristee pour le decez du tres bon prince. Et dillec a tres inclite et tres puissant prince monseigneur Philipes archeduc dAutriche frere germain de ma dicte dame de Savoye. Et tous deux enfans du roy Maximilien : Cesar Auguste moderateur de lempire rommain. Et de feue de bonne memoire madame Marie de Bourgogne fille du tres renommé duc Charles et de madame Ysabeau de Bourbon.

De la en oultre Entendement fist ung vol jusques a monseigneur Charles duc de Gheldres filz du duc Adolfz (1) et de madame Catherine de bourbon. Lequel lamentoit inconsolablement la perte quil avoit faicte de celluy qui luy estoit : seul protecteur pere et patron principal : Apres lequel avoir reconforté courtoisement et informé de la souveraine gloire dudit tresbon duc, Entendement sen retourna en ce meme instant.

Puis il fist de rechief ung sault pour aller resjouir ma dame Jehanne de France duchesse de Berry : laquelle pour

(1) Arnold d'Egmond, duc de Gueldre, poussé à bout par les indignes traitements que lui avaient fait subir Adolphe et sa propre femme Catherine de Clèves, cèda en 1472, à titre d'engagement, ses états à Charles le Téméraire. Delà, les démêlés de Maximilien avec Charles d'Egmond, fils d'Adolphe. Ce fut à Bruges, en 1463, qu'on célébra les noces d'Adolphe et de Catherine de Bourbon.

la viduité de sa tres amee seur jectoit de son estomac charitable grant planté de soupirs, et de ses yeulx pitoyables ung droit ruisseau de larmes. Mais quant elle sceut la merveilleuse glorification du tres bon prince et de sa beatifique assumption aux mansions celestes, elle estancha ses pleurs et donna fin a son gemir, louant Dieu tres devotement. Et lors le tres cler paranymphe angelique Entendement, après avoir achevé tant de bonnes œuvres, se retira sur une saincte montaigne, situee au plus pres de la tres fameuse cité de Lyon sur le Rosne : en la summité de laquelle les Rommains jadis dominateurs de Gaule instituerent ung grant temple manifique a l'honneur du bon prince Octovien Auguste : duquel on voit encores les ruynes et vieilles structures (1). Illecques estant Entendement et choisissant de clere veue une bonne partie des pays du tres bon prince bourbonnoys, exaulsa sa voix ferme et resonante : tellement qu'il peut de plusieurs lieux estre escouté. Et par maniere de preconisation laudatoire et salubre exhortacion aux jeunes princes modernes, pronunca les vers qui cy apres sont designez et descriptz (2).

ENTENDEMENT.

Mirez vous aux faitz vertueux
Du duc plain de resplendissance
Vous tous qui de lieu sumptueux
Prenez origine et naissance.
Car (3) puisque Dieu vous a donné

(1) Cf. De Colonia, Hist. litt. de Lyon I, 78.
(2) Dessinés et transcrits.
(3) C'est la morale de Massillon en son Petit Carême (*Des exemples des Grands*).

Tiltre de noblesse aorné
En toute haulte prevalence
Aussi vous a il ordonné
Pour estre bons en excellence.

Pour estre bons en excellence
De mauvais train se fault garder,
Fuyr paresce et somnolence
Qui font les vertus retarder
Laisser medire et langarder (1)
Nestre injuste n'impetueux,
Doncques pour vous bien regarder
Mirez vous aux faitz vertueux.

Mirez-vous aux faitz vertueux,
Princes de jeune florissance
Pour rendre exemple fructueux
Quant laige vous donra croissance
Toy, Angoulesme (2) qui es né
Apparent destre couronné,
Calabre et Fois, sans insolence
Ayez le cueur enluminé,
Pour estre bons en excellence.

Pour estre bons en excellence
Par les bons vous convient guider
Suivre le flair et redolence
Des nobles faitz et sen ayder,
Bonne doctrine apprehender
Par prompt sens et affectueux
Et pour en honneur habonder
Mirez vous aux faitz vertueux.

(1) Faire le *langart*, clabauder.
(2) François 1er, Gaston de Foix et le fils de Nicolas d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine.

Mirez vous aux faitz vertueux
Du tronc dont avez prins yssance,
Et aymez loz perpetueux,
Ensuivant vostre nourissance.
Montpencier (1), aisné et puisné,
Vendosme bien moriginé,
Et Alencon faisant sillence
Au dueil qui vous a fort miné
Pour estre bons en excellence.

Pour estre bons en excellence
Aux gestes vous fault acorder (2)
Du duc qui neut onc violence
Ne riens qu'il fallust amender.
Ainsi, pour vos meurs bien fonder
Hors des vices affectueux (3),
Et pour a bon port aborder,
Mirez vous aux faitz vertueux.

LACTEUR.

Ainsi disoit Entendement
Au hault de la montaigne saincte,
Et pour ce que son parlement
Peut servir a maint et a mainte,
Par legier stille et rude empraincte
En escript lay cuydé reduyre (4) :

(1) Montpencier = le futur Connétable. Alençon = le futur beau-frère de François 1er. Vendosme = Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme.

(2) Vous conformer aux actes.

(3) Palsgrave donne *affectif* = plein de convoitise. Bouhours recommande l'emploi de *affectueux* en matière de piété.

(4) Rédiger. Quant à *rediger* lui-même, il signifiait réduire, et dans Palsgrave ramener *(reduce)*.

Mais ma plume na pas attaincte (1)
Pour telz faitz dignement produyre.

A vous, Monseigneur tres redoubté
Ceste petite œuvre presente
Combien que de riche beaulté
Elle soit fort nue et exempte.
Si pry dieu quen lheure presente
De sancté soyez revestu
Car vous scavez assez la sente
Du temple dhonneur et de vertu

DE PEU ASSEZ.

EXPLICIT.

(1) Ducange V° *attingere* fait *gaagne* = *atainte*. Il s'agit donc de réussite. Remarquer *combien que* avec le subjonctif.

LA POMPE FUNERALLE DES OBSECQUES

DE FEU TRES CATHOLICQUE PRINCE

LE ROY DOM PHELIPES DE CASTILLE

DE LEON ET GRENADE

Archiduc dAustriche, duc de Bourgoigne.

PAR JEAN LE MAIRE.

PROLOGUE.

Par ung traicté a part intitulé des pompes funèbres antiques, lequel nagueres ma petitesse (1) a offert à vostre excellence, princesse illustre, vous avez leu non sans admiration (2) et volupté, la merveilleuse et presques incredible magnificence, touchant le cas de voz ancestres, princes troyens et belgiens. Et aussi des Grecz, des Roumains, des Egiptiens et autres nations de la superstition payenne, des bons patriarches, et hommes illustres, en la Loy Judaïcque (3). Et d'abondant encoires de la mode des Turcz infidelles

(1) Dédié plus tard à Claude de France. Ici, c'est Marguerite.

(2) L'édition Tross (Paris, 1868) ajoute : *etonnement*, pour rendre *verwonderteyt*, de la traduction flamande. (Anvers, 1507).

(3) Les majuscules sont prodiguées ici comme en certains textes allemands, même modernes. Aujourd'hui toutefois l'Allemagne semble réagir contre les majuscules, même à l'excès.

desquelz exemples, combien que es aucuns y ayt du vice, et de la cruaulté, neantmoings par iceulx en general il appert, comment le gendre humain, en diverses loix et sectes, a esté de tout temps et est encoires enclin a l'honneur des execques funeralles et de la sepulture de Leurs princes, parens et amyz trespassez, a Laquelle affection humaine et debonnaire, se concorde et condescend nostre Religion chrestienne, par une tres louable cerimonie, et salutaire fin sans nulle viciosité, ainsi qu'il apperra par les présens obsecques, du Roy deffunct vostre frere unique, que Dieu par sa grace absoille, celebrez par vostre ordonnance au mois de Juillet dernier passé, ceste presente annee mil cinq cenz et sept, Lesquelz peuvent bien estre comparez à la magnifique grandesse des anticques, comme nous speciffierons par les particularitez (1).

(1) Cf. Bulletin de l'Acad. royal de Belgiqne, 3e série, t. 8, p. 455 (Compte des fournitures faites par le peintre Jean van Battele pour la pompe funèbre de Philippe le Beau. On n'y cite pas moins de « cinq milliers d'espingles pour attacher les blasons). » Pour le luxe des funérailles de Philibert de Savoie v. Quinsonas III, 75-108.

DE L'AOURNEMENT
DE L'EGLISE DE SAINT ROMBAULT DE MALINES
ET DE LA
STRUCTURE DE LA CHAPELLE ROYAL.

Tout premierement, nous dirons de l'aournement de l'église de saint Rombault, laquelle estant longue de huit vingtz pas, et large de cinquante fut lambourdee (1) par dedans tout alentour, de grosses pieces de boys bien cramponnées dedans les pilliers painctes de noir, et dessus icelles chandeliers de bois, de mesmes presques touchans l'un l'autre et sur chacun ung cierge, et audessoubz desdictes lambourdes estoit toute ladicte eglise, tant en la nef comme ou cueur, et en la croisee tendue et parée de la parfondeur de deux largeurs de drap, Et dessus d'un veloux noir, Et a l'endroit de l'oratoire de deux costez de quatre draps, Et sur le dit veloux de trois piedz en trois pieds, estoient attachez grans blasons aux armes du feu Roy. En bas (2) de la nef pour éviter la foulle du peuple, les entredeux des pilliers furent fermez de planches painctes par dehors de couleur noire ; et (3) par dedens de drap, si n'y avait que ung huyz de chacun costé, Les sieges des prelatz, acoustrez con-

(1) *Pendant* (variante de la chronique, Ms. 503, collection Dupuy).
(2) *Aubas* (Chron.).
(3) Parez de drap par dedens (Chron.).

tre les dicts entre deux aupres du cueur, Et ceulx des princes et seigneurs, du long des pilliers de la nef, L'oratoire du prince estant entre les deux premiers pilliers, deça le cueur. Et de l'autre part le lieu des chantres, si estoit dressé, contre lhuiz du cueur ung grant autel (1) tout couvert par hault mesmes sur le pavement, de drap noir plus de quarante sept cents piedz, en quarrure. Le dit grant autel estant aourné par en hault de drap d'or, figuré de veloux noir à une croix de satin cramoisy. Et pardessus dix ou douze grants ymaiges dargent doré, Et trente six autelz de la dicte eglise, tous parez de drap noir à une croix de satin blanc, et sur chacun deux blasons armoyez.

Environ a quarante piedz du dit grant autel, entre les premiers pilliers de la nef, estoit dressee par tresbel artiffice, une chappelle Royalle tres materielle (2) de seize piedz de long, douze de large, et cinquante de haulteur laquelle fut toute paincte de noir a six estaiges ou gouttieres. Les quatre premiers en quarrure tousjours amoindrissant, ayant chacun quatre croix par six fois recroisettee et en chacune croisette ung chandellier et ung cierge, Les trois autres superieurs faicts en rondeur, comme trois couronnes dorees tirans par hault a forme pyramidalle. Et a chacun flouron ung chandellier et ung cierge, Et dessus le tout une grosse pomme doree portant une croix douze ou quatorze foys croisee et recroisettee, garnie tres amplement de luminaire (3) jusques au nombre sur ladicte croix seullement, de soixante et treize cierges. Et certes c'estoit une chose très

(1) A six degrez. (Chron.).
(2) Massive.
(3) Contre la dite Cappelle (Chron.). *Gouttière* signifie parfois bandes d'étoffe pendant en haut des rideaux (Littré).

riche et tres sollennelle a veoir, car la premiere des dictes gouttieres ou estaiges quarrez estoit tendu d'un fin drap noir, et pardessus, d'un drap d'or tres riche Et d'un autre satin cramoisy broché d'or, La seconde et la tierce pardessus le drap noir, furent aournees d'autre riche drap d'or, Et les trois couronnes tout alentour de veloux noir tellement que en toute la dicte chappelle, y avoit six vingtz aulnes de drap d'or et de veloux et autant de drap de laine. Et pardessus les dictz paremens estoient attachez plusieurs grans blasons des dites armes, Si y avoit aux quatre coingz du premier estaige, dembas quatre gros cierges, et par dehors se gettoient quatre angeletz bien empenez chascun vestu d'une thunique de taffetas pourprin (1) bordé dargent, les bras ouvers. Et au dessoubz dicelle chapelle Royalle estoit la representation du sarcueil ou biere du corps du feu Roy, couverte d'un grant et riche drap d'or, trainant en terre (2) à une croix de veloux cramoisy, si estoit la dicte chappelle close devant et derriere de deux chandelaires En chascun deux par ordre quarante torches armoyees de blasons, Et en la nef avoit un autre grant Ratellier servant pour mettre les pieces dont on debuoit faire les offrandes.

Ainsi estoit la dicte eglise ordonnee par dedens, et par dehors depuis icelle jusques a l'ostel du prince, où il y a plus de sept cents pas, estoient plantez entre (3) le pavez pilotiz de bois, garniz pardessus de bailles et barrieres fermees, lesquelles servoient de faire une allee franche et delivre (4) pour la pompe funeralle de douze piedz de large, pour evi-

(1) Tunicque de taphetas pourprez (Chron.).
(2) Trainant en terre (Supprimé en Chron.).
(3) Contre (Chron.). *Baille* est resté wallon et flamand.
(4) Et delivre (Supprimé en Chron.).

ter la foulle du peuple Et quant ce vint au marcher, pour aller aux vigilles, c'est assavoir le dymanche dix-huit de juillet environ deux heures apres midy, les dictes barrieres estoient garnies de deux costez, par dehors de six cens hommes notables de la ville, vestuz de noir à sept pieds l'un de l'autre tenant, chacun, une torche armoyee. Si fut l'ordre tel que cy après est escript divisé en quatre (1).

DE L'ORDONNANCE DU PREMIER JOUR POUR LES VIGILLES.

Tous les premiers marchoient deux chevaucheurs d'escuierie et deux fourriers du feu Roy lesquelz menoient les processions de toutes les eglises, et confraries de Malines en belle ordonnance c'est assavoir les croix et les confanons devant, Et consequemment les clercz, en grant nombre, Revestus de leurs sourpleiz (2), Les religieulx des ordres des mendians, cloistres et abayes, Les curez et chapelains des eglises parrochiales, Les chanoines des eglises collegialles, Et les seigneurs chapelains de la chappelle du feu Roy, et de monseigneur tous revestus de riches chappes, Consequemment alloient en ordre deux à deux, Les prélatz, c'est assavoir abbez jusques au uombre de dix neuf et trois evesques, dont l'un estoit mon seigneur de Salubry, l'autre (3) suffragant de Cambray et le tiers monseigneur Nicolas de Rutter evesque d'Arras, tous aournez de leurs mitres et crosses, et revestuz de leurs habits pontifficaulx.

Le second ordre estoit tel, c'est assavoir que apres les

(1) Quatre ordres (Chron.). La chronique supprime les sous-titres.
(2) Sourpeliz (Chron.).
(3) Monsieur Jehan Baselet. (Chron.).

dessus nommez marchoient les gens de bien de la Loy (1) et gouvernement de Malines, en grant nombre, consequemment les deputez des estatz, de toutes les villes terres et seignouries, en belle magnificence et gravité tous vestuz de dueil. Et apres iceulx, les officiers domesticques du feu Roy, de monseigneur L'archiduc Charles et de vous madame (2) ensemble deux à deux. Les chefz des offices derniers puis les gentilz hommes des quatre estatz desditz seigneurs feu Roy archiduc et vous (madame) et les enffans d'honneur Et ensuivant les maistres d'hotelz, leurs bastons en main et aux deux costez du dict second ordre, estoient ung grant nombre de povres hommes honnestes, vestuz de robes de dueil, les chapperons embronchez, portans chacun une torche, à deux blasons ; Lesquelz quant toutz (3) furent en leglise se mirent aux deux costez de la nef, tant que le service dura.

DES MISTERES PORTEZ LE DIT JOUR AUX VIGILLES.

Le tiers ordre (4) tres magnificque, contenoit les misteres (5) servans à la pompe funeralle, si precedoient icelle six poursuivans revestuz de leurs robes d'armes. Et apres iceulx, douze heraulx portans chacun une baniere de soye frangee richement paincte et armoyee des quatre seignouries,

(1) La magistrature, en flamand *De Wet*.

(2) Et de Madame (Chron.). Plus bas encore, elle supprime *vous*.

(3) Quaud *Ilz* furent... (Impr. et Chron.). Le texte *imprimé* est la reproduction en caractères gothiques faite à Harlem par Enschedé pour le compte de M. Ruggieri.

(4) = procession (id. Tross), mais le livret flamand trad. : *die derde ordene*.

(5) Ouvrages, *Ministeria*.

un marquisat, et sept contez, appartenant au feu Roy : dont la premiere tirant vers leglise estoit la seignourie de Malines qui est d'or, à trois paulx (1) de gheules, sur le deuxième ung ecusson de l'empire. La seconde de Salins de gheules à la bende d'or, La tierce de Frise d'azur billeté d'or a deux leopars de mesmes, la quarte du marquisat du Saint empire, de gheulles a ung chasteau et deux mains d'argent, au chief de l'empire, La cinquiesme de la conté de Namur, d'or au Lyon de sable, à une couronne de gheulles au col, armé et lampassé de mesmes, La sixieme de Zutphen dazur, au chef d'argent a la croix de gheules sarclee, La septiesme de Zeelande ondoyee en fasce de six pièces dargent et dazur au chef d'or, un demy Lion de gheules, La huitiesme de Hollande dor au Lion de gheulles armé dazur, la neufiesme de la conté palatine de Haynnau qui est dor au Lyon de sable Lampassé de gheulles, La dixiesme de franche conté de Bourgoigne qui porte dazur billetté d'or au Lyon de mesmes. L'onziesme d'Artois, au champ d'azur semé de fleurs de liz dor à ung lambeau (2) à trois pendans de gheulles, sur chacun trois chasteaulx dor, La douziesme de Flandres dor au Lyon de sable, moufflé de gris, lampassé de gheulles.

Et apres les dictes douze banieres, suivoient trois escuyers dont, l'un portoit la cornette du feu Roy, l'autre le guidon et le tiers lestandart painctz à la devise et couleurs du prince deffunct assavoir de taphetas rouge, blanc, et jaune, à ung Lyon, et un griffon tenans deux estocqz croisez en croix saint Andrieu, annexez en ung fusil dor, espardant flammes. Et dessus estoit escripte sa devise en

(1) = pals, terme de blason.

(2) Lambel, brisure en armoiries. « Ceux-là portent les armes pleines, ceux-ci brisent d'un lambel. » (La Bruyère).

lectres dor : *Qui vouldra*, Et sur ledit estandart une ymaige de saint Philipes.

Marchoient apres deux gentilz hommes escuyers tranchans du feu Roy, lun dit du Peschin bourbonoys et le seigneur Jehan Cosse neapolitain, menans ung coursier houssé jusques aux paturons dune houssine (1) de satin desdictes couleurs et devise, painctz de fin or et frangé de longues franges de soye, sellé d'une selle de jouxte de veloux noir armée et moufflée, Et au chanfrain du dit cheval ung grave (2) et gorgias plumas, a trois branches desdictes coulleurs puis le seigneur de Serzelles escuyer descuyrie portait une espee, en ung fourreau de veloux noir la poincte dessus. (3)

En apres venoient deux autres escuyers, dont l'un portoit à dextre le heaulme de jouxte, (4) richement garny doré et emplumassé d'un plumas blanc par embas, et en hault rouge en forme d'un chapeau archiducal à trois grosses plumes blanches pendant au derriere. Et l'aultre à senestre portoit lescu ou targe de jouste couvert de veloux cramoisy broudé à esguille, d'un grant fusil dor, (5) à la croix saint Andrieu semé de flammes dor en feu.

Consequemment marchoient quatre cheualiers deux à deux portant chacun ung escu heaulmé et tymbré des quatres quartiers du Roy deffunct. Le premier à dextre portoit lescu et heaulme de Portugal, tymbré d'un dragon saillant hors d'une couronne dor aux haschures (6) ou man-

(1) *Houssure* (Chron.). Le livret flamand : « *een heusse totten calcoenen.* »
(2) Grand (Chron.). *Grote ende triumphelike* (flam.).
(3) En hault (Tross) *Opwaert* (flam.).
(4) *Een steeckhelme* (flam.).
(5) *Een groot vierstael* (flam.).
(6) *Haschins* (Chron.). *Hauschuren* (flam.).

teletz de drap d'or, fourrez dermines, L'autre à senestre lescu et heaulme de Bourbon tymbré dune double fleur de liz dor en une torche dargent et de gheulles et les haschures de mesmes, L'autre suivant à dextre portoit lescu de lempereur Fredric troisième de ce nom, (1) paré du collier de lordre de Thoison dor et sur le heaulme tout doré ung tymbre de diadesme imperial, mantelé comme dessus. Et l'autre à senestre l'escu tel que le portoit Le duc Charles de Bourgoigne enrichy du colier de l'ordre, heaulme et tymbre comme Bourbon. (2) Si est à noter que chacun desdits quatre chevaliers avoit devant Luy ung Roy darmes ayant le chapperon embronchie et sur sa Robe de dueil estoit paré de La cotte darmes pareille a l'escu (3).

Tous lesquelz suivoit le principal Roy d'armes, nommé Thoison dor en manteau de dueil paré de sa riche cotte darmes, de veloux cramoisy broudé à L'esguille, tenant sa verge blanche au poing comme conducteur du dueil.

DU QUATRIEME ORDRE ET DU RETOUR DES VIGILLES.

Au quart ordre estoit monseigneur votre nepveu (4) larchiduc Charles, aourné du colier de lordre, monté sur ung petit cheval, avironné de ses archiers de corpz (5), habitué de manteau et chaperon de dueil, acompaigné de quatre grans personnaiges à pié, cest assavoir de monseigueur Sigis-

(1) La Chron. dit seulement *l'escu de lEmpire.*

(2) Le flamand traduit littéralement, mais la Chron. ajoute : *dune double fleur de liz.*

(3) Embronchie devient en flamand *ghebronkt.*

(4) La Chron. supprime *vostre nepveu.*

(5) Le flam : *ombevaen ende geadvironneert.*

mund Plouch embassadeur du Roy vostre pere, de monseigneur Hernest filz du marquis Christophe de Baden, vostre parent et cousin yssu de germain, (1) de monseigneur Jaques de Croy evesque de Cambray prince du saint Empire et conte de Cambresis, et de monseigneur le jeune duc de Cleves filz et héritier de monseigneur Jehan duc de Cleves. Et monseigneur Charles de Croy prince de Chimay chevalier de l'ordre, premier chambellan, qui portoit la quenue de son manteau. Si le suivoient onze autres nobles personnaiges chevaliers du dit ordre, a tout leurs grans manteaulx de dueil et leurs coliers par dessus, Et puis consequemment les autres officiers du dit ordre, et en apres les chambellans apres lesquelz marcherent, (2) les chancellier, president, maistres des Requestes, conseillers, secretaires, maistres des comptes gens de finances, et autres seigneurs de la Robe longue.

Ceste pompe funeralle, entree en leglise esclarcie de merveilleux luminaire jusques au nombre de dix-huit cents cierges sans les torches, (3) Les prelatz, revestuz en habit pontifical se mirent en leurs sieges. Toutes les banieres furent plantees sur la chapelle royalle ardant, (4) les quatre escuz, heaulmes et tymbres posez es mains des quatre angeletz, estans aux quatre coingz dicelle, comme dessus est dit, Et les aultres misteres a savoir cornette guidon espee heaulme et escu furent mis au Ratellier à ce ordonné, le

(1) Le flam : *uwe maech* en *neue int derde graet.*

(2) *Marchoient* (Chron.). Plus bas, par erreur sans doute, *chancelliers, presidens.*

(3) La Chron. intercale : *les processions passerent ou cueur.*

(4) Le flam. ajoute : *die welc schoen bernende van den groten lichte*, ce que l'éd. Tross traduit : « laquelle estoit comme embrasée des grandes lumières qui estoient à l'entour. »

cheval en son lieu, (1) Et larchiduc Charles se mit en sa forme (2) pres de son oratoire Les chevaliers confrères de lordre, derriere luy. De lautre costé les princes, ambassadeurs et prelatz seculiers, puis les chambellans grands seigneurs et gentilz hommes assiz selon leurs degrez. Et ainsi se commencerent vigilles, vous madame (3) estant presente secrettement en votre oratoire priant dieu devotement pour lame de votre trescher frere unicque(4), habillee en simple estat, d'une faille, avec quelque petit nombre de voz femmes. Et quand vigilles furent achevees, on retourna en la mesme ordre a lostel fors les pourcessions et prelats qui s'en retournerent en leurs mansions, et les banieres et misteres lesquelz demourerent en leglise. Et le lendemain qui fut lundi dix-neuf de juillet environ neuf heures de matin se prepara la pompe funeralle pour aller au service en lordonnance qui s'ensuit, laquelle nous commencerons retrogradement.

DE LA POMPE FUNEBRE DU SECOND JOUR.

Devant l'archiduc Charles accompaigné des princes seigneurs et chevaliers de l'ordre, et gens de son conseil comme dessus, marchoit Toison dor conducteur de la pompe a tout sa cotte darmes. Et devant icelny, Le seigneur de Beures (5) plus prouchain du sang pour lors, estant là portant la grande et principalle baniere aux plaines armes du feu

(1) Le flam. trad : *en dat paert by in syn stede.*
(2) Forme = *sezie* (flam.) = *stalle* (Tross). C'est un des sens de *forma* d'après Ducange.
(3) *Ghi, ghenadighe vrouwe* (flam.).
(4) *Gheabituert* (flam.).
(5) *De Bernes* (Chron.). *Van Bevere* (flam.).

Roy, couronnee par dessus le fust dont le blason est congneu par tout le monde, cest assavoir esquartellé de Castille et dAutriche. Et devant icelle estoit la couronne du feu Roy estoffee de fin or ouvree par grant artiffice, les flourons chargez de fusilz, garnie de tres riche pierrerie et fines perles orientalles, portee sur ung quarreau de veloux noir par ung gentil homme en l'absence du conte dAigremont a ce deputé. Et marchoit à dextre d'icelle messire Guy de la Baunie conte de Mont Revel chevalier dhonneur de vous madame, et à senestre le jeune conte de Fustemberghe.

Lesquelz precedoit le Riçhe collier du tres noble ordre de la toison d'or duquel le feu Roy en son vivant se soulloit aourner, porté reveremment par maistre Laurens du Bliou greffier du dit ordre sur ung large quarreau de riche veloux noir garny dessus dun autre drap de veloux doublé de satin noir frangé de soye noire, pendant à deux costez jusques aupres de terre, auquel tenoient la main du costé dextre messire Philibert Naturel dom prevost Duthrect (1) chancellier dudit ordre, et de lautre part messire Loys Quarré tresorier dicelluy. En l'ordre prochain precedent marchoient trois gentilz hommes de reng (2) dont le premier à dextre fut Maximilian de Hornes seigneur de Gasebecque portant le heaulme de Castille, tymbré d'un chasteau d'or en une couronne. Et dessus icelluy ung Lyon de pourpre, couronné, dor, tenant une espee, mantelle de drap dor fourré dermines. L'aultre à senestre fut Anthoine de Croy seigneur de Toul portant le heaulme dAustriche tymbré dun monceau de plumes de paon blanches, en une cou-

(1) Comme dans le flamand, mais la Chronique porte : *Messire prefet naturel dom.* etc.

(2) La Chron. par erreur : *du Roy.*

ronne dor a tout les haschures ou manteletz de veloux cramoisy fourrez dermines, Et ou milieu deulx le seigneur de Falesze filz de messire Baudoyn bastart de Bourgoigne, portoit lescu couronné aux plaines armes du Roy deffunct, enrichy de la toison dor, Et dont les quartiers particuliers seront cy apres blasonnez par les banieres (1) : devant iceulx alloit dom Dieghes de Ghevaire, (2) portant la cotte darmes. Et devant icelluy le seigneur de Bouzinghes portant lespee de justice en ung fourreau de drap dor et le tenant par la poincte la croisée (3) en hault en demonstrant que la justice estoit reudue en la main de Dieu. Consequemment en avant marchoit le cheval du corpz houssé des plaines armes Royalles, tout couvert jusques a terre, sellé d'une selle de guerre, couverte de veloux noir et au surplus bien doree et les estriers de mesmes, chanfrayné d'un riche chanfrain armoyé des plaines armes faictes de broudures richement empannassé (4) comme pour la personne du Roy. Et fut mené le dit coursier par les seigneurs de Trazegnies et de Rollers. Et quelque peu d'intervalle devant, alloit le seigneur de Fresin grant bailly de Haynnau portant le penon des plaines armes du Roy deffunct. Lesquelz misteres precedoit une autre pompe de banieres dont nous reciterons les blasons une pour une ; (5)

Premierement marchoient quatre barons deux a deux portant les quatre banieres des quatre quartiers de l'illustrité du sang du feu Roy desquelles estoit La premiere celle de lempereur Federic troisième de ce nom ayeul paternel

(1) Pour *après*, Chron. met *bien*.
(2) *Diego de Ghevara* (flam.).
(3) *Dat cruys opwaert* (flam.).
(4) *Emplumassé* (Imp. Chron. et trad. flam.).
(5) *Une à une* (bannière) (Chron.).

du feu Roy, le champ dor a ung aigle espany (1) de sable, menbré de gheulles, sur la poictrine ung escusson aux armes d'Austriche, couronné sur le fust dun dyademe Impérial. La seconde fut celle du grant duc Charles de Bourgoigne, ayeul maternel du Roy deffunct qui portoit escartellé le premier quartier de Valois qui est dazur semé de fleurs de liz dor, en une bordure couronnée de seize pieces dargent et de gheulles. Le tiers de Brabant, le quatrieme de Lembourg, ung faulx escu de Flandres (2) ; sur le tout chapellee icelle baniere d'un chapeau ducal sur le fust.

Des deux autres precedentes, celle du costé dextre estoit de la maison royalle de Portugal dont fut extraicte madame Heleonore ayeulle paternelle du feu Roy, (3) Laquelle porte dargent a cinq escussons dazur en croix, Trois en pal deux en fasce chacun escusson a cinq besans dargent en saultoir, à une bordure de Castille à une croix flouree du synople, partant desoubz lescu et saillant sur la dicte bordure, couronnee, sur le fust dune couronne Royalle, et tout dun reng. (4) L'autre baniere, du costé senestre, estoit de la maison de Bourbon de laquelle yssit madame Ysabel (5) ayeul le du feu Roy Phelipes qui porte dazur a trois fleurs de liz dor, oppressees dun baston en bende, de gheulles, chapelee dun chapeau ducal sur le fust. Et cest quant aux banieres des quatre quartiers, si n'est pas à obmectre, que devant icelles,

(1) *Aigle esployée* (Tross). *Ghebreede aern* (flam.). *Espars* (Chron.)

(2) *Een holschilt* (trad. par Tross.) *l'escu vuide de Flandres ; toutes les dictes bannières aïans en haut du fust ou hampe un chaperon ducal. — Chapellée* = couronnée.

(3) Eléonore, mère de Maximilien 1er. *Grote vaderlike moeder* (flam.).

(4) Ne se trouve pas en Chroniq ; mais dans la trad. flam. « *Alle van eender reecken.* »

(5) Isabelle de Bourbon, seconde femme de Charles le Téméraire.

estoient aussi quatre Roys darmes, parez de cottes darmes semblables aux banieres.

Devant les dictes banieres, en y eust autres quatre des troys Royaumes, et ung archiduché qui équipare ung Royaume, possedez par le Roy deffunct, marchans aussi deux à deux portées par quatre chevaliers baneretz. La premiere estoit de Castille qui porte de gheulles à ung chasteau dor, porte et fenestre dazur, fermé et massonné (1) et sablé, La seconde de Leon cest assavoir dargent, à ung Lion de pourpre, couronné et onglé d'or, La tierce de Grenade, dargent à ung rain de grenadier et une grenade de synople, fendue ou crevee de gheulles, Et la quarte d'Austriche de gheulles à la fasce d'argent, Les trois premieres couronnees sur le fust, Et la tierce chapellee d'un chappel archiducal. Et devant chacune ung Roy darmes a tout sa cotte de mesmes.

Tirant oultre vers leglise, marchoient, deux à deux, huit gentilz hommes portans huit banières tres riches de soye, bien painctes et bien frangees, representans les huit duchez appartenans au Roy deffunct dont la premiere estoit Austriche la vielle, qui porte dazur a cinq aiglettes dor. La seconde Austriche la neufve de gheulles a la fasce dargent, La tierce de Bourgogne dor et dazur bendé de six pieces a la bordure de gheulles. La quarte de Lothrice qui porte comme Austriche la neufve, Et ny a difference que du tymbre, La cinquiesme de Brabant de sable au Lyon dor armé et lempacé de gheulles, La sixiesme de Lembourg dargent au Lion de gheulles à la queuue fourchee par saultoir couronné dor et armé dazur, la septiesme de Luxembourg, (2) burlé en fasce

(1) Massonné de sable (Imp.). Même variante en chron. et trad. flamande.

(2) *Burlé* (en flam. *ghebernt in fasce*).

dargent et dazur. Sur le tout, le Lyon de Lembourg. La huitiesme de Gheldres, d'azur, au lion dor armé de gheulles. Les quelles huit banières precedoient autres quatre des quatre marches darmes du feu Roy portees par les quatre Roys de chacune d'icelles parez de leurs cottes de mesmes, chacun la couronne doree en teste, et leurs dictes banieres couronnees sur le fust. Icelles quatre marches sont Brabant, Flandres, Haynau et Artois, dont les blasons ont esté descriptz cy dessus chascun en son lieu. Et devant iceulx, allaient plusieurs autres héraulx et poursuivans darmes entre lesquelz en y avoit ung dEngleterre, les chaperons embronchez, (1) en signe de dueil et revestuz de leurs cottes darmes. Et certes cestoit chose piteable de veoir ce douloureux triumphe ainsi marcher ordonneement en grant silence et taciturnité. Et cest quant a lordre des misteres.

DU RESIDU QUANT A LA MESSE ET L'OFFRANDE ET AUTRES CERIMONIES.

Toute la reste de l'ordre, estoit semblable au jour precedent, excepté seullement que les evesques, abbez et prelatz nestoient point aux processions, ainchois estoient dès le matin a leglise, et avoient assisté, aux deux premieres grands messes qui furent solempnellement celebrees pour le salut de lame du Roy deffunct, oultre ung grant nombre de messes basses dictes par tous les autelz de leglise.

Quant doncques toute la pompe funeralle fut entree dedens icelle, la couronne Royalle et colier (2) de Lordre

(1) Baissés. *Marchen van wapenen* (fl.) est-ce pour *Marques ?*

(2) Et le collier de l'ordre (Imp.). De même en chron. Le flam : *Crone en halsbant.*

ensemble la robe darmes furent posees sur la representation du sarcueil. Et illec demourerent (1) le long du service. Les huit banieres des Duchez furent ordonnees, sur la chapelle Royalle, ensemble celles des trois Royaumes et de l'archiduché, celle de quatre quartiers de Illustrité (2), furent tenues par quatre heraulx empres la representacion du tumbel, jusques a loffrande. Et chacune de icelles des quatre marches tant que le service dura, fut sustentee par son Roy darmes, aux quatres quarrés (3) de la chapelle. Toutes les autres pieces furent mises au Ratellier a ce ordonné jusques a l'offertoire.

La messe preparee a celebrer par monseigneur levesques dArras, Labbé de saint Bertin habitué en diacre et (4) ung autre abbé en soubz dyacre, les chantres du feu Roy chantans en lamentations piteuses, commencerent lintroite de Requiem et fut le sacriffice continué jusques a lòffrande. Alors tous les prelatz, levez debout, parez et ornez de leurs mitres et crosses, mis par ordre entre lautel et loratoire de Larchiduche dun coste, Et les chevaliers de l'ordre de lautre, se avancèrent en belle ordonnance, Tous les gentilz hommes, qui tant le jour precedent, comme ce jour mesmes, avoient apporté les misteres, dessus mentionnez. Lesquelz se tirerent vers le Ratellier et leur fut delivree par les officiers darmes a chacun sa piece. Si marcha premierement Icelui qui portoit la cornette aux couleurs et devise du feu Roy laquelle il offrit faisant la reverence sans baiser la platine, consequemment celui qui portoit le

(1) Chron. ajoute *tout*.
(2) V. notre tome I, p. 15. *Van der doerluchticheyt* (flam.).
(3) *Aen den vier houcken* (flam.).
(4) *Vigtad abbé* (Chron.).

guidon et puis lestandart, En apres les deux escuyers qui menoient le cheval de Jouste, Et trois autres dont lun portoit lespee, Lautre le heaume, Et le tiers lescu de Jouste.

En apres vindrent offrir, les quatre chevaliers, qui portoient Les quatre banieres du sang, Et puis le penon aux plaines armes, Et consequemment Les escuyers, qui menoient le cheval du corps, houssé des plaines armes Royalles, offrirent Icelui. Si firent pareillement Les nobles hommes qui portoient lespee, la cotte darmes, les heaulmes de Castille et d'Austriche et lescu couronné aux plaines armes. Tous Lesquels ayant fait la reverence sans baiser la platine, se tirerent a part, Et les pieces offertes mises et posees par les officiers darmes sur le tymon, (1) en parement chacun selon son ordre, La grant baniere sans estre offerte fut apportee devant la bière et Representation et illec demoura jusques au service finy.

Et lors larchiduc Charles prince dès Espaignes marcha par entremy les dictz prelatz et chevaliers de lordre acompaigné de Lembassadeur du Roy son pere, de monseigneur de Cambray, du marquis de Baden, et du jeune duc de Cleves. Le prince de Chimay, portant la queuue de son manteau et thoison dor precedant, si offrit larchiduc pour lame du Roy son pere or et cire alumant, puis retourna en sa place. Et toison dor retourna querir les douze chevaliers de lordre, presens au dit obsecque, Et les mena faire leurs oblations, deux à deux, Les plus anciens devant, et les

(1) *Op tymen ofte plecken daertoe gheordineert ofte gheschilt in parementen.* Cf. éd. Tross : « sur le tymon ou lobsaul (?) à ce ordonné et paré : « La Chronique donne : « sur le trone en paravant. » Au lieu de Clèves, elle met « Juilliers ».

autres subsequens, selon le tempz qu'ils receurent icelle dignité. (1)

Si allerent tout premierement ensemble messire Jehan de Berghes, seigneur du dit lieu Et messire Henry de Witten seigneur de Bersele. (2) En apres messire Pierre de Lannoy, seigneur du Fresnoy, et monseigneur Charles de Croy, prince de Chimay, puis messire Hugues de Melun viconte de Gand, et messire Guillaume de Croy seigneur de Cherues (3). Consequemment messire Jaques de Luxembourg seigneur de Fiennes, Et messire Phelipes bastard de Bourgoigne, admiral de la mer. Si alloient apres messire Michel de Croy seigneur de Sampy, et messire Jehan de Luxembourg seigneur de Ville, Et consequemment (4) messire de Lalaing seigneur du dit lieu, Et messire Philibert de Vere seigneur du dit lieu de Vere grand maistre dhostel, Tous iceulx chevaliers confreres offrirent chacun ung grant cierge et une piece dor pour Lame de Leur prince deffunct chef et souverain du dit ordre.

Loffrande achevee, selon que dessus est dit, Reverend pere en dieu, monseigueur maistre Jehan Religieux de lordre de sainct Dominicque, docteur en theologie, evesque de Salubry, (5) prélat curial et confesseur du feu Roy, fit ung

(1) La Chron. porte : « Et ce faict, Thoison d'or ala querir les IIII princes qui avoient adestré mond. Sr et alerent a l'offrande deux à deux. Et consequemment retourna querir les XII Chevaliers de lordre presens aud. obseque, etc. »

(2) *Here van Borsele* (flam.). La Chronique donne : *Henry de Vittem.*

(3) *De Chievres* (flam.).

(4) Consequutivement (Imp.). La Chron : *et au derrenier Messieur Charles de Lalaing* Le flam. : *en voert here Kaerle van Lalaing.*

(5) *Salubre* (flam.). Salisbury ? On trouve ailleurs *Salbrie, Salombrie*, etc. C'est plutôt l'évêque *in partibus* de Sélivrée (Selivri ?) confesseur et prêcheur de l'archiduc Charles. (Leglay I, 206).

sermon tres elegant, Et print son theume, *mortuus est Rex* et *regnabit filius ejus pro eo*, par lequel il deduisit summairement toutes les grandz vertuz, et fortunes diverses du deffunct dont plusieurs des auditeurs gectoient souspirs et larmes sans nombre, comme je veiz, si croy je, que vous ma tres redoubtee dame, seur unique du feu Roy qui secretement estiez en vostre oratoire, ne fustes pas lors exempte de larmoyer.

Apres le sermon et la messe finee, et leaue benoiste donnee, monseigneur d'Arras, qui eust celebré la messe leut l'evangile saint Jehan. Et quaut il prononca ceste clause, *Et verbum caro factum est*, Lors la grand baniere aux plaines armes Royalles, qui jusques a cette heure là estoit demouree toute droitte, et tenue par le seigneur de Beures, fut enclinee et couchee en terre devant le grant autel. Et ainsi fut fait pareillement des banières des quatre marches, par les Roys darmes qui les tenoient aux quatre coings de la chapelle, puis en ce mesme instant thoison dor principal Roy darmes, jecta son baston en terre, et pronunca par trois fois a haulte voix *Le Roy est mort*. Peu dintervalle après, il reprint son baston, Et vint a la grand banière, si la redressa debout, en proferant haultement par trois foys *vive dom Charles, par la grace Dieu arc hiduc dAustriche, prince des Espaignes*, Et alors le premier Roy darmes a dextre releva sa baniere, Et dit : duc de Bourgoigne de Lothric et de Brabant, consequemment le second Roy darmes releva la sienne, En continuant de Lembourg, de Luxembourg et de Gheldres, puis le tiers redressant sa baniere, adjousta, conte de Flandres, dArtois, de Bourgogne, palatin de Haynnau, de Hollande, de Zeelande, de Namur et de Zutphen, Et le quatriesme, apres, sa baniere

relevée acheva disant : marquis du Saint Empire, seigneur de Frize, de Salins et de Malines.

Icelles cerimonies, ainsi solemnisées, le chaperon (1) de dueil a la persuasion du souverain Roy darmes fut osté au dit prince, Et lors Ledit thoison dor avec la benediction du prelat, print la riche espee estant pres de lautre a tout la quelle il vint devant larchiduc Charles, Et en la tenant par la poincte, La croix en hault Luy dist : prince imperial et Royal, ceste espee de justice vous est donnee de Dieu, et succedee (2) a vostre haultesse droicturierement par voz tres nobles progeniteurs affin que par vous justice soit desormais maintenue, la foy catholicque exaulcee, leglise deffendue et voz Royaumes principaultez, seignouries vassaulx et subgectz, gardez et entretenuz sauvement. Laquelle bonne et briefve harengue achevee Ledit Roy darmes, baisa lespee, et le mit es petites mains juvenilles du prince. Lequel la print par la manche, et la tint la poincte en hault. Et a tout icelle marcha vers l'autel où sagenouilla (3) Et puis relevé de son oraison, la bailla es mains de son grant escuyer descuyerie. Tous lesquelz misteres achevez Larchiduc Charles retourna en son hostel en la mesme ordre et maniere que le jour precedent, excepté qu'il n'avoit plus le chaperon de dueil et que l'espee de justice fut portee devant luy, a tout laquelle incontinant Luy venu en sa chambre le tres noble jeune prinee aaigé sans plus de huit ans crea et adouba un nouveau chevalier pour le premier qu'il fit onques. Veulle Dieu qu'il en puist faire cy apres

(1) *De caproene van rauwe* (flam). Le chapeau (Chron.).
(2) *Et à vostre haultesse succéder* (Chron.).
(3) Où il s'agenouilla (Imp.). Mais le flamand se conforme à notre manuscrit.

autant (1) et d'aussi bons que fit oncques Charlemaigne pour la deffense de la chose publicque de tonte chrestienté.

Ainsi fut ordonnee et mise a effect la pompe funeralle du Roy deffunct vostre tres cher frere unicque, princesse tres illustre, voire qui est chose memorable pour la congnoissance de la muableté des choses mondaines, En la mesme eglise où le deffunct, L'an mil quatre cens quatre vingts (2), lors prosperant en grant triumphe, avec Le Roy vostre pere Cesar Auguste, avoit haultement solempnisé la feste du tres noble ordre de La thoison dor. Si demoura, en icelle eglise, La chapelle Royalle ainsi parée comme elle estoit de trente deux banieres par lespace de cinq ou six jours, pour estre veue et regardee des estrangiers, Et puis fut desemparee, Et toutes les dictes banieres, estandars guidons escuz heaulmes et autres misteres dessus dictz, mis et attachez pour memoire et ramenbrance perpetuelle, aux pilliers tant du cueur comme de la nef et croisée, desquelz paremens l'eglise fort belle paravant, est ancoires davantaige, embellie et enrichie assez. Et le tout fait selon la devise et disposition de Thomas Isaac souverain Roy darmes du dit ordre, natif de Haynnau (3) homme de grant elloquence et memoire. Lequel oultre ce que j'ay veu des choses dessus mentionnees, ma aussi informé de la proprieté de plusieurs termes les plus necessaires, quant aux blasonnemens, Et aussi a fait pareillement Jaques Lecocq dit Luxembourg le herault homme tres espert en son office darmes.

Par ainsi ay-je tellement quellement (4) descript ceste

(1) *Autant que Charlemaigne* (Chron.). *Alsoe vele en alsoe goede ridderen als ooyt maecte Kaerle de Grote.*

(2) Quatre vingts un (Imp.). De même le flam. *Lors vivant* (Chr.).

(3) La Chron. ajoute : *de petite stature, mais...* (Là s'arrête la description de la Chronique).

(4) « *Mide dien hebbe ick taliter qualiter.* » (trad. flam.).

pompe, princesse tres clere, Laquelle pour la premiere que j'ay entamee, comme indiciaire de ceste vostre tres illustre maison, Il ma despleu quelle na este triumphalle et non funeralle, mais ainsi que vostre tres noble maison est meslee, de prosperité et de adversité, aussi est l'historiographe subgect a escripre lamer et le doux.

FIN DE LA POMPE FUNERALLE.

DE LA NOUVELLE ALIANCE DANGLETERRE (1).

Après le retour prospéré de Calais des allyantz sg^{rs} ambassadeurs, mgr Jacques de Luxembourg, sg^{r} de Fiennes, mgr Jehan de Berghes, sg^{r} de la dicte ville, chevalier de l'Ordre, sg^{r} Laurens de Gorrevod, baron de Montenay et gouverneur du pays de Bresse (2) pour ma gracieuse Dame la ducesse douaigiere de Savoye, mgr le président de Flandres et mg^{r} lAudiencier. Apres quilz eurent completement faict rapport de leurs tres heureuses besoingnes, à scavoir de la bonne paix amitié et confédération par eulx traictée et concluse entre le Roy et Empereur tousjours Auguste, larcheduc Charles son fils et les païs de pardeça dung costé et le tout puissant Roy Henry dAngleterre septiesme du nom et les subgetz et vassaulx de sa couronne daultre costé, moyennant la ferme aliance matrimonialle promise de la tres belle blanche et rouge rose anglicane (3) Dame Marie dAngleterre fille au dessusdict Syre et Roy avec larcheduc Charles nostre tres redoubté sg^{r} et prince, le premier jour en janvier, jour de lan neuf par la grace de Dieu ; mondessus escript larcheduc, madame sa tante et mesdames Heleonore et Helizabeth ses sœurs, allerent en grand triomphe entendre la messe en lesglise Saint Rombault où ilz rendirent ensemble graces et louenges

(1) Jusqu'à : *ilz rendirent ensemble*, c'est le texte de la traduction du livret flamand faite par M. J. Petit (éd. Tross). Le reste nous a été récemment fourni par M. Emile Picot, d'après un exemplaire de la Bibliothèque Rothschild (à la suite de la *Pompe funeralle*).

(2) Pour la révocation des lettres de légitimation du bâtard de Savoie (14 mai 1502, Gorrevod signe en qualité de grand écuyer). (Quinsonas, Matériaux etc. III, 50).

(3) *Anglicane oft Inghelsche* (flam.).

solennelles a Dieu de ce hault benefice. Et ce jour mesmes furent faictz *(feux?)* de Ioye (1) par my Malines pour la publication de la dicte tres noble aliance tres utile et tres-necessaire. Et lors fut mis sus ce chant nouvel.

CHANT NOUVEL.

Plus nulz Regretz, grandz moyens ne menuz
De Ioye nudz ne soient dictz nescriptz.
Ores revient le bon temps Saturnus
Où peu cogneuz furent plainctifz et criz.
Long temps nous ont tous malheurs infiniz
Batuz, pugnys, et faictz poures, maigretz,
Mais maintenant despoir sommes garniz
Ioinctz et uniz. Nayons plus nulz Regretz.
Sur nos preauz et Iardinetz herbuz
Luira Phebus, de ses Rayz ennobliz.
Ainsy croistront noz boutonceaux barbuz (2),
Sans point dabus ne dangereux troubliz (3).

Regretz plus nulz ne nous viegneut apres.
Nostre heur est pres, venant des cieulx beniz.
Voisent ailleurs Regretz plus durs que gres
Fiers et aigretz, et cerchent autres nidz,
Se Mars nous tolt la blanche fleur de lis
Sans nulz delictz, sy nous donne Venus
Rose merveille amoureuse de pris
Dont nos espritz nauront Regretz plus nulz.

(1) *En op den selven dach was blidelijk gheviert met groter blijdschap* (flam). Et ledict jour fust joieusement festoyé à grand allegresse. (éd. Tross).

(2) On voit bien, par l'orthographe de cette pièce, que les lettres finales *x* et *z* dérivent de purs caprices de calligraphe. On y a vu aussi des combinaisons de $u + s$, de $t + s$ Mais comment expliquer *y* final?

(3) Cf. éboulis, gazouillis, abatis, treillis, roulis, etc.

TRAITTÉ DES POMPES FUNEBRES

PAR JEAN LEMAIRE

DEDIÉ A TRES HAUTE ET EXCELLENTE PRINCESSE

CLAUDE DE FRANCE

IL A ÉTÉ COMPOSÉ PEU DE TEMS APRES LES OBSEQUES

D'ANNE DE BRETAGNE SA MÈRE

VERS L'AN 1514 (1).

Bibliothèque Nationale. Département des Manuscrits.
Volume fonds français 22 326.

ORAISON DE LACTEUR PAR MANIERE DE INUOCATION EN FORME DE VIRELAY DOUBLE (2).

Quand Il te plaist, O hault altitonant
Quen tout Labeur, jadis et maintenant
Aye prins paine, en mon sens peu fourny,
Te plaise aussi de ton bien Infiny,
Me tendre ung peu de faueur soustenant
Quand Il ta pleu O hault altitonant.

Tu scez et vois que papier je ne dore
Ny embelliz de riens dont on puist rire,
Ains sans cesser ay matiere descripre
Les faictz dolentz de mort qui tout deuore
Quand Il te plait O hault altitonant.

(1) Ce titre est d'une écriture du 18e siècle.
(2) Bibliothèque Nationale. Départ. des manuscrits. Mémoires de Bretagne. fds fais 22326, page 79.

Du bon bourbon, le trespas suruenant
Me fit plourer, et puis tout d'un tenant
Jay deploré la perte de Ligny,
Sauoye apres, et Castille plaigny,
Vecy la suite, et le pis aduenant,
Quand Il te plait.

Sil fault tousiours, qu'en la fin je deplore
Prince ou princesse, en quoy faisant souspire,
Il men desplait. Mais si de ton empire
Grace je n'ay, je la quiere et implore
Quand il te plait.

SENSUIT UNG PETIT TRAICTÉ INTITULÉ DES POMPES FUNEBRES ANTIQUES ET MODERNES DEDIÉ A VOSTRE EXCELLENCE TRES HAULTE ET TRES NOBLE PRINCESSE MADAME CLAUDE PREMIERE FILLE DE FRANCE ET DE BRETAIGNE. PAR VOSTRE TRES HUMBLE ET TRES OBÉISSANT SERUITEUR. JAN LE MAIRE DE BELGES.

PROLOGUE.

Comme ainsi soit, Tres chere (1) et tres benigne princesse, et ma tres redoubtée Dame, que à la mienne tres dure

(1) *Clere*, comme au prologue du 2e l. des Illustrations éd. 1512 ? V. plus haut, p. 243. La dédicace à Marguerite est peut-être de 1504. — On trouve p. 311 de notre mscr. 22, 326, « lhistoire des obsèques d'Anne de Bretagne par Bretagne » (roi d'armes), Cf. Leroux de Lincy, Bibliothèque de l'École des Charies (1849).

fortune, jaye en trop grand amaritude et regret de couraige esté lun des plus doulentz spectateurs de la pompe funeralle et finalle inhumation du corps de feue deternelle memoire la Royne vostre tres chere Dame et genitrice, et que de ce triumphe Royal (Mais hélas trop lamentable) entre les autres jaye mis diligence à noter toutes les raisons et circonstances des merueilleuses cerimonies seruant à ce, ensemble lordonnance et execution d'icelles bien difficilles a escripre. Finablement, Madame, en cest exercice, ma propre curiosité ma fait congnoistre deux pointctz principaulx.

Le premier est que non seullement le peuple de France, mais aussi toutes nations externes ont peu veoir à loeil par extreme admiration, plus que oncques mais dautre princesse, qui trespassast, de combien surmonte en gloire et souueraine estime toute quelconque dignité féminine la couronne sacree, Reginalle de ce Royaume lequel non sans grand merite est appellé tres-Chrestien.

Lautre poinct Madame est que, par icelle demonstration, a esté diuulgué, notoirement à tout le monde de quelle et quante amour et vraye charité fondee en saincte foy catholicque et droicte societé conjugalle, Le Roy tres chrestien nostre souuerain seigneur, et vostre très redoubté pere, embrassoit (1) les vertuz innumerables et la caste fidelité de vostre tres magnanime dame et mere viuante, actendu que par sa tres habundante amplitude et magnificence sans quelque espargne ledit seigneur a rendu la renommee de sa tres illustre compaigne immortelle en la bouche des hommes et tousiours admirable a ceulx qui cy après liront

(1) Louis XII vivait-il encore ?

les histoires des exeques funeraulx daucuns princes ou princesses.

Lesquelz deux poinctz singuliers, Madame, doibuent soulaiger vostre douleur en ceste aduersité publicque, considerant que riens de nouueau ne se fait soubz le ciel et que autresfois ne soit aduenu le semblable, et fera encoires au temps aduenir. Dont pour monstrer que cest chose bien digne de sauoir les gestes des anticques, jay icy entrepris de rememorer succinctement les termes et manieres de faire que tindrent jadis (quant a ce) noz ancestres non encoires illuminez de la resplendeur de la foy catholicque, mais errans es parfondes tenebres de la culture dydolatrye. Lesquelz par une merueilleuse affection humaine telle comme ils la portoient à leurs parens mortz, en solemnisant leurs obsecques, commectoient plusieurs enormitez inhumaines causees par suggestion dyabolicque qui ne se delicte sinon en effusion de sang et en cruaulté. Et ce congneu, pour ce que les choses diuerses mises l'une aupres de lautre ont meilleur lustre et se monstrent plus differentes, nous toucherons aussi de ceulx qui obseruent la secte Judaicque et la supersticion moderne des Turcz.

Par lesquelles choses apperra, de combien nous sommes plus tenuz a Dieu et à sa tres sacrée Religion chretienne. Laquelle pour la consolation des viuans, pour la gloire de nos princes trespassez, et pour le remede de leurs ames, nous permet celebrer leurs obsecques, par une merueilleuse et souueraine pompe trop plus modeste, plus ordonnée, et moins confuse que celles de jadis, sans vice, sans insolence, sans inhumanité et sans effusion de sang. Joinct à ce que par ce mien petit labeur non encoires actaint (1) par

(1) Jattayngs = je parviens. (Falsgrave),

autre que je saiche, on cognoistra aucunes bonnes coustumes du temps anticque, auoir esté retenues jusques à present, et plusieurs autres mauuaises plaines dhorreur et de supersticion detestable abolies et delaisseees. Si que non seullement en ceste matiere et en toutes autres occurrentes est chose salubre et bien propice dauoir leu les histoires anciennes pour les conferer aux modernes, mais aussi est necessaire prouffitable et delectant et digne de recommandacion.

Maintenant nous viendrons à la deduction de ce traictée duquel, treschere (1) et tres benigne princesse, je vous faiz humble present recommandant ma petitesse à vostre debonnaireté tres excellente.

(1) *Tresclere ?*

FIN DU PROLOGUE.

DE LA PREMIERE INSTITUTION DES POMPES FUNERALLES SELON LA LOY PAYENNE.

La vanité supersticieuse des payens ydolatres cuida jadis que Pluton, selon leurs fables, Dieu des regions infernalles, frere de Jupiter et de Neptune, filz de lancien Saturne fut le premier qui institua aux viuans de faire honneur aux mortz, et ordonna quon appaisast leurs umbres, daucuns sacrifices. Les egiptiens y assignoient quelque raison, et estoit leur opinion telle que les ames après le partement du corps estoient errans et vagabondes autour du riuaige du Styx et la grand palu denfer (1) qui est interpretee tristesse, et ne pouoient estre passees oultre par Caron le viel nautonnier pour boire de leaue obliuieuse du fleuue Lethes et auoir repos final aux champs elisees, ains que le corps eust eu tous ses debuoirs de funerailles. Si comme Virgille racompte de Miscenus eolides (2) qui fut noyé en la mer. Lesquelz obsecques estoient dediez et consacrez à l'honneur diceluy pluton et des autres Dieux infernaulx quon appelloit manes. Or selon diuerses manieres de peuples estranges et barbares on usoit diuersement de la maniere densepuelir, dont la pluspart sont horribles à racompter. Si me deporteray de la confusion dicelles, et ne prendray seullement que la mode dont userent les Troyens Grecz Roumains Egiptiens et Juifz es pompes funebres de leurs princes qui est merueilleuse et diverse.

(1) Palsgrave dit que Lemaire aurait dû mettre l'article au masculin.

(2) Le trompette Misenus. Cf. Enéid. III, 239. VI, 162.

DE QUELZ PERSONNAIGES PRINCIPALEMEMT LES POMPES FUNEBRES SUBSEQUENTES SONT EXPLICQUÉES EN GENERAL ET DEQUELZ ACTEURS EN A ESTE FAIT LE RECUEIL ET QUIL Y AUOIT DEUX PRINCIPALLES MANIERES.

Les princes pour qui on celebroit les exeques ou temps jadis pouoient estre de diuerses qualitez et mortz de diuerses manieres selon lesquelz accidentz se varioit la fasson de faire. Patroclus de Mirmidone dont Homere recite la pompe fut occis en fait de guerre par Hector et mourut en terre ennemie et loingtaine de son parentaige. Mais Achilès son compaignon darmes fournit grandement à l'honneur de sa sepulture en la presence des princes de Grece, et ou milieu de leur armee estant au siege de Troyes. Palas le Jouuenceau qui mourut en bataille, par les mains de Turnes pour la querelle dEneas fut raporté à son pere le Roy Euander et en la presence dicelui fut honoréz dobseques par les gens dudit Eneas comme recite Virgille. Lenfant Ophieltes (1) autrement dit Archemorus tué par ung serpent ainsi quil sesbattoit en lherbe fut sepulturé par ses propres pere et mere. Cest assauoir Licurgus Roy de Grece et sa femme Euridice comme met le poëte Statius. Julius Cesar occis par trahyson dedans Romme et Lempereur Octouien Auguste son successeur trespassé de mort naturelle, hors de Romme, recurent iceluy derrenier honneur diuersement, par leurs propres parens amyz et subgectz comme recitent

(1) Archemoros (qui meurt le premier) surnom d'Opheltès. Cf. En. IX. 201. Ovid. Met. III, 605.

Plutarque et Suetone. De tous lesquelz personnaiges et encoires dautres, selon les acteurs autenticques qui en ont escript, jay recueilly la maniere des pompes en general, comme on verra cy apres, combien quil faille entendre par discretion quil y auoit quelques particularités appropriees a l'une plus que a lautre, selon diuers regards. Comme aussi nous le noterons en aucuns passaiges. Et aussi a noter quil y auoit deux principalles manieres densepuelir : Lune de bruller les corps et lautre de les enterrer tout entiers. Si dirons premier comment on les ardoit et la totalité de tel affaire, se peut reciter en ceste maniere.

DE LAPPAREIL DU CORPS DU PRINCE ET DE LA GRANT MONT JOIE DE BOYS APPELLE PYRA (1).

Le corps du prince, mort en bataille ou autrement, rapporté en sa tente ou en sa cité, ou en celles de son prouchain parent ou amy, après estre laué deaue chaulde et de vin, purgé et nectoyé ses playes et tout son corps pour euiter putrefaction et oultre ce embosmé de plusieurs oignemens, estoit revestu de ses plus riches vestemens ou de ceulx de son plus prouchain parent ou amy, et illec par les siens plouré et veillé jour et nuyt a tout grant lummaire. Et ce pendant on faisoit lappareil de son sepulchre sumptueulx, et de toutes autres choses servans a ses exsecques. Pour lesquelles acomplir et pour ardre le corps solennellement se dressoit en quelque large champaigne ou sur la plusgrand place et marché de la cité, ung grant eschauf-

(1) Mont-joie, monceau de pierres jetées confusément, en signe de victoire ou pour marquer les chemins. (Littré). *Pyra* (gréco-latin), bûcher en flammes.

fault ou montjoie de gros tronz et branches de toutes manières darbres nouvellement couppez et mis en ordre par grant artiffice entrelardé de fagotz et destrain pour mieulx alumer. Lequel monceau de boys ainsi disposé ques apparence (1) par dehors de parement et sur tres noble tapisserie et tout liure (2) on appelloit pyra ou temps dadoncques. Si estoit celuy de Patroclus de cent piedz de tous costez en quarrure. Et cela fait se preparoit aussi la biere que les anciens appelloient feretre pour porter le corpz. De laquelle les ordonnances estoient diverses selon la diversité des personnaiges.

DE LORDONNANCE DES FIERTRES OU BIERES ESQUELLES ON PORTOIT LE CORPZ.

La biere de l'enfant Ophialtes filz du roy Licargis (3) estoit estoffée de branches de cypres tissues lune parmy lautre, lequel arbre estoit anciennement consacré par expres aux faiz funeraulx, pour ce que quant il est coppé il ne rauerdit jamais. Et dedens icelle y auoit trois litz lun sur lautre. Le premier estoit destrain sec, le second d'herbe vert et de belles flourettes, le tiers de toutes espices aromaticques, si comme d'encens, cynamome (4), saffren et autres choses. Et le dessus fait à maniere de ciel ou de pasle (5) qui estoit couuert de tapisserie brodure de drap dor, et de

(1) Sic.
(2) Sic.
(3) C'est en lhonneur d'Opheltès, fils de Lycurgue, que furent institués les jeux Néméens d'Argolide.
(4) Cinnamome, substance aromatique fort célèbre chez les anciens, et que les uns croient être la cannelle, les autres la myrrhe.
(5) Pavillon ou poèle. En picard *poisle* = manteau.

pourpre garnie et semee de perles et autres pierres precieuses sans nulle espargne. Et tout alentour de la biere dudit Ophialtes estoient pendues et actachees les armures de son pere et de ses ancestres et aussi le petit arc de lenfant et son carquas, sa petite cuirasse et son espée et ses (*jouets ?*) denfance et autres choses esquelles il se fust delicté et exercité en sa jeunesse sil y fust paruenu. Mais à ung homme parfait, sicomme estoit Patroclus et autres bons guerroyeurs, on mectoit deuers leur chef ung trophée qui est enseigne de victoire. Cest à dire ung pal de boys richement ouuré, paint et doré, auquel pendoit son propre harnois de corps. Et pour ce que Julius Cesar ne fut point occis en armes, on mist au trophee la robe encoires toute sanglante, en laquelle il auoit esté tué de vingt et trois coupz de dague, et en lieu d'une biere, son corpz estoit dedens ung riche tabernacle tout doré de fin or sur ung lit diuoire, tapissé de drap dor et de pourpre.

DE LORDRE QUON TENOIT A PORTER LE CORPS AU FEU ET MESMEMENT DE CE QUE PRECEDOIT.

Premierement, alloient en ordres les prestres des temples et leurs ministres ordonnez aux sacrifices et apres eulx les victimes quon voulloit offrir aux Dieux infernaulx. Cest assauoir beufz moutons et pourceaulx. Consequemment estoient menez en grant miserable les prisonniers condempnez a estre murtriz et asgouliz (1) audit cruel obseques (2),

(1) Dans Montaigne, l'ancien *es-gosillier* dont le sens propre était tuer en coupant la gorge ? En italien, *Sgozzare*. On trouve aussi *esgoeler*.

(2) Autrefois masculin , à cause de *obsequium*.

les mains liees derriere le doz et enchaynez piteusement. Et apres iceulx marchoient grand nombre de cheuaulx et chariotz, chargez des despouilles et richesses, proyes et butins conquestez par le prince deffunct en fait de guerre sur ses ennemys. Lesquelz alloient suiuant plusieurs notables hommes armez a pié, portans chascun ung bois à maniere de trophee cy dessus speciffiee. Autour desquelz estoient fichez les harnois et armures de diuers ennemis occis et desconfitz en bataille, ou en champ mortel corpz a corpz par le prince ..... mort, si y estoient les escripteaulx signiffians les noms et les tiltres des vaincuz. Iceulx suiuoient en belle ordonnance autres gentilz hommes, dont les ungs portoient grans bassins vaisseaulx conches (1) platz couppes et flascons et potz tous plains de miel de lait dhuille de vin de viandes pour son seruice comme sil fust vif, despisseries aromaticques et autres choses neccessaires pour les cerimonies.

DE CE QUI MARCHOIT AUPRES DU CORPS ET DE SA SUITTE.

Deuant le corps marchoient trompettes-clarons, cors et busines à la mode anticque et autres menestriers qu'on appelloit pour lors tibicines auec chantres et musiciens en grant nombre qui tous ensemble pronuncoient dictiers plains de regretz et melodies piteuses et lamentatines. En apres estoit meme le coursier de guerre du prince sans parement et sans chanfrain. Dont Virgille a ce propos recite que le cheual de Palas filz du roy Enandet (2) aloit plou-

(1) Du latin *concha*, vase en forme de coquille, etc.

(2) Evandre. cf. Enéide XI, 90 «... *bellator equus... it lacrimans, guttisque humectat grandibus ora.* »

rant a grosses larmes aux funerailles de son maistre. Et tout d'un tenant aloient trois des plus nobles cheualiers dont lun portoit le heaulme, lautre lescu, et le tiers la lance. Si estoit consequutiuement la biere où le corps reposoit ainsi acoustré comme dessus portee par ung nombre de jeunes gentilz hommes fortz et robustes choisiz pour ce faire entre tous les autres. Puis venoient les princes du sang en dueil, et en apres les princesses et dames faisans grandz pleurs et lamentacions. Et tous les derniers marchoient les barons, capitaines, centurions, tribuns et souldars, tous en armes tant a cheual comme a pié ayans la poincte de leurs lances et dars vers terre pour denoter leur dueil, et lendroict de leurs escuz retournez deuers eulx affin que les ymages des dieulx qui estoient painctz en iceulx ne fussent souillez ou poluz.

DE LA TONSURE DES GENS ET DES CHEVAULX ET DE L'ORAISON FUNEBRE.

Quand on estoit paruenu au lieu déterminé, la biere estoit mise sus. Et lors le pere, ou le plus prouchain parent ou amy du mort en signe de dueil extreme saprouchoit du corps et dessus icellui posait son sceptre et ses acoustremens Royaulx, et puis tout presentement faisoit copper sa barbe et ses cheueulx et avec certains parolles piteuses à ce seruans la mectoit es mains du mort. Comme fit le Roy Licargus a son filz Ophialtes et Achiles qui tousa (1) sa perruque blonde et espesse aux obseques de Patroclus, ensemble tous ceulx de sa bende, dont tous les princes de Grece se

(1) Ou *tonsa* = tondit, Palsgrave a : *jay tonsé, que je tonse.*

prindrent a plourer de pithié. Pareillement les gens de Peloridas (1) duc de Thebes lesquelz ne tondirent pas seullement leurs cheueulx, mais aussi les crins de leurs cheveaulx. Par ainsi tout le corps ainsi couuert de cheuelures, redoubloit le dueil aspre et merueilleux, entre tous ceulx de lassemblee. Pour lequel augmenter le prince plus prouchain ou qui auoit plus dauctorité faisoit pronuncer par ung herault, ou luy mesmes pronuncoit les louenges du trespassé, affin démouuoir les escoutans à commiseration piteuse et à plus grand hayne contre les ennemys, ainsi que fit Anthonius aux obsecques de Cesar. Mais la première harengue funebre qui fut faicte a Romme fut celle que fit Valerius Publicola pour Brutus qui chassa Tarquin lorquilleux hors de la cité, laquelle fut si agreable aux seigneurs et au peuple que tousiours depuis en fut continuee la maniere.

DE LOCCISION DES BESTES ET DES GENS POUR SACRIFICE ET AUTRES CERIMONIES.

Loraison funebre acheuee, les cors et les trompettes commencoient à sonner en ung ton graue et piteux, cestoit pour ung prince..... (2) fait en aaige. Mais se cestoit pour ung jeune enfant, il ny auoit sinon flutes sourdes et basses faictes doz de cheual..... de buisset (3) dont le son nestoit que de pleur et de lamentacion. Et adoncques la biere a tout le corpz estoit montée sur la grand mont joye de boys

(1) Pélopidas.
(2) Lacune du manuscrit.
(3) A Chénier a dit. « sur ce buis fertile en agréables sons. » C'est donc une flute ?

faicte en carrure comme dessus est dit. Les prestres faisoient le sacrifice des bestes qui pour ce auoient esté amenees. Si estoit respandu miel et huille sur icelles, et de tout le sain (1) cueilly dedans leurs entrailles on couuroit le corpz du prince mort. Et dessus icelui on mectoit grant quantité dencens et de saffren et aucuns vaisseaulx plains dhuille doliue et de miel. Autres aussi plains de lart et de sang, laquelle chose estoit par appaiser lame du trespassé en signiffiance. (2) Le lait nourrit lame et le sang lentretient. Encores asseoit on aupres de luy sur une table dressee, le seruice ordinaire de vin et de viande comme sil eust esté vif. Et en oultre estoient actachez a leschauffault ses grans coursiers en certain nombre et les lieuriers que soulloit aymer et qui estoient nourriz de sa table. Si occisoit on les malheureux prisonniers de guerre qui pour ce seullement estoient reseruez et les entassoit on auec le demourant. Achilles aux obsecques de Patroclus mit au feu quatre cheuaulx deux lieuriers et douze nobles hommes troyens. Et quand on ne pouoit finer de (3) prisonniers on mectoit en leur lieu ceulx qui à cause de leurs demerites estoient condempnez a mort par justice jusques a tant que les Romains trouuerent lusaige de gladiateurs, c'est a dire de maistres joueurs despees qui se nauroient et entretuoient par artiffice. Il fut aussi ung temps que on mectoit avec le corpz le jour les plus féaulx seruiteurs du tres passé. Et ainsi le fit Eneas aux obseques de son pere Anchises, et julius Cesar tesmoigne que ainsi le faisoit on en nostre Gaule de pardeca.

(1) Graisse, de *sagimen*, *sagina*.
(2) Ital. *significanza*, marque symbole.
(3) Palsgrave a : je me fine, *I store*, *i make provysyon*.

DES MISTERES QUI SE FAISOIENT DALUMER LE FEU.

Toutes les choses ainsi disposees se mectoient en auaut aucuns personnaiges ayans charges expresse de ce, lesquelz par grant cerimonie, tenans chascun une torche en leur main, le visaige destourné arriere, affin quilz ne semblassent faire cest office voluntairement mais plustost encores et malgré eulx bruloient le feu de toutes pars en ce grand tas de boys. Sur ce point (1) les gens darmes leuoient leurs escuz en hault par une maniere de faire pour destourner ceulx du dueil quilz ne veissent forsener le premier embrasement du feu qui bruleroit le corpz de leur prouchain parent et amy. Et ainsi que de toutes pars le boys se commençoit a espandre (2) et que desia la flamme et la fumée ensemble surmontoient les nues et obscurcissoient le ciel, lors les trompettes et fleuttes se prenoient a bondir impetueusement et lamenter. Et toute la cheualerie a une flotte (3) commencoit par le costé senestre a circuir a lentour du feu jusques a trois fois, en criant et vociferant horriblement, en faisant pleurs et lamentacions meruilleuses et en hurtant leurs escuz contre leurs harnois mesmement et rompant leurs lances et leurs arcz, leurs fleches et leurs dars par grant bruit frayeur et desesperation.

(1) Cette locution se rencontre encore dans Boileau.

(2) *Esprandre* = flamber ?

(3) Ce mot et ses congénères de langues romanes signifie *multitude*, *foule*.

DU DUEIL DES DAMES ET DES RICHESSES QUE ELLES ET LES GENS DARMES GECTOIENT AU FEU.

Les princesses et les autres dames en ces entrefaictes tiroient leurs cheueulx, teurdoient (1) leurs mains, dessiroient leurs robes, descouuroient leurs poictrines et se desconfortoient asprement. Si lit on que aux funerailles de Julius Cesar les Dames Roumaines gecterent dedans le feu les riches bagues, atours et aournemens dont elles estoient acoustrees ensemble les chaynes, quarquans et bullettes (2) de leurs enfans. Pareillement les vieilz cheualiers y ruerent leurs propres armes garnies dor et dargent, les trompectes et autres ministres de la pompe funeralle, leurs riches robes dont ils usoient aux triumphes et festes solempnelles, tant estoit le dueil grant et publicque (3) et plain daffection. Mais combien que cela fust par incident et naduint pas tousiours, neantmoingz dordinaire on gectoit ou feu les despouilles des ennemis occiz et vaincuz par le prince mort. Si comme toutes (4) paueillons harnoix escuz targes darcz lances espees frains de cheuaulx roes tymons et chariotz. La cause pourquoy ilz gectoient tant de biens dedans le feu estoit comme ilz. . . . (5) pource que apres auoir fait une si grant perte que du prince ilz pouoient bien encoires faire ceste la.

(1) Forme berrichonne et normande. En wallon on trouve *toirchi*, d'où le wallonisme : *il s'a torché* (tordu) *le cou*.

(2) Cf. *bulla aurea* (Rich, Dictionnaire des antiquités).

(3) Des deux genres dans Palsgrave.

(4) Palsgrave fait *paueillon* masc.

(5) Lacune du manuscrit. L'importance exceptionnelle attribuée aux funérailles de César est une tradition du moyen-âge.

DE LEXTINCTION DU FEU ET DU RECUEIL DES CENDRES ET DES OS ET COMMENT LA ROYNE DE CARIE....

Ains que tout fust consommé, qui diroit aucunesfois jour et nuyt ne se bougoit personne dillec. Si veilloit tousiours quelque prince plus prochain tenant une grant couppe dor en ses mains a tout laquelle il respandoit par plusieurs foys du vin en terre par maniere de sacriffice en appellant lame de son parent ou amy et en le plourant et regrectant sans cesser comme faisoit Achilles du gentil Patroclus. Et quant tous les corps estoient consumez, lors on estaingnoit le feu de vin vermeil et recueilloit on solemnellement et reuereemment les os tous blancz du prince ou du Roy. Et a ce propos disent aucuns, que les corpz des Royz dorient ains que de les mectre au feu estoient enuelopez dun drap dont la femme (1) est naturellement de telle estoffe quelle ne brule poinct. Et par ce moyen estoient gardez les os des princes sans estre meslez auec les autres. Iceulx os et cendres ainsi recueilluz, on les colloquoit par grant cerimonie en ung vaisseau dor dargent ou darain bien couuert. Et les gardoit on en grant dignité pour mectre en sepulture. Combien que la Royne Arthemise de carie ne voulut autre vaisseau pour les cendres de son tres cher frere et mary le Roy Mauseolus que son propre corps (2). Car par une inuention non acoustumee elle mesmes les print et usa toutes auec certain brunaige, disant quelle neust sceu bailler aux cendres de son espoux nul autre plus cher ne plus amoureulx receptacle que son propre corpz.

(1) La trame ? En provençal *fremna* = frange.
(2) Cf. notre tom. IV, p. 71 (Couronne Margaritique).

DE LA DERNIERE CERIMONIE QUON FAISOIT AUX CENDRES EN LES SEPULTURANT ET DAUCUNES PARTICULARITEZ FAICTES POUR PHILOPEMENS ET DE PELOXIDES.

Les relicques du corpz ainsi mises en reserue, aucun de lordre sacerdotalle sauancoit en arcuissant (1) tout le peuple assistent tenant en sa main ung rameau doliue et a tout icelui espardant sur les assistans ainsi comme une rousée deaue clere et pure et disant au trespassé le dernier adieu. Et lors on enfermoit le vaisselet dedans quelque grand et sumptueulx tumbeau a ce preparé. Si se faisoit aucunes foiz autre mistère et pompe nouuelle à la sepulture des cendres, si comme à celle de Philopomems duc de Megapolis (2) qui fut dit le dernier homme des Grecz, duquel le vaisseau de ses Relicques porté par le filz dun duc acompaigné de plusieurs princes et de tous ceulx de son exercite en ordre triumphal et pompe victorieuse, chascun cheualier ayant couronne de megapolis, et tout les prisonniers prins en la guerre, lapidez aussi dicelui. (3) Les gens de pelopedis duc de Thebes, au contraire, userent dun autre extreme dueil a la sepulture de leur chief. Car combien quilz eussent esté vaincqueurs, pour le grand dueil quilz eurent d'auoir perdu leur maistre ilz se contindrent comme vaincuz. Et après auoir tondu eulx et leurs cheuaulx comme cy deuant a esté dit, il ne leur chalut de se desermer ne desharnescher leurs cheuaulx, de bender leurs playes ne de maindre refection compectente, ains tous abbatuz de nompareille tristesse,

(1) *Arrouser* berrichon ? Ou faut-il lire *arruisant ?*
(2) Philopoemen de Mégalopolis en Arcadie.
(3) Le texte parait ici tout à fait corrompu.

plaignoient pelopidas en le portant sepulturer tres solennellement. Duquel le corpz par toutes les cytez de Grece fut honnoré de couronnes dor et sa Remembrance esleuée de toutes pars et simulachres darme. Si nest pas a taire en cest endroit que les sepultures de tous princes tant Grecz que Romains estoient tenus . . . . . (1) et a icelluy en. . . . . (2) nestoit licite a aucun douurir ne violer lesdictes sepultures dont bien digne est de memoire lastuce de Semyramus Royne de Babilome. Laquelle en son viuant fit faire son monument et dessus icelui grauer ces motz. Quiconques Roy aura mestier de pecune. . . . . euure ce monument et preigne ce quil vouldra. Si aduint longtems apres que Darius Roy des Persans fit leuer la pierre cuydant y trouver grant tresor. Mais il fut deceu et mocqué, car il ny trouua riens autres (3) escriture de la tombe estoit telle : Se tu ne fusses mauuais homme et insaciable dargent tu ne remuases point la sepulture des mors.

DE LINSTITUTION DES JEUX FUNEBRES APRES LES OBSECQUES ET DES ANNIVERSAIRES ET AUTRES HONNEURS DE TRIUMPHAL.

Telz grandz triumphes et autres presqnes incredibles festoierent et glorifierent jadix les payens leurs princes mortz, pour flater les viuans et pour les esguillonner a prouesse et labeur militaire. Et oultre plus, non contents de dresser pour memoire eternelle haulx sepulchres de sumptueulx ouuraige avec escripts et epitaphes que on lit

(1) Pour sacrées? Cf. Plutarque, Pélopidas, c. 16.
(2) En ce temps?
(3) Lacune du manuscrit.

encores aujourduy en diuerses parties du monde et oultre plus pyramides statues coulompnes et esguilles de riche et precieulx marbre grauees et entaillees de leurs armes et de leurs faiz, si comme celles quon voit encoires aujourduy a Romme de Cesar et de lempereur Trajan, (1) encoires instituerent ilz les jeux funebres apres les obsecques de leurs parens esquelz ou bailloit pris et guerdons pour exerciter les jeunes gens et joustes et tournoys a pié et a cheual, luytes, courses, jeux de traict et autres forces et habilitez (2) de corps. Et dabondant ilz les celebroient dan en an par maniere danniuersaire comme Eneas fit pour son pere Anchises ou de cinq ans en cinq ans, sicomme Hercules ordonna les jeux olympicques en l'honneur de son grant pere Pelops. Et parquoy il appert que dune merueilleuse magnificence et coustenge les anciens usoient ausdits affaires. Pour laquelle entendre souffise dalleguer que aux obsecques de Publius Valerius publia (3) le peuple Romain ordonna que chacun chief dostel y contribuerait la quarte partie de son vaillant. Toutes lesquelles choses dessus narrees comme toutes farses dydolatrie.

DE LA MANIERE DES EGIPTIENS QUANT A PRESERUER LE CORPZ DE LEURS ROYS DE PUTREFACTION. DE LAPPAREIL DES EXEQUES.

Les egiptiens combien quilz fussent ydolatres, ne bruloient point les corpz. Aincoys lit on que ce furent eulx qui trouuerent premierement la maniere de purger et nec-

(1) Souvenir de voyages.
(2) Forme encore wallonne.
(3) Publicola.

toyer les corps des nobles hommes, iceulx lauer de choses odoriferantes, puis les oindre et enbausmer de precieulx unguentz aromaticques, lesquelz auoient puissance de les conseruer longuement sans corruption en bonne oudeur et par si grand industrie quil nen tumboit poil de barbe, cheueulx sourcilz ne paupieres, ains demouroit la figure et la corpulence du trespassé toute entiere comme sil dormoit. Et par ce moyen iceulx Egiptiens conseruoient les peres de leurs progeniteurs par grand diligence et sumptuosité. Et se gloriffioient a monstrer les semblences de leurs ancestres. Donques se cestoit lun de leurs roys qui fut trespassé, ce pendant quon faisoit ledit embausmement du corpz et les autres preparatiues necessaires aux obsecques royaulx, durant lespace de soixante et douze jours tous ceulx d'Egipte par commune tristesse plouroient leur roy, rompoient leurs vestemens, clouoient les portes des temples ne frequentoient point les marchez et ne celebroient aucunes nopces ne festes solempnelles, mais espesiallement hommes et femmes ensemble jusques au nombre de trois cens ayans les testes et les visaiges terniz et maculez de cendre et de boe (1), vestuz seullement dun linge cainct soubz les mammelles alloient tournoyant sans repos autour du corpz en renouuellant incessamment leur dueil et chantoient par piteuse lamentacion les louenges et vertuz du deffunct, et ne mangoient riens qui eust eu vye, ne qui fust nuyt (2) ne biuvoient goucte de vin, aincois se abstenoieut de tout appareil de conviue. Si ne usoient de nulle recreation ne couchoient en litz, ne le mary ne touchoit sa femme. Mais

(1) Hérodote II, 85-88. Diodore de Sicile, II, 74. Plutarque, le Banquet des sept sages, 54.

(2) Texte corrompu.

tout ainsi que se le seul filz unicque dun chacun deulx eust esté mort, ilz perseveroient en leur doleance ledit espace.

DE LA LAUDATION OU VITUPERATION DES ROYS DEGYPTE, APRES LA MORT, ET COMMENT AUCUNE FOYS ILZ DEMOUROIENT SANS SEPULTURE.

Et quant tout lappareil estoit mis sus, lors le soixante et treizeiesme jour, le corpz posé en une sumptueuse arche estoit mis a lentrée de son sepulchre Royal. Illec selon leur coustume estoient recitez en brief les gestes du feu Roy, et estoit donnée faculté a ung chascun dy pouoir contredire ou de laccuser daucune faulte. Les prestres estoient là entour qui louoient et exaulsoient les bienfaictz du Roy, le peuple immemorable (1) estant present a lenuiron applaudissoit aux vrayes louenges, et à ce quil luy sembloit non veritable, mais de par flaterie, il contredisoit par grant bruyt et tumulte. Dont il aduenoit aucunefoys que les Royz et princes par linportunité du peuple contrariant, estoient priuez et frustrez de leur honneur de sepulture et magnificence acoustumee. Et ceste crainte contraignit les Royz dEgipte a viure justement, doubtans apres leur mort lire (2) future du peuple et la hayne sempiternelle. Aussi ceulx qui auoient bien vescu, estoient honnorez de sepulcres de celle estimation que les Laberinthes inextricables et les pyramides de merueilleux labeur et haultesse qui sont ediffices de despense increable en font foy jusques a present, car ilz ont estez nombrez entre les plus grandes merueilles dhumain artiffice.

(1) Qui ne mérite pas d'être rappelé à la mémoire? (Ou bien *innumérable?*)
(2) *Ira*, la colère.

DE LA MODE DE SEPULTURER LES PATRIARCHES DU VIEL TESTAMENT.

Des Egiptiens furent voisins et pour aucun temps cohabitateurs les enfans dIsrael. Desquelz les princes et patriarches tres sainctz* hommes et tres prudens ne mespriserent point la derniere honorificence des mortelz, aincois furent soigneux et soucieulx dicelle, comme il appert par le bon pere Abraham. Lequel apres quil eut pleuré le trespas de Sarra, et a icelle exibé (1) le seruice de funerailles, il en grant diligence et sollicitude achecta pour luy et pour les siens en la terre de Annam, la possession du champ dEffron et Heus ouquel estoit une grande caue ou spelumque double et y enseuelit sa femme Sarra (2). Et depuis y furent mis Ysaac et Rebecca sa femme, et Lya lune des femmes de Jacob. Et quant le bon pere Jacob sentit aprocher la fin de ses jours, il appella son filz Joseph et luy pria par la foy filialle quil luy debuoit que son corps ne fust point sepuely en Egipte, mais fust transporté auecques ses ancestres en la cité de Ebron. Laquelle chose fut acomplye, car quant Jacob le bon patriarche lan cent XLVIme de son aaige eust rendu lesperit, son fils Joseph en plourant et lamentant commanda a ses seruiteurs medecins que le corpz fust embausmé de choses aromaticques, ce qui fut fait durant lespace de quarante jours, car telle estoit la maniere dadoncques. Si le plaignit toute la terre dEgipte par lespace de soixante et dix jours. Et quant le temps de

(1) *Exhibere* = rendre, effectuer.

(2) Genèse, 23. Ephron, des Héthéens d'Hébron, propriétaire du champ acheté par Abraham dans la terre de Chanaan.

dueil fut expiré, Joseph supplia au Roy Pharaon que pour acquicter son debuoir et serment luy fust loisible daller sepulturer son pere en la terre de Chanaan. Laquelle requeste il obtint (1).

(1) Les dernières lignes ont été barrées sur le manuscrit. Viennent alors douze pages blanches. Est-ce un brouillon ? Est-ce une copie inachevée ? Duverdier, art. Lemaire dit : « Recueil des pompes funebres des anciens, non imprimé, veu escrit en main en la librairie du seigneur de Mont-Justin à Lyon. »

LES CHANSONS DE NAMUR

POUR LA VICTOIRE EUE CONTRE LES FRANCOIS

A SAINT HUBERT DARDENNE

COMPOSÉES PAR JEHAN LEMAIRE DES BELGES

INDICIAIRE ET HISTORIOGRAPHE DE LA TRESILLUSTRE MAISON DAUTRICHE CASTILLE BOURGOIGNE ET DE NAMUR, ETC.

A LHONNEUR DU PAYS ET DE TRESHAULTE ET TRESCLERE PRINCESSE

Madame Marguerite dAustriche et de Bourgoigne

duchesse douagiere de Savoie, contesse de Villars, dame de Bresse etc. regente et gouvernante des pays de pardeca, pour le roy son père Cesar Auguste, tuteur et manbourg de monseigneur larchiduc Charles, prince des Espaignes, etc., duc de Bourgoigne, de Brabant, etc. comte de Flandres, etc. palatin de Haynau, etc.

1

Taisez vous or, trompettes et clarons,
Jadis forgez pour reueiller la guerre,
Tenez vous coys, tant que seigneurs barons
Et chevaliers aux dorez esperons
Vous feront bruire, affin de los acquerre.
Soit or ouy, tant par mer que par terre

Le doulx recort des faictz de bergerie
Tendans au bruit de grant haubergerie. (1)

2

Reposez vous, fiffres et gros tabours
Tous instrumentz de belliqueux effroy
Haulx menestriers en villes et en bourgz,
Ne soufflez plus, le vent est à rebours,
Habandonnez et fenestre et beffroy,
Trop meilleur fait ouyr, comme je croy,
Les flaioletz de simple concordance
Que les accordz de trop confuse danse.

3

Or, sonnez doncq, musettes, chalemies,
Des francz bergiers que Dieu gard dencombrier,
Puis que ores sont les trompes endormies,
Donnez soulas à voz gentes amies
Car de noblesse estes le recouvrier.
Mars le tirant des grandz hutins (2) ouvrier
A espoanté les moutons et les parcz,
Mais le dieu Pan a ses fiers loupz espars. (3)

4

Le bon dieu Pan le dieu de pastouraige
A estonné le grand dieu des batailles ;
Il a rompu sa vantise et sa raige,
Il a brisé son arrogant couraige
Et recouvré les peaux de ses bestailles,
Il a souspris en ses bosquetz et tailles
Le grant gentdarme acoustré de plumars, (4)
L'orgueil françois qui se dit ung droit mars.

(1) *Halsberga*, cotte de mailles.
(2) Hustin, querelle.
(3) Cf. *Temple d'Honneur*.
(4) *Plusmart*, plumet (Ducange).

5

Filles d'honneur, gentilles bergerettes,
Se vous avez par souspirs langoureux
Plainct et plouré les fortunes durettes
Dont guerre et mort contraire aux amourettes
Ont l'an passé rendu maint malheureux,
Reprenez joye en vos cueurs amoureux
Favorisans à vos loyaulx amiz,
Qui sont en gloire et grand triumphe mis.

6

Faictes chapeaux, dansez au viroly (1)
Solemnisez ceste feste présente,
Soit tout malheur mis en parfond oubly
Et ce jour soit de liesse ennobly ;
Ainsi le veult celle qui vous regente
C'est la princesse illustre clere et gente,
La marguerite Inclite pastourelle,
Assemblez-vous et chantez entour elle.

7

Fleurs de valeur, gentilles namuroises,
De vostre amour la contrée est esprise :
Aussi de vous, tres gentes bouvinoises,
Chantez, dansez, menez joyeuses noises,
Bien le pouvez, chascun vous loue et prise,
Car voz amyz ont fait si haulte emprise
Que dignes sont destre tous couronnez
De laurier verd et de gloire aournez.

(1) En rond. V. Ducange, *vireli. Virelai* est une déformation du mot.

8

Se vous chantez, c'est pour conjouyr celle
Qui tant vous ayme et qui tant pour vous veille,
Or doncq chascune espousée et pucelle
Et mère et fille et maistresse et ancelle
A bien chanter sestudie et traveille ;
Voire si hault que France sesmerveille
De voz accordz et sonoreuses voix
Retentissant partout là où je vois. (1)

9

Chantez comment vos gentilz pastoureaux
Pour le pays leur propre vie offrans
Ont assailly ces braghars vantereaux
Fiers (2) que lyons, farouches que toreaux,
Frecz (3) fins francois de grand orgueil non francz
Néantmoins trestous les ont rendus souffrans
Playes et mort ou captivité dure
Et griefue perte en grand honte et laidure.

10

Chantez comment vos vrayz loyaulx amans
Ont conquesté sur mortelz ennemis
Armez au cler, (4) veillans et non dormans,
Chaines, aneaux, rubiz et dyamans,
Drap d'or, veloux, et damas et samiz (5)
Quoy que francois non lasches ne remis (6)

(1) Je vais.
(2) Aussi fiers que....?
(3) Gachet et Palsgrave donnent *fricque*, *frisque* = gaillard. On a songé aussi à *uomo fresco*, un fringant. Dans la Geste de Liège, Guilhem li fris = *ferox*.
(4) A clères armes. (Chansons de geste).
(5) Ou *samet*, étoffe de soie.
(6) *Remissus*, indolent.

Par grand vigheur tinssent ferme long tamps
En rechargant sur noz preux combatans.

11

Aucuns bergiers, a pié et sans holette,
A Sainct-Hubert vouèrent ung voyaige,
La furent ceulx que nourrit et alette
France au pillaige, ayans mainte malette
Plaine d'argent et plentureux bagaige.
Noz pelerins sans guiêres de langaige
Ont faict au sainct prieres tres devotes
Et déchargé leurs bourdons sur ses hostes.

12

De ce corps sainct jadis noble veneur
Le cor sembla bondir (1) comme à la chasse,
Ny fut claron ne trompette en honneur,
Peu chailloit lors de leur contre ou teneur (2)
L'un se deffent, l'autre assaillir pourchasse.
De ce déduit fut ouy longue espace ;
Le bruit perchant mur, trenchiz (3) et dodenne, (4)
Retombissant (5) par la forest d'Ardenne.

13

Là noz limiers, levriers et bons brachetz
Encontre loups et senglers estrivèrent,
Noz braconniers vestuz de blancz rochetz
De leurs fors dars sans autres trebuschetz

(1) Retentir.
(2) *Contre* = voix d'alto ; *teneur* = taille, *ténor*.
(3) Fossé.
(4) Ou dodasne, rivage. La rivière qui passe à Nivelles, se nomme la *Dodaine*.
(5) *Tombissement* dans Ducange signifie bruit, retentissement. *Resbondir*, à Malmedy, dans la Prusse wallonne.

Les porcz espicz (1) horriblement grevèrent
Les cerfz volans au courre (2) se saulvèrent
Mais là pourtant n'attaindront leurs rivaiges
Ains seront pris par les hommes saulvaiges. (3)

14

Grand veneur fut Jeh., Seigneur de Spontin,
Jeh. de Houloigne, (4) y dressa maintz faictz darmes
Holuechst y eut et honneur et butin,
Olivier d'Aue, ancien duyt au hutin,
Rajouvenist en ces rudes alarmes ;
Leur sang ià noble ayant pitié des larmes,
De nostre peuple estant en piteux trouble
Fit la vengance et sa noblesse double.

15

Longchamp, Spontin bastardz treslegitimes
Donnerent gloire a leur noble lignée
Bioux, Gobeletz, frères de grandz estimes
Y ont acquis renoms haulx et sublimes
Et Goffin Grouse a tout sa grand coignee
Colin bouchier y receut grant seignée
Mais Coireau guide y devint immortel :
Depuis cent ans Ardenne ne vit tel.

16

Jaques Motet, grand Jeh. porteur denseigne
Crupet, Griseau et Colinet preudoms,

(1) V. le blason de Louis XII.
(2) A la course. S'agit-il des cerfs ailés du blason des Bourbons ?
(3) Dela forêt, *Silva*.
(4) Leglay, Corresp. de Max. et Marg. I, 16 (Jean Derloigne, Engelbert de Holswestz etc.). Spontin sollicita la mairie de Namur, I, 62).

Le bon Hubert qui la victoire enseigne
Et autres maintz dont les noms on apreigne,
Y eurent bruit, dignes de grandz guerdons,
Si ne fault pas que le renom perdons
Du fort Jennin, Cousturier et Polvache
Et de Rollers Tardif, mais non pas lasche.

17

Des braconniers pasteurs et pelerins
Nul lors a pié retourner ne daigna
Ains sur coursiers et genetz barbarins
Bardez, armez, plains d'escuz et florins
Furent montez, car chascun y gaigna
Et se de ce despit et engaigne (1) a
Lorgueil francois que prisonnier on maine,
Cest au pourchas de sa raige inhumaine.

18

Que ta maffait, o nacion francoise,
Ce noble enfant le jeune archiduc Charles,
Quand ta croix droicte encontre lui se croise,
Pour soubstenir desléauté gheldroise ?
Point n'ensuyz tu ces pieux gisans en Arles, (2)
Car les Rolans dont encoîres tu parles
Ne firent oncq guerre à un orphenin
Et encor mains au sexe feminin.

19

Tu au rebours qui te diz noble gent,
Viens guerroyer quatre petitz pupilles,

(1) *Engaignier* = aigrir, irriter (Ducange).
(2) Cf. la geste Aleschans.

Avec leur ante au renom refulgent
Loing d'eulx estant leur grand père et regent
Qui quelquefois (1) vengera ces tours viles ;
Tu viens piller leurs villaiges et villes.
Tu viens murtrir et ransonner leur peuple
Et ravir tout sa substance et son meuble.

20

Et qui plus fait ton bruit anichiller, (2)
C'est que tu viens courir jusquà leur veue
Villes ardoir, monastères bruler
Nonnains corrumpre et vierges violer
Par fier oultraige et fureur despourveue (3)
Puis sans destour ta tirannie indeue
Retourne en France en grand pompe et beubant
Compter les feux par toy faictz en Brabant.

21

Helas au moins ten debuoit retarder
De la princesse ung peu la reverence
Qui tant labeure a ses nepveux garder
Et qui pouuoit tes beaux feux regarder
Luisans partout en sa circumference ;
Certes ton roy et la sienne adherence
Lont autrefois pour leur Royne tenue (4)
Et tu lui faiz telle desconvenue.

22

Mais tu nas cu regard a sa haultesse,
Car le cueur as du tout abastardy

(1) Un jour. (Encore dans Malherbe).
(2) Détruire ta gloire.
(3) *Fier* = féroce ; *impourveue* = irréfléchie.
(4) Quand Marguerite était fiancée au Dauphin.

Desroy (1) ton hoste, Injure ton hostesse,
Certes feront tumber en petitesse
Ton arrogance en fin, je le te dy :
On voit tousiours ton oultraige hardy
Sur quelque dame ou enfans sans tuteur
Sur gens foulez et brebis sans pasteur.

23

Ce nonobstant, combien que tu tesioyes,
Presumant gloire en ton iniquité
Nos bergeretz de tes corps font montjoyes,
Et tu qui or les ferrailles mengoies, (2)
Es maintenant cheute en captivité
O nation plaine dignavité,
Cognois tu point que qui quiert gloire faulse,
Sa perte accroist et sa honte se haulse ?

24

Doncq se ainsi est que armigère noblesse
Nayt ia daigné avoir les mains polues
De ton vil sang qui plus que venin blesse,
Neantmoins pasteurs nonobstant leur humblesse
Nont peu souffrir ces euvres dissolues
Ains comme on court aux terribles belues (3)
Aux chiens rabiz et aux monstres divers
Ils ont rué sur tes souldars pervers.

25

Silz ont rué, aussi ont ilz attaint,
Silz ont attaint, ilz ont tout abatu ;
Leur glaive fut de ton sang noble tainct :
Qui cria France, il fut a cop (4) estaint,

(1) *Desroyer* = faire dommage. (*Desroy* et *Injure* personnifiés.)
(2) Fanfarons, mangeurs de charrettes ferrées.
(3) *Bellua.*
(4) Aussitôt.

Prins ou navré de quelque dart pointu.
Ainsi le font noz pasteurs de vertu
Nos francz bergiers, nos nobles paysans,
Plus que lor fin au cler soleil luisans.

26

Or, chantez donc, Bouvines et Namur,
Ardenne, Marche, Pouy, Beaurain, Bastoigne,
Voz champions aussi fermes que ung mur,
Ont triumphé des felons au cueur dur
Fiers ennemiz du bon sang de Bourgoigne
Qui sans querelle à leur honte et vergoigne
De nostre avoir ont chargé maintz muletz,
Tous enrichiz, tant maistres que varletz.

27

Chantez comment ilz ont rendu la proye
Par eulx ravie à Hal et Tillemont
Et à ces fins que mieulx on vous en croye,
Monstrez vos gens tous revestuz de soye,
Et de fins drapz dont grand loz et fame ont,
Monstrez-les or et aval et amont
Emplumassez, chargez d'orfaverie
Representans francoise bragherie (1)

28

En ce triumphe en ces pompes heureuses,
Filles d'honneur pour Dieu festoyez-les
Si les baisez, n'en soyez ià peureuses,
Couronnez-les, loyalles amoureuses
De romarin et de verdz chapeletz.
Chascun d'eulx vault ung petit hercules

(1) Dans Ducange, *bragher* = se vanter, se pavaner.

Chascun vous doibt sembler ung droit Ogier.
Ou ung David qui aussi fut bergier.

29

Spontin sera ung nouvel Alexandre,
Houloigne Hector, les autres Scipions,
Pour le pays nont craint leur sang espandre,
Aux ennemis ont fait hideux esclandre,
Comme vaillans et hardiz champions,
Ils ont matté le roc (1) et les pyons ;
Car par ung poinct ils ont a deux endrois
Estonné (2) France et l'espoir des Gheldrois.

30

Tesmoingz en sont enseignes et penons
Qui des vaincuz sont les despouilles clères
Dont et affin que au vray debvoir venons,
Ensemble a Dieu le triumphe en donnons,
Le seul vengeur de noz grandz vitupères.
Gloire à lui soit des victoires prosperes
Grace a la mere aussy du roy des royz
Qui favorise aux gentilz Namurois.

31

Consequemment (3) louons pour son merite
La fille unique a Cesar tres sacré,
Le choix des fleurs, la noble Marguerite
Dont le cler sens en vertu non irrite
Prent tant de soing pour nous et de son gré
Que son enhort de degré en degré
Fait reschauffer le bon sens du pays
Dont malvueillans se treuvent esbahiz.

(1) La tour au jeu d'échecs.
(2) Troublé.
(3) Ensuite.

32

Illustre sang de la troyenne Belges (1)
Puissans dompteurs de Trèves la rebourse, (2)
Vous, haynuiers, ie dis flayaux (3) et verges
De toute Gaule et dhonneur les concierges,
Vous avez or recouvré la royne ourse, (4)
Lenvoy de Dieu, du pays la ressourse,
Plaine de cueur et vertus celestines,
Qui vous semont a voz valeurs pristines.

33

Ne pensez plus que France soit a craindre
Quand voz voisins si petitz lont foulee
Se elle à sa loy toutes gens veult constraindre
Plus embrassant quelle ne peut estraindre,
Si nestes vous pourtant pour sa gheulee,
Vous estes gent de prouesse meslee,
Ayez a cueur vostre prince et vous mesmes,
Et reputez les francois moins que femmes. (5)

34

O Dieu tres iuste, o admirable iuge,
De ton povoir bien voit on les semblances ;
Les laboureurs où gist nostre reffuge
Ont rué jus en horrible deluge
Neuf cens chevaulx, le choix de six cens lances
Dont les seigneurs rempliz de grandz vaillances
Bien esquippez de lances et d'escuz
Par cent pietons cincq fois furent vaincuz.

(1) Cf. Illustrations des Gaules.
(2) La revêche.
(3) *Flagellum*, fouet.
(4) La grande Ourse ?
(5) Remarquer la rime. Pour *meslée* V. Ducange *mesleare*.

35

Que feront ilz quand gens de noble sang
Donront sur eulx à trompette et bannière,
Sur grandz coursiers armez trestout au blanc
Veu que gens nudz excepté de cueur franc
Les ont traictez en si lourde manière
Rusticité a esté parsonnière
De haulte emprise et gloire militaire
A nostre honneur et prouffit salutaire.

36

Francois ont eu par laboureurs la bière
Par paysans passaige plutonicque,
Par villagiers vile mort estrangière
Par forestiers fortune fourraigiere,
Malheur meschant par la gent mechanique
Par charruyers chastoy chault et inicque
Par bergeretz haubergerie male
Par charbonniers chartre tres anormale. (1)

37

Par ainsi doncq Braibant plus ne braira
Puisque Francois Namur guières n'admire,
Haynau les het, Ardenne les ardra,
Bourgoigne boult, mais Artois attendra
Quils ayent eu, par l'empire du pire.
Ytalle taille, et Constance conspire ;
Mais que sans plus lor des Flamengs flamboie,
France est en frische et Gheldres qui guerroie.

(2) Allitérations à la façon de Molinet, surtout dans la strophe suivante. A la fin du siècle, dans Montaigne, ce jeu s'est heureusement transformé : « Il fait laid se battre en s'esbattant — Tacite nous peinct et nous pince, etc. » Déjà au XIIIe siècle, Mouskès parle de ceux « *qui empirent l'empire*. Tournai, d'une façon un peu gasconne, déclare « iamais navoit tourné et encore ne tournera. » Pourtant Molinet avait écrit : Jay veu Tournay tournée, etc.

38

Neantmoins, Cesar, vueilles en termes courts,
Puis que ennemiz irritez nous menassent,
Venir chabas ou mander bon secours,
Fay que voyons laigle avoler son cours
Par terre et mer que ses esles embrassent.
Tes malvueillans ung grand venin nous brassent,
Pour que vers toy tes enfans les bras tendent
Et tes pays nul autre bien n'attendent.

39

Et cependant prens en gré les doulx chantz
De tes bergiers en triumphe exaltez
Bien fut noblesse alors armée aux champs
Cerchant aussi de soubzmettre aux trenchantz
Ceulx qui nous font guerre et hostilitez,
Mais fortune a les bas nobilitez ;
Les haulx nont eu leur emprise oportune :
Tousiours vertu ne re(n)contre fortune.

En octobre mil cinq cens et sept. Imprimé en Anvers par Henri Heckert.

Virtuti honos.

LEMAIRE DE BELGES.

Non minor bello hic labor est.
Quœ singula multi
Fortiter egerunt,
Ego prosequor omnia solus (1).

Cette « destrousse de St Hubert » a inspiré, dit Leglay (2) à Jean Lemaire une diatribe en vers contre les Français. Mais, chose étrange, au lieu des trent-neuf huitains que nous donnons d'après la reproduction photo-lithographique de l'exemplaire de la bibliothèque d'Aremberg, Leglay parle d'une pièce en onze strophes de onze vers qu'il croit inédites et dont voici la première :

Franchois mués en Gueldrois par trafficque
Plorez, musez, considerez comment
Vos fais vilains et œuvre tirannique,
Dieu les perchut, s'en a pris vengement.
Oncques ne fut chose plus merveilleuse,
A Saint-Hubert, d'euvre miraculeuse
De nobles gens ainsy estre exilliés (3)
Par paysans ! mais de vray le sachiés
Que Dieu l'a fait, montrant qu'à telles fins
Doivent venir ceulx, sans estre espargniés,
Qui desrobent vefves et orphenins.

(1) Nous aimons à croire que ce n'est pas Lemaire qui s'est adjugé ce compliment, à moins que ce ne fût par ironie, comme le : *non omnis moriar* d'Horace. Ou serait-ce naïveté à la mode antique ?

(2) Collection des Documents inédits sur l'histoire de France. — Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant) les trente premières années du XVIe siècle. (1er vol. p. LXXXVI.

(3) De *essil*, destruction (Ducange V° *Exilium*.

Leglay cite ensuite des fragments d'une lettre de Philippe Haneton, renvoyant ces vers à Jean de Marnix qui les lui avait communiqués. « Le poète, (dit l'ancien audiencier de Philippe le Beau, pour lors secrétaire de l'empereur) y a grandement et élégamment besogné, mais il a oublié le berger qui emprunta à son curé une vieille brigandine (cote de mailles) ainsi que le paysan qui refusa la riche rançon du gentilhomme ». Jean de Marnix, le père de l'illustre seigneur de St-Aldegonde, était alors secrétaire de Marguerite à Malines, et très avant dans le faveur de Maximilien.

Pour bien pénétrer ce qu'il y a d'un peu subtil dans les allusions des *Chansons de Namur* il est indispensable de connaître les détails de l'épisode militaire, ses tenants et aboutissants. M. Alexandre Henne, par sa magistrale *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique* nous y aidera a merveille. Tous les *dessous* noes y sont révélés ; mais nous croyons inutile de reproduire les documents très détaillés de cette histoire avant tout exacte et précise.

« Dès qu'il vit Charles d'Egmont déposer les armes et ses auxiliaires rentrer en France, de Chièvres, par réciprocité, ordonna à Philippe de Bourgogne d'abandonner le siège de Wageningen ; cet ordre contraria si vivement ce capitaine, qu'il envoya sur-le-champ sa démission de gouverneur de la Gueldre. De leur côté, les populations du Brabant et du pays de Namur, indignées de voir se retirer, chargées de butin, ces bandes d'aventuriers qui avaient semé sur leur passage le pillage et l'incendie, « se mirent sus pour à force les ruer jus, » et il fallut user d'ordres rigoureux pour les contenir, « dont y eut grand murmure. » Le gouvernement peu rassuré, du reste, à l'égard de ces

pillards, se tint en garde contre leurs entreprises, et renforça les garnisons des villes voisines de leur passage.

Les deux partis cessèrent des lors tacitement les hostilités, sans toutefois négliger les occasions de se nuire ; c'est ainsi que, le 17 Octobre (1506) les garnisons de Grol et de Lochem, au nombre de 700 piétons, Allemands et autres, livrèrent ces places et passèrent au service des Pays-Bas. Mais de Chièvres et Maximilien lui-même sentaient si bien la nécessité de prévenir toute occasion de querelle, que le grand conseil de Malines ayant proposé (7 Octobre) de faire proclamer roi le jeune duc de Luxembourg, se fondant sur l'incapacité de sa mère, l'empereur l'invita à suspendre toute résolution à cet égard jusqu'à son arrivée dans les Pays-Bas ; on se borna, en attendant, à donner à Charles les titres de Prince de Castille, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, etc. Cependant de Chièvres et son conseil avaient convoqué les états généraux « cette puissante représentation du pays qui seule pouvait donner les moyens de le sauver. ». . . . . .

. . . . . .

« Tous les rapports des espions (1) signalaient en outre les symptômes d'une prochaine irruption de Robert de la Marck, et si la France observait ostensiblement encore la neutralité, son intervention en faveur des Gueldrois n'en était pas moins assurée. Aux 3,000 lansquenets que de la Marck avait débauchés, se joindraient sans doute 800 gendarmes français réunis près de Mézières et de Sedan, et qui annonçaient ouvertement le projet de descendre en Gueldre. Déjà leurs coureurs se montraient dans le quar-

(1) pp. 146-149.

tier de Saint-Hubert (Juin 1507,) et inspiraient des craintes à Bouvignes et à Namur même.

Déployant son énergie naturelle, Marguerite imprima une grande activité aux mesures de défense et aux armements. Un mandement du 3 Mai avait prescrit aux officiers du plat pays et des seigneuries de passer en revue tous les hommes de 18 à 60 ans en état de porter les armes, et de les tenir prêts à marcher au premier signal. Il fut ordonné aux fieffés et non fieffés de réunir leurs contingents, et de se jeter, en cas d'attaque, avec leurs piétons dans les places fortifiées. On pressa les levées, surtout dans le Luxembourg et le comté de Namur qui étaient le plus menacés, et il fut itérativement enjoint aux officiers et aux gentilshommes d'être prêts à marcher avec leurs gens, de faire bonne garde dans leurs places et châteaux, de surveiller les passages et les frontières, et, au moindre évènement, d'ordonner aux habitants du plat pays de se retirer dans les villes. Comme on craignait également pour Maestricht, que la jonction des Gueldrois et de leurs auxiliaires pouvait mettre en péril, la gouvernante y envoya de l'artillerie et recommanda instamment de se prémunir contre toute surprise (juin).

En même temps on prit les plus grandes précautions pour la sureté des jeunes princes. D'après les ordres de Maximilien, Marguerite réorganisa le corps de cinquante archers à cheval que Philippe le Beau avait formé pour la garde de sa personne, en lui donnant pour chef Claude de Bouton, seigneur de Corbaron, « sage et adroit gentilhomme » qui s'était distingué dans les guerres de Gueldre.

Restait à obtenir le plus important pour la guerre, et c'est à cet effet que Marguerite avait convoqué les états

généraux, qui s'assemblèrent le 20 Juillet, lendemain des obsèques de Philippe le Beau.

Marguerite, accompagnée de son neveu, se rendit à la séance d'ouverture et proposa, par l'organe du chancelier de Brabant, Jean Van der Vorst, d'autoriser la perception, dans tous les pays et sans exception en faveur des prélats, des nobles ni des gens d'église, d'un florin philippus sur chaque feu, impôt dont le produit serait employé au payement de l'armée de Gueldre ainsi qu'au rachat des domaines engagés. Prenant ensuite la parole, elle insista sur la nécessité d'adopter cette proposition, et le jeune prince lui-même « par une petite harangue plus entendue par les gestes de son visage que par la sonorité de sa voix puérile, » (1) pria l'assemblée de l'accueillir favorablement.

Les moyens employés en cette circonstance pour agir sur les états montrent combien le pays était déjà fatigué de ces pétitions incessantes d'aides ; cependant refusant de prendre une décision, avant d'avoir consulté leurs principaux « parce qu'ilz auoient promis l'un à l'aultre (dirent les députés de Namur) jamais eulx diviser, » les états s'ajournèrent au 22 Août. Marguerite apprit bientôt que sa proposition avait produit un fort mauvais effet, et elle s'empressa de la retirer, pour y substituer la demande d'une aide de 200,000 philippus. En présence des circonstances devenues plus menaçantes, cette aide fut accordée ; quelques provinces persistèrent pourtant encore dans leur opposition ; ainsi le comté de Namur, dont la contribution avait été fixée à 2,210 florins philippus, n'en voulut payer que 1,100.

(1) V. la chronique de Lemaire.

. . . . . .

. . . . . .

« Le 18 août, (1) ordre fut ordonné au bailli de Nivelles de lever 1100 à 1200 « compaignons armez et embastonnez » pour la défense de cette ville et des autres places du bailliage. De Chièvres prescrivit aux seigneurs de Brongne, Thy-le-Château, Bioul et Villers-le-Piéton, de réunir leurs gens et d'être prêts à marcher au premier signal. Namur étant désigné pour point de concentration, on y vit successivement arriver avec leurs milices : les baillis de Wasciges, de Spontin, d'Alle, de Gedinne et de Montaigle ; l'enseigne d'infanterie de Henri de Grandchamp ; Jean, seigneur de Spontin, avec 20 cavaliers et 300 piétons levés dans le bailliage de Bouvignes et la prévôté de Poilvache, et le seigneur de Marbais avec cent « piétons de sa compagnie. » Lorsqu'on connut ou devina les intentions du seigneur de Sedan et de ses auxiliaires, une partie de ces troupes furent dirigées sur Bouvignes et Poilvache, pour couper le passage aux Français réunis à Couvin, et 380 piétons namurois furent envoyés à Marche.

D'après les rapports des espions l'ennemi devait attaquer le Brabant par le pays de Liège, et Marguerite, recommandant au chancelier de l'évêque de tenir la main à ce que les Liègeois observassent « bonne amitié et bon voisinage » avec les Pays-bas, invita spécialement les villes de St Trond, de Huy, de Hasselt, de Tongres à ne point livrer passage aux Français. Plus rassurée déjà à l'égard des autres frontières, elle ordonna au gouverneur de Béthune, aux nobles des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, de Zélande, de

(1) Pp. 156-159.

Flandre, ainsi qu'aux seigneurs de Falais, de Herbais, de Fontaine, de Houffalize et de Glajon, « de venir vers elle en toute diligence, montés, armés et le mieux accompagnés que possible, pour résister aux François et autres ennemis. » Le prince de Chimay et le comte de Fauquemberghe, Antoine de Ligne, furent chargés de réunir promptement les piétons du Hainaut, d'en jeter une partie dans les places frontières et de diriger les autres sur Tirlemont « où se faisoit l'assemblée des gens de guerre, » de Chièvres s'y rendit également avec une partie des piétons et les gentilshommes fieffés du pays de Namur.

« Ainsi, on ne tentait même pas de prévenir l'invasion, et c'était au cœur même du pays qu'on allait attendre les assaillants. » Or, avant que cette inexplicable concentration de l'armée à Tirlemont fut effectuée, les Français, au nombre de 500 lances et 2000 piétons, opérèrent à Couvin, leur jonction avec Robert de la Marck qui leur amenait 2000 lansquenets « et tout plein d'aventuriers à cheval et à pied ! » Leurs coureurs se portèrent d'abord sur Ciney où, par ordre des Dinantais, on leur délivra des rafraîchissements, au mépris des ordres d'Erard de la Marck qui avait prescrit aux Liégeois la plus stricte neutralité et menacé du bannissement quiconque prendrait part à cette expédition. Partant de Couvin le 2 septembre au soir, les Français arrivèrent le lendemain à Florennes, d'où ils firent mine de se diriger sur Châtelet pour y passer la Sambre ; mais revenant brusquement sur leurs pas, ils franchirent la Meuse à Givet, et suivant le chemin pris l'année précédente par le seigneur de Sedan, ils repassèrent le fleuve à Jemeppe, la cavalerie à gué, l'infanterie en bateaux. Henri de Nassau et Jean de Berghes, accourus avec quelque

cavalerie, ne purent arrêter l'ennemi dont les rangs s'étaient encore grossis d'une foule de Liégeois, ils le côtoyèrent pour préserver le Campine de ses ravages, sans pourtant espérer grand succès de leur entreprise, car le peu de troupes qu'ils avaient manquaient déjà d'argent et de vivres, « les païsans s'enfuyant tant pour les survenus que pour les amis. » Bientôt menacés d'être coupés, de Berghes dut rejoindre la gouvernante, et Nassau se jeta dans Diest.

. . . . . .

. . . . . .

« Ces mesures énergiques (1), prises plus tôt, auraient déjoué l'entreprise audacieuse de l'ennemi et cela d'autant plus aisément, que la discorde éclata dans ses rangs : soit que Charles d'Egmont eût refusé de seconder les projets de Robert de la Marck sur le pays de Liège, soit que l'argent manquât au duc pour payer ses auxiliaires, les Gueldrois et leurs alliés se séparèrent et battirent précipitamment en retraite. Les premiers se dirigèrent sur Ruremonde, où, bien que harcelés par les milices de Bois-le-duc, ils ramenèrent un riche butin et de nombreux prisonniers ; seulement, leur arrière-garde fut culbutée et poursuivie par Henri de Nassau, jusqu'aux portes de cette ville.

Quant aux Français, il leur était réservé d'expier plus cruellement leurs dévastations. Au premier avis de leur retraite, le lieutenant de Chièvres avait ordonné aux magistrats de Bouvignes et des cantons voisins « de faire bon guet pour ruer jus la queue de l'ennemi s'il estoit possible. » Robert de la Marck passa toutefois sans encombre après s'être vengé de la *neutralité* de son frère (2) en dévastant les

(1) Pp. 167-170.
(2) Erard de la Marck.

terres de l'évêché de Liège ; mais comme la compagnie d'hommes d'armes du duc de Gueldre arrivait à Saint Hubert, un gentilhomme du seigneur de Sedan, Jean de la Fontaine, accourut prévenir Téligny qu'une troupe de Namurois, paysans, mineurs et carriers, était en marche pour l'attaquer. En vain Téligny ordonna-t-il sur le champ à ses gendarmes à se remettre en selle, ils refusèrent de lui obéir et s'établirent dans les maisons des habitants. Le châtiment suivit de près leur désobéissance. Vers minuit (18 Octobre), la ville de Saint-Hubert fut cernée par 200 cavaliers et 200 piétons guidés par un meunier des environs de Marche, et portant des rameaux à leurs casques pour se distinguer de l'ennemi.

« Les Français perdirent 34 hommes, un grand nombre de prisonniers, entre autres Téligny blessé, et « y laissèrent cocq, plumeaulx, baghes, harnois, or, argent et chevaulx. » De six cents chevaux chargés de butin qu'ils amenaient, pas un seul n'échappa ; on en vendit publiquement cinq cents à Namur. On rapporte même qu'un paysan refusant 10,000 écus offerts par un gentilhomme pour sa rançon, lui « demanda s'il avait tant d'argent et venoit piller (1) les vaches et poules des bonnes gens, et que, par la sangbieu, son argent ne lui aideroit point, qu'il en passeroit par là ou par la fenestre. »

Comme « c'étoit une chose faite par le populaire, » Maximilien décida « que le butin devait être général et commun à tous ceux qui y avoient pris part. » En effet, l'honneur de ce combat souvent célébré par des *chansons* et par des cantilènes, revient exclusivement à la population

(1) De l'italien *pigliare*, prendre.

belliqueuse du Namurois ; elle punissait les ravages de la Hesbaie et de la Campine, que le général de Maximilien n'avait pas même tenté de défendre. On cite comme s'étant particulièrement distingué un berger « qui emprunta d'un curé de village une vieille brigandine et quelque mauvais baston (1) pour aller à la meslée, à laquelle il conquesta une bourse pleine d'escus, et jura grand serment que jà plus ne garderoit les moutons. » On cite encore un nommé « Colin de Hal, dit le beau boucher, demorant à Namur, auquel l'empereur et monseigneur l'archiduc, par leurs lettres patentes données le 15e jour de novembre 1507, en considération des services que le dit Collin leur avoit fait en plusieurs leurs guerres et armées, et particulièrement à la destrousse advenue au lieu de Sainct Hubert où icelluy avoit esté l'ung des premiers entrepreneurs, luy ont volu donner, sa vie durant, quattre patars chacun jour, à en estre payé sur les deniers de leur domaine et récepte générale de Namur. »

La correspondance de Maximilien et de Marguerite mentionne aussi, sans indication de lieux ni de circonstances, la valeur que déployèrent dans cette campagne les seigneurs de Spontiu, de Rollé (Roulers), Jean Derloigne, Engelbert de Holswertz et Olivier de Dave.

Marguerite était alors à Anvers ; la peste qui régnait à Malines l'avait obligée d'en sortir. Informée par le lieutenant de de Chièvres « de la desconfiture des François Gheldrois à Saint Hubert » et de la complète évacuation du pays, elle rappela sur-le-champ le prince d'Anhalt, qui s'était lancé sur les traces de Robert de la Marck, et, il fut

(1) *Baston* = *staffe* (Palsgrave) ; mais ici, c'est le sens archaïque de *basto* (Ducange), toute espèce d'arme offensive ou défensive.

résolu de licencier l'armée dans l'impossibilité d'en assurer le payement. On ne conserva que les troupes qui, sous le seigneur d'Ysselstein, poursuivaient la guerre en Gueldre, et celles qui étaient nécessaires à la garde des places frontières où il importait d'exercer une extrême surveillance. En effet, à peine de retour dans ses terres, Robert de la Marck tenta de surprendre Yvoy, qui ne fut sauvé que par la vigilance de son prévot, Martin Sarragon. Les tentatives réitérées du seigneur de Sedan sur cette ville engagèrent à prendre de grandes précautions ; on la ravitailla de munitions de guerre ; on augmenta son artillerie, dont un bombardier allemand prit la direction ; le seigneur de Bourscheyd, justicier des nobles du duché, et Jean de Schauwenburch, maître d'hôtel du marquis de Bade, y amenèrent 60 chevaux et 120 piétons de la terre de Chiny, et l'on construisit « manteaulx, coulysse et aultres choses nécessaires à la fortification. »

EPITAPHE EN MANIERE DE DIALOGUE

DE FEUS DE MEMOIRE ETERNELLE,

MESSIRE GEORGES CHASTELAIN AUTREMENT

DIT L'AVENTUREUX,

ET MAISTRE JEAN MOLINET,

CHANOINE DE VALENCIENNES, JADIS INDICIAIRE ET

HISTORIOGRAPHE DE LA TRES ILLUSTRE

MAISON DE BOURGOGNE

En vers Alexandrins interrogatifs et responsifs.

Tel est le titre donné par MM. Kervyn de Lettenhove (OEuvres de Chastellain VIII, 359) et Jules Petit (à la suite de sa traduction du livret flamand) (1) de la *Pompe funeralle* de Philippe le Beau. Nous préférons donner le texte que M. Emile Picot a trouvé dans le livret de Vosterman (Anvers 1507). En nous le communiquant gracieusement, le savant chercheur nous a fait connaître en outre une lettre explicative curieuse, révélatrice pour le caractère de Lemaire. On verra plus bas cette sorte de dédicace

(1) Ce livret flamand (Bibliothèque Royale de Bruxelles, nº 25193) ne contient plus cette épitaphe annoncée pourtant sur le titre : *Epitaphe van wijlen heer Joris castellain, en meester Jan molinet hier voertyts indiciaire oft tooghere en greffiere der hystorien vanden alder doerluftighen huys van Bourgoingne.*

à Messire Charles Leclerc, autrefois au service de Philippe le Beau et très apprécié par Marguerite. Elle le recommande souvent à son père Maximilien (*Leglay*, *Corresp.*), soit pour la conduite des finances de la guerre de Gueldre parce qu'il sait le *thiois*, soit pour un office à la chambre des Comptes de Lille, soit pour la recette d'Arras. Maximilien l'estimait beaucoup aussi, car il l'adjoignit en 1509 à messire Roland Lefebvre, trésorier général des finances « pour doresenavant avec ledit messire Roland, ou en son absence entendre aux affaires qui surviendront en icelles noz finances, ainsi que peut plus à plain apparoir par noz lettres patentes que luy en avons sur ce fait expedier. »

EPITAPHE DE FEUX DETERNELLE MEMOIRE
Iadis Indiciaires et historiographes
DE LA TRES ILLUSTRE MAISON DE BOURGOIGNE.

—

Ces metres alexandrins sont Interrogatifs ou Responsifz alternatiuement.

—

Dy moy qui gist icy sans que point tu mabuses ? (1)
— Cy git lamy priué dapollo et des muses.
Quelz choses auec lui sont mortes et transies ?
— Dictz soubtilz, sauoureux. Ieux. Riz et faceties.
Qui est ce qui pour lui de plourer continue ?
— Cest Rhetoricque en chief, qui fort sen diminue.
Est ce doncques celui tant cogneu Molinet ?
— Cest lui seul qui mouloit doulx motz en molin net (2)

(1) Ces points d'interrogation ont été introduits par l'éditeur de Chastellain.

(2) On sait que ce jeu de syllabes était légendaire du vivant de Molinet. C'était lui qui l'avait commencé.

Mais qui fut lhomme heureux qui tant lui en aprit ?
— Des cieulx vint linfluence a son sublime esprit.
Neust il nul precepteur, Greban ou maistre alain ?
— Son maistre qui cy gist fut Georges chastelain.
Lensuiuit il de pres. Est il per ou sil passe ?
— Tous deux on peut noter en rigle et en espace.
Mais a qui comparer les peut on sans mespris ?
— Lun pour Virgille. Et lautre est pour Ouide pris.
Lun doncques fut plus graue. Et lautre plus facille ?
— Plus humain fut Ouide et plus diuin Virgille.
O Tous deux bienheurez, qui telz tiltres meritent
Leurs engins, leurs vertuz de gloire les heritent
Qui pourra plus iamais a tel los parataindre ?
— Nullui, qui sache plume en noir attrament taindre.
Combien a perdu doncq, la langue gallicane ?
— Par leur mort elle est mise en basse barbacane
— En quel temps soubz quelz Roys furent ilz florissans ?
— Va lire leurs labeurs partout resplendissans.
— Pourquoy se firent ilz Indiciaires lors ?
— Car (1) ils nous ont monstré dhistoire les tresors.
— Las. Que peu de gens sont quon sache auoir vescu.
— Ceulx cy font les gens viure et la mort ont vaincu.
— Comment a nom ce lieu qui telz les a nourry ?
— Val en cignes (2) val doulx val insigne et floury.
— Où sont leurs monumentz et precieux tumbeaux ?
— En la bouche des bons, et en leurs escriptz beaux
— O dieu combien vault mieulx tel tumbe que de cuiure.
— Dautant que plume volle où metal ne peut suiure.

(1) *Pourceque* (Kervyn). Et plus haut, *se dirent*.
(2) Valenciennes.

EPISTRE.

Pour ce que Tu homme tres elegant Seigneur Charles le clerc Tresorier des guerres, portes humainement amour et Reuerence aux euures des princes orateurs et monarques poetes de nostre langue gallicane dessus mentionnez, et que mesmes en contemplation de leur Ingeniosité souueraine, Tu de ton plain gré tes offert de faire grauer ce present leur epitaphe, en cuiure ou en marbre, ou lenrichir en tableau de paincture pour le poser ou lieu ouquel Ilz sont sepulturez (1), A ceste cause, Ie le dedie et intitule voulentiers a ton nom. Et pour ce que Ie ne suis si opulent que leur puisse ediffijer autre sepulchre ou mauseole (*sic*) condigne, a leurs merites, toutesuoyes pour euiter ingratitude, ie faiz ce qui est en moy. Cestassauoir de refreschir et representer leurs memoires en la souuenance des viuans. Ainsi que ie le doy faire, comme leur successeur non digne. Mais tel quil a pleu aux deux Royz pere et filz (2) et a la princesse leur fille et seur vnicque me instituer apres auoir veu et approuué mes petiz labeurs. Sil y a doncques quelque vng qui se deuille et sente offensé de ce quil na esté promeu et preferé audit office, attendu quil se cognoissoit à ce plus ydoine il mest aduis que pour mieulx persuader sa souffisance et ydoneité (non encoires assez congneue) il fauldroit quil fist vne chose. Cestassavoir

(1) Les deux tombeaux, voisins l'un de l'autre, se trouvaient dans l'église de Notre-Dame de la Salle-le-Comte à Valenciennes. Tout à côté fut placé un tableau où cette épitaphe était inscrit en lettres d'or.

(2) Maximilien et Philippe le Beau.

prompte foy (1) dautant de ses estudes et veilles employees, à lhonneur et seruice, de ceste tres Illustre maison comme iay fait iusques à ores en laaige ou ie suis. Non tant. Car ce seroit trop pour lui. Mais, sans plus, autant que peut monter le premier liure de la couronne margariticque des ia assez publijé et dont tu as le double (2). Et les deux autres premiers des singularitez de troye et de turcquie, qui ne sont encoires diuulguez, sy non au scauoir de madame. Laquelle ma commandé Iceulx recorriger et amplijer bien exquisement ains les mettre en lumiere. Parainsi quand icelui pretendant incogneu aura fait telle ostension de ses euures, si ie ne remonstre dabondant plus grant chose, il aura marcque sur moy. Car il fault quil sache se dauenture il ne le scet que ce terme Indiciaire vault autant à dire comme demonstrateur. Et est celui office si iuste quil ne requiert, faueur, ny acception de personnes, et ne se peut donner synon au mieulx monstrant la force de son engin, et sy est de tel subiection, quil ne se peut exercer par procureur. Demonstre soy doncques lautre, car on voit clerement que ie le faiz ainsi. Et me delibere si dieu men donne la grace, den faire encoires plus ample Indice et demonstration, affin quil sache que son enuie me sert desguillon à plus grand vertu. A tant homme tresaourné Tresorier de toutes bonnes choses et qui entendz ces matieres. Dieu te conserue prospere. En anuers ce .xv. de Febvrier .M.D.C.vij.

(1) Faire foi, prouver immédiatement. S'agirait-il de Remy Dupuis qui dès 1511 le remplaça comme Indiciaire ?

(2) *Assez publijé* c.-à-d. très répandu, mais en manuscrit, puisque la première édition (complète ?) n'est que de 1544.

Sententia periandri ad Inuidum. Quum magis vtique Inuidebis, tanto maiorum fies causa bonorum Inuiso.

Cicero in Rhetoricis :

Virtutis, Inuidia Comes.

ERIAMEL (*Lemaire*)

Belgijen Indiciaire. (1)

SERVENTOIS FAIT PAR MAISTRE JEHAN MOLINET ORATEUR DE LARCHIDUC RESIDENT EN LADICTE VILLE DE VALENCIENNES (3).

(*Bib. Nat. nouv. acq. mscr. franç n°* 4061).

Quand Terpendres sa harpe prépara
De sept cordons selon les sept plannettes
A Jupiter Ypace (4) compara,
Sol à Mesé, et fit par ses sonnettes

(1) Au verso, marque de Vosterman. (Cf. Cat. Rothschild, II n° 2133, p. 584) (rédigé par M. Emile Picot).

(2) Cat. Rothschild, t. III (non encore terminé), n° 2432.

(3) Le Serventois dont le nom provençal *Sirventesca* signifiait service du poète de cour, après avoir servi à la satire d'abord personnelle, puis générale ou morale, finit par s'approprier aux fêtes en lhonneur de la Vierge Marie. Ainsi aux concours des Puys d'Amour et de l'Immaculée Conception, le Serventois, avec l'envoi du rigueur au Prince du Puy (demie strophe finale empruntée aux Troubadours) ressemblait au chant royal, la grande ballade en vogue au XVe siècle. Valenciennes avait un des plus anciens *puis*.

(4) On attribue à Terpandre de Lesbos la cithare à sept cordes qui remplaça le tétracorde primitif. Disons plutot qu'il appropria littérairement l'usage populaire des sept notes de la gamme dont Molinet estropie les noms grecs : *Hypatê*, *Parupatê*, *Lichanos*, *Mesê*, *Paramesê*, *Paranêtê*, *Nêtê*.

Paripacé ressembler Saturnus,
Licanos Mars, Paramesé Venus,
Neté Luna, Paraneté Mercure,
Et quant ces sept cordons sur son arcure
Concave à point soubdée et bien vernie
Furent assis, il eut par art et cure
Harpe rendant souveraine armonie.

Ceste harpe qui si belle forme a
Puis figurer (1) par vives raisons nettes
A Marie Vierge que dieu forma
Du tronc Yessé et de ses racinettes.
La sesche (2) Anne dont on faisoit reffuz
Porta le boys royal et le beau fus
Dont ceste harpe eut humaine facture
Prudence force actrempance droicture
Foy esperance et charité unie
Sept cordons sont qui la font sans fracture
Harpe rendant souveraine armonie.

Au temple fut presentee et sonna
Si hault que Dieu oyt ses chansonnettes.
Riche salut Gabriel lui donna
Et lui dit : vierge entens mes chantz honnestes
Le filz de dieu concepveras Jhesus.
Sur ce teneur respondit au dessus :
Je ne congnois virile creature,
Néantmoins selon ta parolle ou lecture
Il me soit fait. Lors fut elle garnie
D'art de musicque et fut par conjecture
Harpe rendant souveraine armonie.

(1) *Comparer à* (Scheler, glossaire de Froissart).
(2) Stérile.

Car à ce mot deité s'accorda
Au gendre humain marchant sur espinettes
Si doulx accordz sa corde recorda
Qu'elle endormit serpenteaulx et rainettes
Si tres doulx motz sont de sa bouche yssus
Que les haulx cieulx de dieu faiz et tyssus
Jadis fermés lui ont fait ouverture
Et ont brisé l'infernale closture
Pour retirer humaine progenie
Si dis qu'elle est plus que dessus nature
Harpe rendant souveraine armonie.

Pan oncques mieulx ne barritonisa
Dyapason au son de ses musettes
Pytagoras oncques n'organisa
Dyapente (1) de si doulces busettes
Par sept accordz qui sont les sept vertus
Sept plannettes dont sept cieulx sont vestus
A surmonté sans vilaine morsure
Devant son filz qui endura mort sure
Est assomptee et en gloire infinie
Resone et est par compas et mesure
Harpe rendant souveraine armonie.

Prince du Puy qui chantez daventure
Donnez accort plain chant et floriture
A l'humble fleur des vierges esparnie (2)
Et vous arez en la gloire future
Harpe rendant souverrine armonie. (3)

(1) La quinte.
(2) *Espanie ?*
(3) C'est bien la refrain de la grande ballade, c'est aussi l'onzain du Chant royal avec les cinq rimes ramenées partout dans le même ordre. Identiquement la même ordonnance dans une pièce de Froissart, Serventois de Nostre-Dame couronné à Valenciennes (éd. Scheler II, 363).

Sensuit une oraison composee par Johan le Maire de la dicte ville de Vallenciennes. (1)

*Sal*ut a vous dame de hault paraige
*Ve*rs qui chascun de tres humble couraige
*Re*ndre se doit pour bienheurté conquerre
*Gi*ron de paix Reposoir de suffraige
*Na*vire seur sans peur et sans nauffraige
*Mi*eulx estoffé que pour la toison querre
*Se*nte d'onneur de clerc relucence
*Ri*che rubis bien garny d'innocence
*Cor*de sonnant en harpe daviticque (2)
*Di*rigez cy vostre magnificence
Et recevez mon tres humble canticque.

*Vi*rginal clos où dien print habitude
Par*ta*nt du hault de sa beatitude
Meismes *du l*ieu tres prochain de son pere
Donnez moy *ce* par vostre sainctitude
Qui mieulx duisez *do*nt mon petit estude
Vous puist bailler loz *et* gloire prospere
Je ne quiers pas par *espes*se d'envie
Ou par orgueil qui corrompt *nos*tre vie
Surpasser tous en science abs*tra*ctive
Mais seullement comme Ysope o S*al*vie (3)
Vous rende (4) oudeur en ceste vie acti*ve*.

O noble fleur que dieu tant fecun*da*
Que de son germe en yssit l'ente*lette*
Qui vostre clos virg*inal* circunda
Entra, saillit, son siege *am*ple y fonda

(1) Les lettres soulignées sont de couleur rouge dans le manuscrit. Lemaire a-t-il voulu renchérir sur son oncle?
(2) De David.
(3) La sauge.
(4) Rende (*sic*)pour rendre?

Tout sans briser ny *sum*met ny fueillette
Moult est henreu*x et* de riche aventure
Qui par ver*tu* de sa propre nature
Peut *se le*ver en contemplation
Et di*ff*iant par aucune facture
Mi*ll*e dictiers de notable lecture
Jouxte vos biens et collaudation.

Mais *e*n regard aux grans fragilitez
*Ve*ntilant l'aer de nostre vie casse
Ja n'*ad*viendra que vous vous delictez
En noz ac*tes* ny en noz qualitez
Si *sus* iceulx n'estendez vostre grace
*Pi*tié, douceur dont estes coustumiere
O *R*ay luisant en haultaine lumiere
Nous font *mus*ser dessoubz voz courtinettes
La où pu*rgez* de terrestre fumiere
En aug*men*tant vostre gloire sommiere
Por*tes* nos cueurs au plus hault des planettes.

Et parainsi vierge, puissante et belle,
Nos *flen*tes hic (1) par fortune rebelle
*Tes*moing sainct pol devons entente mettre
Sans *in*terpos à vous forger libelle
Hac in vita qui soit banc ou scabelle
Vai*ll*ant assez pour es cieulx nous remettre.
*Cri*smes commis tous les jours nous accusent
Les *ma*ulx passez de riens ne nous excusent.
*Rum*pre nous fault ou plorer nostre tente
Ce *val* nous trompe et les gens nous abusent
Le seul secours ne gist qu'en vostre attente.

(1) *Nos flentes hic. — Hac in vita.* De Colonia (Hist. litt. de Lyon, II, 481) donne une lettre de Lemaire également entrelardée de latin.

Or *es*tes vous, dame tres debonnaire,
Le droit *yr*is qui par cours ordinaire
Demonste en l'*air* la pluyette future
Le chandelier *ser*vant au luminaire
De Dieu qui fit et *go*uffres et tonnaire
Et l'homme humain en *sa d*roicte facture.
Si ne povons à *vo*l plus seur en entendre
Que devers vous *ca*stement les yeulx tendre
Plourant à *ta*s le nombre de nos vices
Qui sur *nos* maulx povez les mains estendre
Et *tra*nsporter en l'escript des novices.

Plaise vous donq *il*lustre tresoriere
Rompre et briser *l'os*tacle et la barriere
Des grans peches *tu*mbans en nostre charge
Affin que nous *os*si clers que verrierre
Puissons vers Dieu *mi*eulx retourner arriere
Sans riens doubter *se*ntence qui nous charge
Si n'est par vous *ri*ante et gente ymaige
Nous ne povons *cor*riger le dommaige
Des grans fourfaiz *des*quelz on nous carcule (1)
Car trop en est *o*ultrageux le sommaige
Mais non obstant *cu*idans vous faire hommaige
Vous offrons cy *los* et bruit sans macule.
Depuis *Ad*am qui commist telle perte
Que tous *nos* maulx en langue bien apperte
Ont sans *con*fort cinq mil ans enduree
Le sou*ver*ain en personne triperte
Con*t*ent de vous ne trouva plus experte
Et qui mieulx fut de tout vice espuree
Je pretens donc doulce mellifluence
Port *sum*ptueux de divine affluence

(1) De *carcer*, *carcellaria* ?

Que l'œil *ben*oit qui vous a tant cherie
Et qui *ne* print ailleurs sa confluence
Vous a *dic*té si très-haulte influence
Que tout *tum*be sous vostre seignourie.

O riche fleur *fruc*tueuse racine
Vergier floury ver*tu* *m*eure et insigne
Pourpris de paix non es*ven*té de vice
Preservez nous du *tris*te mortel signe
Que l'ennemy *tur*bulent nous machine
Et nous monstrez la *vi*ve medecine
A qui tout droit gloire *no*m et service
Nous sommes las vos bre*bis* rudelettes
Ça bas errans sans sup*posts* et seullettes
Qui tousjours ont quelque *hoc*quant (1) en voie
Et ne povons *ex*aulcer nos eslettes
Ne vivoter parm*y* les herbelettes
Si vostre amour de *lis* et violettes
Quelque petite *um*bre ne nous envoie.

Si vous prions *o* *s*aincte vierge pure
Purgez noz sens de*ten*ans corrumpure
Purifiez *dès* maintenant nos vies
Vieillesse aud*oz* nous poursuit et procure
Cure et soucy *cle*mence nous obscure.
Curez ce mal com*mens*ez nostre cure
Cursoirement *o*stant toutes envies,
Vie et res*pit* par vous povons actendre
Actendu tout *a*illeurs ne povons tendre.
Tendre flouron soiez d*o*nc opportune
O port uny *du* *l*ieu où faut contendre,
Contens sou*cis* font nos âmes estendre
Es tendans lacz *vir*gine doulce et tendre
Estendez loing le *gou*ffre d'infortune.

(1) *Hocquet* = houletta ?

Ainsi soit-il *mag*nificque deesse
Qui nous povez en*ri*chir de liesse
Quant nous serons au h*a*ultain examen.
Ainsi soit il moiennant vostre *a*dresse
Que tous soions en paradis. A*men*. (1)

A la suite des XXIIII COUPLETS, (2) le manuscrit de Genève donne encore fol. 264 :

DOUBLE VIRELAY DE NOUVELLE TAILLE ET DE L'INVENTION DE JAN LE MAIRE.

Haultains espritz du grand royal pourpris
Je suis espris (3) par mouvementz certains
De bien servir la Royne de hault pris
Mais trop souspris est mon cœur malapris

(1) Cette mosaïque de lettres rouges rapprochées nous donne : « Salve regina misericordiæ, vitæ dulcedo et spes nostre, salve. Da..... filii Evæ ad te suspiramus gementes et flentes in hac lacrimarum valle. Eya ergo, advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte et Jesum benedictum fructum ventris tui nobis post hoc exylium ostende, o clemens ospita, o dulcis virgo Maria ! Amen. »

(2) Ces Couplets de la « Valitude et convalescence » d'Anne de Bretagne (v. notes tome III, 87) ainsi que les 24 rondeaux de Jean Marot (*Prières sur la Restauration de la santé de Madame Anne de Bretvigue*) ont été cités par l'abbé Sallier (Mém. de l'Acad. des Inscript. t. XIII). Le travail des rythmes y est déjà remarquable. Ici, les deux douzains dont (a *taille* est proclamée si nouvelle, roulent exclusivement sur deux rimes masculines, avec interversion d'une strophe à l'autre. Les « haultains espritz » sont-ils olympiens, parnassiens, ou tout simplement les élégants du « royal pourpris » du jardin royal de Blois, où Anne avait comme une cour littéraire ?

(3) Du wallon *esprende*, allumer.

Dont de grand paour mes sens sont comme estainctz.
Se je y attaingz par grand labeurs loingtains
En bien faisant, sans rudesse ou mespris
On dira lors que bien lay entrepris
Et que jauray daucun bien mes sacqz plains,
Mais quoy, jay doubte et crains destre repris.
Si vous requier quand je souspire et plaingz,
Secourez moy, nobles haultains espritz.

Espritz haultains tant courtois et humains
Tendez vos mains à mes povres escriptz
Si je faiz bien vous aurez honneurs maintz
Si je remains languissant soirs et mains,
Las, on n'orra que mes plainctz et mes criz.
Jay bon vouloir, mais jay peur destre pris
Ainsi que en treuve une jarbe sans grains.
Jay ma deesse et layme honneure et crains.
Se jay du bien, vous y serez compris ;
Se autrement va, tous mes biens sont restrains,
Douleur massault, desespoir et despris :
Aidez moy doncq, nobles espritz haultains.

De Pev assez.

EPITAPHE DE MONSEIGEUR DE LIGNY.

Le manuscrit de la Bibliothèque Nationale (f. fr. 1683) de la *Plaincte du Désiré*, contient en épilogue (page 186 fin) :

Et pour ce que vous tres haulte et tres excellente princesse madame Anne Royne de France et duchesse de Bre-

taigne par linstainct de vostre bonté naturelle avez tenu et extimé lez vertuz du deffunct en son vivant et Icelluy maintesfoiz visité et consolé benignement durant le temps de sa Langueur et en prenant grant sollicitude de sa santé et encores apres son trespas lavez vous bien daigné honnorer de grant planté de lermes et vous monstrer refuge a ses tresdesolez serviteurs, pour ces raisons il ma semblé que ie ne pourroys intituler ne desdier ceste petite euvre a plus digne princesse ne qui mieulx laymast que vous. Si vous en faiz ung treshumble present vous suppliant treshaulte et tresexcellente princesse selon vostre clemence accoustumee le vouloir prendre en gré en excusant limbécilité de mon ieune scavoir et sil est ainsi ie cuideray avoir grandement satisfait a mon desir et moyennement assouvy lintencion de ses biens vueillans.

SENSUIT LEPITAPHE DE MON SEIGNEUR DE LIGNY.

Helas mon dieu moy mort qui suis icy
Soubz le pouoir de la divine main
Treshumblement ie te crie mercy
De mes pechez ne me soyes inhumain
Tu es divin et moy ton poure humain
Je suis pecheur tu es misericors,
T'ay offencé, tu as fait les accords
Par le moyen de mort et passion
Dont iespere que mon ame et mon corps
Auront leur part en la Redempcion.

AU ROY.

Ha ha sire mon souuerain seigneur
A ceste foiz ie vous suis enseigneur
Que la vie de ce monde est petite
J'ay eu soubz vous du bien et de lhonneur.
Et se mavez esté large donneur
Je prie a dieu vous rendre le merite.
Or me vueillez sil vous plaist tenir quite
Du service que ie vous ai promis.
Jay du vouloir et du pouoir proumis
A vous servir et de lance et descu
Rendu vous ay Ludovic (1) et submis :
Plus eusse fait si plus eusse vescu.

AUX GENTILZ HOMMES.

Oyez amys et mes bons gentilz hommes
Venez icy mon corps acompaigner
Mettez a part voz bons repos et sommes
Et vous venez cy mirer et pigner.
Vos pouez bien en pleurs vos yeulx baigner
Car vous perdrez celuy qui se nommoit
Le tout a vous et qui plus vous aymoit.

AUX DAMES.

O vous mes dames qui mavez veu en vie
Et mainctes foiz iouster et tournoyer
Venez moy veoir icy ie vous convie
A ce bancquet pleurer et lermoyer
Ce peu descript ie vous veulx envoyer
Qui sans cesser dune piteuse espitre (2)

(1) Ludovic Sforza. Cf. notre tom. III, 177.
(2) *Espitre* (sic) pour *epistre* qui devrait rimer avec *tistre*, tisser (Palsgrave).

Vous servira a filler et a tiltre
Et vous fera de ma mort souvenir
Or ladvisez et retenez ce tiltre
Autant à vous en peult tost advenir.

FINIS.

Dans le petit manuscrit n° 4061 des Nouvelles Acquisitions françaises de la Bibliothèque Nationale, on trouve des essais de jeunesses, des *juvenilia*, en français et en latin. Et d'abord, une sorte d'intitulation développée :

Ce petit livret sommaire
De la main maistre Regnault
Appartient a Jehan le maire
Né du païs de Hainault
De riches motz et grant sens
Chascun voit quil nest pas vuid
Escript lan mil quatre cens
Quatrevingtz et dixhuit.

Puis viennent dix septains dont le rythme décasyllabe préféré par Lemaire rattache par une rime un tiercet a un quatrain, le tout roulant sur trois rimes variant à chaque strophe. Il s'agit ici d'une paraphrase assez gracieuse de cette vieille maxime : *Utendum est ætate : cito pede labitur ætas*. Lemaire met aussi en vedette ce souvenir d'un chœur du Thyesta du Senèque : *Nulla sors longa est*.

NOSTRE EAIGE.

Nostre eaige est brief ainsi comme des fleurs
Dont les couleurs reluisent peu d'espasse
Le temps est court et tout rempliz de pleurs
Et de douleurs qui tout voit et compasse.
Joye se passe, on s'esbat, on solasse
Et entrelasse un peu de miel begnin
Avec l'amer du monde et le venin.

Force se pert, toute beauté finist
Et se ternist ainsi comme la rose
Qui au matin tant vermeille esparnist, (1)
Au soir brunist, c'est donc bien de chose.
L'homme propose, en apres dieu dispose,
Faisons donc pose (2) à tous mondains delis :
Laissons jardins, roses, flourons et lis.

Et ne plantons ou clos de nostre cueur
Dont la liqueur vault beaucoup s'elle est bonne.
Sinon trois fleurs de tres noble vigueur
Qui de langueur n'attaignent point la bonne
Tout bien foisonne et par accort résonne
Et s'amaisonne en ceulx qui dispensées
Ont ces trois fleurs qu'on nomme trois pensées.

L'une des trois quant bien la planterons
Tend ses flourons vers ung seul Dieu celeste,
L'autre à soy propre ancre ses navirons
Soubz termes rondz et sans quelque moleste,
La tierce est preste et sans cesser s'apreste

(1) *Espanist.*
(2) *Pause.*

Que secours preste et aide a ses amys.
Dieu en bon cueur ses pensees a mys (1).

Et de rechief la premiere fleur gente
Tres diligente au temps passé revoit,
La seconde le temps present regente,
L'autre fulgente au futur temps pourvoit
Et le prevoit : ainsi doncques on voit
Que s'on avoit ces pensees ensemble
Impossible est d'avoir mal, ce me semble.

Car d'elles trois on peut faire ung blason
Qu'onques Jason n'en eut point de tel sorte
Quant il ala conquerre la toison.
Ains par raison est d'estoffe plus forte
Pallas l'assorte et Prudence le porte
Tout s'y comporte en vray mistere pur :
Le champ est d'or, les pensées d'azur.

Par l'or s'entent vertu resplendissant
L'azur plaisant, le hault ciel notiffie
Nombre de trois est tousiours florissant
L'escu luisant noble cueur signifie.
Qui se ralie à vertu tresiolie.
Et s'humilie envers dieu trine et ung.
Tendant au ciel faisant droit a chacun.

Flora produit maintes fleurs mignonnettes
Com jennettes (2) soucie et marguerite
Mais dieu crea ces trois pensees nettes

(1) C'est Foi, Espérance et Charité. Au bas du folio du manuscrit, un écusson portant sur fond d'or trois petites fleurs bleues, trois pensées, avec cette devise : penser, penser, penser, dire. Ne croirait-on pas retrouver l'idée de Boileau :

Avant donc que d'écrire, apprenez à penser ?

(2) Genette, un des noms vulgaires du narcisse.

Tant honnestes et de haultain merite
Si n'est licite à nul vent qui despite
Par art subite (1) enverser ces fleurettes
Qui plaines sont de fines amourettes.

Et qui vouldra blasonner (2) ces trois flours
Par autres tours et l'escu riche et cler
En sens moral ou aussi sur amours,
L'escu tousiours denote bien celer,
L'or peu parler ; l'azur, bien besongner
Et se songner qu'on puist sans contredire
Penser, penser, penser, dire.

Ce fort escu qui tousiours est durant
Fut bon garant à maint fort champion
A maint fort duc et chevalier errant.
Honneur querant ainsi q'un Scipion
Or esp[e]rons que sans dilation
Tousiours ayons ceste targe dorée
De grans vertus remplie et decorée.

VERS LATINS.

(Ms. fr. B. N. nº 4061.)

Est-ce une copie d'étudiant ? Est-ce une imitation chrétienne du début des Métamorphoses d'Ovide ?

Prima fuit rerum confusa sine ordine moles :
Unaque erat facies : sidera : terra : fretum :
Mox celum impositum est terris : humus equore cinctus est,
Inque suas partes cessit inane chaos.

(1) Est encore féminin au début du XVIe siècle.
(2) Expliquer le symbolisme. Voir *Couronne Margaritique*.

Silva feras, aer volucres accepit habendas.
In liquida, pisces, delituistis aqua.
Tum genus humanum solis errabat magris : (1)
Idque mere vires : et rude corpus erat.
Silva domus fuerat : cibus herba : cubilia frondes.
Jamque diu nulli cognitus alter erat.
Blanda truces aîos (2) fertur mollisse voluptas :
Constituerant uno femina virque toro.
Quid facerent ipsi, nullo didicere magistro,
Arte Venus nulla dulce peragit opus.
Virgo cui tellus, cui ponthus servit et ether,
Da stabilem sine labe animum, da corpus opimum
Viribus integrum patiens algoris et estus.
Ceteraque fluitant vario discrimine sortis
Et labor et cura et solers industria queret.

(1) Est-ce le *magrus* = *macer* ap. Ducange ?
(2) *Avos* ?

POÉSIES ATTRIBUÉES.

(Fos fais B. N. no 1721).

EPITAPHES TROUUÉES AU CHASTEAU DE BLOIS ET PREMIEREMENT DE MUGUET, LOISEAU DU ROY LOYS XIIe (1).

Si vertu pour merite obtient louange et gloire,
Plaise vous, orateurs, faire de moy memoire.
Loiseau Royal je suis, muguet euz à nom
Dont les faictz se trouuerent plus grans que le renom.
La tremeur ay esté de Chahuans, herons
Faulx perdrieux blancs et biz, cresserelles, randons (2)
Oyseaulx de tous quartiers jay veu venir en court
Estimez bien voillans et tourner tost et court.
Mais au rapport du Roy et maint prince et seigneur
De donner le premier jay eu tousiours lhonneur.
Petit je fuz de corps, mais de cueur tout remply
Sur tous autres oiseaulx parfaict et acomply
Jay vollé si tres hault qua ceulx qui regardoient
Le col faisoit grand mal et la veue en perdoient.

(1) C'est à Blois que Lemaire a écrit l'Epitre à Hector, les XXIIII couplets par Anne de Bretagne, etc. Néanmoins, on peut douter de l'attribution, malgré l'assertion catégorique de M. Thibaut (Marguerite d'Autriche et J. Lemaire) Paris, 1888. Quant à la pièce sur la duchesse de Valois, c'est signé *Cœur à bon droit.* folo. 107. V. Lem. III, 67.

(2) Crécerelle, espèce de faucon.

Faulx perdrieux et herons par terre ma veu mettre
Le Roy loys douziesme mon bon seigneur et maistre
Qui lhonneur me faisoit de me faire mon droit
Me portant sur le poing en maint lieu et endroit,
Ung autre bien jauais que jamais ne madvint
Que couchasse dehors dont chercher me conuint.
Or ay je acteinct le temps de ma douziesme mue
En ma force et bonté qui pourtant ne remue
Trois passetemps parfaictz a eu loys douziesme
Triboulet et Chailly et je faiz le troisiesme.
Triboulet pour la chambre, Chailly pour champs est duict
Et moy je volle en lair pour gibier et deduict
La cause de mon bien fut loys de breszé
De normandie grant seneschal moult prisé
Lequel au noble Roy feit de mon corps present :
Qui ma icy faict mettre comme voyez present
Pourtant vous qui lisez notez ceste raison
Quau monde nest seruice quen Royalle maison. (1)

DE CHAILLY CHIEN DU ROY.

Je fuz jadis le bon leurier chailly
Qui ay tant pris quoncques riens ne failly,
Lieures conquitz cheureulx, biches au cours
Cerfz et sangliers et grans loups sans secours
Prins corps a corps et si fuz si propice
Que de tous chiens je sceuz faire loffice,
Aller apres le heron et courir
Pour les oiseaulx au besoing secourir.

(1) Voilà une césure peu digne de Lemaire !

Au Roy mon maistre feiz telle obeissance
Que son vouloir acomply et deffence (1),
Delà les mons plusieurs fois le suyuy
Et puis apres quant je leuz bien seruy,
En mes vieilz jours si bien me guerdonna
Que à la Royne par octroy me donna
Qui me receut monstrant son amytié
Et me traita doulcement par pytié
Recongnoissant mon seruice et bienfaict,
Fuz mis icy en memoire du faict.

DE HERBAULT CHIEN DU ROY.

A vous presens congnoissans que ce vault
Faiz assauoir que suis le bon herbault
Du vray poil gris et de la bonne race
Des chiens aux Roys dont hardyment jembrasse
Credit plus grant que chien scauroit acquerre,
Veu quay getté tant de cerfz morts par terre
De lan premier quaprès Charles regna
Le Roy Loys douziesme, on me donna
A Luy ce fut de Rouuille le sieur (2)
Grant veneur lors et tres bon congnoisseur
A ce mestier et tant que fuz en vye
De me traicter print soing et bonne enuye.
Ung plus beau chien ne de si belle taille
Ne verra ja veneur quelque part quaille,

(1) J'accomplis sa défense. Mauvaise césure, au vers précédent.
(2) Est-ce le fils Jean de Rouville que Comines appelle *vice-chancelier de Bretagne ?*

Si viste fuz que si par monts et vaulx
Eusse à ma queue huict, seze, ou vingt cheuaulx
Grande aduenture à tout bien retenir
Fust que les quatre eussent sceu me tenir ;
Dedans le change (1) en hardyesse telle
Quoncques ma gueulle a peine en cloure elle
Buissons, halliers, tailles montaignes pierres
M'estoient autant que belles plaines terres
Par les forestz de france et daulphiné
Les cerfz prenoie ; à tard eust on finé (2)
Plus ferme au change, aussi fuz je si sage
Que plusieurs cerfz deffiz en maint passage
Car pour en veoir vingt ou trente en la fuitte
Besoing m'estoit de me coupler en suytte
Et se ung veneur mesprinst en forhuant
Que ne failly reprendre mon fuyant,
Hault nez auoye et par pluye et challeur
Bien foisonnant, belle voix dappelleur
Autant que chien dont on sache parler
Et fuz si bon que bruyt en va par ler. (3)
Devers la fin de mes jours fiz au Roy
Tant de bons tours et plaisirs que je croy
Quoncques ne vid de chien telz grans exploictz
Dedans ses trois belles forestz de blois
Dont pour memoire icy ma fait poser :
En paradis Dieu luy doint reposer.

(1) Garder le change, ne pas tourner au change, etc. (termes de vénerie).
(2) Difficilement eût-on trouvé chien plus habile.
(3) *L'air* (rime normande).

DE RALAY.

Si les chiens gris ont le renom et grace
Destre si bons, Moy qui suis de la race
Des chiens à cerf du Roy Loys unziesme
Doy je pas bien estre estimé de mesme ?
Pareil de moy ne se treuue encor ung ;
Poil gris portay, fort tirant sur le brun.
Pour chien courant plus grant, se bien peu non
Eust on sceu veoir, Ralay estoit mon nom.
Le Roy Loys estant duc d'orleans
Fut mon bon maistre et le seruyz douze ans
Courant les cerfz en vallois et bretaigne
Où de mon corps ne faisois nulle espargne (1)
Au douziesme an bien osay entreprendre
Cerf de la meutte assez franchement prendre
Change garday par tous pays et terres
Et mon fuyant de quelzques haultes erres
Quil sceust fouyr, rechassay les premiers
Sans ayde auoir d'autres chiens ne lymiers.
Riuiere estangs change et challeur quelzconques
Ne mestonnoient, le cerf ne failly oncques
Et nay point veu que tousiours ne gectasse
Par terre mort, quelque cerf que eventasse
Et qui plus est, quant le cerf estoit pris,
Men reuenoye au Logeis comme apris
La belle queue espiée et troussée
Jusques dessus leschine recoursée (2)
Me portant fier pres lestrieu de mon maistre
Sans me monstrer, apres courre, las estre

(1) Voilà une rime bien peu digne de Lemaire.
(2) Retroussée.

Ne trauaillé, mais fraiz, legier et soupple,
Tant quil sembloit que saillisse du couple.
Puis quay donné part des premiers plaisirs
A mon bon maistre et Roy à ses desirs
Nest ce raison quen ceste place tienne
Credit, et nom de louange obtienne ?
Le bon Chailly, Triboulet et Muguet
Tous de par moy doiuent aller au guet
Parquoy celluy de tous bons loz donneur
Ma cy endroit fait mettre au lieu dhonneur.

DU CHIEN DE MONSEIGNEUR LE DAULPHIN (1).

Puisque fortune a esté si prospere
En mon endroit, autre honneur plus nespere
Que cestuy cy où je suis à present
Dont content suis delle et de son present
Car desperer plus haulte recompense
Il nen est point en la terre quon pense
Il est donc fol, non digne de henter,
Qui de raison ne se veult contenter.
Premierement, de bas lieu suis venu
En ung si hault tant chierement tenu
Et tant aymé de mon seigneur et maistre
Que par honneur en ce lieu ma fait mettre
Formé au vif (2) sans de riens en mentir
Saulue le veoir, l'ouyr et le sentir.

(1) Est-ce le dauphin dont « la nativité » a été chantée par Lemaire ?

(2) Il s'agit d'un portrait : « Un tableau où sont tirés, au près du vif, le feu duc de Milan et son fils » (Delaborde, *Emaux*).

Le plus petit quoncques forgea nature
Je vins à luy et de moindre stature,
Pas ne montois, moy estant en ung coing,
Estre plus groz tout entier que le poing,
Et si estois en mes mois le quatriesme,
Mon maistre estoit de ses ans le cinquiesme
Lequel ma fait nourrir en si grant cure
Que creu je suis comme ceste figure.
Prins je ne fuz par force ne par rapt
Mais pour raison que ressemblois ung rat
Mondit seigneur me nomma sans faillance
Rat pour droit nom à ma propre semblance.
Lors il me print comme par grant merueilles (1)
Et si me feit coupper les deux oreilles
Pour à son gré estre plus affaité
Et dun chascun estre mieulx souhaité.
Souuentes fois me prent entre ses mains
En me faisant endurer des maulx mains
Car il me met à tort et sans raison
Dix fois le jour sans propoz en prison
Dans ung buffet et puis dans une cage
Comme ung oiseau qui vient de son ramage (2).
De passe temps desbat et de plaisir.
Je luy en faiz plus qu'il nen veult choisir.
Soigneux je suis et prompt quant il me sonne
De me tenir au pres de sa personne
Et si bien duict à luy faire seruice
Qu'il nest celluy qui ne sen esbahisse.

(1) Au moyen âge, toujours le pluriel : *merveilles avoir* (mirabilia.) Encore en Lafontaine, dans les Fables comme dans les Contes.

(2) Dubellay a déjà « doux ramage » mais ici il s'agit de ramure, d'arbre.

Den scauoir plus ung chascun se contente,
Je vous en pry, et nayez plus dactente
Jusques a ce que soye trespassé.
Alors quelqun qui ma veu au passé
Et au futur qui reste de ma vye
Pourra auoir den escripre enuye
Et là verrez au vray sans fiction
De tous mes faictz la consommacion.

DE TRIBOULET. (1)

Triboulet suis quon peult juger en face
Nauoir esté des plus sages quon face.
Honneste fuz, chascun contrefaisant
Sans jamais estre aux dames mal faisant.
Du luc jouay tabourin et vielles
Herpes, Rebecs, doulsaines challemelles
Pipetz, flajolz, orgues trompes et cors
Sans y entendre mesure ny accords
En chants, dances, feiz choses non pareilles
Mais dessus tout de prescher feiz merueilles.
Car mon esprit qui neut oncques repos
En vingt parolles faisoit trente propoz
Armé en blanc joustay despee et lance
Aussi cruel à plaisir quà oultrance
Deuant moy pages trembloient comme la fieure,
Fyer, menasseur et hardy comme ung lieure.

(1) Triboulet de Blois suivit comme bouffon Louis XII en 1509 dans son expédition contre les Vénitiens. Cette épitaphe ne peut pas être de Jean Marot qui plus d'une fois le célébra dans ses vers. Le poèt est mort en 1528, tandis qu'on ne place qu'en 1539 la mort du fou en titre d'office. — Mais est-ce de Lemaire ?

Le Roy adonc mi feit seoir a sa table
Où luy donnay maint passe temps notable.
Oncques homme quil eust en son seruice
Ne feit si bien comme moy son office,
Les monts passay auec luy sans esmoy
Sur ung cheual trop plus sage que moy,
Loiseau sur poing vollant par les montaignes
Courant par tout coin, en plaines champaignes
Lan mil cinq cens et neuf lorsquil vaincquit
Veniciens et ses terres conquit.
Longtemps apres le mien seigneur et maistre
Loys douziesme (1) en ce lieu me feit mettre
Taillé au vif, afin que le nom dure
Du plus vray sot quoncques forgea nature :
Sens ne richesse en ce monde n'acquis
Car aussi riche mouruz que je nasquis. (2)

FIN.

RONDEAU.

Fleur fleurissant nymphe claire et jolye
Fleurant flora, belle Aurora polye
Blanche hermyonne (3) aux yeulx ryans et vers (4)
On ne scauroit reciter par nulz vers
La grant beaulté qui en vous se ralye.

(1) C'est donc encore du vivant de Lemaire, puisque Louis XII mourut en 1515. Dans la pièce précédente, on voit que l'épitaphe était faite parfois avant la mort.

(2) Cf. A. Joly, La vraie histoire de Triboulet. (Caen, 1867).

(3) L'hermine des armes de Bretagne ?

(4) Vairs *varii*, « les oilz vers et rians. (XIIe siècle, dans Littré).

Lardant Phebus (1) enuers vous shumilie
Car vostre amour trop plus le serre et luy
Que de Daphné dont sortent lauriers vers
Fleur fleurissant.

Amour aussi vous requiert et supplye
Quà son desir vostre gent cueur se plye
Sans auoir peur de ses dardz si diuers (2)
Et Jupiter ses haultz cieulx tient ouuers
Pour mieulx choisir (3) vostre forme acomplye
Fleur fleurissant. (4)

EPITAPHE DU ROY LOYS XIe.

Peuple qui voy en ce piteux arroy
De moy Loys jadis ton puissant Roy
Le corps gesir par la mort qui tout blesse
Si pitié as de Royalle noblesse
Puisque par mort tous sont et seront mors
Cesse ton yre et prens quelque remors (5)
En regardant par pytié on enuye
Les faictz diuers de ma passee vye.

(1) Louis XII ? Anne de Bretagne ?
(2) *Diversus*, cruel.
(3) Regarder.
(4) C'est déjà le type du rondeau tel qu'il fut fixé au XIVe siècle, et que plus tard Voiture a surtout rendu célèbre. Malgré son délicieux « *au bon vieulx temps* » Clément Marot ne paraît pas avoir mérité entièrement l'éloge de Boileau :

A des refrains réglés asservit les rondeaux
Et montra pour rimer des chemins tout nouveaux.

Il est vrai qu'il a formulé les *règles du rondeau* dans une pièce de cette facture. Le nom de Lemaire figure ici (f° 22 du n° 1721).
(5) C'est du Molinet.

Ce nest a Dieu louange ne seruice
Aux trespassez de leur imposer vice.
Si jay doncques quelquefois merité,
Suys et poursuys chemin de verité,
Il nest si sainct si vertueux et sage
Qui nait failly en ce mondain passage,
Mais on ne doibt ordoyer (1) la blancheur
De linnocent des vices du pecheur.
Jay esté dur robuste en mon aspresse
A mes subgectz, doulcement le confesse
Mais contraincte de mon urgent affaire
Ma donné cause et raison de ce faire,
Mon propre sang dont cuydoye estre amy
Me fut ensemble et frere et ennemy
Si que guerre qui tout pays despeuple
Me feit querir le recours de mon peuple
Et fuz contrainct souldoyer mainte gent
A faire empruntz et amasser argent
Pour garentir la coronne de france (2)
Et preseruer le monde de souffrance.
Par mes labeurs par peines et trauaulx
Par fiers destours et courses de cheuaulx.
Par durs effors, comme on voit par exemple,
Mon Royaume je feiz tres grant et ample,
Et augmentay si loing ma seigneurie
Que ma gloire men doibt estre ameurrye (3).
Ne fiz je pas la puissante bourgongne
Soubgecte à moy o sa honte et vergogne ?

(1) Palsgrave, p. 549 : « ne salissez, ne ordoiez, ne entachez, ne souillez, ne embarboyllez, ne honnyssez pas vostre neuve robe, je vous prie. »

(2) C'est une appréciation digne de Comines. Est-elle bien conforme à l'esprit si léger de Lemaire ?

(3) De *ameurir*, murir, ou plutôt de *amenrir*, amendrir, *aminuere*. En ce cas, ne faudrait il pas lire : *n'en doibt ?*

Je subjugay de son duc inhumain (1)
Force et pouoir soubz ma Royalle main :
Je par apres qui tousiours loz ay quis,
Toul Par pignant et Roussillon conquis
Et tant fiz lors qu'Arras et sa prouince
Me recongneut com son souuerain prince.
Par mon moyen et ingenieux art
Je deschassay langloix Roy Hedouart
Qui ja auoit en sa puissance hardye
Fait mains exces dedans la picardye
Et neantmoins sans guerre ou coup ferir
Sans sang humain ou veoir nesung (2) mourir
Trouuay moyen le mettre hors de ma terre
Et renuoyer son ost en Angleterre
Dont tost apres vainquis mes ennemys.
En throne dor et de gloire fut mis
Et vint a moy salutaire et propice
Paix desiree et celeste justice
Lesquelles deux en mon Royaume tins
Si longuement que mon peuple maintins
En seureté, et fut lors honnoree
Justice et paix en cest aage doree.
Doncques humains qui apres moy viuez
Et qui mes faictz et mes euures scauez,
Ne molestez mon poure corps qui pose
Daucun reprochc ou deshonneste chose
Mais sil vous plaist damoureuse pytié
Priez pour moy en signe damytié
Car les ames parties de ce monde
Ne quierent point de louange parfonde

(1) C'est plus sévère que Comines lui-même. Serait-ce de Robertet ? ou inspiré par celui-ci à son ami Lemaire ?
(2) *Nessung*, plur. nessungz (Palsgrave).

Ne blasme aussi daucun cryme ou mesfait :
Celle raison leur proufite en effect.

FIN.

POUR LEDIT ROY LOYS UNZIESME.

Quatre haultz faictz feit en son temps Loys
De quoy sur tout doibt estre hault loué
Les deux pour luy, les autres pour son filz
Dont le Royaume se tient à bien doué.

Le premier fut quant il eut desnoué
Et dessemblé le neu du bien publique (1)
Lautre si est dont il fut aducué
Quil ennoya les angloix sans replique.

Le tiers si fut quant il vit decliner
Et que ses jours tendoient à la fin
Que luy mesmes voulut examiner
Et enseigner en vertu le Daulphin (2)

Apres aussi le maria (3) afin
De delaisser paix militer sur terre,
Dont il a fait auoir a la parfin
Joye aux françois et dueil en angleterre (4).

(1) La ligue du Bien public. L'adjectif *publique* n'a qu'une seule forme en Lemaire et en Palsgrave.
(2) Cfr. Commines VI, 10 (éd. Chantelauze).
(3) Le fiança à Marguerite d'Autriche. Hiatus trop fort, mais encore permis.
(4) Edouard V.

EPITAPHE DE MONSEIGNEUR LE DUC JEAN DE BOURBON IIe DE CE NOM (1).

Je fuz Jehan filz de Charles duc de Bourbon jadiz
Extraict de droicte ligne du bon Roy sainct Loys
Et fuz premièrement conjoinct par mariage
A la fille au Roy Charles dame de hault parage
Deux autres nobles dames après celle espousay
Mais de nulle des trois filz ne fille je n'ay.
En ma jeunesse fuz en faictz darmes nourry
Par moy desconfiz furent angloix à Fourmigny,
Incontinent apres Normandie fut prinse
Et tantost Aquitaine du Roy Charles conquise.
Là fuz son lieutenant seul chef et gouverneur
Loyaulment le seruy sans blasme ou deshonneur,
Du Roy Loys son filz euz grans bien et honneurs
Mais Charles Roy regnant men feit dassez greigneurs.
Quant les seigneurs de France en assemblee notable
Uniquement mesleurent de France connestable (2)
Lors solennellement il me bailla lespee
Laquelle à mon honneur ay jusques icy gardee.
A Dieu en soit donné de tout gloire et louange
Qui tousiours m'a gardé de honte et de ledange.

(1) Jean II, frère de Pierre II, épousa d'abord Jeanne de France fille de Charles VII, puis Catherine d'Armagnac et en troisièmes noces, Jeanne de Bourbon. De la Mure, Hist. des ducs de Bourbon, II, 237 dit qu'après la victoire de Formigny (Normandie) il fut surnommé le *fléau des Anglais* (1450). Les vers sont peu mélodieux.

(2) Il avait succédé à Louis de Luxembourg, comte de St-Paul. — En 1515 Charles III de Bourbon eut cette charge. Il est surtout célèbre par sa trahison. Il semblerait résulter du texte que la connétablie fut quelquefois élective. Cf. De la Mure, Hist. des ducs de Bourbon II, 340-60. C'est à ce Jean II que Villon adressa une *Requeste*.

Or a la Mort commune qui aux humains fait guerre
Reduict ma poure chair soubz ceste lame en terre.
Jay rendu a Dieu lame que jeuz de luy par don
Requerant sa mercy, sa grace, et vray pardon.
A soixante et quatre ans party hors de lexil
Du miserable monde le premier jour dauril
Lan mil et quatre cens et quatre vingtz et huict :
Priez Dieu que o luy soye en paradis conduict.

AMEN.

EPITAPHE DE DIGNE ET LOUABLE MEMOIRE FEU MONSEIGNEUR MAISTRE FRANCOIS ROBERTET SECRETAIRE DU ROY.

S'on doibt honneur a l'homme reuestu
Du parement dexcellente vertu
S'on doit honneur et louanges diffuses
Au familier dApollo et des muses
S'on doit honneur par vertueux merites
Au bien aymé des trois belles charites,
Arreste toy viateur à present
Pour reuerer cil qui est cy gisant
Car sans mentir Il a esté en somme
Autant parfaict que fut ny sera homme.
Quel est le nom de cil tant renommé ?
Maistre francois Robertet fut nommé
Duquel le loz ne se peult ne doit taire.
En son temps fut de deux Roys secretaire
Et si obtint par son seul benefice
Oultre ce point maint honorable office.
Mais si fortune à vertu a fait lustre

Vertu fortune a rendu plus Illustre
Par le renfort dexcellenté prudence
Acompaigné de diuine eloquence.
Sil a bien fait sans blasme et contredict
Il a aussi bien descript et bien dit
Car en son dict plein de fruict et valleur
Rhetorique a desparty sa couleur
En tel moyen quon a esté en doubte
Où gisoit plus son loz et gloire toute
Ou sil estoit mieulx faisant que disant
Ou son dit plus gracieux que duisant.
Que diray plus? je pence que les anges
Ouyans ainsi ventiller ses louanges
Ont eu desir dauoir fruition
De ses deuis et collocucion
Et que parce ont sans dangier ny moleste
Rauy son ame en mansion celeste.
Quant est du corps selon loy de nature
En terre gist en ceste sepulture,
Et le bon loz qui jamois ne perist
Accroist au ciel et en terre florist.
Prions a Dieu que comme lay pencé
Lame de luy quiescat In pace (1).

AMEN.

(1) Sous les règnes de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, on cite de nombreux membres de cette famille des Robertet que Lemaire a d'abord connue à Villefranche, et qui appartient à l'histoire littéraire aussi bien qu'à l'histoire politique. Un Jean Robertet, bailli d'Usson en Forez et secrétaire du roi et de Jean II duc de Bourbon, se glorifiait d'être disciple de Chastelain. Le second volume de De la Mure (Hist. des ducs de Bourbon) donne d'intéressants détails sur les origines de cette famille.

SUR LA SEPULTURE DE FEU MONSEIGNEUR DE BAYARD.

Cy ne gist pas par mort qui tout oppresse
Le bon bayard tout bardé de prouesse
Decorant lair des *saulx* (1) de ses louanges
Ains vit tousiours en gloire à luy propice
Rendant honneur à France sa nourrice
Et grand merueille aux nacions estranges.

Icy nest point en terre pourrissant
Le bon Bayard à tout bien *hanissant*
Dont les valleurs sont en tous lieux diffuses
Mais volle en laer auecques Pegasus
Prenant son vol droit au mont pernasus
Pour restaurer la fontaine des muses.

Cy nest pas mis en basse sepulture
Le bon bayard, chef deuvre de nature,
Lung des parfaictz qui soit point a la ronde
Ains soit là sus sans erreur et abbuz
Guydant le char du reluisant Phebus
Enuironnant de son loz tout le monde.

Cy nest couché en tristes funerailles
Le bon Bayard grand maistre des batailles
Des fiers assaulx des combatz et allarmes
Aincois triumphe en amour et pitié
Qui ont contrainct cruelle inimitié
De lhonnorer enfin de plainctez et de larmes.

(1) Allusion à la légende des sauts du cheval *faé*, Bayard des quatre fils Aymon. Il y a aussi des traditions sur les hennissements prophétiques du coursier carolingien. Cette épitaphe de Bayard mort en 1524, figure à la suite d'une pièce authentique de Lemaire (dans le recueil dit *des Robertet*). L'ami de Lemaire, Symphorien Champier, se vantait de sa parenté avec Bayard.

RONDEAU.

Jescoute tout et Rien ne puis entendre
Jespere tout et Rien ne puis attendre
Jappercoy tout et si ne puis Rien veoir
Japprens de tout et ne puis Rien scauoir
Je vaiz par tout et ne puis a Rien tendre.

Je congnois tout et ne puis Rien comprendre
Je chasse tout et si ne puis Rien prendre
Jembrasse tout ne pouuant Rien auoir :
Jescoute.

Je veulx monter et ne puis que descendre
Je cuyde estre or et si ne suis que cendre,
Je quiers honneur sans merite et scauoir
Je compte tout fors ce que puis deuoir
Pour me garder en faillant de mesprendre
Jescoute tout (1).

AUTRE RONDEAU.

Grande concorde et petite auarice
Cueurs adonnez a louable exercice
Audace en guerre et en paix équité
Haulserent Romme en telle authorité
Que tout le monde estoit pour son seruice.

Là fut assis le trosne de justice
Faisant si bien enuers tous son office
Quon nestimoit autre félicité
Grande.

(1) C'est un peu le ton de Charles d'Orléans.

Mais quant vertu ceda son lieu à vice
Que ambicion et pecune nourrice
De tous maulx eut credit en la cyté
En peu de jours sa ruyne a esté
Et le rabat de son loz et police
Grande (1).

RONDEAU POUR LA NATIVITÉ DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

Fleuron de lys tant digne et précieux
Jadis transmis au roy Clovis des cieux
Pour maintenir le noble escu de France,
Jesus te doint en vertu tel croissance
Que tout le monde en puisse valloir mieux.

Je te souhaite en tes jours bienheureux
Du preux Hector le bras chevalereux
Et d'Hercules l'invincible puissance,
Fleuron de lys,

Plus qu'Alexandre estre victorieux
Suyvre Cesar en faictz labourieux
Et Scipion en clemence et vaillance,
De Scevola l'invincible constance
Puis après mort vivre avec les Dieux
Fleuron de lys (2).

(1) *Grande*, au féminin, à cause de *ruyne*, le mot dominant règlant l'accord. Si ce rondeau est de Lemaire, il lui fait un singulier honneur. Il rappelle la noble pensée du sonnet de Dubellay :

Toy, qui de Rome, émerveillé, contemples
L'antique orgueil qui menassoit les cieux....

(2) V. la thèse de F. Thibaut (1888) sur Marguerite d'Autriche et Jean Lemaire. Cf. Marot, ballade de la naissance de feu Monseigneur le Dauphin Francoys (1517). S'agit-il ici de Henri II, né en 1518 et dont Mellin de St Gelais fut l'aumônier ?

BALLADE.

Un cerf volant destrange portraicture
Armé sans plus dune foible saincture (1)
De vain espoir qui folz cueurs à soy tire
Obliant Dieu, soy, son sang et droicture
Mesmes le lieu de doulse nourriture
Pour viure loing à honte et à martire
Est dytallye arriué d'une tire
Et descendu au pays de Prouuence :
Là faisant foy de sa griefue insolence
De ses faulx tours et trahysons cruelles
Où pour sa juste et droicte recompense
Il a perdu sa sainture et ses aelles.

Pour augmenter et croistre son injure
Comme ung infame et dannable parjure
Sest allyé de laigle de lempire
Mectant du tout son entente et sa cure
De le suyuir, et soubz nues obscure
Vouloir garder le clair souleil de luyre
Lequel bien tost sest a ses aelles de cire
Et dycarus faictes à la semblance
Faict fondre en mer qui pour la souuenance
En portera le nom et les nouuelles
Puys que desja par commune asseurance
Il a perdu sa saincture et ses aelles.

Que faiz tu ores en cendre et sepulture
O maistre Alain (2) qui par art et nature

(1) Il s'agit de la trahison de Charles III de Bourbon, connétable de France (1523). Le poète fait allusion aux armes de la maison de Bourbon : un cerf ailé, entouré d'une ceinture portant la devise : *Espérance*. On a prétendu à tort y voir une attaque contre le Pape (*servus servorum*), en songeant à Pierre Gringore.

(2) Alain Chartier, un des auteurs favoris de Lemaire, fut sur-

As merité la palme de bien dire ?
Et toy Petrarque exquis en escripture (1)
Qui pour ta dame as descript laduenture
Où vraye amour ta longtemps fait deduire,
Releuez vous et faites en laer bruyre
Pres d'auignon où luyt vostre eloquence
Du tres bon Roy la force, lexcellence,
Les grans vertuz, les graces immortelles,
Quant est du cerf, pour toute consequence
Il a perdu sa sainture et ses aelles.

Prince du peuple, il est temps quon sauance
De mercyer la diuine puissance
En luy rendant louanges eternelles,
Sans plus doubter loultrageuse arrogance
Du monstre faulx. Car en triste souffrance
Il a perdu sa sainture et ses aelles.

RONDEAU.

Perdre lespoir du bien que je desire
Me veoir mocqué soubz ung gracieux rire
Sentant la mort portant masque de viure
Faignant plaisir, regret à dueil me liure
Voire si grant quil ne se peult escrire (1).

tout un poète patriote. (Cf. Gérusez, Essais d'histoire littéraire I, 103, et Lenient, la Satire en France au moyen-âge, (surtout p. 245 à propos du *Quadriloge*).

(1) Quelques modernistes emploient aussi ce mot pour *style*.

(1) Si ce rondeau est de Lemaire, il rappelle quelques essais pieux consignés dans son livret de 1498. Est-ce une œuvre de vieillesse ?

Je fuys le bien qui tant à soy me tire
Et suys lautre qui de moy se retire
Sans veoir moyen pour en estre deliure
Perdre lespoir.
Dieu et lhonneur me donnent ce martire
Et si ne puis plaire ne contredire
De larmes suys plus que tous les jours yure
Oncques ne fut tel cas escript en liure
Car cest ung mal trop impossible à dire
Perdre lespoir.
In deo sperabo, non timebo :
Quid faciat michi homo.

EPITAPHE DE FEU MONSr Me JAQUES PALMIER.

Au mont Pernase entre tous exalté
Ung Palmier droit franc et bon fut planté
Bien arrousé par argentines buses
De la vyue eau et fontaine des Muses
Qui pour plaisir, pour fruict et pour umbrage
Pour ornement, pour triumphe et parage
A surpassé loliue que Minerue
Tient de tout temps en sa garde et conserue
La mirthe aussi que la doulse Venus
A de longtemps en ses plaisirs menuz
Et le laurier que Apollo tant luysant
Porte en son chef comme à luy bien duisant
Pour faire fin tous arbres que Driades
Ont en leur cure et les Amadriades.
Que sensuyt il ? Ce que produict nature
Est tout submys a mortelle aduenture,

Bien que je croy chose estre bien heuree
Qui a par elle icy moins de duree.
Tel heur a eu ce palmier de valleur
Apportant fruict plus tost que fueille et fleur
Qui à sa mort a monstré tesmoignage
De sa vertu merite et aduantaige
Car luy germy (*sic*) par force naturelle
Commence a viure en memoire eternelle.

FIN.

RONDEAU.

Si Dieu le veult nul ne peult contredire,
Parquoy luy fault chacun jour par foy dire :
O Pere sainct ta voulenté soit faicte
Que confessons estre si tres parfaicte
Quen ses effectz il ny a que redire.

Le plus souuent lhomme quiert et desire
Pour le meilleur ce qui luy est le pire
Aussi souuent son emprise est desfaicte
Si Dieu le veult.
Pour nous oster dennuy peine et martire
Le plus seur est que nostre vouloir tire
Tout droit au blanc où la main de Dieu gecte
Tres justement sa puissante sagecte,
Qui lors guerlt quon la cuyde plus nuyre,
Si Dieu le veult.

RONDEAU.

De sa mort seul jay tout dueil et dommaige
Les cieulx de lame accroissent leur parage,
Lair du renom se tient pour decoré
Terre a le corps de vertuz honnoré
Et ses parens grans biens et heritage.

Quen puis je auoir pour mon droit et partage
Fors grief ennuy, regret soucy et rage,
Cest tout le bien, las, qui mest demeuré
De sa mort.
Mais cognoissant lheur et grant auantage
Que dure mort, luy cuydant faire oultrage
En son endroit enfin a preparé
Je qui ne puys delle estre séparé
En sa clarté je faiz changer lorage
De sa mort.

RONDEAU.

Si elle vit au ciel en claire gloire
Et en ce monde en louable memoire
En ses amys en amour pardurable,
Il mest aduys quelle nest point plorable
En elegie, epitaphe ou hystoire.

Or quelle viue ainsi est il à croire
Car de vertuz a si grant inuentoire
Quil nest viuant qui en eust foy doubtable
Si elle vit.
Ce seroit trop de son bon heur mescroire

Vouloir emprendre à blasmer la mort noire
Qui en lostant de trauail miserable
La fait florir en repoz honnorable
Sans aucun mais recelé ou notoire.

EPISTRE ADRESSEE À FEU MONSr DE BAYARD LE BON ET PREUX CHEUALLIER APRES QUE LARMEE DE LEMPEREUR EUT LEUÉ LE SIEGE DE MEZIERES OU POUR LORS ESTOIT LEDICT Sr DE BAYARD. (1)

Pieux triumphant vertueux champion
Second hector et autre Scipion
Fouldre de guerre et marcial orage
Ainsi que fut hanibal de cartage
Throsne dhonneur tabernacle de gloire
Char triumphant ordonné pour victoire
Qui de tes mains dardeur aigre eschauffees
Acquis de Mars les triumphans trophees
En rapportant ton braz dextre et haulsaire (2)
Rougy du sang de lespaigne aduersaire
Grant personnier des labeurs dhercules
Imitateur des gestes d'Achiles
Salut te rend celluy qui cognoist bien
Pour verité ores certes combien

(1) C'est en 1521. Bayard fut proclamé le sauveur de la France. Son entrée à Paris fut un véritable triomphe, le Parlement en corps alla à sa rencontre (cf. Histoire du bon chevalier sans paour et sans reprouche, composée par le royal serviteur). Bayard est mort en Avril 1524. Lemaire s'est il donc souvenu alors de l'ancien protégé de Louis de Luxembourg ? Plus bas, à propos du siège de Mézières, on dirait la pièce écrite en 1521...

(2) Hautain, fier, arrogant. V. Ducange, *altitudo*.

En as donné par ta force et vaillance
Abondamment au bien public (1) de france.
Quil pleust a Dieu qua ton loz immortel
Me fust possible en ordonner ung tel
Au moins que jeusse assez propre escriptoire
Pour rediger tes faictz en inuentoire :
Impossible est, dont jay douleur amere,
Car à hector il conuient ung homere
Et à Cesar des triumphans la guyde
Les clairs espritz de Virgille ou douide
A Bayard quoy ? ung Dante ou maistre Alain (2)
Ung sainct gelaiz, ung George Chastellain
Pour labruuer es claires eaux diffuses,
Au beau pourpris d'Apollo et des muses,
Mais sil me fault supployer leur absence,
Bien humblement veulx prier ta clemence
Que par desdaing ne mecte à non challoir
Ce mien escript fondé sur bon vouloir
Lequel tout seul si la lectre me fault
Peult excuser du pouuoir le deffault.
Et toutesfois par cela je ne tache
De ma plumette ordonner ung pennache
Pour illustrer le grant heaulme timbré
De toy qui es en tous lieux celebré
Car renommée en ton florissant aage
Ten deuisa ung de son beau pennage.
Quil soit ainsi, du temps du Roy Alphonse,
En ung champ cloz desconfiz dom Alonce,
Puis peu apres au pont de Garillan (3)
En la duché de gennes et Milan.

(1) Au lieu de *publique*, pour gagner une syllabe.
(2) Ces noms sont souvent invoqués dans les écrits de J. Lemaire. Si ce n'est lui, c'est donc un de ses élèves. V. notre III, 16.
(3) La fameuse défense du pont du Garigliano (1502).

Tu tes monstré autant quil est possible
En tous combatz et assaultz inuincible
Et qui plus fait foy de ta hardiesse
Cest ton exploict à la prinse de Bresse
Ou malgré tous presignetz souldars delle
Premier entras dedans leur cytadelle.
Sil me conuient tout prouuer par tesmoing
Jen ay en main cent suffisans du moins.
Bien il suffit dalleguer ceste fois
Le preux Gaston bon conte de fouez (1)
Charles Damboise et pour le faire court
Molart, Allegre, Aubigny (2) Imbercourt.
Pourtant entens, nacion espaignolle, (3)
Ne couche plus en jeu ceste parolle
Disant que france aux belliqueux hazars
A trop grisons et bien peu de Bayards (4)
Car il vault mieulx pour conclure ce point
En auoir peu que de nen auoir point
Ung seul bayard françois en la campaigne
A rué jus tes grans genetz despaigne
Et conquesté les bardes (5) et despouille
De tes coursiers de Calabre et de pouille

(1) Gaston de Foix tué en 1512, à la bataille de Ravenne. Il y périt pour n'avoir pas écouté les avis du preux chevalier Bayard. — D'amboise Chaumont, neveu du fameux cardinal, commandait l'avant-garde à Agnadel. Il fut grand-maître de France, maréchal et amiral ; mort en 1510. V. notre III, 196 et Mag. Pit. XV, 400.

(2) Robert Stewart d'Aubigny, d'une famille anglaise entrée au service de Charles VIII. Le baron d'Alègre, héros de Ravenne. (V. Comines et le Loyal Serviteur.)

(3) Les Espagnols de Gonzalve de Cordoue contre lesquels Bayard lutta au royaume de Naples.

(4) On sait que *bayard* signifiait dabord un cheval *bai*. Le *Grison* se dit d'un cheval gris et d'un baudet. — « Je couche = je compose, je dicte. » Palsgrave. *Coucher gros* se dit encore pour : jouer gros jeu.

(5) *Barde*, ornement de cheval, bât. (V. Ducange, *barda*).

Cest le bayard tout bardé de prouesse
Aux beaulx deuis et blasons de noblesse
Que tu as veu faire en tes explanades
Ung milion de saulx et de pennades
C'est le bayard aux combatz hanissant (1)
Aux clairs clairons dhonneur bien bondissant
Dessus lequel oncques ta main hostille
Ne sceut asseoir ne donner coup destrille
Je diz ta main ne toute la puissance
De ta faintifue et meschante alliance
Comme on a veu en diuerses manieres
Depuis ung mois au siege de Mezieres (2).
Que t'ont vallu dartz et tes estendars
Ton grant picart francisque (3) et ses souldartz
La fouldroyante et forte batterie
De ta puissante et grosse artillerie ?
Parle hardiement, tu es à ta rebreche (4)
Nauois tu pas pour entrer belle breche
Te failloit il pour fournir ton deuis
Portes ouurir ou baisser pontz leuiz ?

(1) *Saulx* et *hannissant*, allusions au Bayard fabuleux de l'Ardenne. « Et roux Bayard, qui n'est plus en Ardenne. » Seconde Epistre de l'Amant Verd (III, 34). *Pennades* d'où vient le *panader* de Lafontaine (IV, 9 II, 17). André de la Vigne : « fit contourner, virer, sauter et *pennader* le coursier. » Le mot vient-il de *penne* ou de *paon* ?

(2) La pièce serait donc de 1521 ?

(3) Franz von Sickingen, mort à Landstuhl en 1523. Ce grand *picart* n'est pas de Picardie, mais un piquier, un *pikenaire*. Ce que les dictons rapportent de l'irascibilité des Picards, vient de ce que leur nom a été confondu avec celui de *piquiers* comme avec ceux de *bégards* et de *boulgares*.

(4) Bretèche, *bertesca* ? Du haut des créneaux on peut parler hardiment.

O nacion plus quautre fraudulente
Ce seul Bayard ta fait matte et lente (1)
Et fait fuyr par pleine et par montaigne
Auesques toy mains grans roussins d'Allemaigne
Dont pour lung deulx, prins dedant ung buysson,
En auons sceu le moyen et facon.
Que sensuyt-il de cest heur tant notoire
Sinon donner à dieu dn tout la gloire
Qui a assis ung si vertüeux cueur
Dedans ton corps magnanime et vainqueur
Que as exposé cy et en toutes pars
Tout des premiers à seruir de rampars
Fortiffiant et gardant de souffrance
Tousiours lhonneur et bien public de france ?
O noble cueur de triumphes paré
Cueur valleureux de force remparé
O grand ressort de tout honneur bellique
Fort bastillon de la chose publique
Où est celluy qui d'euure supernelle
Erigera en memoire eternelle
Arc triumphal ou bien colonne antique ?
Il nen est point, aussi nest il duysible
Quelle soit mise en chose corruptible,
Ains pour le mieulx à grans charges et sommes
Perpetuer en la bouche des hommes,
C'est le butin, le loyer, le sallaire
Que doit querir ung cueur de noble affaire,
La pension de gentille noblesse,
Le bon estat de noble gentillesse
Dont ton renom qui seul en a la charge
En a pour toy fait leuer la descharge.

1) Echec et mat. V. sur ces Espagnols la Plainte du désiré (III, 182).

Nauront, (1) sinon en lieu daise et de joye,
Dueil et soucy et tristesse à montjoye,
Et tant quon oye en la plaine campaigne
Crier la paix entre france et Espaigne
De si longtemps bien ensemble alliées
Et du lyon de propre sang lyees,
Soyez certain que vaincuz et vainqueurs
Nauront jamais seur plaisir en leurs cueurs.
Donc plaise à dieu que monseigneur dambrum
Face de temps nubileux et danbrun (2)
Une saison si belle claire et mecte
Que les brouillas de discorde hors en gecte
Et qua present la france ait en sa terre
Bayard pour paix comme elle a eu pour guerre.
Cest le desir où mon souhait souspire
Cest le souspir où mon desir desire
Cest le souhait où mon espoir souhaitte
Cest tout lespoir où fault que souhait mecte
Me confiant quapres mainctz durs allarmes
Dieu donnera fin heureuse à leurs larmes
Et que par grace on verra exaulcez
Ceulx que justice en terre a rabaissez.
Et sur ce point je fineray ma lectre
Sans oblyer de plusieurs vous transmectre
Mille salutz en monnoye et billon
Lung est de ma dame de chastillon (3)
Qui à scauoir par vostre escript demande
Du bon estat de la Royne et sa bande
Et sil vous plaist me faire ceste grace

(1) Y a-t-il un distique omis ?
(2) Calembour cher à l'école de Molinet, sur *Embrun*, diocèse et brouillard.
(3) Louise de Montmoremy, la mère du fameux Coligny ?

Selon le lieu la saison et lespace
De me vouloir quelque chose mander
Comme celluy qui tiendra à grand eur
Destre a jamais vostre humble seruiteur.

LA SUSCRIPTION (1).

Escript, ne crains destre en dangier conduict
Et de trouuer es Espaignes hazard
Car pour aller au bon esleu Bayard
Tu as damour suffisant sauf conduict.

BERGERETTE. (2)

Hayneuse paix en guerre enamourée
Aigre doulceur, Raison desmesurée
Seure paour, hardiesse craintifue
Desir forcé et force voulentive
En grant dangier ont ma vye asseurée.
Plaisant ennuy et torment gracieux
Droit renuersé, beau semblant furieux,

(1) Imitée des anciens. *Espaignes* doit s'entendre des terres d'Italie contestées à l'Espagne.

(2) *Bergerette*, danse au chant d'une chanson de berger. *Pastoritia cantilena* (dit Ducange v° *Bergeretta*). Cela se chantait aux fêtes de Pâques, soit à l'église, soit au cloître. On goûtait même à cette occasion la liqueur nommée bergerette ; c'était pour les enfants de chœur comme pour les chanoines. Jusqu'au 18e siècle, on a conservé à Besançon (Ste Marie-Madeleine) ces chants et ces danses de survivance payenne. Dans notre texte, il n'y a plus ni survivance, ni christianisation. C'est tout simplement une sorte de rondeau assez lourdement quintessencié.

Certain espoir de souspecon meslé,
Triste plaisir, riz melencolieux,
Chaulde frisson, (1) reconfort ennuyeux
Baignent mon cueur en ardant feu gelé.
Honneur honteux et reproche honnorée
Humble fierté, joye desesperée
Rude pitié, attemprence hastive
Meschef heureux, seureté deceptive
Tenir me font en santé langourée
Hayneuse paix.

AUTRE BERGERETTE.

Pour hault louer ung chef deuure en nature
Que jay congnu en une creature
De fresle sexe et de meurs magnanime
Trouuer ne puys faconde Leonime
Ne stille assez digne à sa descripture
Car sans auoir des hommes et des anges
Des potestez, (2) seraphins et archanges
Le beau parler et langue melliflue
Impossible est de souffire aux louanges
Des grans vertuz aux vicieux estranges
Dont en ce corps grace totalle afflue.
Si de mes sens n'ay digne couuerture
Pour son grant Loz mectre par escripture
Mon esperit s'i rend pusilanime,
Mais mon cueur non, car le vouloir l'anime
De si hault faict emprendre l'ouuerture
Pour hault louer.

(1) *Frisson*, déjà féminin dans la chanson de Roland, d'après *frictio* ou peut-être *frigitio*.
(2) Les Puissances du Ciel, les Anges.

LETTRES.

LETTRE DE JEAN LEMAIRE A JEAN DE MARNIX (1).

Il lui envoie les dessins de quelques antiquités récemment découvertes, en le priant de les montrer à Marguerite d'Autriche. Il a repris courage à la réception des lettres de cette princesse. (Bruxelles, 17 novembre... (2)

Original.

Domine colendissime atque amice intime, Salve. Redieram incolumis a Vallencenis, et ecce nunc retrocedo Sonegias (3) usque, ut Domino Petro obsequar, quamprimum ad vos rediturus. Interim humanitati tuae mitto libellum continen-

(1) Jean de Marnix, seigneur de Thoulouse, trésorier de Marguerite d'Autriche. Il est souvent question de lui dans la Correspondance de l'empereur Maximilien et de sa fille, 2 vol. in 8. Paris Crapelet, 1839. Nous avons publié plusieurs de ses lettres dans les Negociations diplomatiques entre la France et l'Autriche, 2 vol. in-4°, imprimerie royale, 1845. Il était secrétaire de Marguerite pour les lettres latines et italiennes. (Leglay).

(2) Nous croyons que c'est en 1507 où Pâques tombe le 4 avril. V. Leglay, Nouveaux Analectes Lille, 1852 (p. 28 à 44), et Mémoires de la société Nationale des sciences et des Arts, Lille, (année 1850). Cf. *Memoralia indiciaratus* (*initio*).

(3) Ou *Sunniacum*, Soignies en Hainaut.

tem exemplaria picturae harum antiquitatum quae nuper in his partibus repertae sunt, ut animus tuus multis curis obvulutus interdum oblectetur. Si forsan videris principem nostram aliquantulum ociosam, poteris, si placet, ei ostendere, non sine quadam benivola mentione mei (ut soles amice et humaniter facere.) Verum eas recuperare prorsus memineris ; non enim meus est libellus ; verum magister Ægidius, (1) frater D. praepositi d'Aire : dedit mihi eum eidem suo fratri deferendum. Igitur illum mihi tu reservabis ut promissum adimpleam.

Quod tu in dies magis ac magis me tibi reddis obnoxium, nescio quibus meritis aequare possim aut saltem verbis extollere, nisi dicam illud bucolicum Petrarchac :

Scis quia te semper, postquam notus, amavi ;
Et dum vita comes (si quid mihi credas) amabo.

Litterae quas pro me impetrasti ab Illustrissima Principe adeo valuerunt ut receptor ille, lentus atque recalcitrans more asinino, nunc sponte sua, ad instar equi generosi, crinem gestiat (2). Hoc effecit stimulus ille tuus litterarius. Vale valentissime, et lepidos illos tuos et meos consodales

(1) Gilles de Busleyden, vicomte de Grimberghe, premier conseiller et maitre de la Chambre des Comptes de Brabant avait pour frère Jerôme Busleyden, chanoine tréfoncier de St Lambert à Liége, prévôt du chapitre d'Aire, conseiller au parlement de Malines et fondateur du Collége des Trois-Langues à Louvain. C'était le titre de *propositus Ariensis* qu'il mettait audessus de tous les autres. (Biogr. Nation. III, 205). Sa maison de Malines était un vrai musée. Il y reçut Thomas Morus, moins comme *sénateur* du grand conseil que comme zélateur de la Renaissance. Dans la belle édition de l'*Utopie* (Bâle Froben, 1518, in 4°) une lettre du dilettante belge témoigne de cette haute amitié. L'autre frère du vicomte de Grimberghe, François de Busleiden, fut archevêque de Besançon et précepteur de Philippe le Beau.

(2) Il agite sa crinière de joie, comme si de baudet il était devenu un noble coursier.

atque convivas verbis meis salvere jube. Bruxellae, hac die mercurii, XVII novembris, nondum lucis orto sidere.

Tuus servus Eriamel belga, tua ope et tua opera indiciarius regius et canonicus Vallencenensis. (1)

Au dos : A mon très honoré seigneur, Monsieur Jehan de Marnix, secrétaire de Madame, à Malines.

LETTRE DE JEAN LEMAIRE AU HÉRAUT LUXEMBOURG.

Il lui envoie un de ses ouvrages en le priant de le faire connaître. (Sans date ; vers 1507.)

Minute signée.

Monsieur de Luxembourg, je me recommande à vostre bonne grace.

Je vous envoye ceste mienne petite euvre, affin que vous la publiez et que par vostre bon moyen, je puisse estre en la cognoissance de la seigneurie de par-delà. Priant Nostre Seigneur qu'il vous y doint faire vos besoignes ainsi que je désire et brief retourner. A Malines, la veille de Toussains.

Quia praeclara nobilissimorum rusticorum facinora carminibus nostris celebravimus (1), *infensa est nobis quam*

(1) Ces deux titres réunis : Indiciaire et Chanoine, semblent indiquer la date de 1507.

(2) Ces expressions font présumer que l'ouvrage envoyé par J. Lemaire au héraut ou roi d'armes Luxembourg était les *Chansons de Namur* et non, comme le croyait Leglay, *Le Temple d'Honneur*. Dans cette dernière œuvre il est, sans doute, question de bergers, mais au point de vue idyllique, ne correspondant guère à *rusticorum facinora*. Pour le destinataire, v. p. 265.

tu nosti nobilitas ; sed parum curamus, cum veritatem sequimur.

Vostre serviteur et ami de cuer,
Lemaire.

LETTRE DE JEAN LEMAIRE A LOUIS BARANGIER. (1509 ?)

Monseigneur si très humblement que faire puis à votre bonne grace me recommande.

Monseigneur, j'ay reçu vos lettres escriptes à la Haye le premier jour de Juillet. Et vous remercie de tout mon mieux du double des lettres de l'empereur que vous m'avez envoié. Incontinent, j'en ay fait tout plain de doubles, lesquels j'ay envoyé à Genéve, en Savoie et en Piémont, par M. le chanoine Alardet et par M. Claude le Pelletier. Et d'autre part en ay envoié deux doubles à Lyon, l'un à Monsieur le conservateur Thomassin (1) et l'autre à la femme de Jehan de Paris, afin que la royne les voye. Ils nous faisoient ici envoyer les plus mauvaises nouvelles du monde dont j'estoie bien desplaisant.

J'avoie desjà composé la Légende des Vénitiens (2) à

(1) C'est à messire Claude Thomassin, seigneur de Dommartin, conseiller du Roy et son Conservateur des foires de Lyon que Lemaire adresse le 12 août 1509 une sorte de dédicace de sa *Légende des Vénitiens*. Ce seigneur, ami de Jean Perréal et de Symphorien Champier, est l'auteur d'un rondeau qu'on trouve aux Manuscrits f. f. n° 1721 fol. 31 (Bibliothèque Nationale).

(2) La légende des Vénitiens, imprimée à Lyon, Jeh. de Vingles in 8°, 1509.

l'honneur de Madame, laquelle j'ai envoieé à Lyon à Monsieur le conservateur et Monsieur le chancelier (1). Je croy qu'elle sera imprimée. S'elle ne l'est, je vous en enverray néantmoins le double par Monsieur le sommelier. Au surplus, je vous en envoy bien neuf à Lyon, tant pour faire imprimer les Singularitéz de Madame, (2) dont Monsieur le chancelier me baille privilège, comme pour ordonner l'entrée qu'ils veullent faire au roy dont ils m'ont requis, et jen ay demandé licence à Monsieur le gouverneur, attendu que l'empereur et le roy sont tousjours en bon accord.

Touchant Monsieur le trésorier Vyonnet, il est encore à Dijon ; mais incontinent qu'il sera venu, je luy monstreray vos lettres.

Monsieur. En ceste entrée qui se fera à Lyon (3), j'espaire garder l'honneur de Madame, puisqu'il m'en ont requis. Je me recommande très humblement à la bonne grace de Madame touchant le roole de Bourgoingne et autrement. Car se Madame me fait quelque bien en mon absence par vostre moyen, je seray tenu perpetuellement à vous. Com-

(1) C'est plutôt le grand chancelier, et non comme le croit Leglay, Rolin (Nicolas) chancelier de Bourgogne.

(2) Le 1re livre des Illustrations des Gaules et Singularitez de Troye, fut dédié à Marguerite d'Autriche et imprimé à Lyon, par Estienne Baland 1510. Le privilège du Roi est daté de Lyon, 30 juillet 1509.

(3) En juin 1509, Louis XII de retour d'Italie avec Perréal et Symphorien Champier, fit avec la reine Anne une entrée solennelle à Lyon. Dans cette lettre, on voit que Lemaire est chargé de composer les compliments à débiter par pucelles, allégories, etc. comme Pérréal l'avait fait en 1507. Il est vrai que le roi avait prescrit l'économie (Dufay, Essai biogr. sur J. Perréal, p. 50.

mandez moy toujours vos bons plaisirs. Escript en haste à Bourg, ce XV de juing.

Vostre humble serviteur,
Lemaire, indiciaire.

LETTRE DE JEAN LEMAIRE A MARGUERITE D'AUTRICHE.

Original.

Très-haulte, tres excellente princesse et ma tres redoubtée et souveraine dame, si tres humblement que faire puis à vostre bonne grace me recommande.

Madame, il a pleu à vostre tres haulte benignité, visiter le moindre de voz serviteurs et lui escripre, non seullement lettres plaines de grace et de benivolence, signiffyant avoir prins en gré mon tres petit service pour le passé, en me commandant oultre plus continuer les choses commencees, mais davantaige par vostre royalle et immortelle liberalité m'avez ottroyée ce qu'apaines osoye je demander, combien qu'il me fust necessaire, non me confiant l'avoir desservy, cest assavoir creue de mes gaiges de IIII s. pour jour. Et qui plus est, il vous plait me donner certain espoir et asseurance encoires d'autre bien futur dont, Madame, en toute tres humble inclination de cueur et de corpz, je fais action de graces et mercy à vostre tres noble et tres clere vertu.

Madame, combien que je pense et cognoisse, par conscience de ma propre insouffisance, que vostre contentement de mon service jusques icy procède plus de la tres

facille humanité vostre que de la satisfaction du debvoir mien, toutes voies je mettray paine de plus en plus à ce que Vostre Haultesse apperçoive doresenavant que la resplendeur (1) des biens que vous me faictes esclarcist les ténèbres de mon rude esperit ; et ce pendant verrez s'il vous plait, ung petit traictié par moy translaté de langue ytalienne en la nostre des Gestes de Sophy (2) et de la prinse d'Orant en Barbarie.

Tres haulte, tres excellente princesse, ma tres redoubtée et souveraine dame, Dieu vous doint le comble de voz tres haulx et tres nobles désirs. Escript en vostre ville et université de Dôle, le XVIII jour de décembre M. V° et IX.

Vostre tres humble et tres obeissant serf.

Lemaire.

LETTRE DE JEAN DE PARIS A..... (3).

Original.

Mon tres honoré seigneur, humblement à vostre bonne grace me recommande.

(1) Palsgrave cependant (p. 22) affirme que Lemaire en véritable Apulée, c.-à-d., néologiste passionné, préfère les formes savantes : *splendeur*, *strideur*, etc. Quant à l'orthographe des lettres, elle est encore plus fantaisiste que celle des livres.

(2) Cette histoire des Gestes de Sophy se retrouve dans un inventaire des livres de Marguerite d'Autriche : « La généalogie et les gestes du prince Syach Ysmaël, surnommé Sophie, roy de Perche ». Cf. notre tom. III, 199.

(3) Probablement à Louis Barangier, le confident de Marguerite. La peintre Perréal commence ici ses accusations contre son ami Lemaire. Le trésorier Vyonnet a été cité dans la lettre de 1509 au même Barangier. V. plus haut. Curieuse aussi à rapprocher, la lettre de Lemaire, du 28 mars 1511.

M. Pour ce que tousjours vous ay trouvé entier, et je l'ai bien aperceu à Bourg et m'en suis bien congneu quant dernièrement je y fus pour prendre la mesure de l'esglise ; car j'eus plus de paine à assembler ces longues robes, de quoy je n'avoie que faire que de faire mon art. Mais velà, vous n'y estiez pas : et pour ce que je avise que je rescrips à Madame que, se elle veult que bien je besoigne, je ne soie plus en ceste peine. Je vouldroie bien qu'il vous pleust que ie n'eusse à faire que a vous, s'il vous plaisoit, voire se je me mesle de son esglise, et au trésorier Vyonet ; car il est bon homme, combien que je ne puis estre paié de cy petit que Madame me donne qu'il ne vault pas le demander.

Tout cecy vous escrips pour ce que vous congnois et que je ne vouldroie avoir affaire que à vous.

Monsieur, j'ay marchandé se Madame veult Michel Coulombe (1) et son nepveu, et pour l'amour de moy et espérant que seray avec luy il ne veult aultre marché que celui que je feiz avec maistre Thibault (2). Or considerez quel différance il y a autant de plomb à or ; et si vous dy mieulx que jamais je n'eusse fait le marché que je fis synon que je prétandoie tousjours venir à ceste fin ; car je veoye bien que maistre Thibault ne sçavoit rien. Aussy vous sçavez comment je luy disoie que je romperoie tout sy ne le feroit bien, et jamaiz je n'eusse besongné avec luy ; car il eust voulu tout faire et dernièrement je congneuz son cas à Lyon.

(1) Michel Coulombe, le grand artiste mort vers 1512. Cf. Léon de Laborde, les ducs de Bourgogne, etc. 2e partie t. I. Preuves p. 549.

(2) Thibault, sculpteur de Salins, désigné d'abord pour les travaux de l'église de Brou. On voit ici combien Perréal lui était défavorable.

Monsieur, tous les patrons sont faiz et bien enquessez, (1) je le mande à Madame s'il luy plest de les envoier querir ; mais il les fauldra renvoier à Lyon entre mains et pour cause, se Madame entend que je m'en mesle, synon elle les peult garder. Vous voirez ce que luy rescrips.

Monsieur, vous voiez la paine que je prens et de bon cuer tant en invencions que patrons. Et sur ma foy les derniez pourtraiz ou patrons que j'ay faiz, tant celuy de l'esglise que des trois aultres, m'ont donné beaucoup de paine ; et tousjours y va du mien, tant aux alées que venues et aultres despences. Mès surtout ce m'est ung grand rompement de teste, tant pour inventer que pour faire au gré de Madame qui est le tout.

Monsieur, vous m'avez recommandé envers Madame. J'ay faict, faits et feray le mieulx que pourray, tant que ma pauvre peau se pourra estandre ; mais aussy que Madame y ait esgard, se tant est qu'elle se veulle plus servir de moy. Son bon plaisir soit fait ; car je luy ay esté entier et ay prins autant de peine comme si j'avoye mille escus d'or de pension ; maiz amour me maine et vous le povez congnoistre.

Monsieur, il fauldra, comme je le rescrips à Madame, avoir ung homme au lieu de maistre Jehan Lemaire qui bien nous fait faulte pour faire tirer l'alabastre de la perrière et à puissance.

Vous feriez bien faire cela, sy vous plaisoit prendre la peine.

Monsieur, je ne m'adresse que à vous et ne à quoy aultre,

(1) *Emballés ?* — Remarquer comme le ton de cette lettre prépare une rupture. Le style et même l'orthographe sont parfois bizarres, et les sentiments peu délicats.

ne veulx congnoistre après Madame. Vous avisant que jay veu une lettre le XXVIIIe jour de mars de vous, où l'on charge le pauvre Jehan Lemaire, mais vous vous monstrez son amy quant l'avez averti. Certes c'est tres mal fait. Certes qui m'en vouldroit autant faire, je ne seroie pas joieux, après avoir bien besongné, estre mors et piqué. Vraiment on verra bien du contraire quelque jour. Aussy il n'est cuer d'homme qu'il..... ou voussist faire ce que l'on luy impute ; et velà que ung faulx raport vault. Je n'en attends pas moins ung jour et puis j'aray bien gaigné mon labeur. (1)

Monsieur, je remetz tout à Dieu, à Madame et à vous, vous supliant que jaye de voz nouvelles avec celles de Madame, s'il lui plest se servir de moy ; synon j'aray pastience.

Monsieur, autre chose n'y a, fors que la royne (2) est fort malade d'unne fièvre continue. Dieu luy soit propice. Vous ferés, sy vous plest, mes tres humbles recommandations à Madame et solicitez qu'il luy plaise me faire scavoir son intention afin d'icelluy excecuter, non plus, (3) fors que Dieu vous ait en sa garde. A Bloiz, ce XXXe de mars, de vostre

Tres humble serviteur et amy,
Jehan Perréal de Paris
p. d. m. d. (4).

---

(1) Et son attitude ici, que vaut-elle ?

(2) Anne de Bretagne, qui devait mourir en 1514. — Perréal était attaché à son service.

(3) *Sans plus.*

(4) Ces initiales signifient sans doute *peintre de madame.*

LETTRE DE JEAN LEMAIRE A JEAN DE MARNIX.

Original.

Monsieur le secretaire, très chier et honnoré frère, je me recommande à vous de bon cueur.

Il y a desjà assez loing temps que jay receu des lettres de vous par lesquelles vous me mandiez que je tinsse ma promesse touchant la translation du livre du pape Pye, intitulé : De miseria Curialium (1), laquelle chose je n'ay peu fere, obstant une maladie que j'aye eue en la main dextre, procédant de la rompture de mon braz, telle que scavez, pour laquelle guérir je suis venu en ceste ville de Lyon à mes grans dispens. Mais affin que je ne soys du tout trouvé mensonger, je vous envoye le double du Curial (2) que maistre Alain Chartier composa jadiz sur ceste matière, lequel vault aultant ou mieulx que celuy du pape Pye.

Pendant ce temps que je me suis fait guérir, et que je n'ay peu escripre, je néantmoins, pour non perdre temps, faits imprimer deux livres (3) à l'honneur de Madame, et là où ses armes sont. Lesquels seront achevez à la fin de

(1) *Tractatus pulcherrimus Aeneæ Sylvii de curialium miseria*, Rome 1475, in 4°.

(2) Le double c.-à-d. la copie. Lemaire aimait à citer Alain Chartier auteur du *Curial*, peinture de la vie de courtisan et son meilleur ouvrage en prose. C'est une lettre adressée à son frère pour le détourner de la cour. « C'est un convent de gens qni soubz feintise du bien commun se assemblent pour eux entretromper. » C'est pour cette satire qu'on l'appelle *le père de l'éloquence française.*

(3) Quels sont ces deux livres ? Leglay conjecture les *Epistres de l'Amant Verd* et *Sauf conduit du Soudan* (1510 et 1511). Cf. la lettre du 9 octobre 1511.

ceste foyre de pasques ; et je luy en envoyrai bientost, au plaisir de Dieu, vous priant estre tres humblement recommandé à sa bénigne grace.

Par les lettres qu'il pleust à Son Exc. me escripre dernièrement, j'ay cogneu que le sieur Diègue Florès ou aultre m'a faict tollir ou reculler la charge que j'avoye des sépultures, soulz umbre de dire que l'alebastre n'estoit pas bon, et que le marchié estoit trop chier.

Ausquels deux points M. maistre Loys Barangier (p)eust desjà avoir respondu, par ce qu'il a treuvé du passé en la chambre des comptes de Dijon ; mais de ma part aussi je y respondray quand j'envoyrai lesdits livres.

Priant Dieu, Monsieur mon frère, qu'il vous doint ce que desirez. Escript à Lyon ce IIe de may mil cinq cens et onze.

Vostre frere et amy (1),
Lemaire.

Je me recommande à Monsieur le contreroleur et à vous Messieurs de l'Estat.

Au dos : A Monsieur le Secrétaire, maistre Jehan de Marnix, en l'hotel de Madame.

LETTRE DE JEAN LEMAIRE A LOUIS BARANGIER.

Original.

Mon tres honnouré Seigneur, humblement et tant de bon cuer que faire puis à vostre bonne grace me recom-

(1) Ce salut, dit Leglay, et la signature sont seuls de la main de Lemaire que sa maladie empêchait décrire.

mande. Par les lettres que Madame m'a escriptes, signées de vous et données à Bruxelles du VIIIe de Juillet dernier passé, jay cogneu vostre grand vertu, en laquelle Dieu vous maintiegne si longuement que je desire ; car par vostre moyen Madame est retournée à saine cognoissance de son albastre et des marchiez faictz.

J'ay receu les dites lettres de Madame à Lyon, environ la my-aoust, dont j'ay esté remply de joye inestimable avec Madame Jehan de Paris. Je faiz du tout response à Madame comme je suis bien asseuré qu'elle vous monstrera. Et pour ce, à cause de briefveté, je ne le répète point icy. J'envoye deux livres à Madame ; et dedens le pacquet y a des lettres de messieurs du conseil, qui s'adressent à vous ou à monsieur le secrétaire Marnix.

Des nouvelles ne scay autre chose, fors que le roy partit pour Lyon jeudy passé et n'est pas encoires certain se le pape est mort ou non (1). Monsieur le duc de Savoie partit de ceste ville samedy, avant-veille de la nativité Nostre-Dame (2), et s'en va à Genève.

Monsieur, les deux aultres lettres que Madame m'avoit escriptes, signées par Marnix, m'avoient navré jusques au cuer ; mais la tierce signée par vous m'a remis sus, dont je vous scauray gré tant que je vive ; car vous m'avez rendu l'esprit dont je vous mercye de tout mon cuer. Et s'il eust pleu à Mengin les me faire tenir plustost ou après que je les ay eues, qu'il eust volu attendre la response de Maître

(1) Le bruit de la mort du pape Jules II avait en effet été répandu à cette époque de l'année 1511. Voyez Correspondance de l'empereur Maximilien et de Marguerite sa fille, I, 438 (Leglay).

(2) La date du samedi avant-veille de Nativité de N.-D. s'applique très-bien à l'année 1511, et m'autorise à placer la présente lettre sous cette date (Leglay).

Jehan de Paris et de moy, il eust mieulx faict et eust porté lesdits livres à Madame ; mais il n'a oncques volu différer ung jour ne demy, combien que par deux hommes expres que j'ay envoyez de Lyon, je l'ai cuidé retarder. Si n'est ce pas bien fait à luy ; car Madame pourrait avoir prinse mal de ce que Maître Jehan de Paris et moy n'avons.... (1) ce nous n'en povons mais. Demain j'attends icy ledit Maître Jehan de Paris, Maître Henriet et Maître Jehan de Lorraine, pour besoigner aux pourtraictz de l'église, comme j'escripz plus à plain à Madame. Et y a desja quinze jours que je suis icy les attendant et sollicitant la matière.

Monsieur, s'il vous plait, vous ferez mes excuses envers Madame. Et me commanderez voz bons plaisirs pour les accomplir à l'aide de Dieu, auquel je prie vous donner bonne vie et longue. Escript en haste à Bourg, le jour de la nativité Nostre-Dame, en septembre, tandis que on sonnoit matines.

Vostre tres humble à tousjours serviteur,
Lemaire.

Je vous supplie estre humblement recommandé aux bonnes graces de monsieur le comte et de monsieur le gouverneur.

Au dos on lit : A mon très-honnouré S^r^, monsieur maistre Loys Barangier, maistre des requêtes et premier secretaire de Madame l'archiduchesse et comtesse de Bourgoigne, en Flandres.

---

(1) Lacune du texte. C'est regrettable, à cause de ce curieux conflit entre les deux serviteurs.

LETTRE DE JEAN LEMAIRE A MARGUERITE D'AUTRICHE.

Original.

Tres haulte, tres excellente princesse et ma tres redoubtée dame, si tres humblement que faire puis à vostre bonne grace me recommande. Madame, n'aguères que je vous escriviz de Bourg en Bresse par l'homme de Mongriffon, vostre chastelain de Mirebel, faisant response aux benignes lettres que à Vostre Excellence avoit pleu m'escripre touchant voz édiffices de Brou. Et par ledit homme mesmes vous envoyay deux livres compilez et imprimez à vostre honneur et soubz le tiltre de voz armes. Lesquelz, Madame, il vous plaira avoir prins en gré. Madame, depuis mesdictes lettres escriptes, j'ay diligenté en l'affaire par Vostre Haultesse à moy enjoinct ; comme verrez, s'il vous plait, par les lettres que M. Jehan de Paris, vostre painctre, vous en escript. Lesquelles je vous envoie par mon serviteur present porteur. J'ay amené le filz dudit de Paris en ceste vostre université de Dole aux estudes de loix et de décret, afin que son père soit tousjours plus enclin à vostre service ; ce qu'il est desjà assez, espérant que son dit fils vous sera pour recommandé. Madame, je pars d'icy pour aler à Tours, selon le conseil et advis dudit de Paris, pour faire faire les patrons de terre des sepultures, ainsi qu'il vous a pleu me recommander pour voz derrenières lettres. Madame, je suis constraint avec ledit de Paris de poursuivre toutes ces choses à noz despens. Car le tailleur d'ymaiges de Salins (1), lequel on vous

(1) Thibaut. On sait que l'école de Tours était célèbre. cf. Dufay, Essai biographique sur J. Perréal. Lyon, 1864.

asseure d'estre plus grant ouvrier cent fois qu'il n'est, n'a voulu venir à Tours auec moy, jasoit ce qu'il en ayt esté pressé par messieurs de vostre conseil de Bourg. Puis a dit qu'il a desjà despendu les cent escuz d'erres (1) que lui furent délivrez par vostre trésorier Vyonnet, du commandement de mesdits sieurs de vostre conseil. D'aultre part, nulz ouvriers d'estime ne veullent besoigner soubz lui ; ni luimesmes n'en scauroit finer, pour ce qu'ilz le desdaignent et est mauvais paieur. Vous ordonnerez sur le tout ce qu'il vous plaira. Et j'en escripz plus à plain à maistre Loys Barangier, affin de non vous ennuyer de trop longue lettre.

Madame, plaise à Vostre Excellence m'escripre et ordonner à Tours tout ce qu'il vous plaira que je face en cest affaire. Et en dementiers, je le solliciteray de tout mon povoir. Et s'il vous plait m'envoyer icy quelque ung de vos officiers pour m'aider en ceste matière et faire marchié des patrons avec maistre Mahieu (2) Coulomb, le grant ouvrier, et iceulx paier, et au surplus entendre se on pourroit finer de son nepveu pour aler à Bourg tailler voz ymaiges et faire marchié avec lui ; car c'est le plus souffisant de deça les montz après son oncle. Et avec ce il est jeune et portatif. (3) Si me semble que Richard Contault, vostre clerc d'office, seroit bien à ce propice et entendu.

Très haulte et très excellente princesse, je prie à Nostre Seigneur qu'il vous doint tres bonne vie et longue avec l'accomplissement de voz tres nobles désirs. Escript en

(1) *Erres*, forme encore romane pour *arrhes*.

(2) Michel. En flamand *Mahiel*.

(3) *Portatif* dans Mme de Sévigné X, 56, signifie encore, qui se porte facilement d'un point à un autre.

vostre ville de Dole, le jour Saint Denis, IXe d'Octobre mil V^c et unze.

Vostre tres humble et tres obéissant serf et subgect,

Lemaire, indiciaire.

LETTRE DE JEAN DE PARIS A MARGUERITE D'AUTRICHE.

Original.

Madame, tant et sy humblement que faire puis à vostre bonne grace me recommande.

Madame, je crois que vous avez reçeu la sepulture de pierre, ensemble les ymaiges que vostre varlet de chambre Pierrechon vous a portées. Ne scay sy les a rendues entières ; mais aultrement m'en déplairoit.

Madame, Michel Coulombe fait les dix Vertus comme il a promis, et dont est paié par les mains de Jehan le Maire ; car du marché et paiement ne me suis meslé. J'ai fait l'ordonnance et patrons pour faire lesdites Vertus. Il est après. Le bon homme est vieil et fait à loysir ; et m'est avis que encore sera bienheureux un meschant ouvrier (1) d'avoir tels patrons. Je ne scay se serez contante de ce que les ay ainssy accoustrés, tant blanchy les ymaiges que dorez et faire visaiges.

Madame, S'il vous plaisoit me mander et commander que ainssy fisse les Vertus, et s'il vous plest ainssy le

(1) Cette expression injurieuse, dit Leglay, à l'égard de Michel Colombe n'étonne pas sous la plume de J. de Paris, artiste très épris de son propre mérite et très dédaigneux de celui d'autrui.

faire, ce me sera plaisir. Mais je doubte que pour le temps vous estes lasse de Jehan de Paris, tant par paroles raportées que aultrement. Mais quant à moy, je n'ay seulement parlé, mais ay fait et reffait et au mieulx que j'ay peu, et feray toutes fois qu'il vous plaira me commander. Et suis marri que n'ay fait mon veu à N. D. de Haux (1) piessa, et vous eusse veue comme j'avoye désiré. Ores le temps est trop divers, dont trop desplaist à tous ceux qui paix ayment, dont vous estes celle qui bien la commensates.

Madame, Ce porteur Diret a passé à Bloys, de son retour de Bretaigne, et a parlé à moy. Je dis à la royne comme il n'a pas fait comme devoit et qu'il a esté mal recully. Ladite dame a dit que s'elle l'eust sceu, elle y eust mis remède, et m'a dit que luy die que s'on luy fait desplaisir à son retour vers vous, qu'elle réparera. Cecy je dis pour ce qu'il est venu ung homme vestu d'une robe de camelot noir qui a porté lettre à la royne de par vous et de vostre main signée, qui disoit qu'il luy pleust vendre de ses navires de Bretaigne pour vous et que en aviez à faire.

Madame. La royne par ledit homme vous fait response. S'il est vrai ou non, vous le pourez scavoir : je l'ay dit à ce porteur Diret.

Madame, Puis que ainssy est que de moy n'avez plus affaire, je vous supplie au moins qu'il vous plaise me commander se je ferai les Vertus blanches, comme le reste que vous ay envoyées.

(1) Son pélerinage à N.-D. de Hal en Brabant. Mais le temps est trop *divers*, trop à la guerre ?.....

Madame, Je prie au benoist fils de Dieu qu'il vous doint le comble de vos nobles desirs et aux crestiens paix.

A Bloy, ce XX juillet, (1512) de

Votre très-humble serviteur et obéissant varlet et peintre,

Jehan de Paris.

LETTRE DE JEAN PERRÉAL DIT DE PARIS A MARGUERITE D'AUTRICHE.

Original.

Madame, tant humblement que faire puis à vostre bonne grace me recommande.

Madame, dernièrement par ung vostre serviteur en l'office de herault (1) vous ay rescript et amplement fait scavoir, comme j'ay de coustume, du bon vouloir que j'ay eu en vous et que tousjours j'ay pour me employer à vos affaires de Brou, ou aultrement quand vous plaira, et desiroy qu'il vous pleust me commander ou mander comment vous estiez contante de ce que vous envoye par Pierrechon, vostre varlet de chambre : c'est de la sepulture que Michel Coulombe avoit fait et que j'avoie blanchie, ainsi que avez trouvé. Et de plus grandes choses vous ai rescript par luy et le herault, comme de bien commencer vostre eglise et bien achever l'œuvre et tout plain d'aultres choses.

Madame, je ne me puis tenir de vous escripre ; car

(1) Les simples hérauts darmes étaient souvent des messagers.

amour ancienne me constraint, et ce sçavez (1). Mais à présent je cognoy que vous querez à me rebuter ; ce que de vostre part se fait, et de mon costé ne se fera, combien que maulgré Dieu ne seray en paradis, bien cognoys que de vous ce ne vient. Mais comme j'ay piessa mandé à Monsieur maistre Loys Barangier, il ne me chault des parleurs et inventeurs de menteries, tant pour Jean Le Maire (2) dont vous pensez par raport que soïe cause ; car luy mesmes m'a menassé à batre ou tuer depuis pasques enssa, pour ce que je luy ay remonstré sa nativité, sa nourriture, et la bonté de la dame qui le traitoit, qui est vous, Madame, qui l'avez levé et geté hors de la pouillerie et pauvreté, tellement que chascun le congnoist tel qu'il est, et s'en est alé demourer en Bretaigne pour que ce chascun le note, et avant qu'il soit guiere, en orrez chanter mauvaise chansson, et plus ne dis d'aultre (3).

(1) La désinvolture de Perréal s'explique peut-être parce que, autrefois, il avait été le premier maître de dessin et de peinture de la « petite royne » ou Dauphine. Delà, sans doute, l'expression : *amour ancienne*. Cf. Charavay, Revue des documents historiques, III, 109. « On ne connait encore aucun tableau authentique de Perréal » (Gazette des Beaux-Arts, Paris, 1885, p. 322.)

(2) Quelqu'opinion que l'on ait du caractère de Jean le Maire, il est certain que dans cette correspondance, il se montre moralement bien supérieur au peintre Jean de Paris. Jean Le Maire, dans toutes ses lettres, fait l'éloge du peintre ; celui-ci, au contraire, ne cesse d'attaquer Jean Le Maire et de le diffamer. Toujours Jean de Paris manifeste de l'aigreur, de l'envie, du mécontentement (Leglay). De son côté, Charvet, p. 90, ajoute : « Que Lemaire se fût ou non mal conduit vis à vis de Marguerite, c'était un triste procédé de Perréal que le dénoncer ainsi. Quelle ingratitude pour son coryphée ! » Dufay, Observations sur la correspondance de Perréal avec Marguerite-d'Autriche (Bourg en Bresse 1853), p. 18 : « Dans toute cette correspondance, Lemaire se montre moralement bien supérieur à Perréal. »

(3) *Et plus n'en dis. D'aultre part je croy que.....* (Copie d'Al. Pinchart, membre de l'Académie).

Je croy que n'avez plus en moi nul vouloir, à l'occasion d'aulcuns raporteurs, comme l'on m'a dit d'un quidam qui vous a raporté tant et tant de menteries que tout n'en vault rien. Mais ung bien me reconforte que telle et bonne princesse ne ajoustera foy aux manteurs (*sic*), congnoissant (*sic*) que de ma vie je ne fis ne ne vouldroie faire que ce que vous avez veu non pour les biens, mais par amour et honneur que je vous doy. Et se davanture cette maulditte guerre est cause de retarder tant de bien, mauldiz soit qui en est cause. A moy n'en est à congnoistre. Maiz tant vous di que je vouldroie estre VIII jours avec vous à vostre plaisir, et je vous diroie que valent les grans et les petis.

Madame, se tant il vous plaisoit me donner ceste joie que de me mander que je me déporte de plus vous escripre, et que ainssi vous plaise, je prendroie passience et maulgré moy. Et me fera mal jamais avoir perdu l'amour de telle dame que toute ma vye j'ay aymée et que j'aymeray, combien que peu vous en profite.

Or, Madame, je vous suplie en l'honneur de Dieu, qu'il vous plaise me mander que je me taise ou que je suis vostre serviteur ; car des biens de ce monde ne me chault.

Maiz je prie à Dieu qu'il vous doint santé et longue vie et à vous et voz jours paix. Vous suppliant que par ce porteur me mandez vostre bon plaisir.

A Bloy, ce XVIIe d'octobre, (1512) de

Vostre tres humble et tres obéissant serviteur,

Jehan de Paris, p. d. m. d.

LETTRE DE LEMAIRE A MARGUERITE D'AUTRICHE.

A MA TRES REDOUBTEE DAME MADAME MARGUERITE DUCHESSE DOUAIRIERE DE SAVOYE (1).

Madame, depuis peu de jours en ça Monsieur Maître Loys Barangier vous fit requeste pour moy que vostre bon plaisir fust me donner doresenavant mon séjour ordinaire, provision et résidence en vostre conté de Bourgoigne, et mesmement (2) en vostre ville de Dole, à cause de l'estude (3) et université, laquelle requeste il vous a pleu me ottroyer, comme ledit sieur m'a dit, dont je vous mercije le plus humblement que faire puis, vous suppliant, Madame, que vostre bon plaisir soit le confermer et ratiffijer par ordonnance expresse estat et appoinctement sur ce, tel qu'il vous plaira et par voz lettres patentes.

Mais affin, Madame, que vostre excellence entende plus à plain les causes motifves de madicte requeste, lesquelles par aventure pourroient estre interprétées sinistrement et souspeçonnées d'inconstance, plaise vous les entendre benignement par ceste escripture laquelle m'est plus ydoine que le parler.

Madame, feu monseigneur de Ligny, mon maistre, que Dieu par sa grace absoille, de son propre mouvement avoit assigné mon lieu avec estat compétent et prommesse de la première prébende vacante, en sa ville de Ligny, disant que le repos m'estoit necessaire pour mieulx labourer et le bruit continuel de court contraire.

(1) D'après Charavay, Revue des Documents historiques, 3e année, (1875-76). Cette lettre semble dater de 1509.

(2) Surtout. — *Provision* = *provisio*, traitement (Ducange).

(3) Ecole.

A l'exemple de quoy, Madame, tantot après que je fuz venu en vostre service, pour la première supplication que je vous feiz, ce fut d'avoir mon séjour en quelque lieu solitaire et vous le m'accordastes en la ville d'Annessy en Savoie. Pareilllement au premier voyaige d'Allemaigne je le demanday à Besenson, et depuis que fustes de retour par deça je vous fiz requeste de mesmes pour me tenir à Louvain, à cause de l'université. Mais puis que ces choses n'ont point sorty leur effect, se je requiers présentement ma résidence finalle en vostre pays de Bourgoigne, plaise vous non le imputer à la légiéreté mais à vraye raison fondée en expérience.

Car, Madame, j'ay expérimenté que la manière de vivre de par deça me seroit trop reculant mon estude et trop plus coustengeuse (1) que mon estat ne le scauroit porter.

Oultre plus, Madame, j'ay trouvé pour certain que nul n'est prophète en son pays, car, comme il appert, j'ay receu par deça trop de malheurs, oultraiges, envies et scandales à la grand dammation de ceulx qui les ont faulsement controuvez, lesquelz sont si tres lasches que ce quilz disent en mon absence oncques n'en osèrent sonner mot en ma présence, combien que je me soye offert à toute espreuve et aye procédé contre eulx par voye juridique, et néantmoins j'ay bien cogneu que par longue et fréquent détraction de mesdisans, on peut bien estre esloigné de benivolence.

Là où au contraire, es marches circonvoisines de Bourgoigne, c'est assavoir Lyonnais et Bourbonnois, où ma petitesse s'est premièrement eslevée, j'ai toujours trouvé amistié, credit, faveur, recueil et humanité, autant ou plus que nul autre jeune estrangier, comme sevent plui-

(1) Coûteuse.

seurs gens de bien de vostre maison, voire et telle renommée et estimation, ce que sans vantise je puis dire, que de toutes choses venans de ma main, mesme faisans à vostre louenge et à leur désavantaige, ilz en font sans comparaison plus grand feste que ceulx de par deça, excepté ceulx de vostre maison, et en ont ou desirent avoir les doubles, ou par escript, ou par impression tant es cours de leurs princes comme ailleurs ; laquelle chose me donne tousjours couraige de mieulx faire, car, comme on dit en proverbe latin : Honneur nourrit les sciences, et sont les hommes espris de bien faire pour avoir renommée (1).

Parquoy, Madame ce n'est pas merveille se j'ay plus grand apparence de demander ma retraicte en vostre pays de Bourgoigne que ailleurs. Joinct à ce que oultre toutes les choses dessus dictes, vous ferez euvre méritoire envers Dieu, car du bien que vous me faictes, Madame, j'en fay participans deux petits nepveux de bon esperit, délaissez comme orphenins de mon frère aisné, leur oncle, lequel est derrenièrement mort bon gentdarme en vostre service en la guerre de Gheldres, soubz la charge de Monsieur d'Aymeries (2) lesquelz deux jeunes enfans et leurs povres parentz prieront Dieu tousjours pour vostre bonne santé et prospérité.

Et affin, Madame que vostre benignité entende quelz euvres j'ay en main commencées mais imparfaictes par faulte de séjour, toutes intitulées à vostre haultesse, et dont vous

(1) Honos alit artes omnesque incenduntur ad studia gloria (Cic. Tusc. I, 2, 4).

(2) Louis de Rollin, seigneur d'Aymeries (Corresp. de l'emp. Maximil. 1er et de Marg. d'Autriche publiée par Leglay t. 1. p. 2.)

avez veu les aucunes mais les autres non, j'en ay noté ici les tiltres (1) :

Le deuxième livre de la Couronne margariticque, lequel est tout minuté ; ne reste que le mettre au net.

Les trois livres des Singularitez de Troye, qui sont à corriger et parfaire, lesquelz j'espère de brief, s'il vous plet, faire imprimer à Lyon, car tout le monde les demande.

La forte haye du vergier, qui sera la première expédiée, se Dieu plet.

Labrégé de voz croniques et continuation dicelles, qui ne se peut faire synon par temps.

Ce sont les choses principalles qui desirent la première expédition.

Et oultre plus autres choses qui s'ensuivent si comme :

Le commencement du palaix d'honneur, lequel est de vostre propre invention et primitive ordonnance et que premier me commandastes à Thurin, lequel je feray venir cy après au propos de la couronne margariticque.

L' a b c mondain.

Le navigaige des Indes nouvellement trouvé, que j'ay naguières recueilly par plusieurs pièces en Ytalie, sans perdre temps.

La généalogie de vostre maison depuis le temps de déluge jusques aux princes modernes, que j'ay cueilly des meilleurs libraries de chrestienté.

Toutes lesquelles choses, se Dieu me donne la grace de lés mettre en lumière soubz l'auctorité du tres heureux tiltre de vostre nom Auguste, ceulx qui viendront aprez nous vous en rendront graces et louenges.

(1) Palsgrave dit qu'on doit prononcer *titre* et ne plus faire sonner *l*.

A tant, ma tres redoubtée dame et princesse, ordonnez de mon petit estat ce qu'il vous plaira et vous plaise vous souvenir de ces quatre vers adressans à ma petitesse, lesquelz il vous pleust une fois escripre de vostre main et dicter de vostre noble esperit, en approuvant ma rude et simple industrie, dont je me tins et tiendray toute ma vie pour bienheureux :

Ton escriptoire a si bonne practicque
Que si la crois sera bien estimée ;
Parquoy concluz : ensuyz sa rhétoricque,
Car tu scez bien que par moy est aymée (1).

LETTRE DE LEMAIRE A MARGUERITE.

(B. N. Dépt des mss. fr. nouv. acquisitions 1412).
nouv. nº 2235.

(1510.)

A bourg en bresse le 20 novembre.

En bas : au conté de Bourgogne, *dans le baillage d'aval.* (6 feuillets grand in 4°)

TRES HAULTE TRES EXCELLENTE PRINCESSE ET MA TRES REDOUBTEE DAME.

Si tres humblement que faire puis a vostre bonne grace me recommande.

(1) M. Charavay donne le fac.-simile depuis les mots : *A tant, ma tres redoubtée.....* L'écriture ne ressemble pas à celle du manuscrit de Genève, mais plutôt à celle des lettres que Leglay à trouvées à Lille.

Madame, estant naguieres en mon petit estude solitaire comme jay de coustume exercant le tres noble et très laborieux commandement a moy enjoinct de par vostre tres digne excellence, c'est assauoir de bastir et construire litterallement le palais d'honneur feminin duquel verballement par vostre facunde et ingeniosité celeste despieca maviez baillé le deuis, platte forme, pourtraictz et inuention, pour lequel executer et mettre en euure, tout tel simple ouurier et architecte que je suis, jauoie desja le compas en main lescarre (1) preste, le plomb et le lyueau (2) tous agensez et mes massons qui sont mes dix sens naturelz, tant intrinsecques comme extrinsecques, a tout leurs ciseaux, marteaux et autres instrumens duisans a massonnerie, tous uniz, assemblez et encouraigez de bien faire. La matière estoit sur le lieu et les grandz quartiers de marbre, qui sont mes livres espars ca et là deuant mes yeulx. Dont ainsi comme je les retournoie et compassoie pour choisir les meilleurs et les plus duisables, arriua ung homme incogneu lequel interrompit ma sollicitude et me presenta unes lettres (3) sans dire de quel part elles venoient. Mais apres que jeux recogneu limpression de vostre secl, ma tres Redoubtee dame, je me levay sur bout, en toute craincte honneur et reuerence, descouuriz ma teste, humiliay mon genouil, baisay et adoray la figure de voz armes en signe de subiection et fidelité que je doy a icelles perpetuellement. Puis je leuz la superscription telle. A nostre tres chier et bien amé maistre Jehan le maire. Indiciaire et historiographe de l'empereur mon seigneur et pere et de monsieur mon nepueu.

(1) Esquire, esquierre, équerre.
(2) Wallon lévai, ital. levello, *libella* = niveau.
(3) latinisme.

Alors voyant par les tiltres lesquelz je dessers petitement, quelles sadressoient a moy, je les ouuriz et trouuay dedens :

DE PAR L'ARCHIDUCHESSE ET CONTESSE.

Chier et bien amé. Nous auons veu une pierre dalbastre tiree en la perriere *de saint Lothain* laquelle maistre (1) Loys nostre secretaire nous a enuoyee et trouuons par ceulx qui se y cognoissent que ledict albastre nest aucunement bon pour nos dictz ouuraiges. Parquoy ne seroit conuenable y mettre plus de despeuse, ains se pourueoir ailleurs. Si ce nestoit que celui qui se treuue en la fontaine de Tourmond se trouuast bon ainsi quon nous a escript lauez trouué. Surquoy desirons que nous aduertissez bien et au long de la vérité et que nous enuoyez l'essai par deca, affin de veoir ce que sera et quon nen face la despense en vain. Chier et bien amé, Nostre seigneur soit garde de vous. Escript a Anuers, ce X^e^ doctobre XV^c^ et X. Signé de la main de vostre excellence Marguerite. Et soubz signé Marnix.

Madame, quand jeuz paracheué de lire vosdictes lettres, le sang me mua tout entremeslé de craincte, vergoigne et juste courroux ensemble. Cest assauoir de craincte destre en lindignation de vostre haultesse, et de honte pour autant que vous mestimez mensongier et moins souffisant à fournir ce que jauoie mis en termes, et aussi de juste courroux contre ceulx qui vous auoient mal informée.

(1) Louis Barangier.

Dont comme je fusse en ceste estraincte de doubte et de vergoigne mes oustilz darchitecture me cheurent de la main. Je donnay congié à mes massons d'ouvrer ailleurs et feiz retirer a part en ung coing les precieux marbres desquelz jauoie fait lattrait (1) et la preparatiue pour si noble euvre, jusques a tant que jeusse la faculte de les mettre en euure se dauenture vous men estimiez digne. Et si le cas fust aduenu que jeusse receu voz lettres moy estant sur vostre perriere dalbastre en continuel labeur et dangier, jeusse tout laissé là et men fusse alé plourer mon infortune ailleurs. Mais le mesmes jour de la datte de voz lettres les marchiez furent faictz de la grand sepulture par voz officyers de Bresse, comme vostre sommelier Rosalles, present porteur vous pourra dire. Car il estoit present, a tout en ceste ville de Bourg.

Apres la lecture de vosdictes lettres, Madame, je diz a par moy bien dolentement : Comment mestimera desormais Madame pouoir fournir à son palais d'honneur feminin qui est une chose immortelle, pardurable et de merveilleuse coustenge, atendu que par faulx donner à entendre dautrui, elle na point tant de confidence en toy ny en ton industrie et diligence que de pouoir ou scauoir trouuer simples marbres, estoffes ou materiaulx pour ung ediffice terrestre et temporel ?

Et encoires diz je à par moy, ruminant souventes fois vos dictes lettres : Or escript Madame quelle a veu une piere dalbastre par moy tirée de la perrière de saint Lothain et dit quelle treuve par ceulx qui sy cognoissent que ledit albastre nest aucunement convenable pour ses ouvrages, ains s'en veult pourveoir ailleurs.

(1) L'extraction.

Mon Dieu, diz je lors, pour une petite piece que je nauoie pas enuoyee, et qui n'estoit synon louuerture et la monstre de la diligence du descombre, fault il condempner toute la reste ? Pleust or a dieu que madame eust veu les beaux et merueilleux quartiers en toute perfection. Mais qui sont ces grandz cognoisseurs de par dela qui ne cognoissent que lalbastre des sepultures des princes a Dijon est le plus beau et le plus pollissable de tout le monde ? (1) Or est cestui cy du lieu mesmes et est en bruit ladicte perriere passé deux cens ans, mais elle a esté en desert (1) par les guerres et si treuue on par les anciens tiltres de labaye de Baulme. Et pourquoy eust on faict de toute antiquité tant de cauernes par dessoubz terre et tant de descombre a lenuiron, tant destansonnemens de bois pour soubstenir le dessus, si on neust estimé ce tresor bon et vaillable en toute singularité ? Maistre Anthoinet de paris, tres singulier tailleur dymaiges ja pièca tres passé, fut celui qui tailla la derreniere sepulture de Dijon, cest assauoir celle du bon duc Philippes, vostre grand ayeul que Dieu absoille. Pourquoy eust il repudijé lalbastre dangleterre, ou il ala expressement pour en amener, et celui de Grenoble en Daulphiné et dailleurs, pour sarrester a celui de vostre perriere de saint Lothain, se ce neust esté pour ce quil trouua, par experience, quil excedoit tous les autres en valeur dautant que largent excede et vault mieulx que lestain ou le plomb ? Et pourquoy en enuoya le Roy Loys XIe faire si grand fourniture par ledict maistre Anthoinet, comme tesmoigne le

(1) On connait les magnifiques tombeaux de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière actuellement au musée de Dijon (merveilles de la sculpture flamande).

(1) Abandonnée.

capitaine Chantran et les anciennes gens du pays, lesquelz jay examinez, sy non quil nen pouoit recouurer ailleurs de pareil ?

Il sen treuue à Clugny qui ne vault riens, car ce nest que croye. Il sen treuue à Salins qui vault encoires moins, car il est tout meslé de sable et de troux et de vaines. Et qui plus est, Madame, depuis que on a sceu que je mettoie ce marbre icy en auant, on men a apporté de vostre pays de bresse. Et de fait c'est albastre, mais il est grisatre, basenné (1), plain de neux et nen treuue on synon de petiz lopins. Mais celui de St Lotain est si noble que demandez seullement les quartiers (2) quil vous fault vous les trouuez, mais quil soit possible de les charrijer. Parquoy nous a esté necessité den aleger les grandz pieces dont il en y auoit deux quil failloit a chacune XII cheuaulz ou XXIIII beufs et si nous eussions laissé en son entier les deux qui tenoient ensemble, il neust esté possible à homme viuant de les tirer hors du creux ne de les mener. Et sont les plus beaux bancz, les plus parfondz et les plus netz du monde. Et pleust a Dieu que ceulx qui se y cognoissent si bien eussent esté au trauail, en leaue vifue jusques au genouil comme nous estions. Car le vray marbre ne se nourrist synon en l'eaue, cest assauoir lalbastre, et fault venir et cercher jusques aux sources vifues lesquelles il nous failloit estoupper de mousse et de conroy, (4) et encoires l'eaue surmontoit tellement quil la failloit espuiser jour et nuit ; et tousjours en dangier de noz vies a cause de la terre qui retumboit.

(1) Du vieux *bezane*, noirci.
(2) Les quantités ? Noble = riche.
(3) Pourvu que
(4) Est-ce le *conrye* de Ducange (clôture de pieux) ? Ou bien *conroy* dans le sens d'arrangement ?

Par ainsi, Madame, en revenant à la lecture des lettres de uostre excellence, je disoye a par moy : Ceste noble perriere nest avillee ne mesprisee synon pour autant que Jehan Le Maire a lhonneur de lauoir remise et restituee en bruit et icelle retrouuee à la grand gloire de Madame, car telle est ma fortune. Et tout ainsi que quand jeuz mis en auant la preualue des deniers dEspaigne et que jaduertiz Madame quelle perdoit de son douaire mil ou XII^{c} ducatz par an au moyen des charges du temps du collateral pyosachz (1) et que le maniement desdicts deniers fut baillé à ceulx qui le faisoient mieulx valoir dautant en baillant bons pleiges, dont en parfin ne fut riens tenu. Et de rechief quand madame commenca son bastiment de Brou je y feiz prouffit de plus de IIII^{m} liures au prisfait par laduertissement denuoyer querir des maistres massons partout. Doncques ma fortune est telle que je bas tousjours les buissons et ung autre prent les oisillons. Ainsi men prent il a ceste heure de ceste perrierre dalbastre (2).

Je suis doncq de semblable qualité comme Cassandra laquelle estoit tres bonne deuineresse, mais jamais elle nestoit creue ny auctorisée.

Ainsi me passionnoie je à par moy (3), Madame. Si vous

(1) Les conseiller Pyrsachz ? Perroche ? Parroiche ?

(2) Dans une lettre à Barangier, Lemaire dit qu'il a laissé les patrons et pourtraictz et plattes formes en parchemin ès mains de Thoison d'or auquel, ajoute-t-il, j'ay laissé le compas et donné à entendre le tour... Madame pourra delibérer cependant s'elle se veult servir de moy en cest affaire et que je soie chief, quant à la sollicitation d'icelle avecques recompense et estat condigne et comme on le m'a promis. Mais j'ay grand peine que je ne soie celui qui bat les buissons et ung autre prent les oisillons. Sil est ainsy, il fauldra que jaye patience. (Note communiquée par Alexandre Pinchart).

(3) A part moy. C'est ainsi que, inversement, *de par le roy*, dérive de : « de part le Roy. »

supplie me pardonner de si long propos, car par vosdictes lettres il vous a pleu me donner auctorité de vous aduertir du tout bien au long à la verité, ce que je feray presentement.

Madame, en tant quil touche ce quil vous plait me mander, que on vous a escript que jay trouué et jugé quil y eust marbre ny albastre en vostre saulnerie de Tourmond, salue la grace de ceulx qui vous en ont aduerty pour faire leur cas bon, bien ay je dit quil y auoit quelque apparence de gyp (1) qui sont les indices de marbre, mais que il fauldroit chauer (2) beaucop plus parfond auant que on peut attaindre ledict marbre. Car certes, Madame, le creux de vostre saulnerie en quoy on a besoigné tout lesté, nest pas si large ne si parfond que celui de vostre perriere où je nay esté que six sepmaines et en mauuais temps, ne le soit trois fois plus en largeur, longueur et parfondeur. Car ains auoir trouué les bons bancz et parfaictz, jay fait creuser plus de LXXI piedz de parfond, et autant de large, et cincquante en trauers, qui est une chose horrible a veoir. Or eussent bien volu ceulx qui ont la charge de vostre dicte Saulnerie, que je me fusse abusé et arresté à cercher de lalbastre dedens icelle, affin que lon se fust mocqué de moy comme on fait deulx. Mais, Dieu mercy et vous madame, je nestoie pas si despourueu de sens. Ains me suis arresté au plus seur et au plus experimenté, et ay acquis à vous Madame, ladicte perriere perpetuellement, qui est pas petit tresor, et jay fait planter voz armes dont les moisnes de baulme (3) murmurerent a tort. Car tous tresors et

(1) Gypse (*gif* dans Palissy) = pierre à plâtre.

(2) Caver, creuser. Près de Liège, le hameau *La Xhavée.*

(3) Baume-les-Messieurs (Jura) ville qui doit son nom à des bénédictins de Cluny. Le trou de la Baume (*Balma, Barme*) a douze mètres de tour, près de Poligny, encore si romaine.

minieres cachez en terre appartiennent au prince souuerain. Et touchant vostre dicte fontaine et source de sel, Madame, se je nauoie peur que on feist peu destime de ce que jen mettrois en auant, comme on a fait des autres choses, jabandonneroie ma vie en gaige ou cas que je ne vous y feisse ung si grand seruice, que tous enuieux en seroient desplaisans et que jamais je nauroie enuers vous, Madame, reputation si petitte, car en tel cas ne fault point gens qui ayment leur singulier prouffit et vaine gloire, mais leur honneur, lamour, la crainte et lauctorité du prince, et quilz soient fondez et practicijens en lart mathematicque et geometrie pour scauoir faire engins, beaucop exploittans et à peu de gens et de coust et mesurer la haulteur des terres et cadence des eaues et la separation des sources, dont je n'ay veu aucun qui se y entendit grandement en vostre dicte saulnerie. Et de toutes ces choses, je ne me vante que bien a point. Mais, Madame, vous auez entre les mains homme à ce propice, riche de science, damyz, d'entendement, dingeniosité, daudace, dhonneur, dauoir et dauctorité, et qui desireroit de tout son cueur y faire son chief-deuure à peu de coust pour honneur de vostre excellence, laquelle il ayme et lhonneure en tout lieu. Et pour nommer le personnaige, Madame, c'est vostre painctre et varlet de chambre, Maistre Jehan de Perreal de Paris. Lequel tres humblement se recommande à la bonne grace de vostre haultesse, et se presente à lemploy dudict affaire.

Madame, jay esté par plusieurs fois sur le lieu de vostre dicte saulnerie de Tourmond et note beaucop de choses desquelles je vous eusse bien volu aduertir se jeusse osé. Et se, Madame, on vous a rapporté feablement lindustrie, la conduicte et lexploit dont jay usé à lattrait de vostre mar-

bre, on pourra bien conjecturer se je suis tel que josasse entreprendre et acheuer plus grands choses. Et madame, les entendemens ne valent riens qui ne les met en euure, et lacier sen rouille sil nest exercité. Doncques plaise Vous scauoir, sans que ie use de vantise, que ung jour de feste je menay sur vostre dicte fontaine quinze ou seize de mes compaignons besoignans en vostre perriere (1) et les feiz mettre la main à leuure en vostre saulnerie, cest assauoir aux pompes et aux engins à tirer leaue. Si fut dit et sceu et diuulgué partout à lenuiron pour verité que mes gens en moins d'un quart dheure auoient destreu (2) leaue à force de bras, de plus que ceulx qui sont ordinaires au labeur dudict ouuraige, ne souloient faire en ung jour entier. Et certes il y a de la lascheté beaucop. Et vous asseure, Madame, que ceulx de saint lotain sont voz meilleurs subgectz que je sache et tous robustes compaignons et de couraige, et ont bien merité que sil vous plait leur faictes une gracieuse recompense, car ilz ont assez perdu au descombre quilz ont fait pour tirer vostre marbre.

Oultre plus, Madame, par vosdictes lettres, Il vous plait me commander que je vous enuoie lessay dudict albastre et vous aduertisse de toutes les circunstances affin de veoir ce que ce sera, et que on ny face plus de despense en vain.

Madame, auant la reception de vosdictes lettres, je vous ay donné pleniere aduertence de tout par mon nepueu (3). Lequel à ceste cause jay enuoyé expressement deuers vostre haultesse. Et se plustost eusse receu icelles vosdictes lettres, jeusse obey à icelles comme je doy. Mais jose bien

(1) *Vostre grieve* (autre lecture). = grave, gravier.
(2) De *destraire*, ôter ?
(3) Un des deux neveux dont il parle dans sa lettre de 1509.

affermer que la despense na pas esté grande ne faicte en vain, comme telle qui est sa voisine. Et nest ladicte coustenge que gy ay faicte semblable à celle que le Roy Loys XIe envoya faire sur le mesme lieu, dont pour les premiers fraiz le commissaire mania XVIII^c escuz dor comptant. Je noseroie dire les autres merueilles quon en dit à Poligny, de peur quon ne me creust. Mais je suis certain, Madame, que si quelque autre qui eust eu port (1) de sa nation enuers vostre excellence eust este inuenteur et executeur d'un tel seruice, il en eust fait ung grand cas. Mais le prouerbe commun dit que tousjours à poures gens menue monnoye.

Madame, je vous supplie tres humblemeet quil vous plaise non vous ennuyer de la lecture de ceste longue lettre, pour ceste fois tant seullement attendu que mauez donné laudace de vous escryre bien au long. Si mauenture et menhardy en la confiance du begnin support de vostre clemence, de me plaindre a icelle de trois poinctz principaulx, oultre ce que dessus est dict. Lesquelz trois poinctz concernent la despesche et commission ample et honnourable quil vous pleust me faire derrenierement, et en laquelle je nay mespris en aucune maniere.

Mon premier plainctif, Madame, est de ce que par importunité et à mon preiudice auez ottroyé ung vicariat à ung qui ne vous fit oncques seruice, sur la premiere prebende de Dole à laquelle il vous auoit pleu me preferer en vostre roolle, par ordonnance et promesse recitatiue (2). Vostre plaisir soit fait.

L'autre, de ce que apres que par moy il vous auoit pleu

(1) On dit : le port d'une bonne nouvelle.... *Port* signifiait auss *autorité, support*, etc.

(2) Ducange v° *recitative, nomination, expresse.* V. la lettre de 1509.

escripre aux Religieux de Brou que ilz se retirassent au nouveau bastiment et laissassent le viel logis pour moy et pour les maistres tailleurs dymaiges. Et depuis auez mandé quilz ne bougent. Parquoy il fault que je me tiegne tousjours a lostelerie, comme se, pour tant de labeur, je neusse pas merité auoir une poure chambre audict ediffice, laquelle chose est tousjours à mon reboutement.

Et sur ce poinct je vous aduertiz, Madame, que vostre dict nouueau bastiment, du coste du grand corpz, cest assauoir du dortoir, a prins cop puis quinze jours en ca. Et sil en prent encoires ung semblable, il y a dangier dune grand ruyne, et coustera beaucop à la reparer. La cause pourquoy est telle à vosdicts Religieux qui sont par trop curieux et bons maisnaigiers. Pleust a Dieu quilz le fussent autant en deuotion contemplatiue. Sont alé faire ung puis secretement en leur caue et ont deschaussé cinq des maistres pilliers jusques a leaue vifue. Parquoy la voulte sest ouuerte, et lediffice et la muraille ont monstré signe de ruyne. A ceste cause vostre Maître des euures et les massons bien esbahiz ont enuoyé à Lyon et ailleurs querir des maistres en massonnerie pour sexcuser que ce nest pas leur faulte, mais la temerité et curiosité desdicts Religieux. Et aussi n'est-ce, car certes, Madame, auant ledict inconuenient, nul ediffice ne fut oncques tant loué de bonne conduicte et seurté questoit le vostre, par la voix de tous ceulx à ce cognoissans qui lont veu. Vous en aurez quelque jour (1) les plainctes et informations, mais le tout sera reparable.

Aussi, Madame, par la voix et le desir dun chascun, il

(1) Ultérieurement.

seroit desormais temps, de commencer vostre eglise, ce que lesdicts Religieux reculeroient voulentiers de toute leur puissance, mais cest vostre principalle intention, pour y poser les sepultures. Le dessus nommé maistre Jehan de Paris, vostre painctre, se presente de (1) seruir vostre excellence à faire les pourtraictz et platesformes. Et vous ne scauriez au monde mieulx faire que de lui en bailler la charge et conduicte. Et ny deust il venir que trois ou quatre fois lan, car tout en vauldroit mieulx.

La Tierce doleance que je vous ay affaire (2), Madame, cest que le Receueur général de haynnau, Jehan de la Croix, na tenu compte de voz lettres closes par lesquelles lui mandiez bien expressement, que il meust à paier promptement à cause de mon voyaige et commission mes gaiges dun an entier, escheuz et encouruz, le dernier jour de septembre derrenierement passé a cause de mon office de Indiciaire. Ains a respondu, haultainement quil ne feroit riens du contenu de vosdictes lettres, et que vostre secretaire Marnix qui les auoit despeschees, mauoit baillé une chanson, ce que non auoit, mais estoient ordonnees de si bonne sorte quon ne scauroit mieulx. Sur toutes lesquelles choses, Madame, de vostre benigne grace, il vous plaira auoir regard et me y donner prouision, et aussi me faire rembourser de largent que jay frayé (3) pour la traicte et charroy de vostre marbre, en la faulte de voz tresoriers, cuidant mieulx faire que laisser. Et je vous supplie tres humblement ne lauoir prins en mauuais gré.

(1) *De* = *pour*.

(2) On sait combien, dans la vieille langue on aimait à confondre *affaire* et à *faire*.

(3) *Fraier* = dépenser ; delà *frayant* en Lafontaine, et le vieux belgicisme *frayeux*.

Madame, jay prié tres instamment vostre sommelier(1) Rosalles present porteur, lequel a veu et entendu presentiallement la plus grand partie des choses passees touchant vostredict marbre et les marchiez faictz de la grand sepulture, quil vueille solliciter vostre excellence de me faire aduertir du plaisir dicelluy sur tous lesdictz poinctz, ou aucune partie diceulx, ainsi comme il vous plaira, affin que je saiche comment je me doy conduire à la reste.

Tres haulte, tres excellente princesse et ma tres Redoubtée Dame, je prie à Nostre-Seigneur, quil vous doint lentier acomplissement de voz tres nobles et tres vertueux desirs. Ecript a bourg en bresse le XXe jour de novembre lan mil cincq cens et dix.

Madame, depuis ces lettres escriptes, vostre maistre masson et Cheuillard maistre des euures, ont enuoyé querir deux grandz ouuriers a Lyon, maistres jurez en massonnerie, pour veoir la ruyne apparente dudict ediffice et juger de quel part venoit la faulte, affin de la reparer. Et apres le tout bien visité, ilz ont donné leur sentence comme vous dira vostredict sommelier, présent porteur, et besoignent maintenant a la reparation. Escript le le jour Saincte Katherine.

Vostre tres humble et tres obeissant seruiteur
Lemaire.

(Au dos est ecrit) : A tres haulte et tres excellente princesse et ma tres redoubtee dame.

Madame.

(1) Dans l'Etat des officiers des ducs de Bourgogne, il est question de sommeliers de corps, de paneterie et d'eschansonnerie.

LETTRE DE LEMAIRE A MARGUERITE (1)
(Tours, 22 novembre 1511).

Tres haulte, tres excellente princesse et ma tres redoubtée dame, le plus humblement que faire puis, à vostre bonne grace me recommande.

Madame, j'ay receu deux lettres quil a pleu à vostre haultesse mescripre, lune par mon serviteur, auquel de vostre grace avez fait donner dix philippus d'or, et l'autre, depuis, par le serviteur du maistre des postes, par lequel serviteur nommé Gilles Moreau, lequel a fait grande et fealle diligence de me venir trouver à Tours et a bien desserui destre récompensé, j'ay receu la somme de cent quarante deux florins d'or et XXIIII sols de monnoye. Mais par deça il y aura perte pour le moins de V deniers par pièce. Et reviennent les dicts florins, selon la calculation de pardelà, à la somme de II livres de XV gros.

Laquelle somme, Madame, il vous a pleu ordonner pour contenter maistre Michel Coulombe. tailleur d'ymaiges, touchant l'ouvraige des patrons de vos édifices. Et vous a pleu me faire cest honneur que de vous fyer de ma petitesse et naviez volu envoyer autre contrerolle. Ce que toutes voies jeusse bien desiré pour estre present à la distribution dudit argent et satisfaction de vos ouvriers, chascun pour sa ratte (2) ; car vous en avez pardeça quatre ; c'est assavoir le très bon ouvrier maistre Michel Coulombe et trois de ses nepveux. Ledit Coulombe est fort ancien et pesant ; c'est

(1) Analectes historiques ou Documents inédits pour l'hist. des faits, des mœurs et de la litt. recueillis et annotés par le Docteur Le Glay. Paris, Techener 1838, (*pp* 9-29).

(2) Au *prorata*, Ducange v. *Rata*.

assavoir environ de IIII^{xx} ans, et est goutteux et maladif, à cause des travaulx passez, par quoy il fault que je le gaigne par doulceur et longanimité ; ce que je fais et feray jusques à parfaire. Le bonhomme rajouenist pour lhonneur de vous, Madame, et a le cuer à votre besoigne, autant ou plus qu'il eust ocques à autre. Et quand je pourray avoir tiré receu de ses mains, je vous assure, Madame, que vous aurez un des plus grands chiefs d'euvre qu'il fit oncques en sa vie. Car vous verrez la sepulture de feu Monseigneur en toute perfection, comme elle sera. Se gisant aura ung pié et demy de longueur, les Vertuz demy pié et toutes les autres ymaiges à la correspondance ; et la massonnerie qui sera grand chose en toute perfection, comme se vous la voyiez en grand volume. Tellement que les ouvriers qui besoigneront après seront tenus de l'ensuiure à toute righeur, en reduisant le petit pié au grand.

Et vous asseure, Madame, que vous trouverez que je n'auray pas mal enployé vostre argent ; car vous estes servie de cuer de toutes parts : et certainement l'argent est venu à point à mon grand besoing ; car j'estois au bout de mon rolle et craignoie beaucoup davoir honte et disette ; ce que votre tres noble cuer ne pourroit souffrir.

Madame, le bonhomme Coulombe demandat terme jusques a Pasques, à cause de la pesanteur de leuvre et aussi pour lindisposition de sa personne et du temps ; mais je feray tant que je reduiray le tout a trois mois.

Et cependant, je vous yray faire la reverence et vous porteray de beaux presents et bien agreables, au plaisir de Dieu ; mais ce ne sera point que je naye veu la besoigne en train et donné ordre quelle se parface, et que lung ou deux des nepveux dudit bonhomme Coulombe la vous porte par delà, affin que vous lentendez par le menu. Madame, les

dits nepveux sont ouvriers en perfection comme heritiers de leur oncle, lung en taille dymaigerie, lautre en architecture et massonnerie et ny a gens nulle part, que je sache, qui mieulx reduisent une besoigne en grand volume que eulx deux. Et je les ay gaignez.

Touchant vostre albastre, Madame, ce present porteur en a bon (1) mis en euvre et poly en grand volume. Et vous en dira ce qui en est. Aussi je vous en porteray une pièce mise en euvre du bonhomme Coulombe.

De vous en escripre plus avant, il sembleroit que je le feisse a ma louenge, pour ce que jay retrouvé la perriere ; mais tant y a que c'est le plus bel albastre du monde et le plus approuvé. Ny en Espaigne, ny en Italie, ny en Engleterre, ny en a point qui l'aproche en bonté, beauté et polissement.

Madame, tout le monde vous benyt et loue, et esmerveille davoir entreprins une si grande euvre, là où une tres haulte magnanimité se monstre et se declaire. Jay le tout monstré à lembassadeur de lempereur, et est le tout parvenu aux oreilles du roy et dela royne. Et vous asseure, Madame, par le serment que jai faict par trois fois à votre haultesse que on ne lestime point autrement que le plus grand chief d'euvre quon faira es parties par deca.

Madame, je prie a nostre Seigneur qu'il vous doint très bone vie et longue. Escript à Tours le XXIIe jour de novembre lan mil V^c^ et Onze. Vostre très humble indiciaire, esclave et serf.

Lemaire (*en un seul mot*).

Au dos est écrit.

A ma tres redoubtée et souveraine dame Madame Mar-

(1) Dans Palsgrave *bon* = noyau. En wallon de Liège, *j'ai bon* = j'ai du bien, du bonheur.

guerite, archiduchesse, duchesse et comtesse d'Autriche et de Bourgogne.

(Original antographe de la Chambre des Comptes à Lille).

CONTRAT DU 3 DÉCEMBRE 1511 (1).

Je, Michiel Coulombe, habitant de Tours et tailleur dymaiges du roy nostre sire, tant en mon propre et privé nom comme ès noms de Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, Bastyen François, maistre masson de l'église de sainct Martin de Tours, et François Coulombe, enlumineur, tous trois mes nepveus, confesse, promectz, affirme, et certiffie, en foy de loyal preudhomme, les choses qui s'ensuyvent estre véritables, tant pour le present et passé que pour l'advenir, et ce pour la descharge et acquit de Jan Lemaire, indiciaire et solliciteur des ediffices de tres haulte et tres exellente princesse, Madame Marguerite, archiduchesse d'Austriche et de Bourgoigne, duchesse douairière de Savoye et comtesse palatine de Bourgoigne.

C'est assavoir tout premièrement je confesse ès noms que dessus, avoir eu et receu de madicte dame, par les mains de son dict indiciaire, Jan Lemaire, la somme de quatre vingtz quatorze florins dor dAllemaigne à vingtz sept solz six deniers tournois pièce, qui reviennent à la somme de six vingtz huyt livres treize solz tournois, monnoie de roy, presentement courant. Et ce pour noz peines, labeurs et

(1) Cité in extenso par Bordier et Charton, Histoire de France II, 124.

salaire de faire la sepulture en petit volume de feu de bonne mémoire, Monseigneur le duc Philibert de Savoye, mary de ma dicte dame, selon le pourtraict et tres belle ordonnance faicte de la main de maistre Jehan Perreal de Paris, painctre et varlet de chambre ordinaire du roy, nostre dict seigneur ; delaquelle somme de quatre vingtz quatorze florins d'or d'Allemaigne revenans à la dite somme de six vingtz huyt livres XIII sols, je me tiens pour content et bien payé et en quitte, ès noms que dessus, les dis Jan Lemaire, solliciteur pour Madame, de tous autres à qui il appartiendra. Et de laquelle sepulture je, Michel Coulombe, dessus nommé, feray de ma propre manufacture, sans ce que autres y touche que moy, les patrons de terre cuitte, selon la grandeur et volume dont j'envoie à ma dite dame deux pourtraictz, l'un en platte forme pour le gisant, l'autre en élévation ; faiz les diz patrons de la main desdis François Coulombe, enlumineur, et Bastyen François, masson, mes nepveux. Et ledit Bastyen fera de pierre de taille toute la massonnerie servant à la dicte sepulture en petit volume par vrayz traictez et mesures, tellement que en reduisant le petit pié au grand, Madame pourra veoir toute la sepulture de mondit feu seigneur de Savoye, dedans le terme de Pasques, pourveu que aucun inconvenient ou fortune ne surviengne audit Coulombe durant ledit temps ; et iceulx patrons je promectz loyaument, à l'aide de Dieu, faire pour ung chief d'euvre, selon la possibilité de mon art et industrie.

Oultre plus pour ce que ledit solliciteur Jan Lemaire nous a affermé que Madame désire d'estre servye en ses édiffices de gens meurs, graves, savants, seurs, certains, expérimentez, bien condicionnez et observans leur promesse, comme bien raison le veult, mesmement de ceulx

que je dessus ay nommez, assureray à madicte dame estre telz ; dicy et desja j'asseure et afferme que Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, mon nepveu, est souffisant et bien expérimenté pour reduire en grand volume la taille des ymaiges servant à la dite sepulture, en ensuivant mes patrons ; car il m'a servy et aidé lespace de quarante ans ou environ, en tel affaire en toutes grand besoignes, petites et moyennes que, par la grace de Dieu, j'ay eues en main jusques aujourd'huy et auray encoires et tant qu'il plaira à Dieu. Mesmement il m'a tres bien servy et aidé en la derrenière euvre que j'ay achevée ; c'est assavoir la sepulture du duc François de Bretaigne, père de la royne ; de laquelle sepulture j'envoye ung portrait à Madame (1).

D'autre part, ledit Bastyen François, gendre de mon dit nepveu, s'afferme estre souffisant pour exploicter et dresser en grand volume les patrons de la dicte sepulture quant à l'art de massonnerie et architecture. Lesquelz patrons seront faitz en petit volume de sa main propre.

En apres lesdiz patrons achevez, dedens le terme de pasques dessus diz, et iceulx estoffez de paincture blanche et noire, selon ce que la nature du marbre le requiert, par ledit François Coulombe, enlumineur, la taulette de bronce dorée et les lisières, armes fourrées d'ermine, carnation de visaiges et de mains, escripture et toutes autres choses à ce pertinentes fournies, selon que le devoir le requiert ; je dessoulz signé prometz envoier lesdis Guillaume Regnault, mon nepveu, et Bastyen François, son gendre, porter ladite sepulture en petit volume à Madame quelque

(1) Anne de Bretagne fit élever ce tombeau à son père François II, duc de Bretagne, dans la cathédrale de Nantes. C'est le chef-d'œuvre de Michel Coulombe (1507).

part qu'elle soit, dedans le terme de la purification de Nostre Dame.

Ensemble l'élévation de la platte forme de son église, mesmement touchant la sepulture des deux princesses, dont nous avons les portraitz et tableaux, faitz de la main de Jehan de Paris, et aussi ledit Bastyen Françoys portera la montée de l'élévation du portal et des arcz boutans par dehors ; pour lesquelles choses estre faictes par le dit Bastien François, j'ay retenu le double de la plate forme de la dite église du Couvent de Saint Nicolas de Tolentin lez Bourg en Bresse, icelle platte forme faite et tres bien ordonnée sur le lieu, mesurés de la main de maistre Jehan de Paris, avec l'advis, en présence de maistre Henriet et maistre Jehan de Lorraine, tous deux tres grand ouvriers en l'art de massonnerie.

Et quant lesdits Guillaume et Bastyen, mes nepveux, auront présenté ladite sepulture en petit volume à ma dicte dame et icelle dressée en sa présence et déclairé toutes les circonstances et dépendances d'icelle, s'il plait à Madame, j'entreprendray volontiers la charge et marche d'icelle faire reduire en grant volume par ledit Guillaume, tailleur dymaiges et Bastyen, masson. Lesquelz j'envoiray sur le lieu dudit couvent lez Bourg en Bresse avecques Jehan de Chartres, mon disciple et serviteur, lequel m'a servy l'espace de dixhuit ou vingt ans et maintenant est tailleur d'ymaiges de Madame de Bourbon, et aussi autres mes serviteurs dont je respondrai de leur science et preudhommie, et dont je ne penseray avoir honte ne dommaige.

Et ce pour autant que à cause de mon aige et pesanteur, je ne me puis transporter sur ledit lieu personnellement ; ce que autrement j'eusse fait voulentiers pour lhonneur, excellence et bonté de la dicte tres noble princesse.

Et pour ce faire, si le cas advient, que Madame soit conseillée d'exécuter sa bonne intencion par le labeur de moy et des miens, dicy et desja j'advoue, ratiffie et tiens à bons, fermes et approuvez tous les marchez que lesdiz Guillaume, tailleur d'ymaiges et son gendre masson feront avec ma dicte dame en mon nom et au leur, touchant ladicte sepulture et autres choses concernans notre art d'ymaigerie et architecture, comme se moy-mesmes y estoie present, et à leur partement leur en feray procuration expresse, se besoing fait, ce que je faiz desja.

Et affin que le voiaige du pays de Flandre encoires incongneu à mesdis nepveux, leur soit plus seur et plus certain, est moyenné que Jan Lemaire nous laisse ou envoie icy ung solliciteur et guide pour conduire jusques là mesdis nepveux ; c'est assavoir son nepveu Jehan de Maroilles ou son serviteur Jehan Poupart. Et avons convenu avec ledit Jehan Lemaire que chacun de mesdits nepveus aura par jour, compté depuis leur partement de ceste cité de Tours, dont je feray certifficacion par mes lectres jusques à leur retour, la somme de cinq philippus dor, vallant vingt-ung solz tournoy, sauf ce quil plaira mieulx tauxer à Madame et recognoistre leurs labeurs et diligences, comme moy et les miens avons parfaicte confience en son Excellence tres renommée, laquelle nous tous desirons servir de bon cueur, s'il lui vient à plaisir.

Au surplus, ledit Jan Lemaire nous a apporté une pièce de marbre d'albastre de Sainct-Lothain lez Poligny, en la conté de Bourgoigne, dont il a nouvellement descouverte la carrière ou perrière. Laquelle comme nous avons entendu par certaine renommée a autreffois esté en grant bruit et estimation, et en ont esté faictes aux Chartreux de Dijon

aucunes des sepultures de feuz messeigneurs les ducz de Bourgoigne, mesmement par maistre Claux, (1) maistre Anthoinet, souverains tailleurs d'ymaiges dont je, Michiel Coulombe, ay autreffois eu la congnoissance, et à la requeste dudit Jan Lemaire, ay taillé de ma propre main ung visaige de saincte Marguerite ; et mon nepveu Guillaume l'a poly et mis en euvre dont je faictz ung petit present à ma dicte dame et luy prye qu'il luy plaise le recevoir en gré.

Certiffiant et affermant que, pourveu que ladicte pierre soit tirée en bonne saison et les ancyens bancz descouvertz avec grand et ample descombre fait sur le bon endroit, c'est tres bon et tres certain marbre d'albastre, tres liche et tres bien polissable en toute perfection et ung trésor trouvé au pays de ma dicte dame, sans aller querir autre marbre en Ytalie ny ailleurs ; car les autres ne se polissent point si bien et ne gardent point leur blancheur, ains se jaulnissent et ternissent à la longue.

Toutes lesquelles choses dessus dictes je confesse, promets, afferme et certiffie estre vrayes et ainsi que dessus promises, asseurées et conventées entre ledit Jan Lemaire, solliciteur pour Madame, et moy ; tesmoing mon saing manuel cy mis le troisième jour de décembre l'an mil cinq cens et unze.

Et pour notre seurté d'ung costé et d'autre, ay requis à saige et discret homme Macé Formon, notaire roïal et personne publicque cytoien de Tours, soubz scripre et soubz signer avec moy.

Pareillement ledit Jan Lemaire, notaire impérial et

(1) Cf. Biographie Nationale IV (art. *Claux de Verne.*) Claux Sluter, sculpteur des six magnifiques statues du puits de Moïse (Chartreux de Dijon), en partie l'auteur du tombeau de Philip-Hardi + 1404.

solliciteur pour ma dicte dame, a soubz script et soubz signé, en tesmoignaige de vérité et soubz les obligacions, soubzmissions necessaires d'une part et d'autre, mesmement de la part dudit Lemaire, touchant la promesse et assurance du paiement du voiaige de mesdis nepveux, et en tant que en lui est, de adresser les marchez à lhonneur et prouffit de ma dicte dame et de moy son tres humble et tres obeissant serviteur. (Suivent les signatures) M. Coulombe, Formon, Lemaire, indiciaire, de Belges. (Original en parchemin, *Ch. des Comptes de Lille*).

JEAN LEMAIRE A LOYS BARANGIER.

Mon très honnouré seigneur, humblement à vostre bonne grace me recommende. Ce jourd'huy dymanche XXVIIIe de mars, j'ay receu vos lettres par les mains du secretaire Jehan Veau (1) des quelles je vous mercye de tout mon cuer ; c'est assavoir de l'advertissement et aussi de l'excuse.

Monsieur, touchant ce qu'il vous plait m'advertir de ce qu'il a esté rapporté à Madame que j'ay deu avoir escript quelque chose contre elle, et que à Paris l'en le treuve publicquement par escript, de ce je n'en suis guières esbahy ; car ce n'est pas la première coquille (2) que en

(1) André de Burgo, ambassadeur de Maximilien à la cour Louis XII, avait 2 secrétaires, Paul de Laude pour les lettres latines et italiennes, Jehan le Veau pour les lettres françaises. (Leglay).

(2) Coquille = *chaperon* dans Ducange. Or, *coquillard* = un homme que l'on berne, et *coquibus*, une coiffure de *cocardie*. Littré y rattache *cocasse*.

m'a dressée devers son Excellence. Sur le point que j'ay receu vos dictes lettres, je les ay monstrées à monsieur le contrerolleur, maistre Jehan de Paris (1) lequel en riant a respondu ung mot vrayement philosophal ; c'est assavoir que quand les chiens ne pevent mordre, ils se saoulent à aboyer. Je remercye en toute humilité Madame, de ce que vous m'escrivez qu'elle n'adjouste nulle foy à mes détracteurs, laquelle chose procède de sa tres noble et tres benigne nature. A la mesme heure que j'ay receu vos lettres, je délibéroie luy escripre des marchiez convenus entre maistre Jehan de Paris et maistre Michiel Coulombe, entre les quelz j'ay esté moyenneur et solliciteur ; (2) mais après avoir veu vos lettres je m'en suis déporté, craignant offenser ma dicte dame et qu'elle ne print pas bien en gré mes lettres. Ledit seigneur, maistre Jehan de Paris, lui escript au long de ses affaires de pardeça. (3) Mon très honnouré seigneur, après avoir remercyé Madame, de ce qu'elle ne croit aucune chose sinistre contre moy procurée par mes enemis, je vous remercye aussi du meilleur de mon cuer de ce que avez deffendu ma querelle. Et vous asseure sur ma foy que toute ma vie vous en seray tenu ; car, en toute la maison de Madame, je n'ay trouvé si grant amy que vous, ne qui mieulx aidast à soubstenir la vérité en mes affaires.

Si ne me viendrait il point bien à point pourtant que, soubz umbre de ces calumpnies faulses et détestables,

(1) Perréal.

(2) V. *sollicitator* dans Ducange et dans les acceptions de l'anglais *solicitor*. Ailleurs Lemaire dit *sollicitation* pour *intendance*.

(3) Cf. Lettre de Perréal à Barengier du 30 mars 1511. Datée de Blois comme celle de Lemaire. V. aussi la lettre du 14 mai 1512. Cf. Charvet, Jehan Perréal, Clément de Trie et Edouard Grand (Lyon, 1874) pp. 51-53.

ma dicte dame laissast de faire veoir mon compte et me faire rembourser, se c'est sen plaisir, de ce qui m'est deu pour mondit compte, s'il ne lui plait faire mieulx ; et ne feroient pas bien les gens de ses finances, se par ceste cautelle et cavillation tres malicieuse, ils me cuidoient frustrer de ce qui m'est deu : parquoy je vous prie en adviser Madame.

Se j'ay offensé Madame en faisant imprimer quelque chose à Paris, ce a esté en ceci, c'est assavoir que j'ay fait inprimer, à grand requeste de plusieurs nobles hommes de France et de Picardie, *les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, lesquelles ont premièrement esté imprimés à Lyon, soubs le nom, le tiltre et les armes de Madame, et ne les ay point volu bailler ausdits imprimeurs de Paris, synon sous telle condition que les armes de Madame y seroient, pour ce que le livre estoit dédié à elle. Se j'ay mespris en faisant ce, je n'en demant point de mercy ; car je ne l'ay pas cuidé faire pour mal, et si en ay eu ung bon pot de vin depuis. Les dits imprimeurs m'ont requis d'ouvrer les *Conciles* et la *Légende des Vénitiens* lesquels je leur ay permis imprimer, car tout est à lhonneur de Madame. Et en ay desja bien fait en tout six mille volumes qui sont divulgués par tout le monde.

Velà tout ce que je pense avoir meffait à Madame ; mais par delà ne faut il jà cercher occasion de frustrer le povre Jan Lemaire de ce qu'il lui est deu de sen service justement. Car Madame n'en sera pas plus riche, et je l'ay bien gaigné à la sueur de mon corps, et mieulx avec, se je l'eusse peu avoir ; pourquoy il me semble que ce sont occasions bien frivolles et bien extraordinaires que de me mettre sus d'avoir mal dict ou escript de Madame. Et prie à Dieu que

quand je le penseray de faire, je puisse morir subitement et sans confession. Car se je ne l'eusse tant aymée, je n'eusse pas tant escript de bonnes choses à sa louenge. Et autant que j'en ay escript d'elle, en écriprai je de la royne, ma noble maistresse qui me fait tant de biens. Et en ce ne feray je nul tort à Madame ; car là où je sens, mon cuer s'adonne du tout, et la raison le veult bien.

Monsieur, j'estois délibéré de demander à Madame quelque petit privilège ou pension en recompense de mes services, oultre ce qui m'est deu ; mais puisque ainsi est que on me baille des nouvelles brisures, je m'en déporte. Néantmoins je vous prie, pour justice et équité, qu'il vous plaise remonstrer à Madame mon innocence et mon mérite, c'est assavoir, mon innocence, autant que, s'il est trouvé que j'ay dict ou escrit quelque chose contre son Excellence, qu'elle ne me fasse jamais bien ; et mon mérite, pour autant que j'ay bien desservy d'estre paié de mes gaiges, se mieulx il ne lui plaist de faire. Or peut elle mieulx cognoistre présentement pour quoy j'ay laissé son service ; si ne m'en doibt sçavoir nul mauvais gré, mais à ceulx qui en sont cause, lesquels n'en demoureront point impugnis ; et cela je le vous promets, car Dieu est juste. Et se gardent hardiement de moy et de ma plume ; mais ce sera le plus tart que je poray.

Mon très honnouré seigneur, comment qu'il en soit, je vous prie et requiers estre recommandé en toute humilité à l'excellence de Madame, comme son povre serviteur que j'ay esté, ce que je ne sçauroie jamais escripre sans larmes. Car tant m'a fortune bestourné, transporté, ramoné et pelotté en son service que je ne sçay comment je suis peu eschapper.

Et s'il est aucune chose en quoy je vous puisse complaire par deçà, mandez-le moy ; et de bon cuer, ainsi m'ayt Dieu, je l'acompliray, voire autant que pour homme que je sache au monde ; car vous m'avez monstré ce chemin. J'avais escript unes lettres responsives à celles de Madame et aux vostres, tant au nom du maistre Jean de Paris comme au mien ; vous ne m'avez point mandé si les avez reçues. Je vous prie, quand il vous plaira, nous escripre que je le sache.

Escript à Blois, le XXVIIIe de mars 1511. (1)

Vostre humble serviteur et amy,
Lemaire, indiciaire de la royne

Au dos est écrit :

A mon tres honnouré seigneur, monsieur maistre Loys Barangier, maistre des requestes de l'ostel de Madame et son premier secrétaire *à Malines*.

(Original autographe. Chambre des *Comptes de Lille*).

LEMAIRE A MARGUERITE.

Tres haulte, tres excellente princesse et ma tres redoubtée dame, le plus tres humblement que faire puis, à vostre bonne grace me recommende. Madame, ce qui me fait enhardir de vous escripre, ce sont les lettres de vostre premier secrétaire M. Loys Barangier, lequel me mande que vostre excellence n'a point prins mal mes derrenières lettres, dont Madame je vous mercie en toute parfonde humilité. (2)

(1) (Date presque illisible ; peut-être y a-t-il 1512 ?) (Leglay).

(2) Cf. la lettre à Barangier, du 28 mars 1511, c.-à-d. d'après l'ancien style, deux mois auparavant.

Madame, j'estime que vostre haulte vertu a cogneu le contraire des faulx rapports qui vous ont esté faits contre mon innocence. Et cy après encoires le cognoistrez vous mieulx, à l'aide de Dieu ; car la royne m'a commandé compiler les croniques de sa maison de Bretaigne et pour ce faire m'envoye expressement par tout le pays de Bretaigne, affin que je m'enquière par les vielles abbayes (1) et maisons antiques de toute lhistoire britannique, laquelle encoires n'a esté mise en lumière entièrement jusques à ores que je l'ay entreprinse. En quoi faisant, il est bien force que de vostre Excellence soit faite ample mention, dont je m'acquiteroy à mon povoir, comme vray subject, serviteur et tenu ; et je scay bien qu'il plaira bien à la royne, laquelle par vos lettres m'avez commandé bien servir.

Madame, vostre dit premier secrétaire m'escrit que, par les premières postes avez ordonné d'envoyer de l'argent à maistre Jean de Paris vostre painctre, auquel j'ay baillé tout ce que j'ay peu recouvrer des patrons faicts de la main du bon homme maistre Michiel Coulombe. Et ledit maistre Jehan de Paris a estoffé les dicts patrons de couleurs, qui est ung grand chief d'euvre, comme vous pourra dire ce présent porteur qui les a veuz. Et les a estoffés ledit de Paris bien voulentiers à cause que François Coulombe, nepveu du bon maistre, est allé à Dieu ; lequel François Coulombe, enlumineur avoit receu de vostre argent dix florins d'or par mes mains pour ce faire. Ainsi vous avez perdu ledit argent. Mais c'est aumosne de le lui donner après son trespas ; par quoy, Madame je n'ay pas volu

(1) Comme un peu plus tard Jacob de Meyer. Cf. mon étude en *Flandre libérale* (1847, p. 67.)

poursuivre sa femme, ne ses héritiers de fournir et parachever, ce qu'ils debvoient faire pour le trespassé, voyant qu'il y avoit pitié en eulx. Et pour ce, Madame, il vous plaira avoir regard aux labeurs et diligences dudict de Paris qui vous sert de bon cuer et accomplit ce dont les autres estoient paiés, non seullement en ce, mais en toutes autres choses.

Madame, quand il vous plaire envoyer de l'argent audit maistre Jehan de Paris, je vous supplie quil vous plaise ne m'oublier, touchant ce qui m'est deu, qui est peu de chose au regard de vostre Excellence et beaucop pour moy.

Et d'avantaige, Madame, pour aucune recompense de mon petit service plus honnourable que prouffitable, je vous faiz tres humble requeste quil vous plaise me continuer l'auctorité que m'avez donnée, par mandement patent, de traire le marbre d'albastre qui sera nécessaire, tant pour la fourniture des sepultures et autres euvres de vos ediffices, comme pour ce qu'il s'en pourra cy après et prouchainement faire grand traicte en France. Car elle se commence fort à cognoistre, depuis que je l'ay descouverte ; laquelle chose sera honneur à vostre haultesse et me tournera à quelque prouffit sans vostre coustence. Et, Madame, certes ja soit or que je demourasse au fin fons de Bretaigne, si ne me saurois je passer que une fois l'an, je n'aille veoir vostre ediffice dont j'ay eu grand sollicitude ; et il vous plaira tousjours me donner ceste audace et licence ; car la besoigne n'en vauldra pas pis.

Madame, je vous envoie XXIIII coupletz que j'ay faictz pour la convalescence de la royne ; je scay que ne les verrez pas envis, (1) car vous aymez ladicte dame et elle,

(1) *Invitus*, avec peine.

vous. J'entends que vous avez créé ung nouvel indiciaire nommé maistre Remy, bourguignon. (1)

Toutes et quantes fois qu'il vous plaira me commander que tout ce que j'ay fait et recueilly servant audit office et à l'honneur de vous, Madame, et de vostre maison très illustre, je le vous envoierai et lui servira de beaucop. Car Vous ny autre ne veistes jamais la moitié des choses que j'ay faictes à lhonneur de vostre Excellence ; et se elles ne sont achevées, si sont elles bien pourgettées ; mais ès mains d'autres que vous, Madame, jamais ne les délivreray. Et s'il vous plaist, par celui qui viendra quérir les patrons, m'en ferez sçavoir vostre intention.

Madame, en ensuivant les lettres qui derrenièrement je vous escrivis, quand il vous plaira envoyer querir les ditz patrons, il me semble que pour le bien de l'euvre, il serait bon d'envoyer par deça ung homme bien entendu et qui vous sçeut rapporter ce qui est de mestier (2), touchant l'euvre et les marchiez, tant de bouche comme par escript, et mesmement les intentions des deux principaulx maistres, Michiel Coulombe et Jehan de Paris, avecques ce que j'en ay aprins de ma part.

Tres haulte, tres excellente princesse, et ma tres redoubtée dame, je prie au benoist filz de Dieu qu'il vous doint tres bonne vie et longue. Escript à Blois, au jardin du roy, le XIIIIe jour de may l'an mil V^e et XII.

Vostre etc. Lemaire indiciaire.

Au dos est écrit : A tres haulte, tres excellente princesse et ma tres redoubtée dame, Madame à Bruxelles.

(Original autogr. Ch. de Comptes de Lille).

(1) Remi du Puys, (Cf. Archives du nord, IV.) V. plus loin les fragments de chroniques.

(2) De besoin.

VARIA.

Le P. de Colonia (Hist. litt. de Lyon II, 481) a extrait du recueil des *Opuscula* de Symphorien Champier (Lyon, 1507, in 4° ed. en caractères gothiq. par Estienne Gueynard et Jacques Huguetan) (1) à côté de lettres de Robertet, de Humbert Fournier, etc. la bizarrerie suivante. Après avoir raillé les lyonnais trop louangeurs, il ajoute : « Mais rien ne peut égaler en ce genre la lettre bizarre que Jean Le Maire, Historiographe de la princesse Marguerite, fille de l'empereur Maximilien, écrivit à un de ses amis, au sujet de Symphorien Champier. Ce moreau est curieux et nous pouvons l'appeler une espèce d'ouvrage à la mosaïque, par le continuel mélange que l'auteur y fait du Latin et de Gaulois, qui nous laisse douter dans quelle langue il a voulu écrire cette lettre. Elle va nous faire connaître les pricipaux ouvrages de notre Champier. »

(1) Cf. Quinsonas, Mém. II, 66, et Bibliographie de la ville de Lyon, Lyon, Perrin, 1852. Le *Tropœum Gallicum* de Champier est de 1507.

LETTRE DE JEHAN LEMAIRE A M. PIERRE PITOT... PHYSICIEN STIPENDIAIRE DE MA TRÈS REDOUTEE DAME, MADAME LA DUCHESSE DE SAVOYE FILLE A L'EMPEREUR MAXIMILIEN.

Nuperrimè cùm Lugduni essem, Vir ornatissime, ainsi que par curiosité naturelle je m'employe volontiers à investiger choses nouvelles, *perscrutans diligenter officinas calcographorum nostrorum*, je trouvai prêt à mettre sur leurs formes impressoires une œuvre nouvelle de ce très élégant philosophe, orateur, histoire et physicien, messire Symphorien Champier, Lyonnois, traitant des illustres Rois et Ducs lorrains, ensemble un autre recueil des évêques de Toul ; et outre ce ung singulier traité de l'ordre de Chevalerie... *Quæ quidem omnia, etsi doctrinam ingentem hominis præ se ferant, venamque divitem eloquentiae ostentent, magis tamen obstupui laborem illum, et quidem laboriosissimum....* Car déjà javois autrefois veu assez de ses louables labeurs, imprimez tant en latin, comme en nostre langue gallicane. *Ratus igitur sententiam hanc esse verissimam, quod honos alit artes, omnesque accendunt ad studia gloriâ*, Jai écrit à sa louange *hoc epigrammaticulum vernaculum qualecumque et ruditer fabrefactum*, lequel jenvoye à ton humanité, *ut scias me eum qui familiam tuam tam multimodis scriptionibus honorat, etiam honore non vulgari prosequi*. Vale. (1)

(1) Allut, Étude biographique sur Champier. Lyon, 1859.

HUMBERTUS FORNERIUS LUGDUNENSIS DOMINO SYMPHORIANO ARTIUM ET MEDICINAE PROFESSORI BENEMERITO S. P. D.

Cum ad officinam librariam argutioris limae auctores (ut moris est mei) cunctando seligerem, tuus ille candidus liber (nescio quo bono omine) qui de curandis animae et corporis aegritudinibus sit indictus, ad manus nostras pervenit (Commodum enim formulis oeneis excudi ceperat). Cumque nos duplici et inopino affecisset gaudio, tergo archetypi tui inherens, comes subsequitur epistola Johannis lemaire (1). Cognomentum sane (ut par est) suis consonum virtutibus, ut qui majori quadam proecellentis ingenii dote augustiorique facundia reliquos suae sortis homines antestet. Nam cum superiori aestate, (dum fata deusque sinebant) miti fruerer contubernio mei Socratis, domini Andreæ Vitonis philosophi, theologi ac jureconsulti celeberrimi, (olim Veneris, nunc Parthenices phanum) tunc incolentis (2), expertus sum hominis ingenium, temporariam eloquentiam, stratagemata, rotundos rythmos, multisciam rerum verborumque (3) peritiam. Et ita expertus, ut abinde et ignaviæ et studiorum pertœsum suppuduerit instituti. Quippe qui gallica et ausonia oratione promptiloqua scatens (qua habita

(1) Est-ce la lettre citée par De Colonia ? N'est-ce pas plutôt une de ces épîtres laudatives dont il dit : « à la tête et à la fin de ce recueil on voit des lettre de plusieurs savants ? » Celle-ci se rencontre dans les éditions de 1512, 1528 et 1533.

(2) Notre-Dame de bon Conseil, à Fourvières. On croyait qu'il y avait eu là autrefois un temple de Vénus.

(3) L'édition 1512 des *Illustrations* porte *heroum*. Nous avons adopté le texte de 1528 et 1533.

repente inter nos adamantina conflata est amicitia) ita stupidum, ita attonitum reddidit, ut illius imago mentem meam ingressa (ut Didoni de Enea evenit ; cujus vivi herebant in pectore vultus) verbaque complures manserint dies, effecerintque ut vix meminerim mei. Nempe olim illius fama tacto mihi mens juvenili ardebat amore, compellare virum et dextrae conjungere dextram. Cujus consortio in insulis fortunatis esse videbar, cum ille tam ornate, tam canore, nullo vel parum praeceptore usus, subsicivis et regalibus occupatus negociis (1), verborum censu, candidissimis sententiarum rivulis, amica supparasitante natura totus scateret. Ex quibus quidem factum est, mi Symphoriane, ut duplici symphonia sic fuerim delinitus : illius candore et rythmis ; quibus suavibus verbis flosculos intexens, Champerianum ortum comiter excolit (mellito laudum illicio irrigat hujus pascuoso eruditionis tuæ campo ; ut ad solidam voluptatem nihil reliqui fecerit (2) Nunquam igitur de vobis ita magnifice dicam : id virtus quin superet vestra etc. (3).

DE LAUDIBUS LINGUE GALLICANE (4).

—

Johannis regis Parrhisiensis, philosophi atque poete insignis, ad nobilem et bene meritum Belgensium oratorem Joh. Lemaire Belgam, Epistola.

—

(1) Fonctions de secrétaire, d'indiciaire, etc. *Supparasitante* = se faisant complaisante. Lemaire flattait-il les prétentions nobiliaires du Dr Symphorien Champier ? L'éd. 1512 porte : *occupationes*.

(2) *Mellitoi.... erigat.... feceritis* (1512).

(3) L'édition 1533 met simplement un point final.

(4) Texte de l'édition 1512 (après le 1er livre des *Illustrations*.)

Ago (1) tibi bonas gratias pro bono erga me animo tuo. Bene quippe de me meritus es cum epythomate illo de Germanis : quibus sane (tametsi nova sunt atque recentia) nihil antiquius. Sum enim videre visus renatum quendam Livium : lacteo eloquentie fonte manantem, aut certe quendam Valerium. Habet profecto Jacobus (2) ille stilum non vulgarem : ut nonnulli nostri temporis barbariusculi ; qui vel a vulgo gloriam moliuntur querere. Sed nil mirum ; nimirum qui de peregrinis vel alienis fontibus hauserunt. Quod enim de rivis latinorum emanavit, purum est et jucundum, suaque integritate integrum. Irrupit perperam olim gothicum (3) illud gravisonum ferreumque idioma, quod antiquam illam et eruditam suaviloquentiam penitus obtudit et hebetavit. Sed nunc (aspirante bono quodam Appoline) melioribus litteris recuperatum est regnum. Et ita recuperatum ut optime secum quisque agi putet si vel primum lumen attigerit (4). Novi quotidie colores, nova decoramenta afferuntur, ut celebriora et illustriora fiant omnia. Videmus hinc fulgorem quendam redundare, et tanquam reciprocum lumen ceterarum nationum linguis novam dicendi copiam effundere. Quidni ? Jam Gallica lingua (discussa barbarie) inter civiles et politicas linguas statum sibi non mediocrem assumat. Habet enim (pace latinæ linguæ dixerim) suos Cicerones et Sallustios, qui suis opibus et bene fortunato

(1) *aio* (1533).

(2) *Epitomate* et *stylum* (1528).

Jacques de Guyse, dont Lemaire, au début de son 3e livre des *Illustrations*, dit : « Son œuvre est au couvent de St François, en la bonne ville de Valenciennes. »

(3) Le temps estoit encore tenebreux et sentant l'infelicité et calamité des Gothz (Rabelais, Pantag. II, 8).

(4) *limen* (1528) *attigit* (1533).

ingenio plenam, divitem et beatam efficiant. Cum jam ab ipsa natura (si recte viderimus) (1) fertilissima sit et locupletissima. Et cum ceteras omnes habeat, ipsa non habetur. Animadvertimus certe ceteras linguas, et presertim Latinam, Græcam et Hebræam, tanquam in unum coiisse Gallicamque linguam genuisse, ut ex multis vocabulis intueri licet, tum vocalitate, cum pronunciatione. Et quod libera sit et suapte indole pulchra, nullis regulis, adulterino fuco nullo, nullis additamentis indiguit, sed loquentium arbitrio promissa est (2). Quod enim per se pulchrum est, aliena pulchritudine facile caret. De aliis autem quae facultatem eandem habent, nichil rationis habendum est, quae rationem nullam habent. Sed de his hactenus.

Spero te, Johannes, nostris Gallicanis magno futurum incremento. Novatorem terminorum Apulejum imitaberis, (3) sincerum et brevitate gaudentem in historia Sallustium, copiosum et fertilem Ciceronem, florentem Plinium ; et tu quoque, cum operae precium erit, siccum et jejunum sterilemque Frontonem referes et instaurabis. Haec paucis dixerim, non assentator sed tua urbanitate fretus. Solent enim libera ingenia esse magnifica et quodammodo gaudere benefactorum gloria. Non infra, nec supra, sed intra virtutem. Bene valere te (ex) opto. Ex insigni Valencenarum oppido. Bene habet nepos tuus, qui tuam indolem videtur redolere (4).

(1) *Dixerimus* (1533).
(2) *Permissa* (1528). Affirmation bien curieuse pour l'époque.
(3) *Imitaris* (1528). Palsgrave l'appelle aussi Apulée.
(4) Dans une lettre à Marguerite, Lemaire parle de deux neveux, fils d'un frère tué dans la guerre de Gueldre. La dernière phrase semble indiquer un professeur de Valenciennes. Veut-il parler du Jean de Maroilles, dont parle Colomb ? (IV, 417).

EPISTOLA.

Ad observandissimum illustrissimumque in Christo Patrem, et doctissimum ac eloquentissimum dominum, dominum Franciscum de Rhohano Archiepiscopum, et comitem Lugdunensis ac maximum Galliarum primatem, nec non Andegavensium antistitem dignissimum, fratris Petri Lavinii Lingonensis artium magistri Poete ac sacrae Theologiae baccalarii formati : Ordinis praedicatorum magistri Johannis Marii Gallicarum Troianarumque historiarum elucidationes (1).

Praeclarissima studiosissimi eruditissimique viri Caii Plinii secundi humanarum rerum cognitione admirandi (in eorum librorum praefatione, quos de naturali historia inscripsit) sententia : Etsi res ardua censeatur vetustis novitatem dare, novis authoritatem, obsoletis nitorem, obscuris lucem, fastiditis gratiam, dubiis fidem, nihilominus Joannes Marius Belgicus vir bonarum litterarum peritia, et historiae cum eloquentia tum veritate hac nostra tempestate insignis, non dubitavit quin idipsum in Gallicarum Troianarumque historiarum elucidationibus ingenti animo, admirando ingenio, incredibili arte, suavissima patriae eloquentiae facundia, non improbo labori, non sumptis parcens plenissime consequeretur. Nec virum fefellit opinio.

Historia siquidem Gallica (ut Troianam omittam) patrio sermone hactenus edita, ita corrupta et mendosa extiterat,

(1) Le texte de 1548 est assez défectueux. Nous l'avons amélioré par 1512, 1528 et 1538. *Elucidationes* qui traduit *Illustrations* rappelle les *Lucidaires* ou *Elucidaires* dans les diverses littératures du moyen-âge ; cet archevêque François de Rohan fit en 1506 une entrée triomphale à Lyon, préparée par Jehan Perréal. (Gazette des Beaux-Arts, Paris 1885 (t. 31, p. 322).

ut illustrissima Gallorum gentis origo plerosque viros etiam doctos variis scriptorum figmentis delusos lateret, et galli praeclarissimi generis antiquitate philosophiae multarumque aliarum disciplinarum et literarum, quibus nunc utuntur Graeci, inventione fraudarentur, ab externis gentibus probris insectarentur, barbari denique et ignari, ab his qui a Gallis et disciplinas et disciplinarum elementa acceperant, vocarentur. Cui nominis gallici iacture occurrens Marius verissimam antiquissimamque gallorum originem, praeclara facinora, disciplinas inventas, e tenebris obscuris in praeclarissimam lucem probatissimorum authorum testimoniis evocavit : ut iam in Gallorum origine (quod ad veritatem pertineat) nihil desiderari posse videatur. Eas Gallorum praeclaras illustrationes, pro nostre gentis ornamento editas nobis legendas Marius noster dedit. Cui Gallorum respublica se maxime debere fatetur, quae informi situ diu torpentes, et paene mortuos suos ortus nunc ad vitam revocatos cognoscit. Tua illustrissima Celsitudo, observandissime pater, quae gallicarum maximum primatum regit, et ei praeest civitati cuius origo in his elucidationibus verissime aperitur, Lugdunensium siquidem civitas à Lugdo Gallorum (1) rege decimo tertio et nomen et originem, quemadmodum urbs Lingonensis mihi natale solum à Longo Gallorum rege sexto, accepit, has Galliarum et Troianarum historiarum elucidationes cum carminibus nostris ex tempore editis, leto, ut solet, vultu perleget.

(1) *Galliorum* (1528).

VALE.

AD EUNDEM EIUSDEM TETRASTICON.

—

Praesul, ave, gentis proles generosa Roane, (1)
Gallorum primas pontificumque decus,
Perlege quas Marius gallo de nomine laudes
Immensas patrio belgicus ore refert.

LAVINIUS JOANNI MARIO HISTORICO SALUTEM.

—

(2) Bellica magnanimi lituo resonante per orbem,
Ut galli uastum signa tulere duces,
Sic tua quaesitos (4) variis authoribus ortus
Veridicis gallos, undique scripta ferent.

VALE.

EIUSDEM IN HUIUS OPERIS ET AUTHORIS COMMENDATIONEM CARMEN.

—

Si quid habent laudis veterum monumenta virorum
Quae prima referunt Gallos ab origine reges,
Istis debetur patria quae voce Joannes
Maximus ingenio Marius cognomine scripsit.
Hactenus ignotos Gallis sermonibus ortus
Gallorum, magnis quaesitos artibus, altis

(1) *Rohane* (1512 et 1528).
(2) Ut Galli vastum lituo resonante per orbem
Bellica magnanimi signa tulere duces (1528).
(3) Quesitos (1512).

Scrutatos studiis, Lethes revocavit ab undis.
Reddidit extinctos vitae. Renovata vetustas
Nunc micat, in primum cum gallos visitatorem (?)
Retulit authores memorans, fideique probatos
Doctores, et eos quos garrula Graecia laudat.
Sceptra gubernarint qui gallica scripsit, et urbes
Quas posuere suo reges de nomine. Necdum
Natus erat Priamus, fuerant nec tempora Troiae,
Equora qui primus sulcavit nave, parentem
Ornantem cecinit natisque nepotibus orbem
Tempore quo primum decorarunt Gallica reges
Arva, quibus Samothes ortus de sanguine Japhae
(Cui dedit immensum rutilans sapientia nomen)
Praefuit et Gallos instruxit legibus aequis,
Magnanimoque satos lybico docet Hercule reges,
Qui varias orbis partes ditione gubernant
Herculis huius erat nudum qui fratribus unguem (1)
Monstravit genitoris avus, generator Osyris.
Osyrides decimus moderator in ordine Gallos,
Coniugio iunctus Gallathaee regibus orte, (2)
Principe quo gaudent Itali, gallique parente
Dardanioque sati Troiani sanguine reges,
Finibus occiduis et qui dominantur Iberi.
Huius erat proles Galatheus regna gubernans
Gallica cuius habet praeclarum Gallia nomen.
Adde quod et varias quas Gallicus occupat axis,
Describit partes urbis, et nomina regum,
Et qui troiano genitos se sanguine gaudent
Priamidis, memorat quam sit damnosa voluptas,
Judicio : Voluit (3) demens praeferre pudori

(1) Inguem (1528).
(2) Pour *ortae*.
(3) Noluit (1548).

Qui vitium ; spernens foelicia dona Minervae,
Ac Junonis opes, Veneris fugienda sequutus :
Obiurgans vitium, summis te laudibus effert
Figmenti lateat si quae sub cortice virtus (1).

Dans l'édition parisienne de 1548, après la lettre de Lemaire à J. Le Rouge (v. notre t. III, 197) on trouve les distiques suivants :

FRANCISCI BARATII BITURIGICI, AD DOMINUM P. DE VAULX, AUUNCULUM, CAETEROSQUE ECLESIAE VASTINENSIS IN BITURIGUM DIOCESI, CANONICOS, IN MARIANAM DE GALLORUM ILLUSTRATIONIBUS HISTORIAM, COMMENDATORIUM.

Fortia magnanimae, bello cui gloria, gentis
Gallorum Gallis noscere facta datur.
Hinc titulos licet antiqûum et natalia Regum
Vitam, animos, mores, stemmata nosse licet.
Olim quo patriae rexerunt ordine fines,
Quo sibi subiectos continuêre jugo.
Ius quale imperii, quibus usum legibus, armis
Praestituit quantum Gallia nostra suis.
Antiquum genus, et gentis primordia Gallae
Certior haec Marii perdocet historia.
Nosse igitur nostrorum res qui curat avorum,
Hanc legat, hoec Gallum Gallica scripta iuvent.

(1) On dirait un résumé des *Illustrations* et une explication allégorique. Toujours est-il que l'œuvre est considérée comme une histoire révélatrice. Cette appréciation a longtemps prévalu. *Sub cortice* semble traduire : «soubz l'escorce des fables artificielles»(I,4).

Non haec sunt prorsus studiis indigna piorum ;
Haec igitur vobis mittimus, haec legite.
Parisiis, 1548. (1)

Après le Temple *d'Honneur et de Vertus* (éd. 1549) viennent encore deux pièces du même auteur :

FRANÇOYS BARAT
AU LECTEUR FRANÇOYS.

—

Lecteur Françoys, de l'antique noblesse
Troyenne extraict, en faisant ton devoir
A deschasser ce qui ame et corps blesse
Oysiveté, de vertu la faiblesse,
Ne te soit grief ce noble œuvre revoir,
Pour de ton naistre la connoissance avoir.

AU SEIGNEUR DU PALY, JEHAN BARON, FRANÇOYS BARAT, D'ARGENTON EN BERRY. (2)

—

Je n'oseroye fortune la diverse
Redarguer, que n'ay don plus exquiz
Pour t'envoier : Mais sachant que tu verse (s)
Où de vertu honneur à homme est quiz (3)

(1) Après le *Temple d'Honneur et de Vertus*.
(2) Argenton-sur-Creuse, arrondissement de Chateauroux (Indre). Était-ce au nom de l'imprimeur ou éditeur Arnoul Langellyer ? Quoi qu'il en soit, tout cela témoigne du succès durable de Lemaire.
(3) Du vieux français *querre*, quérir.

A lire autheurs à ton esprit requiz,
Qui evader faict mainte chose adverse :
Ce present œuvre ie t'envoye maintenant
Des Roys Françoys et nostre noble France
Les anciennes merveilles contenant,
Le don est court, car vouloir n'est puissance.
A Paris 1549.

FRAGMENTS DE CHRONIQUES.

(B. Nat. Nouv. Acq. fr. n° 4061).

Le 1er essai historique du futur Indiciaire. C'est en quelque sorte un fragment de memoires plus ou moins personnels :

Ad suos (1) Margaretha flandrensi Philippi archiducis sorore que (*quae*) postmodum bethice regi nupsit. Hic tandem post famosissimam illam expeditionem Siculam ad suos reversus regnum suum pecuniis exhaustum sed pacatissimum Ludovico Aurelianensi reliquit. (2)

Eram ea tempestate ego Johannes Mairius (3) cum thesaurario Bellijocenum (4), moram trahens annos natus circiter quinque supra vingiti. Ex eo tempore videri ceperat in tota Gallia portenta horrenda, fulgetre(*ae*) immanes, grandines inauditi, repentini casus, ignis, moere, (*moeræ?*) impressiones aliaque plurima signa que(*oe*) quorsum evasura sint ignoratur. Non desunt tunç qui suspicentur ea

(1) Evidement une fin de phrase dont nous n'avons plus le commencement ; *postmodum* se rapporte à 1497.

(2) Charles VIII, après l'expédition de Naples, meurt à Amboise (1498).

(3) *Mairius*, *Marius* et plus tard *Major*.

(4) En Beaujolais, à Villefranche, où il fut clerc de finances (1498). On voit qu'il est en 1473.

Iram divinam excandescentem aperte minitari clademque magnam populo superbo atque peccatori imminere. A qua temperare velit ipse deus optimus maximus qui fatorum regit habenas et nostrum sine ingenti calamitate pertransire sinat evum. (1)

MEMORIALIA.
INDICIARATUS. (2)

Angelus politian(us) in libris miscellaneorum cap. LXXIIIJ.

Zeusis heracleutes adprime nobilis helene pinxit ymaginem cretaniatibus (*sic*) nimisque laudatam de qua Cicero in Rhetorica contra Hermagoram luculentissime scripsit. Sed neminem spectatum admittebat Zeusis nisi qui manu precium dedisset ex quo vulgo eciam tunc helena meretrix veritata quoniam questuaria.

MARTIALIS.

Mollis erat etc...

---

(1) Molinet, dans les passages lyriques de sa chronique, a ce mélange de termes payens et chrétiens. *Moeræ*, c'est le nom grec du Destin, μοῖρα.

(2) Signalé par Gachard, La Bibliothèque nationale de Paris, Notices et extraits, I, 96. — Cf. Comptes-rendus de la Commission royale d'Histoire de l'Académie de Belgique, 2e série, t. VI, p. 13. (B. N. Dép. des Mss. Collon Dupuy, vol. 503, fos 111 à 120.)

Pasques furent et seront.

Bissextile	Lan mil V^c le XIXe dauril.	Indictio tercia
	Lan mil V^c et ung le XIe dauril.	Indictio IIIJ^ta
	Lan mil V^c et deux le XXVIIe mars.	Indictio V^ta
	Lan mil V^c et trois le XVIe dauril.	Indictio VJ^ta
Bissextile	Lan mil V^c et IIIJ, le VIIe dauril.	Indictio VII^a
	Lan mil V^c et V, le XXIIIe de mars.	Indictio VIIJ^a
	Lan mil V^c et VJ, le XIIe dauril.	Indictio IX^a
	Lan mil V^c et VIJ, le IIIJ^e dauril.	Indictio X^a
Bissextile	Lan mil V^c et VIIJ, le XXIIJ^e dauril.	Indictio XI^a
	Lan mil V^c et IX, le VIIJ^e dauril.	Indictio XII^a
	Lan mil V^c et X, le XXXJ^e mars.	Indictio XIIJ^a
	Lan mil V^c et XI, le XXe dauril.	Indictio XIIIJ^ta
Bissextile	Lan mil V^c et XIJ, le XJ^e dauril.	Indictio XV^ta
	Lan mil V^c et XIII, le XVIJ^e mars.	Indictio prima
	Lan mil V^c et XIIIJ, le XVJ^e dauril.	Indictio secd^a
	Lan mil V^c et XV, le VIIJ^e dauril.	Indictio IIJ^a

—

Mons de Cleues par le moyen de mons le m^e Jherome veut auoir esté de mon party. Rompu les passayges aux francois.

—

En haynaux sesté trouue XVI^m hommes de guerre et puis commandé que chascun depuis XX jusques a LX ans fust armé et de XII^c on nen eslisoit que les cent.

—

Etiam multa milia nummor. nomine suo accepisse pro Repu^ca ubi nullum aliis se sponsare prebebat.

—

Cunctas opiniones consiliararum ferme semper extitisse ut franciques sueverant transire uni solam presens domino esse contrario.

—

Apud Chymacum egregiam facinus XII nostrorum aduersus francos.

—

Miseria nostrorum. Ceulx de tournai qui naguieres auoient esté pillez des francois biens, et auoient desboursé pour le branscat XIIIJ^{m} florins, non se vouloient partir de leurs maisons sans estre paiez.

—

Regem francie mandasse dominae litteras adulatorias et blanditias ergo beneuolenter....

—

Post incendium de tournai factum per francos post mortem Regis, Rex francie excusans se per ex^{cs} id non jussise sed vetuisse. Rex Anglie suam rem putabat esse.

JHESUS MARIA.

Ce uendredy XXVe daoust Madame partit de Bruxelles pour venir a Malines.

—

Le dymenche V^{e} septembre mil V^{e} et sept, Madame receut lettre dEspaygne. (1)

—

Le lundy ensuiuant, elle eust postes du Roy lequel lui mandoit quelle eust tous jours bon couraige, et que il sestimoit si bien les francois en Ytalie quilz nauroient voulenté de faire la guerre par deca.

—

(1) En note par Lemaire : *rio de barbarie et de marsagibus.* (?)

Grands gensdarmes vont par dela les montz francois.

—

(1) Ce jour mesmes eust nouuelles de la prinse dun chasteau nomme Dornic..... en Gheldres.

—

(2) Item que les francois sestoient retirez et montoit leur nombre a II^{m} cheuaulx et II^{m} III^{c} pietons.

—

Led. jour les francois non estre retirez mais estre au pays de Lembourg, querans passer et nos gens partiz de Diest.

—

Les francois en nombre de V^{c} lances III^{m} V^{c} hommes de pié passerent la Meuse et entrerent a Remunde le uendredy jour nostre dame en septembre mil V^{c} et sept. Noz gens estans a Diest et tenans le conseil par lespace de V heures les cap^{nes} francois messire Robert Daremberghe le cheualier de lonneus, gracien de gueres.

—

Monsr daymeries estant a Imerouc qui garde les frontieres de la Campigne. Et le prinse de haux sest iunct auec lui. Enuiron la feste nostre dame X^{e} de septembre.

—

Led. prince de haux incontiment après larriuee et passaige des francois declairé cap^{ne} general de larmee. (3)

Le vendredy X^{e} septembre mil V^{c} et sept Madame estant

(1) En note par Lemaire : *laudatissimus mons. de cistan le jeune.*

(2) Note marginale de Lemaire : chief mess^{e} Robert daremberghe mess^{e} gracien de gueres, le baron de Monty, le preuost de Paris.

(3) En note de Lemaire : II^{m} haynnyers en ce mesme tempz marchoient leslite de beaucop soubz la conduicte de monsr de mayence.

a Malines fit en leglise Saint Pierre celebrer lanniversaire du duc de Sauoye. (1)

Les Sonysses ont este pour nous excepté trois quantons. Combien que le Roy de France les face incessament solliciter en leur presentant le double que le Roy Cesar Auguste leur baille.

—

Le Cardinal de Sainte Croix enuoyé legat par le pape Juilles enuers le Roy nostre maistre.

—

Equites aurei velleris mandasse domino de hornis ni se declararet, remitteret aurem velleris qui se eos iunxit XXV equites.

PORROIE. (2)

—

Le mardy jour Sainte Croix XIIIJ^{e} septembre Madame eust nouuelles que le siege de Porroie estoit leué par le sieur de Gheldres et fut leué le dymenche XIJ^{e} septembre.

Ceux deuant Porroie estoient VII^{c} gens de guerre *sub comite daigremont, habebant tentoria* XIIIJ quae omnia fuerunt combusta, perdiderunt XJ machinas, expenderunt II^{c} IIIJ^{xx} tonneaux de poudre.

—

Ilz furent recueilliz de la suitte à Bosladuc, à Louuestain et à Dorkum.

—

(1) Note de Lemaire : lettres du XIXe daoust 1507 levesque de Sens fils de..... les sollicite.

(2) Pourroye. Cf. Leglay, Corresp. de Max. et Marg. I, 57.

Ce jour mons. de Berghes et mons. de Fiennes retournerent vers Madame.

—

(1) Le mercredy XVe septembre Madame partit de Malines et vint coucher a Anuers pour faire finance dargent pour la guerre.

—

Le vendredy XVIJ^e^ septembre mess^e^ Jehan de Villequier capitaine et contrerolleur du chasteau de Calais fit present a Madame de part le Roy Henry dEngleterre et lui offrit trois haguenees blanches. trois laniers (2), et IIIJ leuriers bien acouplez et harneschez dor et de soye aux deuises du Roy dEngleterre, cest assavoir le houssin sur selle de velours cramoisi a bordeure doublee de drap dor et grand houssin de soye verde et blanche aux roses vermeilles de broderie et une grille de porte couronne.

(3). Les lacz des tiercelets de faueurs de mesmes et les chaprons..:..... et vermeilles.

Redditus nostrorum ab exercitu qui *redierunt veneris* XXIIIJ^ta^ septembris, millesimo quingentesimo sexto.

—

Redierunt de dechierius princeps Cimay de de Ville de de Sampy..... (Gorrevod?) gubernator breissie cum quadringentis aut quingentis equitibus.

Cohors domesticorum domine erat ex equitibus ultra quinquagenta sagittarios.

(1) Note de Lemaire : acompaignée de mons^r^ daures, mess^e^ Jehan de Berghes et mess^e^ Jacques de Luxembourg Sr de Fiennes pour les autres estans en la guerre.

(2) Note de Lemaire : Madame donna aux seruiteurs aux embassadeurs cent florins dor et de la soy.

Limiers (*liamiers* en provençal, de *ligamen*, lien, laisse).

(3) Note de Lemaire : les coleurs des liurées de cramoisy vermeil.

Constabat exercitus in toto duobus mille quingentis equitibus et quidem instructissimis. Pedites autem erant sex milia selecti ex quibus duo mille germani generosissimi.

Invitis militibusque abstinuerunt a pugnâ duces. *Ne flos nobilitatis perderet deessentque qui consulerent, bonus princeps* (1).....

Vulgus odio maximo prosequitur eos qui detrectarunt pugnam et qui redierunt maledictis insectatis.

Remanserunt illic, hoc est apud Wert oppidum comites de hornis princeps, de hanoc, comes de Nassou, de Destain de du Rueit, dAymerins, de Noyelles cum hannonensibus.

—

Die sabbati XXV^ta^ septembris domina fecit fieri anniversarium regis defuncti, apud sanctum Jacobum in Antverpia.

—

Die lune XXVIJ^a^ septembris Dominus gubernator breissie recessit cum nostris militibus.

—

Circa hos dies venit ad dominam orator regis arragonensis transiturus ad Regem Romanorum : dicit cuncta parata.....

(1) Note de Lemaire : Le droussaire (*drossart ?*) de Fancquemont avec IJ^m^ pietons passés et IIJ^c^ cheuaulx garda le passaige aux francois pour ce quilz ne pouoient passer que six à six, et ilz vindrent passer deuant les nostres, et deuers ledit droussaire vint courir jusques deuant Roumonde (Ruremonde?) et emmena des francois prisonniers et se retourna.

PORROIE

Le dymenche XIVe septembre auant la saincte croix le siege fut leué deuant porroie (1).

—

Monsieur le conte dayguemont auoit esté deuant environ deux mois ou..... et auoit environ de VI a VIJ^c hommes.

(2). Il est viel et caducque..... Le samedy auant le siege leué il sen alla coucher à une place à..... lieues de Porroie laissant deux gentilz hommes lieutenants. Dont lun estoit soupconné dauoir eu intelligence auec Jehan du chasteau (3).

—

La nuit Charles de Gheldres descendit et passa deuant ung fort chasteau qui debvoit garder son passaige, mais on lescuse pour la bruyne.

—

Il tira en lar (*sic*) et à lautre petite riuiere trouua de noz nauires qui gardoient le passaige, mais il les surprint et en mit au feus deux. Le reste se saulua.

—

Il mit en terre ung homme, lequel prins par les descoureurs, leur dit que Charles de Gueldres nauoit que

(1) Note de Lemaire : Il est dit que Aigremont auoit presté la descente de mons^r de Gueldres et auoit aduerty Bosladuc et les autres villes circonuoisines.

(2) Note de Lemaire : Ceulx de dedens se debuoient rendre, mais le cap^ne les persuada dattendre ung peu. Ils estoient LX blessez lors et enuyron autres LX non blessez.

(3) Note de Lemaire : Il y auoit au siege VIIJ^c pietons. Le maistre de lartillerie estoit clerc. Ilz nauoient veu nulz bombardiers de lost.

IJ° hommes (1). Et ceulx du siege se preparerent à les combattre pour en auoir lhonneur sans mons^r dayguemont. Ils enuoierent trois auant coureurs dont les deux furent tuez chauldement, lautre sen retrata, criant quil auoit veu Charles de Gueldres en horrible puissance.

(2). Dont eulx estonnez prendent la fuitte et se sauluent à Bosleduc, à Louuestain et à Dorbec. Charles de Gueldres non osait bonnement partir des nauires, vint finablement et trouua le champ vuid de gens mais plains de viures et dartillerie laquelle il fut rien en..... rauitailla Porroie, y mit cent ou..... compaignons freres et sy arresta comme riens sen retourna aux nauires et quand il fut de l'autre riue il les brula.

Ceulx de Bosladuc jusques au nombre de deux mil hommes estoient de lautre riue.

Il est alé autre..... enuiron VJ ou VIJ° compaignons des nostres qui gardent de souleuer les autres.

—

Il y debuoit auoir VIJ bateaux sur la riuiere pour garder la descente des Gueldrois et nen y auoient nulz.

—

(3). La bande de madame partit lundy XXVIJ° septembre et ce jour mesmes fut prinse la ville de Hal frontiere de Brabant laquelle auoit autresfois resisté à mons^r de

(1) Note de Lemaire : Et dit que ceulx de dedens debuoient auoir pour signe la monstre du feu. Et que ceulx mesmes du siege firent pour les allecer (*attirer ?*)

(2) Note de Lemaire : Monsr dAyguemont suruient cuydant trouuer ses gens, ains ne voyant nul il fit sauuer six serpentins et la pouldre.

(3) Note de Lemaire : Hal a esté brulee et pillee.

Rauestain et fut prinse dassault, mais ilz furent reboutez par deux fois et ny eut que deux de la ville tuez (1).

—

Ce jour mesmes ou bouta les feux en plusieurs lieux de Brabant (2).

—

(3). Ceulx dAnvers envoyerent gens en larmee, mais petitement et sattendant aux autres villes. *Nimis frigide requierunt omnia.*

—

Hoc sero mercurii die sancti Michael jussit duas campanas per totam brabantiam pulsare.

—

Dominus de Gasebecque et de demolins profecti sunt louanio. Lovanenses petebant capitaneum de Ruez. Lovanenses venerunt et petentes capitaneum.....

Statum patriarium (*sic*) colligendum.

Usque nunc nichil responderunt de pecunijs; dicunt aut putant ad se nichil pertinere.

—

Apres lassault de Diest, qui fut secouru par mons^r de Nassou et bellensoueue. Arriua leans le gouuerneur de Bresse avec la bende de madame et mons^r le prince de

(1) Note de Lemaire : Ilz ont brulé les faubourgz de Diest jusques aux portes, et dit on que a lassault de Diest il y eut ung grand personnaige francois tué..... neantmoins eulx de dedens de tret à pouldre en ont tué XL..... et de là sont tirez le chemin de Tilmont boutans les feux partout.

(2) Note de Lemaire : Disent les prisonniers que les Gheldres ensemble ont conspiré faire une merueilleuse destruction en Brabant.

(3) Note de Lemaire : Les francois sont VJ^c lances, IIJ^c pietons francois, XIJ^c allemans, VIIJ^c gueldrois.

Enhalt. Lesquelz conclurent de aler garder Louuain qui estoit prenable et partir le lendemain à six heures au matin, mais le gouuerneur persuada de partir plustost. Si mirent leurs alemans sur chariotz, les cheuaucheurs partirent deuant et tindrent Louuain en seurté..... (1)

Et laisserent en garnison à Diest VIIJ° alemans.

—

A lassault de Diest se y eut ung grand personnage tué.

—

Le mercredy jour St Michiel..... septembre fut pris Tillemont enuiron midy et lassault commenca à deux heures.

—

Le bailly de Braibant y fut prins. Le Regent de Tillemont tué.

—

Le jeudy ensuiuant au matin que madame en eust nouuelles elle vint à Malines.

Le samedy ensuiuant madame ala de Malines à Bruxelles.

Le dymenche les françois brulerent jusques aux portes de Louuain.

Ce jour mesmes..... doctobre entra en Louuain mons^r^ de Chievres et le droussaire de Fancquemont a tout grosse compaignie.

(2) Le mercredy jour St Michiel penultième de septembre, Tilmont a esté pris d'assault par les francois et commenca lassault à dix heures au matin, si fut prinse auant midy. Il nen y eust guieres de tuez ne dune part ne dautre. Le bailly de Brabant y fut prins.

(1) Texte tout à fait illisible.

(2) Note de Lemaire : Ung riche homme, hoste de madame pris prisonnier, se vouloit racheter de VIIJ^m^ florins, mais comme il y eust diuersion entre les francois et les allemans il fut tué.

Omnes mulieres violaverunt eciam sectimo males (?).

Madame en ouyt les nouuelles le jeudy à IJ heures apres mynuit *Unde fuit maximum attonita et defleuit miserationem suam.*

Scripsit Regi patri.

—

(1). Cogitavit de conuocando populum super forum ut eos hortaretur ad resistendum, sed sibi fuit dissuasum ab aliquibus, qui timebant ne populus in eos insurgeret.

—

Discessit summo mane ab Antverpis.

Venit Mechliniam eodem die super curru, associata solum de de Berghes, multa conqueruntur. Vidit et consolata est nepotes.

—

Adivit postera die Bruxellas, ut eos contineret in fide, maxime que hortaretur. Deinde rediit Mechliniam (2).

(3) Interea franq. grassabantur ferroque et igne omnia vastabant circa Louanium, pierras abygebant, captiuos abducebant, nocte et die infestabant Louanienses usque ad muros.

Dedans Louuain estoient le prince de Hanoc, le conte de Nassou, mons^r de Meles, mons^r de Rjez mons^r d'Aymeries, mons^r de Hornes.

Le dymenche IIJ^e doctobre que les français bruloient

(1) Note de Lemaire : *Misit eadem Iheronimum Venta Neapolitanum ad de Cleues pro suppetiis impetrandis.* (Jérôme Vent, commissaire aux montres de l'armée (v. la Correspondance de Marguerite avec Maximilien, *passim.*)

(2) Note de Lemaire : Ceulx de Houghaert se sont branskatez et rachetez du feu pour IIJ^m florins.

(3) Note de Lemaire : *Bruxellis prompti animo omnia polliciti sunt.*

jusques aux portes de Louuain, arriva mons^r de Chuarnes a tout IJ^m cheuaulx, le droussain de fauguemont a tout cent.... (1) La bande de ceulx d'Anuers, de Bruxelles et de grose bende et autres.

Le dit jour furent pris aucuns prisonniers V ou VI françois par Beauregard cap^ne des archers et la bande de madame qui estoient sortiz aux champz.....

Die Sablati IX^a octobris de destain dictus le conte de Burre et eins filius, item le mareschal de molosse de mons^r de Cleues et autres cap^nes vindrent faire la rencontre a mons^r, et comme ou le voulsit faire retirer de la messe par une petite galerie Madame mesmes fut cause qu'il passast par la salle affin que lesd. s^rs et gensdarmes le veissent et le leur monstrast disant : mess^rs voyez pour qui vous prenez les armes.

Maistre Regnier Cleraaig maistre de comptes à Bruxelles a trouué les antiquitez les médailles de Neron, Antonius, Augustus et Faustine.

—

Une femme portant la rancon de son mary a Tilmont de XV^c florins trouua a Louuain celui qui lauoit pris en habit de bourgeois apres la croix St Andrieu ; elle le print par les cheueulx. Il fut prins prisonnier et rendit XV^cIIIJ florins.

—

Le dymenche X^e octobre, Madame vit passer en armes deuant son logis banniere desployee, trompettes sonnants, les Ve chevaulx en armes de Cleues et d'Estain et restant aux fenestres.... (2)

(1) Note de Lemaire : *tellement qu'ilz pouent estre en resumé IIIJ^e ou V^e doctobre XIII^m payes.*

(2) Note de Lemaire : Les Gheldrois ont descousu les cousters

Nouuelles ledit jour que mons^r de Gheldres estoit party de Tilmont auec V° cheuaulx et certaine artillerie. Auoit laissé françois et alemans en....

La cause de son partement estoit que ce quil auoit peur que la mutation des allemans ne tournast à son dommaige.

Lesd. allemans passé VIIJ jours estoient en dissension auec les françois, et furent trouuees lettres que mons^r de Gheldres les auoit habandonnez aux.....

—

Les François ont baillé a mons^r Charles de Gheldres XIJ hommes darmes de chacune de leurs compaignies pour se retirer et il leur a baillé IIIJ serpentines.

Monsr de Hornes a brulé les faulxbourz de Wert pour se fortiffier.

—

Et le jeudy XIIIJ^e doctobre mess^rs Jacques de Brambourg, s^r de Fiennes, mess^re Jehan de Berghes s^r dud. lieu et mons^r Laureng de Gorreuod gouuerneur de Bresse, partirent de Malines pour aler en Engleterre, mons^r de Fiennes le président de Flandres et Landremont.

Le samedy XVJ^e doctobre madame partit de Malines pour aler a Anvers (1).

—

Reginam Francie enixam esse puellam quae non vixit.

—

des litz et getté les plumes dehors pour les emplir de pains et blez.

Ceulx de Liège ont esté bien sanctionnés à rendre les bestes a ceulx qui les voulaient racheter.

(1) Note de Lemaire : Ce jour mesmes fut pendu a Malines par les pendans le garçon qui vouloit bouter le fen juste au duc de Gheldres.

Le vendredy XXe doctobre les archiers commencerent à servir autour de Madame.

Deffaicte des François a.... (1) Jeudy XXIe doctobre Madame ouyt nouuelles que les françois furent defflaitz * fut la deffaicte. Ainsi M.... Jehan S^r de... VIe compaignons dentour Namur et Bouuines marcherent toute la nuyt et a mynuit arriverent a Saint Hubert. Ilz chargerent premierement aux baarues où il y auoit guet par la rue qui maine en France.

Le maijeur de Saint Hubert veant asseoir le guet les auoit preadmonestés de lenfonce (*sic*) pour que craygnoient pour les payses (*sic*).....

—

Ung qui estoit à cheual bien monté rompit par là de XXX piqueuz, mais il fut affolé par les halebardiers.....

Ils *menerent* leur butin a Marche et a Bouuines.

Led. jour enuiron midy Sr de Rollers oyant la deffaicte y ala a tout cent compaignons, lui fut dit que aucuns françois sestoient sauluez en labbaye. Labbé leur dit quil ne le ouvriroit point. Ils mirent les portes hors des gons et alerent trouuer au clochier jusques au nombre de XIIIJ tous estant au haut dessus led. clocher ne vouloient descendre et demandoit sil estoit gentilhomme a qui il se rendoit, la paysan respond (2) quil estoit assez gentilhomme pour le prendre, fut mis sur ung lit tout nauré et sur une charrette mené a Bastoigne. (3)

Par les lectres du seigneur de Spontin, du XXJ^e doc-

(1) Voir les *chansons de Namur*.

(2) Note de Lemaire : lui bailla deux copz de picque à la cuisse, prometoit grant somme d'or.

(3) Ils cerchent les bois.

tobre recus le lundy XXVe-VIJ ou VIIJ^{c} chevaulx françois et ils estoient de V à VJ^{c} pietons et XIJ chevaulx. Mais des François au premier bruit environ cent cinquante entre lesquelz le filz de la femme du Senechal d'Armignies qui avoit nom destre noble riche et puissant. Et ung autre noble homme porteur denseigne de la compagnie du baron de Conty avec plusieurs autres gentilzhommes et si ont environ cincq bons chevaulx et cinquante prisonniers. La reste s'est sauvé. Led. Spontin a conquis lenseigne où estoit de terres des Coussos Gheldres ou quartier de Noix et de beautains, la reste a esté depuis rué jus. Pendant que les gentilz compaignons estoient en besoigne, les autres fourrageaient. Spontin demande autres biens pour le tout estre mis au butin.

Jehan seigneur de Spontin, chef Jehan de Houloigne. ils se mirent apres ung viel gentilhomme nommé Oliuier d'Ave qui deux fois les a aidé à deffaire et ung la IIJ^{e}.

Le bastart de Longchamp dit burlet a quitté bastard de Sponte, Englebert de Holswest s^{r} d'Annetines (1).

Hubert le nauieux qui les veit passer au bac et les compta apporta les nouuelles.

Pierre de Crupet grand Jehan porteur denseigne et Jacques de Noser, Lambert griserue, Colinet preudome.

De bouuines Lambert Gobelet et son frère Martin Blou et Colin Blou son frere Colin Nouchier nauré et mort, et Colin Robert, goffin grouse a toute sa grant coignee fit merueilles dars.

(2) Girard Coisteau de Bracynemontry fut tué qui estoit le meilleur guide dArdennes. Et comme les compaignons

(1) Cf. Leglay, Corresp. Max. et Marg. I, 16.
(2) Note de Lemaire . Jacques Motet.

de ce descouraigeassent, dit le viel gentilhomme : Enfans nayes peur, tout nostre malheur est passé. Ilz nont que deux traits darbalestries et IIIJ ou V autres sans plus par faulte destre armez et pour estre trop hardys.

(1) La grant enseigne fut dessiree par les compaignons. Le gouverneur apporte a madame..... (2).

Il y a de Bouuines à Saint Hubert IX lieues et de Namur XIIJ. Les compaignons y alerent tout d'une traicte sans....

Jeucien Couturier suruient enuiron IIJ heures et le preuost de Poiluache a tout cent cheuaulx.

Et le lendemain ou le mercredy à midy mons^r de Rollers a tout cent compaignons.

Jehan de Houloygne bien deux heures deuant auoit pourgetté tout leur guet.

Et quand il reuint aux compaignons il cuidoit que ce fut une estudte (3) des François. Ils firent la chose moindre quelle nestoit... Ilz promeirent trestous viure et morir ensemble et baiserent la terre (4). Les venues estoient barrées de chariotz et de tonneaux. Au premier guet dix hommes darmes et XX archers et sur le marché XX et XL.

Barault gascon v est mort. Riche de VI^m livre de rente.

Ilz furent choisis par sort dix souldars de chacune compaignie et XX archers et estoient en tout quelque IX^c cheuaulx choisiz de six cens lances.....

A Tilmont ilz rompirent tous les coffres des esglises et mesmement le tronc Saint Hubert.

(1) Note de Lemaire : de soye blanche et jaune St Christophes Cousses Gheldres.

(2) Note de Lemaire : Le hutin dura depuis XJ heures jusques a IIJ.

(3) *Stultitia ?*

(4) Ces wallons firent comme leurs frères flamands à la bataille de Courtrai.

Incontinent aprez la messe dicte ils prenoient les calices. Depuis a este deffaict par ceulx de Bosleduc aucuns Gheldres au nombre de cinquante qui vouldroient surprendre Teul.

—

Les estatz assemblez a Anvers ont conclu.....

Le vendredy XXIXe novembre Madame partit d'Anvers et vint coucher à Malines.

—

Le mercredy. . . . . Mad^e^ vint à Bruxelles.

(?..) Le petit perron de XVIJ cheuaulx dentre lesquelz ung qui nomme le grand homme auec lui lesquels aloient en France pour faire receuoir souldes et sont des bones guides de Mr Charles de Gheldres ont esté deffaictz par les..... de mons^r^ de Aymeries aupres de Baurain le jour Saincte Catherine.

Le mercredy jour Saint Thomas de Cantorbery arriuerent de retour a Malines messire Jacques de Luxembourg sieur de Fiennes, messire Jehan de Berghes sieur dudit lieu, M. Laurent de Gorrond baron de Montenay, gouuerneur de Bresse, Sauuaige president de Flandres et mess. philip. Haneton, audiencier, de la embassade de Calais pour le mariage de mons^r^ lArchiduc Charles auec Madame Marie dAngleterre.

Le jour saint Thomas lapostre auant Noel, auoit esté publiee la paix a Calais et laliance auec force bombardes (1).

Le jour de lan premier januier fut publiee laliance à

(1) Note de Lemaire : Henry prince de Galles duc de Cornouaille. Le deffunct Artus La mere Elizabeth fille du Roy Edewart IIIJ^e^ de ce nom.

Malines et faictz les feux de joye. Madame ala à St Rombaut, Monseigneur, madame Helene, madame Elizabeth (1).

Les ambassadeurs de la part du Roy Henry dEngleterre auec Monsr de Fiennes furent Leuesque de Wincester nomme Jehan Fox ayant l'office de priué scel :

Monsr de Berghes, le second messire Thomas Halbart conte de Sudray cheualier de lordre de la Jarretiere et grand tresorier dEngleterre :

Monsr le gouuerneur de Bresse, de Doctrerel, grand prieur de Sermoude de saint Johan en Angleterre :

Monsieur le president de Flandres, Messire Hauscor Talbot cheualier de lordre de la Jarretiere et Dasente capitaine ou lieutenant de Calais :

Landerman auec le docteur West.

—

La garnison de Calais vint au deuant de noz embassadeurs jusques aupres de Grauelinghe, qui est a trois lieues de Calais enuiron VI^xx cheuaulx en armes. Et la garnison de St Omer auoit conuoyé iceulx embassadeurs, enuiron cent piétons, jusques aux limites dudit Calais logez en la maison de lEstaple (2) à Calais.

Le mercredy IXe de feburier mil V^c et sept Madame ala veoir les galeres en Anuers. Et lui fut faicte une harangue par ung jeune filz.....

—

Le mercredy veille St Anthoine XVJ^e de feburier mil V^c et VIIJ Lempereur et larchiduc entrerent en ceste ville de Bruxelles.

Le lendemain jeudy Jour St Anthoine lempereur et monseigneur alerent à la maison de la ville.

(3) Voir plus haut, en ce volume, l'*Aliance dEngleterre.*
(4) L'entrepôt ?

Lempereur joua ledit jour les joustes et la baucgue chez mons^r de Nassau.

Le dymanche XXe de januier lempereur tint les estatz. Ceulx du pays dArtois se sont declairez les premiers. Les autres ont differé jusques à ce que Monsr de Fiennes est alé en Flandre lequel a obtenu tout et en reuint apporter les nouuelles de leur part le mercredy dernier de januier à Bruxelles.

Le vendredy XXVJ^e januier a Bruxelles madame fit la response a messires les embassadeurs dAngleterre touchant mariage.

Le mercredy dernier jour de januier furent faictes les joustes a Bruxelles, le conte de Montfornoy vint..... et lescuyer Myayonel....

Le mardy VJ jour de feburier mil V^c et VIIJ lempereur et larchiduc aloient ouyr messieurs et mesdames du Sablon et là lui faire presenter audit sieur archiduc par les embassadeurs dAngleterre lordre de la Jarretiere.

(1) Il la receut solennellement, fut vestu dung manteau de veloux violet et dun chaperon de cramoisy à bourrelet, ledit manteau ayant en costé sur lespaule senestre lescu de St George à croix rouge. A tout lequel habillement il fit trois tours par leglise du Sablon, les embassadeurs dAngleterre portans des boutz de ce manteau de chacun costé.

Ce jour mesme fut juree la paix auec le Roy dArragon.

Ce jour mesmes les embassadeurs dEngleterre prindrent congié de lempereur et de madame.

Le Jeudy VIIIe feburier lempereur partit de ceste ville de Bruxelles pour aler à Louvain (2).

(1) Note de Lemaire : fut faicte une harangue briesue par mons^r le vice chancelier dEngleterre.

(2) V. Leglay, Corresp. I, 111.

—

Memoire finissant en décembre lan V^c et VIIJ, que Madame donne a Rx..... Monsr le legat de Germanie, le Cardinal de Ste Croix, en tapissiere, littiere et cheuaulx la valeur de plns de XJ^c livres.

Le mardy XIIJ^e febuier à Bruxelles le combat en champclos de Fernand gouuerneur Espagnol et de Fernand dAlencon (1)...

CRONIQUE ABREGEE DE LA TRES ILLUSTRE MAISON DAUSTRICHE ET DE BOURGOGNE ET DES APPENDENCES ET CIRCONSTANCES DICELLE AUEC AUTRES INCIDENS DU TEMPS DEPUIS LA NATIUITÉ, DE TRES CLERE PRINCESSE, MADAME MARGUERITE DAUSTRICHE ET DE BOURGOGNE, JUSQUES AU TRESPAS DE MADAME MARIE SA MERE.

B. N. Coll. Dupuy vol. 503 (au fol. 155 est écrit : Jehan Lemaire).

Ainsi que le createur tout puissant apres auoir enrichy le monde de la tres clere lumiere du soleil luisant de jour, volut aussi esclarcir les tenebres nocturnes par addition d'un autre grand luminaire, cest assauoir la belle lune, aussi nostre terrestre demydieu Jupiter qui signiffie autant

(1) Note de Lemaire : Pour lan mil finissant en decembre V^c et IX. (En réalité, 1510 ne commença que le 31 mars pour finir le 19 avril. (Leglay).

comme Juvans pater, cestadire pere aidant, après que en la tres caste nimphe Latone, Il eust engendré ung second Apollon, Il nous resjouyt aussi dune autre belle Dyane, Laquelle certes doresnauant en la procedure de ceste histoire sera estimée lune des merueilles du monde (1).

Or acoucha doncque La tres noble princesse madame Marie, duchesse de bourgogne espouse au duc Maximilian Daustriche , filz unicque de lempereur Frederic en sa ville de Bruxelles le Xe jour de Januier lan mil IIII^c^ LXXIX, enuiron XI heures auant midy, et deliura de son second enfant, qui fut une belle fille au grand resjouyssement de tous les nobles et subgectz esperans par le moyen dicelle quelque bon renfort daliance pour la maison. Et fut solemnellement portee en leglise de Saincte Goule (2) pour illec receuoir baptesme, lequel lui administra reverend père en Dieu mons^r^ Ferry de Clugny euesque de Tournay. Et la tindrent sur fons madame Marguerite D'Yorc duchesse douaigière de Bourgogne vefue de feu tres redoubté prince le grand duc Charles, laquelle lui bailla son nom et madame..... (*sic*) ..... de Bourgogne femme de mons^r^ Adolf de cleues conte de Rauestein. Si fut son parrin mons^r^ Jehan de Chalon prince Dorenge.

De la naissance de ceste precieuse fleur terrestre Marguerite ou plus tost Margarite qui signiffie perle de celeste semence furent assez soignans les astronomiens du temps de doncque pour en faire la figure du ciel et calculer son horoscope. Ils jugerent que lascendent estoit ou IXe degré

(1) Début aussi fastueux que celui de Chastelain et aussi ridicule que celui de Molinet (éd. Buchon). Cf. le début de *Couronne Margaritique*.

(2) Ste Gudule à Bruxelles.

du chor en la Xe maison a XVII degrez de capricorne. Venus estant dame de lastre dict pour lors *Retrograde* ou second degré daquarius XLVII minutes de soleil en Icelle X^e^ maison souueraine des autres estre exalté de XXIX degrez, XVII minutes, et Mercure en la mesme maison à XXVIII degrez XLVI minutes dud. signe de capricorne. Lesquelz deulx Lereole cest assauoir le soleil et mercure, en lad. X^e^ maison principalle denotoient en icelle dame bon sens, grand prudence et eloquence future. Avec laide du ♄on Jupiter estant en la IIIe maison ou XXVIIe degré XX minutes des gemeaux, la part de fortune en la XIIe maison XIX degrez XXXI minutes ou signe du mouton d'or Lequel ainsi disposé et la lune et la seconde partie de la IXe à IX degrez XLVIII minutes de Capricorne auec la teste du dragon demonstroient bonheur et prosperité en grand voyaiges sauf que la retrogradation dud. Jupiter en diminuast ung peu. Icelle teste du dragon estant en lonziesme degré et XXV minutes dud. capricorne (1). Mais le terrible se tenoit pour lors en lescorpion qui est son propre domicille au VIIIe degré XLI minutes bien pres de la poincte de la VIIe maison en lopposite de la seconde. Et illec menassoit la jeune princesse de quelque grand infortune en mariage. Et Saturne retrograde en la seconde partie de la Ve maison qui est de procuration denfans : ung degré XXV minutes de Virgo conspiroit aussi contre elle et lui machinoit sinistre fortune en lignée.

(1) Ces niaiseries font penser à Antoine Dumoulin, qui, quoique « des plus intimes et familiers amys » de Bonaventure Desperriers, fut cependant une sorte de Docteur en Chiromancie, et publia en français Niphus *De Auguriis*, d'où nous viennent la plupart des *Clefs de songes*.

Ces choses ay je voulentiers mises affin que cy apres par la deduction de sa vie, on cognoisse combien par effect lui ont esté les planettes beneuoles ou maleuoles à son naistre, car je ose affirmer que si on propose deuant ses yeulx le decours de ses fortunes tant diuerses dune part et la preeminence de ses vertuz tant excellentes alencontre, on ne trouuera en nulle autre histoire du monde ung semblable miroir de patience. A elle doncque ainsi nouuellement entrant en la flotte de ceste mer mondaine fut baillée pour guide de son enfance et substenteresse de sa corpulence.....

Larchiduc Maximilien Daustriche joyeux, de se veoir pere de deux beaux enfans, lung masle, lautre femelle, ententif neantmoins tousjours au bien publicque, fit son quaresme en hollande affin daccorder les bendes seditieuses des houx et des cabillax (1) Et ce pendant Les ducz de cleues et de juilliers en nom de mond. Sr Daustriche tindrent le siege deuant Nymeghe et ..... S^r^ de chanterane print quelque ville en gheldres Et dautre costé le petit Salezar sen estant party auec la garnison de St Omer, print et pilla la ville Destaples et ceulx qui estoient ou chasteau se racheterent du feu pour certaine somme de deniers. Et le jeudy absolu, le bastart fremi, bon homme de guerre, atout XXX cheuaulx et autant de pietons moyenant laide des paysans es embusches, rua jus a Fretin VI^xx^ hommes a cheual françois, qui pilloient les villages de la contree, dont les XV furent mors et le reste prisonniers amenez a Lisle auec III cornettes denseignes et aians trompettes. Et ainsi finist icy Molinet sa cronicque de lannée quon disoit mil IIII^c^ LXXIX.

(1) Les Hoecks (Hameçons) et les Cabillauds. Maximilien termine cette querelle qui remontait au XIVe siècle.

Au commencement de lannée ensuiuant mil IIII^c IIII^xx aucunes treues furent données entre françois et bourgoignons, parquoy falut cesser la guerre dont plurieurs haynniers et autres compaignons accoustumez viure de proye ne peurent se contenter, Aincors se prindrent les ungz à tenir les bois les autres assegier les chemins et fourraiger es maisons des laboureurs tellement que ces oultrages et des roberies priuez estoient plus pestilencieux que la guerre ouuerte. Lors pour y obuier fut publié par les chiefz des bonnes villes que tous ceulx qui mettroient es mains de justice lesd. malfaicteurs pour chacun leur seroit deliuré une liure de gros. Si fut faicte grosse diligence par les pays, tellement que plusieurs desd. pillars furent executez. Mais restoient les grosses bendes fauorisées par les seigneurs et capitans, lesquelles au pourchas de Mess^e christofle de Croy conte de chimay prince chambellan de de monsei^g D'Austriche et son lieutenant general en la Duché de Luxembourg, ensemble le bon zele de messire Jehan de Trazegnies Sr Dircboullez et le ..... (*sic*) ..... Sr Daymeries grand bailly de haynau et mess^e Adrien de Rassenghien et duc de Lecquergne furent reduictes sans cop ferir et mises aux garnisons sur les frontieres pour la pluspart, moyenant la force de VI^c haynniers cueillliz en la chastelenie Dath et par le secours de mille picquenaires envoyez par les trois membres de Flandre. Aucuns cuers failliz qui ne voloient prendre party raisonnable se tournerent en france, et aucuns autres furent pugniz capitallement selon leurs demerites, nonobstant la faueur de leurs maistres, et par ainsi justice se reschauffa ung petit en haynau nonobstant que lyver consequent en extreme froidure de gellée durast depuis le XXXIIIe de decembre

jusques au VIIe feburier, dont sensuiuit horrible famine, comme sera dit cy apres.

L'archiduc Maximilien Daustriche vint espouser madame Marie mil IIII^cLXXVI.

—

Le duc Philippes daustriche et de bavière nasquit le ..... mil IIII^cLXXVII.

—

La journée de Guinegatte fut le samedy VIIe daoust mil IIII^cLXXIX.

—

Madame nasquit le Xe de januier mil IIII^cLXXIX.

—

Madame Marie trespassa le XXVIIe de mars mil IIII^c IIII^xx et ung.

—

Le traicté de la paix en france moyennant le mariaige du Daulphin et de madame fut fait lan IIII^xxII.

—

Madame fit son entrée comme doffine a paris le IIe de juing mil IIII^cIIII^xxIII.

—

Le Roy loys de france mourut le penultime daoust mil IIII^cIIII^xxIII.

—

Henry presentement regnant en Engleterre desconfit odouart, fut couronné Roy dengleterre le jour Saint Symon et Jude mil IIII^c IIII^xxV.

—

Guillaume daremberg dit la Barbe morut le samedy XVIIIe juing mil V^c et cincq.

—

Larchiduc Maximilien entra es Gand pour retrouuer le

duc philippe son filz le jeudy VIIIe de juillet mil IIII^cIIII^xx et V.

—

Larchiduc Maximilian ala en Alemaigne deuers lempereur son père oud. an en decembre IIII^xxV.

—

Larchiduc Maximilian fut esleu Roy des Romains à francfort, le XVIe feburier mil IIII^cIIII^xx et V.

—

La couronnation fut à Aix, le IXe dauril mil V^cIIII^xx et VI.

—

Lempereur oud. an mil IIII^cIIII^xx et VI vint en Brabant et oudit an retourna en Alemagne.

—

Edouart filz du duc de Clarence sesleua contre le Roy henry VII mil IIII^cIIII^xxXVII soubz la conduicte de Martin Huate.

—

Le rencontre de bethune et de ses fromaiges fut oud. an IIII^xxVI.

—

Le Roy charles de france tint le lit de justice oud. an.

—

La detention du roy à Bruges fut en feburier aud. an mil IIII^cIIII^xxVII.

—

La deliurance du roy des Romains à bruges en may mil IIII^cIIII^xx et VIII.

—

La descente de lempereur oud. an pour faire la guerre aux flamengz.

—

Saint Omer fut reprinse oud. an.

—

Le roy des Rommains partit de flandre pour aler vers le duc Sigismond son oncle en may ou avril mil IIII^{c}IIII^{xx} XIX.

—

Haulx (1) fut assiegée en ce temps.

—

La paix de Francfort oud. an.

—

Le roy fut aduesty des terres du duc Sigismond Daustriche oud. an.

—

Et le Roy Mathias de hongrie le IIIIe dauril mil IIII^{c}IIII^{xx}IX.

—

Le Roy des Rommains fit de grandes conquestes en hongrie, lan mil IIII^{c}IIII^{xx} et X.

—

Bruges *iterum* se rebella oud. an.

—

Nantes fut prinse oud. an.

—

Les deables du Quesnoy, lan IIII^{xx} et XI.

—

Le mariaige du Roy charles VIIIe et de la duchesse de bretaigne enuiron januier mil IIII^{c}IIII^{xx} et XI (2).

—

(1) Halle.

(2) Note de Lemaire : En Laval en poittou fut rompu le mariaige de Madame.

La prinse de Grenade fut en nouembre lan mil IIII^{c}IIII^{xx} et XI.

—

Le siege de lescluse fut en juing lan IIII^{xx} et XII.

—

Henry Roy dengleterre assiega boulloigne oud. an IIII^{xx} et XII.

—

Arras fut reprinse par les nostres oud. an IIII^{xx}XII.

—

La prinse et conqueste de la bourgoigne oud. an IIII^{xx} XII.

—

La paix de Senlis fut en lan IIII^{xx}XIII.

—

Le retour de france de Madame fut oud. an.

—

Lempereur federic trespassa le XIXe daoust lan IIII^{xx}XIII et le Roy espoussa madame Blanche (1).

—

Monsr desquerdes trespassa lan IIII^{xx}XIIII.

—

Le roy retourna des Alemagnes et amena la royne sa femme en grand triumphe (2).

—

Le combat de mess^{e} Claude de Vauldrey contre le roy oud. an.

—

Le voyaige de Naples fait oud. an IIII^{xx}XIIII.

—

(1) Blanche-Marie, fille de Galéas-Marie Sforza, duc de Milan, veuve du duc de Savoie.

(2) Note de Lemaire : mad^{e} estoit en tous ces festoiemens.

Lentrée de mons^r larchiduc en bruxelles où madame estoit en juillet IIII^xx XV.

—

Le voyaige que fit mons^r larchiduc vers le roy son pere lan mil IIII^c IIII^xx et XVI où il laissa madame à Namur.

—

La descente et les épousailles de Donne Joanne Darragon oud. an IIII^xx XVI.

—

Le partement de madame Marguerite pour aler en Espaigne fut lan IIII^xx et XVI ou mois de feburier (1).

—

Les nopces de madame furent celebrées à Bourges le lendemain de pasques mil IIII^c IIII^xx XVII (2).

—

Plantagene fut detenu en Engleterre oud. an IIII^xx XVII.

—

Le Roy charles de france trespassa le VIIe dauril mil IIII^c IIII^xx XVII.

—

Mad^e heleonor nasquit en nouembre mil IIII^c IIII^xx XVIII.

—

Le Roy Loys de france repudia sa femme Jehanne de france oud. an IIII^xx XVIII.

—

La prinse du s^r Ludouic (*Sforza*) en lan IIII^xx XIX

—

Madame retourna despaigne. Partit de grenade lan

(1) Note de Lemaire : Elle arriua au port St Andréa en Bisquaye le VIe mars IIII^xx XVI.

(2) Note de Lemaire : le IIIIe doctobre jour Saint françois lan mil IIII^c IIII^xx XVII morut le conte de Castille a Salemancque.

IIII^{xx}XIX ou mois de septembre, estoit à Gand en feburier oud. an au baptisement.

—

Lhommage fait à Arras oud. an IIII^{xx} et XIX, au mois de juillet.

—

Plantagenet morut en Engleterre oud. an IIII^{xx}XIX.

—

Monsr larchiduc Charles nasquit le lundy XXIIIIe feburier mil IIII^{c}IIII^{xx}XIX.

—

Le Roy henry dengleterre et mons^{r} larchiduc parlerent ensemble en octobre mil V^{c}.

—

Le duc Albrect de Zaxe trespassa oud. an mil V^{c} (1).

—

Madame Yzabeau Daustriche nasquit le XVIIe juillet mil V^{c} et ung (2).

—

Le mariaige de mons^{r} Charles Daustriche et de madame Claude de france dudit an à lyon le XIIe daoust.

—

Le mariaige de mons^{r} de Sauoie et de mad^{e} fut oud. an en mil V^{c} et ung et partit de Brouxelles le XXIIe doctobre, et fit son entree à Geneue le jour de la conception nostre Dame.

—

(1) Note de Lemaire : Lan mil V^{c} et ung mad^{e} fit pasques à Bruges.

(2) Note de Lemaire : Elle tint sur les fons mad^{e} Ysabeau le XVIIe de juillet à bruxelles.

Le voyaige par terre de mons^r larchiduc oud. an mil V^e et ung.

—

Le voyaige de metelin oud. an.

—

Labordement de mons^r larchiduc en espaigne en lan IIII^xx II.

—

Les ostaigiers de france à Vallenciennes oud. an IIII^xx II.

—

Mad^e marguerite Diorcq trespassa le XXIIIIe nouembre mil V^e et III (1).

—

Le trespas de mons^r de Bourbon an V^e et III en septembre.

—

De mons^r de Ligny la veille de noel an V^e et III.

—

Le reboutement des francois du Royaume de Naples en lan mil V^e et trois.

—

Le retour de mons^r larchiduc conte de Castille en Bresse.

—

Le trespas de mons^r de nassou lan mil V^e et IIII.

—

Larmée de Gheldres oud. an.

—

Le trespas et obseques de la royne de Castille oud. an mil V^e et IIII.

—

(1) Note de Lemaire : Le pape Alexandre morut le XVIIIe daoust V^e et III (*sic*)... fut esleu et couronné oud. an (jour de Toussaint.)

Linuestiture de la duché de Mylan à haguenou, lan mil V^e^ et cincq en œuril.

—

Lassemblée du pere et des enfans à Clenes.

—

Charles Daiguemont se vint rendre au Roy de castille, oud. an V^e^ et V.

—

Madame Marie Daustriche nasquit le XVe septembre, lan mil V^e^ et V.

—

Le roy de Castille partit pour aler en Espaigne, et monta le Xe de januier lan mil V^e^ et cincq.

—

Le trespas du roy de Castille (1).

(1) Molinet termine sa chronique en 1506, à la mort de Philippe le Beau.

CHRONIQUE ANNALE

PROLOGUE.

Puisque par (1) la cronicque semyannalle precedente on a cogneu euidentement le merueilleux dueil de la seur pour son frere deffunt, lobedience extreme de la fille au pere, et lame incondible (2) du pere à la fille et les aultres affections maternelles de la tante à ses nepueux, en ceste qui sera au plaisir de Dieu la premiere annale entiere, sera continuée lhistoire de mesmes, et manifestée la (*perfidie* ?....) des francois.

JHÉSUS-MARIA.

Cronicque annale de tres haulx tres puissans et tres Illustres princes et princesses de la maison Dautriche castille et bourgogne, pour lan quon dit de la creation du monde six mil sept cens et six qui est de nostre salut mil cincq cens et sept, du pontificat de nostre sainte pere le pape Julles IIe de ce nom *lan cinquiesme*, *Indiction X^e* et

(1) Quelle est cette chronique ? — Ce prologue est barré sur le manuscrit. V. sa lettre du 14 mai 1512 (IV, 426).

(2) *Incachable*, manifeste.

du Regne du Roy des Romains, Maximilien Cesar Auguste XXII°, Pasques estant le IIII° Dauril.

La tres sacrée cesarée maiesté estant pour lors en sa cité imperialle de argentine dicte Strasbourg, partit dillec le XXII° dauril pour tirer à Constance (1) là où les princes electeurs du Saint empire et la pluspart de toute la noblesse germanicque deuoit prester assemblée pour tenir et deliberer plusieurs haulx affaires comme est dit en la cronicque precedente. Sa tres clere fille unicque ma tres Redoubtee Dame madame Marguerite Daustriche et de bourgoigne duchesse douaigiere de Sauoie contesse de Vallais dame des pays de bresse, de vuaud et de faucigny, Regente et gouuernante des pays de piedemont, celebra la tres saincte solemnité paschalle à Malines auec ses tres chiers nepueux et niepces monseigneur larchiduc Charles prince de Castille duc de bourgoigne etc. mesdames Heleonor, Helisabeth et Marie, et passa illec les festes en doulces recreations jusques au..... dauril quelle volut partir pour retourner à Louuain pour tenir les estatz. Si ala prendre congié de monsr son nepueu et de mesdames ses niepces et en les baisant maternellement les tres nobles enfans ayans la larme a lœil plouroient sa departie comme ceulx qui par affection filiale et amour naturelle plaine de generosité perdoient encores la veue de leur ante et marin (2) ou plustost vrayement leur enée. Elle doncque voyant leur tres noble inclination tacitement en son amour de plus en

(1) Leglay, Correspondance I, 1. La première lettre de Maximilien à Marguerite est de Constance, 27 mai 1507.
(2) *Marrine*, dans Beaumanoir.

plus alumee a leurs affaires, apres les auoir doulcement rappaisez, partit de Malines accompagnée de hault et puissant monsr le duc guillaume de juilliers, monsr henry conte de nassau, messe Sigismond plutez (1) docteur doyen Damiens, embassadeur du Roy son pere messe Charles Croy prince de chimay messe Jehan de luxembourg, sr de Ville et plusieurs autres cheualiers de lordre et grands personnaiges ecclesiasticques comme seculiers.

Apres quelle eust aucuns jours sejourné aud. Louuain qui est ville capitalle du pays de braban, et consultant les affaires du pays et de la chose publicque auec les seigneurs du conseil et des estatz, le jeudy XXIIe dauril lui vint faire la reuerence ung embassadeur du Roy henry dengleterre nommé messe Jehan de Villequier, capne et contrerolleur du chasteau de Calais. Et puis apres disner elle partant de son logis se tira vers la maison de la Ville deuant laquelle et joignant aux fenestres et degrez dicelle, estoit dressé ung eschauffault de bois tapissé de velours et de drap noir et couuert de mesmes sur lequel elle monta et si firent les contesses de Hornes et de Mont Reuel et autres dames, ensemble les nobles de sa suitte auec monsr de Cambray et plusieurs prelatz representans lestat ecclesiasticque de brabant. Le peuple innumerable et les estudians de luniuersité en grant foule et presse estans sur le marchié à lendroit et a lenuiron dud. hourtz.

La lecture des mandemens Royaulx contenant la puissance de Madame fut faicte en langaige thyois. Et ce fait, mandement donné, monsr Guillaume duc de Juilliers, monsr

(1) Sigismond Phloug, docteur, conseiller et doyen de N. D. d'Anvers. (Cf. Quinsonas, III).

Rudolph prince de hanoc qui naguieres estoit arriué aud. louuain et mess^e sigismond Phloug à ce deputez de par le Roy jurerent en lame dud. Roy comme tuteur et membres de mons^r larchiduc Charles son filz duc de brabant dobseruer les priuilieges franchises de lad. duché et de la ville et université de Louuain. Et puis consequemment jurerent ceulx qui representoient les trois estatz de Brabant destre bons et leaulx subgectz au Roy en la qualité que dessus pendant la minorité de mond. Seig^r, les nobles particulierement releuer de leurs fiefz. Lespée de justice du duc de braban et la verge de lescoutette des mains furent mises es mains de madame lesquelles elle bailla en garde cest assauoir lespée à..... et la verge de lescoutette de Louvain qui lors estoit et le populaire estant sur le marchié fit semblable serment par leleuation des mains à chiere joyeuse comme ceulx qui estoient consolez de la presence de la tres noble princesse.

Le samedy ensuiuant veille Saint Marc XXIIIIe dauril Madame ala de louuain a bruxelles qui est le lieu de sa natiuité. Les seigneurs de la ville honnourablement habitués (1) à cheual lui vindrent audeuant auec grand nombre de torches, lui presenterent les clefz de la ville et la receurent en grand demonstration de liesse. D'où plusieurs du menu peuple de l'un et de lautre sexe getterent grosses larmes en extremité de joye et lui fut fait le present de vin acoustumé. Et venu le mardy XXVIIe dauril, Elle en son noble arroy partit de Cauberghe qui est sejour du prince et ala en la maison de la ville, puis monta sur la grand gallerie de pierre tapissée et aournée de noir auquel

(1) = Habillés.

lui en fut voulentiers veue de tout le peuple estant sur le marchié et les cerimonies faictes comme a louuain. Le peuple la receut et reuerenda au nom du Roy son pere quant à la tutelle et manbournie de monseig^r larchiduc leur prince naturel. Et apres quelle eust disposé des affaires et dillec despescbié le prince de hanoc chief de II^m VI^c payes (1) dallemans lansquenetz pour aler en Gheldres, et quelle eust pris aucun passetemps a la chasse des bestes rousses ou bois de Soigne lez bruxelles, et que mons^r henry conte de nassou et Madame de Rommoen sa femme eurent amplement festiée nostre dame en leur hostel tres sumptueux et tres magnificque, Elle se delibera daler en haynnau pour faire ses receptions.

Si partit de bruxelles, ala faire sa dénotion en nostre dame de haulx (2) et coucher a Soignes le lundy X^e de may, et le lendemain, tres desirée de tout le peuple, fit son entrée a Mons en haynnau qui est chief ville des pays et fut logée en lostel de mons^r le prince de chimay. Et lautre lendemain qui fut mercredy veille de lascension elle fut receue sur le marchié de ladicte ville de Mons ou milieu duquel y auoit ung paueillon tendu grand et ample tout alentour garni de bailles. Et dessoulz cela estoient plusieurs abbez de haynnau jusques au nombre de XII. Et illec reposoit couronnée de grantz luminaires la chasse et fierte de Sainte Waudrud jeune femme de Saint Vincent conte de Hayneau et autour dicelle estoient les demoiselles du cloistre dediées au seruice de Dieu et de ladicte Saincte qui toutes sont nobles femmes et portent habit canonical a leglise, et seculier quand elles

(1) Soldat entretenu à demeurer en garnison en paix, comme en guerre.
(2) Hal.

vont disner. Si se peuuent marier au bout de certain temps quand elles treuuent le party, mais elles nont point dabesse comme celles de Saincte Ghertrude de Niuelle et de Saincte Aldegonde de Maubeuge. Combien que elles en souloient auoir une laquelle elles eslisoient dentrelles, mais ung conte de Haynnau les frustra de ce droit en ceste maniere. A lempereur ou au Roy des Romains comme seigneur souuerain de la conte de haynnau pour lors appartenoit le droit de confirmer lelection de ladicte abesse presentée par les demoiselles. Se advint que ung conte de haynnau fort familier de lempereur regnant adoncques impetra icelui droit pour lui et les siens. Dont quand le lieu de labesse ala vacquer par mort et que les demoiselles en eurent esleu une autre et icelle presentee au conte esperant la confirmation, le conte ne volut ratiffier lelection, ains print la crosse entre ses mains et dit que doresenauant lui mesmes et ses successeurs seroient abbez de leur eglise puis quilz en auoient esté fondateurs et que bien les deffendroit contre tous. Dont les demoiselles malcontentes appellerent a lempereur et plaiderent aucuns temps la cause, mais finablement la possession en demoura au conte jusques à ores. A ceste cause apres les sermentz publicques faictz dung costé et dautre tres solemnellement et a grant ceremonie Madame representant le conte de haynnau fut abesse et porta la crosse depuis le marchié jusques a leglise Sainte Waudrud : le corpz dicelle Saincte ains les demoiselles cannoniesses et les abbez de haynnau precedans en tres bel ordre et les nobles suiuans parmy une multitude infinie de peuple qui de œil affectionné regardoit ceste pompe iusques dedans leglise la où se firent de rechief aucunes misteres et decantations par les prelatz et les demoiselles du

cloistre. Et icelles faictes madame bailla le baston pastoral de Sainte Waudrud en garde à une autre dame chief des autres qui à cause de son office se nomme custode, cest a dire gardienne de la crosse et non abbesse. Puis en la mesme heure receut les foy et hommaige particuliers des nobles pers et barons de haynnau : lesquelz elle enuestit de leurs fiefz par le baiser en la joe. Et ce fait se retira en son logis, lesdictes demoiselles de Sainte Waudrud lacompaignant auec sa suitte.

Pour ce que les affaires pour lors estoient hastifz et doubteux et que dune part il falloit auoir regart a corroborer la fidelité des pays frontieres et voisins de France et dautre costé estoit necessaire de non esloigner Flandres qui pour lors estoit suspecte de tumulte et rebellion, la princesse non fatigable ayant lœil à tout se partit de Mons en Haynnau le propre jour de lascension XIII• de May, aprez quelle eust premierement ouy le seruice diuin tres melodieusement chanté par les demoiselles chanoinesses et puis disner. Si ne me seroit pas facille de rediger par escript la joye, la faueur, le desir, laffection, les louenges, les benedictions bien veignemens, bonnes et rares du peuple rural et chanoinesses qui de toutes parts auoit assiégié les chemins depuis Mons jusques à Valenciennes pour veoir passer Madame. Et faisoit ainsi que une double haye des deux costez de la chaussée si que, combien que en tous lieux et prouinces où elle marche on voye que le monde la regarde par une singuliere amour et admiration, neantmoins ce peuple haynnier franc et ouuert en ses affectuositez plus que nul autre (1) et aussi je ne scay quel

(1) Quelle chaleur de patriotisme local !

maniere de faire plus apparoissant, plus appropriée et mieulx demonstrative en langaige, termes, voix, gestes et chiere, de la beniuolence de son homaige enuers leur prince ou princesse. Et madame se delectoit en la pure simplicité non affaictée de leur bienueillance. Combien que tousjours ayt de coustume monstrer sa face au peuple liberallement et sans dangier, néantmoins pour ceste honneur se monstroit aux regardans plus esclaircie que autresfois et telle quilz la desiroient. Cest assauoir toute plaine de serenité, damour, de grace et daffection incline enuers eulx. Dont incessamment la . . . . . se renouuelloit et redoubloit à chacun carfour, car ne souffisoit a nul de lauoir mesme veue dix fois.

Antremy ces joyeuses acclamations et applausions populaires, les cloches des eglises sonnans et cymballans par grant armonie, la princesse entra en la belle et plaisante ville de Vallenciennes ayant deuant elle plusieurs heraulx acoustrez de leurs cottes darmes en signe dauctorité principalle comme es autres villes. Si ala descendre à la salle le conte. Et le lendemain vendredy XIIIIe de may apres avoir ouy messe, elle se tira vers leglise de Sainct Jehan là où labbé et chanoines reguliers de leans, venuz audeuant delle lamenerent chantans religieusement deuant le grant autel, là où elle agenouillée sur ung carreau de veloux baisa les Sainctz Reliquaires, et labbé tres Reuerend personnaige lui profera aucunes parolles seruans a lancienne cerimonie Lequelle chose faicte elle remonta à cheual et sen retourna au logis du prince là où apres quelle fust montee sur les haulx degrez de pierre enuironnez de bailles (1) par les-

(1) *Baille* se dit encore a Liège.

quelz on va à la grand salle. Et illec estant assise en chaiere les preuost et escheuins agenouillez deca elle pour et ou nom de la bonne ville et seigneurie de Vallenciennes lui firent serment de subiectance et obeissance comme à la personne du Roy son pere, tante et Manbourg de Monsr, et madame ensemble le duc de juilliers et lembassadeur du Roy des Romains ou nom dudit sieur Roy lui promirent maintenir en leurs libertez. Puis, on sen ala disner.

En Vallenciennes ne sejourna Madame synon jusques au samedy ensuiuant quelle partit pour aler a Douay qui est des dependences et ressort de la conté de Flandres. Si se presenta audeuant delle sur le chemin une bende des cent archiers de corpz du feu Roy de Castille, tous beaux hommes et bien à cheual, lun desquelz parlant pour tous les autres remonstra en grant humilité à Madame comment apres auoir perdu leur bon Seigneur et maistre le Roy son frere, ilz estoient comme brebis sans pasteur (1). Et ne pouoient ne ne vouloient sadresser à autre vivant que à sa tres noble personne. Supplians que son bon plaisir fust auoir regard à leur desconuenue. Ausquelz Madame fist response tres benigne et leur bailla bon espoir. Si la suiuirent tousjours depuis et fut le bruit quelle en auoit retenu cinquante à leslite. Ainsi entra Madame dedens Douay à la grand joye et reuerence du peuple. Et le lendemain dymenche XVIe de may, apres auoir ouy vespres en leglise Saint Pierre se tira en la maison de la ville deuant laquelle y auoit une multitude infinie de gens qui lui firent le serment, la receurent et aduouerent dun merueilleux zelle et ardant couraige en leuant les mains gaye-

(3) Tyrsis en *Temple dHonneur*.

ment et crians les ungz viue Bourgoigne et les autres viue le Roy son père.

Le lendemain qui fut lundy XVIIe may, le temps estant triste sombre malplaisant, venteux, pluuieux et nebuleux comme desjà auoit coutume par plusieurs jours contre la nature du beau printemps, dont aucuns selon la commune interpretation (1) conjecturent la signifiance daucune trahison machinée, Madame qui ne craint pluie ne mal temps desloga de Douay, et dressa son chemin vers Arras ville capitalle de la conté Dartois. Si lui vindrent audeuant hors les portes les gouvernes de la ville, entre lesquelz estoit le bon Grisart maieur dicelle lequel par son labeur prudent et industrieux a retiré Arras la point captiue et serfve, a qui par contract on donnoit tiltre de franchise, hors des mains qui la trahissoient, et l'a reduicte comme elle est en lobeissance de son prince naturel. Si vist voulentiers la princesse ce bon viellart lequel auec ses escheuins lui presenta les clefz de la ville, ensemble toute subiection et obedience Et là furent faictz les sermentz solemnelz dune part et dautre pour le corpz de la ville particulierement, ains quelle entrast en icelle selon leur coustume ancienne. Puis elle anuironnée des gens de serment, cest assauoir archiers arbalestriers et couleuureniers armez et embastonnez de mesme, entra dedens Arras plusieurs gens plourans de joye et les petitz enfans crians a haulte voix viue bourgoigne. Si ala descendre en labaye Saint Vaast.

Et le jour ensuiuant les gens representans les estatz de la conte Dartois, prelatz, nobles et populaires illec assem-

(1) V. les pronostics dans le fragment des Mémoires (mscr. n° 4061).

blez firent leur debuoir dobeissance enuers Mad^e. Combien quilz fussent tres desirans quelle se transportast particulierement es autres villes, ce quelle eust volentiers fait pour leur complaire. Mais la necessité des autres affaires urgens ne le souffroit pour lors.

Or fault il dire maintenant que ses bienheureuses eutrées et receptions causerent et loing et pres tout tel effect comme fait la belle aube du jour sur la terre quand elle ranime les splendides rayons du soleil après la nuyt froide et umbreuse. Car alors se commencent a resjouyr et reschauffer tous animaulx de bonne nature, et au contraire fuyent et sestousent (1) en cauernes terrestres tous mauvais espritz, oiseaux et bestes nocturnes Les beautez coulourées du monde se declairent, bruynes et tenebres sesuanoyssent, les beaux chemins se seschent et endurcissent et les glaces et neiges se fondent et amoulissent La clere face doncques de la princesse resplendissant de grace et debonnaireté et toute ardant d'amour à la chose publicque desgella les glassons des durs cueurs obstans, embellist les chemins de paix, annichila les tourbillons bruyneux de trahison couuerte, fit apparoir les belles couleurs de justice et de concorde, chassa toute chose nuisible qui tend ses espris par myl (?). Si esclaircist et reschauffa de vraye amour et sainte voulenté les cueurs de tous bons subiectz de la maison Daustriche castille et bourgoigne.

Ce que ainsi soit agoté. Car messire Jacques de luxembourg sieur de fiennes, venant de Gand où il auoit mis peine et diligence dappaiser les Gantois tendans a murmure

(1) Reminiscence de ses vers idylliques du *Temple dHonneur*. *Sestouser = s'estuyer ?*

et discordance fit rapporte à Madame, que Dieu mercy en faueur et contemplation delle et en obtemperant a son plaisir ilz estoient presentement rectiffiez et radressez a bonne opinion dont ilz auoient esté esbranlez aucune espace (1) Et que au surplus ilz ne desiroient synon la veue de sa tres noble personne. Mais de ce nous parlerons plus amplement cy aprez. Dautre part fut descouuerte et mise à lumiere une machination tres horrible faicte sur la ville dArras de laquelle fut accusé ung compaignon pugni de saiette (2) nomme Anthoine et surnommé preudhomme de fait et de nom. Lequel apres quil eust esté attaint de la lumiere et splendeur de la face de la princesse a son entrée dArras et que par elle il eust ramembrance du cler soleil, le feu Roy don philippes de castille et des belles estoilles messires ses enfans, il fut estonné et esblouy d'une clarté si estincellante, laquelle le penetra jusques au cueur desja presques mortiffié, si receut meilleure sentence.

Et lors se vint adresser à aucuns seigneurs du conseil de nostre Dame et quil peut auoir acces a sa haultesse, ce qui lui fut oltroié. Et lors prosterné à ses piedz dun cueur contrict demanda pardon de son offense, confessa auoir eu participation de mauuais conseil et trahison pestilencieuse auec ung quil nomma, duquel je tais le nom execrable tout a essient affin quil nen soit jamais ramenteue entre les hommes, à lexemple des *sauses* (?) de Grece qui deffendirent à perpetuité de jamais nommer le nom de celui qui pour se cuider faire renommer par tout le monde brula le grant et tres cher temple de Dijane en Ephese (3), le propre jour que

(1) = Temps.
(2) Peigneur de laine.
(3) Le *manuscrit* a : *Exhese.*

Alexandre le grand nasquit sur terre. Pour reuenir doncques à propos, led. accusateur si affermoit que non en intention dacheuer lentreprise, mais pour y obuier, et icelle reueler, il auoit eu communication avec led. traistre, et madame soubz ceste couleur lui pardonna.

Si dit et declaira que icelui proditeur, homme maling, vicieux, poure, desesperé, prompt et hardy à mal faire, ayant autrefois esté sergent de la gouuernance eut garde des francois et leurs courses quand ilz tenoient arras et ayant conceu une hayne incondible.... (*texte déchiré*) labbé de St Vaast darras pour quelque.... juge contre lui soubz sa jurisdiction..... part et intelligence auec certains capitaines et gens de guerre de france pour liurer en leurs mains la ville et cite Darras fondant son esperance sur la bonne fortune de Grisart en cas semblable, et deja estoit expiree la première journée prise à ce faire le jour de lascencion passé laquelle auoit este prolongee jusques au jour de penthecouste prochain à cause de ce que la gendarmerie des garnisons frontieres ne sestoit peu lors assembler, mais elle debuoit estre preste aud. terme prefix de la penthecouste. Et leur entreprise deuoit estre conduicte ainsi, cest assauoir VI^c^ cheuaulx et IIII cens hommes de pié debuoient par les bois Dassy et de neufuille venir tout a couuert et se trouuer aud. jour nommé de belle nuit tout coyement ou chasteau de la motte et en leglise saint Michel qui sont prouchains de la porte à deux ou trois traictz Et estoit leur pretention de mener aussi pouldre et artillerie sur chariots couuertz de fagotz Et pour ce que oud. chasteau ny a que ung lacquay seul qui se y tient et aud. St Michel ung cler ou custode, led. traistre sestoit fait fort de les enyurer tous deux et les tuer affin de bailler les places franches et vuides

ausd. françois pour illec se tapir et amuser jusques a ce quil fust temps de besoigne.

Au dedens de la ville il debuoit par diuerses portes faire entrer XXV ou XXX compaignies en habitz dissimulez lesquelz se logeroient entour du marchié au plusprès de la porte Saint Michel sans faire semblant lun de lautre. Et quand ce vindrent led. jour de penthecouste au matin la charge et le soing du traditeur et de laccusateur ensemble debuoient estre de se trouuer à la porte Saint Michel et faire semblant de inuiter lun lautre à faire partie pour ruer les boules affin daler boire, et en ce faisant et occupant les portiers. De ces deuises les complices de dedens la ville à certain signe se debuoient aproucher cautement et se saisir et mettre au dessus des gardes de ladicte porte. Et lors à ung antre signe soubdainement debuoient auoler les cheuaucheurs du chasteau de la motte et de Saint Michel et consequemment les pietons affin de gaigner acop la porte et le marchié et par consequent le reste. Si debuoit auoir pour conduire ceste marchandise le traistre une grosse retribution en france et soumettre à laccusateur pour sa recompense une place dhomme darmes et force argent.

Lesdites nouuelles estranges de primeface estonnerent madame et son conseil, ce nest pas de merueilles. De combien que ce semblast chose impossible destre menée athles (*sic*) et sur gens de si petite estoffe, neantmoins ilz se donnerent quelque souspecon dapparence pour ce que pieca auait couru le bruit que outre les marches de Saint Quentin et de Peronne, le bastard de Gueldres cueilloit et mettoit si grant nombre des gens de pié, parquoy estoit vraysemblable quil deboit auoir lhonneur de lemprise darras soubz umbre de la querelle de gueldres affin de justiffier les fran-

çois. Parquoy fit ordonner promptement de saisir le marchant, lequel pris et en labsence de Monsieur de Fiennes longuement interrogué presques toute la nuyt mettoit le tout en ny (1) jusques a ce que la torture brisa sa constance et tira confession pleniere du voisin et, que plus est, donna tant de raisons appairentes et vraysemblables de la facilité de son emprise que tous les auditeurs en furent esbahiz. Donques pour proceder au surplus fut créé promptement par le conseil ung preuost des mareschaulx, affin que le crimineux neust occasion dapeller de la justice ordinaire au parlement de paris. Lequel nouveau preuost, après quil eust entendu la deduction du pris dicelui malfaicteur, le condempna tantost et justement à estre decapité et son corpz mis en quatre quartiers. Laquelle sentence fut exploittée sur ung hourt dressé sur le marchié Darras le mercredy XIXe may enuiron une heure aprez midy en la presence de la pluspart des nobles de cour, et ains que Madame darras (*sortit*)? Si estoit le malfaiteur homme brun, de stature quarrée, de aaige moyen et le plus asseuré pour jouer ung tel personnaige que je viz oncques (2). Car le bourreau pasle, viel mestre et morfundu, sembloit mieulx estre jugé à mort que lui (3).

Ceste tres louable justice acheuee bailla resueil, fortitude et corroboration aux villes frontieres de lobeissance archiducalle et dautre part estonnement et brisee demprise à ceulx de partie aduerse. Entre lesquelz furent notez dauoir aspiré et tenu main à cest affaire le Sr de la Gruthuse, lieutenant du Roy de france en picardie et R. de Mirammont

(1) *Ponere in negatum* (Ducange).

(2) Lemaire fut donc témoin oculaire.

(3) Ne dirait-on pas le prélude de la terrible épigramme de Marot sur Semblançay ?

capitaine de dourlens. Lesquelz toutesuoyes tantost aprez par leurs lettres missiues enuoyées a mess^rs^ les gouuerneur, maieur et escheuins de la ville Darras datées du XXIIe may tacherent de sen excuser. Led. Sr de la Gruthuse prioit estre faicte sur ce information deue et souffisante et icelle lui enuoyée pour en estre faicte punition telle que d'un infracteur de paix. Et led. S^r^ de miramont disoit par son escript non estre veritable la charge que on lui bailloit de ce..... quil soffroit à en respondre... son corps comme doit faire ung grant homme pour la garde de son honneur. Lesquelles lettres furent depuis enuoyées a madame estant a Lisle. Si partit ma dicte dame de la ville darras tantost apres ladicte execution de justice pour laquelle elle fut louée et veue de tout le peuple sentant auoir eschappé ung merueilleux peril et horrible desfortune imputans leur saluation à la bien heureuse venue delle.

Si fit dhun (*don*) ? mad^e^ dame audict preudhomme accusateur cent florins et une montre (1) et place en la compaignie des cincquante archiers de corpz.

Le jeudy ensuiuant XXe de may, apres que mad^e^ eust couché a Douay, elle print son chemin vers Lisle, où elle entra led. jour et y fut faicte sa reception le lendemain en lhostel de la ville a la grant faueur du peuple. Et led. jour (2) sa grace et clemence liberalle me donna une prebende et chanoinie en leglise de nostre Dame de la salle le conte en Vallenciennes en laquelle en ma premiere jeunesse jauoie chanté benedicamus. Si fit mad^e^ en lad. ville de Lisle la feste de penthecouste lequel jour mess^e^ Jaques (3) de Luxem-

(1) Solde.

(2) Ce paragraphe personnel a été barré sur le manuscrit.

(3) Il était *stadhoudere*, capit. et gouv. général de Flandre et d'Artois.

bourg Seigneur de fiennes la festia tres amplement dedens le fort chasteau de Lisle dont il est capitaine. Ensemble le duc de juilliers, le jeune duc de cleves, lembassadeur dengleterre et toute la Seigneurie, et fut fait illec aucuns jeux et esbatemens. Puis le lendemain mad^e partit pour tirer à Gand accompaignée de tous les S^r dont cy deuant est faicte mension, excepté de mess^e Guillaume de croy S^r de chièvre lequel se tira en haynnau pour estre present a lentrée que deuoit faire prouchenement en sa cité de Cambray mons^r leuesque jaques de Croy son parent. Et mad^e ala coucher à Courtray. Mais auant que nous parlions de la glorieuse et triumphalle entrée de Gand qui debuoit estre desormais et qui longtemps auoit esté differée à cause des tumultes et mutations apparentes, il est besoing de rentrer en brief les causes de ladicte dilation.

En la fin (1) de l'année precedente il a esté dit comment les deputez des pays de flandres estans a Louuain deuers madame, demanderent jour de retraicte sur le fait de sa reception (2). Lequel jour leur fut accordé jusques au Vendredy aprez quasimodo. Et combien que iceulx de g.....

Il est vray que aucuns jours paravant la descente de madame es pays de pardeca, ceulx de Gand, princes principaulx de la conte de flandres, auoient tenu entreulx collace et communication sur le pouoir de la tutelle et manbournie de mons^r larchiduc charles prince de castille et des mess^es et les autres. Et laquelle sans difficulté aucune ilz

(1) Paragraphe barré sur le manuscrit.

(2) V. J. Vuylsteke, *Iets over het tooghuis* (Verzamelde prozaschriften, deel, 1ste Aflevering, Gent, 1891). — Le *presentmeester* de Gand apporta à Marg-une lamproie vivante (note de M. V. Vander Haeghen d'aprèsles Comptes de Gand 1506-7 fol. 52 v°).

auoient receu et declairé le Roy Maximilian leur ayeul. Touttesfois quand vint aux estatz tenuz a Louvain deuers Madame, ainsi quil est dit en la fin de lannée precedente, combien que chacun des autres pays y eust donné liberallement son accoit, (1) neantmoins les deputez de flandres pour certaines causes à eulx seullement cogneues demanderent jour de retrette sur le fait de la reception de madicte dame ou nom dud. Sr Roy tuteur etc. Lequel leur fut accordé jusques au vendredy apres quasimodo. Pendant lequel temps ilz firent une collace (2) et communication par laquelle ils trouuerent en leur conseil que pour laugmentation et conseruation de leurs priuilieges et anciennes usances ilz debuoient demander preallablement leur estre accordez XII ou XIII articles, dont entre gens entenduz les aucuns estoient reputez non raisonnables, ains à la grand foule et diminution de lauctorité et jurisdiction du prince.

Cecy venu à la cognoissance de made, Elle, pour obuier à ceste dangereuse tumultuation, choisist prestement messe Jaques de Luxembourg, gouverneur de flandres, lequel Elle cognoissoit estre homme de grand intégrité et non hay des flamengz à cause de sa preud'hommie et abstenence de pillaige. Si lui ordonna se trouuer a Gand, lequel fit diligemment et en preuenance de la seconde collace fit assembler en la maison escheuinalle lesdeux cox (3) de la ville, les bons bourgeois et notables ensemble les deux grandz doyens principaulx auec les autres cincquante deux doyens des mestiers

(1) Acquiescement.
(2) V. Vuylsteke l. c.
(3) *Corps.* — On voit ici très bien que le *Collacie-Zolder* n'était pas au Marché du Vendredi.

chacun deulx acompaigné de deux jurez. Et lors, par Georges de Themsike prevost de Cassel (1), leur fit remonstrer et ramenteuoir les biens de paix quilz auoient receuz depuis XIII ou XIV ans enca et au contraire les maulx que paravant ilz auoient souffertz par les guerres et diuerses, et comment la benignité de mad^e auoit tant haultement rescript et recommandé au Roy son pere leur bonne affection enuers lui et elle que, sil lui failloit escripre le contraire, elle seroit grand desplaisant : en les enhortant de non demander choses autres que justes et raisonnables et telles que Madame leur peust et deust licitement accorder. Autrement led. S^r de fiennes qui tousjours de son pouoir les auoit soustenus et fauorisez enuers les princes seroit constrainct les habandonner.

A ceste proposition fut respondu par les doyens quilz en feroient voulentiers le raport au peuple pour aprez en tenir collace au sollier de la maison de la ville, selon la maniere acoustumée Et fut prefix le jour dicelle consultation au mardy XIe jour de May. Et pour ce quen lad. assemblée le S^r de fiennes entendit que aucuns du peuple auoient fort acueur ung article faisant mension de la franchise des Gantois à une lieue a la ronde, il envoya vers madame en diligence tellement quil fut appoincté et ..... au plaisir des Gantois (2), et lui sembla que doresnauant ilz se deussent contenter, ce quilz ne firent. Au mois venu, le jour dicelle collace a laquelle mons^r de fiennes pour lors indisposé de sa personne envoya les S^rs de boullers, de mastaing, de

(1) Cf. Leglay, Corresp. I, 194 ; II, 275.

(2) Sur l'avis de la duchesse le privilège dit de la *lieue*, accordé le 22 décembre 1505, fut conformé le 28 mai 1507 (original en parchemin conservé aux Archives de la Ville de Gand) V. V. D. H.

mamisnes (1) et preuost de cassel, par lesquelz fut faicte semblable remonstrance comme dessus pour les induire a concorde et union. Mais il ny fut riens prouffité. Aincois se retira chascun mestier en sa maison jusques au lendemain mercredy quilz se rassemblerent, et firent responce obstinée en leur sedition adherens à leur conclusion de la premiere collace. Dont mons^r de fiennes aduerty fut tres desplaisant et se trouua en grande doubte et craincte apparente de la fureur dun tel peuple. (2) Acause de quoy ses domesticques le admonestoient de decliner arriere pour éuiter leur violence acoustumée Mais il ne fut dedens (*sic*) de ce faire, ains autre aduerty Madame du total, ce quil fit et y enuoya en poste a Mons en haynnau.

Ce mesmes mercredy, aucuns deleguez du peuple tenterent enuers led. S^r de fiennes de scauoir silz pourroient obtenir ces articles exhorbitans (3) mais ce fut en vayn. Neantmoins ilz lui prierent quil ne se voulsist retirer, car son absence pourroit causer plus grand mutation. A quoy il respondit que non feroit il jusques au lendemain jour de lascencion quil sen iroit, veu et sceu de tout le peuple, et ne se mesleroit jamais de leurs affaires.

Et au vray dire, il auoit commandement expres de mad^e de laisser gand et se retraire a bruges, mais pour ce quil sentoit lesd. brughelers estre bons et fermes pour ceste fois, il delibera dattendre la tierce consultation du peuple.

(1) François de Mastaing, sieur de Masmines, grand bailli de Gand en 1509.

(2) Lemaire a ici les mêmes sentiments que Chastellain et Comines à l'égard des Gantois.

(3) Orthographe qui se rencontre en quelques manuscrits liégeois. Est-ce à cause de la prononciation aspirée, si endémique autrefois ?

Laquelle par lauctorité de mad^e, fut ordonnée au vendredy lendemain de lascencion pour par eulx estre donnée une response finalle sur le faict de la reception de la princesse. Et endementiers lesd. de gand se trouuerent en grant nombre enuers led. S^r de fiennes et fut faicte une ouuerture. Si ne restoit que gaigner trois ou IIII mestiers.

A icelle troisiesme collace fut present mons^r de fiennes tres prudent et tres vertueux cheualier, lequel parla magnanimement au peuple et leur dit de par madicte dame, que pour non les vouloir flatter ou abuser il les aduisoit ceste fois derreniere seulle et pour toutes, que ilz eussent à choisir de deulx chemins lun, cest assauoir ou la paix et concorde dont tous biens leur pouoient venir, ou la guerre ouuerte qui les menroit à tardifue repentance de leur rebellion. Desquelles parolles briefues, mais toutes graues et de grande importance, le peuple fut fort estonné, et les peserent eutreulx grandement eulx retirans aux lieux acoustumez pour donner response le lendemain samedy. Pendant lequel temps mons^r de fiennes tira les gens de bien de sa part et les separa dauec ceulx qui tendoient a meutinerie et sedition. Entre lesquelz neantmoins Il fit particulierement p..... destre de sa bende dont les ungz se conuertirent par menasses et craincte et les autres par beniuolence, deliberant par ce moyen resister par force darmes, se mestier faisoit, au demourant du populaire partiel et tumultueux (1).

Mais led. jour venu led. S^r de fiennes estant aduerty dune soubdaine mutation, cest assauoir que la rumeur du peuple senclinoit à pacification, se tira incontinent vers eulx en la

(1) M. V. Vander Haeghen, ou quelque autre chercheur, pourra débrouiller ce texte par les Comptes de Gand, aux dates correspondantes.

maison de la ville pour receuoir leur response. Laquelle se fit par trois membres dont le premier est des bourgeois, le second, du grand doyen et des mestiers estans soubz lui, le tiers par le doyen des tisserans et sa suitte. Lesquelz tous ensemble unaniment et en commun adueu accorderent de receuoir madame comme bons et leaulx subgectz doiuent faire en semblable nom et qualité que les autres pays auoient fait, sans autre condition quelconcque, requerans tres affectueusement mond. S^r de fiennes les auoir pour recommandez enuers madicte dame et lui supplier de leur part quil lui pleust venir à Gand au plustost que possible lui seroit. Dont led. Sr de Fiennes le plus joyeux du monde les mercia ou nom de madame et leur promit estre amy plus que jamais. Si fut une chose esmerueillable et ung grant exemple de la grace que Dieu donne tousjours à ceste princesse que de povoir obtenir dun tel peuple où il y avoit XX mil hommes robustes et pretz au hutin, dopinion contraire, quilz changassent si pacificquement leurs opinions, ou plustost obstinations des deux collaces precedentes sans effusion de sang mutuel et sans autre inconuenient et meschief acoustumé. Laquelle chose naduint pareille oud. lieu depuis IIe ans ença.

Madame doncque pour les saisir promptement en leur bonne union et concorde, se hastoit de les aprocher tant que possible lui estoit comme cy dessus auez oui. Si que elle partit de Courtray le mardy apres la penthecouste XXVe de may, et vint disner en une petite maison forte nommée Ourse (1) appartenant a m^e Josse Quienin maistre des

(1) J. Quiévin, sieur d'Olsene, dont le chateau était sur la Lys entre Gand et Courtrau. — Les échevins de la Keure envoyèrent à Courtrai leur secrétaire Jan de Vriendt pour faire connaître au

Requestes de lostel du feu Roy de Castille à trois lieues de Gand et jusques là oultre pres lui vindrent au deuant plusieurs des principaulx personnaiges de Gand la supplier que son plaisir fust dentrer de nuyt en la ville, pour ce quilz auoient fait une grand preparatiue de luminaire. Car leur coustume et opinion est telle que les triumphes quon fait aux princes se monstrent plus sumptueux de nuyt que de jour, et aussi sont ilz de plus de coustenge. A la requeste desquelz la princesse voulant complaire et obtemperer, n'entra point dedens Gand quil ne fust entre IX et dix heures de nuyt.

Quand doncque elle et son noble ban commencerent a aborder, lors tout du long des fausbourgz flambeaux et torches se alumerent, dont les portens vestuz de la liurée de la ville se joingnirent autour de la personne de madame (1). Trompettes clairons et menestriers sonnerent melodieusemeni au dessus de la porte, laquelle estoit toute couronnée de lumiere. Et pardedens la ville on y veoit clair come de jour. Car depuis ladicte.... (porte ?) jusques a lhostel du prince, où il y a pres de demy lieue, pendoient chandeliers painctz de noir croïsez, en croix sans audiure garny chacun de cincq flambeaux et les cordaiges entrelassez a quoy ilz..... trauersans la rue dune part et dautre estoient tous enrichiz de fleurs, de verdures de chapeletz tissés de marguerites et autres belles violettes. De chascun costé des

sieur de Fiennes quels étaient les usages observés à Gand lors de la première entrée d'un prince (V. V.).

(1) Jan Van Melle, second secrét. de la Keure fut chargé « *de tortsen alomme te doen ontstekene.* (Comptes de 1506-7). — On y trouvera aussi le détail des sommes payées aux trompettes, aux joueurs de chalumeaux (*Schalmeyers*) et aux sonneurs de St Jacques, de St Jean, de St Michel, de St Nicolas et de St Pierre (V.V.).

maisons estoient disposez en bel ordre les doyens, jurez et autres officiers des mestiers chascuns... honnorablement de leurs liurees royalles. Et deuant les maisons tendues de tapisserie et auironnés de grant luminaire estoient plusieurs jeunes pucelles de dix ans et XII ans et en dessoubz, (1) parees de plusieurs richesses en ..... comme roynes couronnées. Et là de toutes pars une multitude infinie de peuple.

Si aloient tout deuant XL ou cinquante gros cheuaulx du duc de Juilliers dont les cheuaulcheurs vestuz dune mesmes parure de gris estoient tous armez à couuertz, apres lesquelz marchoient les seigneurs de la ville en grant nombre et consequenment les officiers de lostel de madame, ses escuyers et gentilz hommes, tous vestuz de noir. Et puis les seigneurs des finances du conseil et autres de la longue Robe, cheualiers de lordre et contes, barons, les embassadeurs des Roys des Roumains et dengleterre et le jeune Duc de Cleues. Apres lesquelz aloient le preuost des mareschaulx atout sa verge rouge et le bailly de Gand jenneur, la sienne blanche, Royz darmes, heraulx et poursiueaux reuestuz de leurs cottes darmes et puis les huissiers de chambre de la princesse.

Laquelle montée sur ung gros hobin blanc hernesché de drap noir, ses valetz de pié entour delle, estoit vestue dune robe de drap noir fourrée dermines et dessus son cueuurechief de derriere auoit ung chapeau troissé dune cornette de tappetas qui bien lui seoit. Et en se monstrant risible (2) et beniuolente au peuple, deuisoit aucune fois auec mons^r le duc de Juilliers lequel estoit au dessoubz delle à senes-

(1) On dit encore quelquefois en Belgique : *endessous ee tel âge.*
(2) Riante, pour amener non les risées, mais les sourires.

tre, madame et lui enuironnez de ses halebardiers. Si marchoit apres elle sa dame dhonneur la contesse de Mont Reuel et mad^le^ la bastarde de Sauoie auant autres XVI ou XVIII filles dhonneur, demoiselles et femmes de chambre, toutes montées sur haguenees blanches quelle à quelle en bel ordre ayans robes de drap noir fourrees de menuz vertes (1) chaperons de veloux pour atour et chapeaux de laine en teste. Puis autres femmes de leur suitte en littiers couuerts et chariotz branslans. Et le tout au derrenier la bende des archiers de corpz, dont cy dessoubz est touché a tout leurs. . . . . et les varletz, etc.

En ceste pompe assez magnificque, selon que le temps du dueil le portoit, fut veue et regardee la princesse auec une merueilleuse affection du peuple, tant quelle arriua à son logis où toute la seignourie print congé delle, car il estoit pres de XI heures auant mynuit. Et le jeudy ensuyuant Elle pour obseruer les anciennes coustumes et pour le lendemain faire tous les debuoirs de sa reception, ala souper et coucher demy lieue hors de Gand en une maison de plaisance appartenant à labbé de St pierre (2). Et quand le jour fut bel et cler, le temps doulx et serain et la nature flourie et resueillée du chant des oiseletz (3), le duc de Juillers ensemble mess^rs^ les cheualiers de lordre et toute la seignourie sortirent de la ville aux champz pour aler querir la princesse, laquelle ilz trouuerent preste et se mirent a chemin vers la ville. Mais ains quelle fust aulx banlieues, cestadire aux limites franches, elle se trouua acompagnée de bien cinquante compaignons en pourpoins,

(1) De menu vair ?
(2) Au château de Zwijnaerde sur l'Escaut.
(3) Ici se retrouve le poète.

tous baniz de la ville pour leurs demerites, ayans chacun ung baston blanc ou poing, et entreulx aucunes femmes. Lesquelz tous ensemble à genoulx lui demanderent grace et misericorde quelle fit octroyer benignement comme elle auoit fait par toutes les aultres villes (1).

(1) M. Victor Vander Haegen, archiviste de la ville de Gand, nous communique l'extrait suivant des archives du temps :

Bannis graciés à l'occasion de l'entrée à Gand de Marguerite de Savoie en 1507. (a)

Jan Raloes.
Godevart Pieter.
Rubbin van Beneden.
Pieter Minnaert.
Jan de Hondt.
Heindric Meeus, f° Willems.
Jan van der Sluus.
Hannekin de Crabbere.
Zeghere Goethals, molenare.
Willekin de Vriese, hoe hij anders ghenaemt ofte ghebijnaemt is.
Lievin Alaert, molenare.
Pieter de Baertmakere.
Gillis de Coc, scrinwerkere.
Michielkin Symoens.
Lievin Denys, *alias* Ghevaert.
Jacob de Zomere.
Jan Jaquemaert.
Jan van Grymeghem.
Annekin van Wilderoden.
Cornelis van Heylsbroec.
Pieter van den Broucke.
Lievin van der Spieghele.
Hannekin van der Helst, gheseyt Crabbe.
Lievin Rothaert, bastaert.
Hannekin Vertruwen, cupere.
Cornelis van der Buercht.

(a) Au *Register van den ballinghen*, ces noms sont barrés, et l'on a ajouté en marge. *gracie der blyder incompste.*

Madame rentrée en la ville dressa son chemin vers labaye Saint Pierre et au dehors dicelle lattendoit de pied coy labbé et les religieux de leans reuestuz de leurs habitz sacrez. Lors le duc de Julliers ayant desja mis pié a terre ala aider à descendre madame et la mena par le bras jusques deuant mons^r^ labbé où elle sagenouilla sur ung quarreau de drap dor, et ledit s^r^ abbé, tenant aucuns sanctuaires en sa main, les lui donna à baiser par grant cerimonie en disant certaines oraisons. Et ce fait, la releua et lui mesmes la mena par le bras jusques au grant autel où ella fit sa deuotion. Puis se retira en son oratoire, pour ouyr la grant messe. Pendant laquelle nous fut monstrée derriere la cui . . . . la chasse et fiertée dun corpz saint. Ledit religieux de leans, nommé St bartolf lequel, comme aucuns gens de bien nous afferment, a de coustume, toutes et quantes quil doit aduenir quelque meschief ou mutation dudit Gaud es circonstances, que lors ung petit du temps

Martin Vyt.
Pertse van Huuckem.
Lievin Dullaert.
Lievin van Vaernewyc } ghebroeders, Sanders kinders.
Jan van Vaernewyc }
Pieter den Man.
Jan van Marke.
Jacquemine van den Hove, twijf van Pieter van Aelst.
Justaes Maroye, f^s^ Pieters.
Roeland Rommelins.
Jacop van den Buerne, gheseyt de Quade Coppin.
Jaquemyne Tstuters, wettelic wyf van Jacob van den Walle.
Jacob Tucschap (?)
Adriaen Parmentier.
Joes Stuerman.
Liefkin van Loensen Anthonins.
Gillis de Langhe, *alias* de Backere, van Mortsele.
Pieter Mosselman.

parauant il bucque et martelle leans espouentablement et fait ung horrible bruit et adonc les religieux se mettent en prieres et dient aucuns suffraiges du Sainct et le notiffient à ceulx de la ville. Si nous fut dit pour certain que naguieres il sestoit fait ouyr par deux fois, dont lune denotoit comme ilz disoient, tumulte apparent des gantois et laultre la trahison machinée sur la ville dArras.

Apres la messe, la princesse se representa deuant lautel à genoulx et illec auec certains misteres lui fut par le sieur abbé, caincte lespée de justice du conte de flandres. Puis saillit de leglise, remonta à cheual en triumphant arroy, ayant lespée de justice deuant elle portée par hemericourt son escuier descuierie, et en tel estat ala vers leglise de Sainct jehan où elle redescendit et entra. Là fit elle deuant le grand autel les sermentz accoustumez de faire par les contes de flandres, et aussi mons^r^ le duc de Juillers et lembassadeur mess^e^ Segismond pluton (1) jurerent en lame du Roy dobseruer les priuilieges de la ville. Pour la ratiffication de toutes lesquelles et pour les notiffier au peuple selon leur ancien usaige, Madame se tira vers le lieu où on sonne les cloches et là lui fut presentée à sonner une desdit. cloches ordonnée à ce : dont la corde estoit enuelopée de soye par embas. Et ce fait remonta a cheval et se tira vers le marché, clarons et trompettes sonnans melodieusement sur la grand tour du beffroy.

Ains grand presse du peuple attendant sur le marché se ouurit promptement pour faire voye à Madame et elle monta sur la maison escheuinalle tendue et tapissée par dedens et par dehors de drap noir et de veloux auec les

(1) Phloug.

blasons du Roy et de mons^r larchiduc. Et illec estant aux fenestres et la seignourie autour delle, le greffier de la ville commenca à lire en langue thioise la forme du serment lequel les habitans de Gand ont accoustumé de faire, lesquelz ayans les testes nues et les dextres leuees pronuncerent unaniment clause apres clause dune basse entonnee casse, dissonant, presques effraiable et estrange à ouyr pour la diuersité de tant de voix ensemble tout le texte et contenu dicelui serment. Et fut lors noté que de memoire dhomme ilz ne lauoient fait de couraige si prompt ne chière si gaye. Pour laquelle chose madame par royalle manificence respandit de sa propre main liberalle parmy le peuple une bonne somme de florins dor et par autres des siens fit semer monnoye, dont le desir de recueil fit auancer et estendre maintz bras en la foule, à la grand risée de la seignourie qui les regardoient.

Toutes lesdictes solemnitez celebrees, il estoit desja plus dune heure aprez midy quand mad^e retourna en son hostel pour disner. Si fut compté ce vendredy XVIIIe may entre les bonnes et heureuses journees des Gantois, et lannée digne destre memoree d'iceulx, lesquelz comptent depuis que le chasteau de Gand sur le fleuue du Lis fut fondé par Julius Cesar Mil cincq cens LVI ans et depuis Liedric premier conte de flandres VII^c et XVI. Et fut noté pour une grand merueille à ceste heure là comme la seulle gracieuse presence, grand debonnaireté de la princesse maintenoit en tranquillité pacifique ce peuple merueilleux, lequel son pere et ses ancestres ont maintesfois à paines sceu dompter par force darmes, voire et estoient si courtois et beniuolens aux gens de court que à paines les eust on mescreu de jamais auoir esté tumultueux contre iceulx. Si firent ung

bancquet solemnel à la princesse et à toute la seignourie le lundy dernier jour de may en l'hostel de la vilhe, et le lendemain on partit pour tirer à Bruges. (1)

En la ville de Bruges arriua Madame le mercredy IIe de juing veille de la solemnité du saint sacrement et y fut faicte sa reception le jour de ladicte feste. Et dillec print congé delle tres content mess^e Jehan de Villequier embassadeur du Roy henry dengleterre, et ala referer aud. Sr Roy son maistre le parfait de sa legation Si fut le bruit diuulgué que entre autres choses, il auoit obtenu de madame et de mess^rs du conseil le retour et reconciliation des marchans dangleterre auec ceulx de pardeca que puis certains ans enca, estoient alienez de communicquer ensemble aux festes danvers et bruges et autres, à cause de certains impostz mis sus dune part et dautre.

Aussi pource que la guerre sesmeut fort et aspre au pays de gueldres et que desja mons^r le prince Rudolph de

(1) Parmi les dépenses que M. Vander Haeghen trouve dans les Comptes de la Ville (mi-août 1506 à mi-août 1508) il signale : frais de l'illumination, bouquets offerts à la princesse et aux seigneurs, gratifications à *l'escuierye* de Madame et à ses Camerlinghes, pourboire (*dryncgheld*) et habits à Willemet, le fou (*ghec*) de Madame, vins et payements aux messagers, *voetloopers*, etc. Mais ces dépenses ne furent pas inutiles. Par quatre chartes datées de Gand, les trois premières du 28 mai et la dernière du 30 mai 1507, Maximilien et son fils Charles accordèrent d'importants avantages aux Gantois « par ladvis et deliberacion de nostre treschiere et tres amee fille de nous Roy, dame et tante de mons. Charles, dame Marguerite d'Austrice et de Bourgoigne, ducesse douaigière de Savoye et des gens de nostre conseil estans lez elle. » Pour ces documents obtenus à l'occasion de la *joyeuse entrée*, Gand paya par l'entremise de son pensionnaire Jacob Hueribloc, entre les mains de l'audiencier, (droit du scel, droit du secrétaire, vin pour les clercs) la somme de 8 liv. 1 escal. 4 demi-gros. (Comptes de 1506-7, fol. 72).

Enhault (*sic*) mons^r de Rin (*sic*) y estoient pour resister aux emprises de mess^e charles de gueldres, Madame y enuoya dabord mons^r henry conte de nassou auec sa compagnie, ensemble les cinquante archiers de corpz de feu Roy Philippes et leur bailla pour capitaine (*sic*)..... Sr de Beauregart, gentilhomme pensionnaire de sa maison natif de bresse, lequel accompaignerent autres gentilhommes natifs dud. pays de Bresse et de Sauoie. Dillec madame se delibera daler cest assauoir en hollande et en zellande par mer pour faire ses receptions comme elle auoit fait es autres pays. Mais nous lairons delle ung peu le compte pour toucher daucuns autres incidens de ce temps.

Il est assez notoire à plusieurs comment lannée passée le populaire de la cite de Gennes sestoit esleué contre les nobles et iceulx à viue force auoit expulsé de leurs propres domicilles pour ce quilz se sentoient foulez et malmenez par eulx. Tellement que ladicte noblesse exillée et banie auoit este constraincte se retirer vers le Roy Loys de france comme vers leur Seigneur pour estre reintegrez en la possession de leurs biens et comme aussi ceulx du peuple eussent enuoié vers led. Roy leurs embassadeurs pour eulx justiffier en accusant lesd. nobles. Et que plusieurs voyes et appoinctemens eussent esté atteimptez en vain dune part et dautre jusques à vouloir remettre lesd. nobles par port darmes au mescontentement dud. populaire, ce que ne peut faire mess^e Philippes conte de Rauestein gouuerneur dud. Gennes combien quil se y efforcast.

Sur la fin de lyuer, le Roy loys fit marcher une grosse puissance par mer et par terre en Ytalie. Et lui mesmes les suiuit, prenant couleur de vouloir reduire à vraye obeissance iceulx geneuois ses subgectz rebelles, combien

que le souspecon de son emprise fust autre. Car plusieurs gens clervoyans conjecturoient que par limpulsion de messe George Damboise cardinal de Rouan, led. Roy loys pretendist de circonuenir le pape Julles pour lors estant a Boulogne (1) apres quil auoit retiré ladicte cité hors des mains de messe Jehan bentivole, auec laide des francois Et ce affin de finablement esleuer iceluy cardinal à la papalité et consequemment led. Roy mesmes usurper le tiltre de lempire où il nauoit nul droit.

Or combien que de ces choses y eust souspecon et apparence vehemente, neantmoins je nen puis riens juger synon de leffect, qui sen ensuiuit, et fut tel dune part que le Roy Loys subiuga facillement iceulx Geneuois lasches et effeminez qui pour faire semblant dune grosse deffense et denfreindre en leur liberté auec plusieurs vantise, auoient créé entreulx ung nouueau duc oultre son gré mesmes lequel on disoit estre taincturier, et a tout lequel ilz furent desconfiz honteusement, pugniz asseruiz et avilleiz plus que jamais, condempnez à la somme de IIIc mil ducatz et à fournir IIm paies de gens darmes par lespace de cent ans, et pour les tenir en subiection perpetuelle furent ediffiez deux fors chasteaux auprez dicelle. Sy entra dedens le Roy loys en personne en armes, le penultieme jour dauril. Et messe Philippes de Rauestan, jad. gouuerneur des geneuois, non estant present, mais renuoyé comme aucuns disent vers sa femme à chasteau Thierry les Compiegne. Et en ce mesmes temps le Roy fernand Darragon retournant de son Royaume de Naples par mer auec sa femme Germaine de foix, se trouua à Sauone auec le Roy loys de

(1) Bologne.

france et aprez quilz eurent esté ensemble par lespace de V jours le Roy fernand remonta sur mer pour tirer vers Arragon et le Roy Loys par terre à Mylan.

Par leur part le pape Julles craignant lastuce et la puissance des francois auoit laissé boulougne et sestoit retiré a Romme. Pour laquelle cause le Roy loys estant encorres en Lombardie, enuoya ses embassadeurs au pape Julles, lesquelz proposerent entre autres choses que leur maistre auoit entendu que le Roy des Rommains à tors et sans cause auoit chargé le Roy tres chrestien de vouloir comprendre ou machiner quelque chose contre lempereur et le saint siege apostolicque. Et que plus est, iceluy Roy Maximilian sestoit vanté publicquement que nostre Saint pere pour la seurté de sa personne et pour garantir et conseruer sa dignité enuers led. Roy loys qui la vouloit enuahir et opprimer lui auoit demandé secours. Lesquelles choses venues à la notice du Roy cesar auguste, Il escriuit au pape presques en la substance quil sensuyt.

Cest assauoir que les parolles pretendues par le Roy de france nestoient oncques sorties de la bouche dud. Roy Maximilian en la forme que dessus. Mais bien estoit vray que sa maiesté pour le debuoir de son office, auoit notiffié et publié en plain consistoire des princes de germanie que la saincteté du Souuerain pontifice et du siege apostolicque estoit en grand danger, pour ce que led. Roy françois queroit en toutes facons traueillier et abaisser icelle et ses successeurs et les reduire perpetuellement en sa puissance et arbitraige. En tel sorte que mesmes viuant, le pape Julles ou à tout le moins incontinent apres son trespas, il peust tirer la dignité pontificalle en la personne du cardinal de Rouen, affin de reduire la court Rommaine en

Gaulle, et tout dun train peu à peu usurper la couronne imperialle. Auoit dit en oultre que la force et les manieres de faire dud. Roy loys estoient telles que combien que le pape Julles les sceut et cogneust apertement, neantmoins pour le soubdain aduenement des francois en Ytalie a tout si grosse puissance et pour ce quil pensoit que le Roy Maximilian deust descendre en bourgongne et en ses pays dembas. Il fut si estonné quil nosa declairer son couraige, ne demander aide aud. Sr Roy des Roumains, comme il soit ainsi que nul prince chrestien ne peust mieulx resister aux emprises des francois que led. Sr Roy et son empire, comme celui qui est aduoué et protecteur de la Saincte eglise Rommaine.

Lesquelles paroles et raisons semblables tendans a ceste matiere led. Sr Roy Maximilian auoit par plusieurs fois proferees en laudience des Seigneurs electeurs et autres princes du Saint empire, presens ad ce le S^r^ constantin Commène Duc de macedoine, et prinse Dachaye (1) embassadeur du pape et lorateur de Venise, lesquelz il prenoit à tesmoingz. Et premierement Dieu qui tout scet et voit, et voulant maintenir perpetuellement enuers le Roy de france et autres quelles fussent vrayes et consentantes par expres que le pape lui communicquast le double de ces lettres desquelles pour ce quelles estoient latines, nous auons mis icy la substance en langaige maternel, affin que les liseurs et auditeurs cognoissent les motifz des differens et dissensions de ces deux princes qui commencent fort à croistre et pulluler.

Le Roy Cesar Auguste, continuant lassemblee et con-

(1) Leglay, Correspondance I, 17 et 212. L'esprit est bien celui des *Chansons de Namur*.

uention des princes de lempire en sa cité de Constance et presidant en icelle proposa et mit en termes plusieurs grandz matieres concernans le bien uniuersel de la chose publicque de chrestienté, la couronnation dud. Sr Roy ou empereur et principallement lunion et concorde des membres et subiectz du Saint empire Rommain, et la pugnition des rebelles, et continuans en icelui mesmement des ligues et cantons de Suyceres lesquelz despieca sestoient alienez et soubstraictz de lobeissance de la souueraine S^rie. Laquelle reduction diceulx Souyceres à la vraye obeissance de lempire, il obtint lors pour la plus grand part excepté aucuns cantons qui differoient et se disoient estre confederez encoires pour certain temps auec le Roy de france. Et iceulx desdictes ligues en ce temps par extreme diligence estoient sollicitez par le Roy loys auec grands offres et promesses de pensions et souldes, voire jusques à offrir la soulde aux petitz enfans au besoin pour gaigner les pères et les trainer en son party. A laquelle chose certains sans doubte ilz se fussent totallement enclinez, se neust esté de paour que toute la force de lempire ne se fust deschargée sur eulx. Non seullement iceulx seigneurs, mais aussi les princes electeurs et toute la noblesse de lempire taschoit le Roy de france à distraire du Roy cesar auguste et pour ce faire adressoit vers eulx (*sic*)..... maistre de lordre.... (*sic*) soubz tiltres dambassadeur sans saufconduit, dont le Roy informé le fit prendre et detenir soubz bonne garde et fut trouué saisy de plusieurs lettres et instructions par lesquelles le Roy de france tendoit par voyes obliques et peruerses et par diuers faulx à entendre à suborner lesd. princes et iceulx distraire de leurs debuoirs enuers la maiesté cesar auguste, pretendant leur persuader que se

ilz saccordoient par ensemble à dresser les besoignes du Roy des Rommains et à le faire plus grand, toute la force et puissance, que eulx mesmes lui auroient administrée tumberont finablement sur leurs testes. Dont à cause de la detention dud. fainctif embassadeur moisne, le Roy de france par maniere de contremarque fit aussi arrester et emprisonner au chasteau de pierre assise (1) à Lyon maistre Jehan pietre president de malines enuoyé deuers luy par les estatz des pays de pardeca pour embassadeur aprez la mort du Roy Philippes, comme nous auons dit en cronicque semy annalle precedente.

Toutes lesquelles choses nonobstant iceulx seigneurs representans toute la noblesse et membres de lempire, aduertiz assez des trafficques cauteleuses du Roy qui se dit tres chrestien et memoratif des oultraiges et iniures par diuerses fois, inferees tant à la sublimité du septre Imperial et Royal generallement comme en particulier à la maison Daustriche et de bourgogne, decreterent publicquement merueilleuse aide de gens de guerre bien paiez et suspenduz, comme nous dirons cy aprez quand on les mettra en euvre, affin que le Roy Maximilian sen aidast tant pour aler prendre sa couronne Imperialle à Roume, comme autrement en quelque lieu et maniere que son plaisir seroit et oultre ce promirent solennellement lacompaigner en leurs personnes ceulx qui nauront empesche legitime. Et de ce baillerent leurs seellez. Et fut le jour prefix de leur assemblée en armes aud. lieu de Constance le jour saint Gal XVIe doctobre auant veille de la feste Saint Luc.

Pendant lesquelles choses le roy cesar auguste magni-

(1) Pierre-Encise ou Pierre-Scisse.

ficque et magnamine entre tous les princes du monde et dabondant à ce enclin par affection paternelle fit en la grand eglise de la cité de Constance celebrer par grand pompe et sumptuosité les obsecques funeraulx de feu prince de tres digne memoire le Roy Phelippes son filz unicque chief et souuerain de tres noble ordre de la toison dor Si fit lappareil Royal et sumptueux oultremesner comme on peut imaginer, attendu que lui mesmes y estoit present en habit de dueil aourné du colier de la toison Et aussi y fut la Royne blanche Marie sa compaigne et sa tres noble suitte, ensemble la Seignourie cy apres nommée.

Cest assauoir du costé du Roy es haultes fermes (1) estoient mons^r George archesques de mayence electeur du St empire et archichancelier en germanie, mons^r Jaques archeuesque de treues electeur et archichancelier en gaule, mons^r Herman archeuesque de Couloigne electeur et archichancelier en ytalie, le duc federic de zassen (2) electeur, Lembassade de mons^r Joachim marquis de brandebourg electeur, le duc Albrect de bauiere, le Duc Georges de Zassen, les ducz federic et hen..... filz du duc philippes conte palatin Casimires filz de joachim marquis de Brandebourg, le duc henry de mecklemborch, le duc Ulric de Wirtemberch cheualier de lordre de la toison dor, le duc (*sic*) de liquanbourg, le duc George filz du duc Henry de brunswich.

Et aux fourmes ou sieges dembas estoient monseigneur Constantin duc de macedome et prince dachay descendu

(1) *Formes*, c.-à-d. sièges.

(2) Note de Lemaire : n° de scauoir sil est cheualier de lordre, le duc de Zassen. (Cf. Leglay, Correspondance *passim* (sur Frédéric, duc de Saxe.)

comme on dit de la lignée des empereurs de Constantinoble, embassadeur du pape Julles, mons^r hernest de zassen archeuesque de meyborch, Lembassade de mon^r henry archeuesque de Saltzburch, leuesque de Viersambourg, Duc de franclant, leuesque de freiseigne filz du conte palatin, mons^r mathias Lang euesque de Gurce (1) et encoires VIII autres prelas de mesmes dignité episcopalle Cest assauoir celui de bamber, de austad, de augsbourg, de constance, de basle, de triente, de cours et de valoix, et lambassade de venise ou milieu.

Au coste senestre de la Royne deux ou trois pas arriere estoient plus de XXX princes marquis contes barons et entre lesquelz le conte de Scorne et le conte de fustemberg, cheualiers de lordre portoient la thoison dor. Aussi furent presens oud. seruice plusieurs abbez et prelatz dont la recitation des noms causeroit plustost attediation que volupté. Et oultre les deux ambassadeurs dessus nommés du pape et de venise, y estoient aussi les embassadeurs du Roy Darragon, du Roy de portugal, de la conté de bourg^ne, de la cité de Metz, du Royaume de Naples, des ligues des Souyceres et de lempereur de Tartarie. En la presence desquelz tres nobles et tres grandz personnaiges representans la meilleure part de chrestiente fut solemnisée la pompe funeralle des obsecques et fait sacrifice solemnel à Dieu pour lame du tres bon prince deffunct, par ung jour mercredy XVIe de juing.

Et VIII jours parauant ou mesme mois fit son entrée en la cite imperialle de Cambray, Tres Reverend pere en

(1) Conseiller de Maximilien et plus tard, cardinal et archevêque de Salzbourg (Leglay, Corresp. *passim*).

Dieu hault et illustre prince Monseigneur Jacques de Croy par la grace de Dieu, Evesque de Cambray, Prince du St Empire conte de Cambrésis, Dom preuost de boolme en la tres noble eglise de Couloigne, successeur immediat audit euesché de feu mons^r Henry de Berghes que Dieu absoille, lequel en ma jeunesse mauoit conferé lordre de tonsure clericalle Et estoit accompaigné mondit Sr de Cambray de R. p. en Dieu mons^r Nycole de Ruth, euesque dArras, de mess^e prouhit Naturel don preuost du Trecht et de plusieurs autres prelatz de son dyocese : ensemble de mess^rs Charles de Croy prince de Chimay son nepueu, mess^e Michiel de Croy s^r de Sampy son frere et mess^e Charles de Lalaing son cousin, tous bons cheualiers de lordre, avec la suitte dont plusieurs nobles hommes, les seruiteurs domesticques de mondit Sr de Cambray et tous les doyens de chrestienté de son dyocese estans vestuz de drap vermeil. Il monta à cheual en habit seculier ayant son herault darmes deuant lui jusques en leglise de St Pierre et dillec reuestu de ournemens pontificaux auec les processions de toutes les eglises de Cambray en grant pompe et solemnité les rues tendues auec plusieurs mestres joinz (sic) par le populaire ala a pié jusques en lesglise cathedralle de nostre Dame où . . . . la messe chantée par les musiciens . . . . . diuins. Il ala disner en sa maison episcopalle ou quel estoit appareillé ung tres grand tres solennel conuieux. Maintenant retournerons nous à parler de nostre princesse laquelle nous auons laissée sur la Marne. (1)

Cy dessus est touché comment la tres vertueuse princesse fille unicque de la cesarée maiesté après sa reception de

(1) La Merwe, vers Loewestein ?

Bruges proposa daler en Hollande ce quelle fit et partit dudit Bruges.

. . . . . .

(*sic*).

Or aprez ce voyaige de Hollande et de Zeelande acheué, mad^e fit son entree en la bonne ville dAnuers qui est marchionne du St Empire le . . . . . de juing à la joye du peuple. Et y fut faicte sa reception solennelle sur ung eschauffault tendu de noir deuant la maison de la ville le jour St Jehan XXIIII de juing, en la presence dune merueilleuse multitude de peuple tant priué comme estranger de diuerses prouinces loingtaines de France, dEspaigne, dYtalie, dAlemaigne, dEngleterre, de Danemarch et dailleurs dont le marché estoit plein et les fenestres des maisons tout alentour par grand desir que chacun auoit de la veoir. Car cestoit en temps de la feste marchande. Et pendant quelle sejourna illec, donna ordre, par laduis de mess^es de son conseil, au fait de la guerre de Gueldres qui tous les jours renforçoit et au paiement des gens darmes, militans pour la juste querelle de nostre jeune prince. Si fut aussi endementiers publié le mandement patent du retour des marchans anglois dont cy dessus est faicte mension.

Les S^rs de la ville dAnuers firent ung present à madame de . . . . . (*sic*).

Les affaires ainsi disposez à Anuers, la princesse proposa son retour à Malines et y rentra sollennellement receue comme Regente et gouuernante des pays ou nom du Roy son pere tuteur et manbourg de messieurs les enfans le..... (*sic*).

Monsr larchiduc et mesdames ses seurs lui vindrent audeuant jusques en la salle basse comme la premiere fois.

Là s'entrefestierent et conjouyrent la tante, le nepveu, les niepces. Et le lundy V• jour de juillet furent les sermentz de sa reception faictz pour la seignourie de Malines comme es autres lieux. Si lui firent present ceulx de la ville de . . . . . (*sic*).

Apres lesdictes receptions ainsi acheuees par Madame en chacun pays comme dit est, auec diligence extreme et en moins de deux mois auoir fait ung si grant.....

Les pays furent adoncques asseurement jointz et uniz en concorde et obeissance sans aucun doubte de tumultuation, et clos le pais (1) à toute suspicion sinistre quant au populaire. Si firent deslors en auant mis aux mandemens patens les tiltres ensuiuans :

Maximilian par la grace de Dieu Roy des Rommains tousjours auguste de hongrie, de dalmace et de croeice, etc. Et Charles par la mesme grace archiducz daustriche, Prince des espaignes, des deux sicilles et de Jherusalem, etc. ducz de bourgogne, de lothin, de brabant, de stier, de carnithe, de carmolle, de lembourg, de luxembourg et de Gheldres, contes de habsbourg, de flandres, de tirol, dartois, de bourgoigne, palatins et de haynau, lantgraues dalsace, marquis de purgasse et de Saint Empire de hollande, de zellande, de ferrettes, de fribourg, de Namur et de zuitphen, contes, seigneurs de frise sur la marche desclavoine, de portenasse, de salins et de malines. Et en ce print congé de madame et de mess^rs^ les enfans le bon duc Guillaume de Juillers, lequel auec sa noble suitte auoit tres honnorablement acompaigné la princesse en tous lesdits voyaiges comme cy dessus auez ouy. Mais ce ne fut pas

(1) *Clore le pas*, c.-à-d. en finir.

sans ce que mad^e^ en le merciant tres courtoisement de sa bonne compaignie lui fist aucuns presens riches et honnestes de vaisselle, etc.

Maintenant dirons nous que pource que la presse et necessité des affaires dessus mentionnez et desirans briefue expedition pour obuier a toutes mutations et inconueniens nauoient souffert encores à la princesse auoir repos jusques à ce temps. A ceste cause auoit esté differée la solemnization des obseques du Roy deffunt Mais ores quon a le loisir elles seront magnificquement celebrees en leglise collegialle de saint Rombault de malines en pompe tres riche tres deuote et tres piteable, dont lappareil estoit pieca fait, par tres haulx et tres excellens prince et princesse Monsr larchiduc Charles filz aisné et ma tres redoubtée dame seur unicque du Roy deffunct appelez premierement et les trois estatz des pays. Et y fut obseruee lordonnance que sensuyt..... (1)

Apres le debuoir des obsecques ainsi faictz et acompliz que dessus, le lendemain qui fut mardy jour Ste Marguerite XXe de juillet, les deputez des trois estaz de tous les pays estans à malines, comme dit est, furent conuocquez en la grant salle basse de lostel du prince toute tendue de noir. Là où mons^r^ larchiduc seant et madame sa tante auprez de lui en la circonstance (2) des s^rs^ cheualiers de lordre et autres du conseil. En l'audience de tous les deputez fut proposé par lorgane de . . (*sic*) . chancelier de brabant la necessité publicque et euidente quil estoit au prince de de-

(1) Ici se trouve textuellement toute la description détaillée dans la *Pompe funeralle* (pp. 245-265. Nous avons indiqué les rares variantes.

(2) Comme en l'ancien néerlandais *omstand*, entourage.

mander à ses bons subgectz ung gracieux subside tant pour resister et remettre en auant le dommaine du prince qui estoit en arriere de plus de IIe mil florins et paier les debtes du Roy deffunct comme pour soubstenir la guerre de gueldres et obuier aux oultraiges de mess^{e} Charles se disant duc de gheldres laquelle resistence ne se peut faire sans deniers Car il nest riens plus certain que argent est le nerf et la force de la guerre..... Et pour le tout redresser et mettre en bon ordre, il estoit besoing que le peuple se imposast pour chacun..... à ung florin philippus.

Icelle proposition ainsi mise en termes et amplement deduicte par ledit chancelier fut resumée par la princesse regente et gouuernante des pays par une eloquence succincte et merueilleuse et son oraison fut presques telle : Messrs, vous avez entendu par mons^{r} le chancelier toute la somme des affaires de Monsr mon nepueu icy present, lesquelz sont aujourdhuy de tel sorte, puis que ainsi a pleu a Dieu, quilz ont grant mestier de redressement et bon ordre pour laquelle cause est necessaire vostre aide. Et sil vous semble que la somme pretendue soit grande, aussi sont les affaires urgens et pressés comme vous mesmes scauez. Et ny peut riens auoir de superflu, attendu que aprez auoir suruenu aux affaires presens, le surplus semploiera au rachat du dommaine engaigé. Vous voyez icy vostre prince lequel vous en requiert, et sil fust en aaige competent lui mesmes vous diroit ce que nous vous disons et encoires, selon quil vous peut monstrer laffection de son couraige, il vous en prie. Et en adressant ses parolles à mons^{r} larchiduc dit : ne faictes pas, mons^{r} mon nepueu ? Et lors mons^{r} larchiduc representant bien son prince en si jeune aaige les en pria par une petite harengue plus en-

tendue par les gestes de son visaige que par la sonorité de sa voix puerille, mais toutesuoyes en telle sorte quil debvoit bien souffrir au peuple.

Toutesuoyes les deputez des pays, disans nen auoir charge sy non douyr et de rapporter, ne firent lors nulle accordance, ains prindrent terme à respondre et se retirerent chacun en sa marche. Si ouy je à dire depuis que, combien que la somme incertaine demandée comme dessus fut moderee et prefixe a IIm^{c} il florins, neantmoins riens nen vint a effect. Ne scay dont vient la faulte synon que jentens p. . . . . (1) que la puissance du populaire qui est entretenue en trop grand liberté, nestime point les prieres de son prince, mais quand il est plus bas il execute bien ses commandements. Aux ungz et mesmement aux brabansons qui parlent les premiers ne sembloit riens toucher laffaire de gueldres. Et pretendoient autres par cy deuant avoir baillé grandz sommes de deniers pour prefournir icelle, desquelz ne sestoit apparu nul ou petit effect. Les autres disoient le semblable et ne parloient que de paix et destre maintenuz pacificquement, ignorans que paix est souuentesfois quise par armes, et que mieulx vault rebouter ung oultraige apparent que se laisser surprendre et le receuoir. Mais les effectz de ceste leur negligence ou reffuz sapparoistront mieulx cy après.

Pendant ces choses madame ala a Bruxelles le mardy... (*sic*). Jour de juilet pour se desennuyer de tant de labeurs. Si la festoyerent amplement ceulx de la ville et lui firent present de... (*sic*).

(1) Illisible à cause des surcharges. La suite est d'un véritable historien.

Et couroient nouvelles en ce temps que le Roy loys de france craignant la force du Roy maximilian voulant entrer en ytallie faisoit terribles diligences denuoyer gensdarmes dela les mons de lui clorre les passages et fortiffier les entrées du costé des montaignes de Come en la duche de Mylan qui sont frontieres des halemens et icellui garnir dartillerie et de viures Et affin aussi que il ne peust passer par les limites des Venitiens du costé deuers Trente, le grant maistre dostel de france Charles Damboise gouuerneur de mylan et genes pour le Roy francois, le S^r^ de la palice et mess^e^ Michiel Recrius ses embassadeurs faisoit solliciter lesd. de venise, et leur monstrer quilz ne sesbahissent point de ce que le Roy tres chrestien faisoit marcher si grand nombre de gendarmes en Ytalie, car led. Sr Roy prenoit Dieu et le monde a tesmoing que ce ne faisoit il pour riens entreprendre sur lempire Rommain mesmes ses voisins, mais sans plus pour garder ce quil possedoit à juste tiltre en Ytalie pour ce que il auoit entendu pour certain que le Roy des Romains pretendoit entrer en icelle à main forte, non moins aspirer à usurper la seignourie de Venise que celle de Mylan. Et a cause que lesd. S^rs^ venitiens estoient de tous temps ses amyz et confederez, il leur offroit sa puissance pour en user comme de la leur propre, laquelle estoit telle quil sensuyt.

Premierement XI^c^ hommes darmes et trois mil cheuaulx legiers lesquelz desja estoient en Ytallie..... oultre les deux cens gentilzhommes de son hoste qui selon leur suitte et qualité pouoient que estre..... esquiparez a VI^c^ bons gensdarmes. Plus II^c^ archers a cheual de la garde de son corpz auec six mil pietons françois. Et largent tout prest pour en leuer autres six mil en lombardie. Item six mille gascons

et deux mil espaignolz du Roy^{me} de naples auec quatre mille autres arragounois quil attendoit de jour en jour de secours du Roy fernand. Et oultre plus, incontinent quil seroit en france, le Roy descoce lui debuoit estre en aide a tout mille cheuaulx et VIII^{m} hommes de pié, tant à cause de lancienne aliance comme pour lamour singuliere qui estoit entre lesd. Royz. En Picardie et en Normandie il auoit fait leuer XII^{m} hommes. Et encoires beaucop plus grand nombre de gens meneroit il en Ytalie quand il vouldroit. Et cest la somme de son armée, laquelle il offroit pour la garde et deffense diceulx venitiens contre le Roy des Romains comme il esperoit deulx le cas semblable.

En ce temps furent ennoyees à madame de par ceulx Darras unes lettres dicelui Roy loys de france à eulx adressees dont la surperscription estoit telle : A noz chiers et bien amez les gens deglise, nobles, bourgois, manans et habitans de la ville darras. Et le contenu par dedens de par le Roy, chiers et bien amez, etc.

A ces lettres ainsi adressees aux S^{rs} darras et à eulx presentees par aucuns heraulz darmes dont lun estoit dit Normendie, ilz ne firent response aucune, aincois les enuoyerent à mad^{e} comme dit est. Et les semblables en substance receurent aussi ceulx de Gand par les mesmes heraulx lesquelles pareillement ilz enuoierent à la princesse sans donner autre response aux porteurs dicelles. Et lors Elle tres prudente voyant et cognoissant effect preiudiciable aux pays de pardeca que ces menasses du Roy francois pourroient tourner à quelque ordonnance par conseil estre publié par toutes les prouinces de son gouuernement, que tout homme depuis XX ans en dessus et de LX en dessoubz (1) fut pourueu

(1) *endessous* pour *audessous*, archaïsme qu'on retrouve encore dans le parler de nos provinces.

de harnois et bastons de guerre telz dont il se scauroit aider. Et pour veoir et recognoistre les monstres diceulx especiallement sur les frontieres, furent enuoyez plusieurs Seigneurs et nobles hommes en chacun pays. Le peuple obeit à ce commendement par grant ardeur de couraige, mesmement es pays de Vualon jusques à Cambray tellement que en la petite conté de haynnau se trouuerent de jeunes hommes robustes bien armez et bien disposez à la guerre et au hutz (1) jusques à XVI^{m}.

En ces entrefaictes se renforcerent les nouuelles de une grosse puissance de gensdarmes françois en nombre de II^{m} cheuaulx et II^{m} III^{c} piétons lesquelz estoient desja prouchains des limites dud. pays de haynnau soubz umbre de vouloir passer en Gheldres et donner secours a mess^{e} Charles. Si estoient les capitaines et ductes principaulx de ladicte armée mess^{e} Robert darembergt tousjours ennemy de ceste maison, frere de leuesque de liége, mess^{e} gracien de guerres, le baron de conty, le preuost de paris et autres. Laquelle chose entendue et par plusieurs explorateurs trouuée veritable, La princesse fit donner si bon ordre aux entrées et limites que les françois combien quilz se feussent vantez de passer tout du long de la chaussée brunehault qui maine de Bauais à Tongres, finablement ne le trouuèrent point en leur conseil : encores tournoient et vagabonderent longuement enuiron le fleuue de Sembre, incertains quilz deussent faire. Toutesfois mad^{e} fut aduertie par ceulx de marche en famine daucune souspecon vehemente quilz auoient que les françois eussent intelligence de sousprendre demblée tilner (2) ou nyuelle en braban.

(1) Au hutin ?
(2) Tirlmont.

Et cependant la princesse par Anthoine de la laing Sr de Montigny et par ung sien maistre dostel calabrois nomme heromme Vent, des anciens seruiteurs du grand duc Charles, faisoit solliciter et practicquer mons^r ... (*sic*) ... duc de Cleues jusque quil se voulsist joindre de son party et prendre les armes pour assister et deffendre ses jeunes parens orpheins contre la tyrannie de mess^e charles de Gueldres et de ses complices. A laquelle chose mond. Sr de Cleues se condescendit en la perfection, enuoya ses embassadeurs enuers madame, et fut conclu que moyenant certaines conditions et somme de deniers pour la soulde de ses gensdarmes il se declaira pour nous et fit rompre aucuns passaiges et destroitz de riuieres lesquelz eussent peu seruir aux françois.

Et pour de toutes les choses cy deuant mensionnées informer le Roy cesar auguste et auoir plus ample prouision aux futures, Madame renuoya deuers sa cesarée maieste son embassadeur mess^e Sigismond Plouch doyen Danuers, acompaigné de mess^e Mercurin de la Gatiniere (1) natif de piemont, docteur en tous droiz, conseiller de mad^e et president de son pays de bresse. Lesquelz partirent de Bruxelles le.....

Ce ne sera pas passer les termes de ceste histoire se je dy que en ce msis daoust par ung lundy XXIIIe dicelui en la bonne ville de Vallenciennes termina vie par mort aggraué de viellesse et de maladie en laaige de LXXII ans, le chief et souverain de tous les orateurs et rhetoriciens de nostre langue gallicane, cest assauoir maistre Jehan Molinet chanoine de la Salle le conte, renommé par tous les quartiers deurope ou lad. langue a lieu. Lequel dans son jeune aaige

(1) Gattinara.

adonné au seruice de musicque et rhetoricque, fut premierement disciple et depuis successeur de mess^e George Chastelain indiciaire et historiographe de la maison de bourgoigne et continua les cronicques dicelle depuis le siege tenu deuant Nuz (1) par le grand duc Charles jusques au merueilleux nauffrage et abordement en engleterre du feu roy philippes tirant en espaigne Et pour ce quil sembla a lexcellence de ma tres redoubtée dame que ma petitesse auoit quelque industrie en fait dhistoires et que le feu Roy à la requeste expresse delle, ou chasteau de Cleues et en la presence et par ladueu et consentement du Roy son pere, mauoit reserué led. Office de indiciaire et historiographe de la maison daustriche, castille et bourgoigne quand il escherroit à vacquer par le trespas dvd. Me Jehan Molinet mon precepteur et parent, Elle ordonna en estre faictes et despeschées lettres patentes que je fiz le serment en ses mains et le tout fut depuis ratiffié par le Roy son pere. Si commanda que... feisse de lumieres ... cronicque ... lettres par mond .... pour icellui ..... Et quelque ..... mois parauant sa (*main*) liberalle mauoit fait conferer par led. Sr Roy une prebende de chanoine en lad. Salle le conte en Vallenciennes, desquelz bienfaictz je seroie bien digne destre repris dingratitude, se autant quil est en mon possible, je ne taschoie à en faire la memoire perpetuelle.

(1) Neuss. — La chronique de Molinet va de 1474 à 1506.

NOTES ET RECTIFICATIONS.

Tome Ier.

p. 3, l'éd. 1533 ne commence qu'avec : A la tresnoble.

p. 8, in fine. Mercure fait-il allusion aux bois de Péreal ?

p. 10, l. 3. L'éd. Regnault de 1528 porte : *et germaine.*

p. 37, l. 11, lisez : *souloit.*

p. 39, dernière ligne, lisez : *sive.*

p. 82, dern. ligne, lisez : *en Toscane.*

p. 88, l. 9, lisez : *desia.*

p. 89, l. 10, lisez : *ains cuide ie.*

p. 98, note, ajoutez : nettement, positivement, *mundé.*

p. 131, note, ajoutez : à la dérobée = à l'emblee.

p. 134, note, ajoutez : *reberbe* vient peut-être de l'italien *ribeba*, influencé par le français *rebelle* (Roquefort) Cf. l'esp. *rabel.*

p. 137, note, ajoutez : cp. ital. *fusta* et surtout *legno* (bois et navire).

p. 137, note, ajoutez : Le *vireli*, voisin du triolet ; le terme *virelay* n'est qu'une déformation.

p. 154, l. 10, pour *bouquestins*, v. Romania XIX, 32 : *bec estanc* (debout solidement ?)

p. 159, l. 9, lisez : *jazerans.*

p. 159, l. 11, *bauvieres* = visières.

p. 165, note, ajoutez : *courcée* = courroucée.

p. 166, l. 26, lire : *faé... à terre* (d'après 1528).

ibid. l. 29, lire : *ses.*

p. 167, note, ajoutez : Garin (au XIIe siècle) a *eschapins.*

p. 168, note, ajoutez : « je vous parle plain » (Ch. D'Orléans).

p. 181, note, ajoutez : *retenue* peut signifier ici *souvenir*.

p. 182. l. 12. Les éditions de 1528 et 1533 portent : *grant noblesse et large posseder de...*

p. 187, note, ajoutez : ou plutôt *licence*.

p. 194, 1er note, ajoutez : ou plutôt *fourrées*.

p. 196, note, ajoutez : la vraie forme serait *temprive* tirée de *tempre*. Cf. II, 80.

p. 210, l. 29, lisez : pour lanse.

p. 218, note, ajoutez : service de table.

p. 226, note 3, ajoutez : ou petites plumes.

p. 238, note 3, ajoutez : Cf. l'italien *mezzana* = mediana.

p. 245, mettre en note 2 : de plein = *de plano*.

p. 247, l. 10. lisez : *ensuis*.

p. 250, l. 19, lire *deux*, au lieu de Dieux (1549).

p. 260, note 1, ajoutez : couvert d'une housse.

p. 277, l. 8, lisez : *tu sais*.

p. 277, note, ajoutez : *resolutus*, fondu, épuisé.

p. 292, note, ajoutez : *obtenir*.

p. 301, note, ajoutez : arrangement, disposition, état.

p. 323, note, ajoutez : C'est un mot mal fait sous l'influence de *legem*, p. *lois* (loisir).

p. 328, note, ajoutez : C'est peut-être une autre forme du mot slave qui désignait le manteau du cavalier.

Tome II.

p. 3, note, ajoutez : et 1533.

p. 10, note, ajoutez : Palsgrave, p. 6, oppose ici le *festoyer* d'Alain Chartier. La chronique Annale (IV, 512) a : *s'entrefestierent*.

p. 35, note 2, ajoutez : plutôt de espardre, *spargere*, espardoit II, 206 ; mais II, 107, se furent *espartis*.

p. 69, note, ajoutez : Le mscr. de Genève a peut-être *fulcment* (fulciment.)

p. 74 l. 11, lire : *amplement*.

p. 77, note, ajoutez : A vrai dire, *éloigné*.

p. 78, note : au lieu de *complice*, lire *compagne*.

p. 92, note 1, ajoutez : service, sans idée d'excès. — Et note 2, ajoutez : *Entrait* = *intractum*, onguent, cataplasme, comme *inductum*, enduit, flam. *trekpleister*.

p. 95, note, ajoutez : Mauvais pour *apené*, apané (doté, loti).

p. 107, note, ajoutez : donner des informations, diriger et contenir.

p. 121, note 2, ajoutez : *se délivrer* = se dépêcher.

p. 132, note 2, ajoutez : Palsgrave, 850 donne *néant plus*.

p. 186, note, ajoutez : type latin *intensare*.

p. 235, note, ajoutez : Scheler croit que *furolle* vient de *feu*.

p. 248, note, ajoutez : L'édition 1533 a supprimé les lignes 24-27 et 31-33. La même édition porte simplement au titre : historiographe de la Reine sans indiquer Anne, morte en 1514.

p. 291, note, ajoutez : Lafontaine VI, 2 :

En lui payant de tribut un mouton.

On trouve aussi dans les Comptes : « de tribut, de pension, 400 livres.

p. 309, note, ajoutez : En ancien français *adès* = toujours, continuellement. Peut-être ici *es* = ital. *esso* (même). A remarquer, au surplus, *tant.... et*, pour *tant ceci.... que cela*.

p. 380, note, ajoutez : Plutôt : détermine, traite de....

p. 480, note, ajoutez : *port* de porter, élever, *efferre*.

TOME III.

p. 43, note, ajoutez : C'est le plur. fémin. de *deslié* ou plutôt *délié*.

p. 48, note, ajoutez : *miste*, pleine de mesure, ou de duplicite ?

p. 85, note 2, ajoutez : Peut-être bien s'agit-il de Maximilien, de cet empereur bizarre dont Machiavel a dit : « Il vit dans une agitation continuelle de corps et d'esprit ». Le même prince qui institua la milice permanente des *landsknechte* s'amusait à dicter ou à suggérer le roman du *Roi blanc* = *Weiss. Künig*. Puisqu'on prétend que Faust et Agrippa

lui firent des évocations de l'antiquité, on peut lui appliquer ces vers de l'*Epitre à Hector* :

Nha pas longtemps quun Prince de haut sang
Qui en parfin mourut armé au blanc,
Voulut par lart dun clere Nigromantique
Te voir debout, en un corps fantastique.

p. 135, note, 1, ajoutez : Comines parle de Georges de Bicipat, dit le *Grec*, chevalier, né en Grèce, auquel Louis XI donna des lettres de naturalisation en 9bre 1477 et le nomma capitaine du château de Toucques en Calvados. Il épousa Marguerite de Poix qui prit le titre de veuve, le 12 janvier 1500.

p. 168, note 2, ajoutez : *donner écoute*, en français de Liége.

p. 361, note 1, ajoutez : V. le discours de Hélian contre Venise, analysé par Daru, Hist. de Venise V, 58, éd. Bruxelles.

p. 383, annoter pour la l. 7 : L'édition de 1512 porte : *Auctoritas Homeri, sententia tertia :* Non bonum multorum dominatio. Unus dominus sit, unus rex.

p. 402, note 5, ajouter : Le nº 1721 des Msc. franc. B. N. fol. 31 donne un rondeau de Thomassin.

TABLE DES MATIÈRES.

Extrait du privilège 1
Antoine du Moulin à Ant. de Bourbon 2
Claude de St Julien à Mme Aliénor 10
La Couronne Margaritique 15
L'advisement de Gauvain Candie. 169
Exploration de pitié 173
Le temple d'honneur et de vertus 183
La pompe funeralle de Phelipes de Castille 243
De la nouvelle aliance d'Engleterre 267
Traité des pompes funèbres 269
Les Chansons de Namur 293
Epitaphes de Chastelain et de Molinet. 318
Epistre à Charles Le Clerc 321
Servantois 323
Oraison et double Virelay 326
Epitaphe de Monseigneur de Ligny 331
Les Juvenilia 334
Poésies attribuées 339
Lettres. 371
Varia 427
Fragments de Chroniques 440
Chronique annale 474

BINDING SECT. NOV 12 1968

PQ
1628
L5
1882
t.4

Lemaire de Belges, Jean

Robarts Library
DUE DATE:
June 14, 1992

Fines 50¢
per day

For telephone renewals
call

CAR

UN